From the Library of

Henry Tresawna Gerrans

Fellow of Worcester College, Oxford

1882-1921

Given to University of Toronto Library

By his Wife

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE MON TEMPS

I

PARIS. — IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS
55, QUAI DES AUGUSTINS

AF.L
G9695m

MÉMOIRES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE MON TEMPS

PAR

M. GUIZOT

TOME PREMIER

175325
10/11/32

PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS.

—

1858

Droits de reproduction et traduction réservés.

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE MON TEMPS

CHAPITRE I.

LA FRANCE AVANT LA RESTAURATION.

Mes raisons pour publier ces *Mémoires* de mon vivant.—Mon entrée dans le monde.—Mes premières relations avec M. de Chateaubriand, M. Suard, Mme de Staël, M. de Fontanes, M. Royer-Collard. — On veut me faire nommer auditeur au Conseil d'État impérial. —Pourquoi cela n'eut pas lieu.—J'entre dans l'Université.—J'ouvre mon cours d'histoire moderne. —Salons libéraux et comité royaliste.—Caractère des diverses oppositions vers la fin de l'Empire.—Tentative de résistance du Corps législatif.—MM. Lainé, Gallois, Maine-Biran, Raynouard et Flaugergues.—Je pars pour Nîmes.—État et aspect de Paris et de la France en mars 1814.—La Restauration s'accomplit.—Je reviens à Paris et je suis nommé secrétaire général au ministère de l'intérieur.

1807-1814.)

J'agis autrement que n'ont fait naguère plusieurs de mes contemporains; je publie mes Mémoires pendant que je suis encore là pour en répondre. Ce n'est point par lassitude du repos, ni pour rouvrir à d'anciennes luttes une petite arène, à défaut de la grande, maintenant fermée. J'ai beaucoup lutté dans ma vie, et avec ardeur. L'âge et la retraite ont répandu, pour moi, leur

paix sur le passé. C'est d'un ciel profondément serein que je reporte aujourd'hui mes regards vers cet horizon chargé de tant d'orages. Je sonde attentivement mon âme, et je n'y découvre aucun sentiment qui envenime mes souvenirs. Point de fiel permet beaucoup de franchise. C'est la personnalité qui altère ou décrie la vérité. Voulant parler de mon temps et de ma propre vie, j'aime mieux le faire du bord que du fond de la tombe. Pour moi-même, j'y trouve plus de dignité, et pour les autres j'en apporterai, dans mes jugements et dans mes paroles, plus de scrupule. Si des plaintes s'élèvent, ce que je ne me flatte guère d'éviter, on ne dira pas du moins que je n'ai pas voulu les entendre, et que je me suis soustrait au fardeau de mes œuvres.

D'autres raisons encore me décident. La plupart des Mémoires sont publiés ou trop tôt ou trop tard. Trop tôt, ils sont indiscrets ou insignifiants; on dit ce qu'il conviendrait encore de taire, ou bien on tait ce qui serait curieux et utile à dire. Trop tard, les Mémoires ont perdu beaucoup de leur opportunité et de leur intérêt; les contemporains ne sont plus là pour mettre à profit les vérités qui s'y révèlent et pour prendre à leurs récits un plaisir presque personnel. Ils n'ont plus qu'une valeur morale ou littéraire, et n'excitent plus qu'une curiosité oisive. Quoique je sache combien l'expérience s'évanouit en passant d'une génération à l'autre, je ne crois pas qu'il n'en reste absolument rien, ni que la connaissance précise des fautes des pères et des raisons de leurs échecs demeure tout à fait sans fruit pour les en-

faits. Je voudrais transmettre à ceux qui viendront après moi, et qui auront aussi leurs épreuves, un peu de la lumière qui s'est faite, pour moi, à travers les miennes. J'ai défendu tour à tour la liberté contre le pouvoir absolu et l'ordre contre l'esprit révolutionnaire; deux grandes causes qui, à bien dire, n'en font qu'une, car c'est leur séparation qui les perd tour à tour l'une et l'autre. Tant que la liberté n'aura pas hautement rompu avec l'esprit révolutionnaire et l'ordre avec le pouvoir absolu, la France sera ballottée de crise en crise et de mécompte en mécompte. C'est ici vraiment la cause nationale. Je suis attristé, mais point troublé de ses revers; je ne renonce ni à son service ni à son triomphe. Dans les épreuves suprêmes, c'est mon naturel, et j'en remercie Dieu comme d'une faveur, de conserver les grands désirs, quelque incertaines ou lointaines que soient les espérances.

Dans les temps anciens et modernes, de grands historiens, les plus grands, Thucydide, Xénophon, Salluste, César, Tacite, Machiavel, Clarendon, ont écrit et quelques-uns ont eux-mêmes publié l'histoire de leur temps et des événements auxquels ils avaient pris part. Je n'entreprends point une telle œuvre; le jour de l'histoire n'est pas venu pour nous, de l'histoire complète et libre, sans réticence ni sur les faits ni sur les hommes. Mais mon histoire propre et intime, ce que j'ai pensé, senti et voulu dans mon concours aux affaires de mon pays, ce qu'ont pensé, senti et voulu avec moi les amis politiques auxquels j'ai été associé, la vie de nos âmes

dans nos actions, je puis dire cela librement, et c'est là surtout ce que j'ai à cœur de dire, pour être, sinon toujours approuvé, du moins toujours connu et compris. A cette condition, d'autres marqueront un jour avec justice notre place dans l'histoire de notre temps.

Je ne suis entré qu'en 1814 dans la vie publique ; je n'avais servi ni la Révolution ni l'Empire. Étranger par mon âge à la Révolution, je suis resté étranger à l'Empire par mes idées. Depuis que j'ai pris quelque part au gouvernement des hommes, j'ai appris à être juste envers l'empereur Napoléon : génie incomparablement actif et puissant, admirable par son horreur du désordre, par ses profonds instincts de gouvernement, et par son énergique et efficace rapidité dans la reconstruction de la charpente sociale. Mais génie sans mesure et sans frein, qui n'acceptait ni de Dieu, ni des hommes, aucune limite à ses désirs ni à ses volontés, et qui par là demeurait révolutionnaire en combattant la révolution ; supérieur dans l'intelligence des conditions générales de la société, mais ne comprenant qu'imparfaitement, dirai-je grossièrement, les besoins moraux de la nature humaine, et tantôt leur donnant satisfaction avec un bon sens sublime, tantôt les méconnaissant et les offensant avec un orgueil impie. Qui eût pu croire que le même homme qui avait fait le Concordat et rouvert en France les églises enlèverait le pape de Rome et le retiendrait prisonnier à Fontainebleau? C'est trop de maltraiter également les philosophes et les chrétiens. la

raison et la foi. Entre les grands hommes ses pareils, Napoléon a été le plus nécessaire à son temps, car nul n'a fait si promptement ni avec tant d'éclat succéder l'ordre à l'anarchie, mais aussi le plus chimérique en vue de l'avenir, car après avoir possédé la France et l'Europe, il a vu l'Europe le chasser, même de la France, et son nom demeurera plus grand que ses œuvres, dont les plus brillantes, ses conquêtes, ont tout à coup et entièrement disparu avec lui. En rendant hommage à sa grandeur, je ne regrette pas de ne l'avoir appréciée que tard et quand il n'était plus; il y avait pour moi, sous l'Empire, trop d'arrogance dans la force et trop de dédain du droit, trop de révolution et trop peu de liberté.

Ce n'est pas que je fusse, à cette époque, très-préoccupé de la politique, ni très-impatient que la liberté m'en ouvrît l'accès. Je vivais dans la société de l'opposition, mais d'une opposition qui ne ressemblait guère à celle que nous avons vue et faite pendant trente ans. C'étaient les débris du monde philosophique et de l'aristocratie libérale du XVIII^e^ siècle, les derniers représentants de ces salons qui avaient librement pensé à tout, parlé de tout, mis tout en question, tout espéré et tout promis, par mouvement et plaisir d'esprit plutôt que par aucun dessein d'intérêt et d'ambition. Les mécomptes et les désastres de la Révolution n'avaient point fait abjurer aux survivants de cette brillante génération leurs idées et leurs désirs; ils restaient sincèrement libéraux, mais sans prétentions pressantes, et

avec la réserve de gens qui ont peu réussi et beaucoup souffert dans leurs tentatives de réforme et de gouvernement. Ils tenaient à la liberté de la pensée et de la parole, mais n'aspiraient point à la puissance ; ils détestaient et critiquaient vivement le despotisme, mais sans rien faire pour le réprimer ou le renverser. C'était une opposition de spectateurs éclairés et indépendants qui n'avaient aucune chance ni aucune envie d'intervenir comme acteurs.

Société charmante, dont, après une longue vie de rudes combats, je me plais à retrouver les souvenirs. M. de Talleyrand me disait un jour : « Qui n'a pas vécu « dans les années voisines de 1789 ne sait pas ce que c'est « que le plaisir de vivre. » Quel puissant plaisir en effet que celui d'un grand mouvement intellectuel et social qui, loin de suspendre et de troubler à cette époque la vie mondaine, l'animait et l'ennoblissait en mêlant de sérieuses préoccupations à ses frivoles passe-temps, qui n'imposait encore aux hommes aucune souffrance, aucun sacrifice, et leur ouvrait pourtant les plus brillantes perspectives ! Le XVIII^e^ siècle a été certainement le plus tentateur et le plus séducteur des siècles, car il a promis à la fois satisfaction à toutes les grandeurs et à toutes les faiblesses de l'humanité ; il l'a en même temps élevée et énervée, flattant tour à tour ses plus nobles sentiments et ses plus terrestres penchants, l'enivrant d'espérances sublimes et la berçant de molles complaisances. Aussi a-t-il fait pêle-mêle des utopistes et des égoïstes, des fanatiques et des sceptiques, des enthousiastes et des

incrédules moqueurs, enfants très-divers du même temps, mais tous charmés de leur temps et d'eux-mêmes, et jouissant ensemble de leur commune ivresse à la veille du chaos. Quand j'entrai dans le monde en 1807, le chaos avait depuis longtemps éclaté; l'enivrement de 1789 avait bien complétement disparu; la société, tout occupée de se rasseoir, ne songeait plus à s'élever en s'amusant; les spectacles de la force avaient remplacé pour elle les élans vers la liberté. La sécheresse, la froideur, l'isolement des sentiments et des intérêts personnels, c'est le train et l'ennui ordinaires du monde; la France, lasse d'erreurs et d'excès étranges, avide d'ordre et de bon sens commun, retombait dans cette ornière. Au milieu de la réaction générale, les fidèles héritiers des salons lettrés du XVIII^e^ siècle y demeuraient seuls étrangers; seuls ils conservaient deux des plus nobles et plus aimables dispositions de leur temps, le goût désintéressé des plaisirs de l'esprit et cette promptitude à la sympathie, cette curiosité bienveillante et empressée, ce besoin de mouvement moral et de libre entretien, qui répandent sur les relations sociales tant de fécondité et de douceur.

J'en fis, pour mon propre compte, une heureuse épreuve. Amené dans cette société par un incident de ma vie privée, j'y arrivais très-jeune, parfaitement obscur, sans autre titre qu'un peu d'esprit présumé, quelque instruction et un goût très-vif pour les plaisirs nobles, les lettres et la bonne compagnie. Je n'y apportais pas des idées en harmonie avec celles que j'y trou-

vais; j'avais été élevé à Genève, dans des sentiments très-libéraux, mais dans des habitudes austères et des croyances pieuses, en réaction contre la philosophie du XVIIIe siècle plutôt qu'en admiration de ses œuvres et de son influence. Depuis que je vivais à Paris, la philosophie et la littérature allemandes étaient mon étude favorite; je lisais Kant et Klopstock, Herder et Schiller, beaucoup plus que Condillac et Voltaire. M. Suard, l'abbé Morellet, le marquis de Boufflers, les habitués des salons de Mme d'Houdetot et de Mme de Rumford, qui m'accueillaient avec une extrême bonté, souriaient et s'impatientaient quelquefois de mes traditions chrétiennes et de mon enthousiasme germanique; mais au fond cette diversité de nos idées et de nos habitudes était pour moi, dans leur société, une cause d'intérêt et de faveur plutôt que de mauvais vouloir ou seulement d'indifférence. Ils me savaient aussi sincèrement attaché qu'eux-mêmes à la liberté et à l'honneur de l'intelligence humaine, et j'avais pour eux quelque chose de nouveau et d'indépendant qui leur inspirait de l'estime et de l'attrait. Ils m'ont, à cette époque, constamment soutenu de leur amitié et de leur influence, sans jamais prétendre à me gêner dans nos dissentiments. J'ai appris d'eux plus que de personne à porter dans la pratique de la vie cette large équité et ce respect de la liberté d'autrui qui sont le devoir et le caractère de l'esprit vraiment libéral.

En toute occasion, cette généreuse disposition se déployait. En 1809, M. de Chateaubriand publia *les Martyrs*. Le succès en fut d'abord pénible et très-contesté.

Parmi les disciples du XVIIIe siècle et de Voltaire, la plupart traitaient M. de Chateaubriand en ennemi, et les plus modérés lui portaient peu de faveur. Ils ne goûtaient pas ses idées, même quand ils ne croyaient pas devoir les combattre, et sa façon d'écrire choquait leur goût dénué d'imagination et plus fin que grand. Ma disposition était toute contraire; j'admirais passionnément M. de Chateaubriand, idées et langage; ce beau mélange de sentiment religieux et d'esprit romanesque, de poésie et de polémique morale, m'avait si puissamment ému et conquis que, peu après mon arrivée à Paris, en 1806, une de mes premières fantaisies littéraires avait été d'adresser à M. de Chateaubriand une très-médiocre épître en vers dont il s'empressa de me remercier en prose artistement modeste et polie. Sa lettre flatta ma jeunesse, et *les Martyrs* redoublèrent mon zèle. Les voyant si violemment attaqués, je résolus de les défendre dans *le Publiciste*, où j'écrivais quelquefois; et quoique fort éloigné d'approuver tout ce que j'en pensais, M. Suard, qui dirigeait ce journal, se prêta complaisamment à mon désir. J'ai connu très-peu d'hommes d'un naturel aussi libéral et aussi doux, quoique d'un esprit minutieusement délicat et difficile. Il trouvait dans le talent de M. de Chateaubriand plus à critiquer qu'à louer; mais c'était du talent, un grand talent, et à ce titre il restait pour lui bienveillant, quoique toujours et finement moqueur. C'était de plus un talent plein d'indépendance, engagé dans l'opposition et en butte à la redoutable humeur du pouvoir impé-

rial : autres mérites auxquels M. Suard portait beaucoup d'estime. Il me laissa donc, dans le *le Publiciste*, libre carrière, et j'y pris parti pour *les Martyrs* contre leurs détracteurs.

M. de Chateaubriand en fut très-touché et s'empressa de me le témoigner. Mes articles devinrent entre nous l'objet d'une correspondance qu'aujourd'hui encore je ne relis pas sans plaisir[1]. Il m'expliquait ses intentions et ses raisons dans la composition de son poëme, discutait avec quelque susceptibilité, et même avec un peu d'humeur cachée sous sa reconnaissance, les critiques mêlées à mes éloges, et finissait par me dire : « Au reste, monsieur, vous connaissez les tempêtes élevées contre mon ouvrage et d'où elles partent. Il y a une autre plaie qu'on ne montre pas et qui, au fond, est la source de la colère ; c'est ce *Hiéroclès* qui égorge les chrétiens au nom de la *philosophie* et de la *liberté*. Le temps fera justice si mon livre en vaut la peine, et vous hâterez beaucoup cette justice en publiant vos articles, dussiez-vous les changer et les mutiler jusqu'à un certain point. Montrez-moi mes fautes, monsieur ; je les corrigerai. Je ne méprise que les critiques aussi bas dans leur langage que dans les raisons secrètes qui les font parler. Je ne puis trouver la raison et l'honneur dans la bouche de ces saltimbanques littéraires aux gages de la police, qui dansent dans le ruisseau pour amuser les laquais...

[1] J'insère dans les *Pièces historiques*, placées à la fin de ce volume, trois des lettres que M. de Chateaubriand m'écrivit à cette époque et à ce sujet. (*Pièces historiques*, nº I.)

Je ne renonce point à l'espoir d'aller vous chercher, ni à vous recevoir dans mon ermitage : les honnêtes gens doivent, surtout à présent, se réunir pour se consoler ; les idées généreuses et les sentiments élevés deviennent tous les jours si rares qu'on est trop heureux quand on les retrouve... Agréez de nouveau, je vous en prie, l'assurance de ma haute considération, de mon dévouement sincère, et, si vous le permettez, d'une amitié que nous commençons sous les auspices de la franchise et de l'honneur. »

Entre M. de Chateaubriand et moi, la franchise et l'honneur ont persisté, à coup sûr, à travers nos luttes politiques ; mais l'amitié n'y a pas survécu. Lien trop beau pour ne pas être rare, et dont il ne faut pas prononcer si vite le nom.

Quand on a vécu sous un régime de vraie et sérieuse liberté, on a quelque envie et quelque droit de sourire en voyant ce qui, dans d'autres temps, a pu passer pour des actes d'opposition factieuse selon les uns, courageuse selon les autres. En août 1807, dix-huit mois avant la publication des *Martyrs*, je m'arrêtai quelques jours en Suisse en allant voir ma mère à Nîmes, et dans le confiant empressement de ma jeunesse, aussi curieux des grandes renommées qu'encore inconnu moi-même, j'écrivis à madame de Staël pour lui demander l'honneur de la voir. Elle m'invita à dîner à Ouchy, près de Lausanne, où elle se trouvait alors. J'étais assis à côté d'elle ; je venais de Paris ; elle me questionna sur ce qui s'y passait, ce qu'on y disait, ce qui occupait le public et les

salons. Je parlai d'un article de M. de Chateaubriand dans le *Mercure* qui faisait du bruit au moment de mon départ. Une phrase surtout m'avait frappé, et je la citai textuellement, car elle s'était gravée dans ma mémoire : « Lorsque, dans le silence de l'abjection, l'on n'entend plus retentir que la chaîne de l'esclave et la voix du délateur, lorsque tout tremble devant le tyran et qu'il est aussi dangereux d'encourir sa faveur que de mériter sa disgrâce, l'historien paraît chargé de la vengeance des peuples. C'est en vain que Néron prospère; Tacite est déjà né dans l'Empire; il croît inconnu auprès des cendres de Germanicus, et déjà l'intègre Providence a livré à un enfant obscur la gloire du maître du monde. » Mon accent était sans doute ému et saisissant, comme j'étais ému et saisi moi-même; madame de Staël me prit vivement par le bras en me disant : « Je suis sûre que vous joueriez très-bien la tragédie; restez avec nous et prenez place dans *Andromaque*. » C'était là, chez elle, le goût et l'amusement du moment. Je me défendis de sa bienveillante conjecture, et la conversation revint à M. de Chateaubriand et à son article, qu'on admira beaucoup en s'en inquiétant un peu. On avait raison d'admirer, car la phrase était vraiment éloquente, et aussi de s'inquiéter, car le *Mercure* fut supprimé précisément à cause de cette phrase. Ainsi l'empereur Napoléon, vainqueur de l'Europe et maître absolu de la France, ne croyait pas pouvoir souffrir qu'on dît que son historien futur naîtrait peut-être sous son règne, et se tenait pour obligé de prendre l'honneur

de Néron sous sa garde. C'était bien la peine d'être un si grand homme pour avoir de telles craintes à témoigner et de tels clients à protéger!

Les esprits élevés et un peu susceptibles pour le compte de la dignité humaine avaient bien raison de ne pas goûter ce régime, et de prévoir qu'il ne fonderait ni le bonheur, ni la grandeur durable de la France; mais il paraissait, à cette époque, si bien établi dans le sentiment général du pays, on était si convaincu de sa force, on pensait si peu à toute autre chance d'avenir, que, même dans cette région haute et étroite où l'esprit d'opposition dominait, on trouvait parfaitement simple que les jeunes gens entrassent à son service, seule carrière publique qui leur fût ouverte. Une femme d'un esprit très-distingué et d'un noble cœur, qui me portait quelque amitié, madame de Rémusat se prit du désir de me faire nommer auditeur au Conseil d'État; son cousin, M. Pasquier, alors préfet de police et que je rencontrais quelquefois chez elle, s'y employa de très-bonne grâce; et, de l'avis de mes plus intimes amis, je ne repoussai point cette proposition, quoique, au fond de l'âme, elle me causât quelque trouble. C'était au ministère des affaires étrangères qu'on avait le projet de me faire attacher. M. Pasquier parla de moi au duc de Bassano, alors ministre de ce département, et au comte d'Hauterive, directeur des Archives. Le duc de Bassano me fit appeler. Je vis aussi M. d'Hauterive, esprit fécond, ingénieux et bienveillant pour les jeunes gens disposés aux fortes études. Pour m'essayer, ils me chargèrent de

rédiger un mémoire sur une question dont l'Empereur était ou voulait paraître préoccupé, l'échange des prisonniers français détenus en Angleterre contre les prisonniers anglais retenus en France. De nombreux documents me furent remis à ce sujet. Je fis le mémoire, et ne doutant pas que l'Empereur ne voulût sérieusement l'échange, je mis soigneusement en lumière les principes du droit des gens qui le commandaient et les concessions mutuelles qui devaient le faire réussir. Je portai mon travail au duc de Bassano. J'ai lieu de présumer que je m'étais mépris sur son véritable objet, et que l'empereur Napoléon, regardant les prisonniers anglais qu'il avait en France comme plus considérables que les Français détenus en Angleterre, et croyant que le nombre de ces derniers était pour le gouvernement anglais une charge incommode, n'avait au fond nulle intention d'accomplir l'échange, Quoi qu'il en soit, je n'entendis plus parler de mon mémoire ni de ma nomination. Je me permets de dire que j'en eus peu de regret.

Une autre carrière s'ouvrit bientôt pour moi qui me convenait mieux, car elle était plus étrangère au gouvernement. Mes premiers travaux, surtout mes *Notes critiques* sur l'*Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*, de Gibbon, et les *Annales de l'éducation*, recueil périodique où j'avais abordé quelques-unes des grandes questions d'éducation publique et privée, avaient obtenu, de la part des hommes sérieux, quelque attention [1]. Avec une bienveillance toute spontanée,

[1] Je publie, dans les *Pièces historiques* placées à la fin de ce

M. de Fontanes, alors grand maître de l'Université, me nomma professeur adjoint à la chaire d'histoire qu'occupait M. de Lacretelle dans la Faculté des lettres de l'académie de Paris; et peu après, avant que j'eusse commencé mon enseignement, et comme s'il eût cru n'avoir pas assez fait pour m'attacher fortement à l'Université, il divisa la chaire en deux et me nomma professeur titulaire d'histoire moderne, avec dispense d'âge, car je n'avais pas encore vingt-cinq ans. J'ouvris mon cours au collége du Plessis, en présence des élèves de l'École normale et d'un public peu nombreux, mais avide d'étude, de mouvement intellectuel, et pour qui l'histoire moderne, même remontant à ses plus lointaines sources, aux Barbares conquérants de l'empire romain, semblait avoir un intérêt pressant et presque contemporain.

Ce n'était point là, de la part de M. de Fontanes, simplement un acte de bienveillance attirée sur moi par quelques pages de moi qu'il avait lues, ou quelques propos favorables qu'il avait entendus à mon sujet. Ce lettré épicurien, devenu puissant et le favori intellectuel du plus puissant souverain de l'Europe, aimait toujours les lettres pour elles-mêmes et d'un sentiment aussi désintéressé que sincère : le beau le touchait comme aux jours de sa jeunesse et de ses poétiques travaux. Et ce qui est plus rare encore, ce courtisan raffiné

volume, une lettre que le comte de Lally-Tolendal m'écrivit de Bruxelles à propos des *Annales de l'éducation*, et dans laquelle le caractère et de l'homme et du temps se montre avec un aimable abandon. (*Pièces historiques*, n° II.)

d'un despote glorieux, cet orateur officiel qui se tenait pour satisfait quand il avait prêté à la flatterie un noble langage, honorait, quand il la rencontrait, une indépendance plus sérieuse et prenait plaisir à le lui témoigner. Peu après m'avoir nommé, il m'invita à dîner à sa maison de campagne, à Courbevoie; assis près de lui à table, nous causâmes des études, des méthodes d'enseignement, des lettres classiques et modernes, vivement, librement, comme d'anciennes connaissances et presque comme des compagnons de travail. La conversation tomba sur les poëtes latins et leurs commentateurs; je parlai avec éloge de la grande édition de Virgile par Heyne, le célèbre professeur de l'Université de Gœttingue, et du mérite de ses dissertations. M. de Fontanes attaqua brusquement les savants allemands; selon lui, ils n'avaient rien découvert, rien ajouté aux anciens commentaires, et Heyne n'en savait pas plus, sur Virgile et sur l'antiquité, que le père La Rue. Il était plein d'humeur contre la littérature allemande en général, philosophes, poëtes, historiens ou philologues, et décidé à ne pas les croire dignes de son attention. Je les défendis avec la confiance de ma conviction et de ma jeunesse, et M. de Fontanes, se tournant vers son autre voisin, lui dit en souriant : « Ces protestants, on ne les fait jamais céder. » Mais loin de m'en vouloir de mon obstination, il se plaisait évidemment au contraire dans la franchise de ce petit débat. Sa tolérance pour mon indépendance fut mise un peu plus tard à une plus délicate épreuve. Quand j'eus à commencer mon cours, en dé-

cembre 1812, il me parla de mon discours d'ouverture et m'insinua que j'y devrais mettre une ou deux phrases à l'éloge de l'Empereur; c'était l'usage, me dit-il, surtout à la création d'une chaire nouvelle, et l'Empereur se faisait quelquefois rendre compte par lui de ces séances. Je m'en défendis; je ne voyais à cela, lui dis-je, point de convenance générale; j'avais à faire uniquement de la science devant un public d'étudiants; je ne pouvais être obligé d'y mêler de la politique, et de la politique contre mon opinion : « Faites comme vous voudrez, me dit M. de Fontanes, avec un mélange visible d'estime et d'embarras; si on se plaint de vous, on s'en prendra à moi; je nous défendrai, vous et moi, comme je pourrai [1]. »

Il faisait acte de clairvoyance et de bon sens autant que d'esprit généreux en renonçant si vite et de si bonne grâce à l'exigence qu'il m'avait témoignée. Pour le maître qu'il servait, l'opposition de la société où je vivais n'avait point d'importance pratique ni prochaine; c'était une pure opposition de pensée et de conversation, sans dessein précis, sans passion efficace, grave pour la longue vue du philosophe, mais indifférente à l'action du politique, et disposée à se contenter long-

[1] Malgré ses imperfections, que personne ne sentira plus que moi, on ne lira peut-être pas sans quelque intérêt ce discours, ma première leçon d'histoire et ma première parole publique, et qui est resté enfoui dans les archives de la Faculté des lettres, depuis le jour où il y fut prononcé, il y a quarante-cinq ans. Je le joins aux *Pièces historiques* (n° III).

temps de l'indépendance des idées et des paroles dans l'inaction de la vie.

En entrant dans l'Université, je me trouvai en contact avec une autre opposition, moins apparente, mais plus sérieuse sans être, pour le moment, plus active. M. Royer-Collard, alors professeur d'histoire de la philosophie et doyen de la Faculté des lettres, me prit en prompte et vive amitié. Nous ne nous connaissions pas auparavant; j'étais beaucoup plus jeune que lui; il vivait loin du monde, n'entretenant qu'un petit nombre de relations intimes; nous fûmes nouveaux et attrayants l'un pour l'autre. C'était un homme, non pas de l'ancien régime, mais de l'ancien temps, que la Révolution avait développé sans le dominer, et qui la jugeait avec une sévère indépendance, principes, actes et personnes, sans déserter sa cause primitive et nationale. Esprit admirablement libre et élevé avec un ferme bon sens, plus original qu'inventif, plus profond qu'étendu, plus capable de mener loin une idée que d'en combiner plusieurs, trop préoccupé de lui-même, mais singulièrement puissant sur les autres par la gravité impérieuse de sa raison et par son habileté à répandre, sur des formes un peu solennelles, l'éclat imprévu d'une imagination forte excitée par des impressions très-vives. Avant d'être appelé à enseigner la philosophie, il n'en avait pas fait une étude spéciale, ni le but principal de ses travaux, et dans nos vicissitudes politiques de 1789 à 1814, il n'avait jamais joué un rôle important, ni hautement épousé aucun parti. Mais il avait reçu dans

sa jeunesse, sous l'influence des traditions de Port-Royal, une forte éducation classique et chrétienne; et après la *Terreur*, sous le régime du Directoire, il était entré dans le petit comité royaliste qui correspondait avec Louis XVIII, non pour conspirer, mais pour éclairer ce prince sur le véritable état du pays, et lui donner des conseils aussi bons pour la France que pour la maison de Bourbon, si la maison de Bourbon et la France devaient se retrouver un jour. Il était donc décidément spiritualiste en philosophie et royaliste en politique; restaurer l'âme dans l'homme et le droit dans le gouvernement, telle était, dans sa modeste vie, sa grande pensée : « Vous ne pouvez pas croire, m'écrivait-il en 1823, que j'aie jamais pris le mot *Restauration* dans le sens étroit et borné d'un fait particulier: mais j'ai regardé et je regarde encore ce fait comme l'expression d'un certain système de société et de gouvernement, et comme la condition, dans les circonstances de la France, de l'ordre, de la justice et de la liberté; tandis que, sans cette condition, le désordre, la violence, et un despotisme irremédiable, né des choses et non des hommes, sont la conséquence nécessaire de l'esprit et des doctrines politiques de la révolution. » Passionnément pénétré de cette idée, philosophe agressif et politique expectant, il luttait avec succès, dans sa chaire, contre l'école matérialiste du XVIII^e^ siècle, et suivait du fond de son cabinet, avec anxiété mais non sans espoir, les chances du jeu terrible où Napoléon jouait tous les jours son empire.

Par ses grands instincts, Napoléon était spiritualiste;

les hommes de son ordre ont des éclairs de lumière et des élans de pensée qui leur entr'ouvrent la sphère des hautes vérités. Dans ses bons moments, le spiritualisme renaissant sous son règne, et sapant le matérialisme du dernier siècle, lui était sympathique et agréable. Mais le despote avait de prompts retours qui l'avertissaient qu'on n'élève pas les âmes sans les affranchir, et la philosophie spiritualiste de M. Royer-Collard l'offusquait alors autant que l'idéologie sensualiste de M. de Tracy. C'était de plus un des traits de génie de Napoléon qu'il se souvenait constamment de ces Bourbons si oubliés, et savait bien que là étaient ses seuls concurrents au trône de France. Au plus fort de ses grandeurs, il avait plus d'une fois exprimé cette idée, et elle lui revenait plus claire et plus pressante quand il sentait approcher le péril. A ce titre encore, M. Royer-Collard et ses amis, dont il connaissait bien les sentiments et les relations, lui étaient profondément suspects et importuns. Non que leur opposition, Napoléon le savait bien aussi, fût active ni puissante; les événements ne se décidaient pas dans ce petit cercle; mais là étaient les plus justes pressentiments de l'avenir et les plus sensés amis du gouvernement futur.

Ils n'avaient entre eux que des conversations bien vagues et à voix bien basse quand l'Empereur vint donner lui-même à leurs idées une consistance et une publicité qu'ils étaient loin de prétendre. Lorsqu'il fit remettre au Sénat et au Corps législatif, réunis le 19 décembre 1813, quelques-unes des pièces de ses négociations avec

les puissances coalisées, en provoquant la manifestation de leurs sentiments à ce sujet, s'il avait eu le sincère dessein de faire la paix, ou de convaincre sérieusement la France que, si la paix ne se faisait pas, ce n'était point par l'obstination de sa volonté conquérante, il eût trouvé, à coup sûr, dans ces deux corps, quelque énervés qu'ils fussent, un énergique et populaire appui. Je voyais souvent, et assez intimement, trois des cinq membres de la commission du Corps législatif, MM. Maine-Biran, Gallois et Raynouard, et par eux je connaissais bien les dispositions des deux autres, MM. Laîné et Flaugergues. M. Maine-Biran, qui faisait partie, avec M. Royer-Collard et moi, d'une petite réunion philosophique où nous causions librement de toutes choses, nous tenait au courant de ce qui se passait dans la commission et dans le Corps législatif lui-même. Quoique royaliste d'origine (il avait été dans sa jeunesse garde du corps de Louis XVI), il était étranger à tout parti et à toute intrigue, consciencieux jusqu'au scrupule, timide même quand sa conscience ne lui commandait pas absolument le courage, peu politique par goût, et en tout cas fort éloigné de prendre jamais une résolution extrême, ni aucune initiative d'action. M. Gallois, homme du monde et d'étude, libéral modéré de l'école philosophique du XVIIIe siècle, s'occupait plus de soigner sa bibliothèque que de rechercher une importance publique, et voulait s'acquitter dignement envers son pays sans troubler les sereines habitudes de sa vie. Plus vif de manières et de langage, comme Pro-

vençal et comme poëte, M. Raynouard n'était cependant pas d'humeur aventureuse, et ses plaintes rudes disaient-on, contre les abus tyranniques de l'administration impériale, n'auraient pas empêché qu'il ne se contentât de ces satisfactions tempérées qui, dans le présent, sauvent l'honneur et donnent l'espoir pour l'avenir. M. Flaugergues, honnête républicain qui avait pris le deuil à la mort de Louis XVI, roide d'esprit et de caractère, était capable de résolutions énergiques, mais solitaires, et influait peu sur ses collègues, quoiqu'il parlât beaucoup. M. Laîné, au contraire, avait le cœur chaud et sympathique sous des formes tristes, et l'esprit élevé sans beaucoup d'originalité ni de force ; sa parole était pénétrante et saisissante quand il était lui-même vivement ému ; républicain jadis, mais resté simplement partisan généreux des idées et des sentiments de liberté, il fut promptement adopté comme le premier homme de la commission et accepta sans hésiter d'être son organe. Mais il n'avait, comme ses collègues, point d'hostilité préméditée, ni d'engagement secret contre l'Empereur; ils ne voulaient tous que lui porter l'expression sérieuse du vœu de la France, au dehors pour une politique sincèrement pacifique, au dedans pour le respect des droits publics et l'exercice légal du pouvoir. Leur rapport ne fut que l'expression modérée de ces modestes sentiments.

Avec de tels hommes, animés de telles vues, il était aisé de s'entendre ; Napoléon ne voulut pas même écouter. On sait comment il fit tout à coup supprimer le rapport, ajourna le Corps législatif, et avec quel empor-

tement à la fois calculé et brutal il traita, en les recevant le 1er janvier 1814, les députés et leurs commissaires : « Qui êtes-vous pour m'attaquer ? C'est moi qui suis le représentant de la nation. S'en prendre à moi, c'est s'en prendre à elle. J'ai un titre et vous n'en avez pas... M. Lainé, votre rapporteur, est un méchant homme, qui correspond avec l'Angleterre par l'entremise de l'avocat Desèze. Je le suivrai de l'œil. M. Raynouard est un menteur. » En faisant communiquer à la commission les pièces de la négociation, Napoléon avait interdit à son ministre des affaires étrangères, le duc de Vicence, d'y placer celle qui faisait connaître à quelles conditions les puissances alliées étaient prêtes à traiter, ne voulant, lui, s'engager à aucune base de paix. Son ministre de la police, le duc de Rovigo, se chargea de pousser jusqu'au bout l'indiscrétion de sa colère : « Vos paroles sont bien imprudentes, dit-il aux membres de la commission, quand il y a un Bourbon à cheval. » Ainsi, dans la situation la plus extrême, sous le coup des plus éclatants avertissements de Dieu et des hommes, le despote aux abois faisait parade de pouvoir absolu ; le conquérant vaincu laissait voir que les négociations n'étaient pour lui qu'un moyen d'attendre les retours des chances de la guerre ; et le chef ébranlé de la dynastie nouvelle proclamait lui-même que l'ancienne dynastie était là, prête à lui succéder.

Le jour était venu où la gloire même ne répare plus les fautes qu'elle couvre encore. La campagne de 1814, ce chef-d'œuvre continu d'habileté et d'héroïsme du

chef comme des soldats, n'en porta pas moins l'empreinte de la fausse pensée et de la fausse situation de l'Empereur. Il flotta constamment entre la nécessité de couvrir Paris et sa passion de reconquérir l'Europe, voulant sauver à la fois son trône et son ambition, et changeant à chaque instant de tactique, selon que le péril fatal ou la chance favorable lui semblait l'emporter. Dieu vengeait la justice et le bon sens en condamnant le génie qui les avait tant bravés à succomber dans l'hésitation et le tâtonnement, sous le poids de ses inconciliables désirs et de ses impossibles volontés.

Pendant que Napoléon usait dans cette lutte suprême les restes de sa fortune et de sa puissance, il ne lui vint d'aucun point de la France, ni de Paris, ni des départements, et pas plus de l'opposition que du public, aucune traverse, aucun obstacle. Il n'y avait point d'enthousiasme pour sa défense et peu de confiance dans son succès; mais personne ne tentait rien contre lui; des conversations malveillantes, quelques avertissements préparatoires, quelques allées et venues à raison de l'issue qu'on entrevoyait, c'était là tout. L'Empereur agissait en pleine liberté et avec toute la force que comportaient son isolement et l'épuisement moral et matériel du pays. On n'a jamais vu une telle inertie publique au milieu de tant d'anxiété nationale, ni des mécontents s'abstenant à ce point de toute action, ni des agents si empressés à désavouer leur maître en restant si dociles à le servir. C'était une nation de spectateurs harassés, qui avaient perdu toute habitude d'in-

tervenir eux-mêmes dans leur propre sort, et qui ne savaient quel dénoûment ils devaient désirer ou craindre à ce drame terrible dont ils étaient l'enjeu.

Je me lassai de rester immobile à ma place devant ce spectacle, et ne prévoyant pas quand ni comment il finirait, je résolus, vers le milieu de mars, d'aller à Nîmes passer quelques semaines auprès de ma mère que je n'avais pas vue depuis longtemps. J'ai encore devant les yeux l'aspect de Paris, entre autres de la rue de Rivoli que l'on commençait alors à construire, quand je la traversai le matin de mon départ : point d'ouvriers, point de mouvement, des matériaux entassés sans emploi, des échafaudages déserts, des constructions abandonnées faute d'argent, de bras et de confiance, des ruines neuves. Partout, dans la population, un air de malaise et d'oisiveté inquiète, comme de gens à qui manquent également le travail et le repos. Pendant mon voyage, sur les routes, dans les villes et dans les campagnes, même apparence d'inaction et d'agitation, même appauvrissement visible du pays; beaucoup plus de femmes et d'enfants que d'hommes; de jeunes conscrits tristement en marche pour leur corps; des malades et des blessés refluant à l'intérieur; une nation mutilée et exténuée. Et à côté de cette détresse matérielle, une grande perplexité morale, le trouble de sentiments contraires, le désir ardent de la paix et la haine violente de l'étranger; des alternatives, envers Napoléon, d'irritation et de sympathie, tantôt maudit comme l'auteur de tant de souffrances, tantôt célébré comme

le défenseur de la patrie et le vengeur de ses injures. Et ce qui me frappait comme un mal bien grave, quoique je fusse loin d'en mesurer dès lors toute la portée, c'était la profonde inégalité de ces sentiments divers dans les diverses classes de la population. Au sein des classes aisées et éclairées, le désir de la paix, le dégoût des exigences et des aventures du despotisme impérial, la prévoyance raisonnée de sa chute et les perspectives d'un autre régime politique dominaient évidemment. Le peuple, au contraire, ne sortait par moments de sa lassitude que pour se livrer à ses colères patriotiques et à ses souvenirs révolutionnaires; le régime impérial l'avait discipliné sans le réformer; les apparences étaient calmes, mais au fond on eût pu dire des masses populaires, comme des émigrés, qu'elles n'avaient rien oublié ni rien appris. Point d'unité morale dans le pays; point de pensée ni de passion commune, malgré l'expérience et le malheur communs. La nation était presque aussi aveuglément et aussi profondément divisée dans sa langueur qu'elle l'avait été naguère dans ses emportements.

J'entrevoyais ces mauvais symptômes; mais j'étais jeune et bien plus préoccupé des espérances de l'avenir que de ses périls. J'appris bientôt à Nîmes les événements accomplis à Paris; M. Royer-Collard m'écrivit pour me presser de revenir; je partis sur-le-champ, et peu de jours après mon arrivée, je fus nommé secrétaire général du ministère de l'intérieur, que le Roi venait de confier à l'abbé de Montesquiou.

CHAPITRE II.

LA RESTAURATION.

Mes sentiments en entrant dans la vie publique.—Vraie cause et vrai caractère de la Restauration.—Faute capitale du Sénat impérial.—La Charte s'en ressent.—Objections diverses à la Charte. — Pourquoi elles furent vaines. — Ministère du roi Louis XVIII.—Inaptitude des principaux ministres au gouvernement constitutionnel.—M. de Talleyrand.—L'abbé de Montesquiou.—M de Blacas.—Louis XVIII.—Principales affaires auxquelles j'ai pris part à cette époque.— Présentation aux Chambres de l'exposé de la situation du royaume.—Loi sur la presse.—Ordonnance pour la réforme de l'instruction publique.—État du gouvernement et du pays.—Leur inexpérience commune. — Effets du régime de liberté. — Appréciation du mécontentement public et des complots. — Mot de Napoléon sur la facilité de son retour.

(1814-1815.)

Je n'hésitai point à entrer, sous de tels auspices, dans les affaires. Aucun engagement antérieur, aucun motif personnel ne me portaient vers la Restauration. Je suis de ceux que l'élan de 1789 a élevés et qui ne consentiront point à descendre. Mais si je ne tiens à l'ancien régime par aucun intérêt, je n'ai jamais ressenti contre l'ancienne France aucune amertume. Né bourgeois et protestant, je suis profondément dévoué à la liberté de conscience, à l'égalité devant la loi, à toutes les grandes conquêtes de notre ordre social. Mais ma confiance dans ces conquêtes est pleine et tranquille, et je ne me crois

point obligé, pour servir leur cause, de considérer la maison de Bourbon, la noblesse française et le clergé catholique comme des ennemis. Il n'y a plus maintenant que des forcenés qui crient : « A bas les nobles ! à bas les prêtres ! » Pourtant bien des gens honnêtes et sensés, et qui désirent ardemment que les révolutions finissent, ont encore au fond du cœur quelques restes des sentiments auxquels ce cri répond. Qu'ils y prennent garde : ces sentiments sont essentiellement révolutionnaires et antisociaux ; l'ordre ne se rétablira point tant que les honnêtes gens les laisseront passer avec une secrète complaisance. J'entends cet ordre vrai et durable dont, pour durer elle-même et prospérer, toute grande société a besoin. Les intérêts et les droits conquis de nos jours ont pris rang dans la France, dont ils font désormais la vie et la force ; mais parce qu'elle est pleine d'éléments nouveaux, la société française n'est pas nouvelle ; elle ne peut pas plus renier ce qu'elle a été jadis que renoncer à ce qu'elle est aujourd'hui ; elle établirait dans son sein le trouble et l'abaissement continus si elle demeurait hostile à sa propre histoire. L'histoire, c'est la nation, c'est la patrie à travers les siècles. Pour moi, j'ai toujours porté, aux faits et aux noms qui ont tenu une grande place dans notre destinée, un respect affectueux ; et tout homme nouveau que je suis, quand le roi Louis XVIII est rentré la Charte à la main, je ne me suis point senti irrité ni humilié d'avoir à jouir de nos libertés, ou à les défendre, sous l'ancienne race des rois de France, et en commun avec

tous les Français, nobles ou bourgeois, dussent leurs anciennes rivalités être encore quelque temps une source de méfiance et d'agitation.

Les étrangers ! leur souvenir a été la plaie de la Restauration et le cauchemar de la France sous son empire. Sentiment bien légitime en soi ! La passion jalouse de l'indépendance et de la gloire nationales double la force des peuples dans les jours prospères et sauve leur dignité dans les revers. S'il avait plu à Dieu de me jeter dans les rangs des soldats de Napoléon, peut-être cette passion aurait, seule aussi, dominé mon âme. Placé dans la vie civile, d'autres idées, d'autres instincts m'ont fait chercher ailleurs que dans la prépotence par la guerre la grandeur et la force de mon pays. J'ai aimé et j'aime surtout la politique juste et la liberté sous la loi. J'en désespérais avec l'Empire ; je les espérai de la Restauration. On m'a quelquefois reproché de ne pas m'associer assez vivement aux impressions publiques. Partout où je les rencontre sincères et fortes, je les respecte et j'en tiens grand compte ; mais je ne me crois point tenu d'abdiquer ma raison pour les partager, ni de déserter, pour leur plaire, l'intérêt réel et permanent du pays. C'était vraiment une absurde injustice de s'en prendre à la Restauration de la présence de ces étrangers que l'ambition insensée de Napoléon avait seule amenés sur notre sol et que les Bourbons pouvaient seuls en éloigner par une prompte et sûre paix. Les ennemis de la Restauration se sont jetés, pour la condamner dès son premier jour, dans des contradic-

tions étranges : à les en croire, tantôt elle a été imposée à la France par les baïonnettes ennemies; tantôt personne, en 1814, ne se souciait d'elle, pas plus l'Europe que la France; quelques vieilles fidélités, quelques défections soudaines, quelques intrigues égoïstes la firent seules prévaloir. Puéril aveuglement de l'esprit de parti ! Plus on prouvera qu'aucune volonté générale, aucune grande force, intérieure ou extérieure, n'appelait et n'a fait la Restauration, plus on mettra en lumière sa force propre et intime et cette nécessité supérieure qui détermina l'événement. Je m'étonne toujours que des esprits libres et distingués s'emprisonnent ainsi dans les subtilités ou les crédulités de la passion, et n'éprouvent pas le besoin de regarder les choses en face et de les voir telles qu'elles sont réellement. Dans la redoutable crise de 1814, le rétablissement de la maison de Bourbon était la seule solution naturelle et sérieuse, la seule qui se rattachât à des principes indépendants des coups de la force comme des caprices de la volonté humaine. On pouvait en concevoir des alarmes pour les intérêts nouveaux de la société française; mais, sous l'égide d'institutions mutuellement acceptées, on pouvait aussi en attendre les deux biens dont la France avait le plus pressant besoin et qui lui manquaient le plus depuis vingt-cinq ans, la paix et la liberté. Grâce à ce double espoir, non-seulement la Restauration s'accomplit sans effort; mais, en dépit des souvenirs révolutionnaires, elle fut promptement et facilement accueillie de la France. Et la France eut raison,

car la Restauration lui donna en effet la paix et la liberté.

Jamais on n'avait plus parlé de paix en France que depuis vingt-cinq ans; l'Assemblée constituante avait proclamé : « Plus de conquêtes; » la Convention nationale célébrait l'union des peuples; l'empereur Napoléon avait conclu, en quinze ans, plus de traités de paix qu'aucun autre roi. Jamais la guerre n'avait si souvent éclaté et recommencé; jamais la paix n'avait été un mensonge si court; les traités n'étaient que des trêves pendant lesquelles on préparait de nouveaux combats.

Il en était de la liberté comme de la paix : célébrée et promise d'abord avec enthousiasme, elle avait promptement disparu devant la discorde civile, sans qu'on cessât de la célébrer et de la promettre; puis, pour mettre fin à la discorde, on avait mis fin aussi à la liberté. Tantôt on s'était enivré du mot sans se soucier de la réalité du fait; tantôt, pour échapper à une fatale ivresse, le fait et le mot avaient été presque également proscrits et oubliés.

La paix et la liberté réelles revenaient avec la Restauration. La guerre n'était, pour les Bourbons, ni une nécessité, ni une passion; ils pouvaient régner sans recourir chaque jour à quelque nouveau déploiement de forces, à quelque nouvel ébranlement de l'imagination des peuples. Avec eux, les gouvernements étrangers pouvaient croire et croyaient en effet à la paix sincère et durable. De même la liberté que la France recouvrait en 1814 n'était le triomphe ni d'une école

philosophique, ni d'un parti politique : les passions turbulentes, les entêtements théoriques, les imaginations à la fois ardentes et oisives n'y trouvaient point la satisfaction de leurs appétits sans règle et sans frein ; c'était vraiment la liberté sociale, c'est-à-dire la jouissance pratique et légale des droits essentiels à la vie active des citoyens comme à la dignité morale de la nation.

Quelles seraient les garanties de la liberté et par conséquent de tous les intérêts que la liberté devait elle-même garantir ? Par quelles institutions s'exerceraient le contrôle et l'influence du pays dans son gouvernement ? C'était là le problème souverain que, le 6 avril 1814, le Sénat impérial tenta, sans succès, de résoudre par son projet de constitution, et que, le 4 juin, le roi Louis XVIII résolut effectivement par la Charte.

On a beaucoup et justement reproché aux sénateurs de 1814 l'égoïsme avec lequel, en renversant l'Empire, ils s'attribuèrent à eux-mêmes non-seulement l'intégrité, mais la perpétuité des avantages matériels dont l'Empire les avait fait jouir. Faute cynique en effet, et de celles qui décrient le plus les pouvoirs dans l'esprit des peuples, car elles blessent à la fois les sentiments honnêtes et les passions envieuses. Le Sénat en commit une autre, moins palpable et plus conforme aux préjugés du pays, mais encore plus grave à mon sens, et comme méprise politique, et par ses conséquences. Au même moment où il proclamait le retour de l'ancienne maison royale, il étala la prétention d'élire le Roi, méconnaissant ainsi le droit monarchique

dont il acceptait l'empire, et pratiquant le droit républicain en rétablissant la monarchie. Contradiction choquante entre les principes et les actes, puérile bravade envers le grand fait auquel on rendait hommage, et déplorable confusion des droits comme des idées. Évidemment c'était par nécessité, non par choix, et à raison de son titre héréditaire, non comme l'élu du jour, qu'on rappelait Louis XVIII au trône de France. Il n'y avait de vérité, de dignité et de prudence que dans une seule conduite : reconnaître hautement le droit monarchique dans la maison de Bourbon, et lui demander de reconnaître hautement à son tour les droits nationaux, tels que les proclamaient l'état du pays et l'esprit du temps. Cet aveu et ce respect mutuels des droits mutuels sont l'essence même du gouvernement libre ; c'est en s'y attachant fermement qu'ailleurs la monarchie et la liberté se sont développées ensemble, et c'est en y revenant franchement que les rois et les peuples ont mis fin à ces guerres intérieures qu'on appelle des révolutions. Au lieu de cela, le Sénat, à la fois obstiné et timide, en voulant placer sous le drapeau de l'élection républicaine la monarchie restaurée, ne fit qu'évoquer le principe despotique en face du principe révolutionnaire, et susciter pour rival au droit absolu du peuple le droit absolu du Roi.

La Charte se ressentit de cette impolitique conduite ; obstinée et timide à son tour, et voulant couvrir la retraite de la royauté comme la révolution avait voulu couvrir la sienne, elle répondit aux prétentions du ré-

gime révolutionnaire par les prétentions de l'ancien régime, et se présenta comme une pure concession royale, au lieu de se proclamer ce qu'elle était réellement, un traité de paix après une longue guerre, une série d'articles nouveaux ajoutés, d'un commun accord, au pacte d'ancienne union entre la nation et le roi.

Ce fut là contre la Charte, dès qu'elle parut, le grief des libéraux de la Révolution : leurs adversaires, les hommes de l'ancien régime, lui adressaient d'autres reproches ; les plus fougueux, comme les disciples de M. de Maistre, ne lui pardonnaient pas son existence même ; selon eux, le pouvoir absolu, seul légitime en soi, convenait seul à la France ; les modérés, comme M. de Villèle dans l'écrit qu'il publia à Toulouse contre la déclaration de Saint-Ouen, accusaient ce plan de constitution, qui devint la Charte, d'être une machine d'importation anglaise, étrangère à l'histoire, aux idées, aux mœurs de la France, « et qui coûterait plus à établir, disaient-ils, que notre ancienne organisation ne coûterait à réparer. »

Je ne songe pas à entrer ici, avec les apôtres du pouvoir absolu, dans une discussion de principes; en ce qui touche la France et notre temps, l'expérience, une expérience foudroyante leur a répondu. Le pouvoir absolu ne peut appartenir, parmi nous, qu'à la révolution et à ses descendants, car eux seuls peuvent, je ne sais pour combien d'années, rassurer les masses sur leurs intérêts en leur refusant les garanties de la liberté. Pour la maison de Bourbon et ses partisans, le pouvoir absolu est

impossible; avec eux, la France a besoin d'être libre; elle n'accepte leur gouvernement qu'en y portant elle-même l'œil et la main.

Les objections des modérés étaient plus spécieuses. Le gouvernement établi par la Charte avait, dans ses formes du moins, une physionomie un peu étrangère. Peut-être aussi pouvait-on dire qu'il supposait dans le pays un élément aristocratique plus fort et un esprit politique plus exercé qu'on n'en devait présumer en France. Une autre difficulté plus cachée, mais réelle, l'attendait; la Charte n'était pas seulement le triomphe de 1789 sur l'ancien régime; c'était la victoire de l'un des partis libéraux de 1789 sur ses rivaux comme sur ses ennemis, la victoire des partisans d'une constitution analogue à la Constitution anglaise sur les auteurs de la Constitution de 1791 et sur les républicains aussi bien que sur les défenseurs de l'ancienne monarchie. Source féconde en hostilités d'amour-propre; base un peu étroite pour un établissement nouveau dans un grand et vieil État.

Mais toutes ces objections étaient en 1814 de nul poids; la situation était impérieuse et urgente; il s'agissait de réformer l'ancienne monarchie en la rétablissant. De tous les systèmes de réforme proposés ou tentés depuis 1789, celui que la Charte fit prévaloir était le plus généralement accrédité dans le public comme parmi les politiques de profession. La controverse n'est pas de mise en de tels moments; les résolutions qu'adoptent les hommes d'action sont le résumé

des idées communes à la plupart des hommes de sens. La république, c'était la révolution; la Constitution de 1791, c'était l'impuissance dans le gouvernement; l'ancienne Constitution française, si on pouvait lui donner ce nom, avait été trouvée vaine en 1789, également hors d'état de se maintenir et de se réformer; ce qu'elle avait eu jadis de grand, les Parlements, les Ordres, les diverses institutions locales étaient si évidemment impossibles à rétablir, que nul homme sérieux ne songea à le proposer. La Charte était écrite d'avance dans l'expérience et la pensée du pays; elle sortit naturellement de l'esprit de Louis XVIII revenant d'Angleterre comme des délibérations du Sénat secouant le joug de l'Empire; elle fut l'œuvre de la nécessité et de la raison du temps.

Prise en elle-même, et en dépit de ses imperfections propres comme des objections de ses adversaires, la Charte était une machine politique très-praticable; le pouvoir et la liberté y trouvaient de quoi s'exercer ou se défendre efficacement, et les ouvriers ont bien plus manqué à l'instrument que l'instrument aux ouvriers.

Très-divers de caractère et très-inégaux d'esprit et de mérite, les trois principaux ministres de Louis XVIII à cette époque, M. de Talleyrand, l'abbé de Montesquiou et M. de Blacas, étaient tous trois presque également impropres au gouvernement qu'ils étaient chargés de fonder.

Je ne dis que ce que je pense; mais je ne me tiens point pour obligé de dire, sur les hommes que je ren-

contre en passant, tout ce que je pense. Je ne dois rien à M. de Talleyrand; dans ma vie publique, il m'a même plutôt desservi que secondé; mais quand on a beaucoup connu un homme considérable et accepté longtemps avec lui de bons rapports, on se doit à soi-même, sur son compte, quelque réserve. M. de Talleyrand venait de déployer dans la crise de la Restauration une sagacité hardie et de sang-froid, un grand art de prépondérance, et il devait bientôt déployer à Vienne, dans les affaires de la maison de Bourbon et de la France en Europe, les mêmes qualités et d'autres encore aussi peu communes et aussi efficaces. Mais hors d'une crise ou d'un congrès, il n'était ni habile, ni puissant. Homme de cour et de diplomatie, non de gouvernement, et moins de gouvernement libre que de tout autre, il excellait à traiter par la conversation, par l'agrément et l'habile emploi des relations sociales, avec les individus isolés; mais l'autorité du caractère, la fécondité de l'esprit, la promptitude de résolution, la puissance de la parole, l'intelligence sympathique des idées générales et des passions publiques, tous ces grands moyens d'action sur les hommes réunis lui manquaient absolument. Il n'avait pas davantage le goût ni l'habitude du travail régulier et soutenu, autre condition du gouvernement intérieur. Ambitieux et indolent, flatteur et dédaigneux, c'était un courtisan consommé dans l'art de plaire et de servir sans servilité, prêt à tout et capable de toutes les souplesses utiles à sa fortune en conservant toujours des airs et repre-

nant au besoin des allures d'indépendance; politique sans scrupules, indifférent aux moyens et presque aussi au but pourvu qu'il y trouvât son succès personnel, plus hardi que profond dans ses vues, froidement courageux dans le péril, propre aux grandes affaires du gouvernement absolu, mais à qui le grand air et le grand jour de la liberté ne convenaient point; il s'y sentait dépaysé et n'y savait pas agir. Il se hâta de sortir des Chambres et de France pour aller retrouver à Vienne sa société et sa sphère.

Homme de cour autant que M. de Talleyrand et d'ancien régime bien plus purement que lui, l'abbé de Montesquiou était plus capable de tenir sa place dans le régime constitutionnel. Pour le pratiquer à cette époque d'incertitude, il était en meilleure position. Auprès du Roi et des royalistes, il se sentait fort; il avait été inébranlablement fidèle à sa cause, à sa classe, à ses amis, à son maître; il ne craignait pas qu'on le taxât de révolutionnaire, ni qu'on lui jetât à la tête de fâcheux souvenirs. Par son désintéressement bien connu et la simplicité de sa vie, il avait la confiance des honnêtes gens. Il était d'un caractère ouvert, d'un esprit agréable et abondant, prompt à la conversation, sans se montrer difficile en interlocuteurs. Il savait traiter avec les hommes de condition moyenne, quoiqu'un fond de hauteur et quelquefois même d'impertinence aristocratique perçât dans ses manières et dans ses paroles; mais les esprits fins s'en apercevaient seuls; la plupart le trouvaient bon homme et sans prétentions.

Dans les Chambres, il parlait sinon éloquemment, du moins facilement, spirituellement, et souvent avec une verve agréable. Il aurait pu bien servir le gouvernement constitutionnel s'il y avait cru et s'il l'avait aimé; mais il l'acceptait sans foi et sans goût, comme une nécessité qu'il fallait éluder et amoindrir de son mieux en la subissant. Par habitude, par déférence pour son parti, ou plutôt pour sa propre coterie, il revenait sans cesse aux traditions et aux tendances de l'ancien régime, et il essayait d'y ramener ses auditeurs par des habiletés superficielles ou par d'assez mauvaises raisons dont il se payait quelquefois lui-même. Un peu en plaisantant, un peu sérieusement, il offrit un jour à M. Royer-Collard de lui faire donner par le Roi le titre de comte : « Comte? lui répondit sur le même ton M. Royer-Collard, comte vous-même. » L'abbé de Montesquiou sourit un peu tristement à cette boutade de fierté bourgeoise. Il croyait l'ancien régime vaincu; mais il eût voulu le faire rajeunir et ressusciter par la société nouvelle. Il s'y prenait mal en se figurant qu'on pouvait impunément choquer ses instincts pourvu qu'on ménageât ses intérêts, et qu'elle se laisserait gagner par des caresses sans sympathie. Homme parfaitement honorable, d'un cœur plus libéral que ses idées, d'un esprit distingué, éclairé, naturel avec élégance, mais léger, inconséquent, distrait, peu propre aux luttes âpres et longues, fait pour plaire, non pour dominer, hors d'état de conduire son parti et de se conduire lui-même dans les voies où sa raison lui disait de marcher.

M. de Blacas n'avait point de perplexité semblable. Non que ce fût un homme violent, ni un partisan décidé de la réaction contre-révolutionnaire; il était modéré par froideur d'esprit et par crainte de compromettre le Roi, auquel il était sincèrement dévoué, plutôt que par clairvoyance; mais ni sa modération ni son dévouement ne lui donnaient aucune intelligence du véritable état du pays, ni presque aucun désir de s'en préoccuper. Il resta aux Tuileries ce qu'il était à Hartwell, un gentilhomme de province, un émigré, un courtisan et un favori, fidèle, courageux, ne manquant point de dignité personnelle ni de savoir-faire domestique, mais sans esprit politique, sans ambition ni activité d'homme d'État, à peu près aussi étranger à la France qu'il l'était avant d'y rentrer. Il faisait obstacle au gouvernement plus qu'il ne prétendait à gouverner lui-même, prenait plus de part aux querelles ou aux intrigues du palais qu'aux délibérations du Conseil, et nuisait bien plus aux affaires publiques en n'en tenant nul compte qu'en s'en mêlant.

Je ne crois pas qu'il eût été impossible à un roi actif et ferme dans ses desseins d'employer utilement et à la fois ces trois hommes, quelque divers et incohérents qu'ils fussent entre eux : aucun d'eux n'aspirait à gouverner l'État, et, chacun dans sa sphère, ils pouvaient bien servir. M. de Talleyrand ne demandait pas mieux que de ne traiter qu'avec l'Europe; l'abbé de Montesquiou n'avait nulle envie de dominer à la cour; et M. de Blacas, froid, prudent et fidèle, pouvait être,

contre les prétentions et les menées des princes et des courtisans, un utile favori. Mais Louis XVIII n'était nullement propre à gouverner ses ministres; il avait, comme roi, de grandes qualités négatives ou expectantes, peu de qualités actives et efficaces; imposant d'apparence, judicieux, fin, mesuré, il savait contenir, arrêter, déjouer; il était hors d'état d'inspirer, de diriger, de donner l'impulsion en tenant les rênes. Il avait peu d'idées et point de passion; la forte application au travail ne lui convenait guère mieux que le mouvement. Il maintenait bien son rang, son droit, son pouvoir, et se défendait assez bien des fautes; mais sa dignité et sa prudence une fois rassurées, il laissait aller et faire, trop peu énergique d'âme et de corps pour dominer les hommes et les faire concourir à l'accomplissement de ses volontés.

Dans mon inexpérience et à mon poste secondaire dans un département spécial, j'étais loin de sentir tout le vice de cette absence d'unité et de direction efficace dans le gouvernement. L'abbé de Montesquiou m'en parlait quelquefois avec impatience et chagrin; il était de ceux qui ont assez d'esprit et de probité pour ne pas se faire illusion sur leurs propres fautes. Il avait pris grande confiance en moi : non qu'il ne se fût fait autour de lui, et jusque dans sa coterie intime, des efforts pour l'en empêcher; mais avec une ironie libérale, il répondait à ceux qui lui reprochaient ma qualité de protestant : « Croyez-vous que je veux le faire pape? » Expansif et causeur, il me racontait ses ennuis à la cour, son hu-

meur contre M. de Blacas, son impuissance tantôt à faire faire ce qu'il jugeait bon, tantôt à empêcher ce qui devait nuire. Il allait bien au delà de ce laisser-aller de conversation; il me chargeait, dans son département, de beaucoup d'affaires étrangères à mes attributions naturelles, et m'eût volontiers laissé prendre une bonne part de son pouvoir[1]. J'intervins ainsi, durant son ministère, dans trois circonstances importantes, les seules auxquelles je veuille m'arrêter, car je n'écris point l'histoire de ce temps; je ne retrace que ce que j'ai moi-même fait, vu ou pensé dans le cours général des événements.

La Charte promulguée et le gouvernement établi, je demandai à l'abbé de Montesquiou s'il ne serait pas bon que le Roi fît mettre sous les yeux des Chambres un exposé de la situation dans laquelle, à l'intérieur, il avait trouvé la France, constatant ainsi les résultats du régime qui l'avait précédé, et faisant pressentir l'esprit de celui qu'il voulait fonder. L'idée plut au ministre; le Roi l'agréa; je me mis aussitôt à l'œuvre; l'abbé de Montesquiou travailla de son côté, car il écrivait bien et y prenait plaisir; et le 12 juillet, l'Exposé fut présenté aux deux Chambres qui en remercièrent le roi par des adresses. C'était, sans violence comme sans ménagement, le tableau des souffrances que la guerre illimitée

1 Je joins aux *Pièces historiques* deux lettres que l'abbé de Montesquiou m'écrivit en 1815 et 1816, et qui donnent une idée de mes rapports avec lui et du tour naturel et aimable de son esprit. (*Pièces historiques*, n° IV.)

et continue avait infligées à la France, et des plaies matérielles et morales qu'elle laissait à guérir. Étrange tableau à mettre en regard de ceux que Napoléon, sous le Consulat et l'Empire naissant, avait fait publier aussi, et qui célébraient, à bon droit alors, l'ordre rétabli, l'administration créée, la prospérité ranimée, tous les excellents effets d'un pouvoir fort, capable et encore sensé. Les deux tableaux étaient parfaitement vrais l'un et l'autre quoique immensément contraires, et c'était précisément dans leur contraste que résidait l'éclatante moralité à laquelle l'histoire du despotisme impérial venait d'aboutir. L'abbé de Montesquiou aurait dû placer les glorieuses constructions du Consulat à côté des ruines méritées de l'Empire; loin d'y rien perdre, l'impression que son travail était destiné à produire y aurait gagné; mais les hommes ne se décident guère à louer leurs ennemis, même pour leur nuire: en ne retraçant que les désastres de Napoléon, l'Exposé de l'état du royaume en 1814 manquait de grandeur et semblait manquer d'équité. Par où cet Exposé faisait honneur au pouvoir qui le présentait, c'était par le sentiment moral, l'esprit libéral et l'absence de toute charlatanerie qui s'y faisaient remarquer : mérites dont les gens de bien et de sens étaient touchés, mais qui ne frappaient guère un public accoutumé au fracas éblouissant du pouvoir qui venait de tomber.

Un autre Exposé, plus spécial mais d'un intérêt plus pressant, fut présenté, peu de jours après, par le ministre des finances à la Chambre des députés : c'était l'état

des dettes que l'Empire léguait à la Restauration, et le plan du ministre pour faire face soit à cet arriéré, soit au service des années 1814 et 1815. De tous les hommes de gouvernement de mon temps, je n'en ai connu aucun qui fût plus véritablement que le baron Louis un homme public, passionné pour l'intérêt public, ferme à écarter toute autre considération et à s'imposer à lui-même tous les risques comme tous les efforts pour faire réussir ce que l'intérêt public commandait. Et ce n'était pas seulement le succès de ses mesures financières qu'il poursuivait avec ardeur; c'était celui de la politique générale dont elles faisaient partie et à laquelle il savait les subordonner. En 1830, au milieu de la perturbation qu'avait causée la Révolution de juillet, je vins un jour, comme ministre de l'intérieur, demander au Conseil, où le baron Louis siégeait aussi comme ministre des finances, de fortes allocations; quelques-uns de nos collègues faisaient des objections à cause des embarras du trésor : « Gouvernez bien, me dit le baron Louis, vous ne dépenserez jamais autant d'argent que je pourrai vous en donner. » Judicieuse parole, digne d'un caractère franc et rude, au service d'un esprit ferme et conséquent. Le plan de finances du baron Louis reposait sur deux bases, l'ordre constitutionnel dans l'État et la probité dans le gouvernement : à ces deux conditions, il comptait sur la prospérité publique et sur le crédit public, et ne s'effrayait ni des dettes à payer, ni des dépenses à faire. Quelques-unes de ses assertions sur le dernier état des finances

de l'Empire suscitèrent, de la part du dernier ministre du trésor de l'Empereur, le comte Mollien, administrateur aussi intègre qu'habile, quelques réclamations fondées, et ses mesures rencontrèrent dans les Chambres de vives résistances; elles avaient pour adversaires les traditions malhonnêtes en matière de finances, les passions de l'ancien régime et les courtes vues des petits esprits. Le baron Louis soutint la lutte avec autant de verve que de persévérance; il avait cette bonne fortune que M. de Talleyrand et l'abbé de Montesquiou avaient été, dans l'Église, ses compagnons de jeunesse et étaient restés avec lui en relation intime. Très-éclairés tous deux en économie politique, ils l'appuyèrent fortement dans le Conseil et dans les Chambres. Le prince de Talleyrand se chargea même de présenter son projet de loi à la Chambre des pairs, en en acceptant hautement la responsabilité comme les principes. Ce fut de la bonne politique bien conduite par le cabinet tout entier, et qui, malgré les résistances passionnées ou ignorantes, obtint justement un plein succès.

Il n'en fut pas de même d'une autre mesure à laquelle je pris une part plus active, le projet de loi sur la presse présenté le 5 juillet 1814 à la Chambre des députés par l'abbé de Montesquiou, et converti en loi le 21 octobre suivant, après avoir subi, dans l'une et l'autre Chambres, de vifs débats et d'importants amendements.

Dans sa pensée première et fondamentale, ce projet était sensé et sincère; il avait pour but de consacrer législativement la liberté de la presse comme droit

général et permanent du pays, et en même temps de lui imposer, au lendemain d'une grande révolution et d'un long despotisme et au début du gouvernement libre, quelques restrictions limitées et temporaires. Les deux personnes qui avaient pris le plus de part à la rédaction du projet, M. Royer-Collard et moi, nous avions ce double but, rien de moins, rien de plus. On peut se reporter à un court écrit que je publiai alors [1], peu avant la présentation du projet: c'est là l'esprit et le dessein qu'on y trouvera hautement proclamés.

Que le Roi et les deux Chambres eussent le droit d'ordonner de concert, temporairement et à raison des circonstances, de telles limitations à l'une des libertés reconnues par la Charte, cela est évident; on ne saurait le nier sans nier le gouvernement constitutionnel lui-même et ses fréquentes pratiques dans les pays où il s'est déployé avec le plus de vigueur. Des lois transitoires ont plusieurs fois modifié ou suspendu en Angleterre les principales libertés constitutionnelles, et quant à la liberté de la presse, ce fut cinq ans seulement après la révolution de 1688, que, sous le règne de Guillaume III, en 1693, elle fut affranchie de la censure.

Je ne connais, pour les institutions libres, point de plus grand danger que la tyrannie aveugle que prétend

[1] *Quelques Idees sur la liberte de la presse*, 52 pages in-8. Paris, 1814. — J'insère, dans les *Pièces historiques* placées à la fin de ce volume quelques passages de cette brochure, qui en marquent clairement l'intention et le caractère. (*Pièces historiques*, n° V.

exercer, au nom des idées libérales, le fanatisme routinier de l'esprit de secte, ou de coterie, ou de faction. Vous êtes ami décidé du régime constitutionnel et des garanties politiques; vous voulez vivre et agir de concert avec le parti qui porte leur drapeau : renoncez à votre jugement et à votre indépendance ; il y a dans le parti, sur toutes les questions et quelles que soient les circonstances, des opinions toutes faites, des résolutions arrêtées d'avance, qui se croyent en droit de vous gouverner absolument. Des faits évidents sont en désaccord avec ces opinions ; il vous est interdit de les voir : des obstacles puissants s'opposent à ces résolutions ; vous n'en devez tenir nul compte; des ménagements sont conseillés par l'équité ou la prudence ; on ne souffrira pas que vous les gardiez. Vous êtes en présence d'un *Credo* superstitieux et de la passion populaire ; ne discutez pas, vous ne seriez plus un libéral ; ne résistez pas, vous seriez un révolté : obéissez, marchez, n'importe à quel pas on vous pousse et par quel chemin ; si vous cessez d'être un esclave, à l'instant vous devenez un déserteur.

Mon bon sens et un peu de fierté naturelle répugnaient invinciblement à un tel joug. Je n'avais jamais imaginé que le plus excellent système d'institutions dût être imposé tout à coup et tout entier à un pays, sans aucun souci ni des événements récents et des faits actuels, ni des dispositions d'une grande partie du pays lui-même et de ses gouvernants nécessaires. Je voyais non-seulement le Roi, sa famille et la plupart des anciens royalistes, mais aussi dans la France nouvelle une

foule de bons citoyens, d'esprits éclairés, probablement la majorité des hommes de sens et de bien, très-inquiets de l'entière liberté de la presse et des périls qu'elle pouvait faire courir à la paix publique, à l'ordre politique, à l'ordre moral. Sans partager au même degré leurs inquiétudes, j'étais moi-même frappé des excès où tombait déjà la presse, de ce déluge de récriminations, d'accusations, de suppositions, de prédictions, d'invectives ardentes ou de sarcasmes frivoles qui menaçaient de remettre aux prises tous les partis avec toutes leurs erreurs et tous leurs mensonges, toutes leurs alarmes et toutes leurs haines. En présence de tels sentiments et de tels faits, je me serais pris pour un insensé de n'y avoir aucun égard, et je n'hésitai pas à penser qu'une limitation temporaire de la liberté, pour les journaux et les pamphlets seulement, n'était pas un trop grand sacrifice pour écarter de tels dangers ou de telles craintes, pour donner du moins au pays le temps de les surmonter lui-même en s'y accoutumant.

Mais pour le succès du bon sens une franchise hardie est indispensable; il fallait que, soit dans le projet, soit dans le débat, le gouvernement proclamât lui-même d'abord le droit général, puis les limites comme les motifs de la restriction partielle qu'il y proposait; il ne fallait éluder ni le principe de la liberté, ni le caractère de la loi d'exception. Il n'en fut point ainsi : ni le Roi ni ses conseillers ne formaient, contre la liberté de la presse, aucun dessein arrêté; mais il leur en coûtait de la reconnaître en droit, bien plus que de la subir en fait, et

ils auraient souhaité que la loi nouvelle, au lieu de donner au principe écrit dans la Charte une nouvelle sanction, le laissât dans un état un peu vague qui permît encore le doute et l'hésitation. On ne marqua point, en présentant le projet, son vrai sens ni sa juste portée. Faible lui-même et cédant encore plus aux faiblesses d'autrui, l'abbé de Montesquiou essaya de donner à la discussion un tour plus moral et littéraire que politique; à l'en croire, c'était de la protection des lettres et des sciences, du bon goût et des bonnes mœurs, non de l'exercice et de la garantie d'un droit public qu'il s'agissait. Il fallut un amendement de la Chambre des pairs pour donner à la mesure le caractère politique et temporaire qu'elle aurait dû porter dès l'origine, et qui seul la ramenait à ses motifs sérieux comme dans ses limites légitimes. Le gouvernement accepta sans hésiter l'amendement; mais son attitude avait été embarrassée; la méfiance est, de toutes les passions, la plus crédule; elle se répandit rapidement parmi les libéraux; ceux-là même qui n'étaient point ennemis de la Restauration avaient, comme elle, leurs faiblesses; le goût de la popularité leur venait et ils n'avaient pas encore appris la prévoyance; ils saisirent volontiers cette occasion de se faire avec quelque éclat les défenseurs d'un principe constitutionnel et d'un droit public qui, en fait, ne couraient aucun péril, mais que le pouvoir avait l'air de méconnaître ou d'éluder. Trois des cinq honorables membres qui avaient, les premiers, tenté de conteuir le despotisme impérial, MM. Raynouard, Gallois et Flau-

gergues, furent les adversaires déclarés du projet de loi; et faute d'avoir été, dès le premier moment, hardiment présentée sous son aspect sérieux et légitime, la mesure causa au gouvernement plus de discrédit qu'elle ne lui valut de sécurité.

La liberté de la presse, cette orageuse garantie de la civilisation moderne, a déjà été, est et sera la plus rude épreuve des gouvernements libres, et par conséquent des peuples libres eux-mêmes qui sont grandement compromis dans les épreuves de leur gouvernement, puisqu'elles ont pour conclusion dernière, s'ils y succombent, l'anarchie ou la tyrannie. Gouvernements et peuples libres n'ont qu'une façon honorable et efficace de vivre avec la liberté de la presse; c'est de l'accepter franchement sans la traiter complaisamment. Qu'ils n'en fassent ni un martyr, ni une idole; qu'ils lui laissent sa place sans l'élever au-dessus de son rang. La liberté de la presse n'est ni un pouvoir dans l'État, ni le représentant de la raison publique, ni le juge suprême des pouvoirs de l'État; c'est simplement le droit, pour les citoyens, de dire leur avis sur les affaires de l'État et sur la conduite du gouvernement : droit puissant et respectable, mais naturellement arrogant et qui a besoin, pour rester salutaire, que les pouvoirs publics ne s'abaissent point devant lui, et qu'ils lui imposent cette sérieuse et constante responsabilité qui doit peser sur tous les droits pour qu'ils ne deviennent pas d'abord séditieux, puis tyranniques.

La troisième mesure considérable à laquelle je con-

«courus à cette époque, la réforme du système general «de l'instruction publique par l'ordonnance du Roi du 17 février 1815, fit beaucoup moins de bruit que la loi «de la presse, et encore moins d'effet que de bruit, car la catastrophe du 20 mars en arrêta complétement l'exécution, qui ne fut point reprise après les Cent-Jours. On «eut alors de bien plus pressantes pensées. C'était ce «qu'on appellerait aujourd'hui la décentralisation de l'Université [1]. Dix-sept Universités, établies dans les principales villes du royaume, devaient être substituées à l'Université unique et générale de l'Empire. Chacune «de ces Universités locales avait son organisation séparée «et complète, soit pour les divers degrés d'enseignement, soit pour les divers établissements d'instruction situés «dans son ressort. Au-dessus des dix-sept Universités, un Conseil royal et une grande École normale étaient chargés, l'un de présider à la direction générale de l'instruction publique, l'autre de former comme professeurs les élèves d'élite qui se destineraient à cette carrière et que les Universités locales devaient lui envoyer. Deux idées avaient inspiré cette réforme : la première, le désir de «créer hors de Paris, dans les départements, de grands foyers d'étude et d'activité intellectuelle; la seconde, le dessein d'abolir le pouvoir absolu qui, dans l'Université impériale, disposait seul soit de l'administration des établissements, soit du sort des maîtres, et de pla-

[1] Je joins aux *Pièces historiques* placées à la fin de ce volume le texte même de cette ordonnance et le Rapport au Roi qui en explique la pensée et les motifs. (*Pièces historiques*, n° VI.)

cer les établissements sous une autorité plus rapprochée et plus contrôlée, en assurant aux maîtres plus de fixité, d'indépendance et de dignité dans leur situation. Idées justes, dont l'ordonnance du 17 février 1815 était un essai timide plutôt qu'une large et puissante application. Le nombre des Universités locales y était trop considérable; il n'y a pas en France dix-sept foyers naturels de hautes et complètes études; quatre ou cinq suffiraient et pourraient seuls devenir grands et féconds. La réforme oubliée que je rappelle ici avait un autre tort; elle venait trop tôt; c'était le résultat à la fois systématique et incomplet des méditations de quelques hommes depuis longtemps préoccupés des défauts du régime universitaire, non pas le fruit d'une impulsion et d'une opinion vraiment publiques. Une autre influence y apparaissait aussi, celle du Clergé, qui commençait alors sans bruit sa lutte contre l'Université, et cherchait habilement sa propre puissance dans le progrès de la liberté commune. L'ordonnance du 17 février 1815 ouvrit cette arène qui a été depuis si agitée. L'abbé de Montesquiou s'empressa de donner au clergé une première satisfaction, celle de voir un de ses membres, justement honoré, M. de Beausset, ancien évêque d'Alais, à la tête du Conseil royal; les libéraux de l'Université saisirent volontiers cette occasion d'y introduire plus de mouvement et d'indépendance; et le roi Louis XVIII se prêta de bonne grâce à donner sur sa liste civile un million pour abolir immédiatement la taxe universitaire, en attendant qu'une loi nouvelle, promise dans le préam-

bule de l'ordonnance, vînt compléter la réforme et pourvoir, sur les fonds de l'État, à tous les besoins du nouveau système.

Je me fais un devoir d'exprimer ici un regret né d'une faute que j'aurais dû, pour ma part, m'appliquer plus vivement à prévenir : on ne tint pas, dans cette réforme, assez de compte de l'avis et de la situation de M. de Fontanes. Comme grand maître de l'Université impériale, il avait rendu à l'instruction publique trop et de trop éminents services pour que le titre de grand officier de la Légion d'honneur fût une compensation suffisante à la retraite dont le nouveau système faisait, pour lui, une convenance et presque une nécessité.

Mais ni la réforme de l'instruction publique, ni aucune autre réforme n'inspiraient alors grand intérêt à la France; elle était en proie à de bien autres préoccupations. A peine entrée dans son nouveau régime, une impression soudaine d'alarme et de méfiance l'avait saisie et s'aggravait de jour en jour. Ce régime, c'était la liberté avec ses incertitudes, ses luttes et ses périls. Personne n'était accoutumé à la liberté, et elle ne contentait personne. De la Restauration, les hommes de l'ancienne France s'étaient promis la victoire; de la Charte, la France nouvelle attendait la sécurité; ni les uns ni les autres n'obtenaient satisfaction; ils se retrouvaient au contraire en présence, avec leurs prétentions et leurs passions mutuelles. Triste mécompte pour les royalistes de voir le Roi vainqueur sans l'être eux-mêmes; dure nécessité pour les hommes de la Révolu-

tion d'avoir à se défendre, eux qui dominaient depuis si longtemps. Les uns et les autres étaient étonnés et irrités de cette situation, comme d'une offense à leur dignité et d'une atteinte à leurs droits. Dans leur irritation, les uns et les autres se livraient, en projet et en paroles, à toutes les fantaisies, à tous les emportements de leurs désirs ou de leurs alarmes. Parmi les puissants et les riches de l'ancien régime, beaucoup ne se refusaient, envers les riches et les puissants nouveaux, ni impertinences, ni menaces. A la cour, dans les salons de Paris, et bien plus encore au fond des départements, par les journaux, par les pamphlets, par les conversations, par les incidents journaliers de la vie privée, les nobles et les bourgeois, les ecclésiastiques et les laïques, les émigrés et les acquéreurs de biens nationaux laissaient percer ou éclater leurs rivalités, leurs humeurs, leurs rêves d'espérance ou de crainte. Ce n'était là que la conséquence naturelle et inévitable de l'état très-nouveau que la Charte mise en pratique inaugurait brusquement en France : pendant la Révolution, on se battait; sous l'Empire, on se taisait; la Restauration avait jeté la liberté au sein de la paix. Dans l'inexpérience et la susceptibilité générales, le mouvement et le bruit de la liberté, c'était la guerre civile près de recommencer.

Pour suffire à une telle situation, pour maintenir à la fois la paix et la liberté, pour guérir les blessures sans supprimer les coups, nul gouvernement n'eût été trop fort ni trop habile. Louis XVIII et ses conseillers n'y

réussissaient pas. Ils n'étaient pas, en fait de régime libre, plus expérimentés ni plus aguerris que la France elle-même. Par leurs actes, ils ne donnaient à ses inquiétudes aucun motif sérieux ; ils avaient cru que la Charte empêcherait les inquiétudes de naître ; dès qu'elles se manifestaient un peu vivement, ils s'efforçaient de les calmer en abandonnant ou en atténuant les mesures qui les avaient suscitées. La fameuse ordonnance du comte Beugnot [1] sur l'observation des dimanches et fêtes n'aboutit qu'à une loi inefficace, qui ne fut pas même appliquée. Les paroles blessantes du comte Ferrand, en présentant à la Chambre des députés le projet de loi pour la restitution des biens non vendus à leurs anciens propriétaires [2], furent hautement désavouées, non-seulement par les discours, mais par les résolutions et la conduite du gouvernement en cette matière. Au fond, les intérêts qui se croyaient menacés ne couraient aucun vrai péril ; en présence des alarmes de la France nouvelle, le Roi et ses principaux conseillers étaient bien plus disposés à céder qu'à engager la lutte ; mais, après avoir fait acte de sagesse constitutionnelle, ils se croyaient quittes de tout souci, et rentraient dans leurs habitudes et leurs goûts d'ancien régime, voulant aussi vivre en paix avec leurs vieux et familiers amis. C'était un pouvoir modéré, qui faisait cas de ses serments et ne formait, contre les

[1] 7 juin 1814.

[2] 13 septembre 1814.

intérêts et les droits nouveaux du pays, point de redoutables desseins, mais sans initiative et sans vigueur, dépaysé et isolé dans son royaume, divisé et entravé dans son intérieur, faible avec ses ennemis, faible avec ses amis, n'aspirant pour lui-même qu'à la sécurité dans le repos, et appelé à traiter chaque jour avec un peuple remuant et hardi, qui passait soudainement des rudes secousses de la révolution et de la guerre aux difficiles travaux de la liberté.

Sous l'influence prolongée de cette liberté, un tel gouvernement, sans passions obstinées et docile au vœu public quand l'expression en devenait claire, eût pu se redresser en s'affermissant et suffire mieux à sa tâche. Mais il lui fallait du temps et le concours du pays. Le pays mécontent et inquiet ne sut ni attendre, ni aider. De toutes les sagesses nécessaires aux peuples libres, la plus difficile est de savoir supporter ce qui leur déplaît pour conserver les biens qu'ils possèdent et acquérir ceux qu'ils désirent.

On a beaucoup agité la question de savoir quels complots et quels conspirateurs avaient, le 20 mars 1815, renversé les Bourbons et ramené Napoléon. Débat subalterne et qui n'a qu'un intérêt de curiosité historique. A coup sûr, il y eut de 1814 à 1815, et dans l'armée et dans la Révolution, parmi les généraux et parmi les conventionnels, bien des plans et bien des menées contre la Restauration et pour un gouvernement nouveau, l'Empire, la Régence, le duc d'Orléans, la République. Le maréchal Davoust promettait au parti impérial son

concours et Fouché offrait à tous le sien. Mais si Napoléon fût resté immobile à l'île d'Elbe, tous ces projets de révolution auraient probablement avorté ou échoué bien des fois, comme échoua celui des généraux d'Erlon, Lallemand et Lefèvre Desnouettes, à l'entrée même du mois de mars. La fatuité des faiseurs de conspirations est infinie, et quand l'événement semble leur avoir donné raison, ils s'attribuent à eux-mêmes ce qui a été le résultat de causes bien plus grandes et bien plus complexes que leurs machinations. Ce fut Napoléon seul qui renversa en 1815 les Bourbons en évoquant, de sa personne, le dévouement fanatique de l'armée et les instincts révolutionnaires des masses populaires. Quelque chancelante que fût la monarchie naguère restaurée, il fallait ce grand homme et ces grandes forces sociales pour l'abattre. Stupéfaite, la France laissa, sans résistance comme sans confiance, l'événement s'accomplir. Napoléon en jugea lui-même ainsi avec un bon sens admirable : « Ils m'ont laissé arriver, dit-il au comte Mollien, comme ils les ont laissé partir. »

Quatre fois en moins d'un demi-siècle, nous avons vu les rois partir et traverser en fugitifs leur royaume. Leurs ennemis divers ont peint avec complaisance leur inertie et leur délaissement dans leur fuite. Basse et imprudente satisfaction que personne de nos jours n'a droit de se donner. La retraite de Napoléon, en 1814 et en 1815, n'a pas été plus brillante ni moins amère que celle de Louis XVIII au 20 mars, de Charles X en 1830, et de Louis-Philippe en 1848. La détresse a été égale

pour toutes les grandeurs. Tous les partis ont le même besoin de modestie et de respect mutuel. Autant que personne, je fus frappé, au 20 mars 1815, des aveuglements, des hésitations, des impuissances, des misères de toute sorte que cette terrible épreuve fit éclater. Je ne prendrais nul plaisir et je ne vois nulle utilité à les redire : les peuples ne sont maintenant que trop enclins à cacher leurs propres faiblesses sous l'étalage des faiblesses royales. J'aime mieux rappeler que ni la dignité de la royauté, ni celle du pays ne manquèrent, à cette triste époque, de nobles représentants. Madame la duchesse d'Angoulême, à Bordeaux, éleva son courage au niveau de son malheur ; et M. Lainé, comme président de la Chambre des députés, protesta avec éclat, le 28 mars, au nom du droit et de la liberté, contre l'événement alors accompli, qui ne rencontrait plus en France d'autre résistance que ces solitaires accents de sa voix.

CHAPITRE III.

LES CENT-JOURS.

Je quitte sur-le-champ le ministère de l'intérieur pour reprendre mon cours.—Attitude inquiète des classes moyennes au retour de Napoléon.—Ses motifs légitimes.—Sentiments des peuples comme des gouvernements étrangers envers Napoléon.—Rapprochement apparent et lutte secrète de Napoléon et des libéraux.—Les Fédérés.—Carnot et Fouché.—Explosion de la liberté pendant les Cent-Jours, même dans le palais impérial. — Louis XVIII et son conseil à Gand. — Le congrès et M. de Talleyrand à Vienne. — Je vais à Gand, de la part du comité royaliste constitutionnel de Paris.—Mes motifs et mes sentiments pendant ce voyage.—État des partis à Gand.—Ma conversation avec Louis XVIII.—M. de Blacas.—M. de Chateaubriand. — M. de Talleyrand revient de Vienne. — Louis XVIII rentre en France.—Intrigue ourdie à Mons et déjouée à Cambrai.—Aveuglement et faiblesse de la Chambre des représentants.—Mon opinion sur l'entrée de Fouché dans le Conseil du Roi.

(1815.)

Le Roi parti et l'Empereur rentré à Paris, je retournai à la Faculté des lettres, décidé à rester en dehors de toute menée secrète, de toute agitation vaine, et à reprendre mes travaux historiques et mon cours, non sans un vif regret de la vie politique à peine ouverte pour moi et tout à coup fermée[1]. A vrai dire, je ne la

[1] Je me dois de répéter ici moi-même la rectification d'une erreur (je ne veux pas me servir d'un autre mot) commise sur mon compte à propos des Cent-Jours et de la conduite que j'ai

croyais pas fermée sans retour. Non que le prodigieux succès de Napoléon ne m'eût révélé en lui une puissance à laquelle, depuis que j'avais assisté à sa chute, j'étais loin de croire. Jamais la grandeur personnelle d'un homme ne s'était déployée avec un plus foudroyant éclat; jamais acte plus audacieux et mieux calculé dans son audace n'avait frappé l'imagination des peuples. Et les forces extérieures ne manquaient pas à l'homme qui en trouvait tant en lui-même et en lui seul. L'armée lui appartenait avec un dévouement ardent et aveugle. Dans les masses populaires, l'esprit révolu-

tenue à cette époque. Cette rectification, insérée dans le *Moniteur universel* du 4 février 1844, y est conçue en ces termes :

« Plusieurs journaux ont récemment dit ou répété que M. Guizot, ministre des affaires étrangères, qui fut secrétaire général du ministère de l'intérieur en 1814 et 1815, avait conservé ces fonctions dans les Cent-Jours, sous le ministère du général comte Carnot, nommé ministre de l'intérieur par décret du 20 mars 1815, qu'il avait signé l'acte additionnel et qu'il avait été destitué. L'un de ces journaux a invoqué le témoignage du *Moniteur*.

« Ces assertions sont complétement fausses.

« M. Guizot, actuellement ministre des affaires étrangères, avait quitté, dès le 20 mars 1815, le ministère de l'intérieur; il fut remplacé dans ses fonctions de secrétaire général par un décret impérial du 23 mars, qui les confia à M. le baron Basset de Châteaubourg, ancien préfet (*Bulletin des lois*, n. V, p. 34). Ce n'est point de M. François Guizot qu'il est question dans la note publiée par le *Moniteur* du 14 mai 1815, p. 546, mais de M. Jean-Jacques Guizot, chef de bureau à cette époque au ministère de l'intérieur, qui fut en effet révoqué de ses fonctions dans le courant du mois de mai 1815. »

Malgré cette rectification officielle, fondée sur des actes officiels, et publiée en 1844 dans le *Moniteur* même où la confusion avait d'abord été commise, la même erreur a été reproduite, en 1847, dans l'*Histoire des deux Restaurations*, de M. Vaulabelle (2e édition, t. II, p. 276), et en 1851 dans l'*Histoire de la Restauration*, de M. de Lamartine (t. IV, p. 15).

tionnaire et l'esprit guerrier, la haine de l'ancien régime et l'orgueil national s'étaient soulevés à son aspect et se précipitaient à son service. Il remontait avec un cortége passionné sur un trône délaissé à son approche.

Mais à côté de cette force éclatante et bruyante se révéla presque au même instant une immense faiblesse. L'homme qui venait de traverser la France en triomphateur, en se portant partout, de sa personne, au-devant de tous, amis ou ennemis, rentra dans Paris de nuit, comme Louis XVIII en était sorti, sa voiture entourée de cavaliers et ne rencontrant sur son passage qu'une population rare et morne. L'enthousiasme l'avait accompagné sur sa route : il trouva au terme la froideur, le doute, les méfiances libérales, les abstentions prudentes, la France profondément inquiète et l'Europe irrévocablement ennemie.

On a souvent reproché aux classes élevées, surtout aux classes moyennes, leur indifférence et leur égoïsme; elles ne consultent, dit-on, que leur intérêt personnel et sont incapables de dévouement et de sacrifice. Je suis de ceux qui pensent que les nations, et toutes les classes au sein des nations, et surtout les nations qui veulent être libres, ne peuvent vivre avec sûreté comme avec honneur qu'à des conditions d'énergie et de persévérance morale, en sachant faire acte de dévouement à leur cause et opposer aux périls le courage et les sacrifices. Mais le dévouement n'exclut pas le bon sens, ni le courage l'intelligence. Il serait trop commode pour les ambitieux et les charlatans d'avoir toujours à leur dis-

position des dévouements hardis et aveugles. C'est trop souvent la condition des passions populaires; ignorante, irréfléchie et imprévoyante, la multitude, peuple ou armée, devient trop souvent, dans ses généreux instincts, l'instrument et la dupe d'égoïsmes bien plus pervers et bien plus indifférents à son sort que celui dont on accuse les classes riches et éclairées. Napoléon est peut-être, de tous les grands hommes de sa sorte, celui qui a mis le dévouement, civil et militaire, aux plus rudes épreuves; et lorsque le 21 juin 1815, envoyé par lui à la Chambre des représentants, son frère Lucien reprochait à la France de ne pas le soutenir avec assez d'ardeur et de constance, M. de La Fayette avait raison de s'écrier : « De quel droit accuse-t-on la nation d'avoir manqué, envers l'empereur Napoléon, de dévouement et de persévérance? Elle l'a suivi dans les sables brûlants de l'Égypte et dans les déserts glacés de la Russie, sur cinquante champs de bataille, dans ses revers comme dans ses succès; depuis dix ans, trois millions de Français ont péri à son service; nous avons assez fait pour lui. » Grands et petits, nobles, bourgeois et paysans, riches et pauvres, savants et simples, généraux et soldats, les Français avaient du moins assez fait et assez souffert au service de Napoléon pour avoir le droit de ne plus le suivre aveuglément et d'examiner s'il les conduisait au salut ou à la ruine. L'inquiétude des classes moyennes, en 1815, était une inquiétude légitime et patriotique; ce qu'elles souhaitaient, ce qu'elles avaient raison de souhaiter, dans l'intérêt du peuple entier

comme dans leur intérêt propre, c'était la paix et la liberté sous la loi ; elles avaient bien raison de douter que Napoléon pût les leur assurer.

Le doute devint bien plus pressant quand on connut les résolutions des puissances alliées réunies au congrès de Vienne, leur déclaration du 13 mars et leur traité du 25. Nul homme sensé ne comprend aujourd'hui qu'à moins d'avoir un parti pris d'aveuglement, on ait pu alors se faire illusion sur la situation de l'empereur Napoléon et sur les chances de son avenir. Non-seulement les puissances, en l'appelant « ennemi et perturbateur de la paix du monde, » lui déclaraient une guerre à outrance, et s'engageaient à réunir contre lui toutes leurs forces ; mais elles se disaient « prêtes à donner au roi de France et à la nation française les secours nécessaires pour rétablir la tranquillité publique ; » et elles invitaient expressément Louis XVIII à donner à leur traité du 25 mars son adhésion. Elles posaient ainsi en principe que l'œuvre de pacification et de reconstruction européenne, accomplie à Paris par le traité du 30 mai 1814 entre le roi de France et l'Europe, n'était point anéantie par la perturbation violente qui venait d'éclater, et qu'elles la maintiendraient contre Napoléon dont le retour et le succès soudains, fruit d'un entraînement militaire et révolutionnaire, ne pouvaient lui créer aucun droit en Europe, et n'étaient point, à leurs yeux, le vœu réel et général de la France.

Solennel exemple des justices implacables que, Dieu et le temps aidant, les grandes fautes attirent sur leurs

auteurs ! Les partisans de Napoléon pouvaient contester l'opinion des alliés sur le vœu de la France; ils pouvaient croire que, pour l'honneur de son indépendance, elle lui devait son appui ; mais ils ne pouvaient prétendre que les nations étrangères n'eussent pas aussi leur propre indépendance à cœur, ni leur persuader qu'avec Napoléon maître de la France elles seraient en sûreté. Nulles promesses, nuls traités, nuls embarras, nuls revers ne donnaient confiance dans sa modération future; son caractère et son histoire enlevaient tout crédit à ses paroles. Et ce n'étaient pas les gouvernements seuls, les rois et leurs conseillers qui se montraient ainsi prévenus et aliénés sans retour; les peuples étaient bien plus méfiants et plus ardents contre Napoléon. Il ne les avait pas seulement accablés de guerres, de taxes, d'invasions, de démembrements; il les avait offensés autant qu'opprimés. Les Allemands surtout lui portaient une haine violente; ils voulaient venger la reine de Prusse de ses insultes et la nation allemande de ses dédains. Les paroles dures et blessantes qu'il avait souvent laissé échapper sur leur compte étaient partout répétées, répandues, commentées, probablement avec une crédule exagération. Après la campagne de Russie, l'Empereur causant un jour avec quelques personnes des pertes de l'armée française dans cette terrible épreuve, l'un des assistants, le duc de Vicence, les estimait à plus de 200,000 hommes. — « Non, non, dit Napoléon, vous vous trompez, ce n'est pas tant; » et après avoir un moment cherché dans sa mémoire : « Vous pourriez bien ne pas avoir

tort; mais il y avait là beaucoup d'Allemands. » C'est au duc de Vicence lui-même que j'ai entendu raconter ce méprisant propos; et l'empereur Napoléon s'était complu sans doute dans son calcul et dans sa réponse, car le 28 juin 1813, à Dresde, dans un entretien devenu célèbre, il tint le même langage au premier ministre de la première des puissances allemandes, à M. de Metternich lui-même. Qui pourrait mesurer la profondeur des colères amassées par de tels actes et de telles paroles dans l'âme, je ne dis pas seulement des chefs de gouvernement et d'armée, des Stein, des Gneisenau, des Blücher, des Müffling, mais de la race allemande tout entière? Le sentiment des peuples de l'Allemagne eut, aux résolutions du congrès de Vienne, au moins autant de part que la prévoyance de ses diplomates et la volonté de ses souverains.

Napoléon se faisait-il lui-même, en quittant l'île d'Elbe, quelque illusion sur les dispositions de l'Europe à son égard? Concevait-il quelque espérance soit de traiter avec la coalition, soit de la diviser? On l'a beaucoup dit, et c'est possible; les plus fermes esprits ne s'avouent guère tout le mal de leur situation. Mais une fois arrivé à Paris et instruit des actes du congrès, Napoléon vit la sienne telle qu'elle était et l'apprécia sur-le-champ avec son grand et libre jugement. Ses entretiens avec les hommes sérieux qui l'approchaient alors, entre autres avec M. Molé et le duc de Vicence, en font foi. Il essaya de prolonger quelque temps dans le public l'incertitude qu'il n'avait pas; la déclaration du congrès du

13 mars ne fut publiée dans le *Moniteur* que le 5 avril, le traité du 25 mars que le 3 mai, et Napoléon les fit accompagner de longs commentaires pour établir que ce ne pouvait être là, envers lui, le dernier mot de l'Europe. Il fit à Vienne, et par des lettres solennellement publiques, et par des émissaires secrets, quelques tentatives pour renouer avec l'empereur François, son beau-père, quelques relations, pour rappeler auprès de lui sa femme et son fils, pour semer, entre l'empereur Alexandre et les souverains d'Angleterre et d'Autriche, la désunion ou du moins la défiance, pour regagner à sa cause le prince de Metternich et M. de Talleyrand lui-même. Il n'attendait probablement pas grand'chose de ces démarches et ne s'étonna guère de ne trouver, dans les liens et les sentiments de famille, nul appui contre les intérêts et les engagements de la politique. Il comprit et accepta, sans colère contre personne et probablement aussi sans retour sur lui-même, la situation que lui faisait en ce moment sa vie passée : c'était celle d'un joueur effréné, complétement ruiné quoique encore debout, et qui joue seul, contre tous ses rivaux réunis, une partie désespérée, sans autre chance qu'un de ces coups imprévus que l'habileté la plus consommée ne saurait amener, mais que la fortune accorde quelquefois à ses favoris.

On a prétendu, quelques-uns même de ses plus chauds admirateurs, qu'à cette époque le génie et l'énergie de Napoléon avaient baissé; on a cherché dans son embonpoint, dans ses accès de langueur, dans ses longs som-

meils, l'explication de son insuccès. Je crois le reproche injuste et la plainte frivole; je n'aperçois, dans l'esprit et la conduite de Napoléon, durant les Cent-Jours, aucun symptôme d'affaiblissement; je lui trouve, et dans le jugement et dans l'action, ses qualités accoutumées. Les causes de son mauvais sort sont plus hautes. Il n'était plus alors, comme il l'avait été longtemps, porté et soutenu par le sentiment général et le besoin d'ordre et de sécurité d'un grand peuple; il tentait au contraire une mauvaise œuvre, une œuvre inspirée par ses seules passions et ses seules nécessités personnelles, réprouvée par le sens moral et le bon sens comme par le véritable intérêt de la France. Et il tentait cette œuvre profondément égoïste avec des moyens contradictoires et dans une situation impossible. De là est venu le revers qu'il a subi comme le mal qu'il a fait.

C'était, pour les spectateurs intelligents, un spectacle étrange et, des deux parts, un peu ridicule, que Napoléon et les chefs du parti libéral aux prises, non pour se combattre, mais pour se persuader, ou se séduire, ou se dominer mutuellement. On n'avait pas besoin d'y regarder de très-près pour s'apercevoir que ni les uns, ni les autres ne prenaient au sérieux ni le rapprochement, ni la discussion. Les uns et les autres savaient bien que la vraie lutte n'était pas entre eux, et que la question dont dépendait leur sort se déciderait ailleurs que dans leurs entretiens. Si Napoléon eût vaincu l'Europe, à coup sûr il ne serait pas resté longtemps le rival de M. de La Fayette et le disciple de M. Benjamin Constant;

et dès qu'il fut vaincu à Waterloo, M. de La Fayette et ses amis se mirent à l'œuvre pour le renverser. Par nécessité, par calcul, les vraies idées et les vraies passions des hommes descendent quelquefois au fond de leur cœur ; mais elles remontent promptement à la surface dès qu'elles se croient quelque chance d'y reparaître avec succès. Le plus souvent, Napoléon se résignait avec une souplesse, une finesse et des ressources d'esprit infinies, à la comédie que les libéraux et lui jouaient ensemble ; tantôt il défendait doucement, quoique obstinément, sa vieille politique et sa propre pensée ; tantôt il les abandonnait de bonne grâce sans les renier, et comme par complaisance, pour des opinions qu'il ne partageait pas. Mais quelquefois, soit préméditation, soit impatience, il redevenait violemment lui-même, et le despote, à la fois fils et dompteur de la Révolution, reparaissait tout entier. Quand on voulut lui faire insérer dans l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire l'abolition de la confiscation proclamée par la Charte de Louis XVIII, il se récria avec colère : « On me pousse dans une route qui n'est pas la mienne. On m'affaiblit, on m'enchaîne. La France me cherche et ne me retrouve plus. L'opinion était excellente ; elle est exécrable. La France se demande ce qu'est devenu le vieux bras de l'Empereur, ce bras dont elle a besoin pour dompter l'Europe. Que me parle-t-on de bonté, de justice abstraite, de lois naturelles? La première loi, c'est la nécessité; la première justice, c'est le salut public... A chaque jour sa peine, à chaque circonstance sa loi,

à chacun sa nature. La mienne n'est pas d'être un ange. Quand la paix sera faite, nous verrons. » Un autre jour, dans ce même travail de préparation de l'Acte additionnel, à propos de l'institution de la pairie héréditaire, il s'abandonna à la riche mobilité de son esprit, prenant tour à tour la question sous ses diverses faces, et jetant à pleines mains, sans conclure, les observations et les vues contraires : « La pairie est en désaccord avec l'état présent des esprits; elle blessera l'orgueil de l'armée; elle trompera l'attente des partisans de l'égalité; elle soulèvera contre moi mille prétentions individuelles. Où voulez-vous que je trouve les éléments d'aristocratie que la pairie exige?... Pourtant une constitution sans aristocratie n'est qu'un ballon perdu dans les airs. On dirige un vaisseau parce qu'il y a deux forces qui se balancent; le gouvernail trouve un point d'appui. Mais un ballon est le jouet d'une seule force; le point d'appui lui manque; le vent l'emporte et la direction est impossible. » Quand la question de principe fut décidée et qu'il en vint à nommer sa Chambre des pairs héréditaire, il avait grande envie d'y appeler beaucoup de noms de l'ancienne monarchie; après mûre réflexion, il y renonça, « non sans tristesse, » dit Benjamin Constant, et en s'écriant : « Il faudra pourtant y revenir une fois ou une autre; mais les souvenirs sont trop récents; ajournons cela jusqu'après la bataille; je les aurai bien si je suis le plus fort. » Il eût bien voulu ajourner ainsi toutes les questions, et ne rien faire avant d'être redevenu le plus fort; mais avec la Restauration,

la liberté était rentrée en France, et il venait, lui, d'y réveiller la Révolution; il était en face de ces deux puissances, contraint de les tolérer et essayant de s'en servir, en attendant qu'il pût les vaincre.

Quand il eut adopté toutes les institutions, toutes les garanties de liberté que l'Acte additionnel empruntait à la Charte, il eut à traiter avec un autre vœu, un autre article de foi des libéraux encore plus déplaisant pour lui. Ils demandèrent que ce fût là une constitution toute nouvelle, qui lui déférât la couronne impériale par la volonté du peuple et aux conditions que cette volonté y attacherait. C'était toujours la prétention de créer à nouveau, au nom de la souveraineté populaire, le gouvernement tout entier, institutions et dynastie : arrogante et chimérique manie qui avait possédé, un an auparavant, le Sénat impérial quand il rappela Louis XVIII, et qui vicie dans leur source la plupart des théories politiques de notre temps. Napoléon, en la proclamant sans cesse, n'entendait point ainsi la souveraineté du peuple : « Vous m'ôtez mon passé, dit-il à ses docteurs; je veux le conserver. Que faites-vous donc de mes onze ans de règne? J'y ai quelques droits, je pense; l'Europe le sait. Il faut que la nouvelle constitution se rattache à l'ancienne; elle aura la sanction de plusieurs années de gloire et de succès. » Il avait raison : l'abdication qu'on voulait de lui eût été plus humiliante que celle de Fontainebleau, car, si on lui rendait le trône, c'était lui-même et sa grande histoire qu'on lui demandait d'abdiquer. Il fit, en s'y refusant, acte de fierté intel-

ligente, et par le préambule comme par le nom même de l'Acte additionnel, il maintint le vieil Empire en le réformant. Quand vint le jour de la promulgation, le 1er juin, au Champ de Mai, sa fidélité aux traditions impériales fut moins sérieuse et moins digne ; il voulut paraître devant le peuple avec toutes les pompes de sa cour, entouré des princes de sa famille vêtus en taffetas blanc, de ses grands dignitaires en manteau orange, de ses chambellans, de ses pages : attachement puéril à des splendeurs de palais qui s'accordaient mal avec l'état des affaires et des esprits, et dont le public fut choqué en voyant défiler, au milieu de cet apparat magnifique, vingt mille soldats qui saluaient l'Empereur en passant pour aller mourir.

Quelques jours auparavant, une cérémonie bien différente avait mis en lumière un autre des inconséquents embarras de l'Empire renaissant. En même temps qu'il discutait avec l'aristocratie libérale sa constitution nouvelle, Napoléon s'appliquait à rallier autour de lui et à discipliner, en la caressant, la démocratie révolutionnaire. La population des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau s'agitait ; l'idée leur vint de s'organiser en fédération, comme avaient fait leurs pères, et d'aller demander à l'Empereur des chefs et des armes. On accueillit leur vœu ; mais ils ne furent plus des *Fédérés*, comme en 1792 ; on les appela des *Confédérés*, dans l'espoir, en altérant un peu le nom, d'effacer un peu les souvenirs. Une ordonnance de police régla minutieusement leur marche à travers les rues, les précautions

contre tout désordre et les détails de leur présentation à l'Empereur dans la cour des Tuileries. Ils lui remirent une adresse, longue et grave jusqu'à la froideur. Il les remercia en les appelant *soldats fédérés*, soigneux de leur imprimer lui-même le caractère qui lui convenait; et le lendemain on lisait dans le *Journal de l'Empire* : « L'ordre le plus parfait a régné depuis le départ des Confédérés jusqu'à leur retour; mais on a entendu avec peine, dans quelques endroits, le nom de l'Empereur mêlé à des chants qui rappelaient une époque trop fameuse. » Scrupule bien sévère dans un semblable travail.

Je traversais, peu de jours après, le jardin des Tuileries; une centaine de Fédérés, d'assez mauvaise apparence, étaient réunis sous les fenêtres du palais, criant *vive l'Empereur!* et le provoquant à se montrer. Il tarda beaucoup à tenir compte de leur désir; enfin une fenêtre s'ouvrit; il parut et salua de la main; mais presque à l'instant la fenêtre se referma, et je vis clairement Napoléon se retirer en haussant les épaules, plein d'humeur sans doute d'avoir à se prêter à des démonstrations dont la nature lui déplaisait et dont la force très-médiocre ne le satisfaisait pas.

Il avait voulu donner au parti révolutionnaire plus d'un gage : avant d'en recevoir les bataillons dans la cour de son palais, il en avait appelé dans son conseil les plus anciens et plus célèbres chefs. Je doute qu'il attendît de leur part un très-utile concours. Carnot, habile officier, républicain sincère et honnête homme,

autant que peut l'être un fanatique badaud, devait être un mauvais ministre de l'intérieur, car il ne possédait ni l'une ni l'autre des deux qualités essentielles dans ce grand poste, ni la connaissance et le discernement des hommes, ni l'art de les inspirer et de les diriger autrement que par des maximes générales et d'uniformes circulaires. Napoléon savait mieux que personne comment Fouché faisait la police : pour lui-même d'abord et pour son propre pouvoir, puis pour le pouvoir qui l'employait, et tant qu'il trouvait plus de sûreté ou d'avantage à le servir qu'à le trahir. Je n'ai vu le duc d'Otrante que deux fois et dans de courtes conversations; nul homme ne m'a plus complétement donné l'idée d'une indifférence hardie, ironique, cynique, d'un sang-froid imperturbable dans un besoin immodéré de mouvement et d'importance, et d'un parti-pris de tout faire pour réussir, non dans un dessein déterminé, mais dans le dessein et selon la chance du moment. Il avait conservé, de sa vie de proconsul jacobin, une certaine indépendance audacieuse, et restait un roué de révolution, bien qu'il fût devenu aussi un roué de gouvernement et de cour. Napoléon, à coup sûr, ne comptait pas sur un tel homme, et savait bien qu'en le prenant pour ministre, il aurait à le surveiller plus qu'à s'en servir. Mais il avait besoin que, par les noms propres, le drapeau de la Révolution flottât clairement sur l'Empire, et il aimait mieux subir Carnot et Fouché dans son gouvernement que les laisser en dehors, murmurant ou conspirant avec tels ou tels de ses ennemis. Au moment de son

retour et dans les premières semaines de l'Empire ressuscité, il retira probablement de ces deux choix l'avantage qu'il s'en était promis; mais quand les périls et les difficultés de sa situation eurent éclaté, quand il fut aux prises, au dedans avec les libéraux méfiants, au dehors avec l'Europe, Carnot et Fouché devinrent aussi pour lui des difficultés et des périls. Carnot, sans le trahir, le servait gauchement et froidement, car, dans la plupart des circonstances et des questions, il était bien plutôt du bord de l'opposition que de celui de l'Empereur; et Fouché le trahissait indéfiniment, causant et traitant à voix basse de sa fin prochaine avec tous ses héritiers possibles, comme un médecin indifférent au lit d'un malade désespéré.

Même chez ses plus intimes et plus dévoués serviteurs, Napoléon ne rencontrait plus, comme jadis, une foi implicite, une disposition facile et prompte à penser et à agir comme il voulait et quand il voulait. L'indépendance d'esprit et le sentiment de la responsabilité personnelle avaient repris, autour de lui, leurs scrupules et leur empire. Quinze jours après son arrivée à Paris, il fit appeler son grand maréchal, le général Bertrand, et lui présenta à contre-signer le décret, daté de Lyon, par lequel il ordonnait la mise en jugement et le séquestre des biens du prince de Talleyrand, du duc de Raguse, de l'abbé de Montesquiou, de M. Bellard et de neuf autres personnes qui, en 1814 et avant son abdication, avaient concouru à sa chute. Le général Bertrand s'y refusa : « Je suis étonné, lui dit l'Empereur, que vous

me fassiez de telles difficultés; cette sévérité est nécessaire au bien de l'État.—Je ne le crois pas, Sire.—Je le crois, moi, et c'est à moi seul qu'il appartient d'en juger. Je ne vous ai pas fait demander votre aveu, mais votre signature, qui n'est qu'une affaire de forme et ne peut vous compromettre en rien. — Sire, un ministre qui contre-signe un acte du souverain en est moralement responsable. Votre Majesté a déclaré par ses proclamations qu'elle accorderait une amnistie générale; je les ai contre-signées de tout mon cœur; je ne contre-signerai pas le décret qui les révoque. » Napoléon insista et caressa en vain; Bertrand fut invincible; le décret parut sans contre-seing; et Napoléon put se convaincre à l'instant même que son grand maréchal n'était pas seul à protester; comme il traversait le salon où se tenaient ses aides de camp, M. de La Bédoyère dit assez haut pour être entendu : « Si le régime des proscriptions et des séquestres recommence, tout sera bientôt fini. »

Quand la liberté éclate à ce point dans l'intérieur du palais, c'est qu'elle règne au dehors. Après quelques semaines de stupeur, elle devint en effet étrangement générale et hardie. Non-seulement la guerre civile renaissait dans les départements de l'ouest; non-seulement des actes matériels de résistance ou d'hostilité étaient commis sur divers points du territoire, dans des villes importantes, par des hommes considérables; mais partout, et surtout à Paris, on pensait, on parlait tout haut, dans les lieux publics comme dans les salons; on allait et venait, on manifestait des espérances, on se livrait à

des menées ennemies, comme si elles eussent été légales ou assurées du succès; les journaux, les pamphlets, les chansons se multipliaient, s'envenimaient de jour en jour, et circulaient à peu près sans obstacle et sans crainte. Les amis chauds, les serviteurs dévoués de l'Empire témoignaient leur surprise et leur indignation; Fouché faisait à l'Empereur des rapports pour signaler le mal et réclamer des mesures de répression; le *Moniteur* publiait les rapports; les mesures étaient décrétées; quelques arrestations, quelques poursuites avaient lieu, mais sans vigueur ni efficacité générale : grands ou petits, la plupart des agents du pouvoir n'avaient évidemment ni ardeur dans leur cause, ni confiance dans leur force. Napoléon n'ignorait rien de tout cela et laissait aller, subissant, comme une nécessité du moment, la liberté de ses ennemis, la mollesse de ses agents, et gardant sans doute dans son cœur le sentiment qu'il avait exprimé tout haut dans une autre occasion : « Je les aurai bien si je suis le plus fort. »

Je doute qu'il appréciât à sa juste valeur une des causes, une cause cachée mais puissante, de sa faiblesse au lendemain d'un si prodigieux succès. Malgré l'humeur, les inquiétudes, les méfiances, les colères qu'avait excitées le gouvernement de la Restauration, ce fut bientôt, au fond des cœurs, le sentiment général qu'il n'y avait pas là de quoi justifier une révolution semblable, de tels attentats de la force armée contre le pouvoir légal, et de tels risques pour la patrie. L'armée avait été entraînée vers son ancien chef par un

mouvement d'affection et de dévouement généreux encore plus que par des intérêts personnels ; elle était nationale et populaire : pourtant rien ne pouvait changer la nature des actes ni le sens des mots ; la violation des serments, la défection sous les armes, le passage subit d'un camp dans le camp contraire ont toujours été condamnés par l'honneur comme par le devoir, militaire ou civil, et qualifiés de trahison. Individus, peuples ou armées, les hommes en proie à une passion violente dédaignent souvent, ou même ne ressentent pas du tout, au premier moment, l'impression morale qui s'attache naturellement à leurs actes ; mais elle ne tarde guère à reparaître, et quand elle est secondée par les conseils de la prudence ou par les coups du malheur, elle reprend bientôt son empire. Ce fut le triste destin du gouvernement des Cent-Jours, que l'autorité du sens moral se rangeât du bord des royalistes ses adversaires et que la conscience publique, clairement ou confusément, volontiers ou à contre-cœur, donnât raison aux jugements sévères dont son origine était l'objet.

Nous observions attentivement, mes amis et moi, les progrès de cette situation impériale et de ces dispositions publiques ; ce fut bientôt notre conviction profonde que Napoléon tomberait et que Louis XVIII remonterait sur le trône. Et en même temps que tel nous apparaissait l'avenir, nous étions de plus en plus convaincus que, dans le déplorable état où l'entreprise des Cent-Jours avait jeté la France, au dedans et au dehors, le retour de Louis XVIII était pour elle la meilleure

chance de retrouver au dedans un gouvernement régulier, au dehors la paix et son rang dans l'ordre européen. Dans la vie publique, la prudence et le devoir veulent également qu'on ne se fasse aucune illusion sur le mal et qu'on accepte fermement le remède, quels qu'en soient l'amertume et le prix. Je n'avais point pris de part active à la première Restauration; je m'unis sans hésiter aux efforts de mes amis pour que la seconde s'accomplît dans les conditions les plus propres à sauver la dignité, les libertés et le repos de la France.

Ce que nous apprenions de Gand nous inquiétait beaucoup : transactions ou institutions, tous les problèmes de principe ou de circonstance qu'on se flattait d'avoir résolus en 1814 étaient là remis en question; la lutte était rengagée entre les royalistes constitutionnels et les absolutistes de réaction ou de cour, entre la Charte et l'ancien régime. On s'est souvent complu à sourire et à faire sourire en racontant les dissensions, les rivalités, les projets, les espérances et les craintes qui se débattaient parmi cette poignée d'exilés, autour de ce roi impotent et impuissant. C'est là un plaisir peu intelligent et peu digne. Qu'importe que le théâtre soit grand ou petit, que les acteurs y paraissent dans la haute ou dans la mauvaise fortune, et que les misères de la nature humaine s'y déploient sous de brillantes ou de mesquines formes? La grandeur est dans les questions qui s'agitent et les destinées qui se préparent. On traitait à Gand la question de savoir comment la France serait gouvernée quand ce vieux roi sans États et sans soldats serait appelé

une seconde fois à s'interposer entre elle et l'Europe. Le problème et l'événement en perspective étaient assez grands pour préoccuper dignement les hommes sérieux et les bons citoyens.

Les nouvelles de Vienne n'étaient pas moins graves. Non qu'il y eût au fond, dans les desseins ou dans l'union des puissances alliées, aucune hésitation : Fouché, depuis longtemps en bons rapports avec le prince de Metternich, lui faisait faire, il est vrai, toutes sortes d'ouvertures que le chancelier d'Autriche ne repoussait pas absolument; toutes les combinaisons qui pouvaient fournir un gouvernement à la France étaient admises à se faire présenter; on parlait de tout dans les cabinets ou dans les salons des ministres, et jusque dans les conférences du congrès, de Napoléon II et de la régence, du duc d'Orléans, du prince d'Orange; le ministère anglais, prenant ses précautions avec le Parlement, déclarait officiellement qu'il n'entendait point poursuivre la guerre pour imposer aucun gouvernement particulier à la France, et le cabinet autrichien adhérait à cette déclaration. Mais ce n'était là que des ménagements de personnes, ou des convenances de situation, ou des moyens d'information, ou des complaisances de conversation, ou des perspectives de cas extrêmes auxquels les meneurs de la politique européenne ne pensaient pas qu'ils fussent jamais réduits. La diplomatie abonde en démarches et en propos sans valeur, qu'il ne faut ni ignorer, ni croire, et sous lesquels persistent la vraie pensée, le travail réel des chefs de gouvernement. Sans vouloir le

proclamer tout haut, ni s'y engager par des textes formels et publics, les grands gouvernements de l'Europe, par principe, par intérêt ou par honneur, regardaient à cette époque leur cause comme liée à celle de la maison de Bourbon en France : c'était auprès de Louis XVIII dans l'exil que leurs représentants continuaient de résider; et auprès des gouvernements européens, grands ou petits, c'étaient toujours les agents diplomatiques de Louis XVIII qui représentaient la France. A l'exemple et sous la direction de M. de Talleyrand, tous ces agents, en 1815, restèrent attachés à la cause royale, par fidélité ou par prévoyance, et convaincus comme lui qu'en définitive là serait le succès.

Mais à côté de cette intention générale de l'Europe en faveur de la maison de Bourbon existait un grand danger, le danger que les souverains et les diplomates réunis à Vienne n'en vinssent à la regarder comme incapable de gouverner la France. Ils avaient tous, depuis vingt ans, traité et vécu avec cette France, telle que la Révolution et l'Empire l'avaient faite; en la craignant, ils la considéraient beaucoup; plus ils s'inquiétaient de sa pente vers l'anarchie et la guerre, plus ils jugeaient indispensable que le pouvoir y fût aux mains d'hommes sensés, habiles, prudents, capables de la bien comprendre et de s'en faire comprendre à leur tour. Depuis longtemps, ils étaient loin d'avoir, dans les compagnons d'exil ou dans l'entourage de cour de Louis XVIII, cette confiance, et l'expérience qu'ils venaient d'en faire redoublait leurs

appréhensions. Ils regardaient le vieux parti royaliste comme infiniment plus propre à perdre les rois qu'à gouverner les États.

Témoin de ces doutes inquiets des étrangers sur l'avenir qu'ils préparaient eux-mêmes, M. de Talleyrand, à Vienne, avait aussi les siens. A travers toutes les transformations de sa politique et de sa vie, et quoique la dernière eût fait de lui le représentant de l'ancienne royauté, il ne voulait pas et n'a jamais voulu se séparer de la Révolution; il y tenait par des actes trop décisifs, il l'avait acceptée et servie sous trop de formes diverses pour ne pas se trouver lui-même vaincu si elle était vaincue; point révolutionnaire par nature, ni par goût, c'était dans le camp de la révolution qu'il avait grandi et fait sa fortune; il n'en pouvait sortir avec sûreté; il y a des défections que l'égoïsme habile ne se permet pas. Mais la situation générale et la sienne propre ne l'en préoccupaient que plus vivement: que deviendraient la cause et les hommes de la Révolution sous la seconde Restauration près de s'accomplir? Que deviendrait cette seconde Restauration elle-même si elle ne savait pas se gouverner et se maintenir mieux que n'avait fait la première? Dans la seconde comme dans la première, M. de Talleyrand jouait un grand rôle et rendait à la royauté d'éminents services. Quel en serait, pour lui, le fruit? Ses conseils seraient-ils écoutés et son influence acceptée? Aurait-il encore l'abbé de Montesquiou et M. de Blacas pour rivaux? Je ne crois pas qu'il ait hésité, à cette époque, sur la cause qu'il lui convenait de servir; mais,

sentant sa force et le besoin que la maison de Bourbon avait de lui, il laissait clairement entrevoir son humeur du passé et ses inquiétudes pour l'avenir.

Bien informés de tous ces faits et de ces dispositions des principaux acteurs, les royalistes constitutionnels, qui se réunissaient alors autour de M. Royer-Collard, jugèrent qu'il était de leur devoir de faire connaître sans réserve à Louis XVIII leur pensée sur l'état des affaires et sur la conduite qu'il avait à tenir. Il ne s'agissait pas seulement d'insister auprès de lui sur la nécessité de la persévérance dans le régime constitutionnel et dans la franche acceptation de la société française telle que les temps nouveaux l'avaient faite; il fallait entrer dans les questions de personnes, dire au Roi que la présence de M. de Blacas auprès de lui nuisait essentiellement à sa cause, solliciter l'éloignement du favori, provoquer quelque acte, quelques paroles publiques propres à caractériser nettement les intentions du Roi près de ressaisir le gouvernement de ses États, l'engager enfin à tenir grand compte des conseils et de l'influence de M. de Talleyrand, avec qui d'ailleurs, à cette époque, aucun des hommes qui donnaient cet avis n'avait aucune relation personnelle et pour qui même la plupart d'entre eux se sentaient peu de goût.

J'étais le plus jeune et le plus disponible de cette petite réunion. On m'engagea à me charger de cette mission peu agréable en soi. Je l'acceptai sans hésiter. Quoique j'eusse encore, à cette époque, peu d'expérience des animosités politiques et de leurs aveugles fureurs, je ne

laissais pas d'entrevoir quel parti des ennemis pourraient un jour tirer contre moi d'une semblable démarche; mais j'aurais honte de moi-même si la crainte de la responsabilité et les appréhensions de l'avenir pouvaient m'arrêter quand les circonstances m'appellent à faire, dans les limites du devoir et de ma propre pensée, ce que commande, à mes yeux, l'intérêt de mon pays.

Je quittai Paris le 23 mai. Une seule circonstance mérite d'être remarquée dans mon voyage, la facilité que je trouvai à l'accomplir. Non que beaucoup de mesures de police ne fussent prescrites sur les routes et tout le long de la frontière; mais la plupart des agents ne mettaient nul empressement, nulle exactitude à les exécuter; on rencontrait dans les paroles, dans le silence, dans les regards, une sorte de tolérance sous-entendue et presque de connivence tacite; et plus d'une physionomie administrative semblait dire au voyageur inconnu : « Passez vite », comme si l'on eût craint de se faire une mauvaise note ou de nuire à une œuvre utile en l'entravant dans le dessein qu'on lui supposait.

Arrivé à Gand, j'allai voir d'abord les hommes que je connaissais et dont les vues répondaient aux miennes, MM. de Jaucourt, Louis, Beugnot, de Lally-Tolendal, Mounier. Je les trouvai très-fidèles à la cause constitutionnelle, mais tristes comme des exilés et inquiets comme des conseillers sans repos dans l'exil, car ils avaient à lutter incessamment contre les passions et les desseins, odieux ou ridicules, de l'esprit de réaction.

Les mêmes faits fournissent aux partis divers les arguments et les conclusions les plus contraires : la catastrophe qui rattachait plus étroitement les uns aux principes et à la politique de la Charte était, pour les autres, la condamnation de la Charte et la démonstration que le retour à l'ancien régime pouvait seul sauver la monarchie. Ce n'est pas la peine de répéter les détails que me donnèrent mes amis sur les conseils contre-révolutionnaires et absolutistes qui assiégeaient le Roi; c'est dans l'oisiveté du malheur que les hommes se livrent à tous leurs rêves, et l'impuissance passionnée engendre la folie. Le Roi tenait bon et donnait raison à ses conseillers constitutionnels; le *Rapport sur l'état de la France* que, peu de jours avant mon arrivée, lui avait présenté M. de Chateaubriand au nom de tout le Conseil, et qui venait d'être publié dans le *Moniteur de Gand*, était une éloquente exposition de la politique libérale qu'acceptait la royauté. Mais le parti ainsi désavoué ne renonçait point; il entourait le Roi qu'il ne parvenait pas à dominer; il avait, dans la famille et dans l'intimité royale, les plus fortes racines; M. le comte d'Artois en était le chef public et M. de Blacas le discret, mais constant allié. Il y avait là une victoire aussi difficile que nécessaire à remporter.

Je priai le duc de Duras de demander pour moi, au Roi, une audience particulière. Le Roi me reçut le lendemain, 1er juin, et me garda plus d'une heure. Je n'ai nul goût pour l'étalage minutieux et arrangé de semblables entretiens; je ne redirai, de celui-ci et de mes

impressions, que ce qui, aujourd'hui encore, vaut la peine d'être rappelé.

Deux choses en sont restées fortement empreintes dans ma mémoire, l'impotence et la dignité du Roi : il y avait dans l'attitude et le regard de ce vieillard immobile et comme cloué sur son fauteuil une sérénité hautaine, et, au milieu de sa faiblesse une confiance tranquille dans la force de son nom et de son droit, dont je fus frappé et touché. Ce que j'avais à lui dire devait lui déplaire; par respect, non par calcul, je commençai par ce qui lui était agréable; je lui parlai du sentiment royaliste qui, de jour en jour, éclatait plus vivement dans Paris; je lui racontai quelques anecdotes, quelques couplets de chansons qui l'attestaient gaiement. Il s'en amusa; il se plaisait aux récits gais, comme il arrive aux hommes qui ne peuvent guère se fournir eux-mêmes de gaieté. Je lui dis que l'espérance de son retour était générale : — « Mais ce qu'il y a de fâcheux, Sire, c'est qu'en croyant au rétablissement de la monarchie, on n'a pas confiance dans sa durée. — Pourquoi donc? Quand le grand artisan de révolution n'y sera plus, la monarchie durera; il est clair que si Bonaparte retourne à l'île d'Elbe, ce sera à recommencer; mais lui fini, les révolutions finiront aussi. — On ne s'en flatte guère, Sire; on craint autre chose encore que Bonaparte, on craint la faiblesse du gouvernement royal, son incertitude entre les anciennes et les nouvelles idées, les anciens et les nouveaux intérêts; on craint la désunion ou du moins l'incohérence de ses

ministres. » Le Roi ne me répondait pas; j'insistai, je nommai M. de Blacas; je dis que j'étais expressément chargé, par des hommes que le Roi connaissait bien comme d'anciens, fidèles et intelligents serviteurs, de lui représenter la méfiance qui s'attachait à ce nom et le mal qui en résultait pour lui-même : — « Je tiendrai tout ce que j'ai promis dans la Charte; les noms n'y font rien; qu'importe à la France quels amis je garde dans mon palais, pourvu qu'il n'en sorte nul acte qui ne lui convienne? Parlez-moi de motifs d'inquiétude plus sérieux. » J'entrai dans quelques détails; je touchai à divers traits des menées et des menaces des partis; je parlai aussi au Roi des protestants du Midi, de leurs alarmes, des violences même dont, sur quelques points, ils avaient déjà été l'objet : — « Ceci est très-mauvais; je ferai ce qu'il faudra pour l'empêcher; mais je ne peux pas tout empêcher; je ne peux pas être à la fois un roi libéral et un roi absolu. » Il me questionna sur quelques faits récents, sur quelques hommes du régime impérial : « Il y en a deux, Sire, M*** et M***, qui, sachant que je me rendais auprès du Roi, m'ont fait demander de lui prononcer leur nom et de l'assurer de leurs sentiments? — Pour M***, j'y compte, et j'en suis fort aise; je sais ce qu'il vaut. Quant à M***, il est de ceux dont je ne dois ni ne veux entendre parler. » Je m'en tins là. Je n'ignorais pas que le Roi était dès lors en relation avec Fouché, l'un des pires entre les régicides; mais je fus peu surpris que des relations

secrètes et amenées par un intérêt pressant ne l'empêchassent pas de maintenir tout haut et en thèse générale une ligne de conduite fort naturelle. Il était, à coup sûr, loin de prévoir à quel dégoût sa relation avec le duc d'Otrante le réduirait. Il me congédia avec quelques paroles banales de satisfaction bienveillante, me laissant l'impression d'un esprit sensé et libre, dignement superficiel, fin avec les personnes et soigneux des apparences, peu préoccupé et assez peu intelligent du fond des choses, et presque également incapable des fautes qui perdent et des succès qui fondent l'avenir des races royales.

Je fis une visite à M. de Blacas. Il avait témoigné, à mon sujet, quelque humeur : « Que vient faire ici ce jeune homme? avait-il dit au baron d'Eckstein, commissaire général de police du Roi des Pays-Bas à Gand; il a, de je ne sais qui, je ne sais quelle mission auprès du Roi. » Il connaissait très-bien et ma mission et mes amis. Il ne m'en reçut pas moins avec une politesse parfaite, et j'ajoute avec une honorable franchise, me demandant ce qu'on disait de lui à Paris et pourquoi on lui en voulait tant. Il me parla même de ses mauvais rapports avec l'abbé de Montesquiou, se plaignant des vivacités et des boutades qui les avaient brouillés, au détriment du service du Roi. Je lui rendis franchise pour franchise, et son attitude, dans tout le cours de notre entretien, fut digne avec un peu de roideur, marquant plus de surprise que d'irritation. Je trouve, dans quelques notes écrites en sortant de chez lui, cette

phrase : « Je serais bien trompé si la plupart de ses torts ne tenaient pas à la médiocrité de son esprit. »

La situation de M. de Chateaubriand à Gand était singulière. Membre du Conseil du Roi, il en exposait brillamment la politique dans les pièces officielles et la défendait dans le *Moniteur de Gand* avec le même éclat. Il n'en avait pas moins beaucoup d'humeur contre tout le monde, et personne ne comptait beaucoup avec lui. A mon avis, et soit alors, soit plus tard, ni le Roi, ni les divers cabinets n'ont bien compris la nature de M. de Chateaubriand, ni apprécié assez haut son concours ou son hostilité. Il était, j'en conviens, un allié incommode, car il prétendait à tout et se blessait de tout ; au niveau des plus rares esprits et des plus beaux génies, c'était sa chimère de se croire aussi l'égal des plus grands maîtres dans l'art de gouverner, et d'avoir le cœur plein d'amertume quand on ne le prenait pas pour le rival de Napoléon aussi bien que de Milton. Les hommes sérieux ne se prêtaient pas à cette complaisance idolâtre ; mais ils oubliaient trop ce que valait, comme ami ou comme ennemi, celui à qui ils la refusaient ; on eût pu trouver, dans les hommages à son génie et dans les satisfactions de sa vanité, de quoi endormir les rêves de son orgueil ; et s'il n'y avait pas moyen de le satisfaire, il fallait, en tout cas, par prudence comme par reconnaissance, non-seulement le ménager, mais le combler. Il était de ceux envers qui l'ingratitude est périlleuse autant qu'injuste, car ils la ressentent avec passion et savent se venger sans trahir. Il vivait à Gand dans une grande intimité

avec M. Bertin, et s'assurait dès lors, sur le *Journal des Débats*, cet empire dont il devait faire plus tard un si puissant usage. Malgré la bienveillance de nos premiers rapports, j'étais déjà alors assez froidement avec lui; il avait été mécontent en 1814, et parlait mal de l'abbé de Montesquiou et de ses amis. Je n'en fus pas moins surpris et choqué, comme d'une injustice et d'une faute, du peu de compte qu'on faisait de lui en se servant tant de lui, et je regrettai de ne pas le voir plus souvent et sur un pied plus amical.

C'était au milieu de ces discussions non-seulement de principes et de partis, mais d'amours-propres et de coteries que nous attendions, hors de France et ne sachant que faire de notre temps comme de notre âme, l'issue de la lutte engagée entre Napoléon et l'Europe. Situation profondément douloureuse, que j'acceptais pour servir la cause que je croyais et n'ai pas cessé de croire bonne, mais dont je ressentais, à chaque heure du jour, toutes les tristesses. Je ne m'arrêterai pas à les décrire; rien ne m'est plus antipathique que d'étaler mon propre cœur, surtout quand je sais que beaucoup de ceux qui m'entendront ne voudront ou ne sauront ni me comprendre ni me croire. Je n'en veux point aux hommes de leurs méprises ni de leurs invectives; c'est la condition de la vie publique; mais je ne me tiens point pour obligé d'entrer dans de vaines controverses sur moi-même, et je sais attendre la justice sans la demander. La bataille de Waterloo vint mettre un terme à notre immobile anxiété. Le Roi quitta Gand le 22 juin,

pressé par ses plus sûrs amis et par son propre jugement de ne pas perdre une minute pour aller se placer entre la France perplexe et l'invasion étrangère. J'en partis le lendemain avec M. Mounier, et le même soir nous rejoignîmes le Roi à Mons, où il s'était arrêté.

Là éclata, en présence de nouveaux acteurs et avec des complications qui restent encore obscures, le dénoûment que j'étais venu provoquer, la chute de M. de Blacas. Je n'ai garde de discuter les récits très-divers qu'en ont donnés plusieurs des intéressés ou des témoins; je reproduirai simplement ce que j'en ai vu moi-même, sur les lieux, comme je le retrouve dans une lettre écrite à Cambrai six jours après [1], pour la personne à qui, même dans l'absence de toute communication immédiate, je me donnais le plaisir de tout raconter : « Comme nous entrions à Mons, M. Mounier et moi, on nous a dit que M. de Blacas était congédié et s'en allait ambassadeur à Naples; mais notre surprise a été grande quand nous avons su que M. de Talleyrand, venu naguère de Vienne à Bruxelles pour être à portée des événements, et arrivé à Mons peu d'heures après le Roi, avait en même temps donné sa démission, que le Roi, en la refusant, avait froidement accueilli M. de Talleyrand lui-même, et que celui-ci repartait pour Bruxelles, tandis que, contre son avis, le Roi venait de partir pour Cateau-Cambresis, quartier général, en ce moment, de l'armée anglaise. Nous ne comprenions ab-

[1] Le 29 juin 1815.

solument rien à des incidents si contradictoires, et notre inquiétude égalait notre surprise. Nous avons couru de tous côtés; nous avons vu tout le monde, ceux de nos amis qui nous avaient devancés à Mons et les ministres étrangers qui avaient suivi le Roi, MM. de Jaucourt, Louis, Beugnot, de Chateaubriand, Pozzo di Borgo, de Vincent; et à travers les demi-confidences, les colères contenues, les sourires moqueurs, les regrets sincères, nous avons fini par comprendre, ou à peu près. La petite cour de M. le comte d'Artois, sachant que M. de Talleyrand conseillait au Roi de ne point se presser et que le duc de Wellington l'engageait au contraire à s'avancer rapidement en France, n'avait rien imaginé de mieux que de chasser à la fois M. de Blacas et M. de Talleyrand, et d'enlever le Roi à ses conseillers constitutionnels comme à son favori en le faisant partir brusquement pour le quartier général de l'armée anglaise, entouré des seuls partisans de *Monsieur* dont on espérait faire ses ministres. L'irritation était grande chez nos amis et le blâme vif chez les étrangers; ces derniers demandaient en qui ils pourraient avoir confiance pour la question française et avec qui ils en traiteraient dans une telle crise. M. de Talleyrand revenait de Vienne avec un grand renom d'habileté et de succès; il était, aux yeux de l'Europe, le représentant du Roi et de la France; le ministre d'Autriche venait de lui dire à Bruxelles: « J'ai ordre de vous consulter en toute occasion et de me diriger surtout d'après vos conseils. » Lui-même témoignait hautement son humeur et repoussait vive-

ment ceux qui l'engageaient à rejoindre le Roi. Après six heures d'entretiens un peu confus, il fut convenu que Pozzo di Borgo se rendrait au Cateau et engagerait le duc de Wellington à faire lui-même une démarche pour mettre fin à cette étrange brouillerie, et que MM. de Jaucourt, Louis et Beugnot iraient en même temps dire au Roi que les hommes auxquels il paraissait accorder sa confiance ayant des idées et des projets diamétralement contraires aux leurs, ils ne pouvaient plus le servir utilement et lui demandaient la permission de se retirer. Probablement des réflexions ou des démarches conformes à ces résolutions avaient déjà été faites au Cateau, car le 25 au matin, en même temps que nous apprenions les événements de Paris, l'abdication de Napoléon et l'envoi de commissaires aux souverains alliés, est arrivée à Mons une lettre du duc de Wellington à M. de Talleyrand lui disant, m'assure-t-on, en propres termes: « Je regrette beaucoup que vous n'ayez pas accompagné ici le Roi; c'est moi qui l'ai vivement engagé à entrer en France en même temps que nous. Si j'avais pu vous dire les motifs qui me dirigent dans cette circonstance, je ne doute pas que vous n'eussiez donné au Roi le même conseil. J'espère que vous viendrez les entendre. » M. de Talleyrand s'est décidé sur-le-champ à partir, et nous avec lui. Nous avons rejoint le Roi ici le 26. Il était temps; déjà une proclamation datée du Cateau, et rédigée, dit-on, par M. Dambray, donnait à la rentrée du Roi une couleur qui ne convient nullement. Nous nous sommes hâtés d'en préparer une autre dont M. Beugnot

est le principal auteur, et qui contient les pronostics d'une bonne politique. Le Roi l'a signée sans difficulté. Elle a paru hier, à la grande satisfaction du public de Cambrai. J'espère qu'elle produira partout le même effet. »

On pouvait en effet espérer et se croire au terme de la grande crise qui avait bouleversé la France comme de la petite crise qui venait d'agiter les entours de la royauté. De toutes parts les choses semblaient se précipiter vers la même issue. Le Roi était en France; une politique modérée et nationale prévalait dans ses conseils et animait ses paroles; le sentiment royaliste éclatait partout sur son passage, non-seulement dans son ancien parti, mais dans les masses; toutes les mains s'élevaient vers lui comme vers la planche de salut dans le naufrage. Les peuples s'inquiètent peu d'être conséquents; j'ai vu, à cette époque, dans les départements du Nord, la même popularité entourer le Roi exilé et l'armée vaincue. A Paris, Napoléon avait abdiqué, et malgré des alternatives peu dignes d'abattement ou d'élan fébrile, de résignation ou de bouillonnement, il était évidemment hors d'état de rengager la lutte. La Chambre des représentants qui, dès son début, s'était montrée peu favorable au régime impérial et ennemie des excès révolutionnaires, semblait surtout préoccupée du désir de traverser un défilé périlleux en évitant toute violence et tout engagement irrévocable. Les passions populaires grondaient quelquefois, mais se laissaient aisément contenir, ou s'arrêtaient d'elles-mêmes, comme

déshabituées de l'action et de la domination. L'armée, dont les corps errants venaient successivement se rallier autour de Paris, était en proie à une effervescence patriotique, et se fût précipitée, et la France avec elle, dans l'abîme, pour prouver son dévouement et venger son injure : mais parmi ses anciens et plus illustres chefs, les uns, comme Gouvion Saint-Cyr, Macdonald et Oudinot, s'étaient refusés à servir Napoléon et soutenaient ouvertement la cause du Roi; les autres, comme Ney, Davout, Soult, Masséna, protestaient avec une rude franchise contre des illusions funestes, donnaient leur vieux courage pour passe-port à de tristes vérités ou à de sages conseils, et réprimaient, aux dépens de leur renom de parti, les entraînements militaires ou les désordres populaires; d'autres enfin, comme Drouot, avec un ascendant que méritait leur vertu, maintenaient la discipline dans l'armée au milieu des douleurs de la retraite sur la Loire, et déterminaient son obéissance aux ordres d'un pouvoir civil détesté. Il y avait, après tant de fautes et de malheurs, et à travers toutes les différences de situation et d'opinion, un concert spontané et un effort général pour éviter à la France les fautes irréparables et les malheurs suprêmes.

Mais les sagesses tardives ne suffisent point; et même quand elles veulent être prudentes, l'esprit politique manque aux nations qui ne sont pas exercées à faire elles-mêmes leurs affaires et leur destinée. Dans le déplorable état où l'entreprise d'un égoïsme héroïque et chimérique avait jeté la France, il n'y avait évidemment qu'une

conduite à tenir : reconnaître Louis XVIII, prendre acte de ses dispositions libérales et se concerter avec lui pour traiter avec les étrangers. Il le fallait, car aux yeux de la plus vulgaire prévoyance, le retour de la maison de Bourbon était inévitable et comme un fait accompli. C'était un devoir dans l'intérêt de la paix et pour se donner les meilleures chances d'atténuer les maux de l'invasion, car Louis XVIII pouvait seul les repousser avec quelque autorité. Des chances favorables s'ouvraient, par cette voie, à la liberté, car la raison disait et l'expérience a démontré qu'après ce qui s'est passé en France depuis 1789, le despotisme est impossible aux princes de la maison de Bourbon; une insurmontable nécessité leur impose les transactions et les ménagements; et s'ils tentent de pousser les choses à l'extrême, la force leur manque pour réussir. Accepter sans hésitation ni délai la seconde Restauration et placer soi-même le Roi entre la France et l'Europe, c'était donc ce que commandaient clairement le patriotisme et le bon sens.

Non-seulement on ne le fit point, mais on fit ou on laissa faire tout ce qu'il fallait pour que la Restauration parût l'œuvre de la force étrangère seule, et pour faire subir à la France, après sa défaite militaire, une défaite politique et diplomatique. Ce n'est pas d'indépendance envers l'Empire ni de bonnes intentions pour la patrie, c'est d'intelligence et de résolution que la Chambre des Cent-Jours a manqué; elle ne se prêta ni au despotisme impérial, ni aux violences révolutionnaires; elle ne fut

l'instrument d'aucun des partis extrêmes: elle s'appliqua honnêtement à retenir la France sur le bord des abîmes où ils auraient voulu la pousser; mais elle ne sut faire que de la politique négative; elle louvoya timidement devant le port au lieu d'y entrer résolûment, fermant les yeux quand elle touchait à la passe, subissant, non par confiance, mais par faiblesse, les aveuglements et les entêtements des ennemis, anciens ou nouveaux, du Roi qui s'approchait, et se donnant même quelquefois, par faiblesse encore, l'air de vouloir des combinaisons qu'au fond elle s'efforçait d'éluder, tantôt Napoléon II, tantôt le prince quelconque qu'il plairait au peuple souverain de choisir.

Ce fut à ces hésitations, à ces tâtonnements stériles du seul pouvoir public alors debout qu'un des hommes les plus tristement célèbres des plus mauvais temps de la révolution, Fouché, dut son importance et son succès éphémères. Quand les honnêtes gens ne savent pas comprendre et accomplir les desseins de la Providence, les malhonnêtes gens s'en chargent: sous le coup de la nécessité et au milieu de l'impuissance générale, il se rencontre toujours des esprits corrompus, sagaces et hardis, qui démêlent ce qui doit arriver, ce qui se peut tenter, et se font les instruments d'un triomphe qui ne leur appartient pas naturellement, mais dont ils réussissent à se donner les airs pour s'en approprier les fruits. Le duc d'Otrante fut, dans les Cent-Jours, cet homme-là : révolutionnaire devenu grand seigneur, et voulant se faire sacrer, sous ce double caractère, par l'ancienne

royauté française, il déploya, à la poursuite de son but, tout le savoir-faire et toute l'audace d'un roué plus prévoyant et plus sensé que ses pareils. Peut-être aussi, car la justice doit avoir ses scrupules, même envers les hommes qui n'en ont point, peut-être le désir d'épargner à son pays des violences et des souffrances inutiles ne fut-il pas étranger à cette série de trahisons et de voltes-faces imperturbables à l'aide desquelles, trompant et jouant tour à tour Napoléon, La Fayette et Carnot, l'Empire, la République et la Convention régicide, Fouché gagna le temps dont il avait besoin pour s'ouvrir à lui-même les portes du cabinet du Roi en ouvrant au Roi celles de Paris.

Louis XVIII fit quelque résistance. Malgré ce qu'il m'avait dit à Gand, à propos des régicides, je doute qu'il ait fortement résisté. Sa dignité n'était pas toujours soutenue par une conviction forte ou par un sentiment énergique, et elle pouvait quelquefois céder devant la nécessité. Il avait, pour garants de la nécessité dans cette circonstance, les deux autorités les plus propres à influer sur sa décision et à couvrir son honneur, le duc de Wellington et M. le comte d'Artois : tous deux le pressaient d'accepter Fouché pour ministre ; Wellington, pour assurer au Roi un retour facile, et aussi pour rester lui-même, et l'Angleterre avec lui, le principal auteur de la Restauration en mettant promptement fin à la guerre devant Paris, où il craignait de se voir compromis dans les emportements haineux des Prussiens ; le comte d'Artois,

par légèreté impatiente, toujours prêt à promettre et à accorder, et engagé d'avance par son plus actif affidé, M. de Vitrolles, dans les lacs que Fouché avait tendus de toutes parts aux royalistes. Je ne crois point à la nécessité dont ils assiégèrent le Roi. Fouché ne disposait point de Paris. L'armée s'en éloignait. Les fédérés y étaient plus bruyants que puissants. La Chambre des représentants se consolait, en discutant une constitution, de n'avoir pas su ni osé faire un gouvernement. Personne n'était en état ni en humeur d'arrêter longtemps le flot qui ramenait le Roi. Un peu moins d'empressement et un peu plus de fermeté d'esprit lui auraient épargné une triste honte. Il suffisait d'attendre quelques jours en acceptant le risque, non de résolutions ou de violences funestes, mais de quelque prolongation de désordres et d'alarmes. La nécessité pèse sur les peuples comme sur les rois; celle dont Fouché s'armait pour se faire ministre de Louis XVIII était en grande partie factice et évidemment passagère; celle qui ramenait Louis XVIII aux Tuileries était naturelle et de jour en jour plus pressante. Il n'avait nul besoin de recevoir le duc d'Otrante dans son cabinet, à Arnouville; il pouvait s'y tenir en repos; on serait bientôt venu l'y chercher. J'en pensai ainsi au moment même, après avoir passé deux jours dans Paris où j'étais rentré le 3 juillet, pendant que les manœuvres de Fouché suivaient leur cours. Tout ce que j'ai vu et appris depuis m'a confirmé dans cette conviction.

CHAPITRE IV.

LA CHAMBRE DE 1815.

Chute de M. de Talleyrand et de Fouché.—Formation du cabinet du duc de Richelieu. — Mes relations comme secrétaire général du ministère de la justice, avec M. de Marbois, garde des sceaux.—Arrivée et physionomie de la Chambre des députés.—Intentions et attitude de l'ancien parti royaliste.— Formation et composition d'un nouveau parti royaliste.—Lutte des classes sous le manteau des partis.—Lois d'exception.— Loi d'amnistie.—Le centre devient le parti du gouvernement et le côté droit l'opposition. — Questions sur les rapports de l'État avec l'Église.—État du gouvernement hors des Chambres.—Insuffisance de sa résistance à l'esprit de réaction.— Le duc de Feltre et le général Bernard.—Procès du maréchal Ney.—Polémique entre M. de Vitrolles et moi.—Clôture de la session.— Modifications dans le cabinet.—M. Lainé, ministre de l'intérieur.—Je quitte le ministère de la justice et j'entre comme maître des requêtes au Conseil d'État.—Le cabinet s'engage dans la résistance au côté droit. — M. Decazes. — Attitude de MM. Royer-Collard et de Serre. — Opposition de M. de Chateaubriand.—Le pays s'élève contre la Chambre des députés.— Travail de M. Decazes pour en amener la dissolution.—Le Roi s'y décide.—Ordonnance du 5 septembre 1816.

(1815-1816.)

Trois mois ne s'étaient pas encore écoulés, et ni Fouché, ni M. de Talleyrand n'étaient plus ministres. Ils étaient tombés, non sous le coup de quelque événement nouveau et imprévu, mais par le vice de leur situation personnelle et par leur inaptitude au rôle qu'ils avaient entrepris de jouer.

M. de Talleyrand avait fait à Vienne une grande chose; par le traité d'alliance qu'il avait conclu le 3 janvier 1815 entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, il avait mis fin à la coalition formée contre nous en 1813, et coupé l'Europe en deux au profit de la France. Mais l'événement du 20 mars avait détruit son œuvre; la coalition européenne s'était reformée contre Napoléon et contre la France, qui se faisait ou se laissait faire l'instrument de Napoléon. Et il n'y avait plus aucune chance de rompre ce redoutable faisceau; un même sentiment d'inquiétude et de méfiance à notre égard, un même dessein de ferme et durable union animaient les souverains et les peuples. Ils avaient réglé en toute hâte à Vienne les questions qui menaçaient de les diviser; et, dans cette intimité retrempée contre nous, l'empereur Alexandre était rentré particulièrement irrité contre la maison de Bourbon et M. de Talleyrand, qui avaient voulu lui enlever ses alliés. La seconde restauration d'ailleurs n'était point, comme la première, son œuvre et sa gloire personnelle; c'était surtout à l'Angleterre et au duc de Wellington qu'en revenait l'honneur. Par amour-propre comme par politique, l'empereur Alexandre arrivait, le 10 juillet 1815, à Paris, froid et plein d'humeur envers le Roi et ses conseillers.

La France et le Roi avaient pourtant un pressant besoin du bon vouloir de l'empereur Alexandre. Ils étaient en présence des rancunes et des ambitions passionnées de l'Allemagne. Ses diplomates dressaient la carte de notre territoire, moins les provinces qu'ils

voulaient nous enlever. Ses généraux minaient, pour les faire sauter, les monuments qui rappelaient leurs défaites au milieu de leurs victoires. Louis XVIII résistait dignement à ces brutalités étrangères; il menaçait de faire porter son fauteuil sur le pont d'Iéna, et disait tout haut au duc de Wellington : « Croyez-vous, mylord, que votre gouvernement consente à me recevoir si je lui demande de nouveau asile? » Wellington entravait de son mieux les emportements de Blücher et lui adressait des représentations pressantes, bien que très-mesurées. Mais ni la dignité du Roi, ni l'intervention amicale de l'Angleterre ne suffisaient contre les passions et les prétentions allemandes; l'empereur Alexandre pouvait seul les contenir. M. de Talleyrand essaya de se le concilier par des satisfactions personnelles; en formant son cabinet, il fit nommer le duc de Richelieu, encore absent, ministre de la maison du Roi, et le ministère de l'intérieur fut tenu en réserve pour Pozzo di Borgo, qui eût volontiers échangé le service officiel de la Russie pour une part dans le gouvernement de la France. M. de Talleyrand croyait aisément à la puissance des tentations. Mais elles échouèrent cette fois; le duc de Richelieu refusa, probablement de concert avec le Roi lui-même; Pozzo n'obtint pas, ou n'osa peut-être pas demander à son maître l'autorisation de redevenir Français. Je le voyais souvent, et cet esprit à la fois vif et profond, hardi et inquiet, sentait sa situation douteuse, et cachait mal ses perplexités. L'empereur Alexandre persista dans

sa froide réserve, laissant M. de Talleyrand faible et embarrassé dans cette arène des négociations, théâtre ordinaire de ses succès.

La faiblesse de Fouché était autre et tenait à d'autres causes. Non que les souverains étrangers et leurs ministres fussent plus bienveillants pour lui que pour M. de Talleyrand ; son entrée dans le Conseil du Roi avait été, pour l'Europe monarchique, un grand scandale ; le duc de Wellington seul persistait encore à le soutenir ; mais personne, parmi les étrangers, ne l'attaquait et ne se croyait intéressé à sa chute. C'était au dedans que se formait contre lui l'orage. Avec une présomption étrangement frivole, il s'était promis de livrer la Révolution au Roi et le Roi à la Révolution, se fiant sur sa prestesse et sa hardiesse pour passer et repasser d'un camp dans l'autre, et les dominer l'un par l'autre en les trahissant tour à tour. Les élections qui s'accomplissaient en ce moment dans toute la France donnèrent à son espérance un éclatant démenti ; il eut beau répandre avec profusion les circulaires et les agents, il n'y exerça pas la moindre influence ; les royalistes décidés prévalurent à peu près partout, presque sans combat. C'est notre faiblesse et notre malheur que, dans les grandes crises, les vaincus deviennent des morts. La Chambre de 1815 n'apparaissait encore que dans le lointain, et déjà le duc d'Otrante chancelait, comme frappé de la foudre, à côté de M. Talleyrand ébranlé.

Dans ce péril divers et inégal, mais pressant pour tous deux, l'attitude et la conduite de ces deux hommes fu-

rent très-différentes. M. de Talleyrand se fit le patron de la monarchie constitutionnelle grandement organisée, comme elle l'était en Angleterre. Des modifications conformes aux vœux du parti libéral furent, les unes immédiatement accomplies, les autres promises dans la Charte. Les jeunes gens purent entrer dans la Chambre des députés. Quatorze articles relatifs à la constitution de cette Chambre furent soumis à la révision de la prochaine législature. La pairie devint héréditaire. La censure, à laquelle étaient assujettis les ouvrages au-dessous de vingt feuilles d'impression, fut abolie. Un grand Conseil privé associa aux délibérations du gouvernement, dans les grandes circonstances, les hommes considérables des divers partis. Aucune nécessité pratique, aucune forte opinion publique n'imposait à la royauté restaurée ces importantes réformes; mais le cabinet voulait se montrer favorable au large développement des institutions libres, et donner satisfaction au parti, je devrais peut-être dire à la coterie des esprits éclairés et impatients.

Les préoccupations et les mesures de Fouché étaient plus personnelles. Violemment menacé par la réaction royaliste, il essaya d'abord de l'apaiser en lui jetant quelque pâture; il consentit à se faire l'instrument de la proscription des hommes naguère ses agents, ses confidents, ses complices, ses collègues, ses amis. En même temps qu'il écrivait avec apparat des mémoires et des circulaires pour démontrer la nécessité de la clémence et de l'oubli, il présentait au Conseil du Roi

une liste de cent dix noms à excepter de toute amnistie ; et quand la discussion eut réduit ce nombre à dix-huit accusés devant les conseils de guerre et à trente-huit exilés provisoires, il contre-signa sans hésiter l'ordonnance qui les frappait. Peu de jours après, et sur sa demande, une autre ordonnance révoqua toutes les autorisations jusque-là accordées aux journaux, leur imposa la nécessité d'une autorisation nouvelle, et les soumit à la censure d'une commission dans laquelle plusieurs des principaux écrivains royalistes, entre autres MM. Auger et Fiévée, refusèrent de siéger sous son patronage. Peu importait au duc d'Otrante, en 1815 comme en 1793, la justice ou l'utilité nationale de ses actes ; il était toujours prêt à se faire, n'importe à quel prix, le praticien de la nécessité. Mais quand il vit que ses rigueurs ne le couvraient pas, quand il sentit les vives approches du péril, il changea de tactique ; le ministre de la réaction monarchique redevint le factieux révolutionnaire ; il fit secrètement publier et répandre des *Rapports au Roi* et des *Notes aux ministres étrangers*, destinés bien moins à éclairer les pouvoirs auxquels il les adressait qu'à lui préparer à lui-même des alliés et des armes contre le gouvernement et le parti dont il se voyait près d'être répudié. Il était de ceux qui essayent de se faire redouter en travaillant à nuire dès qu'ils ne sont plus admis à servir.

Ni les réformes libérales de M. de Talleyrand, ni les menaces révolutionnaires du duc d'Otrante ne conjurèrent le péril qui les pressait. Malgré leur rare esprit et

leur longue expérience, ils méconnaissaient l'un et l'autre la nouvelle face des temps, ne voyant pas, ou ne voulant pas voir combien ils convenaient peu aux luttes que les Cent-Jours devaient ranimer. L'élection d'une Chambre ardemment royaliste les surprit comme un phénomène inattendu; ils tombèrent tous deux à son approche, à peu de jours de distance l'un de l'autre, laissés pourtant, après leur chute commune, dans des situations très-diverses. M. de Talleyrand resta debout: le Roi et son nouveau cabinet le comblèrent des dons et des honneurs de cour; ses collègues dans sa courte administration, MM. de Jaucourt, Pasquier, Louis, Gouvion Saint-Cyr reçurent des marques signalées de l'estime royale; ils sortaient de l'arène comme destinés à y rentrer. Acceptant la petite et lointaine mission de Dresde, Fouché s'empressa de partir et sortit de Paris sous un déguisement qu'il ne quitta qu'à la frontière, troublé par la crainte d'être vu dans sa patrie qu'il ne devait jamais revoir.

Le cabinet du duc de Richelieu entra aux affaires, bien venu du Roi et même du parti que les élections faisaient prévaloir. C'était un ministère vraiment nouveau et royaliste. Son chef, rentré naguère en France, honoré de l'Europe, aimé de l'empereur Alexandre, était pour le roi Louis XVIII ce que le Roi lui-même était pour la France, le gage d'une meilleure paix. Deux de ses collègues, MM. Decazes et Dubouchage, n'avaient pris, avant la Restauration, aucune part aux affaires publiques. Les quatre autres, MM. Barbé-Marbois, de Vau-

blanc, Corvetto et le duc de Feltre, venaient de donner à la cause royale des preuves de leur attachement. Leur réunion inspirait au public, comme au parti triomphant, des espérances et point de défiance. Je connaissais beaucoup M. de Marbois; je l'avais souvent rencontré chez madame de Rumford et chez madame Suard; il appartenait à cette ancienne France généreusement libérale qui avait accepté et soutenu, avec une modération éclairée, les principes chers à la France nouvelle. Je conservai auprès de lui, dans des rapports de confiante amitié, le poste de secrétaire général du ministère de la justice, auquel M. Pasquier, alors garde des sceaux, m'avait fait appeler sous le cabinet de M. de Talleyrand

Le nouveau ministère à peine installé, la Chambre des députés arriva et s'installa à son tour, bien plus nouvelle que lui. Elle était presque exclusivement royaliste. A peine quelques hommes des autres partis avaient trouvé place dans ses rangs. Ils y siégeaient péniblement, isolés et mal à l'aise, comme des étrangers ou des suspects; et quand ils essayaient de se produire et d'exprimer leurs sentiments, ils étaient brusquement repoussés dans l'impuissance et le silence. Le 23 octobre 1815, dans le débat de la loi présentée par M. Decazes pour la suspension temporaire de la liberté individuelle, M. d'Argenson parla des bruits qui couraient sur des protestants massacrés dans le Midi; un violent tumulte s'éleva pour le démentir: il s'expliqua avec une réserve extrême : « Je n'ai point énoncé de faits, dit-il,

je n'ai point établi d'allégations; j'ai dit que j'avais été frappé par des bruits incertains et contradictoires... C'est le vague même de ces bruits qui rend nécessaire un rapport du ministre sur l'état du royaume. » Non-seulement M. d'Argenson n'obtint pas ce qu'il demandait; non-seulement il ne put continuer à parler; il fut expressément rappelé à l'ordre pour avoir fait allusion à des faits malheureusement certains, mais qu'on voulait étouffer en étouffant sa voix.

Pour la première fois depuis vingt-cinq ans, le parti royaliste se voyait le plus fort; tout en croyant son triomphe légitime, il en était un peu surpris et enivré, et il se livrait aux joies de la puissance avec un mélange d'arrogance aristocratique et d'ardeur novice, comme peu accoutumé à vaincre et peu sûr de la force qu'il s'empressait de déployer.

Des mobiles très-divers jetèrent la Chambre de 1815 dans la réaction violente qui est restée son caractère historique. D'abord et surtout les passions du parti royaliste, ses bonnes et ses mauvaises passions, ses sentiments moraux et ses ressentiments personnels, l'amour de l'ordre et la soif de la vengeance, l'orgueil du passé et la peur de l'avenir, l'intention de remettre en honneur le respect des choses saintes, des anciens attachements, de la foi jurée, et le plaisir d'opprimer ses vainqueurs. A l'emportement des passions se joignait le calcul des intérêts : pour la sûreté du parti, pour la fortune des personnes, les nouveaux dominateurs de la France avaient besoin de prendre partout possession des places

et du pouvoir; c'était là le champ à exploiter, le territoire à occuper pour recueillir les fruits de la victoire. Venait enfin l'empire des idées, plus grand qu'on ne le croit communément, et souvent plus puissant, à leur insu, sur les hommes que leurs passions ou leurs intérêts. Après tant d'années de grands spectacles et de grands débats, les royalistes avaient, sur toutes les questions politiques et sociales, des vues systématiques à réaliser, des retours historiques à poursuivre, des besoins d'esprit à satisfaire. Ils se hâtaient de mettre la main à l'œuvre, croyant le jour enfin venu de reprendre dans leur patrie, moralement comme matériellement, par la pensée comme en fait, l'ascendant qui leur avait depuis si longtemps échappé.

Comme il arrive dans les grandes crises des sociétés humaines, ces principes divers de la réaction de 1815 avaient chacun, dans les rangs royalistes, leur représentant spécial et particulièrement efficace. Le parti avait son champion agresseur, son politique et son philosophe. M. de la Bourdonnaye marchait à la tête de ses passions, M. de Villèle de ses intérêts, M. de Bonald de ses idées. Trois hommes très-propres à leur rôle, car ils excellaient, l'un dans la polémique fougueuse, l'autre dans la tactique prudente et patiente, le troisième dans l'exposition spécieuse et subtile avec élévation. Et tous trois, bien qu'aucune ancienne intimité ne les unît, mettaient avec persévérance, au service de la cause commune, leurs talents et leurs procédés si divers.

Quelle était, au fond, cette cause? Quel but se proposaient en réalité les chefs de ce parti qui se croyait si près du succès? S'ils avaient voulu parler sincèrement, ils auraient été eux-mêmes bien embarrassés de répondre. On a beaucoup dit, et beaucoup de gens ont cru, et probablement bien des royalistes se figuraient, en 1815, qu'ils travaillaient à abolir la Charte et à rétablir l'ancien régime. Lieu commun d'une crédulité puérile; cri de guerre des ennemis, habiles ou aveugles, de la Restauration. Il n'y avait, dans la Chambre de 1815, au milieu de ses plus ardentes espérances, point de dessein si audacieux ni si arrêté. Ramené en vainqueur sur la scène, non par lui-même, mais par les fautes de ses adversaires et le cours des événements européens, l'ancien parti royaliste se promettait que les revers de la Révolution et de l'Empire lui vaudraient de grands avantages, surtout de grandes satisfactions; mais ce que, pour le gouvernement de la France, il ferait de sa victoire quand il serait décidément en possession du pouvoir, il ne le savait pas; ses vues étaient aussi incertaines et confuses que ses passions étaient violentes; c'était surtout la victoire qu'il voulait, pour l'orgueilleux plaisir de la victoire même, pour l'affermissement définitif de la Restauration, pour sa propre domination, au centre de l'État par le gouvernement, dans chaque localité par l'administration.

Mais, dans de telles secousses sociales, les questions sont infiniment plus grandes que ne le savent les acteurs : les Cent-Jours firent à la France un mal bien

plus grave encore que le mal du sang et des trésors qu'ils lui coûtèrent ; ils rallumèrent la vieille querelle que l'Empire avait étouffée et que la Charte voulait éteindre, la querelle de l'ancienne France et de la France nouvelle, de l'émigration et de la révolution. Ce ne fut pas seulement entre des partis politiques, mais entre des classes rivales que la lutte recommença en 1815, comme elle avait éclaté en 1789.

Mauvaise situation pour la fondation d'un gouvernement, surtout d'un gouvernement libre. Il y a un certain degré de fermentation et d'émulation, entre les citoyens et les partis, qui est la vie même du corps social et qui favorise son développement énergique et sain. Mais si la fermentation ne s'arrête pas aux questions de gouvernement et à la conduite des affaires publiques, si elle s'attaque aux fondements mêmes de la société, si au lieu de l'émulation entre les partis on a l'hostilité entre les classes, ce n'est plus le mouvement de la santé, c'est un mal destructeur qui entraîne les désordres les plus douloureux et qui peut aller jusqu'à la dissolution de l'État. La domination d'une classe sur les autres classes, qu'elle soit aristocratique ou démocratique, c'est la tyrannie. La lutte ardente et continue des classes pour la domination, c'est l'état révolutionnaire, tantôt déclaré, tantôt imminent. Le monde a vu, par deux grands exemples, les résultats profondément divers que peut amener ce fait redoutable. La lutte des patriciens et des plébéiens tint, pendant des siècles, Rome dans de cruelles alternatives de tyrannie et de

révolution qui n'avaient de distraction que la guerre. Tant que les uns et les autres eurent des vertus à dépenser dans cette lutte, la République y trouva, sinon la paix sociale, du moins la grandeur; mais lorsque patriciens et plébéiens se furent épuisés et corrompus dans leurs dissensions sans parvenir à l'accord dans la liberté, la société romaine ne put échapper à la ruine qu'en tombant sous le despotisme et dans le long déclin de l'Empire. L'Angleterre a offert à l'Europe moderne un autre spectacle. En Angleterre aussi, les classes aristocratiques et démocratiques ont longtemps lutté pour le pouvoir; mais par un heureux concours de fortune et de sagesse, elles sont parvenues à s'entendre et à s'unir pour l'exercer en commun; et l'Angleterre a trouvé dans cette entente politique des classes diverses, dans l'harmonie de leurs droits et de leurs influences mutuelles, la paix intérieure avec la grandeur, la stabilité avec la liberté.

J'espérais, du gouvernement institué par la Charte, un résultat analogue pour mon pays. On m'a quelquefois accusé de vouloir modeler la France à l'exemple de l'Angleterre : l'Angleterre, en 1815, ne me préoccupait nullement; je n'avais fait alors, de ses institutions et de son histoire, aucune étude sérieuse. La France, ses destinées, sa civilisation, ses lois, sa littérature, ses grands hommes avaient seuls rempli ma pensée; je vivais au milieu d'une société toute française, plus fortement imprégnée peut-être qu'aucune autre des goûts et de l'esprit français. J'assistais précisément là à ce rapproche-

ment, à ce mélange, à cet accord des classes et même des partis divers qui me paraissaient la condition de notre nouveau et libre régime. Des hommes de toute origine, de toute condition, de toute profession, presque de toute opinion, des grands seigneurs, des magistrats, des avocats, des ecclésiastiques, des lettrés, des gens du monde et des gens d'affaires, de l'ancien régime, de l'Assemblée constituante, de la Convention, de l'Empire, vivaient dans des rapports faciles et bienveillants, acceptant sans effort leurs différences de situation ou de vues, et disposés en apparence à s'entendre aisément sur les affaires de leur pays. Étrange contraste de nos mœurs! Quand il s'agit uniquement des relations vouées aux plaisirs de l'esprit ou du monde, il n'y a plus de classes, plus de luttes; les situations se rapprochent, les dissidences s'effacent; nous ne songeons tous qu'à jouir en commun de nos mérites et de nos agréments mutuels. Que les questions politiques et les intérêts positifs de la vie reviennent; qu'il s'agisse, non plus de se réunir pour se plaire ou s'amuser ensemble, mais de prendre chacun sa part dans les droits, les affaires, les honneurs, les avantages et les charges de la condition sociale; à l'instant, toutes les dissidences reparaissent; toutes les prétentions, tous les entêtements, toutes les susceptibilités, toutes les luttes recommencent; et cette société, qui avait paru si semblable et si unie, se retrouve aussi diverse et aussi divisée qu'elle l'ait jamais été.

Cette triste incohérence de l'état apparent et de l'état

réel de la société française se révéla tout à coup en 1815; la réaction provoquée par les Cent-Jours détruisit en un clin d'œil le travail de pacification sociale poursuivi en France depuis seize ans, et fit brusquement éclater toutes les passions, bonnes ou mauvaises, de l'ancien régime contre toutes les œuvres, bonnes ou mauvaises, de la révolution.

Atteint aussi d'un autre mal, le parti qui dominait, au début de la session, dans la Chambre de 1815, tomba dans une autre faute. Les classes aristocratiques en France, bien que généreusement dévouées, dans les périls publics, au Roi et au pays, ont eu le malheur de ne savoir faire cause commune ni avec la couronne, ni avec le peuple; elles ont frondé et bravé tour à tour le pouvoir royal et les libertés publiques. S'isolant dans des priviléges qui satisfaisaient leur vanité sans leur valoir une force réelle dans l'État, elles n'avaient pris, depuis trois siècles, ni auprès du prince, ni à la tête de la nation, la place qui semblait naturellement leur échoir. Après tout ce qu'elles avaient perdu et malgré tout ce qu'elles auraient dû apprendre à la révolution, elles se retrouvèrent en 1815, au moment où le pouvoir leur revenait, dans les mêmes dispositions indécises et alternatives. Dans les rapports des grands pouvoirs de l'État, dans les débats publics, dans l'usage qu'elle fit de ses propres droits, la Chambre de 1815 eut le mérite de pratiquer énergiquement le régime constitutionnel à peine sorti, en 1814, de sa torpeur sous l'Empire; mais elle ne sut garder, dans cette œuvre

nouvelle, ni équité, ni à-propos, ni mesure ; elle voulut dominer à la fois le Roi et la France. Elle fut indépendante et fière, quelquefois libérale, souvent révolutionnaire dans ses procédés envers la couronne, en même temps qu'elle était violente et contre-révolutionnaire envers le pays. C'était trop entreprendre; il fallait choisir, et être ou monarchique ou populaire. La Chambre de 1815 ne fut ni l'un ni l'autre; elle se montra fortement imbue de l'esprit de l'ancien régime envenimé par les idées ou les exemples de l'esprit de révolution; mais l'esprit de gouvernement, plus nécessaire encore dans un régime libre que sous le pouvoir absolu, lui manqua complétement.

Aussi vit-on se former promptement contre elle, et dans son propre sein, une opposition qui fut bientôt populaire et monarchique à la fois, car elle défendit à la fois, contre le parti dominant, la Couronne qu'il offensait témérairement et le pays qu'il inquiétait profondément. Et après quelques grandes luttes, soutenues des deux parts avec une énergie sincère, cette opposition, forte de l'appui de la royauté et de la sympathie publique, conquit fréquemment la majorité et devint le parti du gouvernement.

Je ne siégeais pas alors dans la Chambre des députés. On m'a souvent attribué, dans le gouvernement de cette époque, une part plus grande que celle qui m'a réellement appartenu. Je ne m'en suis jamais plaint et je ne m'en plaindrai pas davantage aujourd'hui. J'accepte la responsabilité, non-seulement de ce que j'ai fait, mais

de ce qu'ont fait les amis que j'ai choisis et approuvés. Le parti monarchique et constitutionnel qui se forma en 1815 devint aussitôt le mien. Je dirai sans hésiter ce que l'expérience m'a appris de nos fautes ; je m'honore d'avoir constamment marché dans ses rangs.

Ce parti se forma brusquement, spontanément, sans but prémédité, sans combinaisons antérieures et personnelles, sous le seul empire de la nécessité du moment, pour résister à un mal pressant, non pour faire prévaloir tel ou tel système, tel ou tel ensemble d'idées, de résolutions et de desseins. Soutenir la Restauration en combattant la réaction, ce fut d'abord toute sa politique. Rôle ingrat, même quand il est le plus salutaire ; car on a beau combattre une réaction violente, quand on soutient en même temps le pouvoir dont le drapeau sert de manteau à la réaction, on n'empêche pas tout le mal qu'on voudrait empêcher, et on semble accepter celui qu'on ne réussit pas à empêcher. C'est une de ces injustices auxquelles, dans les jours d'orage, les honnêtes gens qui agissent sérieusement doivent se résigner.

Pas plus par sa composition que par ses desseins, le nouveau parti royaliste n'avait un caractère spécial et systématique. Il comptait parmi ses chefs naissants, comme dans ses plus modestes rangs, des hommes de toutes les origines, de toutes les situations, venus de tous les points de l'horizon social et politique. M. de Serre était un émigré, lieutenant dans l'armée de Condé; MM. Pasquier, Beugnot, Siméon, Barante, Sainte-

Aulaire, des hommes considérables du régime impérial ; MM. Royer-Collard et Camille Jordan des opposants à l'Empire. Un même jugement, un même sentiment sur les événements du jour et les chances du lendemain, sur les droits et les intérêts légitimes du pays et du trône, rapprochaient tout à coup ces hommes jusque-là étrangers les uns aux autres. Ils s'unissaient comme les habitants d'un même quartier accourent de toutes parts, et sans se connaître, sans s'être jamais vus, travaillent ensemble à éteindre un grand incendie.

Un fait pourtant se laissait entrevoir et caractérisait déjà le nouveau parti royaliste dans la lutte qui s'engageait. Inquiétées l'une et l'autre par les prétentions de l'ancien parti aristocratique, la royauté et la bourgeoisie française se rapprochaient pour se prêter un mutuel appui. Louis XVIII et la France nouvelle reprenaient ensemble la politique de leurs pères. Un peuple a beau renier son passé, il n'est pas en son pouvoir de l'anéantir ni de s'y soustraire absolument, et bientôt surviennent des situations, des nécessités qui le ramènent dans les voies où il a marché pendant des siècles.

Choisi par la Chambre elle-même et par le Roi pour la présider, M. Lainé, en gardant, avec une dignité à la fois naturelle et un peu apprêtée, l'impartialité qui convenait à sa situation, partageait pourtant les sentiments de la minorité modérée, et la soutenait de son influence morale, quelquefois même de sa parole. L'élévation du caractère, la gravité des mœurs, et, dans certains moments, l'effusion passionnée de l'âme, lui donnaient

une autorité que son esprit et ses lumières n'auraient pas suffi à lui assurer.

La Chambre siégeait à peine depuis quelques jours, et déjà par les conversations, par la formation de son bureau, par les projets d'initiative intérieure qui s'annonçaient, les députés commençaient à se reconnaître et à se classer, avec doute encore et confusion, comme, dans une troupe inopinément appelée, les soldats se rassemblent en désordre, cherchant leurs armes et leur drapeau. Le gouvernement, par ses propositions, amena bientôt les partis au grand jour et à la lutte. Ce fut, comme on pouvait s'y attendre, par des mesures de circonstance que la session commença. Des quatre projets de loi qui portaient évidemment ce caractère, deux, la suspension de la liberté individuelle et l'établissement des cours prévôtales, étaient présentés comme des lois d'exception et purement temporaires; les deux autres, pour la répression des actes séditieux et pour l'amnistie, appartenaient à la législation définitive et permanente.

On a si souvent et si tyranniquement abusé, parmi nous, des mesures de circonstance et des lois d'exception que, sur leur nom seul et leur physionomie, elles sont restées suspectes et odieuses; sentiment bien naturel après tant et de si cruelles épreuves. C'est pourtant là, surtout dans un régime libre, le moyen le moins dangereux, comme le plus efficace, de pourvoir à des nécessités impérieuses et passagères. Il vaut mieux suspendre, pour un temps limité et franchement, telle ou

telle liberté spéciale que pervertir, à force d'aggravations et de subtilités, la législation permanente pour l'adapter aux besoins du jour. L'expérience de l'histoire confirme en ceci les pressentiments de la raison. Dans les pays où la liberté politique s'est enfin établie, comme en Angleterre, c'est précisément depuis qu'elle a triomphé avec éclat que la suspension temporaire de telle ou telle de ses garanties a été, dans les circonstances graves, adoptée comme moyen de gouvernement. Dans des temps plus rudes et moins intelligents, on rendait à toujours, sous l'empire des périls du moment et pour s'en défendre, ces statuts rigoureux et artificieux où toutes les tyrannies ont trouvé des armes sans avoir à les forger elles-mêmes, et dont une civilisation plus avancée a eu tant de peine à se débarrasser.

Il faut, j'en conviens, pour que les lois d'exception atteignent leur but sans trop de danger, qu'en dehors de leurs dispositions et pendant leur durée il reste dans le pays assez de liberté générale et dans le pouvoir assez de responsabilité réelle pour que ces mesures soient contenues dans leurs limites et contrôlées dans leur exercice. Mais en dépit des colères et des aveuglements des partis vaincus, il suffit de lire les débats des chambres de 1815 et les écrits du temps pour se convaincre qu'à cette époque la liberté était loin d'avoir péri tout entière; et l'histoire des ministres qui possédaient alors le pouvoir démontre invinciblement qu'ils n'avaient pas cessé de porter le poids d'une efficace responsabilité.

Des deux lois temporaires présentées à la Chambre

de 1815, la loi sur les cours prévôtales fut la moins contestée ; deux hommes supérieurs, MM. Royer-Collard et Cuvier avaient consenti à en être, en qualité de commissaires du Roi, les défenseurs officiels, et, dans le débat, M. Cuvier prit effectivement la parole. Ce débat fut court ; deux cent quatre-vingt-dix membres votèrent pour la loi ; dix seulement la repoussèrent. On peut s'en étonner. C'était certainement, en principe, la dérogation la plus grave au droit commun, et la plus redoutable dans la pratique, car on supprimait, devant ces cours, la plupart des garanties qu'offrent les juridictions ordinaires. Un article de la loi allait jusqu'à retirer au Roi le droit de grâce, en ordonnant l'exécution immédiate des condamnés, à moins que la cour prévôtale ne leur fît grâce elle-même en les recommandant à la clémence royale. L'un des plus chauds royalistes du côté droit, M. Hyde de Neuville, réclama vivement, mais en vain, contre une disposition si dure et si peu monarchique. Les deux passions les plus intraitables, la colère et la peur, emportaient la Chambre ; elle avait le trône et sa propre cause à venger et à défendre ; elle ne croyait pas pouvoir frapper trop fort ni trop vite, quand elle les voyait attaqués.

A cette occasion, comme à d'autres, on a maltraité la mémoire de M. Cuvier ; on l'a accusé d'ambition servile et de pusillanimité. C'est bien mal connaître la nature humaine et injurier bien légèrement un homme de génie. J'ai beaucoup vécu avec M. Cuvier ; la fermeté d'âme et de conduite n'était pas sa qualité dominante ;

mais il n'était ni servile, ni dominé, contre sa conscience, par la peur. Il aimait l'ordre, un peu pour sa propre sécurité, bien plus encore dans l'intérêt de la justice, de la civilisation, du bien-être social, du progrès intellectuel. Il y avait, dans sa complaisance pour le pouvoir, plus de goût sincère que d'égoïsme : il était de ceux à qui l'expérience n'a pas laissé grande confiance dans la liberté, et que le souvenir de l'anarchie révolutionnaire rend aisément accessibles à des alarmes honnêtes et désintéressées. Dans les temps de perturbation sociale, beaucoup d'hommes de sens et de bien aiment mieux dériver vers la plage que courir le risque d'aller se briser sur les écueils où le courant les emporte.

Dans la discussion de la loi qui suspendait pour un an les garanties de la liberté individuelle, M. Royer-Collard, en appuyant le gouvernement, marqua l'indépendance de son caractère et la méfiance prévoyante du moraliste envers le pouvoir même que le politique avait à cœur d'affermir. Il demanda que le droit arbitraire de détention ne fût confié qu'à un petit nombre de fonctionnaires d'un ordre élevé, et que les plus élevés de tous, les ministres, en demeurassent, en tout cas, clairement responsables; mais ces amendements, qui auraient prévenu beaucoup d'abus sans désarmer le pouvoir, furent repoussés. L'inexpérience et la précipitation étaient générales; le cabinet et ses plus considérables partisans dans les Chambres se connaissaient à peine; ni les uns, ni les autres n'avaient

encore appris à se concerter d'avance, à se mettre d'accord sur les limites comme sur le fond même des mesures, et à ne marcher qu'avec ensemble au combat.

L'entente cependant, l'entente active et continue du gouvernement avec les royalistes modérés devenait chaque jour plus nécessaire, car la divergence des partis qui commençaient à se former et la gravité de leurs dissentiments se manifestaient plus fortement chaque jour. En proposant la loi destinée à réprimer les actes séditieux, M. de Marbois, esprit doux et libéral avec austérité, et fort peu au courant des passions qui fermentaient autour de lui, n'avait considéré ces actes que comme des délits, et les avait renvoyés devant les tribunaux de police correctionnelle, en n'y attachant que des peines d'emprisonnement. Mieux instruite des dispositions d'une partie de la Chambre, la commission chargée d'examiner le projet de loi, et dont M. Pasquier fut le rapporteur, essaya de contenir les mécontents en leur donnant une certaine satisfaction; parmi les actes séditieux, elle distingua des crimes et des délits, renvoya les crimes devant les cours d'assises en leur appliquant la peine de la déportation, et ajouta, pour les délits, l'amende à l'emprisonnement. C'était encore trop peu pour les violents du parti. Ils réclamèrent la peine de mort, les travaux forcés, le séquestre des biens. Ces aggravations furent repoussées, et la Chambre, à une forte majorité, adopta le projet de loi amendé par la commission. A coup sûr, bien des membres du côté droit, qui n'avaient pas osé combattre les propositions

de MM. Piet et de Salaberry, se félicitèrent de les voir échouer, et votèrent pour la loi. Que de fautes et de maux s'épargneraient les hommes s'ils avaient le courage d'agir comme ils pensent et de faire hautement ce qu'ils désirent!

Tous ces débats n'étaient que le prélude de la grande lutte près de s'engager sur la plus grande des questions de circonstance dont la Chambre eût à s'occuper. C'est à regret que je me sers du mot *question;* l'amnistie n'en était plus une. En rentrant en France, par sa proclamation de Cambrai, le Roi l'avait promise, et pour les rois promettre une amnistie c'est la faire. Quel roi manquerait à la grâce qu'il aurait laissé entrevoir à un condamné? La parole royale n'est pas moins sacrée envers un peuple qu'envers un homme. Mais en annonçant, le 23 juin 1815, qu'il n'excepterait de l'amnistie « que les auteurs et les instigateurs de la trame qui avait renversé le trône, » le Roi avait annoncé aussi « que les deux Chambres les désigneraient à la vengeance des lois; » et lorsque un mois plus tard, le cabinet avait, sur le rapport du duc d'Otrante, arrêté les deux listes des personnes exceptées, l'ordonnance du 24 juillet avait encore déclaré que « les Chambres statueraient sur celles qui devraient ou sortir du royaume, ou être livrées à la poursuite des tribunaux. » Les Chambres étaient donc inévitablement saisies. L'amnistie était faite, et pourtant il restait encore une question; il fallait encore une loi.

Quatre membres de la Chambre des députés s'em-

pressèrent d'en prendre l'initiative; trois avec une grande violence, M. de La Bourdonnaye le plus violent des trois. Il avait de la force, de la verve, de l'indépendance, du tact politique comme homme de parti, et une dureté franche et passionnée qui devenait quelquefois éloquente. Son projet mettait, dit-on, onze cents personnes en jugement. Quoi qu'il en soit de ce calcul, les trois propositions étaient entachées de deux vices capitaux. Elles posaient en fait que la catastrophe du 20 mars avait été le fruit d'une grande conspiration dont il fallait punir les auteurs comme ils auraient été punis en temps ordinaire et par le cours régulier des lois s'ils avaient échoué. Elles attribuaient aux Chambres le droit de désigner, par catégories générales et sans limite de nombre, les conspirateurs à punir, quoique le Roi, par son ordonnance du 24 juillet précédent, ne leur eût réservé que le droit de décider, parmi les trente-huit personnes nominativement et seules exceptées, lesquelles devraient sortir du royaume et lesquelles seraient traduites devant les tribunaux. Il y avait ainsi à la fois, dans ces projets, un acte d'accusation sous le nom d'amnistie, et un envahissement des pouvoirs déjà exercés comme des limites déjà posées par la royauté.

Le gouvernement du Roi ne se méprit point sur la portée de semblables résolutions, et maintint dignement ses droits, ses actes et ses promesses. Il se hâta de couper court à l'initiative de la Chambre; le projet de loi que présenta le 8 décembre 1815 le duc de Richelieu était une véritable amnistie, sans autre exception que

celle des cinquante-six personnes portées sur les deux listes de l'ordonnance du 24 juillet et de la famille de l'empereur Napoléon. Une seule disposition, dont à coup sûr on n'avait pas prévu les fatales conséquences, se rencontrait en outre dans le projet: l'article 5 exceptait de l'amnistie les personnes contre lesquelles des poursuites auraient été dirigées ou des jugements seraient intervenus avant la promulgation de la loi. Déplorable réserve, également contraire au principe de la mesure et au but de ses auteurs. C'est le caractère et le mérite essentiel d'une amnistie de mettre un terme aux procès et aux châtiments, d'arrêter l'action judiciaire au nom de l'intérêt politique, et de rétablir le calme dans l'esprit public comme la sécurité dans les existences en faisant cesser les spectacles comme les périls sanglants. Le gouvernement du Roi avait déjà fait, par la première liste de l'ordonnance du 24 juillet, une exception qui lui donnait un lourd fardeau à porter; il avait renvoyé dix-huit généraux devant les conseils de guerre. Dix-huit grands procès politiques après l'amnistie proclamée! C'eût été beaucoup pour le pouvoir le plus fort. Le cabinet du duc de Richelieu se donnait de plus, par l'article 5 du projet de loi, la perspective et la charge d'un nombre indéterminé de procès politiques inconnus qui devaient se débattre pendant un temps indéfini, on ne savait sur quels points du royaume, ni au milieu de quelles circonstances. Le mal de cette imprévoyance dura, en éclatant coup sur coup, pendant plus de deux ans. Ce fut l'application prolongée de cet article qui

altéra l'efficacité et presque l'honneur de l'amnistie, et compromit le gouvernement royal dans cette réaction de 1815 qui a laissé de si tristes souvenirs.

Un membre du côté droit, qui en devait être bientôt le chef et qui n'avait pris jusque-là aucune part à ce débat, M. de Villèle pressentit seul le danger de l'article 5, et n'hésita pas à le combattre : « Cet article, dit-il, me paraît trop vague et trop étendu ; l'exception à l'amnistie, après une rébellion comme celle qui a eu lieu dans notre pays, livre inévitablement à la rigueur des lois tous les individus exceptés. Or, il est d'une justice rigoureuse de n'excepter en pareil cas que les grands coupables ou les hommes les plus dangereux. N'ayant aucune garantie que les individus atteints par l'article 5 méritent l'exception, je vote pour que cet article soit rejeté. » Pour le malheur du gouvernement, ce vote du chef de l'opposition demeura sans effet.

Indépendamment de la question même, cette discussion eut un résultat grave; elle détermina la division de la Chambre en deux grands partis, le côté droit et le centre, l'un adversaire, l'autre allié du cabinet. Les dissentiments qui se manifestèrent à cette occasion étaient trop vifs et furent soutenus, de part et d'autre, avec trop d'éclat pour ne pas devenir la base d'une classification permanente. Le côté droit persista à vouloir plusieurs catégories d'exceptions à l'amnistie, des confiscations sous le nom d'indemnités pour préjudice causé à l'État, et le bannissement des régicides compromis dans les Cent-Jours. Le centre et le cabinet réunis

combattirent fermement ces dispositions. M. Royer-Collard et M. de Serre, entre autres, déployèrent dans ce débat autant d'esprit politique que de sens moral et de gravité éloquente : « Ce n'est pas toujours le nombre des supplices qui sauve les empires, dit M. Royer-Collard; l'art de gouverner les hommes est plus difficile et la gloire s'y acquiert à un plus haut prix. Nous aurons assez puni si nous sommes sages et habiles, jamais assez si nous ne le sommes pas.» M. de Serre s'attacha surtout à repousser les confiscations réclamées à titre d'indemnités : « Les révolutionnaires en ont fait ainsi, dit-on, ils en feraient encore ainsi s'ils saisissaient la puissance. C'est précisément parce qu'ils l'ont fait que vous ne devez pas imiter leur odieux exemple, et cela par un sens torturé d'une expression qui n'est pas franche, par un artifice qui serait tout au plus digne du théâtre... Messieurs, notre trésor peut être pauvre, mais qu'il soit pur!» Les catégories et les indemnités furent définitivement rejetées. Au dernier moment, au milieu d'un silence à peu près universel, le bannissement des régicides resta seul écrit dans le projet de loi. De l'avis de ses ministres, le Roi ne crut pas devoir, pour obéir invinciblement au testament de Louis XVI, refuser sa sanction à l'amnistie et laisser en suspens cette question redoutable. Il y a des justices divines que les pouvoirs humains ne doivent pas prévenir, mais qu'ils ne sauraient repousser quand le cours des événements les fait éclater.

Aux dissentiments sur les questions de circonstance

s'ajoutaient chaque jour les dissentiments sur les questions de principe. Le gouvernement n'en éleva pas beaucoup lui-même. Un projet de loi électorale présenté par le ministre de l'intérieur, M. de Vaublanc, fut le seul qui portât ce caractère. La discussion en fut longue et animée. Les hommes considérables des divers côtés de la Chambre, MM. de Villèle, de la Bourdonnaye, de Bonald, Royer-Collard, Pasquier, de Serre, Beugnot, Laîné, s'y engagèrent vivement. Mais le projet ministériel était mal conçu, fondé sur des bases incohérentes, et donnait aux élections un caractère plus administratif que politique. Les principaux orateurs du centre le repoussèrent aussi bien qu'un contre-projet proposé par la commission, et que n'acceptait pas non plus le cabinet. Ce dernier travail prévalut pourtant, mais très-amendé et contesté jusqu'au bout. La Chambre des députés ne l'adopta qu'à une faible majorité; la Chambre des pairs le rejeta. Quoique les partis eussent clairement manifesté leurs instincts et leurs vœux quant au système électoral, les idées étaient encore obscures et flottantes. La question resta posée et ajournée. Ce fut au sein de la Chambre même que naquirent toutes les autres propositions qui soulevaient des questions de principe; elles émanèrent toutes du côté droit et se rapportaient toutes à un même objet, à la situation de l'Église dans l'État. M. de Castelbajac proposa que les évêques et les curés fussent autorisés à recevoir et à posséder à perpétuité, sans aucune nécessité de l'approbation du gouvernement, toutes dona-

tions de biens meubles ou immeubles pour l'entretien du culte ou des établissements ecclésiastiques. M. de Blangy demanda que la condition du clergé fût grandement améliorée, et que les prêtres mariés ne jouissent plus des pensions qu'ils avaient obtenues comme ecclésiastiques. M. de Bonald réclama l'abolition du divorce. M. Lachèze-Murel insista pour que la tenue des registres de l'état civil fût rendue aux ministres de la religion. M. Murard de Saint-Romain attaqua l'Université et soutint que la direction de l'instruction publique devait être confiée au clergé. C'était vers la restauration de la religion et de l'Église comme pouvoir social que se portait surtout le zèle des nouveaux législateurs.

Au premier moment, les inquiétudes et l'opposition suscitées par ces propositions furent moins vives qu'on ne le présumerait aujourd'hui. Des dangers plus pressants préoccupaient alors les adversaires du gouvernement et le public lui-même. Un sentiment général favorable à la religion, comme principe nécessaire d'ordre et de moralité, régnait dans le pays ; sentiment ravivé même par la crise des Cent-Jours, par les plaies morales qu'elle avait révélées et les périls sociaux qu'elle avait fait entrevoir. L'Église catholique n'avait pas encore été alors l'objet de la réaction qui s'éleva contre elle un peu plus tard. Le clergé ne prenait aucune part directe à ces débats. L'Université avait été, sous l'Empire, en butte aux méfiances et aux attaques des libéraux. Le mouvement en faveur des influences religieuses étonnait peu ceux-là même à qui il déplaisait. Mais au sein même de

la Chambre où ce mouvement éclatait, les esprits élevés ne manquaient pas qui en reconnurent sur-le-champ la portée et pressentirent les colères que soulèveraient tôt ou tard, dans la société nouvelle, quelques-unes de ces propositions si contraires à ses principes les plus essentiels et les plus chers. Ils s'appliquèrent, avec un ferme bon sens, à faire, dans les mesures présentées, un triage conforme aux vrais intérêts de la société et de l'Église elle-même. Le divorce fut aboli. La situation des curés, des desservants et de plusieurs établissements ecclésiastiques reçut des améliorations notables. Le scandale des prêtres mariés, recevant encore des pensions comme prêtres, cessa. Mais ni la proposition de rendre au clergé la tenue des registres de l'état civil, ni celle de lui abandonner l'instruction publique, n'eurent aucune suite. L'Université, bien défendue et bien dirigée par M. Royer-Collard, resta debout; et quant à la faculté réclamée pour le clergé de recevoir, sans aucune intervention du pouvoir civil, toutes sortes de donations, la Chambre des pairs, sur un rapport aussi judicieux qu'élégant de l'abbé de Montesquiou, décida que les établissements ecclésiastiques « reconnus par la loi » posséderaient seuls cette faculté, et que, dans chaque cas particulier, l'autorisation du Roi y serait nécessaire. La Chambre des députés adopta la proposition ainsi amendée; et de tout ce mouvement qui avait menacé de jeter tant de perturbation dans les rapports de l'Église et de l'État, il ne sortit rien qui portât une sérieuse atteinte, soit aux anciennes maxi-

mes, soit aux principes modernes de la société française.

Le cabinet prenait loyalement part à ces débats et concourait à ces sages résolutions, mais avec moins de verve et d'ascendant que les chefs des royalistes modérés dans les Chambres. Il n'y portait pas cette grandeur de pensée, ni cette puissance de parole qui placent un gouvernement à la tête des assemblées, et l'élèvent dans l'esprit des peuples, même malgré ses fautes. Le duc de Richelieu était universellement honoré; parmi ses collègues, tous hommes de bien et de dévouement, plusieurs avaient de rares lumières, de l'habileté, du courage. Mais le cabinet manquait d'unité et d'éclat, conditions de la force dans tous les régimes, et dans le régime libre plus que dans tout autre.

En dehors des Chambres, le gouvernement avait à porter un fardeau plus lourd encore que dans leur enceinte et n'y suffisait pas plus complétement. La France était en proie, non pas à la plus tyrannique ni à la plus sanglante, mais à la plus vexatoire et à la plus irritante des dominations passagères que les vicissitudes des révolutions font peser sur les peuples. Un parti longtemps vaincu, opprimé et enfin amnistié, le parti de l'ancien régime se croyait tout à coup redevenu le maître et se livrait avec emportement aux plaisirs d'un pouvoir nouveau qu'il regardait comme son ancien droit. Dieu me garde de raviver les tristes souvenirs de cette réaction! je ne veux qu'en marquer le vrai caractère. C'était, dans la société civile, dans l'administration intérieure,

dans les affaires locales, et sur presque tous les points du territoire, une sorte d'invasion étrangère, violente dans certains lieux, blessante partout, et qui faisait redouter plus de mal encore qu'elle n'en infligeait, car ces vainqueurs inattendus menaçaient et offensaient là même où ils ne frappaient pas; ils semblaient vouloir se dédommager par leur témérité arrogante de leur impuissance à recouvrer tout ce qu'ils avaient perdu, et ils se disaient, pour rassurer leur conscience au milieu de leurs violences, qu'ils étaient loin de rendre à leurs adversaires tout ce qu'ils en avaient eux-mêmes souffert.

Étrangers aux passions du parti, pénétrés du mal qu'elles faisaient à la cause royale, et blessés pour leur propre compte des embarras qu'elles créaient à leur gouvernement, le duc de Richelieu et la plupart de ses collègues luttaient sincèrement contre elles. Même à côté des actes le plus justement reprochés à la réaction de 1815 et qui restèrent le plus impunis, on retrouve la trace des efforts du pouvoir, soit pour les empêcher, soit pour en prévenir le retour, soit du moins pour en repousser la triste responsabilité. Dès que les violences contre les protestants éclatèrent dans les départements du Midi, et plus de six semaines avant que M. d'Argenson en parlât à la Chambre des députés, une proclamation du Roi, contre-signée par M. Pasquier, les réprouva énergiquement et enjoignit aux magistrats de les réprimer. Après le scandaleux acquittement, par la cour d'assises de Nîmes, de l'assassin du général Lagarde

qui protégeait le libre culte des protestants, M. Pasquier provoqua et fit prononcer par la cour de cassation l'annulation de cet arrêt, dans l'intérêt de la loi, dernière protestation de la justice méconnue. Malgré toutes sortes de lenteurs et d'entraves, les procédures commencées à Toulouse aboutirent à un arrêt de la cour prévôtale de Pau qui condamna à cinq ans de réclusion deux des assassins du général Ramel. Ceux du maréchal Brune avaient échappé à toute poursuite sérieuse; mais M. de Serre, devenu garde des sceaux, fit reprendre à la justice son cours, et la cour d'assises de Riom condamna à mort par contumace l'assassin qu'on n'avait pu saisir. Réparations bien insuffisantes et bien tardives, mais qui révèlent la résistance aussi bien que la faiblesse du pouvoir. Les ministres même les plus dociles au parti royaliste extrême s'efforçaient de l'arrêter en le suivant, et se gardaient bien de lui donner tout ce qu'ils lui avaient promis. Au moment même où il divisait l'ancienne armée en catégories pour en écarter tous les officiers suspects à des titres et à des degrés divers, le ministre de la guerre, le duc de Feltre, appelait à la direction du personnel de son département le général de Meulan, mon beau-frère, vaillant officier entré au service comme soldat en 1797, et qui avait gagné tous ses grades sur les champs de bataille, à force de blessures. M. de Meulan était royaliste, mais très-attaché à l'armée, à ses camarades et passionnément attristé des rigueurs qui pesaient sur eux. J'ai été témoin de ses constants efforts pour que justice leur fût rendue, et

pour faire rester ou rentrer dans les rangs tous ceux qu'il croyait disposés à servir honnêtement le Roi. L'œuvre était difficile. En 1815, l'un de nos plus habiles et plus honorables officiers du génie, le général Bernard avait été mis en demi-solde et vivait comme exilé à Dôle; les États-Unis d'Amérique lui firent offrir le commandement du génie dans la République avec des avantages considérables; il accepta et demanda à son ministre l'autorisation de partir. Le duc de Feltre le fit appeler et le détourna de son dessein, lui promettant de le replacer en France comme il lui convenait : « Vous me promettez là, lui dit Bernard, ce que vous ne pouvez pas faire; placez-moi, et dans quinze jours je serai tellement dénoncé qu'il vous sera impossible de me soutenir, et tellement tracassé que je ne voudrai pas rester. Tant que le gouvernement n'aura pas plus de force, il ne peut ni m'employer, ni me protéger. Je suis, dans mon coin, à la merci d'un sous-préfet, d'un commissaire de police qui peut m'arrêter, m'emprisonner, qui me mande tous les jours et me fait attendre dans son antichambre pour être ensuite très-mal reçu. Laissez-moi partir pour l'Amérique. Les États-Unis sont les alliés naturels de la France. Je suis décidé; à moins qu'on ne me mette en prison, je pars.» On lui donna son passe-port. Le duc de Berry se plaignit au général Haxo du parti qu'avait pris le général Bernard : « A la façon dont on avait traité Bernard, lui répondit Haxo, je m'étonne qu'il n'ait pas pris ce parti-là plus tôt. Il n'est pas dit que je n'en fasse pas quelque jour autant.»

Rien ne révèle mieux que ce petit fait la situation des ministres à cette époque, et leur sincérité comme leur timidité dans leurs désirs de sagesse et d'équité.

Il eût fallu un grand acte résolûment conçu et accompli, dans une grande circonstance, pour relever le pouvoir de ce renom comme de ce mal de faiblesse, et l'affranchir du parti sous lequel il pliait en lui résistant. Aujourd'hui, à la distance où nous sommes de ce temps, plus j'y pense dans la liberté tranquille de mon jugement, plus je me persuade que le procès du maréchal Ney eût été, pour un tel acte, une occasion très-propice. Il y avait certainement de graves motifs pour laisser à la justice légale son libre cours : la société et la royauté avaient besoin que le respect du droit et le sentiment de la crainte rentrassent dans les âmes; il importait que des générations formées dans les vicissitudes de la révolution et dans les triomphes de l'Empire apprissent, par d'éclatants exemples, que la force et le succès du moment ne décident pas de tout, qu'il y a des devoirs inviolables, qu'on ne se joue pas impunément du sort des gouvernements ni du repos des peuples, et qu'à ce jeu terrible les plus puissants, les plus célèbres risquent leur honneur et leur vie. En politique et en morale, ces considérations étaient d'un grand poids. Mais une autre grande vérité, politique aussi et morale, devait entrer en balance et peser fortement sur la décision dernière. L'empereur Napoléon avait duré longtemps et avec éclat, accepté et admiré de la France et de l'Europe, soutenu par le dévouement d'un grand nom-

bre d'hommes, armée et peuple. Les idées de droit et de devoir, les sentiments de respect et de fidélité étaient confus et en conflit dans bien des âmes. Il y avait là comme deux vrais et naturels gouvernements en présence, et bien des esprits avaient pu, sans perversité, se troubler dans le choix. Le roi Louis XVIII et ses conseillers pouvaient, à leur tour, sans faiblesse, tenir compte de cette perturbation morale. Le maréchal Ney en était la plus illustre image. Plus son tort envers le Roi avait été grand, plus on pouvait, sans péril, placer la clémence à côté de la justice, et déployer, au-dessus de sa tête condamnée, cette grandeur de l'esprit et du cœur qui a aussi sa force pour fonder le pouvoir et commander la fidélité. La violence même de la réaction royaliste, l'âpreté des passions de parti, leur soif de châtiments et de vengeances auraient donné à cet acte encore plus d'éclat et plus d'effet, car elles en auraient fait ressortir la hardiesse et la liberté. J'ai entendu, à cette époque, une femme du monde, ordinairement sensée et bonne, dire à propos de mademoiselle de Lavalette aidant sa mère à sauver son père : « Petite scélérate ! » Quand de tels égarements de sentiment et de langage éclatent autour des rois et de leurs conseillers, ce sont, pour eux, de clairs avertissements qu'il faut résister et non pas céder. Le maréchal Ney gracié et banni, après sa condamnation, par des lettres royales gravement motivées, c'eût été la royauté s'élevant comme une digue au-dessus de tous, amis ou ennemis, pour arrêter le flot du sang, et la réaction de 1815 eût

été domptée et close, aussi bien que les Cent-Jours.

Je n'ai pas la prétention d'avoir clairement pensé alors tout ce que je pense aujourd'hui. J'étais triste et perplexe. Les ministres du Roi l'étaient aussi. Ils ne crurent pas pouvoir ni devoir lui conseiller la clémence. Dans cette circonstance solennelle, le pouvoir ne sut pas être grand, seul moyen quelquefois d'être fort.

Contenu, mais point abattu, et irrité en même temps que déjoué par ces alternatives de concession et de résistance, le côté droit, décidément devenu l'opposition, cherchait en grondant et en tâtonnant quelque moyen de sortir de sa situation à la fois puissante et vaine, quelque brèche par où il pût donner l'assaut au gouvernement, entrer dans la place et s'y établir. Un homme d'esprit et de courage, ambitieux, remuant, adroit et mécontent pour son propre compte comme pour son parti, tenta une attaque très-hardie au fond, quoique mesurée dans la forme et purement théorique en apparence. Dans un court pamphlet intitulé *Du Ministère dans le gouvernement représentatif*, «La France, dit M. de Vitrolles, exprime de toute part le besoin profondément senti d'une action plus forte dans son gouvernement. J'ai cherché les causes de ce sentiment universel, et les raisons qui pouvaient expliquer comment les divers ministères qui s'étaient succédé depuis dix-huit mois n'avaient pu donner au gouvernement du Roi ce caractère de force et d'ensemble dont ils sentaient eux-mêmes le besoin. J'ai cru les trouver dans l'inco-

hérence qui existait entre la nature du gouvernement qu'on avait adopté et l'organisation ministérielle qu'on n'avait pas cru nécessaire de modifier en même temps qu'on nous donnait une nouvelle division des pouvoirs, et à ces pouvoirs une action toute nouvelle. » Invoquant alors à chaque pas les maximes et les exemples de l'Angleterre, M. de Vitrolles établissait que le ministère, qu'il appelait *une institution*, devait avoir dans son sein une rigoureuse unité, avec la majorité des chambres une intime union, et dans la conduite des affaires une responsabilité réelle qui lui assurât, auprès de la Couronne, la mesure nécessaire d'influence et de dignité. A ces trois conditions seulement le gouvernement pouvait être fort. Curieux souvenir à retrouver aujourd'hui ! C'est par le plus intime confident de Monsieur le comte d'Artois, et pour faire monter au pouvoir le parti de l'ancien régime que le gouvernement parlementaire a été pour la première fois célébré et réclamé parmi nous, comme conséquence nécessaire du gouvernement représentatif.

Je me chargeai de repousser cette attaque [1] en la démasquant. J'exposai à mon tour les principes essentiels du gouvernement représentatif, leur sens vrai, leur action réelle, et les conditions de leur développement salutaire dans l'état où nos révolutions et nos dissensions avaient jeté la France. Je m'appliquai surtout à

[1] Dans un écrit intitulé : *Du Gouvernement représentatif et de l'état actuel de la France*, publié en 1816.

faire reconnaître, sous cette joute savante et polie entre raisonneurs politiques, la lutte acharnée des partis et les coups fourrés que, dans l'insuffisance de leurs armes publiques, ils essayaient de se porter. Il y avait, je crois, dans mes idées de quoi satisfaire les gens d'esprit qui se préoccupaient du fond des choses et de l'avenir, mais point d'efficacité pratique et prochaine. Quand les grands intérêts des peuples et les grandes passions des hommes sont en jeu, les débats spéculatifs les plus ingénieux sont une guerre de luxe qui ne change rien au cours des événements.

Dès que le budget eut été voté, et le jour même où il était promulgué, la session fut close, et la Chambre de 1815 se retira, ayant fortement pratiqué, pour la défense comme pour l'attaque, les institutions libres que la France tenait de la Charte, mais divisée en deux partis royalistes, l'un chancelant et inquiet, quoique en possession du pouvoir, l'autre ardent et se promettant, pour la session prochaine, un meilleur succès de ses efforts, et tous deux profondément irrités.

Malgré leurs inquiétudes et leurs faiblesses, c'était au cabinet et à ses amis que restait l'avantage. Pour la première fois depuis que la France était en proie à la révolution, les luttes de la liberté avaient tourné au profit de la politique modérée; elle avait, sinon définitivement vaincu, du moins efficacement arrêté ses adversaires. Le flot de la réaction grondait toujours, mais ne montait plus. Le cabinet, bien soutenu dans les Chambres, avait la confiance du Roi, qui portait au duc de Riche-

lieu beaucoup d'estime, et à son jeune ministre de la police, M. Decazes, une faveur amicale de jour en jour plus intime. Huit jours après la clôture de la session, le cabinet acquit dans son sein plus d'unité et pour sa politique un interprète éloquent. M. Laîné remplaça M. de Vaublanc au ministère de l'intérieur. Par une petite compensation accordée au côté droit, M. de Marbois, qui lui déplaisait fort, fut écarté du ministère de la justice, et le chancelier, M. Dambray, reprit les sceaux. M. de Marbois était l'un de ces hommes vertueux et éclairés, mais peu clairvoyants et peu influents, qui apportent au pouvoir plus de considération que de force et s'y usent bientôt sans s'y perdre. Il avait résisté à la réaction avec plus de droiture que d'énergie, et servi le Roi avec une dignité qui ne lui donnait pourtant pas d'autorité. En octobre 1815, au moment de la plus violente fermentation, le Roi s'était montré pressé que la loi sur les cours prévôtales fût présentée. On convint au Conseil que le garde des sceaux s'entendrait avec le ministre de la guerre pour la faire préparer. Peu de jours après, le Roi la redemanda avec quelque impatience : « Sire, lui répondit M. de Marbois, je suis honteux de dire à Votre Majesté qu'elle est déjà prête. » Il sortit du pouvoir dignement, bien qu'avec quelque regret. Je quittai en même temps le poste de secrétaire général du ministère de la justice. M. de Marbois m'y avait témoigné une confiance pleine de sympathie. Il ne me convenait pas d'y rester avec M. Dambray, à qui, par mon origine protestante et mes opinions, je ne con-

venais pas non plus. Je rentrai, comme maître des requêtes, dans le Conseil d'État.

Les Chambres à peine parties, la conspiration de Grenoble, ourdie par Didier, et à Paris le complot dit des patriotes de 1816, vinrent coup sur coup mettre la modération du cabinet à l'épreuve. Les informations que lui transmirent les autorités du département de l'Isère étaient pleines d'exagération et d'emportement déclamatoire. La répression qu'il ordonna fut rigoureuse avec précipitation. Grenoble avait été le berceau des Cent-Jours. On crut nécessaire de frapper fort le bonapartisme dans le lieu même où il avait d'abord éclaté. On trouvait là une occasion naturelle de se montrer ferme envers les fauteurs de conspiration, quand on résistait ailleurs aux fauteurs de réaction. Les modérés s'inquiètent quelquefois de leur nom, et cèdent à la tentation de le faire un moment oublier.

Le gouvernement ne cessa pourtant point d'être modéré, et le public ne s'y trompait pas. Quoique M. Decazes, par la nature de son département, fût le ministre obligé des mesures de surveillance et de répression, il n'en était pas moins et n'en passait pas moins, à juste titre, pour le protecteur des vaincus et des suspects qui ne conspiraient pas. Par caractère comme par habitude de magistrat, il avait à cœur la justice. Étranger à toute haine de parti, clairvoyant, courageux, d'une activité infatigable et aussi empressé dans sa bienveillance que dans son devoir, il usait des pouvoirs que lui conféraient les lois d'exception avec mesure et équité, les

employant contre l'esprit de réaction et de persécution autant que contre les complots, et s'appliquant à prévenir ou à réparer les abus qu'en faisaient les autorités inférieures. Aussi croissait-il dans la bonne opinion du pays en même temps que dans la faveur du Roi. Les peuples et les partis ont un instinct sûr pour reconnaître, dans les situations les plus complexes, qui les attaque et qui les défend, qui leur nuit et qui les sert. Les royalistes violents ne tardèrent pas à regarder M. Decazes comme leur principal adversaire, et les modérés à voir en lui leur plus efficace allié.

En même temps, et dans le silence de la tribune, les principaux représentants de la politique modérée dans les Chambres saisissaient avec empressement les occasions de la soutenir devant le public, de mettre en lumière ses maximes et de rallier autour du Roi et du régime constitutionnel la France encore hésitante. Je prends plaisir à reproduire ici les paroles, probablement oubliées, que prononçaient précisément à cette époque trois hommes restés justement célèbres, et tous trois mes amis; elles montreront, je crois, avec quelque éclat dans quel esprit se formait alors le parti monarchique dévoué à la société française telle que nos temps l'ont faite, et quelles idées, quels sentiments il s'appliquait à répandre.

Le 6 juillet 1816, M. de Serre disait en installant, comme premier président, la cour royale de Colmar : « La liberté, ce prétexte de toutes les ambitions séditieuses, la liberté, qui n'est que le règne des lois, a tou-

jours été la première ensevelie avec les lois sous les débris du trône. La religion elle-même est en péril dès que le trône et les lois sont attaqués; car tout se tient du ciel à la terre; tout est en harmonie entre les lois divines et les lois humaines; on ne saurait renverser les unes et respecter les autres. Que tous nos soins tendent donc à recueillir parmi nous, à épurer, à fortifier sans cesse cet esprit monarchique et chrétien qui inspire la force de tout sacrifier à ses devoirs! Que nos premiers efforts tendent à faire respecter la Charte que le Roi nous a donnée! Nos lois, notre Charte peuvent être perfectionnées sans doute, et nous n'entendons interdire ni tous regrets du passé, ni toute espérance pour l'avenir. Mais commençons d'abord par nous soumettre de cœur et sans réserve à la loi existante; mettons ce premier frein à cette mobilité impatiente qui nous entraîne depuis vingt-cinq années; donnons-nous à nous-mêmes cette première confiance que nous savons tenir à quelque chose. Laissons au temps le reste.»

Six semaines plus tard, le 19 août, M. Royer-Collard, en présidant à la distribution des prix du grand concours de l'Université, adressait aux jeunes gens ces paroles : « Aujourd'hui que le règne du mensonge est fini, et que la légitimité du pouvoir, qui est la vérité dans le gouvernement, donne un plus libre essor à toutes les doctrines salutaires et généreuses, l'instruction publique voit ses destinées s'élever et s'agrandir. La religion lui redemande des cœurs purs et des esprits dociles; l'État, des mœurs profondément monarchi-

ques; les sciences, la philosophie, les lettres attendent d'elle un nouvel éclat et de nouveaux honneurs. Ce seront les bienfaits du prince à qui ses peuples doivent déjà tant de reconnaissance et d'amour. Il saura bien, lui qui a fait fleurir la liberté publique à l'ombre de son trône héréditaire, il saura bien appuyer sur les principes tutélaires des empires un enseignement digne des lumières du siècle, et tel que la France le réclame pour ne pas déchoir du rang glorieux qu'elle occupe entre les nations. »

Huit jours après enfin, dans une solennité purement littéraire, un homme absolument étranger à toute fonction publique, mais depuis plus d'un demi-siècle ami sincère et constant de la liberté, le secrétaire perpétuel de l'Académie française, M. Suard, en rendant compte à l'Académie du concours dans lequel elle avait décerné le prix à M. Villemain pour son *Éloge de Montesquieu*, s'exprimait en ces termes : « L'instabilité des gouvernements tient d'ordinaire à l'indécision dans les principes qui doivent régler l'exercice des pouvoirs. Un prince éclairé par les lumières de son siècle, par celles de l'expérience et par celles d'un esprit supérieur, vient de donner à l'autorité royale un appui qu'aucun autre ne peut remplacer, dans cette Charte qui consacre tous les droits du monarque en même temps qu'elle garantit à la nation tous ceux qui constituent la vraie et légitime liberté. Rallions-nous à ce signe d'alliance entre le peuple et son Roi, leur union est le seul garant assuré du bonheur de l'un et de l'autre. Que la Charte

soit pour nous ce qu'était pour les Hébreux l'arche sainte qui contenait les tables de la loi. Si l'ombre du grand publiciste qui a répandu la lumière sur les principes des monarchies constitutionnelles pouvait assister au triomphe que nous lui décernons, elle appuyerait de son autorité les sentiments que j'ose exprimer. »

C'était un grand fait que cet harmonieux concours d'intentions et d'efforts entre de tels hommes, représentants de groupes sociaux si importants, et groupés eux-mêmes autour du Roi et de ses conseillers. Il y avait là un indice certain que, dans l'opinion modérée, les esprits élevés ne manquaient pas pour comprendre les conditions de l'ordre nouveau, ni les volontés sérieuses pour le soutenir. Ce n'était pourtant encore que des éléments épars, et comme les premiers rudiments d'un grand parti conservateur sous un régime libre. Il fallait du temps pour que le parti se formât, ralliât toutes ses forces naturelles et se fît accepter du pays. Le temps serait-il donné à cette œuvre difficile? La question était douteuse. On touchait à une crise redoutable; la Chambre de 1815 était près de revenir, encore plus ardente et plus agressive que dans sa précédente session. Le parti qui y dominait avait non-seulement ses échecs à réparer et ses desseins à poursuivre, mais des injures récentes à venger. Il était, depuis la clôture de la session, l'objet de vives attaques; le gouvernement combattait partout son influence; le public lui témoignait hautement sa méfiance et son antipathie; on le taxait tour à tour de fanatisme et d'hypocrisie, de dureté vin-

dicative et d'incapacité. Tantôt la passion, tantôt la moquerie populaire se donnaient, contre lui, un libre cours. Dans le silence ou la réserve des journaux censurés, les petits pamphlets, les correspondances, les conversations répandaient de tous côtés, soit contre la Chambre en masse, soit contre les membres les plus connus du côté droit, la dérision ou l'invective. On les craignait encore beaucoup, mais plus assez pour se taire; on se donnait le plaisir de raconter, avec colère ou avec gaieté, leurs violences ou leurs ridicules; on invoquait à demi-voix la dissolution, pour le salut du Roi et de la France [1]. Ainsi

[1] Je retrouve, dans des notes recueillies au moment même, quelques traits de la guerre sarcastique qui poursuivait alors cette Chambre; je les cite textuellement :

« *Avril* 1816. Avant de partir, la Chambre des députés s'est organisée en chapelle. *Trésorier*, M. Laborie, sujet à caution. *Entrepreneur des enterrements*, M. de la Bourdonnaye. *Fossoyeur*, M. Duplessis-Grénédan. *Serpent*, M. de Bouville, et en sa qualité de vice-président, *serpent à sonnette*. *Donneur d'eau bénite*, M. de Vitrolles. *Général des capucins*, M. de Villèle; il le mérite par son organe. *Grand aumônier*, M. de Marcellus; pour celui-là, il donne une partie de son bien aux pauvres. *Sonneur de cloches*, M. Hyde de Neuville, etc. »

« *Mai* 1816. Voici la Charte que veut nous donner la majorité de la Chambre. *Article*. Les articles fondamentaux de la Constitution pourront être changés aussi souvent qu'on le voudra; cependant, vu que la stabilité est nécessaire, on ne les changera que trois fois par an.—*Art*. Le Roi a l'initiative des lois; premier exemple du droit de pétition accordé à tous les Français. —*Art*. Les lois seront exécutées autant qu'il plaira aux députés qu'elles le soient, chacun dans son département.—*Art*. Chaque députation aura la nomination à toutes les places, dans son département. »

« *Juillet* 1816. On dit que le Roi est un peu malade. Il faudrait qu'il le fût beaucoup pour être obligé de garder la Chambre cinq ans. »

était publiquement traitée cette assemblée de qui l'un de ses plus honorables membres, M. de Kergorlay, disait peu de mois auparavant : « La Chambre n'avait pas encore chuchoté que déjà l'autre ministère était tombé ; qu'elle parle, et celui-ci ne tiendra pas huit jours. »

Le ministère avait tenu pourtant, et tenait encore ; mais il était évidemment impossible qu'il restât debout devant la Chambre revenue avec un redoublement d'irritation. On savait le parti résolu à livrer au pouvoir les plus violents assauts. M. de Chateaubriand faisait imprimer sa *Monarchie selon la Charte;* et quoique ce puissant pamphlet ne fût pas encore publié, on connaissait l'art de l'auteur pour mêler éloquemment le vrai et le faux, jeter avec éclat la confusion dans les sentiments comme dans les idées, et attirer dans ce brillant chaos le public ébloui et troublé. Ministres ni opposants ne pouvaient se faire et ne se faisaient illusion sur la nature et les conséquences de la lutte près de s'engager. La question des personnes n'était que le manteau des grandes questions sociales qui se débattaient entre les partis. Il s'agissait de savoir si le pouvoir passerait aux mains du côté droit tel qu'il s'était manifesté dans la session qui venait de finir, c'est-à-dire si les théories de M. de Bonald et les passions de M. de la Bourdonnaye, faiblement tempérées par la prudence et l'influence encore novices de M. de Villèle, deviendraient la politique du gouvernement du Roi.

Je ne suis point, et même en 1815, je n'étais point de

ceux qui regardent le côté droit comme impropre au gouvernement de la France. J'avais dès lors, au contraire, quoique avec un sentiment moins profond et moins clair qu'aujourd'hui, l'instinct qu'il fallait le concours de toutes les classes éclairées et indépendantes, anciennes et nouvelles, pour retirer notre pays des ornières alternatives de l'anarchie et du despotisme, et que, sans leur accord, nous ne posséderions jamais longtemps ensemble l'ordre et la liberté. Peut-être même serais-je en droit de ranger cet instinct au nombre des raisons un peu confuses qui m'avaient disposé en faveur de la Restauration. La monarchie héréditaire, devenue constitutionnelle, s'offrait à mon esprit et comme un principe de stabilité, et comme un moyen naturel de rapprochement entre les classes et les partis qui s'étaient fait si ardemment la guerre. Mais en 1816, si près de la secousse révolutionnaire des Cent-Jours et encore sous le vent de la réaction contre-révolutionnaire de 1815, l'avénement du côté droit au pouvoir eût été bien autre chose que la victoire d'hommes capables de gouverner sans trouble social, quoique dans un système impopulaire; c'eût été la révolution et la contre-révolution encore une fois aux prises dans un de leurs accès de fièvre chaude, et le trône comme la Charte, la paix intérieure et la sûreté de la France comme ses libertés, livrés aux périls de cette lutte, sous les yeux de l'Europe campée chez nous et en armes autour des combattants.

Dans cette menaçante situation, ce fut le mérite de

M. Decazes d'oser chercher et appliquer au mal un grand remède. De tous les ministres, il fut le premier et quelque temps le seul qui regardât la dissolution de la Chambre de 1815 à la fois comme nécessaire et comme possible. A coup sûr, son intérêt personnel eut sa part dans sa clairvoyance et dans sa hardiesse; mais je le connais assez pour être sûr que son dévouement au pays et au Roi contribua puissamment à le décider comme à l'éclairer, et qu'il y eut, dans sa conduite à cette époque, autant de patriotisme que d'ambition.

Il avait un double travail de persuasion à accomplir; d'abord sur ses deux principaux collègues, le duc de Richelieu et M. Laîné, puis sur le Roi lui-même. Tous deux sincèrement dévoués à la politique modérée, M. de Richelieu et M. Laîné étaient tous deux indécis, timides devant une grande responsabilité, et plus enclins à attendre les difficultés et les périls qu'à les affronter pour les surmonter. Le duc de Richelieu avait, dans son cercle naturel, beaucoup de royalistes violents qui n'exerçaient sur lui aucune influence, qu'il traitait même rudement quand leur violence paraissait devant lui, mais envers qui il lui déplaisait de prendre l'initiative de la guerre. M. Laîné, plein de scrupules sur ses résolutions et d'alarmes sur leurs conséquences, avait de plus un amour-propre susceptible, et n'aimait pas à faire ce qu'il n'avait pas lui-même inventé [1]. Les

1 J'insère dans les *Pièces historiques* une note qu'il remit au Roi, dans le cours du mois d'août, sur la question de la dissolution de la Chambre, et dans laquelle se révèlent les fluctuations

hésitations du Roi étaient très-naturelles : comment dissoudre la première Chambre hardiment royaliste qui se fût réunie depuis vingt-cinq ans, une Chambre qu'il avait lui-même qualifiée *d'introuvable* et dans laquelle il comptait tant de ses plus anciens et plus fidèles amis? Quels périls pour sa maison et pour lui-même naîtraient peut-être un jour d'un tel acte! Et à l'instant même, quelles humeurs, quelles colères dans sa famille et parmi ses intimes serviteurs, et par conséquent, pour lui-même, quels embarras! quels ennuis!

Mais le roi Louis XVIII avait le cœur froid et l'esprit libre; la colère et l'humeur de ses proches le touchaient peu quand il était bien décidé à ne pas s'en laisser importuner. C'était son orgueil et son plaisir de se sentir plus éclairé, plus politique que tous les siens, et d'agir dans la pleine indépendance de sa pensée comme de sa volonté. Plus d'une fois, sinon dans ses paroles, du moins dans ses actes et dans ses airs, la Chambre avait été, envers lui, irrévérente et presque dédaigneuse, comme eût pu l'être une assemblée révolutionnaire; il lui convenait, à lui, de montrer à tous qu'il ne souffrirait pas l'esprit et les procédés révolutionnaires, pas plus chez ses amis que chez ses ennemis. Il tenait à la Charte, comme à son œuvre et à sa gloire; le côté droit insultait souvent la Charte, et la menaçait quelquefois; c'était au Roi de la défendre. Il trouvait, en la défendant, l'occasion de la rétablir

et les fantaisies, plus ingénieuses que judicieuses, de son esprit. (*Pièces historiques*, nº VII.)

dans son intégrité primitive; c'était sans conviction et à regret qu'il avait consenti, pendant l'administration de M. de Talleyrand, à en modifier lui-même plusieurs articles et à en soumettre quatorze autres à la révision des pouvoirs législatifs. Couper court à cette révision, rentrer dans la Charte pure, c'était la donner une seconde fois à la France, et y trouver, pour la France comme pour lui-même, un nouveau gage de repos.

Pendant plus de deux mois, M. Decazes toucha toutes ces cordes avec beaucoup d'intelligence et d'adresse, décidé et point pressé, persévérant sans obstination, changeant de thème selon la disposition qu'il rencontrait, et amenant chaque jour à propos, devant ces esprits incertains, les faits et les raisons propres à les persuader. Sans mettre ses amis particuliers dans la quotidienne confidence de son travail, il les en entretenait souvent, en leur demandant de l'y aider par des considérations, des réflexions qu'il pût placer sous les yeux du Roi et qui jetassent quelque variété dans ses arguments. Plusieurs d'entre eux lui remirent des notes dans ce dessein. Je lui en donnai une aussi, où j'insistai sur les espérances que plaçaient dans le Roi ces nombreuses classes moyennes qui ne demandaient qu'à jouir avec sécurité du repos qu'elles tenaient de lui, et que lui seul pouvait délivrer des inquiétudes où les jetait la Chambre. Divers d'origine et de forme, mais tous animés du même esprit et tendant au même but, ces essais de persuasion devenaient de jour en jour plus efficaces. Décidés enfin, le duc de Richelieu et M. Lainé

s'unirent à M. Decazes pour décider le Roi qui avait pris son parti avant eux, mais qui voulait paraître encore incertain, se plaisant à n'avoir pour vrai confident que son favori. On a beaucoup dit que les trois ministres amis du côté droit, M. Dambray, le duc de Feltre et M. Dubouchage, étaient restés étrangers à ce travail et l'avaient même ignoré jusqu'au dernier moment. J'ai lieu de croire que, soit déférence pour le Roi, soit désir de ne pas entrer en lutte avec le favori, ils s'étaient de bonne heure résignés à un résultat qu'ils prévoyaient. Quoi qu'il en soit, le mercredi 14 août, le Roi avait tenu son Conseil; la séance finissait; le duc de Feltre s'était déjà levé pour partir; le Roi le fit rasseoir : « Messieurs, dit-il, le moment est venu de prendre un parti à l'égard de la Chambre des députés; il y a trois mois, j'étais décidé à la rappeler; c'était encore mon avis il y a un mois; mais tout ce que j'ai vu, tout ce que je vois tous les jours prouve si clairement l'esprit de faction qui domine cette Chambre, les dangers dont elle menace et la France et moi sont si évidents, que mon opinion a complétement changé. De ce moment, vous pouvez regarder la Chambre comme dissoute. Partez de là, messieurs; préparez l'exécution de la mesure, et en attendant gardez-en le secret le plus exact. J'y tiens absolument. » Quand Louis XVIII était sérieusement décidé et voulait être obéi, il avait un ton de dignité et de commandement qui coupait court aux objections. Pendant trois semaines, quoique la question préoccupât vivement les esprits, et malgré quelques retours d'hésitation du Roi

lui-même, le secret de la résolution fut si bien gardé que le 3 septembre encore, on était persuadé à la cour que la Chambre reviendrait. Le 5 septembre seulement, à onze heures et demie du soir, après que le Roi se fut retiré et couché, le duc de Richelieu alla, de sa part, annoncer à *Monsieur* que l'ordonnance de dissolution était signée et serait publiée le lendemain dans le *Moniteur*. La surprise et la colère de *Monsieur* furent grandes; il voulait courir chez le Roi; le duc de Richelieu le retint en lui disant que le Roi était sans doute déjà endormi et avait formellement défendu que personne vînt troubler son sommeil. Les princes ses fils, accoutumés, vis-à-vis du Roi, à une extrême réserve, se montrèrent plus disposés à approuver qu'à blâmer : « Le Roi a bien fait, dit le duc de Berry; je l'avais dit à ces messieurs de la Chambre; ils ont vraiment trop abusé. » La cour fut consternée et intimidée en apprenant un coup auquel elle n'avait pas cru. Le parti frappé tenta d'abord un peu de bruit; M. de Chateaubriand ajouta à sa *Monarchie selon la Charte* un *Post-scriptum* habilement irrité, et opposa même quelques démonstrations de résistance, plus hautaines que sensées, aux mesures ordonnées, par suite d'une contravention aux règlements de l'imprimerie, pour en retarder la publication [1]. Mais bientôt, mieux conseillé, le parti

[1] J'insère dans les *Pièces historiques* les lettres échangées, à cette occasion, entre M. de Chateaubriand, M. Decazes et M. le chancelier Dambray, et qui caractérisent vivement l'incident et les personnes. (*Pièces historiques*, no VIII.)

rongea décemment son frein, et se mit à l'œuvre pour rengager la lutte. Le public, je devrais dire le pays, témoigna hautement sa satisfaction : c'était, pour les honnêtes gens tranquilles, le sentiment de la délivrance, et pour les esprits politiques, celui de l'espérance. Personne n'ignorait que M. Decazes avait été le premier et le plus efficace promoteur de la mesure; on l'entourait, on le félicitait, on lui promettait que tous les hommes de sens et de bien se rallieraient à lui; il répondait avec un contentement modeste : « Il faut que ce pays soit bien malade pour que j'y sois si important. »

CHAPITRE V.

GOUVERNEMENT DU CENTRE.

Composition de la nouvelle Chambre des députés.— Le cabinet a la majorité.—Éléments de cette majorité, le centre proprement dit et les doctrinaires.—Vrai caractère du centre.— Vrai caractère des doctrinaires et vraie cause de leur influence.—M. de la Bourdonnaye et M. Royer-Collard à l'ouverture de la session.— Attitude des doctrinaires dans le débat des lois d'exception.—Loi des élections du 5 février 1817. — Part que j'ai prise à cette loi.—De la situation actuelle et du rôle politique des classes moyennes.—Le maréchal Gouvion Saint-Cyr et la loi du recrutement du 10 mars 1818.—Les lois sur la presse de 1819 et M. de Serre.—Discussion préparatoire de ces lois dans le Conseil d'État.—Administration générale du pays. — Modifications du cabinet de 1816 à 1820. — Imperfections du régime constitutionnel. — Fautes des hommes. — Dissentiments entre le cabinet et les doctrinaires. — Le duc de Richelieu négocie, à Aix-la-Chapelle, la retraite complète des troupes étrangères.—Sa situation et son caractère.— Il attaque la loi des élections —Sa chute.—Cabinet de M. Decazes.—Sa faiblesse politique malgré ses succès parlementaires. —Elections de 1819. — Élection et non-admission de M. Grégoire.— Assassinat du duc de Berry. — Chute de M. Decazes. —Le duc de Richelieu rentre au pouvoir. — Son alliance avec le côté droit.—Changement de la loi des élections.—Désorganisation du centre et progrès du côté droit. — Seconde chute du duc de Richelieu.—M. de Villèle et le côté droit arrivent au pouvoir.

(1816-1821.)

On se récria violemment, comme on l'a fait et comme on le fera toujours, contre les manœuvres du ministère dans les élections. Aigre consolation de vaincus qui ont besoin d'expliquer leur défaite. Les élec-

tions, à les prendre dans leur ensemble, sont presque toujours plus vraies que ne le croit une méfiance intéressée ou badaude. La volonté et le savoir-faire du pouvoir n'y exercent qu'une influence secondaire. Ce qui fait réellement les élections, c'est le vent qui souffle et l'impulsion que les événements impriment aux esprits. L'ordonnance du 5 septembre 1816 avait donné confiance aux modérés et quelque espérance aux persécutés de 1815. Ils se rallièrent tous autour du cabinet, laissant de côté leurs querelles, leurs antipathies, leurs rancunes, et uniquement préoccupés de soutenir le pouvoir qui promettait aux modérés la victoire, aux persécutés le salut.

La victoire appartint en effet au cabinet, mais une de ces victoires difficiles qui laissent les vainqueurs encore en face d'une rude guerre. La nouvelle Chambre contenait, au centre une majorité ministérielle, au côté droit une forte et ardente opposition, au côté gauche un très-petit groupe où M. d'Argenson et M. Laffitte étaient les seuls noms connus du public.

La majorité ministérielle se formait de deux éléments divers quoique alors très-unis, le centre proprement dit, grande armée du pouvoir, et l'état-major peu nombreux de cette armée, qu'on appela bientôt les doctrinaires.

Je dirai du centre de nos assemblées depuis 1814 ce que je disais tout à l'heure de M. Cuvier : on l'a méconnu et calomnié, quand on a fait de la servilité et de l'avide recherche des emplois son principal caractère.

Là comme ailleurs, l'intérêt personnel a tenu sa place et cherché ses satisfactions ; mais une idée générale et vraie était l'âme et le lien du parti, l'idée que, de nos jours, après toutes nos révolutions, c'est de gouvernement surtout que la société a besoin, et au gouvernement surtout que les bons citoyens doivent leur appui. Beaucoup d'excellents et honnêtes sentiments, l'esprit de famille, le goût du travail régulier, le respect des supériorités, des lois et des traditions, les sollicitudes prévoyantes, les habitudes religieuses, se sont groupés autour de cette idée et ont souvent inspiré à ses croyants un ferme et rare courage. Les diffamateurs de ce persévérant parti du pouvoir, que j'appellerais volontiers le torysme bourgeois, sont de pauvres politiques et de pauvres philosophes qui ne comprennent ni les instincts moraux de l'âme, ni les intérêts essentiels de la société.

On a beaucoup attaqué les doctrinaires. Je tiens à les expliquer, non à les défendre. Hommes ou partis, quand on a exercé quelque influence sur les événements et tenu quelque place dans l'histoire, ce qui importe, c'est de se faire bien connaître ; ce but atteint, il faut rester en paix et se laisser juger.

Ce n'est ni l'esprit, ni le talent, ni la dignité morale, mérites que leurs ennemis mêmes ne leur ont guère contestés, qui ont fait le caractère original et la valeur politique des doctrinaires ; d'autres hommes, dans d'autres partis, possédaient aussi ces mérites, et entre ces rivaux d'intelligence, d'éloquence et de sincérité, le public réglera les rangs. Les doctrinaires ont dû à une

autre cause et leur nom et leur influence qui a été réelle, malgré leur petit nombre. C'est le grand caractère, bien chèrement payé, de la révolution française d'avoir été une œuvre de l'esprit humain, de ses conceptions et de ses prétentions, en même temps qu'une lutte d'intérêts sociaux. La philosophie s'était vantée qu'elle réglerait la politique, et que les institutions, les lois, les pouvoirs publics ne seraient que les créations et les serviteurs de la raison savante. Orgueil insensé, mais hommage éclatant à ce qu'il y a de plus élevé dans l'homme, à sa nature intellectuelle et morale! Les revers et les mécomptes ne tardèrent pas à donner à la Révolution leurs rudes leçons; mais jusqu'en 1815 elle n'avait guère rencontré, pour commentateurs de sa mauvaise fortune, que des ennemis implacables ou des complices désabusés, avides les uns de vengeance, les autres de repos, et qui ne savaient opposer aux principes révolutionnaires, les uns qu'une réaction rétrograde, les autres que le scepticisme de la fatigue. « Il n'y a eu dans la Révolution qu'erreur et crime, disaient les uns; l'ancien régime avait raison contre elle;—la Révolution n'a péché que par excès, disaient les autres; ses principes étaient bons; mais elle les a poussés trop loin; elle a abusé de son droit. » Les doctrinaires repoussèrent l'une et l'autre de ces assertions; ils se défendirent à la fois et du retour aux maximes de l'ancien régime, et de l'adhésion, même purement spéculative, aux principes révolutionnaires. En acceptant franchement la nouvelle société française telle que toute notre histoire, et

non pas seulement 1789, l'a faite, ils entreprirent de fonder son gouvernement sur des bases rationnelles et pourtant tout autres que les théories au nom desquelles on avait détruit l'ancienne société, ou les maximes incohérentes qu'on essayait d'évoquer pour la reconstruire. Appelés tour à tour à combattre et à défendre la Révolution, ils se placèrent, dès l'abord et hardiment, dans l'ordre intellectuel, opposant des principes à des principes, faisant appel non-seulement à l'expérience, mais aussi à la raison, affirmant des droits au lieu de n'alléguer que des intérêts, et demandant à la France, non pas de confesser qu'elle n'avait fait que le mal, ni de se déclarer impuissante pour le bien, mais de sortir du chaos où elle s'était plongée et de relever la tête vers le ciel pour y retrouver la lumière.

Je me hâte d'en convenir; il y avait aussi, dans cette tentative, un grand orgueil, mais un orgueil qui commençait par un acte d'humilité, car il proclamait les erreurs d'hier en même temps que la volonté et l'espérance de n'y pas retomber aujourd'hui. C'était à la fois rendre hommage à l'intelligence humaine et l'avertir des limites de sa puissance; c'était faire acte de respect pour le passé sans défection envers le présent et sans abandon de l'avenir. C'était entreprendre de donner à la politique une bonne philosophie, non pour souveraine maîtresse, mais pour conseillère et pour appui.

Je dirai sans hésiter, selon ce que m'a appris l'expérience, quelles fautes se sont progressivement mêlées à ce généreux dessein, et en ont altéré ou arrêté le succès.

Ce que j'ai à cœur en ce moment, c'est d'en bien marquer le vrai caractère. Ce fut à ce mélange d'élévation philosophique et de modération politique, à ce respect rationnel des droits et des faits divers, à ces doctrines à la fois nouvelles et conservatrices, antirévolutionnaires sans être rétrogrades, et modestes au fond quoique souvent hautaines dans leur langage, que les doctrinaires durent leur importance comme leur nom. Malgré tant de mécomptes de la philosophie et de la raison humaine, notre temps conserve des goûts philosophiques et raisonneurs, et les plus déterminés praticiens politiques se donnent quelquefois les airs d'agir d'après des idées générales, les regardant comme un bon moyen de se justifier ou de s'accréditer. Les doctrinaires répondaient par là à un besoin réel et profond, quoique obscurément senti, des esprits en France ; ils avaient à cœur l'honneur intellectuel comme le bon ordre de la société ; leurs idées se présentaient comme propres à régénérer en même temps qu'à clore la Révolution. Et ils avaient à ce double titre, tantôt avec ses partisans, tantôt avec ses adversaires, des points de contact qui leur attiraient, sinon une complète sympathie, du moins une sérieuse estime : le côté droit les tenait pour des royalistes sincères, et le côté gauche, même en les combattant avec aigreur, savait bien qu'ils n'étaient les défenseurs ni de l'ancien régime, ni du pouvoir absolu.

A l'ouverture de la session de 1816, c'était là déjà leur situation, un peu obscure encore, mais au fond comprise et acceptée du cabinet comme des partis

divers. Le duc de Richelieu, M. Laîné et M. Decazes, qu'ils eussent ou non du goût pour les doctrinaires, sentaient que, soit dans les débats des Chambres, soit pour agir sur la pensée publique, ils avaient absolument besoin de leur concours. Le côté gauche, impuissant par lui-même, marchait nécessairement avec eux, quoique leurs idées et leur langage lui inspirassent quelquefois plus de surprise que de sympathie. Le côté droit, malgré ses pertes dans les élections, restait encore très-fort et redevint promptement agressif. Le discours du Roi, en ouvrant la session, avait été doux et un peu terne, comme s'il eût eu plus d'envie d'atténuer l'ordonnance du 5 septembre que de la faire ressortir et triompher : « Comptez, avait-il dit en finissant, sur mon inébranlable fermeté pour réprimer les attentats de la malveillance et pour contenir les écarts d'un zèle trop ardent. »—« Ce n'est que cela? dit M. de Chateaubriand en sortant de la séance royale; en ce cas, la victoire est à nous; » et ce jour même, il dîna chez le chancelier. M. de la Bourdonnaye fut encore plus explicite : « Voilà donc, dit-il avec une expression brutale, le Roi qui nous livre de nouveau ses ministres. » Dans la séance du lendemain, rencontrant M. Royer-Collard avec qui il avait un grand laisser-aller de conversation : « Eh bien! lui dit-il, vous voilà plus de coquins que l'année dernière.—Et vous moins, » lui répondit M. Royer-Collard. Le côté droit, dans ses espérances renaissantes, savait bien quels étaient les adversaires avec qui il aurait à lutter.

Comme dans la session précédente, les premières rencontres eurent des questions de circonstance pour objet. Le cabinet jugea nécessaire de demander aux Chambres la prolongation, pour un an, des deux lois d'exception sur la liberté individuelle et les journaux. M. Decazes rendit un compte détaillé de l'emploi qu'il avait fait jusque-là du pouvoir arbitraire placé dans ses mains, et les propositions nouvelles le resserraient dans des limites qui en atténuaient les périls. Le côté droit les repoussa vivement, par le motif très-naturel qu'il n'avait point de confiance dans les ministres, mais sans autres arguments que les lieux communs libéraux. Les doctrinaires appuyèrent les projets de loi, mais en ajoutant à leur adhésion des commentaires qui marquaient fortement leur indépendance, et la direction qu'ils avaient à cœur d'imprimer au pouvoir qu'ils défendaient : « Chaque jour, dit M. de Serre, la nature de notre constitution sera mieux comprise, ses bienfaits mieux appréciés par la nation ; les lois auxquelles vous coopérerez mettront peu à peu nos institutions et nos mœurs en harmonie avec la monarchie représentative ; le gouvernement s'approchera de sa perfection, de cette unité de principe, de plan et d'action qui est la condition de son existence. En souffrant, en protégeant même l'opposition légale, il ne tolèrera pas que cette opposition trouve en lui-même des points d'appui. C'est parce qu'il peut, parce qu'il doit être surveillé et contredit par les hommes placés hors de lui, qu'il doit être ponctuellement obéi, fidèlement

secondé et servi par les hommes qui se sont faits ou veulent rester ses agents directs. Le gouvernement aura ainsi ce degré de force qui dispense de l'emploi des moyens extraordinaires; les moyens légaux, rendus à leur énergie, lui suffiront. »—« Il y a contre le projet de loi, dit M. Royer-Collard, une objection forte; on peut dire au gouvernement : Avant de demander un pouvoir extraordinaire, avez-vous fait usage de tout celui que les lois vous confient? Avez-vous épuisé son énergie?... Je ne répondrai pas directement à cette question; mais je dirai à ceux qui la font : Prenez garde aussi de mettre votre gouvernement à une épreuve trop rigoureuse, à laquelle presque tous les gouvernements succomberaient; ne lui imposez pas la perfection; considérez ses embarras aussi bien que ses devoirs... Nous souhaitons qu'il affermisse ses pas dans la carrière où il s'est engagé, et qu'il en fasse chaque jour de nouveaux. Nous attendons de lui l'entier développement des institutions et des transactions constitutionnelles; nous lui demandons surtout cette unité rigoureuse de principes, de système et de conduite sans laquelle il n'atteindra pas entièrement le but vers lequel il marche. Mais ce qu'il a fait nous est une garantie de ce qu'il veut faire. Nous avons la juste confiance que les pouvoirs extraordinaires dont nous l'investissons seront exercés, non par et pour un parti, mais pour la nation contre tous les partis. Voilà notre traité; voilà les stipulations dont on a parlé: elles sont publiques comme notre confiance, et nous remercions ceux

qui les ont rappelées d'avoir fait remarquer à la France que nous lui sommes fidèles, et que nous ne négligeons ni ses intérêts, ni nos devoirs. »

Avec une effusion d'esprit et de cœur plus douce, mais non moins décidée, M. Camille Jordan tint le même langage; les projets de loi furent votés; le côté droit ressentit, comme des coups qui s'adressaient à lui, les conseils donnés par les doctrinaires au cabinet, et le cabinet vit clairement qu'il avait là, pour défenseurs nécessaires, de fiers et exigeants alliés.

Leurs exigences ne furent point vaines; le cabinet, qui n'avait ni intentions despotiques, ni passions immodérées, ne chercha point à prolonger outre mesure le pouvoir arbitraire qui lui était confié; aucun effort ne fut nécessaire pour lui arracher les lois d'exception; elles tombèrent successivement et d'elles-mêmes, la suspension des garanties de la liberté individuelle en 1817, les cours prévôtales en 1818, la censure des journaux en 1819; et quatre ans après la tempête des Cent-Jours, le pays était en jouissance de toutes ses libertés constitutionnelles.

Dans le même intervalle, d'autres questions, plus grandes et plus obscures, furent posées et résolues. Quand le premier bouillonnement de la réaction de 1815 se fut un peu calmé, quand la France, moins troublée du présent, recommença à se préoccuper de l'avenir, elle fut appelée à l'œuvre la plus difficile qui puisse échoir à un peuple. C'était bien plus qu'un gouvernement nouveau à affermir; c'était un gouvernement

libre à mettre en vigueur. Il était écrit; il fallait qu'il vécût. Promesse bien souvent faite à la France, et jamais accomplie. Que de fois, de 1789 à 1814, on avait inscrit, dans nos institutions et dans nos lois, des libertés et des droits politiques, pour les y laisser ensevelis et pour gouverner sans en tenir compte! Le premier entre les gouvernements de notre époque, la Restauration a pris ses paroles au sérieux; quels que fussent ses traditions et ses penchants, ce qu'elle a dit elle l'a fait; les libertés et les droits qu'elle a reconnus, elle a accepté leur action et leur concours. De 1814 à 1830, comme de 1830 à 1848, la Charte a été une vérité. C'est pour l'avoir oublié un jour que Charles X est tombé.

Quand ce travail d'organisation, ou pour mieux dire quand cet appel efficace à la vie politique commença en 1816, la question du système électoral, déjà abordée, mais sans résultat, dans la session précédente, se présenta la première. Elle était placée sous l'empire de l'art. 40 de la Charte qui portait : « Les électeurs qui concourent à la nomination des députés ne peuvent avoir droit de suffrage s'ils ne payent une contribution directe de 300 francs et s'ils ont moins de trente ans. » disposition ambiguë et qui tentait plus qu'elle n'osait accomplir. Elle contenait évidemment le désir de placer le droit de suffrage politique hors des masses populaires et de le déposer dans les régions élevées de la société. Mais le législateur constitutionnel n'avait pas marché franchement à ce but et ne l'atteignait pas avec certitude, car si la Charte exigeait, pour les électeurs appelés

à choisir effectivement les députés, 300 francs de contribution directe et trente ans d'âge, elle n'interdisait pas que ces électeurs fussent eux-mêmes choisis par de premières assemblées électorales, c'est-à-dire qu'elle n'excluait pas l'élection indirecte, ni, sous cette forme, le suffrage qu'on est convenu d'appeler universel.

J'ai pris part à la rédaction de la loi du 5 février 1817, qui fut la solution donnée alors à cette grande question. J'ai assisté aux conférences chargées de la préparer. Quand elle fut prête, M. Lainé, qui devait, comme ministre de l'intérieur, la présenter à la Chambre des députés, m'écrivit qu'il désirait me voir : « J'ai adopté, me dit-il, tous les principes de ce projet, la concentration du droit de suffrage, l'élection directe, le droit égal des électeurs, leur réunion dans un seul collége par département; je crois vraiment que ce sont les meilleurs; j'ai pourtant encore, sur quelques-unes de ces questions, bien des perplexités d'esprit et bien peu de temps pour en sortir. Aidez-moi à préparer l'exposé des motifs. » Je répondis, comme je le devais, à cette sincérité confiante. La loi présentée, et pendant que mes amis la soutenaient dans la Chambre, où mon âge ne me permettait pas encore de siéger, je la défendis, au nom du gouvernement, dans plusieurs articles insérés au *Moniteur*. J'en ai bien connu l'intention et le véritable esprit, et j'en parle sans embarras en présence du suffrage universel qui prévaut aujourd'hui. Si le système électoral de 1817 a disparu dans la

tempête de 1848, il a valu à la France plus de trente années d'un gouvernement régulier et libre, à la fois soutenu et contrôlé sérieusement; et pendant tout ce temps, à travers les dominations changeantes des partis et l'ébranlement d'une révolution, ce système a suffi au maintien de la paix, au développement de la prospérité publique et au respect de tous les droits légaux. Dans notre âge d'expériences éphémères et vaines, c'est presque là, pour une loi politique, une vie longue et puissante. Il y a là du moins une œuvre qu'on peut avouer et qui mérite d'être bien comprise, même après ses revers.

Une idée dominante inspira la loi du 5 février 1817 : mettre un terme au régime révolutionnaire, mettre en vigueur le régime constitutionnel. A cette époque, le suffrage universel n'avait jamais été en France qu'un instrument de destruction ou de déception : de destruction, quand il avait réellement placé le pouvoir politique aux mains de la multitude; de déception, quand il avait servi à annuler les droits politiques au profit du pouvoir absolu en maintenant, par une intervention vaine de la multitude, une fausse apparence de droit électoral. Sortir enfin de cette routine, tantôt de violence, tantôt de mensonge, placer le pouvoir politique dans la région où dominent naturellement, avec indépendance et lumières, les intérêts conservateurs de l'ordre social, et assurer à ces intérêts, par l'élection directe des députés du pays, une action franche et forte sur son gouvernement, c'était là ce que cherchaient les

auteurs du système électoral de 1817; rien de moins, rien de plus.

Dans un pays voué depuis vingt-cinq ans, en matière d'élections politiques, soit réellement, soit en apparence, au principe de la souveraineté du nombre, si absurdement appelée la souveraineté du peuple, la tentative était nouvelle et pouvait paraître hardie. Au début, elle concentrait le pouvoir politique aux mains de cent quarante mille électeurs. Elle ne rencontra pourtant dans le public, et même dans ce qu'on appelait déjà le parti libéral, que peu d'opposition, quelques objections de souvenir, quelques réserves d'avenir, point d'hostilité véritable et active. Ce fut du sein même des classes vouées aux intérêts conservateurs et de leurs dissensions intestines que vinrent l'attaque et le danger.

Pendant la Chambre de 1815, l'ancien parti royaliste, dans ses vœux modérés et quand il renonçait à ses velléités systématiques et rétrogrades, s'était promis que du moins la faveur de la royauté et l'influence de la majorité lui donneraient le pouvoir, aussi bien dans les localités qu'au centre de l'État. L'ordonnance du 5 septembre 1816 lui avait enlevé cette double perspective. Il demandait au nouveau système électoral de la lui rendre. Il démêla sur-le-champ que la loi du 5 février 1817 n'aurait point pour lui de tels effets, et il l'attaqua aussitôt avec violence, l'accusant de livrer à la classe moyenne tout le pouvoir électoral, par conséquent tout le pouvoir politique, aux dépens de la grande propriété et du peuple.

Plus tard, le parti populaire, qui n'y pensait pas ou n'en parlait pas en 1817, s'est saisi à son tour de ce thème, et a placé, dans cette même accusation de monopole politique au profit des classes moyennes, son principal grief, non-seulement contre la loi électorale, mais contre tout le système de gouvernement dont elle était la base et la garantie.

Je recueille mes souvenirs, je recherche mes impressions. De 1814 à 1848, sous le gouvernement de la Restauration et sous le gouvernement de Juillet, j'ai hautement soutenu et quelquefois j'ai eu l'honneur de porter moi-même ce drapeau des classes moyennes qui était naturellement le mien. Quelle était, pour nous, sa signification? Avons-nous jamais conçu le dessein ou seulement entrevu la pensée que les bourgeois devinssent des privilégiés nouveaux, et que les lois destinées à régler l'exercice du droit de suffrage servissent à fonder la domination des classes moyennes en enlevant, soit en droit, soit en fait, toute influence politique, d'une part aux restes de l'ancienne aristocratie française, d'autre part au peuple?

La tentative eût été étrangement ignorante et insensée. Ce n'est ni par des théories politiques, ni par des articles de loi que s'établissent les priviléges et la domination d'une classe dans l'État; ces moyens savants et lents n'y suffisent point; il y faut la force de la conquête ou l'ascendant de la foi. C'est aux aristocraties militaires ou théocratiques, jamais aux influences bourgeoises qu'il appartient de s'approprier

exclusivement la société. L'histoire de tous les temps et de tous les peuples est là pour le prouver aux plus superficiels observateurs.

De nos jours, l'impossibilité d'une telle domination des classes moyennes est encore plus frappante. Deux idées sont les grands caractères de la civilisation moderne, et lui impriment son redoutable mouvement; je les résume en ces termes : —Il y a des droits universels, inhérents à la seule qualité d'homme, et que nul régime ne peut légitimement refuser à nul homme;— il y a des droits individuels qui dérivent du seul mérite personnel de chaque homme, sans égard aux circonstances extérieures de la naissance, de la fortune ou du rang, et que tout homme qui les porte en lui-même doit être admis à déployer.—Le respect légal des droits généraux de l'humanité et le libre développement des supériorités naturelles, de ces deux principes, bien ou mal compris, ont découlé, depuis près d'un siècle, les biens et les maux, les grandes actions et les crimes, les progrès et les égarements que tantôt les révolutions, tantôt les gouvernements eux-mêmes ont fait surgir au sein des sociétés européennes. Lequel de ces principes provoque, ou seulement admet, la domination exclusive des classes moyennes? A coup sûr, ni l'un ni l'autre : l'un ouvre aux supériorités individuelles toutes les portes; l'autre veut, pour toute créature humaine, sa place et sa part; aucune grandeur n'est inaccessible; aucune existence n'est comptée pour rien. De tels principes sont inconciliables avec toute domination exclu-

sive; celle des classes moyennes, comme toute autre, serait en contradiction directe avec les tendances souveraines des sociétés modernes.

Les classes moyennes n'ont jamais songé à devenir, parmi nous, des classes privilégiées, et nul homme de quelque sens n'y a jamais songé pour elles. Cette folle accusation n'est qu'une machine de guerre dressée à la faveur de la confusion des idées, tantôt par l'adresse hypocrite, tantôt par l'aveugle passion des partis. Ce qui n'empêche pas qu'elle n'ait été et ne puisse devenir encore fatale à la paix intérieure de notre société; car les hommes sont ainsi faits que les dangers chimériques sont pour eux les pires; on se bat contre des corps; on perd la tête, soit de peur, soit de colère, devant des fantômes.

C'était à des dangers réels que nous avions à faire en 1817, quand nous discutions le régime électoral de la France. Nous voyions les plus légitimes principes et les plus ombrageux intérêts de la société nouvelle indistinctement menacés par une réaction violente. Nous sentions en même temps renaître et fermenter autour de nous l'esprit révolutionnaire s'armant, selon son usage, des passions nobles pour couvrir la marche et préparer le triomphe des plus mauvaises. Par leurs dispositions comme par leurs intérêts, les classes moyennes étaient les plus propres à lutter à la fois contre l'un et l'autre péril; opposées aux prétentions de l'ancien régime, elles avaient acquis, sous l'Empire, des idées et des habitudes de gouvernement; quoi-

qu'elles n'accueillissent la Restauration qu'avec quelque méfiance, elles ne lui étaient point hostiles; car, sous l'empire de la Charte, elles n'avaient rien à demander à des révolutions nouvelles; la Charte était pour elles à la fois le Capitole et le port; elles y trouvaient et la sécurité de leurs conquêtes et le triomphe de leurs espérances. Faire tourner au profit de l'ancienne monarchie, devenue constitutionnelle, cette situation antirévolutionnaire des classes moyennes, assurer à cette monarchie leur adhésion et leur concours en leur assurant à elles-mêmes, dans son gouvernement, une large influence, c'était une politique clairement indiquée par l'état des faits et des esprits; c'était la politique de la loi électorale de 1817. En principe, cette loi coupait court aux théories révolutionnaires de la souveraineté du nombre et d'une fausse et tyrannique égalité; en fait, elle mettait la société nouvelle à l'abri des menaces de la contre-révolution. Nous n'avions certes, en la présentant, nul dessein d'établir, entre la grande et la moyenne propriété, aucun antagonisme; mais quand la question fut ainsi posée, nous n'hésitâmes point; nous soutînmes fermement la loi en soutenant que l'influence, non pas exclusive mais prépondérante, des classes moyennes était conforme, d'une part au vœu des institutions libres, de l'autre aux intérêts de la France telle que la révolution l'avait faite, et de la Restauration elle-même telle que la Charte l'avait définie en la proclamant.

La loi des élections avait rempli la session de 1816.

La loi du recrutement fut la grande affaire et la grande œuvre de la session de 1817. Le côté droit lui fut ardemment hostile ; elle contrariait ses traditions, elle inquiétait ses sentiments monarchiques. Mais il avait affaire à un ministre imperturbable dans sa conviction et sa volonté, comme dans sa physionomie. Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr était un esprit puissant, original et simple, qui ne combinait pas un grand nombre d'idées, mais qui s'attachait passionnément à celles qu'il avait lui-même conçues. Il s'était promis de rendre à la France ce qu'elle n'avait plus, une armée. Et une armée, c'était pour lui une petite nation sortie de la grande, fortement organisée, formée d'officiers et de soldats intimement unis, se connaissant et se respectant mutuellement, ayant tous des droits comme des devoirs, et tous bien dressés, par l'étude solide ou la longue pratique, à servir efficacement leur patrie.

De cette notion de l'armée, telle que la concevait le maréchal Saint-Cyr, découlaient naturellement les principes de sa loi. Toutes les classes de la nation étaient appelées à concourir à la formation de l'armée. Ceux qui y entraient par le dernier rang avaient droit de monter au premier et une part assurée dans le mouvement ascendant des rangs moyens. Ceux qui aspiraient à y entrer par un échelon plus élevé étaient tenus d'abord de prouver, par le concours, un mérite déjà acquis, puis d'acquérir, par de fortes études, l'instruction spéciale de leur état. Le temps de service, actif ou de réserve, était long, et faisait vraiment de la vie mili-

taire une carrière. Les obligations imposées, les libérations promises et les droits reconnus à tous étaient garantis par la loi.

Outre ses principes généraux, la loi avait un résultat immédiat que Saint-Cyr avait fort à cœur; elle faisait rentrer, à titre de vétérans et comme réserve, dans l'armée nouvelle, les restes de cette vieille armée licenciée qui avait héroïquement porté la peine des fautes de son général couronné. Elle effaçait ainsi, pour l'armée, la trace d'un triste passé, en même temps que, par une sorte de Charte spéciale, elle assurait son avenir.

Que ce fussent là, pour l'organisation militaire de la France, de grandes idées et de généreux sentiments, personne ne saurait le nier. Une telle loi répondait à la nature morale comme à la conduite politique du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, âme droite, caractère fier, d'opinions monarchiques et de mœurs républicaines, et qui, dans toutes les crises survenues depuis 1814, avait fait preuve à la fois de fidélité et d'indépendance. Lorsqu'il vint la soutenir à la tribune, lorsque, avec la mâle gravité et la passion contenue d'un vieil homme de guerre aussi sincèrement patriote que royaliste, il rappela les services et les souffrances de ce peuple d'anciens soldats qu'il voulait, pour quelques années encore, rattacher à la nouvelle armée de la France, il remua profondément le public comme les Chambres, et ses fortes paroles ne contribuèrent pas moins que le mérite des dispositions de sa loi à la faire sur-le-champ consacrer par l'estime affectueuse du pays.

Violemment attaquée en 1818, la loi de recrutement du maréchal Saint-Cyr a été plus d'une fois, depuis 1818, critiquée, remaniée, modifiée. Ses principes essentiels ont résisté à toutes les attaques et survécu à toutes les modifications. Elle a fait bien plus que durer par les principes; elle a donné, par les faits, à ses adversaires un éclatant démenti. On l'accusait de porter atteinte à la monarchie; elle a fait l'armée la plus monarchique que la France ait jamais connue, une armée dont ni les séductions de l'opinion populaire, ni les entraînements des crises révolutionnaires n'ont pu, à aucune époque, ni en 1830, ni en 1848, ébranler la fidélité. L'esprit militaire, cet esprit d'obéissance et de respect, de discipline et de dévouement, l'une des gloires de l'humanité et le gage nécessaire de l'honneur comme de la sûreté des nations, avait été puissamment développé, parmi nous, par les grandes guerres de la Révolution et de l'Empire. C'était un précieux héritage de ces temps si rudes qui nous ont légué tant de charges. On pouvait craindre qu'il ne se perdît ou ne s'affaiblît beaucoup au sein des loisirs de la paix et des débats de la liberté. Il s'est fermement maintenu dans l'armée que la loi de 1818 nous a faite et nous refait incessamment. L'esprit militaire ne s'est pas seulement maintenu; il s'est épuré et réglé. Par la probité de ses promesses et l'équité de ses dispositions en matière de libération et d'avancement, la loi du maréchal Saint-Cyr a fait pénétrer dans l'armée le sentiment permanent du droit, de son propre droit légal, et par là aussi l'attachement instinctif à

l'ordre public, garantie de tous les droits. Nous avons eu le beau et rare spectacle d'une armée capable à la fois de se dévouer et de se contenir, prête aux sacrifices et modeste dans ses prétentions, ambitieuse de gloire sans être avide de guerre, fière de ses armes et docile au pouvoir civil. Les mœurs publiques, les idées générales du temps, l'ensemble de notre civilisation sont pour beaucoup sans doute dans ce grand résultat; mais la loi du maréchal Saint-Cyr y a certainement sa part, et je prends plaisir à rappeler ce titre d'honneur, parmi tant d'autres, de mon vieil et glorieux ami.

Ouverte au milieu d'une crise ministérielle, la session de 1818 eut à traiter une autre question d'organisation politique, non pas plus grande, mais plus difficile encore et plus périlleuse. Le cabinet résolut de ne pas laisser plus longtemps la presse sous un régime exceptionnel et provisoire. M. de Serre, alors garde des sceaux, présenta le même jour trois projets de loi qui réglaient complétement, en cette matière, la pénalité, le mode d'instruction, et les conditions de publication des journaux en les affranchissant de toute censure.

Je suis de ceux que la presse a beaucoup servis et beaucoup attaqués. J'en ai fait moi-même, dans le cours de ma vie, un grand usage. C'est en mettant publiquement mes idées sous les yeux de mon pays que j'ai fait mes premiers pas dans son attention et son estime. En avançant dans ma carrière, j'ai eu constamment la presse pour alliée ou pour ennemie, et je n'ai jamais hésité à me servir de ses armes, ni craint de

m'exposer à ses coups. C'est une puissance que je respecte et que j'accepte plutôt avec goût qu'avec humeur, quoique sans illusion. Quelle que soit la forme du gouvernement, la vie politique est une lutte, et je ne prendrais nul plaisir, je dirai plus, j'éprouverais quelque honte à me voir en face d'adversaires muets et enchaînés. La liberté de la presse, c'est l'expansion et l'impulsion de la vapeur dans l'ordre intellectuel, force terrible mais vivifiante, qui porte et répand en un clin d'œil les faits et les idées sur toute la face de la terre. J'ai toujours souhaité la presse libre ; je la crois, à tout prendre, plus utile que nuisible à la moralité publique, et je la regarde comme essentielle à la bonne gestion des affaires publiques et à la sécurité des intérêts privés. Mais j'ai vu trop souvent et de trop près ses égarements et ses périls dans l'ordre politique pour ne pas demeurer convaincu qu'il faut à cette liberté une forte organisation sociale, de fortes lois répressives et de fortes mœurs. En 1819, nous pressentions bien, mes amis et moi, la nécessité de ces conditions ; mais il n'était pas en notre pouvoir de les mettre toutes promptement en vigueur, et nous pensions que pourtant le moment était venu de prouver la sincérité comme la force de la monarchie restaurée, en ôtant à la presse ses entraves préalables et en acceptant les chances de sa liberté.

La plupart des lois rendues sur la presse, en France ou ailleurs, ont été ou des actes de répression, légitime ou illégitime, contre la liberté, ou des conquêtes de

telle ou telle garantie spéciale de la liberté, successivement arrachées au pouvoir à mesure que se manifestaient la nécessité et la possibilité de les obtenir. L'histoire législative de la presse en Angleterre est une série d'alternatives et de dispositions de ce genre.

Les lois de 1819 eurent un tout autre caractère. C'était une législation complète, conçue d'ensemble et par avance, conformément à certains principes généraux, définissant à tous leurs degrés les délits et les peines, réglant toutes les conditions comme les formes de l'instruction, et destinée à garantir et à fonder la liberté de la presse aussi bien qu'à défendre de ses écarts l'ordre et le pouvoir. Entreprise très-difficile en soi, comme toutes les œuvres législatives faites par prévoyance encore plus que par nécessité, et dans lesquelles le législateur est inspiré et gouverné par des idées plutôt que commandé et dirigé par des faits. Un autre péril, un péril moral et caché vient s'y ajouter : des lois ainsi préparées et soutenues deviennent un travail de philosophe et d'artiste auquel l'auteur est tenté de s'attacher avec un sentiment d'amour-propre qui lui fait quelquefois perdre de vue les circonstances extérieures et les convenances pratiques dont il aurait à tenir compte. La politique veut un certain mélange d'indifférence et de passion, de liberté d'esprit et de volonté arrêtée, qu'il n'est pas aisé de concilier avec une forte adhésion à des idées générales et une sincère intention de tenir la balance exacte entre les principes et les intérêts divers de la société.

Je ne voudrais pas affirmer que, dans les lois votées en 1819 sur la liberté de la presse, nous eussions complétement évité ces écueils, ni qu'elles fussent en parfaite harmonie avec l'état des esprits et les besoins de l'ordre à cette époque. Pourtant, à quarante ans bientôt de distance et en examinant aujourd'hui ces lois avec ma vieille raison, je n'hésite pas à les regarder comme une belle œuvre législative dans laquelle les vrais principes de la matière étaient bien saisis, et qui, malgré les mutilations qu'elle ne tarda pas à subir, fit faire alors, à la liberté de la presse bien entendue, un progrès dont la trace se reprendra un jour.

La discussion de ces lois répondit dignement à leur conception. M. de Serre avait une éloquence singulièrement élevée et pratique à la fois. Il soutenait les principes généraux en magistrat qui les applique, non en philosophe qui les explique. Sa parole était profonde et point abstraite, colorée et point figurée; son argumentation était de l'action. Il exposait, raisonnait, discutait, attaquait ou se défendait sans préméditation littéraire, ni même oratoire, élevant la force des raisons au niveau de la grandeur des questions, abondant sans luxe, précis sans sécheresse, passionné sans déclamation, trouvant toujours la plus solide réponse à ses adversaires, aussi puissant dans l'improvisation qu'après la méditation, et quand il avait surmonté un peu d'hésitation et de lenteur au premier moment, marchant à son but d'un pas ferme et pressé, en homme ardemment sérieux qui ne recherche nullement un succès personnel, et ne se

préoccupe que de faire triompher sa cause en communiquant à ses auditeurs son sentiment avec sa conviction.

Il eut affaire, dans ce débat, à des adversaires autres que ceux qui s'étaient élevés contre les lois des élections et du recrutement. C'était le côté droit qui avait attaqué ces deux lois; ce fut le côté gauche qui attaqua les nouvelles lois de la presse. MM. Benjamin Constant, Manuel, Chauvelin, Bignon, avec plus de malice parlementaire que d'esprit politique, les assaillirent de critiques et d'amendements mêlés çà et là de compliments chargés à leur tour de restrictions. Des élections récentes avaient fait rentrer dans la Chambre ces chefs libéraux de la Chambre des Cent-Jours. Ils ne songèrent qu'à remettre en scène leur parti depuis trois ans abattu, et à rétablir leur propre situation d'orateurs populaires. Quelques-unes des idées qui avaient présidé à la rédaction des trois projets de loi étaient peu conformes aux traditions philosophiques et législatives qui, depuis 1791, avaient cours à ce sujet. On y reconnaissait un sincère dessein de garantir la liberté, mais aussi un soin assidu de ne point désarmer le pouvoir. C'était un spectacle assez nouveau que des ministres acceptant franchement la liberté de la presse sans lui prodiguer l'encens, et prétendant qu'ils entendaient mieux ses droits et ses intérêts que ses anciens adorateurs. Il y eut, dans l'opposition du côté gauche à cette époque, beaucoup de routine, beaucoup de complaisance pour les préjugés et les passions du parti, et un peu d'hu-

meur jalouse envers un cabinet libéralement novateur. Le public étranger aux coteries politiques s'étonnait de voir si vivement attaquer des lois qui atténuaient, en matière de presse, les peines en vigueur, remettaient au jury le jugement de cette classe de délits et affranchissaient les journaux de la censure; il était plutôt enclin à trouver ces mesures trop hardies. Le côté droit se tenait habilement à l'écart, charmé de voir les ministres aux prises avec des adversaires renaissants qui ne tarderaient pas à devenir leurs plus redoutables ennemis.

Ce fut dans cette discussion que je montai pour la première fois à la tribune. Nous avions été chargés, M. Cuvier et moi, d'y soutenir, en qualité de commissaires du Roi, les lois proposées. Fausse et faible situation qui dénote l'enfance du gouvernement représentatif. On ne parle pas politique comme on plaide une cause ou comme on soutient une thèse. Pour agir efficacement dans une assemblée délibérante, il faut y délibérer soi-même, c'est-à-dire en être membre et y avoir, à l'égal des autres, sa part de liberté, de pouvoir et de responsabilité. Je m'acquittai convenablement, je crois, mais froidement, de la mission que j'avais reçue. Je soutins, contre M. Benjamin Constant, l'application du droit commun en cas d'infidélité dans les comptes rendus des séances des Chambres, et contre M. Daunou les garanties exigées par le projet de loi pour l'établissement des journaux. La Chambre parut goûter mes raisons et me donna raison. Mais je me tins sur la

réserve et ne pris que rarement part au débat. Je n'ai nul goût pour les situations incomplètes et les rôles convenus. Quand on entre dans une arène où se débattent les affaires d'un pays libre, ce n'est pas pour y faire parade d'esprit et de beau langage : il faut s'engager dans la lutte en véritable et sérieux acteur.

Comme la loi du recrutement pour le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, les lois de la presse furent, pour M. de Serre, l'occasion d'un succès personnel autant que politique. Ainsi, au sortir d'une violente crise de révolution et de guerre, en présence de l'Europe armée et dans le court espace de trois sessions, les trois plus grandes questions d'un régime libre, la formation du pouvoir électif, celle de l'armée nationale et l'intervention des opinions individuelles dans les affaires publiques par la voie de la presse, furent franchement posées, discutées, résolues. Et leur solution, quel qu'en pût être le jugement des partis, était certainement en harmonie avec les vœux de cette honnête majorité de la France qui acceptait sincèrement le Roi et la Charte et prenait leur gouvernement au sérieux.

Pendant ce même temps, beaucoup d'autres travaux d'organisation constitutionnelle ou de législation générale avaient été accomplis ou préparés. En 1818, un amendement de M. Royer-Collard détermina l'addition au budget d'une loi annuelle des comptes des finances; et dans le cours de l'année suivante, deux ministres des finances, le baron Louis et M. Roy, mirent en pratique cette garantie de la bonne administration du revenu

public. Par l'institution des petits grands-livres de la dette nationale, le crédit de l'État pénétra et s'établit dans les départements. D'autres projets de loi, quoique présentés aux Chambres, n'aboutirent à aucun résultat, trois, entre autres, sur la responsabilité des ministres, sur l'organisation de la Chambre des Pairs en cour de justice, et sur le changement de l'année financière pour éviter le vote provisoire de l'impôt. D'autres enfin, notamment sur la réforme de l'administration départementale et communale et sur l'instruction publique, étaient encore à l'état de recherches et de discussions préparatoires. Loin d'éluder les questions importantes, le gouvernement les étudiait laborieusement et en occupait d'avance la pensée publique, décidé à les soumettre aux Chambres dès qu'il aurait recueilli les faits et arrêté son propre avis.

Je garde encore des séances du Conseil d'État, où ces divers projets étaient d'abord discutés, un profond souvenir. Ce Conseil n'avait alors point de grande existence officielle, ni d'action obligée dans la constitution de l'État; la politique y tenait cependant plus de place et s'y produisait avec plus de liberté et d'éclat qu'à aucune autre époque; toutes les nuances, je devrais dire toutes les diversités du parti royaliste, depuis le côté droit jusqu'à la lisière du côté gauche, s'y trouvaient représentées; les hommes politiques les plus considérables, les chefs de la majorité dans les Chambres y étaient associés aux chefs des services administratifs, aux anciens conseillers de l'Empire, à des hommes plus

jeunes, encore étrangers aux Chambres, mais entrés avec la Charte dans la vie publique. MM. Royer-Collard, de Serre et Camille Jordan y siégeaient à côté de MM. Siméon, Portalis, Molé, Bérenger, Cuvier, Allent; et nous délibérions, MM. de Barante, Mounier et moi, en commun avec MM. de Ballainvilliers, Laporte-Lalanne et de Blaire, fidèles représentants de l'ancien régime. Lorsque des projets de loi importants étaient examinés dans le Conseil, les ministres ne manquaient pas d'y assister. Le duc de Richelieu présidait souvent les séances générales. La discussion y était parfaitement libre, sans apparat, sans prétentions oratoires, mais sérieuse, profonde, variée, détaillée, obstinée, savante à la fois et pratique. J'ai entendu là le comte Bérenger, esprit indépendant et querelleur, quasi-républicain sous l'Empire, soutenir, avec une subtilité ingénieuse et forte, le suffrage universel et les divers degrés d'élection contre l'élection directe et le droit électoral concentré. MM. Cuvier, Siméon et Allent étaient les défenseurs habituels des traditions et de l'influence administratives. Nous développions, mes amis et moi, les principes et les espérances de liberté fortement constituée qui nous paraissaient les conséquences naturelles de la Charte et les conditions nécessaires du succès de la Restauration. Les réformes dans la législation criminelle, l'application du jury aux délits de la presse, l'introduction du principe électif dans le régime municipal, furent réclamées dans le Conseil d'État avant que la proposition en fût faite dans les Cham-

bres. Le gouvernement faisait là, non-seulement une étude approfondie des questions, mais une expérience préparatoire et amicale des idées, des désirs et des objections qu'il devait rencontrer plus tard, dans une lutte plus rude et sur un théâtre plus bruyant.

Le cabinet, tel qu'il était composé au moment où l'ordonnance du 5 septembre 1816 fut rendue, n'eût pas suffi à cette politique de plus en plus modérée, quelquefois résolûment libérale, et sinon toujours prévoyante, du moins toujours active. Mais le même progrès qui s'accomplissait dans les choses eut lieu aussi dans les personnes. Dans le cours de l'année 1817, M. Pasquier, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr et M. Molé remplacèrent M. Dambray, le duc de Feltre et M. Dubouchage aux ministères de la justice, de la guerre et de la marine. Le cabinet ne manqua dès lors ni d'unité intérieure, ni de capacité parlementaire et administrative. Il fit des efforts pour introduire les mêmes mérites dans les diverses branches et les divers degrés du gouvernement. Il y réussit assez bien au centre de l'État : sans réaction ni esprit exclusif, il s'entoura d'hommes sincèrement dévoués à la politique constitutionnelle, et qui, par leur caractère et leurs talents, avaient déjà obtenu l'estime publique. Il fut moins ferme et moins efficace dans l'administration locale : quoiqu'il y ait apporté des changements plus nombreux qu'on ne le croit communément, il ne parvint pas à la mettre en harmonie avec sa politique générale. Dans un grand nombre de lieux, les procédés violents, l'humeur tra-

cassière, l'inexpérience hautaine, les prétentions blessantes, les alarmes frivoles, toutes les grandes et petites passions de parti qui avaient envahi l'administration en 1815, continuèrent de peser sur le pays. Elles entretenaient dans la population tranquille un profond sentiment de malaise, et suscitaient quelquefois, parmi les mécontents actifs, des tentatives de conspiration et d'insurrection d'abord amplifiées avec une crédulité ridicule et réprimées avec une rigueur sans mesure, puis discutées, contestées, atténuées et réduites presque à rien par des explications et des récriminations sans fin. Alors éclataient tantôt les erreurs, tantôt les emportements, tantôt même les coupables calculs des autorités locales, et le cabinet apparaissait avec des airs de légèreté ou de faiblesse qui lui faisaient perdre, aux yeux des populations, le fruit comme le mérite de cette bonne politique générale dont elles ressentaient peu les effets. Les événements de Lyon, en juin 1817, et les longs débats dont, à la suite de la mission réparatrice du duc de Raguse, ils devinrent l'objet, sont un exemple déplorable du mal dont, à cette époque, la France avait encore à souffrir, quoiqu'au sommet du gouvernement la cause première en eût disparu.

Les choses se laissent manier plus aisément que les hommes. Ces mêmes ministres qui ne savaient pas toujours ranger à leur politique les préfets et les maires, ou qui hésitaient à les changer quand ils les trouvaient récalcitrants ou incapables, se montraient prompts et efficaces quand il s'agissait de l'administration géné-

rale et des mesures sans noms propres que réclamait l'intérêt public. Je trouve, en recueillant mes souvenirs, qu'on n'a pas rendu justice, sous ce rapport, au gouvernement de cette époque. Les établissements religieux, l'instruction publique, le régime des hôpitaux et des prisons, l'administration financière et militaire, les relations du pouvoir avec l'industrie et le commerce, tous les grands services publics ont reçu, de 1816 à 1820, beaucoup de salutaires réformes et accompli d'importants progrès. Le duc de Richelieu aimait l'administration éclairée, le bien-être populaire, et tenait à honneur d'y contribuer. M. Laîné se préoccupait, avec une sollicitude sérieuse et scrupuleuse, du régime des nombreux établissements placés dans son ministère, et s'appliquait à en redresser les abus ou à y introduire d'utiles modifications. Le baron Louis était un habile et infatigable administrateur, qui savait avec précision à quelles conditions l'ordre peut régner dans les finances de l'État, et qui employait à les bien régler toute la prévoyance de son esprit et toute l'énergie de sa volonté. Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr avait, sur toutes les parties de l'organisation militaire, sur la formation et le régime intérieur des différents corps, sur les écoles savantes comme sur les services matériels, des idées à la fois systématiques et pratiques, inspirées par sa notion générale de l'armée ou par sa longue expérience, et il les réalisa dans une série d'ordonnances et de règlements, remarquables par l'unité des vues comme par la science des détails. M. Decazes avait l'es-

prit singulièrement curieux et inventif dans la recherche des satisfactions à donner, des améliorations à tenter, des moyens d'émulation et de conciliation à mettre en œuvre au profit de tous les intérêts sociaux, de toutes les classes de citoyens en rapport avec le gouvernement, et il portait partout une action intelligente, bienveillante et empressée. Sous le point de vue politique, l'administration laissait beaucoup à regretter et à désirer; mais dans sa propre sphère, elle était éclairée, active, impartiale, économe par la probité et la régularité, amie du progrès en même temps que soigneuse de l'ordre, et sincèrement préoccupée du désir de faire partout prévaloir la justice distributive et l'intérêt public [1].

C'était certainement là, dans des circonstances difficiles et tristes, un gouvernement sensé et salutaire, sous lequel le pays n'avait ni à se lamenter du présent, ni à désespérer de l'avenir. Pourtant ce gouvernement ne s'affermissait pas en durant; ses ennemis ne se décourageaient pas; ses amis ne sentaient pas grandir leur force et leur sécurité. La Restauration avait rendu la paix à la France, et travaillait avec succès à lui rendre son rang en Europe. Sous ce drapeau de la stabilité

[1] J'ai résumé dans les *Pièces historiques* les principales mesures d'administration générale qu'adoptèrent durant cette époque, chacun dans son département, M. Lainé, M. Decazes et le maréchal Gouvion St-Cyr. Ces courts tableaux manifestent clairement l'esprit d'amélioration et le soin intelligent des intérêts publics qui animaient le cabinet. (*Pièces historiques*, n° IX.)

et de l'ordre, la prospérité renaissait avec la liberté. Pourtant la Restauration était toujours en question.

A en croire ses ennemis, c'était son mal naturel et inévitable : l'ancien régime, l'émigration, les étrangers, les haines et les méfiances de la Révolution vouaient, disent-ils, la maison de Bourbon à cette situation obstinément précaire. Sans contester à ce passé fatal sa part d'influence, je n'admets pas qu'il ait exercé sur les événements un tel empire, ni qu'il suffise à expliquer pourquoi, même dans ses meilleurs jours, la Restauration a toujours été et paru chancelante. Le mal a eu des causes plus rapprochées et plus personnelles; il y a eu, dans le Gouvernement de cette époque, des infirmités organiques et des accidents, des vices de la machine politique et des fautes des acteurs, qui ont bien plus contribué que les souvenirs révolutionnaires à empêcher son affermissement.

Le désaccord naturel est grand entre le gouvernement représentatif institué par la Charte et la monarchie administrative fondée par Louis XIV et Napoléon. Là où l'administration est libre comme la politique, quand les affaires locales se traitent et se décident par des autorités ou des influences locales, et n'attendent ni leur impulsion, ni leur solution du pouvoir central qui n'y intervient qu'autant que l'exigent absolument les affaires générales de l'État, en Angleterre et aux États-Unis d'Amérique, en Hollande et en Belgique, par exemple, le régime représentatif se concilie sans peine avec un régime administratif qui n'en dépend que dans

d'importantes et rares occasions. Mais quand le pouvoir supérieur est chargé à la fois de gouverner avec la liberté et d'administrer avec la centralisation, quand il a à lutter au sommet pour les grandes affaires de l'État, et en même temps à régler partout, sous sa responsabilité, presque toutes les affaires du pays, deux inconvénients graves ne tardent pas à éclater : ou bien le pouvoir central, absorbé par le soin des affaires générales et de sa propre défense, néglige les affaires locales et les laisse tomber dans le désordre et la langueur; ou bien il les lie étroitement aux affaires générales, les fait servir à ses propres intérêts, et l'administration tout entière, depuis le hameau jusqu'au palais, n'est plus qu'un moyen de gouvernement entre les mains des partis politiques qui se disputent le pouvoir.

Je n'ai nul besoin d'insister aujourd'hui sur ce mal; il est devenu le thème rebattu des adversaires du gouvernement représentatif et de la liberté politique. On le sentait longtemps avant le jour où ils l'ont exploité; mais au lieu de s'en prévaloir pour médire des institutions libres, on s'appliquait à le guérir. Un double travail était à faire dans ce but; il fallait, d'une part, faire pénétrer la liberté dans l'administration des affaires locales, de l'autre seconder le développement des forces locales capables d'exercer, dans leur sphère, le pouvoir. On ne crée point d'aristocratie par les lois, pas plus aux extrémités qu'au sommet de l'État; mais la société la plus démocratique n'est pas dénuée de pouvoirs naturels, prêts à se déployer si on les y appelle. Nou-

seulement dans les départements, mais dans les arrondissements, dans les cantons, dans les communes, la propriété foncière, l'industrie, les fonctions, les professions, les traditions font naître des influences locales qui peuvent, si on sait les accepter et les organiser, devenir des autorités efficaces. De 1816 à 1848, sous l'une et l'autre des deux monarchies constitutionnelles, et soit de bonne grâce, soit à contre-cœur, c'est en ce sens qu'ont agi les cabinets les plus divers; ils ont tous plus ou moins reconnu la nécessité de décharger l'administration centrale en renvoyant une partie de ses attributions tantôt à ses propres agents locaux, tantôt à des auxiliaires plus indépendants. Mais, comme il arrive trop souvent, le remède n'a pas marché assez vite; la méfiance, la timidité, l'inexpérience, la routine en ont ralenti le progrès; ni le pouvoir, ni le pays n'ont su l'employer résolûment et en attendre patiemment les résultats; et condamnée à porter à la fois le fardeau de la liberté politique et celui de la centralisation administrative, la monarchie constitutionnelle naissante a été soumise à des difficultés et à des responsabilités contradictoires qui dépassaient la mesure d'habileté et de force qu'on peut raisonnablement exiger d'un gouvernement.

Un autre mal, résultat non pas incurable, mais naturel, de ses institutions mêmes, pesait aussi sur la Restauration. Le régime représentatif est, en dernière analyse, un régime de sacrifices mutuels et de transactions entre les intérêts divers qui coexistent

dans la société. En même temps qu'il les met en présence et aux prises, il leur impose l'absolue nécessité d'arriver à un certain terme moyen, à une certaine mesure d'entente ou de tolérance réciproque qui puisse devenir la base des lois et du gouvernement. Mais en même temps aussi, par la publicité et l'ardeur de la lutte, il jette les partis dans une grande exagération de bruit et de langage, et il compromet violemment les uns contre les autres l'amour-propre et la dignité personnelle des hommes. En sorte que, par une contradiction pleine d'embarras, il rend de jour en jour plus difficile cet accord ou cette résignation qu'au dernier jour il rend indispensables. Grande difficulté de ce système de gouvernement, qui ne peut être surmontée que par une large dose de tact et de mesure dans les acteurs politiques eux-mêmes, et par un grand empire du bon sens public qui ramène en définitive les partis et leurs chefs à ces transactions, ou à cette tranquille acceptation de leurs échecs, dont l'emportement de leur rôle tend constamment à les écarter.

Ce régulateur nécessaire, mais si difficile à instituer, nous manquait essentiellement sous la Restauration; en entrant dans la carrière, nous avons été lancés sans frein sur cette pente des démonstrations excessives et des préoccupations exclusives, vice naturel des partis dans le gouvernement représentatif. Que de circonstances se présentèrent, de 1816 à 1830, où les éléments divers du parti monarchique auraient pu et dû, dans leur lutte, s'arrêter sur cette pente, au point

où commençait, pour tous, le danger révolutionnaire! Mais ni les uns ni les autres n'eurent le bon sens ou le courage de cette prévoyante retenue; et le public, loin de la leur imposer, les excitait de plus en plus au combat, comme à un spectacle où il prenait plaisir à retrouver l'image dramatique de ses propres passions.

Une fâcheuse, quoique inévitable distribution des rôles entre les partis divers aggravait encore, de 1816 à 1820, ce mal de l'imprévoyance des hommes et de l'emportement des passions publiques. Sous le régime représentatif, c'est d'ordinaire à l'un des partis nettement dessinés et fermement arrêtés dans leurs idées et leurs désirs que le gouvernement appartient : tantôt les défenseurs systématiques du pouvoir, tantôt les amis de la liberté, tantôt les conservateurs, tantôt les novateurs dirigent les affaires du pays. Et entre ces partis organisés et ambitieux, se placent les opinions non classées, les volontés non décidées d'avance, ce chœur politique qui assiste à la conduite des acteurs, écoute leurs paroles, et les approuve ou les condamne selon qu'ils satisfont ou qu'ils choquent son libre bon sens. C'est là, en effet, sous des institutions libres, la pente naturelle et l'ordre vrai. Il est bon que le gouvernement ait un drapeau public et certain, que des principes fixes dirigent et que des amis sûrs soutiennent son action; il puise dans cette situation non-seulement la force et l'esprit de suite dont il a besoin, mais aussi cette dignité morale qui rend le pouvoir plus facile et plus doux en le plaçant plus haut dans l'estime des

peuples. Ce n'est point le hasard des événements ni la seule ambition des hommes, c'est l'instinct et l'intérêt publics qui ont fait naître, dans les pays libres, les grands partis politiques avoués, permanents, fidèles, et leur ont déféré le pouvoir. Il fut impossible à la Restauration de remplir, de 1816 à 1820, cette condition d'un gouvernement à la fois énergique et contenu. Les deux grands partis politiques qu'elle trouvait sur la scène, le parti de l'ancien régime et celui de la Révolution, étaient l'un et l'autre, à cette époque, incapables de gouverner en maintenant la paix intérieure avec la liberté; ils avaient l'un et l'autre des idées et des passions trop contraires à l'ordre établi et légal qu'ils auraient eu à défendre; ils acceptaient à grand'peine et d'une façon très-précaire, l'un la Charte, l'autre l'ancienne royauté. Par une nécessité absolue, le pouvoir alla se placer dans les rangs du chœur politique; la partie flottante et impartiale des Chambres, le centre fut appelé à gouverner. Sous un régime de liberté, le centre est le modérateur habituel et le juge définitif du gouvernement; il n'est pas le prétendant naturel au gouvernement; c'est lui qui donne ou retire la majorité; ce n'est pas sa mission d'avoir à la conquérir. Et il lui est bien plus difficile qu'aux partis fortement enrégimentés de conquérir ou de garder la majorité, car lorsque, dans une assemblée politique, le centre est chargé de gouverner, il trouve devant lui, non pas des spectateurs un peu incertains qui attendent ses actes pour le juger, mais des adversaires passionnés, résolus

d'avance à le combattre. Faible et périlleuse situation, qui aggrave beaucoup les difficultés du gouvernement, soit qu'il s'agisse de déployer le pouvoir ou de protéger la liberté.

Non-seulement c'était là, de 1816 à 1820, la situation du gouvernement du Roi; il n'y était pas même puissamment établi. Mal distribués entre les partis, les rôles ne l'étaient guère mieux dans l'intérieur même de ce flottant parti du centre, chargé par nécessité de gouverner. La plupart des chefs de la majorité étaient en dehors du gouvernement. De 1816 à 1819, plusieurs des hommes qui dirigeaient le centre des Chambres, qui lui parlaient et parlaient pour lui avec puissance, qui le défendaient contre le côté droit et le côté gauche, qui faisaient dans la discussion sa force et devant le public son éclat, MM. Royer-Collard, Camille Jordan, Beugnot, de Serre, ne faisaient point partie du cabinet; deux seulement des représentants éminents de la majorité, M. Laîné et M. Pasquier, étaient ministres. Le gouvernement avait ainsi pour appui dans les Chambres des amis indépendants qui approuvaient sa politique, mais n'en portaient pas le fardeau et n'en acceptaient pas la responsabilité. C'était par leur éloquence, non par leurs œuvres actives, que les doctrinaires avaient acquis leur influence parlementaire et leur autorité morale; ils soutenaient leurs principes sans les appliquer; le drapeau des idées et le drapeau des affaires n'étaient pas dans les mêmes mains; devant les Chambres, les ministres paraissaient souvent

les clients des orateurs ; les orateurs ne regardaient pas leur cause comme identique et confondue avec celle des ministres ; ils s'en distinguaient en les appuyant ; ils avaient leurs exigences avant de défendre ; ils critiquaient en défendant ; ils attaquaient même quelquefois. Plus les questions devenaient importantes et délicates, plus l'indépendance et la dissidence, au sein du parti du gouvernement, se manifestaient avec éclat et danger. Dans la session de 1817, M. Pasquier, alors garde des sceaux, présenta à la Chambre des députés un projet de loi qui, en maintenant temporairement la censure des journaux, apportait d'ailleurs, dans la législation de la presse, quelques modifications favorables à la liberté. M. Camille Jordan et M. Royer-Collard en réclamèrent de bien plus grandes, surtout l'application du jury au jugement des délits de la presse, et le projet de loi, péniblement adopté par la Chambre des députés, fut rejeté par la Chambre des pairs où le duc de Broglie soutint, au nom des mêmes principes, les mêmes amendements. En 1817 aussi, un nouveau concordat avait été négocié et conclu à Rome par M. de Blacas ; il avait le double défaut de blesser, par quelques-unes de ses dispositions, les libertés de l'ancienne Église gallicane, tandis que, par l'abolition du concordat de 1801, il inspirait à la nouvelle société française, pour ses libertés civiles, de vives alarmes. Peu versé dans ces matières et presque exclusivement préoccupé des négociations qui devaient faire sortir de France les étrangers, le duc de Richelieu avait livré celle-ci à

M. de Blacas qui ne savait pas mieux l'histoire et n'appréciait pas mieux l'importance des anciennes ou des nouvelles libertés de la France, ecclésiastiques ou civiles. Présenté à la Chambre des députés par M. Laîné, avec les mesures nécessaires pour son exécution, ce concordat, dont les ministres eux-mêmes, depuis qu'ils y avaient bien regardé, étaient mécontents et inquiets, y rencontra une défaveur générale. Dans les bureaux, dans la commission chargée d'en faire à la Chambre le rapport, dans les entretiens de la salle des conférences, toutes les objections, politiques ou historiques, de principe ou de circonstance, que pouvait soulever le projet de loi, étaient exposées et développées d'avance, de façon à faire pressentir un long et périlleux débat. Les doctrinaires s'associaient ouvertement à cette opposition, et de leur part elle avait une grande action sur les esprits, car on les savait amis sincères de la religion et de son influence. On accusait, il est vrai, M. Royer-Collard d'être janséniste, et par là on essayait de le discréditer auprès des fidèles de l'Église catholique. Le reproche était frivole. M. Royer-Collard devait, aux traditions de sa famille et à l'éducation de sa jeunesse, des mœurs graves, des études fortes et un respect affectueux pour les grandes âmes de Port-Royal, pour leur vertu et leur génie; mais il n'avait ni leurs doctrines religieuses, ni leurs prétentions systématiques sur les rapports de l'Église avec l'État. C'était, sur toutes ces questions, un esprit libre et sensé, étranger à toute passion, à tout entêtement

de sectaire, et fort éloigné, soit comme catholique, soit comme philosophe, de s'engager, avec l'Église, dans d'obscures et interminables querelles : « Je ne cherche point de chicanes à la religion, disait-il souvent; elle a bien assez à faire de se défendre et de nous défendre contre l'impiété. » L'opposition de M. Royer-Collard au concordat de 1817 était une opposition de moraliste politique qui pressentait le tort que la discussion publique et l'adoption ou le rejet officiel de ce projet feraient à l'influence de l'Église comme au crédit de la Restauration et à la paix de l'État. Le cabinet eut la sagesse de ne pas affronter un danger qu'il avait créé lui-même ou laissé créer sur ses pas. On ajourna indéfiniment le rapport du projet de loi, et on ouvrit à Rome, en y envoyant en mission spéciale le comte Portalis, une négociation nouvelle qui aboutit, en 1819, au retrait tacite du concordat de 1817. Le duc de Richelieu, pressé par ses collègues et par ses propres réflexions tardives, se prêta à ce pas rétrograde; mais il conserva, de la résistance des doctrinaires dans cette occasion et dans plusieurs autres, une humeur qu'il se donnait quelquefois le plaisir de manifester. Au mois de mars 1818, quelqu'un lui demandait un jour une chose assez insignifiante : « C'est impossible, répondit-il aigrement; MM. Royer-Collard, de Serre, Camille Jordan et Guizot ne le veulent pas. »

Je n'avais nul droit de me plaindre que mon nom figurât dans cette boutade. Quoique étranger à la Chambre, je m'associais hautement aux idées et à la cou-

duite de mes amis. J'en trouvais l'occasion comme le moyen et dans les discussions du Conseil d'État, et dans les salons, et dans la presse dont tous les partis se servaient dès lors avec autant d'éclat que d'ardeur. Malgré les entraves qui, avant 1819, pesaient encore sur les journaux et les écrits périodiques, ils usaient largement de la liberté que le gouvernement n'essayait pas de leur contester, et à laquelle les hommes politiques les plus considérables avaient eux-mêmes recours pour répandre au loin les flammes brillantes ou le feu couvert de leur opposition. M. de Chateaubriand, M. de Bonald, M. de Villèle dans le *Conservateur*, M. Benjamin Constant dans la *Minerve*, livraient au cabinet un assaut continu. Le cabinet multipliait pour sa défense les publications analogues, le *Modérateur*, le *Publiciste*, le *Spectateur politique et littéraire*. Mais pour mes amis et pour notre cause, la défense du cabinet ne suffisait pas ou ne convenait pas toujours; nous eûmes donc aussi, de 1817 à 1830, nos journaux et nos recueils périodiques, le *Courrier*, le *Globe*, les *Archives philosophiques, politiques et littéraires*, la *Revue française;* et là nous discutions, selon nos principes et nos espérances, tantôt les questions générales, tantôt les incidents de la politique active à mesure qu'ils se présentaient. Je pris à ces publications une grande part. Entre nos divers adversaires et nous, la partie était très-inégale; soit qu'ils vinssent du côté droit ou du côté gauche, ils représentaient d'anciens partis; ils exprimaient des idées et des sentiments depuis long-

temps en circulation; ils trouvaient un public tout fait et tout prêt à les accueillir. Nous étions des nouveaux venus dans l'arène politique, des officiers qui recrutaient une armée, des novateurs modérés. Nous attaquions, au nom de la liberté, des théories et des passions depuis longtemps populaires, aussi en son nom. Nous défendions la nouvelle société française selon son droit et son intérêt véritables, mais non selon son habitude et son goût. Nous avions à conquérir notre public en même temps qu'à combattre nos ennemis. Et dans ce difficile travail, notre situation était un peu incertaine; nous étions à la fois en dedans et en dehors du gouvernement, ministériels et indépendants; nous agissions tantôt de concert avec l'administration, tantôt à côté de l'opposition, et nous n'avions à notre usage ni toutes les armes du pouvoir, ni toutes celles de la liberté. Mais nous étions pleins de foi dans nos idées, de confiance en nous-mêmes, d'espérance dans l'avenir, et nous nous engagions chaque jour plus avant dans notre double lutte avec autant de dévouement que d'orgueil, avec plus d'orgueil que d'ambition.

On a beaucoup dit le contraire; on a souvent représenté les doctrinaires comme de profonds machinateurs, avides de pouvoir, ardents et habiles à pousser leur fortune à travers toutes les causes, et plus préoccupés de leur propre domination que du sort ou des vœux du pays. Vulgaire et inintelligente appréciation de la nature humaine et de notre histoire contemporaine. Si

nous avions été surtout des ambitieux, nous aurions pu nous épargner bien des efforts et bien des échecs; nous avons vécu dans des temps où les plus grandes fortunes, politiques ou autres, n'étaient pas difficiles à faire pour qui n'avait pas d'autre pensée; nous n'avons voulu faire la nôtre qu'à certaines conditions morales et dans un autre but que nous-mêmes; nous avons eu de l'ambition, mais au service d'une cause publique, et d'une cause qui a mis à l'épreuve des revers comme des succès la constance de ses défenseurs.

Les plus clairvoyants des membres du cabinet de 1817, M. Decazes et M. Pasquier surtout, esprits plus libres et moins ombrageux que le duc de Richelieu et M. Laîné, ne s'y trompaient pas; ils sentaient le besoin de l'alliance des doctrinaires et la cultivaient avec soin; mais quand ils s'agit de gouverner dans des temps difficiles, des alliés ne suffisent pas; il faut des associés intimes, des compagnons assidus de travail et de péril. A ce titre, les doctrinaires, surtout M. Royer-Collard, le premier entre eux dans les Chambres, étaient redoutés; on le croyait à la fois impérieux et indécis, et plus exigeant qu'efficace. Cependant, en novembre 1819, après l'élection de M. Grégoire et au milieu des projets de réforme de la loi électorale, M. Decazes, pressé par M. de Serre, proposa à M. Royer-Collard d'entrer dans le cabinet avec un ou deux de ses amis. M. Royer-Collard hésita d'abord, accepta un moment, puis enfin refusa : « Vous ne savez pas ce que vous feriez, dit-il un jour à M. Decazes; ma façon de traiter les affaires ne

serait pas du tout la vôtre; vous éludez les questions, vous les tournez, vous gagnez du temps, vous les résolvez à demi. Moi, je voudrais les aborder de front, les attirer sur la place publique, et là les éventrer devant tout le monde. Je vous compromettrais au lieu de vous aider. » M. Royer-Collard avait raison et se pressentait bien lui-même, mieux peut-être encore qu'il ne pensait. Il était plus propre à conseiller et à contrôler le pouvoir qu'à le manier. C'était un grand spectateur et un grand critique plutôt qu'un grand acteur politique. Dans le cours habituel des affaires, il eût été trop absolu, trop hautain et trop lent; dans les jours de crise, je ne crois pas que les incertitudes de son esprit, les troubles de sa conscience, son horreur de tout échec public et sa crainte superbe de la responsabilité lui eussent permis de conserver le sang-froid et la ferme résolution dont il eût eu besoin. M. Decazes n'insista point.

Même aujourd'hui, après tout ce que j'ai vu et éprouvé, je ne suis pas prompt au découragement, ni porté à croire que les succès difficiles soient impossibles. Quelque défectueuse que soit la constitution intérieure des partis qui concourent aux affaires du pays, la bonne conduite des hommes peut y porter remède; l'histoire a plus d'un exemple d'institutions et de situations vicieuses dont l'habileté des chefs politiques et le bon sens public ont prévenu les fâcheux résultats. Mais quand aux vices de la situation s'ajoutent les fautes des hommes, quand au lieu de reconnaître les périls de leur

propre pente et d'y résister, les partis, chefs et soldats, s'y abandonnent ou même y poussent, alors les mauvais effets des mauvaises causes se développent inévitablement et rapidement. De 1816 à 1820, les fautes ne manquèrent dans aucun parti, gouvernement ou opposition, centre, côté droit ou côté gauche, ministres ou doctrinaires. Je ne fais point parade d'impartialité; malgré leurs fautes et leurs revers, je persiste, avec une conviction chaque jour croissante, à regarder le gouvernement que j'ai servi et le parti que j'ai soutenu comme les meilleurs; mais qu'un repos chèrement acheté nous serve du moins à reconnaître nos erreurs dans l'action, et à préparer pour notre cause, qui ne mourra pas avec nous, un meilleur avenir.

Le centre avait, pour sa mission de gouvernement, deux avantages considérables; il n'y ressentait point d'embarras moraux, ni d'entraves extérieures; il y était parfaitement franc et libre. Qualités nécessaires dans la vie publique, et qu'à cette époque ni le côté droit, ni le côté gauche ne possédaient.

Le côté droit n'avait accepté la Charte que la veille, par nécessité et après l'avoir combattue. Une portion notable et bruyante du parti persistait à la combattre. Celle qui siégeait dans les Chambres se rangeait de jour en jour au régime constitutionnel, les chefs en hommes intelligents et sérieux, les soldats en royalistes fidèles et résignés. Mais ni les uns ni les autres n'inspiraient, sous ce rapport, confiance au pays; il regardait leur adhésion à la Charte comme contrainte

ou conditionnelle, et toujours peu sincère et couvrant d'autres vues. Le côté droit avait d'ailleurs, même en acceptant sincèrement la Charte, des intérêts de parti à satisfaire; quand il aspirait au pouvoir, ce n'était pas uniquement pour gouverner selon ses principes et pour fonder solidement la monarchie; il avait, pour son propre compte, des malheurs à réparer, des positions à reprendre. Ce n'était pas un pur et régulier parti de royalistes torys; les émigrés, l'ancienne cour, l'ancien clergé y tenaient encore beaucoup de place et y poursuivaient leurs espérances personnelles. Par sa composition et son passé, le parti était condamné à une multitude de réticences et d'imprudences, d'arrière-pensées secrètes et d'explosions indiscrètes qui, même quand il marchait dans les voies constitutionnelles, affaiblissaient à chaque pas son action et son crédit.

La situation du côté gauche n'était pas moins embarrassée; il représentait à cette époque, non pas les intérêts et les sentiments de la France en général, mais les intérêts et les sentiments de cette portion de la France qui avait ardemment, indistinctement et obstinément servi et soutenu la Révolution, sous sa forme républicaine ou impériale. Il y avait là, contre la maison de Bourbon et la Restauration, une vieille habitude d'hostilité que les Cent-Jours avaient ravivée, dont les plus sensés du parti avaient grand'peine à se dégager, que les plus habiles réussissaient mal à déguiser, et que les plus sérieux tenaient à honneur de laisser paraître comme protestation et pierre d'attente. En

novembre 1816, un homme de bien, aussi sincère dans son repentir de ses opinions de 1789 qu'il l'avait été jadis en les professant, le vicomte Matthieu de Montmorency se plaignait, dans un salon libéral, que les libéraux n'aimassent pas la légitimité; un des assistants se défendait du reproche : « Oui, dit M. de Montmorency avec une franchise étourdie, vous aimez la légitimité comme nous aimons la Charte. » Vive expression de la fausse situation de l'un et de l'autre parti, sous le gouvernement de la Charte et de la légitimité.

Côté droit ou côté gauche pourtant, si les membres de l'un ou de l'autre parti, dans les Chambres, n'avaient écouté que leur propre pensée et leur véritable vœu, la plupart, j'en suis convaincu, auraient franchement accepté et soutenu la Restauration avec la Charte, la Charte avec la Restauration. Quand ils ont eux-mêmes la main à l'œuvre et sentent le poids de la responsabilité, les hommes voient bientôt le vrai et feraient volontiers le bien. Mais ni dans le côté droit, ni dans le côté gauche, les plus sages n'osaient proclamer la vérité qu'ils voyaient et la prendre pour règle de leur conduite; ils étaient, les uns et les autres, sous le joug de leur parti extérieur, de ses passions comme de ses intérêts, de ses ignorances comme de ses passions. C'est une des plus graves plaies de notre temps que très-peu d'hommes conservent assez de fermeté d'esprit et de caractère pour penser librement et agir comme ils pensent; l'indépendance intellectuelle et morale des individus disparaît sous le poids des événements et devant la

fougue des clameurs ou des désirs populaires. Et dans cet asservissement général des pensées et des actions, il n'y a plus d'esprits justes ni d'esprits faux, plus de prévoyants ni de téméraires, plus de chefs ni de soldats; tous cèdent à la même pression, se courbent sous le même vent; la faiblesse commune amène le nivellement; toute hiérarchie et toute discipline disparaissent entre les hommes; ce sont les derniers qui mènent les premiers, car ce sont les derniers qui pèsent et poussent, poussés eux-mêmes par cette tyrannie du dehors dont ils sont les plus ardents et les plus aveugles instruments.

Comme parti politique, le centre, dans les Chambres de 1816 à 1820, n'était point atteint de ce mal : sincère dans son acceptation de la Restauration et de la Charte, aucune pression extérieure ne venait le démentir ni le troubler; sa pensée était franche et son action libre; il proclamait tout haut son but et y marchait tout droit, acceptant au dedans les chefs les plus capables de l'y conduire, et n'ayant au dehors que des adhérents qui ne lui demandaient que d'y arriver. C'est par là que, malgré ce qui lui manquait d'ailleurs pour gouverner avec puissance, le centre était alors le parti le plus propre au gouvernement, le seul capable de maintenir l'ordre dans l'État en supportant la liberté de ses rivaux.

Mais pour recueillir tout le fruit de ce mérite et pour atténuer en même temps les défauts naturels du centre dans sa mission, il fallait qu'une idée fixe s'y établît, la

conviction que les divers éléments du parti étaient indispensables les uns aux autres, et que, pour accomplir le dessein qu'ils poursuivaient tous avec la même sincérité, ils devaient se faire mutuellement les concessions et les sacrifices nécessaires pour maintenir entre eux l'union. Quand la sagesse divine a voulu assurer la puissance d'une relation humaine, elle a interdit le divorce; les relations politiques ne sauraient admettre une telle inviolabilité; mais si elles ne sont pas fortement nouées, si les hommes qui les contractent ne sont pas bien résolus à ne les rompre qu'à la dernière extrémité et par les plus impérieux motifs, elles aboutissent bientôt, non-seulement à l'impuissance, mais au désordre, et leur rupture trop facile amène, dans la politique, des perturbations et des difficultés nouvelles. J'ai signalé les différences et les dissidences qui existaient, dès l'origine, entre les deux éléments essentiels du centre, les ministres avec leurs purs adhérents d'une part, les doctrinaires de l'autre; dès la seconde session après l'ordonnance du 5 septembre 1816, ces dissidences éclatèrent pour devenir bientôt des dissensions.

Tout en reconnaissant l'influence des doctrinaires dans les Chambres et le besoin qu'avait d'eux le pouvoir, ni les ministres, ni les ministériels ne mesuraient bien l'importance de ce concours et la gravité des raisons qui en faisaient le prix. Les philosophes attachent, aux idées générales qui les préoccupent, trop de valeur et de confiance; les politiques ne leur accordent ni l'at-

tention ni l'intérêt auxquels elles ont droit. Les philosophes sont fiers et susceptibles; ils veulent qu'on les honore et qu'on les écoute, dût-on ne pas les croire, et les politiques qui les traitent légèrement ou avec froideur payent quelquefois bien cher leur mécontentement. C'est d'ailleurs une marque de peu d'élévation dans l'intelligence de ne pas savoir apprécier le rôle que jouent les idées générales dans le gouvernement des hommes, et de les considérer comme vaines ou même comme ennemies, parce qu'on reconnaît qu'il ne faut pas les prendre pour guides. De nos jours surtout, et malgré le discrédit bien mérité où tant de théories sont tombées, la méditation philosophique sur les grandes questions et les grands faits de l'ordre politique est une puissance avec laquelle les pouvoirs les plus forts et les plus habiles feront sagement de compter. Les doctrinaires étaient alors les représentants de cette puissance, et ils la déployaient courageusement contre l'esprit révolutionnaire aussi bien que pour le régime constitutionnel. Le cabinet de 1816 ne sentit pas toute la valeur de leur rôle et ne fit pas toujours, à leurs idées et à leurs vœux, une assez large part. L'application du jury aux principaux délits de la presse n'était pas, j'en conviens, sans quelque péril; mais il valait mieux en accepter l'essai, et maintenir ainsi l'union dans le parti du gouvernement, que le diviser en repoussant absolument, sur cette question, M. Camille Jordan, M. Royer-Collard et leurs amis.

A tous les pouvoirs, surtout à un pouvoir nouveau, il faut un peu de grandeur, dans leurs œuvres et sur leur drapeau. L'ordre et la protection régulière des intérêts privés, ce pain quotidien des peuples, ne leur suffisent pas longtemps; c'est la condition nécessaire du gouvernement, ce n'est pas l'unique besoin de l'humanité. Elle peut trouver les autres satisfactions dont elle a soif dans des grandeurs très-diverses, morales ou matérielles, justes ou injustes, solides ou éphémères; elle n'a pas tant de sagesse ni de vertu que la vraie grandeur lui soit indispensable; mais elle veut, en tout cas, avoir devant les yeux quelque chose de grand qui attire et occupe l'imagination des hommes. Après l'Empire qui avait donné à la France toutes les joies de la force et de la gloire nationale, le spectacle de la pensée élevée et libre, se déployant avec dignité morale et quelque éclat de talent, ne manquait pas de nouveauté ni d'attrait, et valait bien qu'on en payât le prix, ne fût-ce que dans l'intérêt du succès.

Le cabinet ne savait guère mieux traiter avec les dispositions personnelles des doctrinaires qu'avec leurs idées : c'étaient des caractères indépendants et fiers aussi bien que des esprits élevés, prompts à s'offenser quand on semblait vouloir disposer de leur opinion et de leur conduite sans leur aveu. Rien ne coûte plus au pouvoir que d'accepter un peu largement l'indépendance de ses amis; il croit leur avoir témoigné beaucoup d'égards quand il les a pris pour ses confidents, et il se laisse aisément aller à en user avec eux comme

avec des serviteurs. M. Laîné, alors ministre de l'intérieur, écrivit un matin à M. Cuvier que le Roi venait de le nommer commissaire pour soutenir une loi qui serait présentée le lendemain à la Chambre des députés. Non-seulement il ne l'avait point prévenu de la mission qu'il voulait lui confier ; il ne lui disait même pas, dans son billet, quelle loi il le chargeait de soutenir. M. Cuvier, plus empressé que susceptible avec le pouvoir, ne se plaignit point du procédé et se contenta de sourire en le racontant. Peu de jours auparavant, le ministre des finances, M. Corvetto, avait aussi fait nommer M. de Serre commissaire pour la défense du budget, sans lui avoir demandé si cela lui convenait et sans s'être entretenu avec lui des bases au moins du budget qu'il l'appelait à soutenir. En recevant l'avis de cette nomination, M. de Serre se montra vivement choqué : « C'est une sottise, dit-il tout haut, ou une insolence ; probablement l'une et l'autre. » M. de Serre se trompait ; ce n'était ni l'une ni l'autre : M. Corvetto était un homme parfaitement poli, soigneux et modeste ; mais il était de l'école impériale et plus accoutumé à donner ses instructions à des agents qu'à se concerter avec des députés. Par leurs mœurs comme par leurs idées, les doctrinaires appartenaient à un régime libre : alliés incommodes pour le pouvoir, au sortir d'une monarchie militaire et administrative.

Je ne sais laquelle des deux entreprises est la plus difficile, transformer les fonctionnaires d'un pouvoir absolu en conseillers d'un gouvernement libre, ou bien

organiser et discipliner en parti politique les amis de la liberté. Si les ministres ne tenaient pas toujours assez de compte des dispositions des doctrinaires, les doctrinaires à leur tour s'inquiétaient trop peu de la situation et de la tâche des ministres. C'étaient des esprits étendus, ouverts, généreux, très-accessibles à la sympathie; mais trop accoutumés à vivre entre eux et à se suffire mutuellement, ils ne songeaient guère à l'effet que produisaient, hors de leur cercle, leurs actions et leurs paroles, et par là ils se donnaient les apparences de torts sociaux qu'ils ne voulaient pas avoir. Dans leurs rapports avec le pouvoir, ils étaient souvent intempérants et blessants de langage, impatients outre mesure, ne sachant ni se contenter du possible, ni attendre que le mieux fût possible sans trop d'effort. Il leur arrivait ainsi de méconnaître les difficultés, les nécessités et les moyens praticables du gouvernement qu'ils avaient à cœur de fonder. Au sein des Chambres, ils se montraient trop exclusifs et trop guerroyants, plus préoccupés de prouver que de faire partager leur avis, plus enclins à dédaigner qu'attentifs à recruter, et peu doués de ce talent d'attraction et d'assemblage si nécessaire aux chefs de parti. Ils ne savaient pas assez à quel point le succès de la bonne politique est difficile, ni quelle infinie variété d'efforts, de sacrifices et de soins entrent dans l'art de gouverner.

De 1816 à 1818, ces vices de la situation et ces fautes des hommes jetèrent dans le gouvernement et dans son parti une fermentation continue et des germes de

discorde intérieure qui ne lui permirent pas d'acquérir la consistance et la force dont il avait besoin. Le mal éclata à la fin de 1818, quand le duc de Richelieu revint des conférences d'Aix-la-Chapelle, rapportant la retraite des armées étrangères, la complète évacuation du territoire et le règlement définitif des charges financières que les Cent-Jours avaient attirées sur la France. A peine arrivé, il vit son cabinet se dissoudre, essaya sans succès d'en former un nouveau, et fut contraint d'abandonner un pouvoir qu'il n'avait point recherché, qu'il goûtait peu, mais qu'il lui déplaisait de perdre ainsi par force, au milieu de son triomphe diplomatique, et en le voyant passer dans des mains décidées à en faire un usage contraire à celui qu'il en eût fait.

Un tel échec, dans un tel moment et sur un tel homme, avait quelque chose de singulièrement injuste et inopportun. Depuis 1815, le duc de Richelieu n'avait cessé de rendre au Roi et à la France de grands services. Il avait seul obtenu quelque adoucissement aux conditions d'une paix très-dure, qu'il ne s'était résigné à signer que par un dévouement aussi triste que sincère, sentant tout le poids du sacrifice qu'il faisait en y attachant son glorieux nom, et ne cherchant point à s'en faire valoir. Nul homme n'était plus exempt d'exagération et de charlatanisme dans la manifestation de ses sentiments. Quinze mois après la conclusion de la paix, il avait décidé les puissances étrangères à opérer une réduction considérable dans leur armée d'occupation. Un an plus tard, il avait fait limiter à une somme

fixe les réclamations indéfinies des créanciers étrangers de la France. Il venait enfin de signer l'entière libération du sol national quatre ans avant le terme de rigueur fixé par les traités. Le Roi, à son retour, l'en avait remercié par de nobles paroles : « Duc de Richelieu, lui avait-il dit, j'ai assez vécu puisque, grâce à vous, j'ai vu le drapeau français flotter sur toutes les villes françaises. » Tous les souverains de l'Europe le traitaient avec une sérieuse et confiante estime. Rare exemple d'un homme d'État parvenu sans grandes actions ni talents supérieurs, par la droiture du caractère et le désintéressement de la vie, à une considération si générale et si incontestée. Quoique le duc de Richelieu ne se fût occupé que des affaires extérieures, il était plus propre qu'on ne l'a dit, non pas à diriger effectivement, mais à présider le gouvernement intérieur de la Restauration. Grand seigneur et royaliste éprouvé, il n'était, soit d'esprit, soit de cœur, ni homme de cour, ni émigré; il n'avait, contre la société et les hommes nouveaux, point de prévention; sans bien comprendre les institutions libres, il ne leur portait nul mauvais vouloir et s'y soumettait sans effort; simple dans ses mœurs, vrai et sûr dans ses paroles, ami du bien public, s'il ne lui appartenait pas d'exercer dans les Chambres une puissante influence, il ne manquait pas d'autorité auprès ni autour du Roi; et un cabinet constitutionnel, appuyé sur le centre parlementaire, ne pouvait avoir, à cette époque, un plus digne et plus utile président.

Mais, à la fin de 1818, le duc de Richelieu se crut obligé et se montra résolu à engager une lutte dans laquelle les considérations de reconnaissance et de convenance que je rappelle ici étaient, pour lui, de faibles armes. En vertu de la Charte et conformément à la loi électorale du 5 février 1817, deux cinquièmes de la Chambre des députés avaient été renouvelés depuis la formation de son cabinet. La première épreuve, en 1817, n'avait guère donné que des résultats satisfaisants pour la Restauration et ses amis; à peine deux ou trois noms connus étaient venus s'ajouter au côté gauche, qui ne comptait, même après ce renfort, pas plus de vingt membres. A la seconde épreuve, en 1818, ce parti fit des recrues plus nombreuses et bien plus éclatantes; vingt-cinq membres nouveaux environ, et parmi eux MM. de La Fayette, Benjamin Constant et Manuel, prirent place dans ses rangs. C'était peu encore comme nombre, c'était beaucoup comme drapeau et comme pronostic. Une alarme à la fois sincère et intéressée éclata à la cour et dans le côté droit; on s'y disait, on s'y croyait à la veille d'une révolution nouvelle; mais de cette crainte même on tirait une vive espérance; puisque les ennemis de la maison de Bourbon rentraient dans la Chambre, le Roi sentirait enfin la nécessité d'y rendre le pouvoir à ses amis. Le parti n'avait pas attendu les dernières élections pour tenter un grand effort; des *Notes secrètes*, rédigées sous les yeux de Monsieur le comte d'Artois et par ses plus intimes confidents, avaient été adressées aux souverains

étrangers pour leur signaler le mal croissant et leur démontrer que le changement des conseillers de la couronne était, pour la monarchie en France et pour la paix en Europe, l'unique moyen de salut. Comme ses collègues, et par un sentiment patriotique bien plus que par intérêt personnel, le duc de Richelieu s'indignait de ces invocations à l'étranger pour le gouvernement intérieur du pays; M. de Vitrolles fut rayé du Conseil privé comme auteur de la principale de ces *Notes secrètes*. Les souverains européens faisaient peu de cas de tels avertissements, ne croyant ni au bon jugement, ni au désintéressement des hommes qui les leur adressaient. Cependant, après les élections de 1818, ils s'inquiétèrent aussi; c'était par sagesse, non par goût, qu'ils avaient approuvé et soutenu en France le régime constitutionnel; ils l'avaient jugé nécessaire pour clore la révolution. Si au contraire il lui rouvrait la porte, le repos de l'Europe serait plus que jamais compromis, car la révolution aurait pour elle les apparences de la légalité. Ni en France, ni en Europe pourtant, même parmi les plus alarmés et les plus alarmistes, personne ne songeait alors à mettre le régime constitutionnel en question; dans la pensée de tous, il avait acquis chez nous droit de cité. C'était à la loi des élections qu'on imputait tout le mal. Ce fut à Aix-la-Chapelle, au milieu des souverains et de leurs ministres, que le duc de Richelieu apprit les nouveaux élus qu'elle venait de rappeler sur la scène. L'empereur Alexandre lui en témoigna son inquiétude. Le duc de

Wellington conseillait à Louis XVIII « de se rapprocher des royalistes. » Le duc de Richelieu revint à Paris décidé à réformer la loi électorale, ou à ne plus accepter la responsabilité de ses résultats.

Les institutions attaquées n'ont point de voix pour se défendre, et les hommes se déchargent volontiers sur elles de leurs propres torts. Je ne commettrai pas cette injustice. Je n'abandonnerai pas une idée juste parce qu'elle a été compromise et pervertie dans l'application. Le principe de la loi électorale du 5 février 1817 était bon et reste bon, quoiqu'il n'ait pas suffi à prévenir les maux de notre imprévoyance et de nos passions.

Quand on veut sérieusement un gouvernement libre, il faut choisir entre le principe de la loi du 5 février 1817 et le suffrage universel, entre le droit de suffrage concentré dans les régions élevées de la société et le droit de suffrage répandu dans les masses populaires. J'entends le droit de suffrage direct et décisif, seul efficace pour assurer l'action du pays sur son gouvernement. Pourvu qu'ils satisfassent l'un et l'autre à cette condition, les deux systèmes peuvent fournir un contrôle réel du pouvoir et des garanties à la liberté. Lequel est préférable? Question d'époque, de situation, de degré de civilisation et de forme de gouvernement. Le suffrage universel peut s'adapter à des sociétés républicaines, petites ou fédératives, naissantes ou très-avancées en expérience politique. Le droit de suffrage, placé plus haut et attaché à une forte présomption d'esprit d'ordre, d'indépendance et de lumières, convient

mieux aux grandes sociétés unitaires et monarchiques. Ce fut notre motif pour en faire la base de la loi de 1817; nous redoutions les tendances républicaines qui ne sont guère, parmi nous et de nos jours, que des tendances anarchiques; nous regardions la monarchie comme naturelle et la monarchie constitutionnelle comme nécessaire à la France; nous voulions l'organiser sincèrement et fortement, en assurant, sous ce régime, aux éléments conservateurs de la société française, telle qu'elle est faite aujourd'hui, une influence que nous jugions aussi conforme aux intérêts de la liberté qu'à ceux du pouvoir.

C'est la désunion du parti monarchique qui a vicié le système électoral de 1817, et lui a enlevé sa force avec sa vérité. En plaçant le pouvoir politique entre les mains de la propriété, des lumières, des intérêts naturellement indépendants et conservateurs, ce système reposait sur la confiance que ces intérêts seraient habituellement unis, et qu'ils défendraient en commun l'ordre et le droit contre l'esprit de licence et de révolution, pente fatale de notre temps. Mais, dès leurs premiers pas, les divers éléments du grand parti monarchique, anciens ou nouveaux, aristocratiques ou bourgeois, se précipitèrent dans la discorde, aveugles sur la faiblesse dont elle les frappait tous, et ouvrant ainsi la porte aux espérances et au travail du parti révolutionnaire, leur commun ennemi. De là, et non de la loi électorale de 1817 et de son principe, vint le mal qu'on voulait arrêter en 1818, en brisant cette loi.

J'en conviendrai expressément : lorsqu'en 1816 et 1817, nous préparions et nous défendions la loi des élections, nous aurions pu prévoir dans quel état des esprits elle serait appliquée; la discorde entre les éléments divers du parti monarchique n'a pas été un fait étrange et inattendu; elle existait déjà à cette époque; les royalistes de l'ancienne France et les royalistes de la France nouvelle étaient déjà profondément séparés. J'incline à croire qu'eussions-nous tenu, de leurs luttes futures, plus de compte, nous n'aurions pu agir alors autrement que nous n'avons fait; nous étions en présence d'une impérieuse nécessité; la France nouvelle, qui se sentait attaquée, voulait être défendue; et si elle n'avait pas trouvé des défenseurs parmi les royalistes, elle en eût cherché dans le camp révolutionnaire, comme elle l'a fait trop souvent. Mais ce qui explique une faute ne la supprime pas : notre politique en 1816 et 1817 acceptait trop facilement les déchirements du parti monarchique, et s'inquiétait trop peu des retours possibles du parti révolutionnaire; nous ne mesurions pas toute l'étendue de l'un et de l'autre danger. C'est l'erreur des hommes engagés dans les liens des partis d'oublier qu'il y a bien des vérités diverses dont ils devraient tenir grand compte, et de ne se préoccuper que de celles qu'ils ont inscrites avec éclat sur leur drapeau.

En partant d'Aix-la-Chapelle, où il avait si bien réussi, le duc de Richelieu, quoique peu présomptueux, ne doutait guère, je crois, qu'il ne réussît aussi à Paris dans son dessein de faire changer la loi des élections.

Le succès trompe les plus modestes et les empêche de pressentir les prochains revers. A son arrivée, il trouva l'œuvre bien plus difficile qu'il ne s'y était attendu : dans l'intérieur du cabinet, M. Molé seul s'associait pleinement à son intention; M. Decazes et le maréchal Gouvion-Saint-Cyr se prononcèrent pour le maintien de la loi; M. Laîné, tout en pensant qu'il fallait la modifier, ne voulait prendre à cette entreprise aucune part, ayant été, disait-il, le premier à proposer la loi et à la soutenir; M. Roy qui, peu auparavant, avait remplacé aux finances M. Corvetto, ne tenait pas beaucoup au système électoral, mais déclarait qu'il ne resterait pas dans le cabinet sans M. Decazes qu'il regardait comme nécessaire, soit dans les Chambres, soit auprès du Roi. La discorde éclatait en dehors comme au dedans du ministère; dans les Chambres, entre les défenseurs et les adversaires de la loi, le centre se partageait; le côté gauche la défendait passionnément; le côté droit se disait prêt à appuyer tout ministre qui en proposerait la réforme, mais il se montrait en même temps irréconciliable avec M. Decazes, auteur de l'ordonnance du 5 septembre 1816 et de tous ses effets. Le public commençait à s'échauffer. L'animation et la confusion allaient croissant. Évidemment ce n'était pas la seule loi des élections, c'était toute la politique de la Restauration et le gouvernement de la France qui étaient en question.

Dans un petit écrit que des historiens de ce temps, M. de Lamartine entre autres, ont publié, le roi

Louis XVIII a raconté lui-même les incidents et les péripéties de cette crise ministérielle qui aboutit, comme on sait, à la retraite du duc de Richelieu avec quatre de ses collègues, et à l'élévation de M. Decazes qui forma sur-le-champ un cabinet nouveau dont il était le chef sans le présider, dont M. de Serre, appelé aux sceaux, devint le puissant organe dans les Chambres, et dont le maintien de la loi des élections fut le drapeau. Deux sentiments enveloppés sous des formes simples, percent dans ce récit royal; d'abord, une certaine inquiétude de l'auteur qu'on ne lui suppose des torts dans son rôle de Roi ou envers le duc de Richelieu, et le besoin de s'en disculper: puis, un peu de ce plaisir secret que, dans leurs plus graves embarras, les rois ne se refusent pas quand ils voient tomber un ministre dont ils n'ont pas fait l'importance et qui les servait sans posséder ni rechercher leur faveur.

« Si je n'avais consulté que mon propre sentiment, » dit le Roi en terminant son récit, « j'aurais désiré que M. Decazes, unissant, comme il en avait toujours eu l'intention, son sort à celui du duc de Richelieu, sortît du ministère avec lui. » C'eût été un grand bonheur pour M. Decazes que ce sentiment du Roi prévalût. Non qu'il ait manqué à aucun devoir, ni même à aucune convenance en survivant, dans le pouvoir, au duc de Richelieu et en formant, sans lui, un cabinet : un dissentiment profond, sur une question pressante, les avait séparés; M. Decazes, après avoir donné sa démission, n'avait suscité aucun obstacle aux efforts du duc de

Richelieu pour trouver de nouveaux collègues; c'était seulement après l'insuccès de ces efforts, franchement déclaré par le duc lui-même, et sur la demande formelle du Roi, qu'il s'était chargé d'organiser un ministère. Il y avait là sans doute, pour un ami de M. de Richelieu, la veille encore son collègue, des circonstances pénibles et des apparences désagréables; mais au fond, M. Decazes était pleinement dans son droit, et il ne pouvait guère se refuser à mettre en pratique la politique qu'il avait soutenue dans le Conseil, puisque celle qu'il avait combattue se reconnaissait impuissante. Mais la situation du nouveau cabinet était trop faible pour l'entreprise dont il se chargeait : c'était avec le centre profondément ébranlé et divisé qu'il avait à lutter contre le côté droit plus irrité que jamais, et contre le côté gauche visiblement hostile quoique, par décence, il prêtât au pouvoir un précaire appui. Le cabinet de M. Decazes ne conservait, comme parti de gouvernement, que des forces très-inférieures à celles qui avaient entouré le cabinet du duc de Richelieu, et il avait affaire à deux armées ennemies, l'une inaccessible à toute paix, à toute trêve, l'autre se rapprochant quelquefois du ministère, mais se repliant tout à coup et l'attaquant à son tour avec une malveillance empressée quand elle trouvait l'occasion d'agir, embarrassée quand elle se sentait obligée de se dissimuler.

Les doctrinaires, qui avaient, de concert avec M. Decazes, défendu la loi des élections, soutinrent énergiquement le nouveau cabinet, dans lequel M. de Serre

les représentait avec éclat. Les succès ne lui manquèrent point. Par une administration bienveillante et active, par des soins assidus pour ses partisans, par des appels fréquents et toujours accueillis à la clémence du Roi en faveur des bannis encore exceptés de l'amnistie, même en faveur des vieux régicides, M. Decazes recherchait et obtenait souvent une popularité variée; le maréchal Gouvion-Saint-Cyr pacifiait les restes de la vieille armée en faisant rentrer dans la nouvelle les plus capables de ses anciens chefs; M. de Serre défendait victorieusement le cabinet dans les Chambres, ses projets de loi hardiment libéraux comme sa résistance franche aux principes révolutionnaires, et il conquérait définitivement, même dans l'opposition, un beau renom d'éloquence forte et sincère. C'était, dans l'arène parlementaire, un cabinet brillant avec droiture, et, dans le pays, un gouvernement loyalement constitutionnel. Mais il avait plus d'éclat oratoire que de force politique, et ni ses soins pour les personnes, ni ses succès de tribune ne suffisaient à rallier le grand parti de gouvernement que sa formation avait divisé. La discorde éclatait entre les Chambres elles-mêmes : la Chambre des pairs acceptait la proposition du marquis Barthélemy, pour la réforme de la loi des élections. En vain la Chambre des députés repoussait énergiquement cette attaque; en vain le cabinet, par une nomination de soixante pairs nouveaux, brisait au palais du Luxembourg la majorité assaillante; ces demi-triomphes et ces violences légales ne décidaient rien. Les gouvernements libres

sont condamnés à voir incessamment renaître les questions que les révolutions lèguent aux sociétés et que le despotisme, même glorieux, suspend sans les résoudre. Le côté droit voulait passionnément ressaisir le pouvoir qui lui avait naguère échappé. Le côté gauche défendait à tout prix la révolution, plus injuriée qu'en périt. Le centre disloqué et inquiet de l'avenir flottait entre les partis ennemis, ne se sentant plus en état de leur imposer la paix, et près d'aller, à droite ou à gauche, se perdre dans leurs rangs. Le cabinet, tous les jours vainqueur dans quelque débat et toujours soutenu par la faveur du Roi, n'en restait pas moins faible et précaire, ayant l'air d'attendre qu'un événement favorable ou contraire vînt lui donner l'aplomb qui lui manquait ou le renverser.

De tels événements, que les hommes appellent des accidents, ne manquent jamais dans une telle situation. Dans l'espace de quelques mois, le cabinet de 1819 en subit deux, l'élection de M. Grégoire et l'assassinat de Monseigneur le duc de Berry, qui décidèrent de son sort.

Il est difficile de regarder l'élection de M. Grégoire comme un accident ; elle avait été proposée et agréée d'avance dans le Comité central établi à Paris pour s'occuper des élections, et qu'on appelait le Comité directeur. Elle fut décidée à Grenoble, dans le collége réuni le 11 septembre 1819, par un certain nombre de suffrages du côté droit qui se portèrent, au second tour de scrutin, sur le candidat du côté gauche, et lui donnèrent, dans l'espoir des résultats du scandale, une majo-

vité que par lui-même il n'avait pas. Pour s'excuser du scandale, quand il eut éclaté, quelques apologistes prétendirent que M. Grégoire n'était pas vraiment régicide, puisque, s'il avait approuvé, par ses lettres à la Convention, la condamnation de Louis XVI, sa voix du moins n'avait pas compté dans le scrutin fatal. Puis, quand l'admission du député fut mise en question dans la Chambre, le côté gauche, pour se débarrasser de lui en éludant le vrai motif du rejet, s'offrit avec empressement à voter l'annulation de l'élection pour cause d'irrégularité. Quand la violence imprévoyante ne leur a pas réussi, les hommes se réfugient volontiers dans la subtilité pusillanime. C'était bien en qualité de conventionnel régicide et avec une préméditation réfléchie, non par un accident local et soudain, que M. Grégoire avait été élu. Aucune élection ne fut plus préparée et plus accomplie par les passions de parti. Sincère dans les égarements pervers de son esprit, et fidèle à ses principes, quoique oublieux et faible quand il avait à les appliquer, hautement chrétien et prêchant la tolérance sous la Convention de qui il acceptait pourtant la plus sanglante persécution contre les prêtres qui ne voulaient pas subir le joug de la nouvelle Église, républicain et opposant sous l'Empire tout en consentant à devenir sénateur et comte, ce vieillard aussi inconséquent qu'obstiné fut l'instrument d'un grand acte d'hostilité contre la Restauration, pour devenir aussitôt, dans son parti, l'occasion d'un grand acte de faiblesse. Triste fin d'une triste carrière!

L'assassinat de M. le duc de Berry méritait bien mieux le nom d'accident. Le procès démontra jusqu'à l'évidence que Louvel n'avait point de complices, et qu'il avait été seul à méditer le crime comme à l'accomplir. Mais il fut évident aussi que la haine pour les Bourbons avait envahi l'âme et armé le bras de l'assassin. Les passions révolutionnaires sont un feu qui s'allume et s'alimente de très-loin; les orateurs du côté droit trouvaient créance dans un grand nombre d'esprits quand ils disaient que c'était là un accident comme c'est un accident pour un tempérament malade de prendre la peste quand elle est dans l'air, et pour un magasin à poudre de sauter quand on bat souvent le briquet à côté.

Contre ces deux terribles coups, M. Decazes essaya de se défendre. Après l'élection de M. Grégoire, il entreprit de faire lui-même ce qu'à la fin de l'année précédente il avait refusé de faire avec le duc de Richelieu. Il résolut le changement de la loi des élections. Ce changement devait prendre place dans une grande réforme constitutionnelle méditée par M. de Serre, libérale sur certains points, monarchique sur d'autres, et qui se promettait d'affermir la royauté en développant le gouvernement représentatif. M. Decazes fit un sincère effort pour déterminer le duc de Richelieu, qui voyageait alors en Hollande, à venir reprendre la présidence du Conseil, et à poursuivre, de concert avec lui, devant les Chambres, ce hardi dessein. Le Roi lui-même insista auprès du duc de Richelieu qui

s'y refusa absolument, par dégoût des affaires et méfiance de lui-même plutôt que par aucun reste de ressentiment ou d'humeur. De leur côté, trois des membres du cabinet de 1819, le général Dessoles, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr et le baron Louis déclarèrent qu'ils ne s'associeraient à aucune attaque contre la loi des élections. M. Decazes se décida à se passer d'eux comme du duc de Richelieu, et à former un nouveau cabinet dont il devint le président, et dans lequel M. Pasquier, le général Latour-Maubourg et M. Roy vinrent remplacer les ministres sortants. Le 29 novembre 1819, le Roi ouvrit la session. Deux mois écoulés, le nouveau système électoral n'avait pas encore été présenté à la Chambre. Trois jours après l'assassinat de M. le duc de Berry, M. Decazes l'y porta tout à coup, avec deux projets de loi pour suspendre la liberté individuelle et rétablir la censure des journaux. Quatre jours après, il tomba, et le duc de Richelieu, mis seul en présence du Roi et du péril, se décida à rentrer au pouvoir. M. Decazes eût mieux fait d'accepter sa première défaite et de se retirer sur-le-champ après l'élection de M. Grégoire, en engageant le Roi à reprendre le duc de Richelieu pour ministre. Il n'eût pas eu à abattre de sa propre main le drapeau politique qu'il avait élevé, et à porter le fardeau d'un grand malheur.

La chute du cabinet de 1819 amena une nouvelle crise et un nouveau progrès du mal qui désorganisait le grand parti de gouvernement dont la session de 1815 et l'ordonnance du 5 septembre 1816 avaient déterminé

la formation. Aux divisions successives du centre vint s'ajouter la division parmi les doctrinaires eux-mêmes. M. de Serre, entré dans le cabinet avec M. Decazes pour défendre la loi des élections, se décida, malade et absent, à y rester avec M. de Richelieu pour la détruire, sans aucune des compensations, réelles ou apparentes, que ses grands projets de réforme constitutionnelle y devaient joindre. Je tentai vainement de l'en détourner[1]. Dans la Chambre des députés, M. Royer-Collard et M. Camille Jordan attaquèrent le nouveau système électoral; le duc de Broglie et M. de Barante y proposèrent, dans la Chambre des pairs, de graves amendements. Tous les liens politiques qui s'étaient formés depuis cinq ans semblaient dissous; chacun suivait son opinion personnelle ou retournait à son ancienne pente. Il n'y avait plus, dans l'arène parlementaire, que trouble et lutte confuse; aux deux extrémités apparaissaient deux fantômes, la Révolution et la Contre-Révolution, se menaçant l'un l'autre et à la fois impatients et inquiets d'en venir aux mains.

Si on veut se donner le spectacle des exagérations parlementaires et des ébullitions populaires poussées

[1] J'insère dans les *Pièces historiques* la lettre que je lui écrivis dans ce but, le 12 avril 1820, à Nice, où il s'était rendu vers la fin du mois de janvier, pour se reposer d'une crise de la maladie de poitrine à laquelle il a fini par succomber. Je suis frappé aujourd'hui, comme le seront sans doute les lecteurs qui y feront quelque attention, du mélange de vérité et d'erreur, de prévoyance et d'imprévoyance que contient cette lettre, à laquelle les événements postérieurs ont donné tour à tour raison et tort. (*Pièces historiques*, n° X.)

jusqu'à leur extrême limite, et retenues pourtant dans cette limite par le pouvoir légal et le bon sens public qui suffisent encore pour arrêter le pays au bord de l'abîme, quoique trop faibles pour lui en fermer le chemin, il faut lire la discussion du nouveau projet de loi électorale présenté le 17 avril 1820 à la Chambre des députés par le second cabinet du duc de Richelieu, et débattu pendant vingt-six jours dans cette Chambre, au bruit des attroupements du dehors, étourdiment agressifs et rudement réprimés. A en croire les orateurs du côté gauche, la France et ses libertés, la Révolution et ses conquêtes, l'honneur du présent et la sécurité de l'avenir, tout était perdu si le projet ministériel était adopté. Le côté droit, à son tour, regardait ce projet comme à peine suffisant pour sauver momentanément la monarchie, et se déclarait bien résolu à repousser tout amendement qui en atténuerait les effets. De part et d'autre, les prétentions comme les alarmes se montraient intraitables. Attirés et échauffés par ce bruit légal, des étudiants, de jeunes libéraux sincères, d'anciens émeutiers de profession, des opposants et des oisifs de toute sorte engageaient tous les jours, contre les agents de la police et les soldats, des luttes quelquefois sanglantes dont les récits venaient redoubler la violence des débats intérieurs. Au milieu de ce grand trouble, ce fut le mérite du cabinet de 1820 de maintenir la liberté des délibérations législatives, en réprimant les mouvements populaires, et de jouer en même temps son rôle, dans ces orageuses délibérations, avec

persévérance et mesure. M. Pasquier, alors ministre des affaires étrangères, fut dans cette occasion, avec une tranquillité, une abondance et une présence d'esprit rares, le principal champion parlementaire du cabinet; et M. Mounier, directeur général de la police, fit preuve, contre les désordres des rues, d'une fermeté aussi prudente qu'active. L'accusation tant de fois portée contre tant de ministères, contre M. Casimir Périer en 1831 comme contre le duc de Richelieu en 1820, de susciter les émeutes pour avoir à les réprimer, ne mérite pas qu'un homme de sens s'arrête à en parler. Au bout d'un mois, tous ces débats, toutes ces scènes du dedans et du dehors aboutirent à l'adoption, non pas du projet de loi présenté par le cabinet, mais d'un amendement qui, sans détruire en principe la loi du 5 février 1817, la faussait assez, au profit du côté droit, pour qu'il crût devoir s'en contenter. La plus grande partie du centre et les membres les plus modérés du côté gauche s'y résignèrent, dans l'intérêt de la paix publique. L'extrême gauche et l'extrême droite, M. Manuel et M. de la Bourdonnaye, protestèrent. Le nouveau système électoral était évidemment destiné à faire passer, de la gauche à la droite, la majorité et le pouvoir; mais ni les libertés de la France, ni les conquêtes de la Révolution ne devaient y périr.

La question une fois vidée, le cabinet avait à payer au côté droit ses dettes : dettes de faveur envers les alliés qui l'avaient soutenu, dettes de rigueur envers les adversaires qui l'avaient combattu. En dépit des anciennes

amitiés, les doctrinaires figuraient nécessairement dans cette dernière catégorie. J'aurais pu, si j'avais voulu, y rester étranger; n'appartenant ni à l'une ni à l'autre Chambre, en dehors de toute action obligée, j'aurais pu me renfermer dans mon rôle de conseiller d'État, la réserve et le silence, après avoir donné au gouvernement mon avis; mais en entrant dans la vie publique, je m'étais promis de la prendre au sérieux, c'est-à-dire de manifester toujours hautement ce que je pensais et de ne jamais me séparer de mes amis. M. de Serre me comprit, avec raison, dans la mesure qui les élimina du Conseil d'État : le 17 juin 1820, il nous écrivit, à MM. Royer-Collard, Camille Jordan, Barante et moi, que nous avions cessé d'en faire partie. Les meilleurs hommes prennent bien aisément les mœurs et les allures du pouvoir absolu : M. de Serre ne manquait assurément ni de dignité personnelle, ni de dévouement à ses convictions; il s'étonna que j'eusse, dans cette circonstance, obéi aux miennes sans autre nécessité, et il me le témoigna, en m'annonçant ma révocation, avec une rudesse naïve : « L'hostilité violente, me dit-il, dans laquelle, sans l'ombre d'un prétexte, vous vous êtes placé dans ces derniers temps contre le gouvernement du Roi a rendu cette mesure inévitable. » Je me contentai de lui répondre : « J'attendais votre lettre; j'avais dû la prévoir et je l'avais prévue quand j'ai manifesté hautement ma désapprobation des actes et des discours du ministère. Je me félicite de n'avoir rien à changer dans ma conduite. Demain comme hier, je

n'appartiendrai qu'à moi-même, et je m'appartiendrai tout entier[1]. »

Le pas décisif était fait; le pouvoir avait changé de route comme d'amis. Après l'avoir placé sur sa pente nouvelle, le duc de Richelieu et ses collègues firent, pendant deux ans, de sincères efforts pour l'y arrêter. Ils essayèrent de tous les moyens, soit de complaisance, soit de résistance; ils accordèrent, tantôt au côté droit, tantôt aux débris du centre, quelquefois même au côté gauche, des satisfactions quelquefois de principes, plus souvent de personnes. M. de Chateaubriand fut envoyé comme ministre du Roi à Berlin, pendant que le général Clauzel était déclaré compris dans l'amnistie. M. de Villèle et M. Corbière entrèrent dans le cabinet, l'un comme ministre sans portefeuille, l'autre comme président du Conseil royal de l'instruction publique; ils en sortirent au bout de six mois, sous des prétextes frivoles, mais prévoyant la chute prochaine du cabinet, et ne voulant pas s'y trouver au moment où il tomberait. Ils ne s'étaient pas trompés; les élections de 1821 achevèrent de décimer le bataillon flottant qui tentait encore de tenir bon autour du pouvoir chancelant. Le duc de Richelieu, qui n'était rentré aux affaires qu'après avoir reçu, de M. le comte d'Artois en personne, la promesse d'un appui durable, se plaignit hautement, avec sa rudesse de grand seigneur honnête homme, qu'on

[1] J'insère en entier dans les *Pièces historiques* la correspondance échangée, à cette occasion, entre M. de Serre, M. Pasquier et moi. (*Pièces historiques*, nº XI.)

ne lui tint pas la parole de gentilhomme qu'on lui avait donnée. Vaines plaintes comme vains efforts : le cabinet gagnait à grand'peine du temps; le côté droit seul gagnait chaque jour du terrain. Enfin le 15 décembre 1821, la dernière ombre du gouvernement du centre s'évanouit avec le second ministère du duc de Richelieu. Le côté droit et M. de Villèle saisirent le pouvoir : « C'est la contre-révolution qui arrive, » s'écriait le côté gauche, dans un élan confus de satisfaction et d'alarme. M. de Villèle en pensait autrement : un peu avant la crise décisive, après avoir, en qualité de vice-président, dirigé quelques jours les délibérations de la Chambre des députés, il écrivait à l'un de ses amis : « Vous ne sauriez croire comme mes quatre jours de présidence ont réussi. J'en reçois des compliments de tous côtés; mais particulièrement, je l'avoue à ma honte, du côté gauche, que je n'ai pas cependant ménagé. Ils s'attendaient sans doute à être mangés tout vifs par un *ultra*. Ils ne tarissent pas d'éloges. Enfin ceux à qui je ne parle jamais viennent m'aborder maintenant pour me faire mille compliments. Je crois qu'il y a là un peu de malice de leur part contre M. Ravez. Quoi qu'il en soit, si on nommait un président maintenant, j'aurais la presque totalité des voix de la Chambre..... Quant à moi, il ne me coûte rien d'être impartial; je ne vois que la réussite des affaires dont je suis chargé, et n'y mets pas la moindre passion contre les individus. Je suis né pour la fin des révolutions. »

CHAPITRE VI

GOUVERNEMENT DU COTÉ DROIT.

Situation de M. de Villèle en arrivant au pouvoir.—Il est aux prises avec le côté gauche et les conspirations. — Caractère des conspirations.—Appréciation de leurs motifs.—Leurs liens avec quelques-uns des chefs de l'opposition parlementaire. —M. de La Fayette.—M. Manuel.—M. d'Argenson.—Leur attitude dans la Chambre des députés. — Insuccès des conspirations et ses causes. — M. de Villèle aux prises avec ses rivaux au dedans et à côté du cabinet. — Le duc Matthieu de Montmorency. — M. de Chateaubriand ambassadeur à Londres. — Congrès de Vérone. — M. de Chateaubriand devient ministre des affaires étrangères.—Guerre d'Espagne.—Appréciation de ses motifs et de ses effets. — Rupture entre M. de Villèle et M. de Chateaubriand.—Chute de M. de Chateaubriand.—M. de Villèle aux prises avec une opposition sortie du côté droit.— Le *Journal des Débats* et MM. Bertin.—M. de Villèle tombe sous le joug de la majorité parlementaire.—Attitude et influence du parti ultra-catholique.—Appréciation de sa conduite. — Attaques dont il est l'objet. —M. de Montlosier.—M. Béranger.— Faiblesse de M. de Villèle. — Son déclin.—Ses adversaires à la cour.— Revue et licenciement de la garde nationale de Paris. —Trouble de Charles X. — Dissolution de la Chambre des députés. — Les élections sont contraires à M. de Villèle. — Il se retire.—Mot de Madame la Dauphine à Charles X.

(1822-1827.)

Je change ici de situation et de point de vue. Ce n'est plus du dedans et comme acteur, c'est du dehors et comme spectateur que j'ai observé le gouvernement du côté droit et que j'en puis parler. Spectateur opposant,

à qui le temps a apporté sa lumière et enseigné l'équité.

En décembre 1821, M. de Villèle arriva au pouvoir par le grand et naturel chemin. Il y arriva au nom des qualités qu'il avait déployées et de l'importance qu'il avait acquise dans les Chambres, et à la tête de son parti qu'il y fit entrer avec lui. Il atteignait ainsi, après cinq ans de lutte, le but qu'avait prématurément marqué en 1815 M. de Vitrolles; c'était le chef de la majorité parlementaire qui devenait le chef du gouvernement. Les événements ont des malices imprévues; la Charte portait au pouvoir l'homme qui l'avait, le premier, combattue avant sa promulgation.

Parmi les hommes de notre temps, c'est un trait distinctif de M. de Villèle d'être arrivé au gouvernement comme homme de parti et d'être resté homme de parti dans le gouvernement, tout en travaillant à faire prévaloir, parmi les siens, l'esprit de gouvernement sur l'esprit de parti. Ce modérateur du côté droit lui a toujours été fidèle. Bien souvent étranger aux idées, aux passions, aux desseins de son parti, il les combattait, mais sous main et sans les désavouer, décidé à ne jamais se séparer de ses amis, même quand il ne réussissait pas à les diriger. Par un juste instinct pratique, il avait promptement compris la nécessité de la ferme adhésion du chef à son armée pour assurer celle de l'armée à son chef. Il a payé cher cette persévérance, car elle l'a justement condamné à porter le poids de fautes que, plus libre, il n'eût probablement pas commises; mais c'est à ce prix qu'il a gardé pendant six ans

le pouvoir en préservant, pendant six ans, son parti des fautes extrêmes qui, après lui, devaient amener sa ruine. Comme ministre de la royauté constitutionnelle, M. de Villèle a donné, parmi nous, l'un des premiers exemples de cette fixité des liens politiques qui, malgré de graves inconvénients et de belles exceptions, est essentielle aux grands et salutaires effets du gouvernement représentatif.

Au moment où se forma son cabinet, M. de Villèle trouva le pays et le gouvernement engagés dans une situation violente. Ce n'était plus seulement des orages de Chambre et des tumultes de rue; les sociétés secrètes, les complots, les insurrections, un effort passionné pour le renversement de l'ordre établi, fermentaient et éclataient partout, dans les départements de l'Est, de l'Ouest, du Midi, à Béfort, à Colmar, à Toulon, à Saumur, à Nantes, à La Rochelle, à Paris même et sous les yeux des ministres, dans l'armée comme dans les professions civiles, dans la garde royale comme dans les régiments de ligne. En moins de trois années, huit conspirations sérieuses attaquèrent et mirent en question la Restauration.

Aujourd'hui, à plus de trente ans de distance, après tant et de bien plus grands événements, quand un honnête homme sensé se demande quels motifs suscitaient des colères si ardentes et des entreprises si téméraires, il n'en trouve point de suffisants ni de légitimes. Ni les actes du pouvoir, ni les probabilités de l'avenir ne blessaient ou ne menaçaient assez les droits et les intérêts

du pays pour autoriser un tel travail de renversement. Le système électoral avait été artificieusement changé; le pouvoir avait passé aux mains d'un parti irritant et suspect; mais les grandes institutions étaient debout; les libertés publiques, bien que combattues, se déployaient avec vigueur; l'ordre légal n'avait reçu aucune grave atteinte; le pays prospérait et grandissait régulièrement. Inquiète, la société nouvelle n'était point désarmée; elle était en mesure et d'attendre et de se défendre. Il y avait de justes motifs pour une opposition publique et vive, point de justes causes de conspiration ni de révolution.

Les peuples qui aspirent à être libres courent un grand danger, le danger de se tromper en fait de tyrannie. Ils donnent aisément ce nom à tout régime qui leur déplaît ou les inquiète, ou qui ne leur accorde pas tout ce qu'ils désirent. Frivoles humeurs qui ne demeurent point impunies. Il faut que le pouvoir ait infligé au pays bien des violations de droit, des iniquités et des souffrances bien amères et bien prolongées pour que les révolutions soient fondées en raison et réussissent malgré leurs propres fautes. Quand de telles causes manquent aux tentatives révolutionnaires, ou bien elles échouent misérablement, ou bien elles amènent promptement les réactions qui les châtient.

Mais, de 1820 à 1823, les conspirateurs ne songeaient seulement pas à se demander si leurs entreprises étaient légitimes; ils ne concevaient à ce sujet aucun doute. Des passions bien diverses et pourtant simultanées, de vieilles

haines et de jeunes espérances, les alarmes du passé et les séductions de l'avenir dominaient leur âme comme leur conduite. C'étaient de vieilles haines et de vieilles alarmes que celles qui s'attachaient aux mots d'émigration, régime féodal, ancien régime, aristocratie, contre-révolution ; mais ces alarmes et ces haines étaient, dans bien des cœurs, aussi sincères et aussi chaudes que si elles se fussent adressées à de vivants et puissants ennemis. Contre ces fantômes que la folie de l'extrême droite faisait apparaître sans pouvoir les faire renaître, toute guerre semblait permise, urgente, patriotique ; on croyait servir et sauver la liberté en rallumant contre la Restauration tous les feux de la Révolution. On se flattait en même temps de préparer une révolution nouvelle qui mettrait fin, non-seulement à la Restauration, mais à la monarchie, et ferait triompher, par l'établissement de la République, les droits et les intérêts populaires. Pour la plupart de ces jeunes enthousiastes nés de familles engagées dans la vieille cause de la Révolution, les rêves de l'avenir s'unissaient aux traditions du foyer domestique; en soutenant les luttes de leurs pères, ils poursuivaient leurs propres utopies.

Aux conspirateurs par haine révolutionnaire ou par espérance républicaine d'autres venaient se joindre, conduits par des vues plus précises, mais non moins passionnées. Je l'ai dit ailleurs en parlant de Washington : « C'est le privilége, souvent corrupteur, des grands hommes d'inspirer l'affection et le dévouement sans les ressentir. » Nul homme n'a, plus que l'empereur Napo-

léon, joui de ce privilége : il mourait, à ce moment même, sur le rocher de Sainte-Hélène ; il ne pouvait plus rien pour ses partisans ; il n'en trouvait pas moins, dans le peuple comme dans l'armée, des cœurs et des bras prêts à tout faire et à tout risquer pour son nom. Généreux aveuglement dont je ne sais s'il faut s'attrister ou s'enorgueillir pour l'humanité.

Toutes ces passions, toutes ces alliances seraient peut-être demeurées obscures et vaines, si elles n'avaient trouvé dans les hautes régions politiques, au sein des grands corps de l'État, des interprètes et des chefs. Les masses populaires ne se suffisent point à elles-mêmes; il faut que leurs désirs et leurs desseins se personnifient dans des figures grandes et visibles qui marchent devant elles en acceptant la responsabilité du but et du chemin. Les conspirateurs de 1820 à 1823 le savaient bien ; aussi sur les points les plus divers, à Béfort comme à Saumur, et à chaque nouvelle entreprise, ils déclaraient qu'ils n'agiraient pas si des personnages politiques, des députés en renom ne s'engageaient avec eux. Personne n'ignore aujourd'hui que le patronage qu'ils demandaient ne leur manqua point.

Dans la Chambre des députés, l'opposition au gouvernement du côté droit se formait, à cette époque, de trois groupes unis pour lui résister, mais très-différents dans leurs vues et leurs moyens de résistance. Je ne nomme que les hommes considérables et qui ont eux-mêmes clairement marqué leur situation. M. de La Fayette, M. d'Argenson et M. Manuel acceptaient et di-

rigeaient les conspirations. Sans les ignorer, le général Foy, M. Benjamin Constant, M. Casimir Périer, les désapprouvaient et ne s'y associaient pas. M. Royer-Collard et ses amis y étaient absolument étrangers, et ne les connaissaient pas plus qu'ils n'y prenaient part.

Je ne puis penser à M. de La Fayette sans un sentiment d'affectueuse tristesse. Je n'ai point connu de caractère plus généreux, plus bienveillant pour tous, plus ami de la justice envers tous, plus prêt à tout risquer pour sa foi et pour sa cause. Sa bienveillance, un peu banale envers les personnes, n'en était pas moins, pour l'humanité en général, vraie et profonde. Son courage et son dévouement étaient faciles, empressés, sérieux sous des apparences quelquefois légères, et d'aussi bon aloi que de bonne grâce. Il a eu, dans sa vie, une constance de sentiments et d'idées et des jours de résolution vigoureuse qui feraient honneur aux plus fermes amis de l'ordre et de la résistance. En 1791, il a fait tirer, au Champ-de-Mars, sur l'émeute parée du nom de peuple; en 1792, il est venu, en personne, demander, au nom de son armée, la répression des Jacobins; il est resté à part et debout sous l'Empire. Mais il manquait de jugement politique, de discernement dans l'appréciation des circonstances et des hommes, et il avait un laisser-aller sur sa propre pente, une imprévoyance des résultats probables de ses actions, un besoin permanent et indistinct de faveur populaire qui le faisaient dériver bien au delà de ses vues, et le livraient à des influences d'un ordre très-

inférieur, souvent même contraire à sa nature morale comme à sa situation. Au premier moment, en 1814, il s'était montré assez bien disposé pour la Restauration; mais les tendances du pouvoir, la persévérance des rancunes royalistes et sa propre soif de popularité le jetèrent bientôt dans l'opposition. A la fin des Cent-Jours, son opposition à la maison de Bourbon devint une hostilité déclarée et active; républicain dans l'âme sans pouvoir ni oser proclamer la République, il repoussa aussi obstinément que vainement le retour de la royauté; et, devant la Chambre de 1815, irrité sans être épouvanté, il s'engagea, pour n'en plus sortir tant que dura la Restauration, dans les rangs extrêmes de ses ennemis. Il était, de 1820 à 1823, non pas le chef réel, mais l'instrument et l'ornement de toutes les sociétés secrètes, de tous les complots, de tous les projets de renversement, même de ceux dont il eût, à coup sûr, s'ils avaient réussi, désavoué et combattu les résultats.

Personne ne ressemblait moins que M. Manuel à M. de La Fayette; autant l'un était ouvert, imprévoyant et téméraire dans son hostilité, autant l'autre était contenu, calculé et prudent jusque dans sa violence, quoique au fond ferme et hardi. M. de La Fayette était, je ne dirai pas un grand seigneur, ce mot ne lui va pas, mais un grand gentilhomme libéral et populaire, point révolutionnaire par nature, mais qui pouvait, par entraînement et aveuglement, être poussé et pousser lui-même à des révolutions répétées; M. Manuel était le fils docile et le défenseur habile de la révolution

accomplie depuis 1789; capable de devenir, à son service, un homme de gouvernement, de gouvernement libre si l'intérêt de la révolution l'eût permis, de gouvernement absolu si le pouvoir absolu eût été nécessaire pour faire dominer la révolution, mais décidé en tout cas à la soutenir à tout prix. Esprit peu élevé et peu fécond, il ne portait, dans la vie et les débats parlementaires, ni grandes vues politiques, ni beaux et sympathiques mouvements de l'âme; mais il était puissant par l'aplomb de son attitude et la fermeté lucide de son langage. Point avocat, quoiqu'un peu provincial dans la forme, il parlait comme il agissait, en homme de parti froidement résolu, immobile dans la vieille arène révolutionnaire et ne consentant jamais à en sortir, soit pour admettre des transactions, soit pour entrer dans des voies nouvelles. La Restauration, à vrai dire, était pour lui l'ancien régime et la contre-révolution; après lui avoir fait, dans les Chambres, toute l'opposition qu'admettait ce théâtre, il encourageait au dehors tous les complots, tous les efforts de renversement, moins prompt que M. de La Fayette à se lancer à leur tête, moins confiant dans leur succès, mais décidé à entretenir par là, contre la Restauration, la haine et la guerre, en attendant qu'une chance favorable se présentât pour lui porter des coups décisifs.

M. d'Argenson avait, dans le parti, moins d'importance que ses deux collègues, quoique peut-être le plus passionné des trois. C'était un rêveur sincère et mélancolique, convaincu que tous les maux des sociétés hu-

maines proviennent des lois humaines, et ardent à poursuivre toute sorte de réformes, quoiqu'il portât peu de confiance aux réformateurs. Par sa situation sociale, par la générosité de ses sentiments, le sérieux de ses convictions, l'attrait d'un caractère affectueux bien que taciturne, et les agréments d'un esprit fin, élégant, et qui tirait de sa mauvaise philosophie des vues hardies, il tenait, dans les projets et les délibérations préalables de l'opposition conspiratrice, une assez grande place; mais il était peu propre à l'action et prompt à se décourager, quoique toujours prêt à se rengager. Un fanatisme utopiste, mais qui espère peu, n'est pas un bon tempérament de conspirateur.

On sait quelle fut l'issue de toutes ces conspirations aussi vaines que tragiques. Partout suivies pas à pas par l'autorité, quelquefois même fomentées par l'ardeur intéressée d'indignes agents, elles amenèrent, dans l'espace de deux années, sur les divers points de la France, dix-neuf condamnations à mort dont onze furent exécutées. Quand on se reporte à ces tristes scènes, l'esprit s'étonne et le cœur se serre au spectacle du contraste qui éclate entre les sentiments et les actions, les efforts et les résultats; des entreprises à la fois si sérieuses et si étourdies, tant de sincérité patriotique et de légèreté morale, tant de dévouements passionnés et de calculs indifférents; et le même aveuglement, la même persévérance avec la même impuissance dans les vieillards et dans les jeunes gens, dans les chefs et dans les soldats! Le 1er janvier 1822, M. de La Fayette

arrivait à Béfort pour se mettre à la tête de l'insurrection alsacienne; il trouve le complot découvert et plusieurs des meneurs arrêtés; mais il en trouve aussi d'autres, MM. Ary Scheffer, Joubert, Carrel, Guinard, qui ne s'inquiètent que d'aller à sa rencontre, de le prévenir et de le sauver en l'emmenant en toute hâte par des voies détournées, lui et son fils qui l'accompagnait. Neuf mois après, le 21 septembre de la même année, quatre jeunes sous-officiers, Bories, Raoulx, Goubin et Pommier, condamnés à mort pour le complot de La Rochelle, étaient sur le point de subir leur arrêt; M. de La Fayette et le comité supérieur des *carbonari* avaient tenté vainement de les faire évader. Les quatre sergents se savaient perdus et pouvaient se croire abandonnés. Un magistrat bienveillant les presse de sauver leur vie par quelques mots sur les premiers auteurs de leur fatale entreprise. Tous quatre répondent: « Nous n'avons rien à révéler, » et ils meurent invinciblement silencieux. De tels dévouements méritaient des chefs plus prévoyants et des ennemis plus généreux.

En présence de tels faits et au milieu des débats ardents qu'ils suscitaient dans la Chambre, la situation des députés conspirateurs était mauvaise; ils n'avouaient pas leurs œuvres et ne soutenaient pas leurs amis. La violence de leurs attaques contre le ministère et de leurs allusions contre la Restauration était une pauvre compensation à cette faiblesse. Les sociétés secrètes et les complots vont mal à un régime de li-

berté; il y a peu de sens et peu de dignité à conspirer et à discuter à la fois. En vain les députés qui ne conspiraient pas essayaient de couvrir leurs collègues compromis et embarrassés; en vain le général Foy, M. Casimir Périer, M. Benjamin Constant, M. Laffitte, en se récriant avec passion contre les accusations dont leur parti était l'objet et qui ne portaient pas sur eux, s'efforçaient de jeter le manteau de leur innocence personnelle sur les conspirateurs véritables qui siégeaient à côté d'eux; cette tactique, plus bruyante que fière, ne trompait ni le gouvernement ni le public, et les députés conspirateurs perdaient plus de considération qu'ils ne gagnaient de sécurité à être ainsi, dans leurs propres rangs, défendus et désavoués. M. de La Fayette s'impatienta un jour de cette situation peu franche et peu digne. Dans la séance du 1er août 1822, à propos de la discussion du budget, M. Benjamin Constant s'était plaint d'une phrase de l'acte d'accusation dressé par le procureur général de Poitiers contre le complot du général Berton, et dans lequel les noms de cinq députés étaient cités sans qu'ils fussent poursuivis. M. Laffitte demanda à la Chambre d'ordonner une enquête sur des faits qui étaient, dit-il, « pour ce qui me regarde, un mensonge infâme. » M. Casimir Périer et le général Foy appuyèrent l'enquête. Le cabinet et le côté droit la repoussaient, tout en défendant le procureur général et ses assertions. La Chambre semblait perplexe. M. de La Fayette demanda la parole, et avec une rare bonne grâce de fierté ironique :

« Quelle que soit, dit-il, mon indifférence habituelle pour les inculpations et les haines de parti, je crois devoir ajouter quelques mots à ce qu'ont dit mes honorables amis. Pendant le cours d'une carrière dévouée tout entière à la cause de la liberté, j'ai constamment mérité d'être en butte à la malveillance de tous les adversaires de cette cause, sous quelque forme, despotique, aristocratique ou anarchique, qu'ils aient voulu la combattre ou la dénaturer. Je ne me plains donc point, quoique j'eusse le droit de trouver un peu leste le mot *prouvé* dont M. le procureur du roi s'est servi à mon occasion; mais je m'unis à mes amis pour demander, autant qu'il est en nous, la plus grande publicité au sein de cette Chambre, en face de la nation. C'est là que nous pourrons, mes accusateurs et moi, dans quelque rang qu'ils soient placés, nous dire sans compliment ce que, depuis trente-trois années, nous avons eu mutuellement à nous reprocher. »

La bravade était aussi transparente que fière. M. de Villèle en sentit la portée qui allait jusqu'au Roi lui-même, et relevant aussitôt le gant avec une modération qui à son tour ne manquait pas de hauteur : « L'orateur auquel je succède, dit-il, vient de placer la question là où elle est en réalité lorsqu'il a dit, en parlant de la Chambre, *autant qu'il est en nous*. Oui, il est d'une grande importance que l'on sache, sur la question qui a été agitée, ce qui est vrai, ce qui est faux; mais prend-on le véritable moyen pour le savoir en demandant une enquête? Ce n'est pas mon opinion; si ce l'était, je n'hé-

siterais pas à voter pour l'enquête. Le véritable moyen à prendre me paraît être de laisser à la justice son cours ordinaire, qu'il ne dépend de personne d'arrêter.... Que des membres de cette Chambre aient été compromis dans cet acte d'accusation; ne trouvent-ils pas leur justification dans le fait même qu'ils n'ont pas été demandés à la Chambre pour être mis au nombre des accusés? Car, messieurs, c'est une supposition trop contradictoire que de dire d'une part : — Vous avez fait mettre nos noms dans le réquisitoire pour nous accuser; — et de l'autre : — le ministère actuel n'a pas osé nous mettre en accusation. Vous n'êtes pas en accusation puisque vous n'avez pas été demandés à cette Chambre, et vous n'avez pas été demandés parce qu'il ne résultait pas de la procédure la nécessité, le devoir, pour le ministère, de venir vous réclamer à la Chambre. Je le déclare à la face de la France, nous ne vous accusons pas parce qu'il n'y avait pas, dans la procédure, le devoir, la nécessité, pour nous, de vous accuser. Et nous eussions d'autant mieux rempli ce devoir que sans doute vous ne nous croyez pas assez étrangers à la connaissance du cœur humain pour supposer que nous ne sachions pas qu'il y avait moins de danger à vous mettre en accusation qu'à suivre purement, simplement et noblement la ligne tracée dans la voie ordinaire de la justice. »

En sortant de cette séance, à-coup sûr, M. de Villèle était content, et avec raison, de sa situation et de lui-même : il avait fait acte en même temps de fermeté et

de mesure; en se renfermant dans les voies de la justice ordinaire, en écartant toute idée de poursuite à outrance, il avait montré le bras du pouvoir contenu, mais prêt à se déployer si la nécessité s'en faisait sentir. Il avait ainsi un peu bravé, en les rassurant un peu, les patrons des conspirateurs, et donné satisfaction à son propre parti sans échauffer ses passions. Le tacticien de Chambre agit et parla ce jour-là en homme de gouvernement.

Il était, à cette époque, dans la première et la meilleure phase de son pouvoir; il défendait la monarchie et l'ordre contre les conspirations et les insurrections; il avait à repousser, dans la Chambre des députés, les attaques ardentes du côté gauche, et dans la Chambre des pairs le mauvais vouloir modéré, mais vigilant, des amis du duc de Richelieu. Le péril et la lutte retenaient autour de lui tout son parti. Devant une telle situation, les rivalités et les intrigues de Chambre et de cour hésitaient à se produire; les exigences se contenaient; la fidélité et la discipline étaient évidemment nécessaires: les compagnons n'osaient ni assaillir leur chef de leurs impatiences, ni le déserter.

Mais, dans le cours de l'année 1822, les conspirations furent vaincues; les périls de la monarchie s'éloignèrent; les luttes parlementaires, quoique toujours très-vives, n'étaient plus des questions de vie ou de mort: la domination du côté droit, dans le pays comme dans les Chambres, paraissait établie. Alors commencèrent, pour M. de Villèle, d'autres difficultés et d'autres périls:

il n'avait plus ses adversaires menaçants pour contenir ses amis; les dissidences, les exigences, les inimitiés, les intrigues éclatèrent autour de lui. Ce fut sur les questions de politique extérieure et dans le sein même de son cabinet qu'il en ressentit les premières atteintes.

Je ne veux pas qualifier sévèrement les révolutions qui, de 1820 à 1822, agitèrent l'Europe méridionale. Il est dur de dire à des peuples mal gouvernés qu'ils ne sont ni assez sages, ni assez forts pour se donner eux-mêmes un bon gouvernement. De nos jours surtout, où les désirs en fait de bon gouvernement sont immenses et où personne ne veut se reconnaître trop faible pour accomplir ce qu'il désire, la franche vérité, à ce sujet, blesse beaucoup d'amis sincères du droit et de l'humanité. L'expérience a pourtant prodigué ses démonstrations. Des trois révolutions qui éclatèrent en 1820, celles de Naples et de Turin s'évanouirent en quelques mois, sans coup férir, devant la seule apparition des troupes autrichiennes. La révolution d'Espagne resta seule debout, sans réussir mais sans renoncer, suivant son cours à pas incertains quoique violents, hors d'état de fonder un gouvernement régulier et de supprimer les résistances qu'elle rencontrait, mais assez forte pour supporter, sans y périr, l'anarchie et la guerre civile. L'Espagne en proie à de tels mouvements était pour la France un voisin incommode et qui pouvait devenir dangereux. Les conspirateurs vaincus en France se réfugiaient en Espagne et ourdissaient de là de nouveaux complots. A leur tour, les contre-

révolutionnaires espagnols trouvaient en France un asile, et préparaient, de l'un à l'autre revers des Pyrénées, leurs prises d'armes. Un cordon sanitaire, établi sur notre frontière pour préserver la France de la fièvre jaune qui avait éclaté en Catalogne, devint bientôt un corps d'armée d'observation. Le mauvais vouloir décidé et systématique de l'Europe concourait avec les méfiances de la France. Le prince de Metternich redoutait un nouvel accès de contagion révolutionnaire d'Espagne en Italie. L'empereur Alexandre se croyait chargé de maintenir la sécurité de tous les trônes et la paix du monde. L'Angleterre, sans se soucier beaucoup du succès de la révolution espagnole, avait fortement à cœur que l'Espagne restât parfaitement indépendante et que l'influence française n'y pût prévaloir. Le gouvernement français était là en présence d'une question non-seulement délicate et grave en elle-même, mais chargée de complications plus graves encore et qui pouvaient le mettre en désaccord avec tels ou tels de ses alliés, peut-être avec tous.

M. de Villèle, en entrant au pouvoir, n'avait, sur les affaires étrangères, point d'idées bien précises, point de parti pris, seulement l'esprit libre et des instincts sensés. Pendant sa courte association au cabinet du duc de Richelieu, il en avait vu de près la politique envers l'Espagne et l'Italie; politique de paix, de non-intervention et de bons conseils aux rois comme aux libéraux, aux libéraux comme aux rois, peu efficace dans son travail de transaction mais s'y résignant, appliquée surtout

à tenir la France en dehors des révolutions et des contre-révolutions, et à prévenir toute conflagration européenne. Au fond, M. de Villèle approuvait cette politique et n'eût pas mieux demandé que de la continuer; il était plus préoccupé du dedans que du dehors et plus jaloux de la prospérité publique que de l'influence diplomatique. Mais pour faire prévaloir son sentiment, il avait à lutter contre les passions de son parti; et dans cette lutte ses deux principaux collaborateurs, M. de Montmorency, comme ministre des affaires étrangères, et M. de Chateaubriand, comme ambassadeur à Londres, lui apportaient plus d'embarras que d'appui.

Lorsqu'en formant son cabinet il avait proposé au Roi de donner à M. de Montmorency le portefeuille des affaires étrangères : « Prenez garde, lui dit Louis XVIII; c'est un bien petit esprit, doucement passionné et entêté; il vous trahira sans le vouloir, par faiblesse; quand il sera avec vous, il vous dira qu'il est de votre avis, et il le croira en vous le disant; mais loin de vous, il agira selon son penchant, non dans votre sens, et au lieu d'être servi, vous serez contrarié et compromis. » M. de Villèle insista; il croyait avoir besoin, dans le côté droit, du nom et de l'influence de M. de Montmorency. Il eut peu après l'occasion de se convaincre que le Roi l'avait bien jugé. M. de Serre ayant refusé de rester dans le nouveau cabinet, M. de Villèle, pour l'éloigner en le récompensant, demanda au Roi pour lui l'ambassade de Naples; M. de Montmorency, qui la voulait pour son cousin, le duc de Laval, alla jusqu'à

dire qu'il donnerait sa démission si on la lui refusait. Le Roi et M. de Villèle tinrent bon ; M. de Serre alla à Naples, et M. de Montmorency resta ministre, non sans humeur contre la prépondérance d'un collègue si peu complaisant.

M. de Chateaubriand, en acceptant l'ambassade de Londres, avait délivré M. de Villèle de beaucoup de petites susceptibilités et d'embarras quotidiens ; mais il ne se plut pas longtemps et ne pouvait guère se plaire dans sa nouvelle mission ; il avait besoin de régner dans une coterie, et d'y vivre sans gêne en même temps qu'adoré. Il ne fit pas dans la société anglaise tout l'effet qu'il s'était promis : il lui fallait trop de succès et des succès trop divers ; on l'y prenait pour un grand écrivain plutôt que pour un grand politique ; on le trouvait plus roide que grave, et trop préoccupé de lui-même ; on était curieux de lui, mais sans l'admirer selon son goût ; il n'était pas constamment le premier objet de l'attention, et ne jouissait là ni du laisser-aller, ni de l'enthousiasme idolâtre auxquels il avait été ailleurs accoutumé. Il prit Londres, la cour et les salons anglais en ennui et en humeur ; il en a déposé lui-même l'expression dans ses Mémoires : « Toute renommée, dit-il, vient vite au bord de la Tamise et s'en va de même ;—je me serais échauffé mal à propos pour obtenir quelques renseignements de la cour de Londres ; en vain vous parlez ; on ne vous écoute pas.—Quelle vie que celle d'une journée de Londres ! J'aurais préféré cent fois les galères. »

L'occasion se présenta bientôt, pour lui, d'aller chercher ailleurs plus de mouvement et de popularité mondaine. La révolution et la guerre civile s'aggravaient de jour en jour en Espagne; les émeutes, les meurtres, les combats sanglants entre la garde royale, la troupe de ligne et la milice se multipliaient dans les rues de Madrid; la sûreté de Ferdinand VII paraissait menacée, et sa liberté était réellement compromise. M. de Metternich, dont la considération et l'influence avaient beaucoup grandi en Europe depuis qu'il avait si justement pressenti la faiblesse et si rapidement étouffé l'explosion des révolutions italiennes, reportait sur les affaires de la Péninsule espagnole toute sa sollicitude, et pressait les souverains et leurs ministres d'en délibérer en commun. Dès qu'il fut convenu qu'un congrès se réunirait dans ce but à Vérone, M. de Chateaubriand fit de vives démarches, directes et indirectes, pour y être envoyé. M. de Montmorency ne s'en souciait point, craignant d'être contrarié et éclipsé par un tel collègue. Le roi Louis XVIII, qui n'avait confiance ni dans la capacité de M. de Montmorency, ni dans le jugement de M. de Chateaubriand, voulait que M. de Villèle allât lui-même à Vérone pour y soutenir sa politique prudente et expectante. M. de Villèle s'en défendit. Ce serait, dit-il au Roi, un trop amer affront pour son ministre des affaires étrangères et pour son ambassadeur à Londres naturellement appelés à cette mission; il valait mieux les y envoyer l'un et l'autre pour qu'ils se contrôlassent l'un l'autre, et en leur donnant des in-

structions précises qui réglassent d'avance leur attitude et leur langage. Le Roi accepta cet avis; les instructions rédigées de la main de M. de Villèle furent lues, discutées et acceptées aux Tuileries, dans une réunion solennelle du cabinet. M. de Chateaubriand sut avec certitude qu'à M. de Villèle seul il devait l'accomplissement de son désir, et huit jours après le départ de M. de Montmorency, le Roi, pour assurer la prépondérance de M. de Villèle en la manifestant avec éclat, le fit président du Conseil.

Les instructions étaient en effet précises : elles prescrivaient aux plénipotentiaires français de ne point se faire, devant le congrès, les rapporteurs des affaires d'Espagne, de ne prendre, quant à l'intervention, aucune initiative, aucun engagement, et de réserver, en tout cas, l'indépendance de résolution et d'action de la France. Mais les dispositions de M. de Montmorency s'accordaient mal avec ses instructions, et il avait à traiter avec des souverains et des ministres qui voulaient réprimer la révolution espagnole par la main de la France, d'abord pour accomplir cette œuvre sans s'en charger eux-mêmes, et aussi pour compromettre la France avec l'Angleterre évidemment très-opposée à l'intervention française. Le prince de Metternich, versé dans l'art de suggérer aux autres ses propres vues et de les pousser vers son but en ayant l'air de se prêter au leur, s'empara aisément de M. de Montmorency, et l'amena à prendre, envers les autres Puissances, précisément l'initiative et les engagements qu'il avait ordre

d'éviter. M. de Chateaubriand, qui n'avait dans la négociation officielle qu'un rôle secondaire, se tint d'abord un peu à l'écart : « Je n'aime pas beaucoup la position générale où il s'est placé ici, écrivait M. de Montmorency à madame Récamier[1]; on le trouve singulièrement renfrogné; de la roideur et de la sauvagerie qui mettent les autres mal à leur aise avec lui. Je ne négligerai rien pour qu'à mon départ surtout il s'établisse, entre ses collègues et lui, de plus faciles rapports. » M. de Montmorency n'avait pas besoin de prendre grand'peine pour assurer ce résultat. Quand il fut parti, M. de Chateaubriand prit, au congrès, des allures plus libres et plus actives. L'empereur Alexandre, sensible au renom de l'auteur du *Génie du Christianisme* et à ses hommages envers l'auteur de la Sainte-Alliance, lui rendit caresses pour caresses, flatteries pour flatteries, et le confirma dans ses intentions de guerre à la révolution espagnole en lui donnant lieu de compter, pour cette politique et pour lui-même, sur tout son appui. Pourtant, dans sa correspondance avec M. de Villèle, M. de Chateaubriand gardait encore beaucoup de réserve : « Nous laissions, dit-il, du doute sur notre détermination; nous ne voulions pas nous rendre impossible; nous redoutions qu'en nous découvrant trop, le président du conseil ne voulût pas nous écouter. »

Je présume que M. de Villèle ne se méprenait pas sur la prétendue incertitude dans laquelle M. de Chateau-

[1] Les 17 octobre et 22 novembre 1822.

briand essayait de s'envelopper. Je penche aussi à croire que lui-même, à cette époque, regardait la guerre avec l'Espagne comme à peu près inévitable. Mais il n'en voulait pas moins faire tout ce qui serait en son pouvoir pour l'éviter; ne fût-ce que pour conserver, auprès des esprits modérés et des intérêts qui la redoutaient, l'attitude et le renom de partisan de la paix. Les hommes sensés répugnent à répondre des fautes qu'ils consentent à commettre. Quand il sut que M. de Montmorency avait promis à Vérone que son gouvernement ferait à Madrid, de concert avec les trois Puissances du Nord, des démarches qui entraînaient infailliblement la guerre, M. de Villèle soumit au Roi, dans son Conseil, ces engagements prématurés, en déclarant que, pour lui, il ne pensait pas que la France dût tenir la même conduite que l'Autriche, la Prusse et la Russie, ni rappeler sur-le-champ, comme elles voulaient le faire, son ministre de Madrid, en renonçant à toute nouvelle démarche de conciliation. Il avait, dit-on, en tenant ce langage, sa démission préparée et visible sur son portefeuille. Les grands appuis ne lui manquaient pas. Le duc de Wellington, venu naguère à Paris, s'était entretenu avec lui, et aussi avec le Roi, des dangers d'une intervention armée en Espagne, et offrait un plan de médiation concertée entre la France et l'Angleterre pour déterminer les Espagnols à apporter dans leur constitution les modifications que le cabinet français indiquait lui-même comme suffisantes pour maintenir la paix. Louis XVIII avait confiance dans le jugement et le bon

vouloir du duc de Wellington; il mit fin à la délibération du Conseil en disant: « Louis XIV a détruit les Pyrénées, je ne les laisserai pas relever; il a placé ma maison sur le trône d'Espagne, je ne la laisserai pas tomber. Les autres souverains n'ont pas les mêmes devoirs que moi à remplir; mon ambassadeur ne doit quitter Madrid que le jour où cent mille Français marcheront pour le remplacer. » La question ainsi résolue contre les promesses qu'il avait faites à Vérone, M. de Montmorency, à qui, peu de jours auparavant et sur la proposition de M. de Villèle, le Roi avait conféré le titre de duc, donna sur-le-champ sa démission: le *Moniteur*, en l'annonçant, publia une dépêche que M. de Villèle, chargé par interim du portefeuille des affaires étrangères, adressait au comte de Lagarde, ministre du Roi à Madrid, pour lui prescrire une attitude et un langage qui semblaient encore admettre quelques chances de conciliation, et trois jours plus tard, M. de Chateaubriand, après quelques airs d'hésitation convenable, remplaça M. de Montmorency comme ministre des affaires étrangères.

Trois semaines à peine écoulées, le gouvernement espagnol, dominé et par un sentiment plus noble qu'éclairé de la dignité nationale, et par les emportements populaires, et par ses propres passions, s'était refusé à toute modification constitutionnelle. Les ministres des trois Puissances du Nord avaient quitté Madrid. Le comte de Lagarde y était resté. Sur le refus des Espagnols, M. de Chateaubriand l'en rappela le 18 janvier 1823, en le chargeant encore, par une dé-

pêche confidentielle, de leur faire entrevoir quelques ouvertures conciliantes dont il informa en même temps le cabinet de Londres. Elles demeurèrent aussi vaines que les précédentes. On n'avait, à Madrid, point de confiance dans la sincérité du cabinet de Paris; et de son côté, le cabinet de Londres n'en avait pas assez dans la sagesse ni dans la puissance de celui de Madrid pour s'engager sérieusement envers lui en le déterminant, par tout le poids de son influence, aux concessions, d'ailleurs raisonnables, que la France lui demandait. Les choses en étaient venues à ce point où les meilleurs politiques, sans foi dans la vertu de leur propre sagesse, n'osent plus entreprendre d'agir avec efficacité. Le 28 janvier 1823, M. de Villèle s'était décidé à la guerre, et le Roi l'annonçait dans son discours, en ouvrant la session des Chambres. Pourtant, huit jours après, M. de Chateaubriand déclarait de nouveau à sir Charles Stuart, ambassadeur d'Angleterre à Paris, que, loin de songer à rétablir en Espagne le pouvoir absolu, la France était encore prête à considérer les modifications constitutionnelles qu'elle avait indiquées au gouvernement espagnol, « comme lui donnant des raisons suffisantes pour suspendre ses armements et renouer les relations entre les deux pays sur l'ancien pied. » Au moment d'engager la guerre, M. de Chateaubriand, qui la voulait, et M. de Villèle, qui ne la voulait pas, tenaient également l'un et l'autre à en décliner la responsabilité.

Je n'ai rien à dire de la guerre même et des événe-

ments qui en marquèrent le cours. En droit, elle était inique, car elle n'était pas nécessaire. La révolution espagnole, malgré ses excès, ne faisait courir, à la France ni à la Restauration, aucun danger sérieux. Les difficultés qu'elle suscitait entre les deux gouvernements auraient pu aisément être surmontées sans rompre la paix. La révolution de Paris en février 1848 a causé à l'Europe de bien plus graves et bien plus justes alarmes que la révolution d'Espagne en 1823 n'en pouvait causer à la France. Pourtant l'Europe, avec grande raison, a respecté envers nous ce principe tutélaire de l'indépendance intérieure des nations auquel une nécessité absolue et pressante peut seule donner le droit de porter atteinte. Je ne pense pas non plus qu'en 1823 le trône et la vie de Ferdinand VII fussent réellement en péril. Tout ce qui s'est passé depuis lors en Espagne autorise à dire que le régicide n'y a point de complices et la république peu de partisans. Les grands et légitimes motifs politiques manquaient donc à cette guerre. En fait, et malgré son succès, elle ne valut ni à l'Espagne ni à la France aucun bon résultat : elle rendit l'Espagne au despotisme incapable et incurable de Ferdinand VII sans y mettre fin aux révolutions, et substitua les férocités de la populace absolutiste à celles de la populace anarchiste. Au lieu d'assurer au delà des Pyrénées l'influence de la France, elle la compromit et l'annula à tel point que, vers la fin de 1823, il fallut recourir à l'influence de la Russie et faire envoyer M. Pozzo di Borgo à Madrid pour faire agréer à Ferdinand VII des

conseillers un peu plus modérés. Les Puissances du nord et l'Angleterre eurent seules crédit en Espagne, les unes auprès du Roi et des absolutistes, l'autre auprès des libéraux. La France victorieuse y était politiquement vaincue. Aux yeux des juges clairvoyants, les effets généraux et permanents de cette guerre ne valurent pas mieux que ses causes.

Comme expédient d'une politique inquiète, comme coup de main de dynastie et de parti, la guerre d'Espagne réussit pleinement. Les prédictions sinistres de ses adversaires furent démenties et les espérances de ses fauteurs dépassées. Mises en même temps à l'épreuve, la fidélité de l'armée et l'impuissance des conspirateurs réfugiés au dehors éclatèrent à la fois. L'expédition fut facile, quoique non sans gloire. Le duc d'Angoulême s'y fit honneur. La prospérité et la tranquillité de la France n'en reçurent aucune atteinte. La maison de Bourbon fit un acte de résolution et de force dont les Puissances qui l'y poussaient avaient douté, et que l'Angleterre, qui l'en détournait, subit patiemment, quoique avec humeur. A ne considérer les choses que sous ce point de vue, M. de Chateaubriand avait raison quand il écrivait, de Vérone, à M. de Villèle : « C'est à vous, mon cher ami, à voir si vous ne devez pas saisir une occasion, peut-être unique, de replacer la France au rang des Puissances militaires, et de réhabiliter la cocarde blanche dans une guerre courte, presque sans danger, vers laquelle l'opinion des royalistes et de l'armée vous pousse aujourd'hui fortement ; » et M. de

Villèle se trompait en lui répondant : « Dieu veuille, pour mon pays et pour l'Europe, qu'on ne persiste pas dans une intervention qui, je le déclare à l'avance, avec une entière conviction, compromettra le salut de la France elle-même. »

Après un tel événement, auquel ils avaient pris des parts si inégales, la situation relative de ces deux hommes se trouvait sensiblement changée. Il n'y parut guère pendant quelque temps. M. de Chateaubriand essayait de triompher avec modestie, et de Villèle, peu accessible aux tristesses d'amour-propre, prenait l'issue de la guerre comme un succès général pour le cabinet, et se préparait à en profiter sans rechercher à qui en revenait le principal honneur. Homme de pouvoir, il l'exerçait sans faste et sans bruit, habile à ne pas trop froisser ses adversaires ou ses rivaux, qui se sentaient conduits à accepter sa prépondérance comme une nécessité plutôt qu'humiliés de la subir comme une défaite. La dissolution de la Chambre des députés devint son idée fixe et son but prochain. L'opposition libérale y était trop forte pour qu'il pût se flatter d'y faire réussir les grandes mesures dont il avait besoin pour contenter son parti. La guerre d'Espagne y avait amené des débats de plus en plus ardents, qui avaient amené à leur tour des violences de majorité et des colères de minorité jusque-là sans exemple. Après l'expulsion de M. Manuel, le 3 mars 1823, et la résolution de la plupart des membres du côté gauche sortis avec lui de la salle quand les gendarmes vinrent l'en arracher, il était difficile

à espérer que la Chambre reprît régulièrement sa place et sa part dans le gouvernement. Le 24 décembre 1823, elle fut en effet dissoute, et M. de Villèle, laissant là les dissentiments sur la guerre d'Espagne, ne se préoccupa plus que d'assurer le succès des élections et l'arrivée d'une Chambre nouvelle à laquelle il pût demander avec confiance ce que lui demandait à lui-même le côté droit, et ce qui devait, dans sa pensée, à la cour comme au sein du parti, affermir pour longtemps son pouvoir.

M. de Chateaubriand n'avait rien de semblable à méditer et à faire : étranger au gouvernement intérieur du pays et au maniement quotidien des Chambres, il jouissait du succès de *sa* guerre d'Espagne, comme il l'appelait, avec un orgueil oisif, prêt à devenir inquiet et amer. Il manquait précisément des qualités qui distinguaient M. de Villèle, et il avait celles, ou du moins l'instinct et le goût de celles que M. de Villèle ne possédait pas. Entré tard dans la vie publique et jusque-là inconnu, esprit peu cultivé et peu distrait des affaires par la variété et l'entraînement des idées, M. de Villèle n'a jamais eu qu'un but, arriver au pouvoir en servant bien son parti, et le pouvoir une fois atteint, il n'a plus pensé qu'à le bien tenir en l'exerçant sensément. Lancé au loin dans le monde presque au sortir de l'enfance, M. de Chateaubriand a parcouru toutes les idées, tenté toutes les carrières, aspiré à toutes les gloires, épuisé les unes, touché aux autres; rien ne lui a suffi : « Mon défaut capital, a-t-il dit lui-même, c'est l'ennui, le dé-

goût de tout, le doute perpétuel. » Étrange disposition dans un homme voué à restaurer la religion et la monarchie ! Aussi la vie de M. de Chateaubriand a-t-elle été un contraste et un combat perpétuel entre ses entreprises et ses penchants, sa situation et sa nature. Ambitieux comme un chef de parti et indépendant comme un enfant perdu ; épris de toutes les grandes choses et susceptible, jusqu'à la souffrance, pour les plus petites; insouciant sans mesure dans les intérêts communs de la vie, mais passionnément préoccupé, sur la scène du monde, de sa personne comme de sa gloire, et plus froissé des moindres échecs que satisfait des triomphes les plus éclatants. Dans la vie publique, plus jaloux de succès que de pouvoir, capable dans une grande circonstance, comme il venait de le prouver, de concevoir et de mettre hardiment à flot un grand dessein, mais incapable de pratiquer avec énergie et patience, dans le gouvernement, une politique bien liée et fortement suivie. Il avait une sympathique intelligence des impressions morales de son pays et de son temps, plus habile pourtant et plus appliqué à leur complaire pour avoir leur faveur qu'à les diriger vers de sérieuses et durables satisfactions. Grand et noble esprit qui, soit dans les lettres, soit dans la politique, connaissait et savait toucher les cordes élevées de l'âme humaine, mais plus propre à frapper et à charmer les imaginations qu'à gouverner les hommes, et avide sans mesure de louange et de bruit pour satisfaire son orgueil, d'émotion et de nouveauté pour échapper à son ennui.

Au moment où il venait de triompher pour elle en Espagne, la maison de Bourbon lui fit subir elle-même des mécomptes qu'il ressentit avec une amertume dont il s'est plu à perpétuer le souvenir : « Dans notre ardeur, dit-il, après la dépêche télégraphique qui annonçait la délivrance du roi d'Espagne, nous autres ministres nous courûmes au château. Là, j'eus un pressentiment de ma chute ; je reçus sur la tête un seau d'eau froide qui me fit rentrer dans l'humilité de mes habitudes. Le Roi et Monsieur ne nous aperçurent point. Madame la duchesse d'Angoulême, éperdue du triomphe de son mari, ne distinguait personne... Le dimanche, je retournai, avant le Conseil, faire ma cour à la famille royale ; l'auguste princesse dit à chacun de mes collègues un mot obligeant; elle ne m'adressa pas une parole. Je ne méritais pas sans doute un tel honneur. Le silence de l'orpheline du Temple ne peut jamais être ingrat. » Un souverain plus reconnaissant se chargea de consoler M. de Chateaubriand de cette ingratitude royale ; l'empereur Alexandre, avec qui il était resté en correspondance intime, voulut lui témoigner avec éclat sa satisfaction, et lui envoya, à lui et à M. de Montmorency, son grand cordon de Saint-André.

M. de Villèle ne fut point insensible à cette marque publique de défaveur impériale pour sa politique et pour sa personne, et le roi Louis XVIII s'en montra encore plus blessé : « Pozzo et La Ferronnays, dit-il à M. de Villèle, viennent de me faire donner, par l'em-

pereur Alexandre, un soufflet sur votre joue; mais je vais lui donner chasse et le payer en monnaie de meilleur aloi; je vous nomme, mon cher Villèle, chevalier de mes ordres; ils valent mieux que les siens. » Et M. de Villèle reçut du Roi l'ordre du Saint-Esprit.

En vain un peu plus tard, et sur la prière mutuelle des deux rivaux, l'empereur Alexandre donna le grand cordon de Saint-André à M. de Villèle, et le roi Louis XVIII le Saint-Esprit à M. de Chateaubriand; les faveurs ainsi arrachées n'effacent pas les premiers mécomptes.

A ces blessures de cour vinrent bientôt se joindre des motifs de rupture plus sérieux. La dissolution de la Chambre avait réussi fort au delà de l'attente du cabinet. Les élections n'avaient ramené, du côté gauche ou du centre gauche, que dix-sept opposants. Bien plus exclusivement que celle de 1815, la Chambre nouvelle appartenait au côté droit. Le jour était venu de donner au parti les satisfactions qu'il réclamait. Le cabinet présenta sur-le-champ deux projets de loi qui paraissaient, pour les mesures le plus ardemment désirées, de clairs préparatifs et d'efficaces garanties. Par l'un, le renouvellement intégral de la Chambre des députés, tous les sept ans, était substitué au renouvellement partiel et annuel; c'était donner à la nouvelle Chambre un gage de puissance comme de durée. Par le second projet, une grande mesure financière, la conversion des rentes 5 pour 100 en rentes 3 pour 100, c'est-à dire le remboursement aux rentiers du capital au pair ou la

réduction de l'intérêt, annonçait une grande mesure politique, l'indemnité aux émigrés, et en préparait l'exécution. Les deux projets avaient été discutés et adoptés en Conseil. Au renouvellement septennal de la Chambre des députés, M. de Chateaubriand avait demandé qu'on ajoutât l'abaissement de l'âge exigé pour être élu; il ne l'avait pas obtenu, mais il n'en avait pas moins approuvé le projet de loi. Quant à la conversion des rentes, les amis de M. de Villèle affirment que M. de Chateaubriand s'y était montré très-favorable, et pressé même que, par un traité conclu avec des banquiers, M. de Villèle s'assurât les moyens d'accomplir cette opération, préface de celle qui devait fermer la plus douloureuse plaie de la Révolution. Mais la discussion des Chambres altéra bientôt profondément la précaire harmonie du cabinet. La conversion des rentes fut vivement repoussée, non-seulement par les nombreux intérêts qui s'en trouvaient lésés, mais par le sentiment public inquiet d'une mesure nouvelle, compliquée et mal comprise. Dans l'une et l'autre Chambres, la plupart des amis de M. de Chateaubriand combattirent le projet de loi; on répandait qu'il y était lui-même contraire; on lui prêtait d'amers propos sur l'imprudence d'une mesure à laquelle personne ne songeait, qu'aucune nécessité publique ne provoquait, et qui n'était qu'une invention de banquiers adoptée par un ministre des finances qui s'en promettait de la gloire et courait grand risque d'y trouver sa perte : « J'ai bien vu, lui faisait-on dire, des gens qui se cassaient la tête

contre un mur ; mais des gens qui bâtissent eux-mêmes un mur pour se casser la tête contre, je n'avais jamais vu cela. » M. de Villèle recueillait ces bruits et en témoignait sa surprise; ses partisans en recherchaient la cause; on parlait de jalousie, d'ambition, d'intrigues tramées pour renverser le président du Conseil et s'élever à sa place. Quand le projet de loi eut été adopté par la Chambre des députés, on attendit avec méfiance la discussion de la Chambre des pairs et l'attitude qu'y prendrait M. de Chateaubriand. Il garda un silence absolu, ne prêta au projet de loi aucun appui, et quand la Chambre l'eut rejeté, s'approchant de M. de Villèle : « Si vous vous retirez, lui dit-il, nous sommes prêts à vous suivre. » Il ajoute, en racontant lui-même son offre : « M. de Villèle, pour toute réponse, nous honora d'un regard que nous voyons encore. Ce regard ne nous fit aucune impression. »

On sait comment, dès le surlendemain de cette séance, M. de Chateaubriand fut destitué. De qui vint la brutalité de la destitution? Il est difficile de le déterminer. M. de Chateaubriand s'en prit à M. de Villèle et à lui seul : « Le jour de la Pentecôte, 6 juin 1824, dit-il, à six heures et demie, je me rendis au château. Je voulus d'abord faire ma cour à Monsieur. Le premier salon du pavillon Marsan était à peu près vide; quelques personnes entrèrent successivement et semblaient embarrassées. Un aide de camp de Monsieur me dit : —Monsieur le vicomte, je n'espérais pas vous rencontrer ici; n'avez-vous rien reçu? — Je lui répondis : —

Non; que pouvais-je recevoir? — Il répliqua : — J'ai peur que vous ne le sachiez bientôt.—Là dessus, comme on ne m'introduisit point chez Monsieur, j'allai ouïr la musique à la chapelle. J'étais tout occupé des beaux motets de la fête, lorsqu'un huissier vint me dire qu'on me demandait. C'était Hyacinthe Pilorge, mon secrétaire: il me remit une lettre et une ordonnance en me disant : — Monsieur n'est plus ministre. — M. le duc de Rauzan, directeur des affaires politiques, avait ouvert le paquet en mon absence et n'avait osé me l'apporter. J'y trouvai ce billet de M. de Villèle : — Monsieur le vicomte, j'obéis aux ordres du Roi en transmettant de suite à Votre Excellence une ordonnance que Sa Majesté vient de rendre : « Le sieur comte de Villèle, Président de notre Conseil des ministres, est chargé par intérim du portefeuille des affaires étrangères, en remplacement du sieur vicomte de Chateaubriand. »

Les amis de M. de Villèle affirment que ce fut le Roi lui-même qui, dans sa colère, voulut ajouter la rudesse de la forme à la rigueur de la mesure : « Deux jours après le vote, disent-ils, au moment où M. de Villèle entrait dans le cabinet du Roi, Louis XVIII lui dit : — Chateaubriand nous a trahis comme un...., je ne veux pas le voir ici après la messe: rédigez l'ordonnance de renvoi, et qu'on la lui remette à temps; je ne veux pas le voir.—Toutes les observations furent inutiles; le Roi tint à ce que l'ordonnance fût écrite sur son propre bureau et immédiatement expédiée. M. de Chateaubriand ne fut pas trouvé chez lui, et sa révocation ne

put lui être remise qu'aux Tuileries, dans les appartements de Monsieur. »

Quel qu'ait été le premier auteur du procédé, c'est à M. de Villèle qu'appartient la faute. S'il ne la voulait pas, il avait, à coup sûr, auprès du Roi, assez de crédit pour l'empêcher. Contre sa coutume, il eut, dans cette occasion, plus d'humeur que de sang-froid et de prévoyance. Il y a des alliés nécessaires, quoique très-incommodes, et M. de Chateaubriand, malgré ses prétentions et ses boutades, était moins dangereux comme rival que comme ennemi.

Quoique sans clientèle dans les Chambres et sans empire comme orateur, il n'en devint pas moins tout à coup un chef d'opposition brillant et puissant, car l'opposition était dans son génie naturel aussi bien que dans sa passion du moment. Il excellait à démêler les instincts nationaux mécontents, et à les irriter de plus en plus contre le pouvoir en fournissant avec profusion à leur mécontentement de beaux motifs, vrais ou spécieux, toujours présentés avec éclat. Il avait aussi l'art, tantôt d'abaisser et de décrier ses ennemis par une insulte poignante et polie incessamment renouvelée, tantôt de rallier à lui d'anciens adversaires destinés à le redevenir un jour, mais momentanément attirés et dominés par le plaisir et par le profit des coups qu'il portait à leur ennemi commun. Grâce à MM. Bertin, il trouva sur-le-champ, dans le *Journal des Débats*, un théâtre élevé d'où partaient tous les matins ses attaques. Aussi éclairés et aussi influents dans la politique

que dans les lettres, ces deux frères avaient le rare mérite de savoir grouper autour d'eux, par un généreux et sympathique patronage, une élite d'hommes de talent, et de soutenir avec une fidélité intelligente leurs idées et leurs amis. M. Bertin de Veaux, le plus politique des deux, faisait grand cas de M. de Villèle et vivait avec lui dans une familière intimité : « Villèle, me disait-il un jour, est vraiment né pour les affaires; il en a la passion désintéressée aussi bien que la capacité; ce n'est pas de briller, c'est de gouverner qu'il se soucie; il serait ministre des finances dans la cave de son hôtel aussi volontiers que dans les salons du premier étage. » Il en coûtait au journaliste éminent de se brouiller avec l'habile ministre; il alla trouver M. de Villèle et lui demanda, pour le maintien de la paix, de faire donner à M. de Chateaubriand l'ambassade de Rome : « Je ne me hasarderais pas à en faire la proposition au Roi, lui répondit M. de Villèle; — En ce cas, dit M. Bertin, souvenez-vous que les *Débats* ont déjà renversé les ministères Decazes et Richelieu; ils sauront bien aussi renverser le ministère Villèle. — Vous avez renversé les premiers en faisant du royalisme, reprit M. de Villèle; pour renverser le mien, il vous faudra faire de la révolution. »

Il n'y avait, pour M. de Villèle, rien de rassurant dans cette perspective, et l'événement le prouva bien; mais, treize ans après, M. Bertin de Veaux se souvenait de l'avertissement. Lorsque, en 1837, dans des circonstances dont je parlerai à leur jour, je me séparai de

M. Molé, il me dit avec franchise : « J'ai pour vous, à coup sûr, bien autant d'amitié que j'en ai jamais eu pour Chateaubriand; mais je ne vous suivrai pas dans l'opposition; je ne recommencerai pas à saper le gouvernement que je veux fonder. C'est assez d'une fois. »

A la cour comme dans la Chambre, M. de Villèle triomphait; il avait non-seulement vaincu, mais écarté ses concurrents comme ses ennemis, M. de Montmorency et M. de Chateaubriand comme M. de La Fayette et M. Manuel. Parmi les hommes dont la voix, l'opinion ou seulement la présence pouvaient l'entraver ou l'inquiéter, la mort était venue et vint encore à son aide; M. Camille Jordan, le duc de Richelieu, M. de Serre étaient morts; le général Foy et l'empereur Alexandre ne tardèrent pas à mourir. Il y a des moments où la mort semble se plaire, comme Tarquin, à abattre les grands épis. M. de Villèle restait seul maître. Ce fut précisément alors que commencèrent ses graves embarras de situation, ses faiblesses de conduite et ses premiers pas vers la décadence.

Au lieu d'avoir à se défendre contre une forte opposition du côté gauche, redoutée et combattue par le côté droit comme par le cabinet, il se vit en présence d'une opposition sortie du côté droit lui-même, et dirigée dans la Chambre des députés par M. de La Bourdonnaye, son compagnon pendant la session de 1815, dans la Chambre des pairs et au dehors par M. de Chateaubriand, naguère son collègue dans le Conseil. Tant qu'il avait eu M. de Chateaubriand pour allié, M. de Villèle

n'avait rencontré pour adversaires, dans l'intérieur de son parti, que les royalistes de l'extrême droite, M. de La Bourdonnaye, M. Delalot et quelques autres que vieil esprit contre-révolutionnaire, des passions intraitables ou des ambitions mécontentes, ou des habitudes de frondeuse indépendance maintenaient dans un état d'irritation contre un pouvoir modéré sans ascendant et habile sans grandeur. Mais quand M. de Chateaubriand et le *Journal des Débats* se furent jetés dans l'arène, on vit se former autour d'eux une armée d'opposants de toute origine et de toute couleur, royalistes et libéraux, ancien régime et jeune France, presse aristocratique et presse populaire. Les faibles débris du côté gauche battu dans les récentes élections, les dix-sept anciens opposants, libéraux ou doctrinaires, reprirent haleine quand ils se virent de tels alliés; et sans confondre leurs rangs, en gardant les uns et les autres leur drapeau et leurs armes, ils se soutinrent mutuellement et unirent, contre M. de Villèle, leurs coups. M. de Chateaubriand a pris plaisir à consigner dans ses Mémoires les témoignages d'admiration et de sympathie que lui prodiguèrent alors M. Benjamin Constant, le général Sébastiani, M. Étienne et d'autres chefs du parti libéral. Dans les luttes parlementaires, le côté gauche n'avait à apporter, aux opposants du côté droit, qu'un bien petit nombre de suffrages; mais il leur apportait des talents éclatants, le concours de ses journaux, son influence dans le pays; et pêle-mêle à couvert sous le manteau, les uns du royalisme, les autres de la popularité de leurs alliés,

ils poursuivaient tous leur guerre contre leur commun ennemi.

En présence d'une telle opposition, M. de Villèle tomba dans un péril bien plus grand que celui des luttes qu'il avait à soutenir contre elle; il fut livré sans défense ni refuge à l'influence et aux volontés de ses propres amis. Il ne pouvait plus les inquiéter de la force du côté gauche, ni chercher et trouver quelquefois, dans la portion flottante de la Chambre, un point d'appui contre leurs exigences; il n'y avait plus dans la Chambre ni côté gauche redoutable, ni portion flottante; la majorité, une grande majorité était ministérielle et décidée à soutenir le cabinet; mais elle n'avait pas vraiment peur de l'opposition qui l'attaquait; elle préférait M. de Villèle à M. de La Bourdonnaye et à M. de Chateaubriand, le croyant plus capable de bien faire les affaires du parti; mais si M. de Villèle ne servait pas la majorité à son gré, si elle cessait de s'entendre avec lui, elle avait, contre lui, la ressource de MM. de Chateaubriand et de La Bourdonnaye. M. de Villèle n'avait point de ressource contre sa majorité; il était ministre à la merci de ses partisans.

Il en avait de très-divers et qui lui prêtaient leur appui à des conditions très-inégales. S'il n'eût eu affaire qu'à ceux que j'appellerai les politiques et les laïques du parti, il eût pu réussir à les contenter et à gouverner de concert avec eux. Malgré leurs préjugés, la plupart des gentilshommes de province et des bourgeois royalistes n'étaient ni bien ardents, ni bien exigeants; ils

avaient, au fond, les mœurs de la France nouvelle, trouvaient naturellement ou reprenaient sans effort leur place dans ses rangs, et s'accommodaient du régime constitutionnel depuis qu'ils n'y étaient plus des vaincus. L'indemnité aux émigrés, quelques garanties d'influence locale et la distribution des fonctions publiques auraient suffi longtemps à M. de Villèle pour s'assurer leur concours. Mais une autre portion de son armée, nombreuse, influente et nécessaire, le parti religieux était bien plus difficile à satisfaire et à gouverner.

Je ne veux me servir aujourd'hui d'aucun des mots qui furent alors des armes de guerre et sont devenus presque des injures; je ne parlerai ni du *parti prêtre*, ni de la *congrégation*, ni même des *jésuites;* je me reprocherais d'envenimer, par l'amertume des souvenirs et du langage, le mal, si grave en soi, dont la France et la Restauration eurent alors, l'une tant à craindre, l'autre tant à souffrir.

Ce mal, qui s'était laissé entrevoir sous la première Restauration et pendant la session de 1815, et qui dure encore aujourd'hui, malgré tant d'orages et de flots de lumière, c'est la guerre déclarée, par une portion considérable de l'Église catholique de France, à la société française actuelle, à ses principes, à son organisation politique et civile, à ses origines et à ses tendances. Ce fut sous le ministère de M. de Villèle, et surtout quand il se trouva seul en face de son parti, que ce mal éclata.

Jamais guerre semblable ne fut plus inintelligente et

plus inopportune. Elle arrêta le cours de la réaction qui avait commencé sous le Consulat en faveur des croyances et des sentiments religieux. Je n'ai garde d'exagérer la valeur de cette réaction; je porte à la foi et à la piété réelles trop de respect pour les confondre avec les retours superficiels de l'opinion et de l'âme humaine. Cependant le mouvement qui ramenait la France vers le christianisme était sincère et plus sérieux qu'il n'en avait l'air; c'était à la fois un besoin public et un goût intellectuel; la société, lasse d'ébranlements et de changements, cherchait des points fixes où elle pût se rattacher et se reposer; les esprits, dégoûtés de l'atmosphère terrestre et matérielle, aspiraient à remonter vers des horizons plus hauts et plus purs; les penchants de la mode morale concouraient avec les instincts de l'intérêt social. Livré à son cours naturel et soutenu par l'influence d'un clergé uniquement préoccupé de rétablir la foi et la vie chrétiennes, ce mouvement avait grande chance de se propager et de rendre à la religion son légitime empire.

Mais au lieu de se tenir dans cette haute sphère, beaucoup de membres et de partisans aveugles du clergé catholique descendirent dans les questions du monde, et se montrèrent plus ardents à repousser la société française dans son ancien moule, pour y rendre à leur Église son ancienne place, qu'à réformer et à conduire moralement les âmes. L'erreur était profonde; l'Église chrétienne n'est point comme l'Antée païen qui reprend ses forces en touchant à la terre;

c'est au contraire en s'en détachant et en remontant vers le ciel que, dans ses jours de péril, l'Église retrouve les siennes. Quand on la vit se distraire de sa propre et sublime mission pour réclamer des lois de rigueur et pour présider à la distribution des emplois, quand on vit ses désirs et ses efforts dirigés surtout contre les principes et les institutions qui sont aujourd'hui l'essence même de la société française, quand la liberté de conscience, la publicité, la séparation légale de la vie civile et de la vie religieuse, le caractère laïque de l'État parurent attaqués et compromis, aussitôt le flot montant de la réaction religieuse s'arrêta et céda la place à un flot contraire; au lieu du mouvement qui éclaircissait les rangs du parti incrédule au profit du parti religieux, on vit les deux partis resserrer leurs rangs; le XVIIIe siècle reparut en armes ; Voltaire, Rousseau, Diderot, et leurs plus médiocres disciples se répandirent de nouveau partout, recrutant de nombreux bataillons. Au nom de l'Église, on déclarait la guerre à la société; la société rendit à l'Église guerre pour guerre. Chaos déplorable dans lequel le bien et le mal, le vrai et le faux, le juste et l'injuste se confondaient et étaient, de part et d'autre, indistinctement frappés.

Je doute que M. de Villèle appréciât bien, dans sa pensée, toute la gravité de cette situation et des périls qu'elle faisait courir à la Restauration comme à la religion; ce n'était pas un esprit exercé ni enclin à s'arrêter longtemps dans l'observation des faits généraux et moraux, et à les sonder profondément. Mais il comprit

et sentit vivement les embarras qui lui venaient de là pour son propre pouvoir, et il essaya de les atténuer en donnant, à l'influence du clergé dans le gouvernement, des satisfactions à la fois éclatantes et mesurées, se flattant d'acquérir ainsi, dans l'Église même, des alliés qui l'aideraient à contenir les prétentions excessives et imprudentes de leurs amis. Déjà, peu après son avénement au ministère, il avait fait nommer un ecclésiastique justement considéré et que le pape venait de faire évêque d'Hermopolis, M. l'abbé Frayssinous, grand maître de l'Université; deux mois après la chute de M. de Chateaubriand, l'abbé Frayssinous entra dans le cabinet comme ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, département nouveau et créé pour lui. C'était un esprit sensé et un caractère modéré, qui avait acquis, par une prédication chrétienne sans rigueur et par une conduite prudente avec dignité, une réputation et une importance un peu supérieures à ses mérites réels, et qu'il ne se souciait pas de compromettre. En 1816, il avait été membre de la commission d'instruction publique que présidait alors M. Royer-Collard, et il s'en était bientôt retiré, ne voulant ni partager la responsabilité de son président, ni lutter contre lui. Il approuvait, au fond, la politique de M. de Villèle, mais sans se dévouer à la soutenir; et tout en déplorant les exigences aveugles d'une partie du clergé, il s'appliquait, dans l'occasion, à les excuser et à les couvrir plutôt qu'à les repousser. Il fut, sans le trahir, de peu de secours à M. de Villèle, et le compro-

mit plus d'une fois par son langage public, qui avait toujours pour but de maintenir sa propre situation dans l'Église bien plus que de servir le cabinet.

Trois mois seulement s'étaient écoulés depuis que M. de Villèle, séparé de ses plus brillants collègues et d'une partie notable de ses anciens amis, portait seul le poids du gouvernement, quand le roi Louis XVIII mourut. L'événement était prévu depuis longtemps, et M. de Villèle s'y était habilement préparé ; il était aussi bien établi dans l'estime et dans la confiance du nouveau roi que dans celles du roi qui passait des Tuileries à Saint-Denis ; Charles X, le Dauphin et la Dauphine le regardaient tous trois comme le plus capable et le plus utile de leurs plus fidèles serviteurs. Mais M. de Villèle ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait changé de maître, et qu'il y a peu à compter sur l'esprit et le cœur d'un roi, même sincère, quand la surface et le fond n'y sont pas d'accord.

Les hommes appartiennent bien plus qu'on ne le croit, et qu'ils ne le croient eux-mêmes, à ce qu'ils pensent réellement. On a beaucoup comparé, pour les séparer, Louis XVIII et Charles X ; la séparation était encore plus profonde qu'on ne l'a dit. Louis XVIII était un modéré de l'ancien régime et un libre penseur du XVIII^e^ siècle ; Charles X était un émigré fidèle et un dévot soumis. La sagesse de Louis XVIII était pleine d'égoïsme et de scepticisme, mais sérieuse et vraie. Quand Charles X se conduisait en roi sage, c'était par probité, par bienveillance imprévoyante, par entraîne-

ment du moment, par désir de plaire, non par conviction et par goût. A travers tous les cabinets de son règne, l'abbé de Montesquiou, M. de Talleyrand, le duc de Richelieu, M. Decazes, M. de Villèle, le gouvernement de Louis XVIII fut un gouvernement conséquent et toujours semblable à lui-même. Sans mauvais calcul ni préméditation trompeuse, Charles X flotta de contradiction en contradiction et d'inconséquence en inconséquence, jusqu'au jour où, rendu à sa vraie foi et à sa vraie volonté, il fit la faute qui lui coûta le trône.

Pendant trois ans, depuis l'avénement de Charles X jusqu'à sa propre chute, non-seulement M. de Villèle ne lutta point contre la légèreté inconséquente du Roi, mais il en profita et y puisa ses meilleures armes pour échapper à ses divers ennemis. Trop clairvoyant pour espérer que Charles X persévérât dans la ligne de modération volontaire, préméditée et constante qu'avait suivie Louis XVIII, il entreprit de lui faire du moins accomplir, quand les circonstances s'y prêtaient, assez d'actes de politique modérée et populaire pour qu'il ne parût pas exclusivement livré au parti qui avait, au fond, son cœur et sa foi. Habile à varier ses conseils selon les besoins et les chances du moment, et s'emparant à propos du penchant de Charles X pour les résolutions soudaines, soit de faveur, soit de rigueur, M. de Villèle fit tantôt abolir, tantôt rétablir la censure des journaux, tantôt adoucir, tantôt aggraver l'application des lois, s'appliquant toujours, et souvent avec succès, à placer dans la bouche ou au nom du Roi des démon-

strations et des paroles libérales à côté des paroles et des démonstrations qui rappelaient l'ancien régime et les prétentions du pouvoir absolu. Le même esprit le dirigeait dans sa conduite au sein des Chambres. Ses divers projets de loi furent conçus et présentés à l'adresse, pour ainsi dire, des partis divers, de telle sorte que toute opinion importante reçût une certaine mesure de satisfaction. L'indemnité aux émigrés comblait les vœux et réparait les affaires du côté droit laïque tout entier. La reconnaissance de la république d'Haïti plaisait aux libéraux. Des réformes judicieuses dans le budget de l'État et une administration amie des bonnes règles et des bons services valaient à M. de Villèle l'estime des hommes éclairés et une faveur générale parmi les fonctionnaires publics. Le projet de loi sur le régime des successions et le droit d'aînesse donnait, aux esprits préoccupés de regrets aristocratiques, quelque espérance. Le projet de loi sur le sacrilége flattait les passions du parti fanatiquement religieux et les systèmes de ses théoriciens. A côté de l'esprit de réaction qui dominait dans ces travaux législatifs comme dans les actes du pouvoir, paraissait toujours un effort intelligent pour faire aussi quelque chose au profit et au gré de l'esprit de progrès. En servant fidèlement ses amis, M. de Villèle cherchait et saisissait toutes les occasions de donner à ses adversaires quelques compensations.

Ce n'est pas qu'en principe l'état de son esprit fût changé, ni qu'il fût devenu un homme de cette société nouvelle et libérale qu'il ménageait avec tant de soin.

Au fond, M. de Villèle restait toujours un homme de l'ancien régime, fidèle à son parti sincèrement aussi bien que par calcul. Mais ses idées en fait d'organisation sociale et politique étaient des traditions et des habitudes plutôt que des convictions méditées et personnelles; il les conservait sans s'y asservir et les ajournait sans les abandonner. L'instinct pratique et le besoin du succès dominaient en lui; il avait le tact de ce qui pouvait ou ne pouvait pas réussir; et il s'arrêtait devant les obstacles, soit qu'il les jugeât insurmontables, soit qu'il prît du temps pour les tourner. Je trouve, dans une lettre qu'il écrivait le 31 octobre 1824 au prince Jules de Polignac, alors ambassadeur à Londres, sur le rétablissement projeté du droit d'aînesse, l'expression frappante et de sa pensée intime et de sa clairvoyante prudence dans l'action : « Vous auriez tort, lui dit-il, de croire que c'est parce que les majorats sont perpétuels qu'on n'en fait pas : vous nous faites trop d'honneur, la génération actuelle ne se mène pas par des considérations aussi éloignées du temps qui lui appartient. Le feu Roi a nommé le comte K... pair, à la charge de faire un majorat; il laisse périr sa pairie plutôt que de vouloir faire du tort à ses filles en avantageant son fils. Sur vingt familles aisées, il y en a à peine une où l'on use de la faculté d'avantager l'aîné ou tout autre des enfants. L'égoïsme est partout. On aime mieux bien vivre avec tous ses enfants, et en les établissant, on s'engage à n'en avantager aucun. Les liens de la subordination sont tellement relâchés partout que, dans les familles,

le père serait, je crois, obligé de ménager ses enfants. Si le gouvernement proposait de rétablir le droit d'aînesse, il ne trouverait pas une majorité pour l'obtenir, parce que le mal est plus haut; il est dans nos mœurs encore tout empreintes des suites de la révolution. Je ne veux pas dire qu'il ne faille rien faire pour améliorer cette triste situation; mais je pense qu'à une société aussi malade il faut beaucoup de temps et de ménagement pour ne pas perdre en un jour le travail et le fruit de plusieurs années. Savoir où il convient d'aller, ne jamais s'en écarter, faire un pas vers le but toutes les fois qu'on le peut, ne se mettre en aucune occasion dans le cas d'être obligé de se reculer, voilà ce que je crois une des nécessités du temps où je suis venu aux affaires, et une des causes pour lesquelles j'ai été porté au poste que j'occupe. »

M. de Villèle disait vrai : c'était sa fidélité intelligente aux intérêts de son parti, sa patiente persévérance à marcher pas à pas vers son but, son juste et tranquille discernement du possible et de l'impossible, qui l'avaient porté et maintenu au pouvoir. Mais dans les grandes transformations des sociétés humaines, quand les idées et les passions des peuples ont été puissamment remuées, le bon sens, la modération et l'habileté ne suffisent pas longtemps à les gouverner; et le jour ne tarde pas à venir où, soit pour faire le bien, soit pour empêcher le mal, des convictions et des volontés précises, hautes et fortes sont indispensables dans les chefs de gouvernement. Ce n'étaient point là les qua-

lités de M. de Villèle; il avait plus de justesse que de grandeur d'esprit, plus de savoir-faire que de vigueur, et il ne résistait pas à son parti quand il ne réussissait plus à le diriger : « Je suis né pour la fin des révolutions, » avait-il dit en arrivant au pouvoir, et il se jugeait bien lui-même; mais il jugeait moins bien l'état général de la société; la Révolution était beaucoup moins finie qu'il ne le croyait; elle se réveillait autour de lui, provoquée et remise en crédit par les tentatives tantôt arrogantes, tantôt souterraines de la contre-révolution. On ne conspirait plus, mais on discutait, on critiquait, on combattait avec ardeur dans l'arène légale. Ce n'étaient plus les sociétés secrètes, c'étaient les esprits qui fermentaient et éclataient de toutes parts. Et dans ce mouvement public, c'était surtout contre les prétentions et la prépondérance du parti fanatique que s'élevait avec passion la résistance. C'est, de nos jours, l'un des plus étranges aveuglements de ce parti de ne pas voir que les conditions sous lesquelles il agit et les moyens qu'il emploie sont directement contraires au but qu'il poursuit, et l'en éloignent au lieu de l'y conduire. Il veut comprimer la liberté, soumettre la raison, imposer la foi; et il parle, il écrit, il discute; il cherche et prend ses armes dans ce régime d'examen et de publicité qu'il maudit. Rien de plus naturel et de plus légitime de la part des croyants qui ont pleine confiance dans leur foi et qui l'estiment en état de convaincre ses adversaires; ceux-là ont raison de recourir à la discussion et à la publicité, et elles peu-

vent leur réussir. Mais ceux qui regardent la publicité et la discussion libres comme essentiellement funestes, que font-ils en les invoquant, sinon fomenter eux-mêmes le mouvement qu'ils redoutent et alimenter l'incendie qu'ils veulent éteindre? Pour être, je ne dis pas seulement conséquents, mais sages et efficaces, qu'ils aient recours à d'autres moyens, qu'ils s'emparent de la force, qui est le moyen auquel ils croient; qu'ils deviennent les maîtres; et alors, quand ils auront fait taire toute opposition, qu'ils parlent seuls, s'ils croient avoir besoin de parler. Mais jusque-là, qu'ils ne se fassent point d'illusion; en se servant des armes de la liberté, ils servent la liberté bien plus qu'ils ne lui nuisent, car ils l'avertissent et l'excitent. Pour faire triompher le système d'ordre et de gouvernement auquel ils aspirent, il n'y a qu'une route; l'Inquisition et Philippe II savaient seuls leur métier.

Comme il devait arriver, la résistance provoquée par les entreprises du parti fanatique se transforma bientôt en attaque. Un gentilhomme royaliste avait relevé le drapeau de l'opposition contre la politique de M. de Villèle; un autre gentilhomme royaliste attaqua les dominateurs religieux du cabinet de M. de Villèle, et les traduisit, non-seulement devant l'opinion, mais devant la justice du pays qui les condamna et les désarma sans leur porter aucun autre coup que celui de son improbation au nom de la loi.

Personne n'était moins que le comte de Montlosier un philosophe du XVIII^e^ siècle ou un libéral du XIX^e^; il

avait, dans l'Assemblée constituante, passionnément défendu l'Église et combattu la Révolution; il était sincèrement royaliste, aristocrate et catholique. On l'appelait, non sans raison, le publiciste féodal. Mais la noblesse féodale n'acceptait, pas plus que la bourgeoisie moderne, la domination ecclésiastique; M. de Montlosier la repoussa, au nom de l'ancienne comme de la nouvelle France, et comme il l'eût repoussée jadis du haut de son château ou à la cour de Philippe le Bel. Le vieil esprit français reparut en lui, libre en même temps que respectueux envers l'Église, et aussi jaloux de l'indépendance laïque de l'État et de la couronne que pouvait l'être un membre du Conseil d'État impérial.

Au même moment, un homme du peuple, né poëte et devenu encore plus poëte à force d'art, célébrait, charmait, échauffait et propageait par ses chansons les instincts et les passions populaires contre tout ce qui rappelait l'ancien régime, surtout contre les prétentions et la domination ecclésiastiques. M. Béranger n'était, au fond de son cœur, ni un révolutionnaire ni un impie ; il était plus honnête et plus sensé que ses chansons ; mais démocrate par conviction comme par goût, et jeté par l'esprit démocratique dans la licence et l'imprévoyance, il attaquait pêle-mêle tout ce qui déplaisait au peuple, ne s'inquiétant point de la portée de ses coups, prenant le succès de ses chansons pour une victoire de la France, aimant bien mieux la Révolution ou l'Empire que la liberté, et oubliant, avec une légèreté vulgaire, que la foi et le respect ne sont nulle part plus

indispensables qu'au sein des sociétés démocratiques et libres. Il s'en est, je crois, aperçu un peu tard quand il s'est trouvé, de sa personne, en face des passions fomentées par ses chansons et de ses rêves devenus des réalités. Il s'est empressé alors, avec une prudence qui ne lui a jamais fait défaut, de sortir de l'arène politique et presque du monde, non pas changé dans ses sentiments, mais un peu triste et inquiet des conséquences de la guerre à laquelle il avait pris tant de part. Il était, sous la Restauration, plein de confiance comme d'ardeur, modestement enivré de sa popularité, et, quoiqu'il s'exagérât son importance et son intelligence politique, plus sérieusement influent qu'il n'était jamais arrivé à un chansonnier [1].

Ainsi, après six ans de gouvernement du côté droit et trois ans de règne de Charles X, les choses en étaient venues à ce point que deux des principaux chefs royalistes marchaient à la tête, l'un de l'opposition au cabinet, l'autre de l'opposition au clergé, et que la Restauration comptait un chansonnier au premier rang parmi ses plus dangereux ennemis.

De tout ce mal et de tout ce péril, tout le monde s'en prenait à M. de Villèle : à droite ou à gauche, dans les salons et dans les journaux, parmi les modérés comme

[1] Je l'avais rencontré quelquefois avant 1830; et quoique je ne l'aie pas revu depuis la révolution de Juillet, il était resté avec moi dans de bienveillants rapports. Il m'écrivait souvent pour me recommander ses amis malheureux. J'insère dans les *Pièces historiques* placées à la fin de ce volume un échantillon de ses lettres, souvent remarquables par un tour gracieux sans affectation, quoique un peu étudiées. (*Pièces historiques*, n° XII.)

parmi les violents, il était de plus en plus l'objet de toutes les attaques et de tous les reproches. Comme les corps judiciaires l'avaient fait dans les affaires religieuses, les corps lettrés, dans les questions de leur compétence, saisissaient avec empressement l'occasion de manifester leur opposition. L'Université comprimée et mutilée était profondément mécontente. L'Académie française se fit un devoir d'honneur de protester, par une adresse que le Roi refusa de recevoir mais qui n'en fut pas moins votée, contre la nouvelle loi de la presse présentée en 1826, et trois mois après retirée par le cabinet. A la Chambre des pairs, M. de Villèle ne trouvait ni un bon vouloir général, ni une majorité assurée. Même au Palais-Bourbon et aux Tuileries, ses deux places fortes, il perdait visiblement du terrain : dans la Chambre des députés, la majorité ministérielle se réduisait et devenait triste, même en triomphant; à la cour, quelques-uns des plus affidés serviteurs du Roi, les ducs de Rivière, de Fitz-James, de Maillé, le baron de Glandevès et bien d'autres, les uns par esprit de parti, les autres par inquiétude monarchique, désiraient la chute de M. de Villèle, et lui préparaient des successeurs. Et le Roi lui-même, lorsque quelque nouvelle manifestation du sentiment public arrivait à lui, disait avec humeur en rentrant dans son cabinet : « Toujours Villèle ! toujours contre Villèle ! »

Au fond, l'injustice était criante : si le côté droit jouissait du pouvoir depuis six ans et l'avait exercé de façon à le garder, si Charles X avait, non-seulement

succédé paisiblement à Louis XVIII, mais gouverné sans trouble et même avec des accès de popularité, c'était surtout à M. de Villèle qu'ils en étaient redevables. Il avait fait deux choses difficiles et qu'on pourrait appeler grandes si elles avaient duré plus longtemps; il avait discipliné l'ancien parti royaliste, et d'un parti de cour et de classe qui jusque-là n'avait été vraiment actif que dans les luttes révolutionnaires, il avait fait, pendant six ans, un parti de gouvernement; il avait contenu son parti et son pouvoir dans les limites générales de la Charte, et pratiqué, pendant six ans, le gouvernement constitutionnel sous un prince et avec des amis qui passaient pour le comprendre assez peu et ne l'accepter qu'à regret. Si le Roi et le côté droit se sentaient en péril, c'était eux-mêmes, non M. de Villèle, qu'ils en devaient accuser.

Pourtant M. de Villèle n'avait, de son côté, nul droit de se plaindre de l'injustice qu'il subissait. Il avait été pendant six ans le chef du gouvernement; en cédant au Roi ou à son parti quand il désapprouvait leurs desseins, et en restant leur ministre quand il ne réussissait pas à empêcher ce qu'il désapprouvait, il avait accepté la responsabilité des fautes commises sous son nom et de son aveu, quoique malgré lui. Il portait la peine de ses faiblesses dans l'exercice du pouvoir et de son obstination à le retenir, quelques concessions qu'il lui coûtât. On ne gouverne pas, sous un régime libre, pour jouir du mérite et recueillir le fruit des succès, en répudiant les fautes qui amènent les revers.

On doit à M. de Villèle la justice de reconnaître qu'il n'essaya jamais de se soustraire à la responsabilité de son gouvernement, soit qu'elle portât sur ses propres actes ou sur ses concessions à ses amis. On ne le vit point rejeter sur son parti ou sur le Roi les fautes auxquelles il avait fini par consentir. Il savait se taire et subir le blâme, même quand il avait eu raison. En 1825, après la guerre d'Espagne et dans les débats financiers dont elle devint la source, M. de La Bourdonnaye l'accusa d'avoir été l'auteur des marchés conclus à Bayonne en 1823 avec M. Ouvrard pour les approvisionnements de l'armée, et qui étaient l'objet des plus violentes attaques; M. de Villèle eût pu fermer la bouche à son adversaire, car, le 7 avril 1823, il avait écrit à M. le duc d'Angoulême précisément pour le prémunir contre M. Ouvrard et ses propositions. Il ne s'en prévalut point et se contenta de rendre compte au Roi, dans un conseil auquel le Dauphin assistait, de la situation dans laquelle il s'était trouvé. Le Dauphin lui dit aussitôt qu'il l'autorisait à faire usage de sa lettre : « Non, monseigneur, lui répondit M. de Villèle; il en arrivera, pour moi, ce qui plaira à Dieu; cela importe peu au pays; mais je me rendrais coupable envers le Roi comme envers la France si, pour me disculper d'une accusation, quelque grave qu'elle puisse être, je laissais échapper, hors de l'enceinte de ce cabinet, une seule parole qui pût compromettre le nom de Monseigneur. »

Quand, malgré sa disposition confiante et opiniâtre

il se sentit sérieusement menacé, quand les cris : *A bas les ministres! à bas Villèle!* proférés par plusieurs bataillons de la garde nationale, pendant et après la revue que le Roi en passa au Champ-de-Mars, le 29 avril 1827, eurent amené le licenciement de cette garde, mesure violente quoique légale, qui agita vivement le public et le Conseil du Roi, quand M. de Villèle sentit clairement que, soit dans les Chambres, soit à la cour, il était trop attaqué et trop ébranlé pour pouvoir gouverner avec quelque efficacité, il prit résolûment le parti que lui indiquait la Charte et que provoquait sa situation ; il demanda au Roi la dissolution de la Chambre des députés et des élections nouvelles qui vinssent ou raffermir ou renverser le cabinet. Charles X hésita; il craignait les élections; et quoiqu'il ne soutînt plus fermement son ministre, la chance de le voir tomber et l'incertitude sur le choix des successeurs l'inquiétaient autant que, dans sa légèreté, il pouvait s'inquiéter. M. de Villèle insista; le Roi se rendit; et malgré la loi électorale qu'en 1820 M. de Villèle et le côté droit avaient votée, malgré leurs six années de gouvernement, malgré les efforts de l'administration pour influer sur les élections, elles amenèrent un résultat conforme à l'état général des esprits, une majorité composée d'éléments divers, mais décidément hostile au cabinet. Après avoir tâté avec soin ce nouveau terrain, après avoir reçu, de diverses parts, des propositions d'arrangement et d'alliance, M. de Villèle ne se fit point d'illusion sur ses chances de force et de durée, et il se retira

en conseillant au Roi un retour vers le centre et l'appel d'un cabinet modéré qu'il l'aida à former. Charles X prit ses nouveaux conseillers comme il quittait les anciens, avec doute et tristesse; il ne faisait pas ce qui lui aurait plu et ne savait pas si ce qu'il faisait le tirerait, pour quelques mois, d'embarras. Plus décidée, non par supériorité d'esprit mais par fermeté de cœur, la Dauphine lui dit quand elle apprit sa résolution : « En abandonnant M. de Villèle, vous descendez la première marche de votre trône. »

Le parti politique dont M. de Villèle avait été le chef eût pu ressentir, pour lui-même, des pronostics au moins aussi sombres; il avait usé et perdu le seul homme sorti de ses rangs qui eût su lui faire légalement conquérir et exercer le pouvoir.

CHAPITRE VII

MON OPPOSITION.

Ma retraite à la *Maisonnette*.—Je publie quatre écrits politiques de circonstance : 1° *Du Gouvernement de la France depuis la Restauration et du Ministère actuel* (1820) ; 2° *Des Conspirations et de la Justice politique* (1821) ; 3° *Des Moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France* (1821) ; 4° *De la Peine de mort en matière politique* (1822). — Caractère et effet de ces écrits. — Limites de mon opposition. — Les *Carbonari*.— Visite de M. Manuel. — J'ouvre mon cours sur l'histoire des origines du gouvernement représentatif.— Son double but.— L'abbé Frayssinous en ordonne la suspension.—Mes travaux historiques, — sur l'histoire d'Angleterre, — sur l'histoire de France. — Des relations et de l'influence mutuelle de l'Angleterre et de la France. — Du mouvement philosophique et littéraire des esprits à cette époque.—La *Revue française*. — Le *Globe*. — Elections de 1827. — Ma participation à la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*.—Mes rapports avec le ministère Martignac. — Il autorise la réouverture de mon cours. — Mes leçons de 1828 à 1830 sur l'histoire de la civilisation en Europe et en France.—Leur effet.—Chute du ministère Martignac et avénement de M. de Polignac. — Je suis élu député à Lisieux.

(1820-1830).

Quand je fus éliminé du Conseil d'État avec MM. Royer-Collard, Camille Jordan et Barante, je reçus de tous côtés des témoignages d'une vive sympathie. La disgrâce volontairement encourue, et qui impose quelques sacrifices, flatte les amis politiques et intéresse les spectateurs indifférents. Je résolus de reprendre, à la Faculté des lettres, mon cours d'histoire moderne. Nous

étions à la fin de juillet. Madame de Condorcet m'offrit de me prêter pour quelques mois une maison de campagne qu'elle possédait à dix lieues de Paris, près de Meulan. Mes relations avec elle n'avaient rien d'intime; ses sentiments politiques différaient beaucoup des miens; elle appartenait, avec passion et *quand même*, au XVIII^e^ siècle et à la Révolution; mais c'était un caractère élevé, un esprit ferme, un cœur généreux et capable d'affection; on pouvait sans embarras recevoir d'elle un service offert simplement et pour le seul plaisir de le rendre. J'acceptai celui qu'elle me proposait, et dans les premiers jours d'août j'étais établi à *la Maisonnette*, et j'y reprenais mes travaux.

J'aimais beaucoup dès lors et j'ai toujours beaucoup aimé la vie publique. Pourtant je n'en suis jamais sorti sans éprouver un sentiment de bien-être mêlé à mon regret, comme un homme qui passe d'une atmosphère chaude et excitante dans un air léger et rafraîchissant. Dès le premier moment, le séjour de *la Maisonnette* me plut. Placée à mi-côte, elle avait vue sur la petite ville de Meulan avec ses deux églises, l'une rendue au culte, l'autre un peu ruinée et changée en magasin; à droite de la ville, les regards tombaient sur l'*Ile-Belle*, toute en vertes prairies et entourée de grands peupliers, en face, sur le vieux pont de Meulan, et au delà du pont, sur la vaste et fertile vallée de la Seine. La maison, point trop petite, était modeste et modestement arrangée; des deux côtés, en sortant de la salle à manger, de grands arbres et des massifs d'arbustes; sur les der-

rières et au-dessus de la maison, un jardin planté sans art, mais coupé par des allées montantes le long du coteau et bordées de fleurs. Au haut du jardin, un petit pavillon, bon pour lire seul ou pour causer à deux. Au delà de l'enceinte, toujours en montant, des bois, des champs, d'autres maisons de campagne, d'autres jardins dispersés sur un terrain inégal. J'étais là avec ma femme et mon fils François qui venait d'avoir cinq ans. Mes amis venaient me voir. Il n'y avait, dans tout ce qui m'entourait, rien de beau ni de rare; c'était la nature avec ses plus simples ornements, et j'y menais la vie de famille avec ses plus paisibles douceurs. Mais rien ne me manquait, ni l'espace, ni la verdure, ni l'affection, ni la conversation, ni la liberté, ni le travail, ni même la nécessité du travail, aiguillon et frein dont la mollesse et la mobilité humaines ont si souvent besoin. J'étais heureux. Quand l'âme est sereine, le cœur plein et l'esprit actif, les situations les plus diverses ont toutes leur charme et admettent toutes le bonheur.

J'allais quelquefois à Paris pour mes travaux; je trouve, dans une lettre que j'écrivais à madame Guizot pendant l'une de ces courses, l'impression que j'y ressentais : « Au premier moment, je prends plaisir à rentrer dans le monde et à causer; mais bientôt le dégoût des paroles inutiles me gagne; il n'y a pire rabâchage que celui qui porte sur les choses importantes; on entend redire indéfiniment ce qu'on sait; on redit ce que savent ceux à qui l'on parle; c'est à la fois

insipide et agitant. Dans mon inaction, j'aime mieux la conversation des arbres, des fleurs, du soleil, du vent. L'homme est infiniment supérieur à la nature; mais la nature est toujours égale, et inépuisable dans sa monotonie. On sait qu'elle reste et qu'elle doit rester ce qu'elle est; on n'éprouve point en sa présence ce besoin d'aller en avant qui fait qu'on s'impatiente ou qu'on se lasse de la société des hommes quand ils ne le satisfont pas. Qui a jamais trouvé que les arbres devraient devenir rouges au lieu d'être verts, et que le soleil d'aujourd'hui a tort de ressembler au soleil d'hier? On n'invoque point là le progrès ni la nouveauté, et c'est pourquoi la nature nous tire de l'ennui du monde en même temps qu'elle nous repose de son agitation. Il lui a été donné de plaire toujours sans jamais changer; immobile, l'homme devient ennuyeux, et il n'est pas assez fort pour être toujours en mouvement. »

Au sein de cette vie douce et pleine, les affaires publiques, la part que j'avais commencé à y prendre, les liens d'opinion et d'amitié que j'y avais contractés, les espérances que j'y avais conçues pour mon pays et pour moi-même ne cessaient pourtant pas de me préoccuper fortement. L'envie me vint de dire tout haut ce que je pensais du nouveau régime de la France, de ce qu'il était depuis 1814, de ce qu'il devait être pour tenir sa parole et atteindre son but. Encore étranger aux Chambres, c'était là pour moi le seul moyen d'entrer en personne dans l'arène politique et d'y marquer un

peu ma place. J'étais parfaitement libre et à l'âge où la confiance désintéressée dans l'empire de la vérité se confond avec les honnêtes désirs de l'ambition; je poursuivais le succès de ma cause en en espérant mon propre succès. Après deux mois de séjour à *la Maisonnette*, je publiai sous ce titre : *du Gouvernement de la France depuis la Restauration et du Ministère actuel*, mon premier écrit d'opposition contre la politique qui prévalait depuis que le duc de Richelieu, en s'alliant avec le côté droit pour changer la loi des élections, avait changé aussi le siége et la pente du pouvoir.

Je pris la question, ou, pour parler plus vrai, j'entrai dans la lutte sur le terrain où les Cent-Jours et la Chambre de 1815 l'avaient malheureusement placée. Qui aura, dans le gouvernement de la France, l'influence prépondérante, les vainqueurs ou les vaincus de 1789, les classes moyennes élevées à leurs droits ou les classes jadis privilégiées? La Charte de la Restauration est-elle la conquête de la société nouvelle ou le triomphe de l'ancien régime, l'accomplissement légitime et sensé ou le châtiment mérité de la Révolution?

J'emprunte à une préface que j'ai ajoutée, l'an dernier, à une nouvelle édition de mon *Cours sur l'Histoire de la Civilisation en France*, quelques lignes qui sont aujourd'hui, après plus de quarante ans d'expérience et de réflexion, l'expression fidèle de ma pensée :

« C'est la rivalité aveugle des hautes classes sociales qui a fait échouer parmi nous les essais de gouverne-

ment libre. Au lieu de s'unir, soit pour se défendre du despotisme, soit pour fonder et pratiquer la liberté, la noblesse et la bourgeoisie sont restées séparées, ardentes à s'exclure ou à se supplanter, et ne voulant accepter, l'une aucune égalité, l'autre aucune supériorité. Prétentions iniques en droit et vaines en fait. Les hauteurs un peu frivoles de la noblesse n'ont pas empêché la bourgeoisie française de s'élever et de prendre place au niveau supérieur de l'État. Les jalousies un peu puériles de la bourgeoisie n'ont pas empêché la noblesse de conserver les avantages que donnent la notoriété des familles et la longue possession des situations. Dans toute société qui vit et grandit, il y a un mouvement intérieur d'ascension et de conquête. Dans toute société qui dure, une certaine hiérarchie des conditions et des rangs s'établit et se perpétue. La justice, le bon sens, l'intérêt public, l'intérêt personnel bien entendu veulent que, de part et d'autre, on accepte ces faits naturels de l'ordre social. Les classes diverses n'ont pas su avoir, en France, cette équité habile. Aussi ont-elles, les unes et les autres, porté pour elles-mêmes et fait porter à leur commune patrie la peine de leur inintelligent égoïsme. Pour le vulgaire plaisir de rester, les uns impertinents, les autres envieux, nobles et bourgeois ont été infiniment moins libres, moins grands, moins assurés dans leurs biens sociaux qu'ils n'auraient pu l'être avec un peu plus de justice, de prévoyance et de soumission aux lois divines des sociétés humaines. Ils n'ont pas su agir de concert pour être

libres et puissants ensemble; ils se sont livrés et ils ont livré la France aux révolutions. »

Nous étions loin, en 1820, de cette libre et impartiale appréciation de notre histoire politique et des causes de nos revers. Rengagés depuis cinq ans dans l'ornière des anciennes rivalités de classes et des récentes luttes de révolution, nous étions passionnément préoccupés de nos échecs et de nos périls du moment, et pressés de vaincre sans nous inquiéter beaucoup du prix ou des embarras de la victoire. Je soutins avec ardeur la cause de la société nouvelle telle que la Révolution l'a faite, ayant l'égalité devant la loi pour premier principe, et les classes moyennes pour élément fondamental. J'agrandis encore cette cause déjà si grande en la reportant dans le passé et en retrouvant ses intérêts et ses vicissitudes dans tout le cours de notre histoire. Je ne veux atténuer ni mes idées ni mes paroles : « Depuis plus de treize siècles, disais-je, la France contenait deux peuples, un peuple vainqueur et un peuple vaincu. Depuis plus de treize siècles, le peuple vaincu luttait pour secouer le joug du peuple vainqueur. Notre histoire est l'histoire de cette lutte. De nos jours, une bataille décisive a été livrée. Elle s'appelle la Révolution. ..... Le résultat de la Révolution n'était pas douteux. L'ancien peuple vaincu était devenu le peuple vainqueur. A son tour, il avait conquis la France. En 1814, il la possédait sans débat. La Charte reconnut sa possession, proclama que ce fait était le droit, et donna au droit le gouvernement représentatif pour garantie. Le

Roi se fit, par ce seul acte, le chef des conquérants nouveaux. Il se plaça dans leurs rangs et à leur tête, s'engageant à défendre avec eux et pour eux les conquêtes de la Révolution, qui étaient les leurs. La Charte emportait, sans nul doute, un tel engagement, car la guerre allait évidemment recommencer. Il était aisé de prévoir que le peuple vaincu ne se résignerait point à sa défaite. Ce n'est pas qu'elle le réduisît à subir la condition qu'il avait imposée jadis. Il retrouvait le droit s'il perdait le privilége, et en tombant de la domination il pouvait se reposer dans l'égalité. Mais il n'est pas donné à de grandes masses d'hommes d'abdiquer ainsi la faiblesse humaine, et leur raison demeure toujours bien loin en arrière de la nécessité. Tout ce qui conservait ou rendait aux anciens possesseurs du privilége une lueur d'espérance devait les porter à tenter de le ressaisir. La Restauration ne pouvait manquer de produire cet effet. Le privilége avait entraîné le trône dans sa chute; il devait croire qu'en se relevant le trône le relèverait. Comment n'en eût-il pas eu l'espoir? La France de la Révolution en avait la crainte. Mais quand même les événements de 1814 n'auraient pas amené la Restauration, quand même la Charte nous serait venue d'une autre source et par une autre dynastie, le seul établissement du système représentatif, le seul retour de la liberté auraient remis en lumière et rappelé au combat l'ancien peuple, le peuple du privilége. Ce peuple existe au milieu de nous; il vit, parle, circule, agit, influe d'un bout de la France à l'autre. Décimé et

dispersé par la Convention, séduit et contenu par Napoléon, dès que la terreur ou le despotisme cesse (et ni l'un ni l'autre n'est durable), il reparaît, prend sa place et travaille à recouvrer celle qu'il a perdue... Nous avons vaincu l'ancien régime; nous le vaincrons toujours; mais longtemps encore nous aurons à le combattre. Quiconque veut en France l'ordre constitutionnel, des élections, des Chambres, une tribune, la liberté de la presse, toutes les libertés publiques, doit renoncer à prétendre que, dans cette révélation continuelle et si animée de toute la société, la contre-révolution demeure muette et inactive. »

Au moment même où je résumais en termes si absolus et si vifs la situation que la Révolution, la Restauration et la Charte faisaient à la France, je pressentais qu'on pourrait abuser, au profit des passions révolutionnaires, de mes idées ou de mon langage, et pour les renfermer dans de justes limites, je me hâtais d'ajouter : « En disant que, depuis l'origine de notre monarchie, la lutte de deux peuples agite la France, et que la Révolution n'a été que le triomphe de vainqueurs nouveaux sur les anciens maîtres du pouvoir et du sol, je n'ai point entendu établir une filiation historique, ni supposer que le double fait de la conquête et de la servitude s'est perpétué, constant et identique, à travers les siècles. Une telle assertion serait évidemment démentie par les réalités. Dans ce long espace de temps, les vainqueurs et les vaincus, les possesseurs et les possessions, les deux races enfin se sont rapprochées,

déplacées, confondues; elles ont subi, dans leur existence et dans leurs relations, d'innombrables vicissitudes. La justice, dont la complète absence anéantirait aussitôt la société, s'est introduite dans les effets de la force. Elle a protégé les faibles, contenu les puissants, réglé leurs rapports, substitué progressivement de l'ordre à la violence, de l'égalité à l'oppression. Elle a fait la France enfin telle que le monde l'a vue, avec son immense gloire et ses époques de repos. Mais il n'en est pas moins vrai que, durant treize siècles, par le résultat de la conquête et de la féodalité, la France a toujours renfermé deux situations, deux classes sociales, profondément diverses et inégales, qui ne se sont point amalgamées ni placées, l'une envers l'autre, dans un état d'union et de paix, qui n'ont cessé enfin de lutter, celle-ci pour conquérir le droit, celle-là pour retenir le privilége. C'est là notre histoire. C'est en ce sens que j'ai parlé de deux peuples, de vainqueurs et de vaincus, d'amis et d'ennemis, et de la guerre, tantôt publique et sanglante, tantôt intérieure et purement politique, que se sont faite ces deux grands intérêts. »

En relisant aujourd'hui ces pages et tout mon livre de 1820, j'en reçois une impression que je tiens à constater. A considérer les choses au fond et en elles-mêmes, comme historien et comme philosophe, je n'y trouve à peu près rien à reprendre; je persiste à penser que les idées générales y sont justes, les grands faits sociaux bien appréciés, les personnages politiques bien compris et peints avec vérité. Comme acte et polémique de cir-

constance, l'ouvrage est trop absolu et trop rude; je n'y tiens pas assez de compte des difficultés et des nuances; je tranche trop fortement les situations et les partis; j'exige trop des hommes; je n'ai pas assez de tempérance, de prévoyance, ni de patience. L'esprit d'opposition me dominait trop exclusivement.

Je ne tardai pas, même alors et peut-être à cause du succès que j'obtins, à m'en douter un peu moi-même. J'ai peu de goût naturel pour l'opposition, et plus j'ai avancé dans la vie, plus j'ai trouvé que c'était un rôle à la fois trop facile et trop périlleux. Il n'y faut pas un grand mérite pour réussir, et il y faut beaucoup de vertu pour résister aux entraînements du dehors et à ses propres fantaisies. En 1820, je n'avais encore pris au gouvernement qu'une part indirecte et secondaire; pourtant j'avais déjà le sentiment de la difficulté de gouverner, et quelque répugnance à l'aggraver en attaquant le pouvoir chargé d'y suffire. Une autre vérité commençait aussi dès lors à m'apparaître : dans nos sociétés modernes, quand la liberté s'y déploie, la lutte est trop inégale entre ceux qui gouvernent et ceux qui critiquent le gouvernement; aux uns, tout le fardeau et une responsabilité sans limite; on ne leur passe rien: aux autres, une entière liberté sans responsabilité; de leur part, on accepte ou l'on tolère tout. Telle est, du moins chez nous, dès que nous sommes libres, la disposition publique. Plus tard et dans les affaires, j'en ai senti moi-même le poids; mais c'est dans l'opposition, je puis le dire, et sans aucun retour personnel, que

j'en ai d'abord entrevu l'inique et nuisible rigueur.

Par instinct plutôt que par une intention réfléchie et précise, le désir me vint, après avoir fait acte d'opposition déclarée, de prouver que l'esprit de gouvernement ne m'était pas étranger. Des hommes sensés inclinaient à penser que du système représentatif il ne pouvait sortir, chez nous du moins et dans l'état où la Révolution avait laissé la France, un vrai gouvernement, et que nos ardeurs pour les institutions libres n'étaient propres qu'à énerver le pouvoir et à livrer la société à l'anarchie. Les temps révolutionnaires et les temps impériaux nous avaient naturellement légué cette idée; la France n'avait connu la liberté politique que par les révolutions et l'ordre que par le despotisme; leur harmonie paraissait une chimère. J'entrepris d'établir, non-seulement que cette chimère des grands cœurs pouvait devenir une réalité, mais qu'il dépendait de nous de la réaliser, car le régime fondé par la Charte contenait, et contenait seul, pour nous, les moyens essentiels de gouvernement régulier et d'opposition efficace que pouvaient souhaiter les sincères amis du pouvoir et de la liberté. Mon ouvrage *Des Moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France*, publié en 1821, fut tout entier consacré à ce dessein.

Je ne fis là point de politique théorique et générale; j'en écartai même expressément l'idée : « Peut-être, disais-je dans ma préface, aborderai-je un jour, sur la nature et les principes du gouvernement constitu-

tionnel, des questions plus générales et d'un intérêt pressant, bien que leur solution soit étrangère à la politique active, aux choses et aux hommes du moment. Je ne veux parler aujourd'hui que du système actuel du pouvoir et des vrais moyens de gouverner notre bonne et belle patrie. » Tout novice et doctrinaire que j'étais alors, je n'avais garde de penser que les mêmes maximes et les mêmes procédés de gouvernement fussent bons partout, ni que tous les peuples et tous les siècles dussent être, au même moment, jetés dans le même moule. Je me renfermais soigneusement dans mon temps et dans mon pays, m'appliquant à montrer quels efficaces moyens de gouvernement étaient déposés dans les vrais principes et le jeu régulier des institutions que la France tenait de la Charte, et comment on pouvait les pratiquer avec succès, dans le légitime intérêt et pour la force du pouvoir. Je fis, sur les moyens d'opposition, le même travail, convaincu et voulant convaincre les adversaires de la politique alors dominante qu'on pouvait contrôler l'autorité sans la détruire, et user des droits de la liberté sans ébranler les bases de l'ordre établi. C'était mon ardente préoccupation d'élever la politique hors de l'ornière révolutionnaire, et de faire pénétrer au sein du régime constitutionnel des idées de légale et forte conservation.

Trente-six ans se sont écoulés. Dans ce long intervalle, j'ai pris part, pendant dix-huit ans, au travail de ma génération pour la fondation d'un gouvernement libre. J'en ai quelque temps porté le poids. Ce gouver-

nement a été renversé. J'ai ainsi éprouvé moi-même l'immense difficulté et subi le douloureux insuccès de cette grande entreprise. Pourtant, et je le dis sans hésitation sceptique comme sans modestie affectée, je relis aujourd'hui ce que j'ai écrit en 1821, sur les moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France, avec une satisfaction presque sans mélange. J'exigeais beaucoup du pouvoir, mais rien, je crois, qu'il ne lui fût possible et nécessaire d'accomplir. Et malgré ma jeune confiance, je ne méconnaissais point, même alors, qu'il y avait encore d'autres conditions au succès : « Je n'ai point dessein, disais-je, de tout imputer, de tout demander au pouvoir lui-même. Je ne lui dirai pas, comme on le fait souvent : — Soyez juste, sage, ferme, et ne vous inquiétez de rien.—Le pouvoir n'est pas libre d'être ainsi excellent à lui tout seul. Il ne fait pas la société, il la trouve ; et si la société est impuissante à le seconder, si des principes anarchiques la possèdent, si elle renferme en son propre sein les causes de la dissolution, le pouvoir aura beau faire ; il n'est pas donné à la sagesse humaine de sauver un peuple qui ne concourt pas lui-même à son salut. »

Pendant que je publiais, contre l'attitude et les tendances du cabinet, ces deux attaques, les conspirations et les procès politiques éclataient de jour en jour et amenaient leurs tragiques conséquences. J'ai déjà dit ce que je pensais des complots de cette époque, et pourquoi je les trouvais aussi mal fondés que mal conduits, sans motifs légitimes comme sans moyens effi-

caces. Mais en les réprouvant, j'étais ému du sincère et courageux dévouement de tant d'hommes, la plupart très-jeunes, qui prodiguaient, pour une cause qu'à tort ils croyaient bonne, les trésors de leur âme et de leur vie. Parmi les épreuves que nous impose notre temps, je n'en connais guère de plus pénible que celle des sentiments combattus, et ces perplexités entre le blâme et l'estime, la réprobation et la sympathie, que j'ai tant de fois ressenties en assistant aux actes de tant de mes contemporains. J'aime l'harmonie et la clarté dans les âmes comme dans les sociétés humaines, et nous vivons à une époque de confusion et d'obscurité morale comme sociale. Combien d'hommes j'ai connus qui, doués de belles qualités, auraient mené dans d'autres temps une vie droite et simple, et qui, de nos jours, ont erré à travers les problèmes et les ténèbres de leur propre pensée, ambitieux turbulents ou fanatiques aveugles, ne sachant ni atteindre leur but, ni se tenir en repos! Dès 1820, quoique jeune encore moi-même, je déplorais cette perturbation des esprits et des destinées, presque aussi triste à contempler que funeste à subir; mais, en la déplorant, j'avais des alternatives de jugement sévère et d'émotion indulgente; et sans chercher à désarmer le pouvoir dans sa légitime défense, je ressentais un profond désir de lui inspirer, envers de tels adversaires, une généreuse et prudente équité.

Un sentiment vrai ne se résigne pas à se croire impuissant. Les deux écrits que je publiai en 1821 et 1822, intitulés l'un, *Des Conspirations et de la Justice*

politique, l'autre, *De la Peine de mort en matière politique*, ne furent point, de ma part, des actes d'opposition; je m'appliquai à leur retirer ce caractère. Pour en marquer avec précision le sens et le but, il me suffira d'en rappeler les deux épigraphes; je plaçai en tête du premier ces paroles du prophète Isaïe : « Ne dites point *conjuration* toutes les fois que ce peuple dit *conjuration;* » et en tête du second celles de saint Paul : « O sépulcre, où est ta victoire? O mort, où est ton aiguillon? » J'avais à cœur de convaincre le pouvoir lui-même que la bonne politique comme la vraie justice lui conseillaient de rendre les procès politiques et les exécutions capitales très-rares, et qu'en déployant, contre tous les faits qui pouvaient la provoquer, toute la rigueur des lois, il se créait bien plus de périls qu'il n'en écartait. Le sentiment public était d'accord avec le mien : les hommes sensés et indépendants, étrangers aux passions des partis engagés dans la lutte, trouvaient, comme moi, qu'il y avait excès dans l'action de la police au milieu des complots, excès dans le nombre et l'âpreté des poursuites, excès dans l'application des peines légales. Je pris grand soin de renfermer ces plaintes dans leurs justes limites, d'en écarter toute comparaison injurieuse, toute prétention à des réformes soudaines, et de ne point contester au pouvoir ses armes nécessaires. En traitant des questions nées au sein des plus violents orages, je voulais les porter dans une région haute et sereine, convaincu que, de là seulement, mes idées et mes paroles auraient quelque chance

d'être efficaces. Elles reçurent la sanction d'un allié plus puissant que moi. La Cour des pairs, qui commença alors à prendre, dans le jugement des procès politiques, la place que lui assignait la Charte, mit sur-le-champ la vraie justice et la bonne politique en pratique. Rare et beau spectacle que celui d'une grande assemblée essentiellement politique dans son origine et dans sa composition, fidèle soutien du pouvoir, et pourtant constamment soigneuse, non-seulement d'élever la justice au-dessus des passions du moment, mais encore d'apporter, dans l'appréciation et la punition des crimes politiques, l'intelligente équité qui peut seule satisfaire la raison du philosophe et la charité du chrétien. Et dans l'honneur de ce spectacle, une part revient aux pouvoirs de ce temps, qui non-seulement ne tentèrent jamais de porter à l'indépendance et à l'impartialité de la Cour des pairs aucune atteinte, mais qui ne se permirent pas de s'en plaindre. Après le mérite d'être eux-mêmes et de leur propre mouvement justes et sages, c'en est un réel, pour les puissants de la terre, d'accepter sans résistance et sans murmure le bien qu'ils n'ont pas été les premiers à pratiquer.

J'ai vécu dans un temps de complots et d'attentats politiques, dirigés tantôt contre des pouvoirs auxquels j'étais étranger et même opposant, tantôt contre des pouvoirs que je soutenais avec ardeur. J'ai vu les conspirateurs tantôt impunis, tantôt frappés avec toute la rigueur des lois. Je demeure convaincu que, dans l'état actuel des esprits, des cœurs et des mœurs, la peine de

mort est contre de tels actes une mauvaise arme, qui blesse grièvement les pouvoirs empressés à s'en servir pour se sauver. Non que la vertu comminatoire et préventive manque à cette peine; elle effraye et détourne des complots bien des gens qui seraient tentés d'y entrer. Mais à côté de ce salutaire effet, elle en produit d'autres qui sont funestes. Ne tenant aucun compte des motifs et des dispositions qui ont poussé les hommes aux actes qu'elle punit, elle frappe du même coup le pervers et le rêveur, l'ambitieux déréglé et le fanatique dévoué; et par cette grossière confusion elle offense plus de sentiments moraux qu'elle n'en satisfait; elle irrite encore plus qu'elle n'effraye; elle émeut de pitié les spectateurs indifférents, et apparaît aux intéressés comme un acte de guerre qui revêt faussement les formes d'un arrêt de justice. L'intimidation qu'elle inspire d'abord s'affaiblit de jour en jour, tandis que la haine et la soif de vengeance qu'elle sème dans les cœurs s'enveniment et se répandent. Et un jour arrive où le pouvoir qui s'est cru sauvé se voit assailli par des ennemis bien plus nombreux et plus acharnés que n'étaient ceux dont il s'est défait.

Un jour viendra aussi, j'en ai la confiance, où, pour les délits purement politiques, les peines du bannissement et de la déportation, bien graduées et sérieusement appliquées, seront, en droit comme en fait, substituées à la peine de mort. En attendant, je compte parmi les meilleurs souvenirs de ma vie d'avoir vivement réclamé, à ce sujet, la vraie justice et la bonne poli-

tique dans un temps où elles étaient compromises par les passions des partis et les périls du pouvoir.

Ces quatre ouvrages, publiés coup sur coup dans l'espace de deux ans, frappèrent assez vivement l'attention publique. Tous les hommes considérables de l'opposition dans les Chambres m'en remercièrent comme d'un service rendu à la cause de la France et des institutions libres : « Vous gagnez, sans nous, des batailles pour nous, » me dit le général Foy. M. Royer-Collard, en me faisant, sur le premier de ces écrits (*Du Gouvernement de la France depuis la Restauration*), quelques objections, ajoutait : « Votre livre est plein de vérités ; on les y ramasse à la pelle. » Je reproduis sans embarras ces témoignages d'une approbation sérieuse : quand on agit sérieusement, quoi qu'on fasse, mesures politiques, discours ou livres, il faut réussir et atteindre à son but ; l'éloge vaut beaucoup quand il donne la certitude du succès. Cette certitude une fois acquise, je ne fais nul cas des compliments ; un peu de puérilité et de ridicule s'y mêle toujours ; la sympathie sans phrases a seule un charme vrai et digne. J'avais quelque droit de mettre quelque prix à celle qu'on me témoignait dans l'opposition, car je n'avais rien fait pour plaire aux passions, ni pour ménager les préjugés et les arrière-pensées qui fermentaient dans les rangs extrêmes du parti ; j'avais aussi franchement soutenu la royauté que combattu le cabinet, et il était clair que je ne voulais pas plus livrer la maison de Bourbon que la Charte à leurs divers ennemis.

Deux occasions me vinrent bientôt de m'expliquer, à ce sujet, d'une façon encore plus personnelle et plus précise. En 1821, peu après la publication de mon *Essai sur les conspirations et la justice politique*, l'un des meneurs du parti qui conspirait, homme d'esprit et d'honneur, mais passionnément engagé dans les sociétés secrètes, cet héritage des temps de tyrannie qui devient le poison des temps de liberté, vint me voir et me témoigna avec chaleur sa reconnaissante approbation. Les plus hardis conspirateurs sont charmés, quand le péril éclate, de se mettre à couvert derrière les principes de justice et de modération que soutiennent les hommes qui ne conspirent pas. Nous causâmes librement de toutes choses. Près de me quitter, mon visiteur me prenant vivement le bras, me dit : « Soyez donc des nôtres !—Qu'appelez-vous *des vôtres?* —Entrez avec nous dans la Charbonnerie; c'est la seule force efficace pour renverser un gouvernement qui nous humilie et nous opprime.—Vous vous trompez sur mon compte; je ne me sens ni humilié, ni opprimé, ni moi, ni mon pays.—Que pouvez-vous donc espérer de ces gens-là?—Il ne s'agit pas d'espérances, je veux garder ce que nous possédons : nous avons tout ce qu'il faut pour nous faire nous-mêmes un gouvernement libre. Le pouvoir actuel méritera peut-être souvent, et, à mon avis, il mérite en ce moment d'être combattu, mais pas du tout d'être renversé; il n'a rien fait, bien s'en faut, qui nous en donne ni le droit, ni la force, et nous avons assez d'armes légales et publiques pour le

redresser en le combattant. Je ne veux ni de votre but, ni de vos moyens ; vous nous ferez à tous, comme à vous-même, beaucoup de mal sans réussir ; et si vous réussissiez, ce serait encore pis. » Il me quitta sans humeur, car il me portait de l'amitié, mais pas le moins du monde ébranlé dans sa passion de sociétés secrètes et de complots. C'est une fièvre dont on ne guérit pas quand on lui a livré son âme, et un joug dont on ne s'affranchit pas quand on l'a longtemps subi.

Un peu plus tard, en 1822, quand les écrits que je viens de rappeler eurent produit leur effet, je reçus la visite de M. Manuel. Nous nous rencontrions quelquefois chez des amis communs, et nous vivions en bons rapports, mais sans aucune intimité. Il venait évidemment m'en offrir et en chercher davantage. Avec une franchise dans laquelle la nature un peu étroite de son esprit avait peut-être autant de part que la fermeté de ses résolutions, il passa promptement des compliments aux confidences, et en se félicitant de mon opposition, il me laissa voir toute la portée de la sienne. Il ne croyait ni à la Restauration, ni à la Charte, tenait la maison de Bourbon pour incompatible avec la France de la Révolution, et regardait un changement de dynastie comme la conséquence nécessaire du changement de l'état social. Il amena dans le cours de l'entretien la mort récente de l'empereur Napoléon, la sécurité qui en résultait pour la paix européenne, et le nom de Napoléon II comme une solution possible, probablement la meilleure, des problèmes de notre avenir. Tout cela

fut dit en termes mesurés, mais clairs, sans détour comme sans passion, et avec l'intention marquée de voir à quel point je repousserais ou j'admettrais de telles perspectives. Je ne m'attendais ni à la visite, ni à la conversation; mais je ne m'y refusai point, ne me flattant guère d'attirer à moi M. Manuel, mais n'ayant nulle envie de me cacher de lui : « Loin de croire, lui dis-je, qu'un changement de dynastie soit nécessaire à la France, je le regarderais comme un grand mal et un grand péril. Je tiens la Révolution de 1789 pour satisfaite aussi bien que pour faite; elle a dans la Charte toutes les garanties que réclament ses intérêts et ses vœux légitimes. Je ne crains point la contre-révolution; nous avons contre elle la puissance du droit comme celle du fait, et si l'on était jamais assez fou pour la tenter, nous serions assez forts pour l'arrêter. Ce qui importe aujourd'hui à la France, c'est d'expulser l'esprit révolutionnaire qui la tourmente encore, et de pratiquer le régime libre dont elle est en possession. La maison de Bourbon convient très-bien à ce double besoin du pays. Son gouvernement est antirévolutionnaire par nature et libéral par nécessité. Je redouterais beaucoup un pouvoir qui, tout en maintenant l'ordre, serait d'origine, de nom, ou d'apparence, assez révolutionnaire pour se dispenser d'être libéral. J'aurais peur que le pays ne s'y prêtât trop aisément. Nous avons besoin d'être un peu inquiets sur nos intérêts pour apprendre à garder nos droits. Sous le gouvernement de la maison de Bourbon, nous nous sentons obligés en

même temps au respect et à la vigilance. L'un et l'autre sentiment nous sont bons. Je ne sais ce qui nous arriverait si l'un ou l'autre venait à nous manquer. »

M. Manuel n'insista point. Il avait trop de sens pour se plaire aux paroles inutiles. Nous continuâmes quelque temps à causer sans discuter, et nous nous séparâmes, pensant bien, je crois, l'un de l'autre, mais persuadés l'un et l'autre que nous n'agirions jamais en commun.

En même temps que je publiais ces divers écrits, je préparais mon cours d'histoire moderne, que j'ouvris en effet le 7 décembre 1820. Décidé à user des deux moyens d'influence qui s'offraient à moi, l'enseignement public et la presse, j'en usai pourtant très-différemment. J'écartai de mon cours toute allusion aux circonstances, au système et aux actes du gouvernement ; je m'interdis toute pensée d'attaque ou seulement de critique, tout souvenir des affaires et des luttes du moment. Je me renfermai scrupuleusement dans la sphère des idées générales et des faits anciens. L'indépendance intellectuelle est le droit de la science ; elle le perdrait si elle en faisait un instrument d'opposition politique. Pour que les libertés diverses se déploient efficacement, il faut qu'elles restent chacune dans son domaine ; leur retenue fait leur force comme leur sûreté.

En m'imposant cette règle de conduite, je n'en éludai point la difficulté. Je pris pour sujet de mon cours l'histoire des anciennes institutions politiques de l'Eu-

rope chrétienne, et des origines du gouvernement représentatif dans les divers États où il a été tenté, avec ou sans succès. Je touchais de bien près, dans un tel sujet, aux embarras flagrants de cette politique contemporaine dont j'étais résolu à me tenir loin. Mais j'y trouvais aussi l'occasion naturelle de poursuivre, par les seules voies de la science, le double but que je me proposais. Je voulais combattre les théories révolutionnaires, et rappeler, sur le passé de la France, l'intérêt et le respect. Nous sortions à peine de la plus violente lutte contre cette ancienne société française, notre berceau séculaire; nous avions encore le cœur plein, envers elle, de colère ou d'indifférence, et l'esprit confusément imbu des idées, vraies ou fausses, sous lesquelles elle avait succombé. Le jour était venu de déblayer cette arène couverte de ruines, et de substituer, en pensée comme en fait, l'équité à l'hostilité, et les principes de la liberté aux armes de la révolution. On ne construit pas un édifice avec des machines de guerre; on ne fonde pas un régime libre avec des préventions ignorantes et des haines acharnées. Je rencontrais à chaque pas, dans mon cours, les grands problèmes d'organisation sociale au nom desquels les classes et les partis divers venaient de se porter de si rudes coups, la souveraineté du peuple et le droit divin, la monarchie et la république, l'aristocratie et la démocratie, l'unité ou la division des pouvoirs, les divers systèmes d'élection, de constitution et d'action des assemblées appelées à concourir au gouvernement. J'abordai toutes

ces questions avec le ferme dessein de passer au crible les idées de notre temps, et de séparer les ferments ou les rêveries révolutionnaires des progrès de justice et de liberté conciliables avec les lois éternelles de l'ordre social. A côté de ce travail philosophique, j'en poursuivis un autre spécialement historique : je m'appliquai à mettre en lumière les efforts intermittents, mais toujours renaissants, de la société française, pour sortir du chaos au sein duquel elle était née, tantôt la lutte, tantôt l'accord de ses divers éléments, royauté, noblesse, clergé, bourgeoisie et peuple, dans les diverses phases de cette rude destinée, et le développement glorieux, bien que très-incomplet, de la civilisation française, telle que la Révolution française l'a recueillie à travers tant de combats et de vicissitudes. J'avais à cœur de faire rentrer la vieille France dans la mémoire et l'intelligence des générations nouvelles ; car il y avait aussi peu de sens que de justice à renier ou à dédaigner nos pères au moment où nous faisions, en nous égarant beaucoup à notre tour, un pas immense dans les mêmes voies où, depuis tant de siècles, ils avaient eux-mêmes marché.

J'exposais ces idées devant des auditeurs la plupart assez peu disposés à les accueillir, ou seulement à y prendre intérêt. Le public qui suivait alors mon cours était bien moins nombreux et moins varié qu'il ne le fut quelques années plus tard. Il se composait surtout de jeunes gens, élèves des diverses écoles savantes, et de quelques groupes de curieux, amateurs des grandes

études historiques. Les uns n'étaient point préparés à celles que je leur offrais, et manquaient des connaissances préalables qui les leur auraient fait goûter. Chez beaucoup d'autres, les préjugés et les idées du XVIIIe siècle et de la Révolution, en matière de philosophie politique ou d'histoire, étaient déjà à l'état de ces habitudes d'esprit froidement invétérées qui n'admettent plus la discussion et n'écoutent qu'avec indifférence ou méfiance ce qui les contrarie. D'autres enfin, et parmi ceux-ci se trouvaient les esprits les plus actifs et les plus ouverts, étaient plus ou moins engagés dans les sociétés secrètes, les menées hostiles, les complots, et j'étais, pour eux, bien inerte dans mon opposition. J'avais ainsi bien des obstacles à surmonter et bien des conversions à faire pour attirer dans les voies où je marchais le petit public qui venait m'écouter.

Mais il y a toujours, dans un public français, quelles que soient ses préventions, une élasticité intellectuelle, un goût pour le mouvement d'esprit et pour les idées nouvelles hardiment présentées, et une certaine équité généreuse qui le disposent à la sympathie, même avant qu'il ne donne son adhésion. J'étais en même temps libéral et antirévolutionnaire, dévoué aux principes fondamentaux de la nouvelle société française, et animé, pour la vieille France, d'un respect affectueux; je combattais des idées qui formaient la foi politique de la plupart de mes auditeurs; j'en exposais d'autres qui leur étaient suspectes, même quand elles leur semblaient justes; il y avait en moi, pour eux, des

obscurités, des contradictions, des perspectives qui les étonnaient et les faisaient hésiter à me suivre. Pourtant ils me sentaient sérieux et sincère; ils étaient de jour en jour plus convaincus que mon impartialité historique n'était pas de l'indifférence, ni ma foi politique de la réaction vers l'ancien régime, ni mon opposition à toute menée subversive de la complaisance pour le pouvoir. Je gagnais du terrain dans l'esprit de mes auditeurs : quelques-uns, et des plus distingués, venaient décidément à moi; d'autres entraient en doute sur la vérité de leurs théories et l'utilité de leurs pratiques conspiratrices; presque tous prenaient en goût l'appréciation équitable du passé, et en estime l'opposition patiente et légale dans le présent. L'esprit révolutionnaire, dans cette jeune et vive portion du public, était visiblement en déclin; non par scepticisme et apathie, mais parce que d'autres idées, d'autres sentiments lui disputaient la place dans les âmes, et l'en expulsaient en s'y établissant.

Le cabinet de 1822 en jugea autrement; il tint mon cours pour dangereux, et le 12 octobre 1822, l'abbé Frayssinous, que, peu de mois auparavant, M. de Villèle avait fait faire grand maître de l'Université, en ordonna la suspension. Je ne m'en plaignis point alors, et je ne m'en étonne pas aujourd'hui. Mon opposition au cabinet était très-publique, et quoique mon enseignement y demeurât complétement étranger, bien des gens ne séparaient pas aussi nettement que moi, dans leurs impressions, mes leçons sur l'histoire des temps

anciens et mes écrits contre la politique du moment. Je n'en demeure pas moins convaincu que, dans cette mesure, le gouvernement se trompa, et à son propre détriment. Dans la lutte qu'il soutenait contre l'esprit révolutionnaire, les idées que propageait mon enseignement lui étaient plus salutaires que mon opposition par la presse ne pouvait lui être embarrassante, et elles apportaient plus de force à la monarchie que mes critiques sur des questions ou des situations de circonstance n'en pouvaient ôter au cabinet. Mais mon libre langage importunait les aveugles partisans du pouvoir absolu, dans l'Église ou dans l'État, et l'abbé Frayssinous, esprit court et caractère faible dans son honnêteté, obéissait avec plus d'inquiétude que de regret à des influences dont il redoutait les emportements, mais qu'au fond il ne blâmait pas.

Dans la scission des partis monarchiques, celui que j'avais combattu s'engageait de plus en plus dans des voies exclusives et violentes. Mon cours fermé, toute influence politique un peu prochaine me devenait impossible. Pour lutter, hors de l'enceinte des Chambres, contre le système qui prévalait, il fallait ou conspirer, ou descendre à une opposition aveugle, taquine et vaine. Ni l'une ni l'autre conduite ne me convenaient; je renonçai complétement aux luttes de parti, même philosophiques et abstraites, pour chercher ailleurs des moyens de servir encore ma cause, dans les esprits et dans l'avenir.

Ce qu'il y a de plus difficile et pourtant de plus

nécessaire dans la vie publique, c'est de savoir, à certains moments, se résigner à l'immobilité sans renoncer au succès, et attendre sans désespérer, quoique sans agir.

Ce fut à cette époque que je m'adonnai sérieusement à l'étude de l'Angleterre, de ses institutions et des longues luttes qui les ont fondées. Passionnément préoccupé de l'avenir politique de ma patrie, je voulais savoir avec précision à travers quelles vérités et quelles erreurs, par quels efforts persévérants et quelles transactions prudentes un grand peuple avait réussi à conquérir et à conserver un gouvernement libre.

Quand on compare attentivement l'histoire et le développement social de la France et de l'Angleterre, on ne sait si c'est des ressemblances ou des différences qu'on doit être plus frappé. Jamais deux nations, avec des origines et des situations fort diverses, n'ont été plus profondément mêlées dans leurs destinées, et n'ont exercé l'une sur l'autre, par les relations tantôt de la guerre, tantôt de la paix, une plus constante influence. Une province de la France a conquis l'Angleterre; l'Angleterre a possédé longtemps plusieurs provinces de la France; et, au sortir de cette lutte nationale, déjà les institutions et le sens politique des Anglais étaient, pour les esprits les plus politiques entre les Français, pour Louis XI et Philippe de Comines, par exemple, un sujet d'admiration. Au sein de la chrétienté, les deux peuples ont suivi des drapeaux religieux divers; mais cette diversité même est devenue

entre eux une nouvelle cause de contact et de mélange, C'est en Angleterre que les protestants français, c'est en France que les catholiques anglais persécutés ont cherché et trouvé un asile. Et quand les rois ont été proscrits à leur tour, c'est en France que le roi d'Angleterre, c'est en Angleterre que le roi de France se sont réfugiés, et c'est après un long séjour dans ce refuge que Charles II au XVII^e^ siècle, et Louis XVIII au XIX^e^, sont rentrés dans leurs États. Les deux nations, ou, pour parler plus exactement, les hautes classes des deux nations ont eu tour à tour la fantaisie de s'emprunter mutuellement leurs idées, leurs mœurs, leurs modes. Au XVII^e^ siècle, c'était la cour de Louis XIV qui donnait le ton à l'aristocratie anglaise. Au XVIII^e^, c'était à Londres que Paris allait chercher des modèles. Et quand on s'élève au-dessus de ces incidents de l'histoire pour considérer les grandes phases de la civilisation des deux pays, on reconnaît qu'à d'assez longs intervalles dans le cours des siècles, ils ont suivi à peu près la même carrière, et que les mêmes tentatives et les mêmes alternatives d'ordre et de révolution, de pouvoir absolu et de liberté, se sont produites chez tous les deux, avec des coïncidences singulières en même temps qu'avec de profondes diversités.

C'est donc une vue bien superficielle et bien erronée que celle des personnes qui regardent la société française et la société anglaise comme si essentiellement différentes qu'elles ne sauraient puiser l'une chez l'autre des exemples politiques, si ce n'est par une imi-

tation factice et stérile. Rien n'est plus démenti par l'histoire vraie et plus contraire à la pente naturelle des deux pays. Leurs rivalités mêmes n'ont jamais rompu les liens, apparents ou cachés, qui existent entre eux, et soit qu'ils le sachent ou qu'ils l'ignorent, qu'ils le veuillent ou qu'ils s'en défendent, ils ne peuvent pas ne pas influer puissamment l'un sur l'autre; leurs idées, leurs mœurs, leurs institutions se pénètrent et se modifient mutuellement, comme par une invincible nécessité.

Je n'hésite pas cependant à le reconnaître : dans notre travail d'organisation politique, nous avons quelquefois fait à l'Angleterre des emprunts trop complets et trop précipités. Nous n'avons pas toujours tenu assez de compte du caractère propre et des conditions spéciales de la société française. La France a grandi et prospéré sous l'influence de la royauté, secondant le mouvement d'ascension des classes moyennes; l'Angleterre, par l'action de l'aristocratie territoriale, prenant sous sa garde les libertés du peuple. De telles différences sont trop profondes pour disparaître, même dans la puissante uniformité de la civilisation moderne. Nous les avons trop oubliées. C'est l'écueil des innovations accomplies au nom d'idées générales et de grands exemples qu'elles ne font pas, aux faits réels et nationaux, leur légitime part. Mais comment n'aurions-nous pas donné sur cet écueil? Dans le cours de sa longue vie, l'ancienne France a fait à plusieurs reprises de grands efforts pour arriver à un gouvernement libre.

Ses plus puissantes influences ont, les unes résisté, les autres échoué dans ce travail ; ses meilleures institutions ne se sont point prêtées aux transformations nécessaires, et sont demeurées politiquement inefficaces. Et pourtant, par un juste sentiment de son honneur et de son intérêt, la France n'a pas cessé de prétendre à un vrai et durable régime de garanties et de libertés politiques. Elle le réclamait, elle le voulait en 1789. Par quelles voies le chercher ? A quelles institutions le demander ? Tant de fois déçue dans ses espérances et ses tentatives au dedans, elle a cherché au dehors des leçons et des modèles. Grande difficulté de plus dans une œuvre déjà si difficile, mais difficulté inévitable et imposée par la nécessité.

J'étais loin de mesurer en 1823 aussi bien qu'aujourd'hui les obstacles qui nous attendaient dans notre travail d'organisation constitutionnelle ; mais j'avais le sentiment que nos devanciers de 1789 avaient beaucoup trop dédaigné l'ancienne France, ses éléments sociaux, ses traditions, ses mœurs, et que, pour ramener dans notre patrie l'harmonie avec la liberté, il fallait tenir plus de compte de son passé. En même temps donc que je mettais sous les yeux du public français l'histoire et les monuments originaux des institutions et des révolutions de l'Angleterre, j'entrai avec ardeur dans l'étude et l'exposition de l'ancienne société française, de ses origines, de ses lois, des phases diverses de son développement. J'avais également à cœur de nous approprier les enseignements d'une grande histoire

étrangère, et de ranimer, parmi nous, le goût avec l'intelligence de notre propre histoire.

Mes travaux étaient certainement en harmonie avec les instincts et les besoins du temps, car ils furent accueillis et secondés par le mouvement général qui éclata dans le public et autour de ce gouvernement si contesté. C'est l'heureux naturel de l'esprit français qu'il change aisément de route sans se ralentir. Il est singulièrement flexible, élastique et fécond. Un obstacle l'arrête, il s'ouvre une autre voie; des entraves le gênent, il apprend à marcher en les portant; on le comprime sur un point, il s'écarte et rebondit ailleurs. Le gouvernement du côté droit restreignait dans un plus petit cercle et rendait plus difficiles la vie et l'action politique; la génération qui entrait à ce moment dans le monde chercha, non pas tout à fait en dehors, mais à côté de la politique, l'emploi de ses forces et la satisfaction de ses désirs; la littérature, la philosophie, l'histoire, la poésie, la critique, prirent un nouvel et puissant essor. Pendant qu'une réaction naturelle et malheureuse ramenait dans l'arène le XVIII^e^ siècle avec ses vieilles armes, le XIX^e^ siècle se déploya avec ses idées, ses tendances, sa physionomie originales. Je ne cite point de noms propres : ceux qui méritent de n'être pas oubliés n'ont pas besoin qu'on les rappelle; c'est le caractère général du mouvement intellectuel de cette époque que je tiens à mettre en lumière. Ce mouvement ne se portait plus exclusivement ni directement sur la politique, et pourtant c'était de la politique

qu'il émanait : il était littéraire et philosophique ; la pensée humaine, se dégageant des intérêts et des luttes du jour, se lançait, par toutes les voies, à la recherche et à la jouissance du vrai et du beau ; mais c'était de la liberté politique que lui venait l'impulsion première, et l'espoir d'un régime libre se laissait clairement entrevoir dans ses plus abstraits travaux comme dans ses plus poétiques élans. En fondant en 1827, mes amis et moi, l'un des principaux recueils périodiques de ce temps, la *Revue française*, nous lui donnâmes pour épigraphe ce vers d'Ovide :

Et quod nunc ratio est, impetus ante fuit ;

« Ce qui est maintenant de la raison a été d'abord un élan passionné. »

Nous exprimions ainsi avec vérité l'esprit dominant autour de nous, et notre propre disposition. La *Revue française* était consacrée à la philosophie, à l'histoire, à la critique littéraire, aux études morales et savantes ; et pourtant elle était animée et pénétrée du grand souffle politique qui, depuis quarante ans, agitait la France. Nous nous déclarions différents de nos devanciers de 1789, étrangers à leurs passions et point asservis à leurs idées, mais héritiers et continuateurs de leur œuvre. Nous entreprenions de ramener la nouvelle société française à des principes plus purs, à des sentiments plus élevés et plus équitables, à des bases plus solides ; mais c'était bien à elle, à l'accomplissement de ses légitimes espérances et à l'affermissement

de ses libertés qu'appartenaient nos vœux et nos travaux.

Un autre recueil commencé en 1824 et plus populaire que la *Revue française*, le *Globe* portait dans une polémique plus vive et plus variée le même caractère. De jeunes doctrinaires, associés à d'autres écrivains de la même génération et animés, à cette époque, du même esprit, quoique avec des idées premières et des tendances dernières très-différentes, en étaient les rédacteurs habituels. En philosophie, le spiritualisme, en histoire une curiosité intelligente, impartiale et même sympathique pour les temps anciens et les divers états des sociétés humaines, en littérature le goût de la nouveauté, de la variété, de la liberté, de la vérité, même sous ses formes les plus étrangères et dans ses plus grossiers mélanges, c'était là leur drapeau. Ils le défendaient, ou plutôt ils le portaient en avant avec l'ardeur et l'orgueil de la jeunesse, prenant à leurs tentatives de réforme philosophique, historique, poétique, critique, ce plaisir à la fois personnel et désintéressé qui est la plus douce récompense de l'activité intellectuelle, et s'en promettant, comme il arrive toujours, un trop vaste et trop facile succès. Deux défauts se mêlaient à ces généreuses tendances : les idées développées dans le *Globe* manquaient de base fixe et de forte limite; la forme en était plus décidée que le fond; elles révélaient des esprits animés d'un beau mouvement, mais qui ne marchaient pas vers un but unique ni certain, et accessibles à un laisser-aller qui pouvait faire craindre qu'ils

ne dérivassent quelque jour eux-mêmes vers les écueils qu'ils signalaient. En même temps, l'esprit de coterie, ce penchant à se complaire dans le petit cercle où l'on vit et à s'isoler, sans y prendre garde, du grand public pour qui l'on travaille et à qui l'on parle, exerçait sur le *Globe* trop d'empire. Turgot avait projeté d'écrire, pour l'*Encyclopédie*, plusieurs articles; d'Alembert vint un jour les lui demander; Turgot refusa : « Vous dites sans cesse *nous*, lui répondit-il; bientôt le public dira *vous ;* je ne veux pas être ainsi enrôlé et classé. » Mais ces défauts du *Globe*, sensibles aujourd'hui, étaient couverts, il y a trente ans, par le mérite de son opposition, car l'opposition politique était au fond de ce recueil et lui conciliait, dans le parti hostile à la Restauration, bien des gens à qui sa philosophie et sa littérature ne plaisaient pas. En février 1830, sous le ministère de M. de Polignac, le *Globe*, cédant à sa pente, devint décidément un grand journal politique : de sa retraite de Carqueramnes, près d'Hyères, où il était allé essayer de mettre d'accord son travail et sa santé, M. Augustin Thierry m'écrivait : « Que dites-vous du *Globe* depuis qu'il a changé de forme? Je ne sais pourquoi, je suis contrarié d'y trouver toutes ces petites nouvelles et cette polémique de tous les jours. On se recueillait autrefois pour le lire, et maintenant cela n'est plus possible; l'attention est distraite et partagée. C'est bien le même esprit; ce sont les mêmes articles; mais il est désagréable de trouver à côté des choses qui sont partout. » M. Augustin Thierry avait raison; le *Globe* perdit beau-

coup à devenir un journal politique comme tant d'autres; mais il n'en avait pas moins été, dès son origine, essentiellement politique dans son inspiration et sa tendance. C'était l'esprit général du temps, et loin de s'en défendre, le *Globe* en était pénétré.

Même sous l'influence dominante du côté droit, la Restauration n'entreprit point d'étouffer cette opposition réelle quoique indirecte, et importune sans être ennemie. La justice veut qu'on s'en souvienne à l'honneur de ce temps : au milieu des vives alarmes qu'inspirait au pouvoir la liberté politique et des efforts tentés pour la restreindre, la liberté intellectuelle se maintint et fut respectée. Celle-là ne supplée pas les autres; mais elle les prépare, et en attendant, elle sauve l'honneur des peuples qui n'ont pas su les conquérir ou les conserver.

Pendant que ce mouvement des esprits se développait et s'animait de jour en jour, le gouvernement de M. de Villèle suivait son cours, de plus en plus travaillé par les prétentions et les dissensions du parti que son chef tentait faiblement de contenir. Un de mes amis, d'un esprit aussi impartial que clairvoyant, m'écrivait en décembre 1826, du fond de son département : « Les hommes qui sont à la tête d'un parti sont véritablement destinés à trembler devant leur ombre. Je ne sais si dans aucun cas cette nullité du parti dominant a été plus complète. Pas une doctrine, pas une conviction, pas une espérance dans l'avenir; la déclamation elle-même usée et ridicule. Sûrement M. de Villèle a bien

le mérite de connaître la misère de son parti ; son succès vient de là ; mais c'est, je crois, une connaissance instinctive ; il représente ces gens-là plutôt qu'il ne les juge. Autrement il saurait qu'il peut hardiment leur refuser tout, hormis des places et des appointements ; pourvu aussi qu'il n'ait aucune accointance avec les opinions opposées. » Quand le parti, d'exigence en exigence, et le cabinet, de faiblesse en faiblesse, en furent venus à ne plus savoir comment vivre ensemble, quand M. de Villèle, en novembre 1827, en appela aux élections pour se défendre de ses rivaux de chambre et de cour, nous prîmes résolûment notre part dans la lutte. Toutes les oppositions se réunirent. Sous la devise *Aide-toi, le ciel t'aidera,* une association publique se forma, dans laquelle des hommes très-divers d'idées générales et d'intentions définitives se rapprochèrent et se concertèrent dans l'unique dessein d'amener, par les moyens légaux, le changement de la majorité dans la Chambre des députés et la chute du cabinet. Je n'hésitai pas plus à y entrer avec mes amis que je n'avais hésité, en 1815, à me rendre seul à Gand pour porter au roi Louis XVIII les avis des royalistes constitutionnels. Les longues révolutions propagent les deux vices contraires, la témérité et la pusillanimité ; les hommes y apprennent, les uns à se jeter en aveugles dans des entreprises insensées, les autres à s'abstenir lâchement de l'action la plus légitime et la plus nécessaire. Nous avions franchement combattu la politique du cabinet ; il nous appelait lui-même dans l'arène

électorale pour vider la querelle; nous y entrâmes avec la même franchise, résolus à ne rien chercher de plus que de bonnes élections, et à accepter les difficultés comme les chances, d'abord de la lutte, puis du succès, si le succès nous venait.

Dans la *Biographie* que Béranger a écrite de lui-même, je lis ce paragraphe : « En tout temps, j'ai trop compté sur le peuple pour approuver les sociétés secrètes, véritables conspirations permanentes qui compromettent inutilement beaucoup d'existences, créent une foule de petites ambitions rivales, et subordonnent des questions de principe aux passions particulières. Elles ne tardent pas à enfanter les défiances, source de défections, de trahisons même, et finissent, quand on y appelle les classes ouvrières, par les corrompre au lieu de les éclairer..... La société *Aide-toi, le ciel t'aidera,* qui agissait ostensiblement, a seule rendu de véritables services à notre cause. » La cause de M. Béranger et la nôtre étaient très-différentes : laquelle des deux profiterait le plus des services électoraux rendus par la société *Aide-toi, le ciel t'aidera ?* C'était du roi Charles X que devait bientôt dépendre la solution de cette question.

L'effet des élections de 1827 fut immense : elles dépassaient de beaucoup les craintes du cabinet et les espérances de l'opposition. J'étais encore en province quand ces résultats éclatèrent; un de mes amis m'écrivit de Paris : « La consternation du ministère, les maux de nerfs de M. de Villèle qui font appeler son

médecin à trois heures du matin, l'agonie de M. de Corbières[1], la retraite de M. de Polignac à la campagne d'où il ne veut pas sortir quoiqu'il soit prié de revenir, la terreur du château, les chasses toujours brillantes du Roi, ces élections si inattendues, si surprenantes, si abasourdissantes, en voilà beaucoup plus qu'il n'en faudrait pour faire des prophéties, et se tromper probablement sur tous les résultats qu'on voudrait prévoir. » Le duc de Broglie, absent comme moi de Paris, regardait dans l'avenir avec une modération un peu plus confiante : « Il est difficile, m'écrivait-il, que le bon sens général qui a présidé à cette élection ne réagisse pas un peu sur les élus. Le ministère qui résultera du premier conflit sera certainement assez chétif; mais il faudra le soutenir et tâcher que personne ne prenne d'alarme. Il me revient déjà ici qu'on est en grand effroi des élections; si je ne me trompe, cet effroi est le danger du moment présent; si nous parvenons, après la chute du ministère actuel, à passer l'année tranquillement, nous aurons ville gagnée. »

Quand le ministère de M. de Villèle fut tombé, quand celui de M. de Martignac fut installé, un nouvel essai de gouvernement du centre commença, mais avec bien moins de forces et bien moins de chances de succès que celui qui, de 1816 à 1821, sous la direction simultanée ou alternative du duc de Richelieu et de M. Decazes, avait défendu, contre la domination du côté

[1] Il était en effet très-malade au moment de cette crise.

droit et du côté gauche, la France et la couronne. Le parti du centre, en 1816, formé dans un pressant péril du pays, avait puisé dans ce péril même une grande force, et n'avait eu affaire, soit à droite, soit à gauche, qu'à des oppositions ardentes, mais encore novices, mal organisées, et que le public tenait pour incapables de gouverner. En 1828, au contraire, le côté droit, à peine sorti du pouvoir après l'avoir possédé six ans, se croyait aussi près de le ressaisir que capable de l'exercer, et il attaquait avec une passion pleine d'espérance les successeurs improvisés qui le lui avaient ravi. D'autre part, le côté gauche et le centre gauche, rapprochés et presque confondus par six années d'opposition commune, s'entravaient mutuellement dans leurs rapports avec un cabinet qu'ils étaient appelés à soutenir quoiqu'il ne fût pas sorti de leurs rangs ; comme il arrive en pareil cas, les violents et les étourdis paralysaient ou compromettaient les sages, bien plus que ceux-ci ne réussissaient à diriger ou à contenir leurs incommodes compagnons. Menacé ainsi dans les Chambres par d'ambitieux et puissants rivaux, le pouvoir naissant n'y trouvait que des alliés tièdes ou gênés dans leur bon vouloir. Et tandis que, de 1816 à 1821, le roi Louis XVIII donnait au gouvernement du centre son sincère et actif concours, en 1828 le roi Charles X regardait le cabinet qui remplaçait autour de lui les chefs du côté droit comme un désagréable essai qu'il était obligé de subir, mais auquel il ne se prêtait qu'avec inquiétude, ne croyant pas au succès, et se

promettant bien de ne pas pousser l'expérience au delà de la stricte nécessité.

Dans cette faible situation, deux hommes, M. de Martignac, comme chef réel du cabinet, sans le présider, et M. Royer-Collard, comme président de la Chambre des députés, donnaient seuls au pouvoir nouveau un peu de force et d'éclat; mais ils étaient loin de suffire à ses difficultés et à ses périls.

M. de Martignac a laissé à tous ceux qui l'ont connu, dans la vie publique ou privée, amis ou adversaires, un souvenir plein d'estime et de bienveillance. C'était un caractère facile, aimable, généreux, un esprit droit, prompt, fin, à la fois tranquille et libre; il avait une éloquence naturelle et habile, lumineuse, élégante, persuasive; il plaisait à ceux-là même qu'il combattait. J'ai entendu M. Dupont de l'Eure lui crier doucement de sa place, en l'écoutant : « Tais-toi, sirène. » En temps ordinaire et pour un régime constitutionnel bien établi, c'eût été un aussi utile qu'agréable ministre; mais il avait, dans la parole comme dans la conduite, plus de séduction que d'autorité, plus de charme que de puissance. Très-fidèle à sa cause et à ses amis, il ne portait pourtant, soit dans le gouvernement, soit dans les luttes politiques, ni cette énergie simple, passionnée, obstinée, ni cette insatiable soif de succès qui s'animent devant les obstacles ou dans les défaites, et qui entraînent souvent les volontés, même quand elles ne changent pas les esprits. Pour son propre compte, plus honnête et plus épicurien qu'ambitieux, il tenait à son

devoir et à son plaisir plus qu'à son pouvoir. Ainsi, quoique bien venu du Roi comme des Chambres, il n'exerçait cependant, ni aux Tuileries, ni au Palais-Bourbon, ni l'empire, ni même l'influence que son excellent esprit et son rare talent auraient dû lui donner.

M. Royer-Collard au contraire était arrivé et siégeait au fauteuil de la Chambre des députés avec une autorité conquise par douze années de luttes parlementaires, et tout récemment confirmée par sept élections simultanées, et par l'éclatante marque d'estime que la Chambre et le Roi venaient de lui donner. Mais cette autorité, réelle dans l'ordre moral, était, dans l'ordre politique, peu active et peu efficace. Depuis la chute du système de gouvernement qu'il avait soutenu et sa propre élimination du Conseil d'État par M. de Serre, en 1820, M. Royer-Collard était, je ne dirai pas tombé, mais entré dans un profond découragement. Quelques phrases des lettres qu'il m'écrivait de sa terre de Châteauvieux, où il passait l'été, feront mieux connaître que toute description l'état de son âme à cette époque. Je choisis les plus courtes.

« 1er *août* 1823.—Il n'y a pas ici trace d'homme, et je ne sais que ce qu'on peut apprendre des journaux; mais je ne crois pas qu'il y ait rien de plus à savoir. En tout cas, je ne m'en soucie pas. Je n'ai plus de curiosité, et je sais bien pourquoi. J'ai perdu ma cause, et j'ai bien peur que vous ne perdiez aussi la vôtre; car vous l'aurez perdue, le jour où elle sera devenue mau-

vaise. Dans ces tristes pensées, le cœur se serre, mais il ne se résigne pas. »

« 27 *août* 1826. Il n'y a point de plus parfaite et plus innocente solitude que celle où j'ai vécu jusqu'à cette semaine, qui a ramené M. de Talleyrand à Valençay. Votre lettre et sa conversation, voilà uniquement par où je suis encore de ce monde. Je n'ai jamais si bien goûté ce genre de vie : quelques études, les méditations qu'elles nourrissent, la promenade en famille, et l'intérêt d'une petite administration. Cependant, dans cette profonde paix, à la vue de ce qui se passe et de ce qui nous attend, la fatigue d'une longue vie, toute consumée en vœux impuissants et en espérances trompées, se fait quelquefois sentir. J'espère n'y point succomber : à défaut d'illusions, il y a des devoirs qui ont encore leur empire. »

« 22 *octobre* 1826. Après avoir pleinement joui cette année de la campagne et de la solitude, je rentrerai avec plaisir dans la société des esprits. Elle est bien calme aujourd'hui, cette société-là; mais sans tirer le canon, elle gagne du chemin, et elle établit insensiblement sa puissance. Je ne me fais pas d'idée de la session prochaine. Je crois que c'est par habitude et réminiscence qu'on fait encore attention à la Chambre des députés. Elle est d'un autre monde. Notre temps est encore bien éloigné. La fortune vous a jeté dans le seul genre de vie qui ait aujourd'hui de la noblesse et de l'utilité. Elle a bien fait pour vous et pour nous. »

M. Royer-Collard était trop ambitieux et trop abattu.

Les choses humaines ne permettent pas tant d'exigence et offrent plus de ressources. Il n'en faut pas tant attendre, ni sitôt désespérer. Les élections de 1827, l'avénement du ministère Martignac et sa propre élévation à la présidence de la Chambre des députés tirèrent un peu M. Royer-Collard de sa tristesse, mais sans lui rendre grande confiance. Content de sa situation personnelle, il soutenait et secondait, dans la Chambre, le cabinet, mais sans s'associer intimement à sa politique, gardant l'attitude d'un allié bienveillant qui ne veut pas être responsable. Dans ses rapports avec le Roi, il se tenait dans la même réserve, disant la vérité et donnant les plus sages conseils, mais sans que la pensée pût jamais venir qu'il était prêt à mettre en pratique la politique forte et conséquente qu'il conseillait. Charles X l'écoutait avec bienveillance et surprise, confiant dans sa loyauté, mais le comprenant peu, et le regardant comme un honnête homme entiché d'idées inapplicables ou même périlleuses. Sincèrement dévoué au Roi et ami du cabinet, M. Royer-Collard les servait utilement dans leurs affaires ou leurs périls de chaque jour, mais en se tenant à part de leur destinée comme de leurs actes, et sans leur apporter, par son concours, la force qui semblait devoir s'attacher à la supériorité de son esprit et à l'autorité de son nom.

Je ne rentrai pas à cette époque dans les affaires ; je ne le recherchai point et le cabinet ne me le proposa point. Nous avions raison de part et d'autre. M. de Martignac sortait des rangs du parti de M. de Villèle, et

avait besoin de le ménager; il ne lui convenait pas de se rapprocher intimement de ses adversaires. Pour mon compte, même quand je l'approuve comme nécessaire, je suis peu propre à servir une politique flottante qui cherche des transactions et des expédients, au lieu de mettre en pratique des maximes décidées et déclarées. De loin, je pouvais et je voulais soutenir le nouveau ministère. De près, je l'aurais compromis. J'eus pourtant ma part dans la victoire : sans me rappeler aux fonctions de conseiller d'État, on m'en rendit le titre, et le ministre de l'instruction publique, M. de Vatimesnil, autorisa la réouverture de mon cours.

Je garde de la Sorbonne, où je rentrai alors, et de l'enseignement que j'y donnai pendant deux ans, un profond souvenir. C'est une époque dans ma vie, et peut-être m'est-il permis aussi de dire un moment d'influence dans mon pays. Plus soigneusement encore qu'en 1821, je tins mon cours en dehors de toute politique. Non-seulement je ne voulais faire au ministère Martignac aucune opposition, mais je me serais fait scrupule de lui causer le moindre embarras. Je me proposais d'ailleurs un but assez grand pour me préoccuper exclusivement. Je voulais étudier et peindre, dans leur développement parallèle et leur action réciproque, les éléments divers de notre société française, le monde romain, les barbares, l'Église chrétienne, le régime féodal, la papauté, la chevalerie, la royauté, les communes, le tiers état, la Renaissance, la Réforme. Non-seulement pour satisfaire la curiosité scientifique

ou philosophique du public, mais dans un double but pratique et actuel : je voulais montrer que les efforts de notre temps pour établir dans l'État un régime de garanties et de libertés politiques n'avaient rien de nouveau ni d'étrange ; que dans le cours de son histoire, plus ou moins obscurément, plus ou moins malheureusement, la France avait, à plusieurs reprises, poursuivi ce dessein ; et qu'en s'y jetant avec passion, la génération de 1789 avait eu raison et tort; raison de reprendre la grande tentative de ses pères, tort de s'en attribuer l'invention comme l'honneur, et de se croire appelée à créer, avec ses seules idées et ses seules volontés, un monde tout nouveau. J'avais ainsi à cœur, tout en servant la cause de notre société actuelle, de ramener parmi nous un sentiment de justice et de sympathie envers nos anciens souvenirs, nos anciennes mœurs, envers cette ancienne société française qui a laborieusement et glorieusement vécu pendant quinze siècles pour amasser cet héritage de civilisation que nous avons recueilli. C'est un désordre grave et un grand affaiblissement chez une nation que l'oubli et le dédain de son passé. Elle peut, dans une crise révolutionnaire, se soulever contre des institutions vieillies et insuffisantes; mais quand ce travail de destruction est accompli, si elle continue à ne tenir nul compte de son histoire, si elle se persuade qu'elle a complétement rompu avec les éléments séculaires de sa civilisation, ce n'est pas la société nouvelle qu'elle fonde, c'est l'état révolutionnaire qu'elle perpétue. Quand les générations qui

possèdent pour un moment la patrie ont l'absurde arrogance de croire qu'elle leur appartient à elles seules, et que le passé en face du présent, c'est la mort en face de la vie, quand elles repoussent ainsi l'empire des traditions et des liens qui unissent entre elles les générations successives, c'est le caractère distinctif et éminent du genre humain, c'est son honneur même et sa grande destinée qu'elles renient; et les peuples qui tombent dans cette grossière erreur tombent aussi dans l'anarchie et l'abaissement, car Dieu ne souffre pas que la nature et les lois de ses œuvres soient à ce point impunément méconnues et outragées.

Ce fut, dans mon cours de 1828 à 1830, ma pensée dominante de lutter contre ce mal des esprits, de les ramener à une appréciation intelligente et impartiale de notre ancien état social, et de contribuer ainsi, pour ma part, à rétablir entre les éléments divers de notre société, anciens et nouveaux, monarchiques, aristocratiques et démocratiques, cette estime mutuelle et cette harmonie qu'un accès de fièvre révolutionnaire peut suspendre, mais qui redeviennent bientôt indispensables à la liberté comme à la prospérité des citoyens, à la force comme au repos de l'État.

J'avais quelque droit de penser que je réussissais un peu dans mon dessein. Mes auditeurs, nombreux et divers, jeunes gens et hommes faits, français et étrangers, prenaient aux idées que je développais devant eux un vif intérêt. Elles se rattachaient, sans s'y asservir, à l'état général de leur esprit, en sorte qu'elles

avaient à la fois, pour eux, l'attrait de la sympathie et celui de la nouveauté. Ils se sentaient, non pas rejetés dans des voies rétrogrades, mais redressés et poussés en avant dans les voies d'une pensée équitable et libre. A côté de mon enseignement historique, sans aucun concert et malgré de profondes différences entre nous, l'enseignement littéraire et l'enseignement philosophique recevaient de mes deux amis, MM. Villemain et Cousin, un caractère et une impulsion analogues. Des souffles divers portaient le même mouvement dans les esprits. Nous avions à cœur de les animer sans les agiter. Nous n'étions nullement préoccupés des événements et des questions du jour, et nous ne ressentions nulle envie de les rappeler au public qui nous entourait. Nous pensions librement et tout haut sur les grands intérêts, les grands souvenirs et les grandes espérances de l'homme et des sociétés humaines, ne nous souciant que de propager nos idées, point indifférents sur leurs résultats possibles, mais point impatients de les atteindre, heureux du mouvement intellectuel au centre duquel nous vivions, et confiants dans l'empire de la vérité que nous nous flattions de posséder et de la liberté dont nous jouissions.

Il eût été bon certainement pour nous, et je crois aussi pour le pays, que cette situation se prolongeât quelque temps, et que les esprits s'affermissent dans ces sereines méditations avant d'être rejetés dans les passions et les épreuves de la vie active. Mais, comme il arrive presque toujours, les fautes des hommes vinrent

interrompre le progrès des idées en précipitant le cours des événements. Le ministère Martignac mettait en pratique la politique constitutionnelle : deux lois, sincèrement présentées et bien discutées, avaient donné, l'une à l'indépendance et à la vérité des élections, l'autre à la liberté de la presse, d'efficaces garanties. Une troisième loi, proposée à l'ouverture de la session de 1829, assurait au principe électif une part dans l'administration des départements et des communes, et imposait au pouvoir central, pour les affaires locales, des règles et des limites nouvelles. On pouvait trouver ces concessions ou trop larges, ou trop restreintes; en tout cas, elles étaient réelles, et les partisans des libertés publiques n'avaient rien de mieux à faire que de les accepter et de s'y établir. Mais dans le parti libéral, qui avait jusque-là soutenu le cabinet, deux esprits très-peu politiques, l'esprit d'impatience et l'esprit de système, la recherche de la popularité et la rigueur de la logique ne voulurent pas se contenter de ces conquêtes incomplètes et lentes. Le côté droit, en s'abstenant de voter, laissa les ministres aux prises avec les exigences de leurs alliés. Malgré les efforts de M. de Martignac, un amendement, plus grave en apparence qu'en réalité, porta, au système de la loi sur l'administration départementale, quelque atteinte. Auprès du Roi comme dans les Chambres, le ministère était au bout de son crédit : hors d'état d'obtenir du Roi ce qui eût satisfait les Chambres et des Chambres ce qui eût rassuré le Roi, il déclara lui-même, en retirant brus-

quement les deux projets de loi, sa double impuissance, et resta debout, mais mourant.

Comment serait-il remplacé? La question demeura incertaine pendant trois mois. Trois hommes seuls, M. Royer-Collard, M. de Villèle et M. de Chateaubriand, semblaient en mesure de former sans secousse, quoique dans des nuances très-diverses, une administration nouvelle. Les deux premiers étaient d'avance hors de cause. Ni le Roi ni les Chambres ne pensaient à faire de M. Royer-Collard un premier ministre. Il y avait probablement pensé plus d'une fois lui-même, car toutes les hardiesses traversaient son esprit dans ses rêveries solitaires; mais c'étaient, pour lui, des satisfactions intérieures, non des ambitions véritables; si on lui eût proposé le pouvoir, il l'eût certainement refusé; il avait trop peu de confiance dans l'avenir, et, pour son propre compte, trop de fierté pour courir un tel risque de ne pas réussir.

M. de Villèle, encore sous le coup de l'accusation entamée contre lui en 1828 et restée en suspens dans la Chambre des députés, avait formellement refusé de se rendre à la session de 1829, se tenait à l'écart dans sa terre, près de Toulouse, et ne pouvait évidemment rentrer au pouvoir en présence de la Chambre qui l'en avait renversé. Ni le Roi, ni lui-même, n'auraient consenti, je pense, à courir en ce moment les chances d'une nouvelle dissolution.

M. de Chateaubriand était à Rome. A la formation du ministère Martignac, il avait accepté cette ambassade,

et il suivait de là, avec un mélange d'ambition et de dédain, les oscillations de la politique et de la situation des ministres à Paris. Quand il apprit qu'ils avaient été battus et qu'ils pourraient bien être obligés de se retirer, il entra dans une vive agitation : « Vous jugez bien, écrivit-il à madame Récamier, quelle a été ma surprise à la nouvelle du *retrait* des deux lois. L'amour-propre blessé rend les hommes enfants et les conseille bien mal. Maintenant, que va devenir tout cela? Les ministres essayeront-ils de rester? S'en iront-ils partiellement ou tous ensemble? Qui leur succédera? Comment composer un ministère? Je vous assure qu'à part la peine cruelle de ne pas vous revoir, je me réjouirais d'être ici à l'écart, et de n'être pas mêlé dans toutes ces inimitiés, dans toutes ces déraisons, car je trouve que tout le monde a tort.... Écoutez bien ceci; voici quelque chose de plus explicite : si par hasard on m'offrait de me rendre le portefeuille des affaires étrangères (ce que je ne crois nullement), je ne le refuserais pas. J'irais à Paris; je parlerais au Roi; j'arrangerais un ministère dont je ne serais pas, et je proposerais pour moi, pour m'attacher à mon ouvrage, une position qui nous conviendrait. Je pense, vous le savez, qu'il convient à mon honneur ministériel, et pour me venger de l'injure que m'a faite Villèle, que le portefeuille des affaires étrangères me soit un moment rendu. C'est la seule manière honorable que j'aie de rentrer dans l'administration. Mais cela fait, je me retire aussitôt, à la grande satisfaction de tous les prétendants, et je

passe en paix, auprès de vous, le reste de ma vie [1]. »

M. de Chateaubriand ne fut point appelé à jouir de cette vengeance superbe et à faire cette démonstration généreuse. Pendant qu'il la rêvait encore dans les Pyrénées, où il était allé se reposer des soins du conclave qui donna Pie VIII pour successeur à Léon XII, le prince de Polignac, mandé de Londres par le Roi, arriva le 27 juillet à Paris, et le 9 août, huit jours après la clôture de la session, son cabinet parut dans le *Moniteur*.

Que se proposait-il? Que ferait-il? Personne ne le savait, pas plus M. de Polignac et le Roi lui-même que le public. Mais Charles X avait arboré sur les Tuileries le drapeau de la contre-révolution. La politique redevint aussitôt la préoccupation passionnée des esprits. De toutes parts, on prévoyait dans la session prochaine une lutte ardente; on se pressait d'avance autour de l'arène, cherchant à pressentir ce qui s'y passerait et comment on y pourrait prendre place. Le 15 octobre 1829, la mort du savant chimiste, M. Vauquelin, fit vaquer un siége dans la Chambre des députés, où il représentait les arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Évêque, qui formaient le quatrième arrondissement électoral du département du Calvados. Des hommes considérables du pays vinrent m'offrir de me porter à sa place. Je n'avais jamais habité ni même visité cet arrondissement. Je n'y possédais point de propriétés.

1 Lettres des 23 février et 20 avril 1829.

Mais, depuis 1820, mes écrits politiques et mon cours avaient popularisé mon nom. Les jeunes gens m'étaient partout favorables. Les hommes modérés et les libéraux vifs comptaient sur moi avec la même confiance pour défendre, dans le péril, leur cause. Dès qu'elle fut connue à Lisieux et à Pont-l'Évêque, la proposition y fut bien accueillie. Toutes les nuances de l'opposition, M. de La Fayette et M. de Chateaubriand, M. d'Argenson et le duc de Broglie, M. Dupont de l'Eure et M. Bertin de Vaux appuyèrent ma candidature. Absent, mais soutenu par un vif mouvement d'opinion dans le pays, je fus élu, le 23 janvier 1830, à une forte majorité.

Au même moment, M. Berryer, que jusque-là son âge avait tenu, comme moi, éloigné de la Chambre des députés, y était élu par le département de la Haute-Loire, où un siége se trouvait aussi vacant.

Le lendemain du jour où mon élection fut connue à Paris, je faisais mon cours à la Sorbonne; au moment où j'entrai dans la salle, l'auditoire entier se leva et des applaudissements éclatèrent. Je me hâtai de les arrêter en disant: « Je vous remercie de tant de bienveillance; j'en suis vivement touché. Je vous demande deux choses : la première, de me la garder toujours; la seconde, de ne plus me la témoigner ainsi. Rien de ce qui se passe au dehors ne doit retentir dans cette enceinte; nous y venons faire de la science, de la science pure; elle est essentiellement impartiale, désintéressée, étrangère à tout événement extérieur, grand ou petit. Conservons-lui toujours ce caractère. J'espère

que votre sympathie me suivra dans la nouvelle carrière où je suis appelé; j'oserai même dire que j'y compte. Votre attention silencieuse est ici la meilleure preuve que j'en puisse recevoir. »

CHAPITRE VIII

L'ADRESSE DES 221.

Attitude à la fois menaçante et inactive du ministère. — Fermentation légale du pays.— Associations pour le refus éventuel de l'impôt non voté.— Caractère et état d'esprit de M. de Polignac.— Nouvelle physionomie de l'opposition. — Ouverture de la session.—Discours du Roi.—Adresse de la Chambre des pairs. — Préparation de l'Adresse de la Chambre des députés. — Perplexité du parti modéré et de M. Royer-Collard. —Débat de l'Adresse.— Début simultané dans la Chambre de M. Berryer et de moi. — Présentation de l'Adresse au Roi. — Prorogation de la session. — Retraite de MM. de Chabrol et Courvoisier.—Dissolution de la Chambre des députés.— Mon voyage à Nîmes pour les élections. — Leur vrai caractère.— Dispositions de Charles X.

(1830.)

Soit que les regards s'arrêtent sur la vie d'un homme ou sur celle d'un peuple, il n'y a guère de spectacle plus saisissant que celui d'un grand contraste entre la surface et le fond, l'apparence et la réalité des choses. La fermentation sous l'immobilité, ne rien faire et s'attendre à tout, voir le calme et prévoir la tempête, c'est peut-être, de toutes les situations humaines, la plus fatigante pour l'âme et la plus impossible à supporter longtemps.

C'était là, à l'ouverture de l'année 1830, notre situa-

tion à tous, gouvernement et nation, ministres et citoyens, amis et adversaires du pouvoir. Personne n'agissait et tous se préparaient pour des chances inconnues. Nous menions notre train de vie ordinaire, et nous nous sentions à la veille du chaos.

Je continuais tranquillement mon cours à la Sorbonne. Là où M. de Villèle et l'abbé Frayssinous m'avaient fait taire, M. de Polignac et M. Guernon-Ranville me laissaient parler. En jouissant de cette liberté, je gardais avec scrupule ma réserve accoutumée, tenant plus que jamais mon enseignement en dehors de toutes les questions de circonstance, et ne recherchant pas plus la faveur populaire que si j'avais craint de perdre celle du pouvoir. Tant que la Chambre n'était pas assemblée, mon nouveau titre de député ne m'imposait aucune démarche, aucune démonstration, et je n'en cherchais point d'occasion factice. Parmi leurs commérages de ville et de cour, des journaux de l'extrême droite affirmèrent que des réunions de députés avaient lieu chez l'ancien président de la Chambre. M. Royer-Collard écrivit sur-le-champ au *Moniteur* : « Il est positivement faux qu'il y ait eu chez moi aucune réunion de députés depuis la clôture de la session de 1829. C'est tout ce que j'ai à dire; j'aurais honte de démentir formellement des bruits absurdes, où le Roi n'est pas plus respecté que la vérité. » Sans me croire astreint à une aussi sévère abstinence que M. Royer-Collard, j'évitais avec soin tout entraînement d'opposition; nous avions à cœur, mes amis et moi,

de ne fournir aucun prétexte aux fautes du pouvoir.

Mais, dans cette vie tranquille et réservée, j'étais ardemment préoccupé de ma situation nouvelle et de mon rôle futur dans le sort si incertain de mon pays. J'en passais et repassais dans mon esprit toutes les chances, les regardant toutes comme possibles et voulant me tenir prêt à toutes, même à celles que je souhaitais le plus d'écarter. Il n'y a point de faute plus grave pour le pouvoir que de lancer les imaginations dans les ténèbres; un grand effroi public est pire qu'un grand mal, surtout quand les perspectives obscures de l'avenir suscitent les espérances des ennemis et des brouillons autant que les alarmes des honnêtes gens et des amis. Je vivais au milieu des uns et des autres. Quoiqu'elle n'eût plus rien à faire pour le but électoral qui l'avait fait instituer en 1827, la société *Aide-toi, le ciel t'aidera,* subsistait toujours, et je continuais d'en faire partie. Sous le ministère Martignac, j'avais jugé utile d'y rester pour travailler à modérer un peu les exigences et les impatiences de l'opposition extérieure, si puissante sur l'opposition parlementaire. Depuis que le ministère Polignac était formé et qu'on en pouvait tout redouter, je tenais à conserver quelque influence dans cette réunion d'opposants de toute sorte, constitutionnels, républicains, bonapartistes, qui pouvait, dans un jour de crise, exercer elle-même tant d'influence sur le sort du pays. Ma part de popularité était, dans ce moment, assez grande, surtout auprès des jeunes gens et des libéraux ardents, mais sincères; j'en jouis-

sais, et je me promettais d'en faire un bon usage, quel que fût l'avenir.

La disposition du public ressemblait à la mienne, tranquille aussi à la surface, et au fond très-agitée. On ne conspirait point, on ne se soulevait point, on ne s'assemblait point tumultueusement; mais on s'attendait et on se préparait à tout. En Bretagne, en Normandie, en Bourgogne, en Lorraine, à Paris, des associations se formaient publiquement pour le refus de l'impôt si le gouvernement tentait de le percevoir sans vote légal des Chambres légales. Le gouvernement faisait poursuivre les journaux qui avaient annoncé ces associations; quelques tribunaux acquittaient les gérants; d'autres, la Cour royale de Paris entre autres, les condamnaient, mais à des peines légères, « pour avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement du Roi, en lui imputant l'intention criminelle soit de percevoir des impôts qui n'auraient pas été consentis par les deux Chambres, soit de changer illégalement le mode d'élection, soit même de révoquer la Charte constitutionnelle qui a été octroyée et concédée à toujours, et qui règle les droits et les devoirs de tous les pouvoirs publics. » Les journaux ministériels sentaient leur parti et leurs patrons tellement atteints eux-mêmes par cet arrêt qu'en le publiant ils en supprimaient les considérants.

En présence de cette opposition à la fois si décidée et si contenue, le ministère restait timide et inactif. Évidemment il avait peur de lui-même et de l'opinion

qu'on avait de lui. Déjà un an auparavant, à l'ouverture de la session de 1829, quand le cabinet Martignac était encore debout et le département des affaires étrangères vacant par la retraite de M. de La Ferronnays, M. de Polignac avait tenté, dans le débat de l'Adresse à la Chambre des pairs, de dissiper, par une profession de foi constitutionnelle, les préventions dont il était l'objet. Ses assurances d'attachement à la Charte n'étaient point, de sa part, un simple calcul ambitieux et hypocrite; il se tenait réellement pour ami du gouvernement constitutionnel et n'en méditait point la destruction. Seulement, dans la médiocrité de son esprit et la confusion de ses idées, ne comprenant bien ni la société anglaise qu'il voulait imiter, ni la société française qu'il voulait réformer, il croyait la Charte conciliable avec la prépondérance politique de l'ancienne noblesse et la suprématie définitive de l'ancienne royauté, et il se flattait de développer les institutions nouvelles en les faisant servir à la domination des influences qu'elles avaient précisément pour objet d'abolir ou de limiter. On ne saurait mesurer la portée des illusions consciencieuses que peut se faire un esprit faible avec ardeur, commun avec élévation, et mystiquement vague et subtil. M. de Polignac s'étonnait sincèrement qu'on ne voulût pas l'accepter comme un ministre dévoué au régime constitutionnel. Mais le public, sans s'inquiéter de savoir s'il était ou non sincère, persistait à voir en lui le champion de l'ancien régime et le porte-drapeau de la contre-révolution.

Troublé de ce renom et craignant de le confirmer par ses actes, M. de Polignac ne faisait rien. Ce cabinet, formé pour dompter la révolution et sauver la monarchie, demeurait inerte et stérile. L'opposition le taxait d'impuissance avec insulte; elle l'appelait « le ministère matamore, le plus coi des ministères; » et, pour toute réponse, il préparait l'expédition d'Alger et convoquait la session des Chambres, protestant toujours de sa fidélité à la Charte et se promettant, pour sortir d'embarras, la majorité et une conquête.

M. de Polignac ignorait que ce n'est pas seulement par ses propres actes qu'un ministre gouverne, ni de lui-même seulement qu'il répond. Pendant qu'il essayait d'échapper à sa réputation par l'inaction et le silence, ses amis, ses fonctionnaires, ses écrivains, tout son parti, maîtres et serviteurs, parlaient et agissaient bruyamment autour de lui. Il s'indignait qu'on discutât, comme une hypothèse, la perception d'impôts non votés par les Chambres; et, au même moment, le procureur général près la Cour royale de Metz, M. Pinaud, disait dans un réquisitoire: « L'article XIV de la Charte assure au Roi un moyen de résister aux majorités électorales ou électives. Si donc, renouvelant les jours de 1792 et 1793, la majorité refusait l'impôt, le Roi devrait-il livrer sa couronne au spectre de la Convention? Non; mais il devra maintenir son droit et se sauver du danger par des moyens sur lesquels il convient de garder le silence. » Le 1er janvier, la Cour royale de Paris, qui venait de faire preuve de son ferme attachement à la

Charte, se présenta, selon l'usage, aux Tuileries; le Roi la reçut et lui parla avec une sécheresse marquée; et comme, en arrivant devant la Dauphine, le premier président se disposait à lui adresser son hommage : « Passez, passez, » lui dit-elle brusquement, et en passant en effet, M. Séguier demanda au maître des cérémonies, M. de Rochemore : « Monsieur le marquis, pensez-vous que la Cour doive inscrire la réponse de la princesse sur ses registres? » Un magistrat en grande faveur auprès des ministres, M. Cottu, honnête homme crédule et léger, publiait un écrit intitulé : *De la Nécessité d'une dictature.* Un publiciste, raisonneur fanatique et sincère, M. Madrolle, dédiait à M. de Polignac un Mémoire où il soutenait la nécessité de refaire la loi des élections par une ordonnance. « Ce qu'on appelle coup d'État, disaient des journaux importants et amis avoués du cabinet, est quelque chose de social et de régulier lorsque le Roi agit dans l'intérêt général du peuple, agît-il même en apparence contre les lois. » En fait, la France était tranquille et l'ordre légal en pleine vigueur; ni de la part du pouvoir, ni de la part du peuple, aucune violence n'avait provoqué la violence; et on discutait hautement les violences suprêmes! on proclamait l'imminence des révolutions, la dictature de la royauté, la légitimité des coups d'État!

Un peuple peut, dans un jour de pressant péril, accepter un coup d'État comme une nécessité; mais il ne saurait, sans honte et décadence, accepter en principe les coups d'État comme la base permanente de son

droit public et de son gouvernement. Or, c'était précisément là ce que prétendaient imposer à la France M de Polignac et ses amis. Selon eux, le pouvoir absolu de l'ancienne royauté restait toujours au fond de la Charte; et ils prenaient, pour l'en tirer et le déployer, un moment où aucun complot actif, aucun péril visible, aucun grand trouble public ne menaçaient ni le gouvernement du Roi, ni l'ordre de l'État. Il s'agissait uniquement de savoir si la Couronne pouvait, dans le choix et le maintien de ses ministres, ne tenir définitivement aucun compte des sentiments de la majorité des Chambres et du pays, et si, en dernière analyse, après toutes les épreuves constitutionnelles, c'était la seule volonté royale qui devait prévaloir. La formation du ministère Polignac avait été, de la part du roi Charles X, un coup de tête encore plus qu'un cri d'alarme, un défi agressif autant qu'un acte de défiance. Inquiet, non-seulement pour la sûreté de son trône, mais pour ce qu'il regardait comme le droit inaliénable de sa couronne, il avait pris, pour le maintenir, l'attitude la plus offensante pour sa nation. Il la bravait encore plus qu'il ne s'en défendait. Ce n'était plus une lutte entre des partis et des systèmes divers de gouvernement, mais une question de dogme politique et une affaire d'honneur entre la France et son Roi.

Devant une question ainsi posée, les passions et les intentions hostiles à l'ordre établi ne pouvaient manquer de reprendre espérance et de rentrer en scène. La souveraineté du peuple était toujours là, bonne à évo-

quer en face de la souveraineté du Roi. Les coups d'État populaires devaient se laisser entrevoir, prêts à répondre aux coups d'État royaux. Le parti qui n'avait jamais sérieusement cru ni adhéré à la Restauration avait de nouveaux interprètes, destinés à devenir bientôt de nouveaux chefs, et plus jeunes, plus sensés, plus habiles que leurs prédécesseurs. On ne conspira point; on ne se souleva nulle part; les menées secrètes et les séditions bruyantes furent également délaissées; on tint une conduite à la fois plus hardie et plus modérée, plus prudente et plus efficace. On fit appel à la discussion publique des exemples de l'histoire et des chances de l'avenir. Sans attaquer directement le pouvoir régnant, on usa contre lui des libertés légales jusqu'à leur dernière limite, trop clairement pour être taxé d'hypocrisie, trop adroitement pour être arrêté dans ce travail ennemi. Dans les organes sérieux et intelligents du parti, comme le *National*, on ne revenait point aux théories anarchiques, aux constitutions révolutionnaires; on s'enfermait dans cette Charte d'où la royauté semblait si près de sortir; on en expliquait assidûment le sens; on en réclamait rudement la complète et sincère exécution; on faisait nettement pressentir que les droits nationaux mis en question mettaient en question les dynasties. On se montrait décidé et prêt, non pas à devancer, mais à accepter sans hésitation l'épreuve suprême qui s'avançait, et dont chaque jour on faisait suivre clairement au public le rapide progrès.

Pour les royalistes constitutionnels qui avaient sin-

cèrement travaillé à fonder la Restauration avec la Charte, la conduite à tenir, quoique moins périlleuse, était plus complexe et plus difficile. Comment repousser, sans lui porter à elle-même un coup mortel, le coup dont la royauté menaçait les institutions? Fallait-il se tenir sur la défensive, attendre que le cabinet fît des actes, présentât des mesures réellement hostiles aux intérêts ou aux libertés de la France, et les repousser alors, après en avoir clairement dévoilé, dans le débat, le caractère et le but? Fallait-il prendre une initiative plus hardie et arrêter le cabinet dès ses premiers pas, pour prévenir des luttes inconnues que plus tard il serait peut-être impossible de diriger ou de contenir? C'était là, quand les Chambres se réunirent, la question pratique qui préoccupait souverainement les esprits étrangers à toute hostilité préméditée et à tout secret désir de nouveaux hasards.

Deux figures sont restées, depuis 1830, gravées dans ma mémoire : le roi Charles X au Louvre, le 2 mars, ouvrant la session des Chambres, et le prince de Polignac au Palais-Bourbon, les 15 et 16 mars, assistant à la discussion de l'adresse des 221. L'attitude du Roi était, comme à son ordinaire, noble et bienveillante, mais mêlée d'agitation contenue et d'embarras; il lut son discours avec quelque précipitation, quoique avec douceur, comme pressé d'en finir; et quand il en vint à la phrase qui, sous une forme modérée, contenait une menace royale[1], il l'accentua avec plus d'affec-

[1] « Pairs de France, députés des départements, je ne doute

lation que d'énergie. En y portant la main, il laissa tomber son chapeau, que le duc d'Orléans releva et lui rendit en pliant le genou avec respect. Parmi les députés, les acclamations du côté droit étaient plus bruyantes que joyeuses, et il était difficile de démêler si, dans le silence du reste de la Chambre, il y avait plus de tristesse ou de froideur. Quinze jours après, à la Chambre des députés, au sein du comité secret où l'Adresse fut débattue, dans cette vaste salle vide de spectateurs, M. de Polignac était à son banc, immobile et peu entouré, même de ses amis, avec l'air d'un homme dépaysé et surpris, jeté dans un monde qu'il connaît mal et où il est mal venu, et chargé d'une mission difficile dont il attend l'issue avec une dignité inerte et impuissante. On lui fit, dans le cours du débat, sur un acte du ministère à propos des élections, un reproche auquel il répondit gauchement, par quelques paroles courtes et confuses, comme ne comprenant pas bien l'objection, et pressé de regagner sa place. Pendant que j'étais à la tribune, mes regards rencontrèrent les siens, et je fus frappé de leur expression de curiosité étonnée. Évidemment, au moment où ils faisaient acte de vo-

point de votre concours pour opérer le bien que je veux faire. Vous repousserez avec mépris les perfides insinuations que la malveillance cherche à propager. Si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne peux pas, que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français, et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur Roi. »

lonté hardie, ni le Roi ni son ministre n'étaient à leur aise; il y avait dans les deux personnes, dans leur physionomie comme dans leur âme, un mélange de résolution et de faiblesse, de confiance et de trouble, qui en même temps attestait l'aveuglement de l'esprit et trahissait le pressentiment du malheur.

Nous attendions avec impatience l'Adresse de la Chambre des pairs. Son énergie eût accrédité la nôtre. Elle ne fut, quoi qu'on en ait dit, ni aveugle ni servile, mais elle ne fut point énergique. Elle recommanda le respect des institutions et des libertés nationales. Elle protesta contre le despotisme aussi bien que contre l'anarchie. Son inquiétude et même son blâme perçaient à travers la réserve de ses paroles; mais elles furent ternes et dénuées de puissance. L'unanimité qu'elles obtinrent n'attesta que leur nullité. M. de Chateaubriand seul, tout en les louant, les trouva insuffisantes. La Cour s'en déclara satisfaite. La Chambre sembla vouloir acquitter sa conscience et s'affranchir de toute responsabilité dans les maux qu'elle prévoyait, plutôt que faire vraiment effort pour les prévenir : « Si la Chambre des pairs eût parlé plus clair, » me dit M. Royer-Collard peu après la révolution, « elle eût peut-être arrêté le Roi sur le penchant de l'abîme et empêché les ordonnances. » Mais la Chambre des pairs avait peu de confiance dans sa propre force pour conjurer le péril, et elle craignait de l'aggraver en le signalant avec éclat. Le poids de la situation porta tout entier sur la Chambre des députés.

La perplexité y était grande. Grande dans la majorité sincèrement royaliste, dans la commission chargée de rédiger l'Adresse, dans l'âme de M. Royer-Collard qui présidait la commission comme la Chambre, et y exerçait une influence prépondérante. Un sentiment général prévalait : on voulait arrêter le Roi dans la voie funeste où il était entré, et on n'espérait y réussir qu'en plaçant devant lui un obstacle qu'il lui fût à lui-même impossible de méconnaître. Évidemment, quand il avait renvoyé M. de Martignac et appelé M. de Polignac, ce n'était pas seulement à ses craintes de Roi, c'était aussi, et surtout, à ses passions d'ancien régime que Charles X avait obéi. Il fallait que le péril de cette pente lui fût démontré, et que là où la prudence n'avait pas suffi, l'impossibilité se fît sentir. En témoignant sans délai et sans détour son défaut de confiance dans le cabinet, la Chambre ne dépassait point son droit; elle exprimait sa propre pensée sans contester au Roi la liberté de la sienne et son droit d'en appeler au pays par la dissolution. Elle agissait sérieusement et honnêtement; elle renonçait aux paroles ambiguës et vaines pour mettre en pratique les mœurs franches et fortes du régime constitutionnel. C'était pour elle le seul moyen de rester en harmonie avec le sentiment public, si vivement excité, et de le contenir en lui donnant une satisfaction légitime. Et l'on pouvait espérer qu'un langage à la fois ferme et loyal serait efficace autant qu'il était nécessaire, car déjà, en pareille situation, le Roi ne s'était point montré intraitable : n'avait-il pas, deux ans aupa-

ravant, en janvier 1828, renvoyé presque sans combat M. de Villèle quand une majorité décidément contraire à son cabinet était sortie des élections?

Pendant cinq jours, la commission de l'Adresse dans ses séances, et M. Royer-Collard dans ses réflexions solitaires comme dans ses conversations intimes avec ses amis, pesèrent scrupuleusement ces considérations et toutes les phrases, tous les mots du projet. M. Royer-Collard n'était pas seulement un vrai royaliste : c'était un esprit enclin au doute et à l'inquiétude, perplexe dans ses résolutions bien qu'affirmatif et hautain dans son langage, assailli d'impressions changeantes à mesure qu'il considérait les diverses faces des choses, et redoutant les grandes responsabilités. Depuis deux ans, il avait vu Charles X de près, et plus d'une fois, pendant le ministère Martignac, il avait dit aux hommes sensés de l'opposition : « Ne poussez pas trop vivement le Roi: personne ne sait à quelles folies il pourrait se porter. » Mais au point où les choses en étaient venues, appelé lui-même à représenter les sentiments et à maintenir l'honneur de la Chambre, M. Royer-Collard ne croyait pas pouvoir se dispenser de porter la vérité au pied du trône, et il se flattait qu'en s'y présentant respectueuse et affectueuse, elle y serait, en 1830 comme en 1828, sinon bien accueillie, du moins subie sans explosion funeste.

L'Adresse eut en effet ce double caractère; jamais langage plus modeste dans sa fierté et plus tendre dans sa franchise n'avait été tenu à un Roi au nom d'un

peuple [1]. Quand le président en donna pour la première fois lecture à la Chambre, une secrète satisfaction de dignité se mêla, dans les cœurs les plus modérés, à l'in-

[1] Personne, je crois, en relisant les six derniers paragraphes de cette Adresse, les seuls qui fussent l'objet du débat, ne pourra y méconnaître aujourd'hui ni la profonde vérité des sentiments, ni la belle convenance du langage.

« Accourus à votre voix de tous les points de votre royaume, nous vous apportons de toute part, Sire, l'hommage d'un peuple fidèle, encore ému de vous avoir vu le plus bienfaisant de tous, au milieu de la bienfaisance universelle, et qui révère en vous le modèle accompli des plus touchantes vertus. Sire, ce peuple chérit et respecte votre autorité ; quinze ans de paix et de liberté qu'il doit à votre auguste frère et à vous ont profondément enraciné dans son cœur la reconnaissance qui l'attache à votre royale famille ; sa raison, mûrie par l'expérience et par la liberté des discussions, lui dit que c'est surtout en matière d'autorité que l'antiquité de la possession est le plus saint de tous les titres, et que c'est pour son bonheur autant que pour votre gloire que les siècles ont placé votre trône dans une région inaccessible aux orages. Sa conviction s'accorde donc avec son devoir pour lui présenter les droits sacrés de votre Couronne comme la plus sûre garantie de ses libertés, et l'intégrité de vos prérogatives comme nécessaire à la conservation de ces droits.

« Cependant, Sire, au milieu des sentiments unanimes de respect et d'affection dont votre peuple vous entoure, il se manifeste dans les esprits une vive inquiétude qui trouble la sécurité dont la France avait commencé à jouir, altère les sources de sa prospérité, et pourrait, si elle se prolongeait, devenir funeste à son repos. Notre conscience, notre honneur, la fidélité que nous vous avons jurée, et que nous vous garderons toujours, nous imposent le devoir de vous en dévoiler la cause.

« Sire, la Charte que nous devons à la sagesse de votre auguste prédécesseur, et dont V. M. a la ferme volonté de consolider le bienfait, consacre comme un droit l'intervention du pays dans la délibération des intérêts publics. Cette intervention devait être, elle est en effet indirecte, sagement mesurée, circonscrite dans des limites exactement tracées, et que nous ne souffrirons jamais que l'on ose tenter de franchir ; mais elle est positive dans son résultat, car elle fait, du concours permanent des vues politiques de votre gouvernement avec les vœux de votre peu-

quiétude qu'ils ressentaient. Le débat fut court et très-contenu, presque jusqu'à la froideur. De part et d'autre on craignait de se compromettre en parlant, et l'on était pressé de conclure. Quatre des ministres, MM. de Montbel, de Guernon-Ranville, de Chantelauze et d'Haussez, prirent part à la discussion, mais presque uniquement à la discussion générale. Dans la Chambre des députés comme dans la Chambre des pairs, le chef du cabinet, M. de Polignac, resta muet. C'est à de plus hautes conditions que les aristocraties politiques se maintiennent ou se relèvent. Quand on en vint aux derniers paragraphes qui contenaient les phrases décisives, les simples députés des partis divers soutinrent seuls la lutte. Ce fut alors

ple, la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre dévouement nous condamnent à vous dire que ce concours n'existe pas.

« Une défiance injuste des sentiments et de la raison de la France est aujourd'hui la pensée fondamentale de l'administration ; votre peuple s'en afflige, parce qu'elle est injurieuse pour lui ; il s'en inquiète, parce qu'elle est menaçante pour ses libertés.

« Cette défiance ne saurait approcher de votre noble cœur. Non, Sire, la *France ne veut pas plus de l'anarchie que vous ne voulez du despotisme* [1] : elle est digne que vous ayez foi dans sa loyauté comme elle a foi dans vos promesses.

« Entre eeux qui méconnaissent une nation si calme, si fidèle, et nous qui, avec une conviction profonde, venons déposer dans votre sein les douleurs de tout un peuple jaloux de l'estime et de la confiance de son Roi, que la haute sagesse de V. M. prononce ! ses royales prérogatives ont placé dans ses mains les moyens d'assurer, entre les pouvoirs de l'Etat, cette harmonie constitutionnelle, première et nécessaire condition de la force du trône et de la grandeur de la France ».

[1] Paroles de la Chambre des pairs dans son adresse.

que nous montâmes pour la première fois à la tribune, M. Berryer et moi, nouveaux venus l'un et l'autre dans la Chambre, lui comme ami, moi comme opposant au ministère, lui pour attaquer le projet d'Adresse, moi pour le soutenir. Je prends plaisir, je l'avoue, à retrouver et à reproduire aujourd'hui les idées et les sentiments par lesquels je le soutins alors : « Sous quels auspices, demandai-je à la Chambre, au nom de quels principes et de quels intérêts le ministère actuel s'est-il formé? Au nom du pouvoir menacé, de la prérogative royale compromise, des intérêts de la Couronne mal compris et mal soutenus par ses prédécesseurs. C'est là la bannière sous laquelle il est entré en lice, la cause qu'il a promis de faire triompher. On a dû s'attendre dès lors à voir l'autorité exercée avec vigueur, la prérogative royale très-active, les principes du pouvoir non-seulement proclamés, mais pratiqués, peut-être aux dépens des libertés publiques, mais du moins au profit du pouvoir lui-même. Est-ce là ce qui est arrivé, Messieurs? Le pouvoir s'est-il affermi depuis sept mois? A-t-il été exercé activement, énergiquement, avec confiance et efficacité?

« Ou je m'abuse fort, Messieurs, ou depuis sept mois le pouvoir a perdu, en confiance et en énergie, tout autant que le public en sécurité.

« Le pouvoir a perdu autre chose encore. Il ne consiste pas uniquement dans les actes positifs et matériels par lesquels il se manifeste; il n'aboutit pas toujours à des ordonnances et à des circulaires. L'autorité sur les

esprits, l'ascendant moral, cet ascendant qui convient si bien dans les pays libres, car il détermine les volontés sans leur commander, c'est là une part importante du pouvoir, la première peut-être en efficacité. C'est aussi, à coup sûr, celle dont le rétablissement est aujourd'hui le plus nécessaire à notre patrie. Nous avons connu des pouvoirs très-actifs, très-forts, capables de choses grandes et difficiles; mais soit par le vice de leur nature, soit par le malheur de leur situation, l'ascendant moral, cet empire facile, régulier, inaperçu, leur a presque toujours manqué. Le gouvernement du Roi est, plus que tout autre, appelé à le posséder. Il ne tire point son droit de la force. Nous ne l'avons point vu naître; nous n'avons point contracté avec lui ces familiarités dont il reste toujours quelque chose envers des pouvoirs à l'enfance desquels ont assisté ceux qui leur obéissent. Qu'a fait le ministère actuel de cette autorité morale qui appartient naturellement, sans préméditation, sans travail, au gouvernement du Roi? L'a-t-il habilement employée et agrandie en l'employant? Ne l'a-t-il pas au contraire gravement compromise en la mettant aux prises avec les craintes qu'il a fait naître et les passions qu'il a suscitées? .....

..... « Ce n'est pas, Messieurs, votre unique mission de contrôler, ou du moins de contredire le pouvoir: vous ne venez pas ici seulement pour relever ses erreurs ou ses torts et pour en instruire le pays; vous y venez aussi pour entourer le gouvernement du Roi, pour l'éclairer en l'entourant, pour le soutenir en l'éclairant.

..... Eh bien ! quelle est aujourd'hui, dans la Chambre, la situation des hommes les plus disposés à jouer ce rôle, les plus étrangers à tout esprit d'opposition, à toute habitude d'opposition? Ils sont réduits à faire de l'opposition; ils en font malgré eux; ils voudraient rester toujours unis au gouvernement du Roi, et il faut qu'ils s'en séparent; ils voudraient le soutenir, et il faut qu'ils l'attaquent. Ils ont été poussés hors de leur propre voie. La perplexité qui les agite, c'est le ministère actuel qui la leur a faite; elle durera, elle redoublera tant que nous aurons affaire à lui. »

Je signalai partout, dans la société comme dans les Chambres, une perturbation analogue : je montrai les pouvoirs publics jetés, comme les bons citoyens, hors de leur situation et de leur mission naturelle; les tribunaux plus préoccupés de contenir le gouvernement lui-même que de réprimer les désordres ou les desseins dirigés contre lui; les journaux exerçant avec la tolérance, ou même avec l'approbation publique, une influence démesurée et déréglée; et je conclus en disant :

« On nous dit que la France est tranquille, que l'ordre n'est point troublé. Il est vrai : l'ordre matériel n'est point troublé; tous circulent librement, paisiblement; aucun bruit ne dérange les affaires... La surface de la société est tranquille, si tranquille que le gouvernement peut fort bien être tenté de croire le fond parfaitement assuré, et de se croire lui-même à l'abri de tout péril. Nos paroles, Messieurs, la franchise de nos

paroles, voilà le seul avertissement que le pouvoir ait, en ce moment, à recevoir, la seule voix qui se puisse élever jusqu'à lui et dissiper ses illusions. Gardons-nous d'en atténuer la force; gardons-nous d'énerver nos expressions; qu'elles soient respectueuses, qu'elles soient tendres; mais qu'elles ne soient pas timides et douteuses. La vérité a déjà assez de peine à pénétrer dans le palais des rois; ne l'y envoyons pas faible et pâle; qu'il ne soit pas plus possible de la méconnaître que de se méprendre sur la loyauté de nos sentiments.»

L'Adresse fut votée comme elle avait été préparée, avec une tristesse inquiète, mais avec une profonde conviction de sa nécessité. Le surlendemain du vote, le 18 mars, nous nous rendîmes aux Tuileries pour la présenter au Roi. Vingt et un députés seulement s'étaient joints au bureau et à la grande députation de la Chambre. Parmi ceux-là mêmes qui avaient voté l'Adresse, les uns se souciaient peu d'aller encore, sous les yeux du Roi, appuyer de leur présence un tel acte d'opposition; les autres, par égard pour la Couronne, ne voulaient pas donner à cette présentation plus de solennité et d'effet. Nous n'étions, en tout, que quarante-six. Nous attendîmes quelque temps, dans le salon de la Paix, que le Roi fût revenu de la messe. Nous étions là, debout et silencieux; en face de nous, dans les embrasures des fenêtres, se tenaient les pages du Roi et quelques hommes de sa cour, inattentifs et presque impolis à dessein. Madame la Dauphine traversa le salon pour se rendre à la chapelle précipitam-

ment et sans nous regarder. Elle eût été bien plus froide encore que je ne me serais senti nul droit de m'en étonner ni de m'en plaindre. Il y a des crimes dont le souvenir fait taire tout autre pensée, et des infortunes devant lesquelles on s'incline avec un respect qui ressemble presque à du repentir, comme si l'on en était soi-même l'auteur.

Quand nous fûmes introduits dans la salle du Trône, M. Royer-Collard lut l'Adresse simplement, dignement, avec une émotion que trahissaient sa voix et ses traits. Le Roi l'écouta dignement aussi, sans air de hauteur ni d'humeur, bref et sec dans sa réponse, par convenance royale plutôt que par colère, et, si je ne m'abuse, plus satisfait de sa fermeté qu'inquiet de l'avenir. Quatre jours auparavant, la veille du débat de l'Adresse, à son cercle des Tuileries où beaucoup de députés étaient invités, je l'avais vu traiter avec une bienveillance marquée trois membres de la Commission, MM. Dupin, Étienne et Gautier. Dans deux situations si diverses, c'était le même homme et presque la même physionomie, le même dans ses manières comme dans ses idées, soigneux de plaire quoique décidé à rompre, et obstiné par imprévoyance et routine d'esprit plutôt que par passion d'orgueil ou de pouvoir.

Le lendemain de la présentation de l'Adresse (19 mars) la session était prorogée au 1er septembre. Deux mois après (16 mai), la Chambre des députés était dissoute ; les deux ministres les plus modérés, le garde des sceaux et le ministre des finances, M. Courvoisier

et M. de Chabrol, sortaient du Conseil; ils avaient refusé leur concours aux mesures extrêmes qu'on y débattait déjà pour le cas où les élections tromperaient l'attente du pouvoir. Le membre le plus compromis et le plus audacieux du cabinet Villèle, M. de Peyronnet, devenait ministre de l'intérieur. Par la dissolution, le Roi en appelait au pays, et au même moment, il faisait de nouveaux pas pour s'en séparer.

Rentré dans la vie privée dont il ne sortit plus, M. Courvoisier m'écrivit le 29 septembre 1831, de sa retraite de Baume-les-Dames : « Avant de quitter les sceaux, je causais avec M. Pozzo di Borgo de l'état du pays et des périls dont s'entourait le trône. — Quel moyen, me dit-il un jour, d'éclairer le Roi et de l'arracher à un système qui peut de nouveau bouleverser l'Europe et la France? — Je n'en vois qu'un, lui répondis-je, c'est une lettre de la main de l'empereur de Russie.—Il l'écrira, me dit-il; il l'écrira de Varsovie où il doit se rendre. — Puis nous en concertâmes la substance. M. Pozzo di Borgo m'a dit souvent que l'empereur Nicolas ne voyait de sécurité pour les Bourbons que dans l'accomplissement de la Charte. » Je doute que l'empereur Nicolas ait écrit lui-même au roi Charles X; mais ce que son ambassadeur à Paris disait au garde des sceaux de France, il le disait, lui aussi, au duc de Mortemart, ambassadeur du Roi à Saint-Pétersbourg : « Si on sort de la Charte, on va à une catastrophe; si le Roi tente un coup d'État, il en supportera seul la responsabilité. » Les conseils des rois n'ont

pas plus manqué au roi Charles X que les adresses des peuples pour le détourner de son fatal dessein.

Dès que le gant électoral fut jeté, mes amis m'écrivirent de Nîmes qu'ils avaient besoin de ma présence pour les rallier tous, et pour espérer, dans le collége de département, quelques chances de succès. On désirait aussi que j'allasse, pour mon propre compte, à Lisieux, mais en ajoutant que, si j'étais nécessaire ailleurs, on croyait pouvoir, moi absent, me garantir mon élection. Je me confiai dans cette assurance, et je partis pour Nîmes le 15 juin, pressé de sonder moi-même et de près ces dispositions réelles du pays qu'on oublie si vite ou qu'on méconnaît si souvent quand on ne sort pas de Paris.

Je ne voudrais pas substituer à mes impressions d'alors mes réflexions d'aujourd'hui, ni attribuer aux idées et à la conduite de mes amis politiques, et aux miennes propres, à cette époque, un sens qu'elles n'auraient point eu. Je reproduis textuellement ce que je trouve dans des lettres intimes que j'écrivis ou que je reçus pendant mon voyage. C'est le témoignage le plus irrécusable de ce que nous pensions et cherchions alors.

J'écrivais le 26 juin, quelques jours après mon arrivée à Nîmes :

« La lutte est très-vive, plus vive qu'on ne le voit de loin. Les deux partis sont profondément engagés, et d'heure en heure s'engagent plus profondément l'un contre l'autre. Une fièvre d'égoïsme et de platitude possède et pousse l'administration. L'opposition se débat,

avec une ardeur passionnée, contre les embarras et les angoisses d'une situation, légale et morale, assez difficile. Elle trouve dans les lois des moyens d'action et de défense qui lui donnent la force et le courage de soutenir le combat, mais sans lui inspirer confiance dans le succès, car presque partout la dernière garantie manque, et après avoir lutté bravement et longuement, on court risque de se trouver tout à coup désarmé et impuissant. Même anxiété dans la situation morale : l'opposition méprise l'administration et la regarde cependant comme son supérieur ; les fonctionnaires sont déconsidérés et n'en occupent pas moins encore le haut du pavé ; un souvenir de la puissance et de la grandeur impériale leur sert encore de piédestal ; on les regarde en face, mais de bas en haut, avec timidité et colère tout à la fois. Il y a là beaucoup d'éléments d'agitation et même de crise. Pourtant, dès qu'on croit voir l'explosion prochaine, ou seulement possible, tous se replient ; tous la redoutent. Au fond, c'est à l'ordre et à la paix que chacun demande aujourd'hui sa fortune. On n'a confiance que dans les moyens réguliers. »

On m'écrivait de Paris, le 5 juillet :

« Voilà les élections des grands collèges qui commencent. Si nous y gagnons quelque chose, ce sera excellent, surtout à cause de l'effet que cela produira sur l'esprit du Roi, qui ne peut espérer d'avoir jamais mieux que les grands collèges. Rien, pour le moment, n'indique un coup d'État. La *Quotidienne* déclare ce matin qu'elle regarde la session comme ouverte, tout en con-

neur national que notre commodité parlementaire. »

Je n'ai garde de prétendre que ces sentiments fussent ceux de tous les hommes qui, soit dans les Chambres, soit dans le pays, avaient applaudi à l'Adresse des 221, et qui votaient, dans les élections, pour la soutenir. La Restauration n'avait pas fait, en France, tant de conquêtes. Inactives, mais non résignées, les sociétés secrètes étaient toujours là, prêtes, dès qu'une circonstance favorable se présenterait, à reprendre leur travail de conspiration et de destruction. D'autres adversaires, plus légaux mais non moins redoutables, épiaient toutes les fautes du Roi et de son gouvernement, et les commentaient assidûment devant le public, attendant et faisant pressentir des fautes bien plus graves qui amèneraient les conséquences suprêmes. Dans les masses populaires, les vieux instincts de méfiance et de haine, pour tout ce qui rappelait l'ancien régime et l'invasion étrangère, continuaient de fournir, aux ennemis de la Restauration, des armes et des espérances inépuisables. Le peuple est comme l'Océan, immobile et presque immuable au fond, quels que soient les coups de vent qui agitent sa surface. Cependant l'esprit de légalité et le bon sens politique avaient fait de notables progrès, même au milieu de la fermentation électorale, le sentiment public repoussait hautement toute révolution nouvelle. Jamais la situation des hommes qui voulaient sincèrement le Roi et la Charte n'avait été meilleure ni plus forte; ils avaient, dans l'opposition légale, fait leurs preuves de fermeté persévérante; ils venaient de

maintenir avec éclat les principes essentiels du gouvernement représentatif; ils possédaient l'estime, et même la faveur publique; les partis violents par nécessité, le pays avec quelque doute, mais aussi avec une espérance honnête, se rangeaient et marchaient derrière eux. S'ils avaient, à ce moment critique, réussi auprès du Roi comme dans les Chambres et dans le pays, si Charles X, après avoir, par la dissolution, poussé jusqu'au bout le droit de sa couronne, avait accueilli le vœu manifeste de la France, et pris ses conseillers parmi les royalistes constitutionnels investis de la considération publique, je le dis avec une conviction qui peut sembler téméraire mais qui persiste aujourd'hui, on pouvait raisonnablement espérer que l'épreuve décisive était surmontée, et que, le pays prenant confiance en même temps dans le Roi et dans la Charte, la Restauration et le gouvernement constitutionnel seraient fondés ensemble.

Mais ce qui manquait précisément au roi Charles X, c'était cette étendue et cette liberté d'esprit qui donnent à un prince l'intelligence de son temps et lui en font sainement apprécier les ressources comme les nécessités. « Il n'y a que M. de La Fayette et moi qui n'ayons pas changé depuis 1789, » disait-il un jour, et il disait vrai : à travers les vicissitudes de sa vie, il était resté tel qu'il s'était formé dans sa jeunesse, à la cour de Versailles et dans la société aristocratique du XVIIIe siècle, sincère et léger, confiant en lui-même et dans ses entours, peu observateur et peu réfléchi quoique d'un

esprit actif, attaché à ses idées et à ses amis de l'ancien régime comme à sa foi et à son drapeau. Sous le règne de son frère Louis XVIII et dans la scission du parti monarchique, il avait été le patron et l'espérance de cette opposition royaliste qui fit hardiment usage des libertés constitutionnelles, et il s'était fait alors en lui un singulier mélange d'intimité persévérante avec ses anciens compagnons et de goût pour la popularité nouvelle d'une physionomie libérale. Monté sur le trône, il fit, à cette faveur populaire, plus d'une coquetterie royale, et se flatta sincèrement qu'il gouvernerait selon la Charte, avec ses idées et ses amis d'autrefois. M. de Villèle et M. de Martignac s'usèrent à son service dans ce difficile travail ; et après leur chute, aisément acceptée, Charles X se trouva rendu à ses pentes naturelles, au milieu de conseillers peu disposés à le contredire et hors d'état de le contenir. Deux erreurs funestes s'établirent alors dans son esprit : il se crut menacé par la Révolution beaucoup plus qu'il ne l'était réellement, et il cessa de croire à la possibilité de se défendre et de gouverner par le cours légal du régime constitutionnel. La France ne voulait point d'une révolution nouvelle. La Charte contenait, pour un souverain prudent et patient, de sûrs moyens d'exercer l'autorité royale et de garantir la Couronne. Mais Charles X avait perdu confiance dans la France et dans la Charte ; quand l'Adresse des 221 sortit triomphante des élections, il se crut poussé dans ses derniers retranchements, et réduit à se sauver malgré la Charte ou à périr par la Révolution.

Peu de jours avant les ordonnances de juillet, l'ambassadeur de Russie, le comte Pozzo di Borgo, eut une audience du Roi. Il le trouva assis devant son bureau, les yeux fixés sur la Charte ouverte à l'article XIV. Charles X lisait et relisait cet article, y cherchant avec une inquiétude honnête le sens et la portée qu'il avait besoin d'y trouver. En pareil cas, on trouve toujours ce qu'on cherche ; et la conversation du Roi, bien que détournée et incertaine, laissa à l'ambassadeur peu de doutes sur ce qui se préparait.

PIÈCES HISTORIQUES

PIÈCES HISTORIQUES

I

(Page 10.)

1° *Le vicomte de Chateaubriand à M. Guizot.*

Val-de-Loup, ce 12 mai 1809.

Mille remercîments, Monsieur; j'ai lu vos articles avec un extrême plaisir. Vous me louez avec tant de grâce et vous me donnez tant d'éloges que vous pouvez affaiblir *celles-ci;* il en restera toujours assez pour satisfaire ma vanité d'auteur, et toujours plus que je n'en mérite.

Je trouve vos critiques fort justes. Une surtout m'a frappé par la finesse du goût. Vous dites que les catholiques ne peuvent pas, comme les protestants, admettre une mythologie chrétienne, parce que nous n'y avons pas été formés et habitués par de grands poëtes : cela est très-ingénieux. Et quand on trouverait mon ouvrage assez bon pour dire que je commencerai pour nous cette mythologie, on pourrait répondre que je viens trop tard, que notre goût est formé sur d'autres modèles, etc., etc... Cependant il resterait toujours le Tasse et tous les poëmes latins *catholiques* du moyen

âge. C'est la seule objection de fait que l'on trouve contre votre critique.

Véritablement, Monsieur, je le dis très-sincèrement, les critiques qui ont jusqu'à présent paru sur mon ouvrage me font une certaine honte pour les Français. Avez-vous remarqué que personne ne semble avoir compris mon ouvrage, que les règles de l'épopée sont si généralement oubliées que l'on juge un ouvrage de sens et d'un immense travail comme on parlerait d'un ouvrage d'un jour et d'un roman? Et tous ces cris contre le merveilleux! ne dirait-on pas que c'est moi qui suis l'auteur de ce merveilleux? que c'est une chose inouïe, singulière, inconnue? Et pourtant nous avons le Tasse, Milton, Klopstock, Gessner, Voltaire même! Et si l'on ne peut pas employer le *merveilleux* chrétien, il n'y aura donc plus d'épopée chez les modernes, car le merveilleux est essentiel au poëme épique, et je pense qu'on ne veut pas faire intervenir Jupiter dans un sujet tiré de notre histoire. Tout cela est sans bonne foi, comme tout en France. La question était de savoir si mon ouvrage était bon ou mauvais comme épopée, et voilà tout, sans s'embarrasser de savoir s'il était ou non contraire à la religion, et mille choses de cette espèce.

Je ne puis, moi, Monsieur, avoir d'opinion sur mon propre ouvrage; je ne puis que vous rapporter celle des autres. M. de Fontanes est tout à fait décidé en faveur des *Martyrs*. Il trouve cet ouvrage fort supérieur à mes premiers ouvrages, sous le rapport du plan, du style et des caractères. Ce qui me paraît singulier, c'est que le III^e^ livre, que vous n'aimez pas, lui semble un des meilleurs de l'ouvrage. Sous les rapports du style, il dit que je ne l'ai jamais porté plus haut que dans la peinture du bonheur des justes, dans la description de la lumière du ciel et dans le morceau sur la Vierge. Il excuse la longueur des deux

discours du Père et du Fils sur la *nécessité* d'établir ma *machine* épique. Sans ces discours plus de *récit*, plus d'*action*; le récit et l'action sont motivés par les discours des essences incréées.

Je vous rapporte ceci, Monsieur, non pour vous convaincre, mais pour vous montrer comment d'excellents esprits peuvent voir un objet sous dix faces différentes. Je n'aime point comme vous, Monsieur, la description des tortures; mais elle m'a paru absolument nécessaire dans un ouvrage sur des *martyrs*. Cela est consacré par toute l'histoire et par tous les arts. La peinture et la sculpture chrétiennes ont choisi ces sujets; ce sont là les véritables *combats* du sujet. Vous qui savez tout, Monsieur, vous savez combien j'ai *adouci* le tableau et ce que j'ai retranché des *Acta Martyrum*, surtout en faisant disparaître les douleurs *physiques* et opposant des images gracieuses à d'horribles tourments. Vous êtes trop juste, Monsieur, pour ne pas distinguer ce qui est ou l'*inconvénient* du sujet ou la *faute* du poëte.

Au reste, Monsieur, vous connaissez les tempêtes élevées contre mon ouvrage et d'où elles partent. Il y a une autre plaie cachée qu'on ne montre pas, et qui au fond est la source de la colère; c'est ce *Hiéroclès* qui égorge les chrétiens au nom de la *philosophie* et de la *liberté*. Le temps fera justice si mon livre en vaut la peine, et vous hâterez beaucoup cette justice en publiant vos articles, dussiez-vous les changer et les mutiler jusqu'à un certain degré. Montrez-moi mes fautes, Monsieur; je les corrigerai. Je ne méprise que les critiques aussi bas dans leur langage que dans les raisons secrètes qui les font parler. Je ne puis trouver la raison et l'honneur dans la bouche de ces saltimbanques littéraires aux gages de la police, qui dansent dans le ruisseau pour amuser les laquais.

Je suis à ma chaumière, Monsieur, où je serai enchanté

de recevoir de vos nouvelles. Je serais trop heureux de vous y donner l'hospitalité si vous étiez assez aimable pour venir me la demander.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma profonde estime et de ma haute considération.

DE CHATEAUBRIAND.

Val-de-Loup, près d'Aunay, par Antony, département de la Seine.

2° *Le vicomte de Chateaubriand à M. Guizot.*

Val-de-Loup, ce 30 mai 1809.

Bien loin, Monsieur, de m'importuner, vous me faites un plaisir extrême de vouloir bien me communiquer vos idées. Cette fois-ci, je passerai condamnation sur le *merveilleux* chrétien, et je croirai avec vous que nous autres Français nous ne nous y ferons jamais. Mais je ne saurais, Monsieur, vous accorder que les *Martyrs* soient fondés sur une hérésie. Il ne s'agit point, si je ne me trompe, d'une *rédemption*, ce qui serait absurde, mais d'une *expiation*, ce qui est tout à fait conforme à la foi. Dans tous les temps, l'Église a cru que le sang d'un martyr pouvait effacer les péchés du peuple et le délivrer de ses maux. Vous savez mieux que moi, sans doute, qu'autrefois, dans les temps de guerre et de calamités, on enfermait un religieux dans une tour ou dans une cellule, où il jeûnait et priait pour le salut de tous. Je n'ai laissé sur mon intention aucun doute, car je fais dire positivement à l'Éternel, dans le troisième livre, qu'Eudore attirera les bénédictions du ciel sur les chrétiens *par le mérite du sang de Jésus-Christ;* ce qui est, comme vous voyez, Monsieur, précisément

la phrase orthodoxe, et la leçon même du catéchisme. La doctrine des expiations, si consolante d'ailleurs, et consacrée par toute l'antiquité, a été reçue dans notre religion : la mission du Christ ne l'a pas détruite; et, pour le dire en passant, j'espère bien que le sacrifice de quelque victime innocente tombée dans notre révolution obtiendra dans le ciel la grâce de notre coupable patrie : ceux que nous avons égorgés prient peut-être dans ce moment même pour *nous;* vous ne voudriez pas sans doute, Monsieur, renoncer à ce sublime espoir, fruit du sang et des larmes chrétiennes.

Au reste, Monsieur, la franchise et la noblesse de votre procédé me font oublier un moment la turpitude de ce siècle. Que penser d'un temps où l'on dit à un honnête homme : « Vous aurez sur tel ouvrage telle opinion; vous louerez ou vous blâmerez cet ouvrage, non pas d'après votre conscience, mais d'après l'esprit du journal où vous écrivez? » On est trop heureux, Monsieur, de retrouver encore des hommes comme vous qui sont là pour protester contre la bassesse des temps, et pour conserver au genre humain la tradition de l'honneur. En dernier résultat, Monsieur, si vous examinez bien *les Martyrs*, vous y trouverez beaucoup à reprendre sans doute; mais, tout bien considéré, vous verrez que pour le plan, les caractères et le style, c'est le moins mauvais et le moins défectueux de mes faibles écrits.

J'ai en effet en Russie, Monsieur, un neveu appelé Moreau : c'est le fils du fils d'une sœur de ma mère; je le connais à peine, mais je le crois un bon sujet. Son père, qui était aussi en Russie, est revenu en France, il n'y a guère plus d'un an. J'ai été charmé de l'occasion qui m'a procuré l'honneur de faire connaissance avec mademoiselle de Meulan : elle m'a paru, comme dans ce qu'elle écrit, pleine d'esprit, de goût et de raison. Je crains bien de l'avoir importunée par la longueur de ma visite : j'ai le défaut de rester partout où je

trouve des gens aimables, et surtout des caractères élevés et des sentiments généreux.

Je vous renouvelle bien sincèrement, Monsieur, l'assurance de ma haute estime, de ma reconnaissance et de mon dévouement. J'attends avec une vive impatience le moment où je vous recevrai dans mon ermitage, ou celui qui me conduira à votre solitude. Agréez, je vous en prie, Monsieur, mes très-humbles salutations et toutes mes civilités.

DE CHATEAUBRIAND.

Val-de-Loup, près d'Aunay, par Antony, ce 30 mai 1809.

3° *Le vicomte de Chateaubriand à M. Guizot.*

Val-de-Loup, ce 12 juin 1809.

J'ai été absent de ma vallée, Monsieur, pendant quelques jours, et c'est ce qui m'a empêché de répondre plus tôt à votre lettre. Me voilà bien convaincu d'hérésie; j'avoue que le mot *racheté* m'est échappé, à la vérité contre mon intention. Mais enfin il y est; je vais sur-le-champ l'effacer pour la première édition.

J'ai lu vos deux premiers articles, Monsieur. Je vous en renouvelle mes remercîments : ils sont excellents, et vous me louerez toujours au delà du peu que je vaux.

Ce qu'on a dit, Monsieur, sur l'église du Saint-Sépulcre est très-exact. Cette description n'a pu être faite que par quelqu'un qui connaît les lieux. Mais le Saint-Sépulcre lui-même aurait bien pu échapper à l'incendie sans qu'il y ait eu pour cela aucun miracle. Il forme, au milieu de la nef circulaire de l'église, une espèce de catafalque de marbre blanc : la

coupole de cèdre, en tombant, aurait pu l'écraser, mais non pas y mettre le feu. C'est cependant une circonstance très-extraordinaire et qui mériterait de plus longs détails que ceux qu'on peut renfermer dans les bornes d'une lettre.

Je voudrais bien, Monsieur, pouvoir aller vous donner moi-même ces détails dans votre solitude. Malheureusement madame de Chateaubriand est malade, je suis obligé de rester auprès d'elle. Je ne renonce pourtant point à l'espoir d'aller vous chercher ni à celui de vous recevoir dans mon ermitage: les honnêtes gens doivent, surtout à présent, se réunir pour se consoler. Les idées généreuses et les sentiments élevés deviennent tous les jours si rares qu'on est trop heureux quand on les retrouve. Je serais enchanté, Monsieur, que ma société pût vous être agréable, ainsi qu'à M. Stapfer, que je vous prie de remercier beaucoup pour moi.

Agréez de nouveau, Monsieur, je vous en prie, l'assurance de ma haute considération et de mon dévouement sincère, et, si vous le permettez, d'une amitié que nous commençons sous les auspices de la franchise et de l'honneur.

De Chateaubriand.

La meilleure description de Jérusalem est celle de Danville, mais le petit traité est fort rare ; en général, tous les voyageurs sont fort exacts sur la Palestine. Il y a une lettre dans les *Lettres édifiantes* (Missions du Levant) qui ne laisse rien à désirer. Quant à M. de Volney, il est bon sur le gouvernement des Turcs, mais il est évident qu'il n'a jamais vu Jérusalem. Il est probable qu'il n'a pas passé Ramlé ou Rama, l'ancienne Arimathie.

Vous pourriez consulter encore le *Theatrum Terræ Sanctæ* d'Adrichomius.

II

(Page 14.)

Le comte de Lally-Tolendal à M. Guizot.

Bruxelles, 27 avril 1811.

Vous ne devez pas comprendre mon silence, Monsieur, et moi je ne comprenais pas la lente arrivée des prospectus que vous m'aviez annoncés dans votre lettre du 4 de ce mois. Imaginez-vous que le portier d'ici avait confondu ce paquet avec toutes les liasses d'imprimés oiseux qu'on adresse à une préfecture, et que si le besoin d'un livre ne m'eût pas fait descendre dans le cabinet-sanctuaire du préfet, je n'aurais peut-être pas encore découvert la méprise. Je vous remercie, Monsieur, de la confiance que vous avez bien voulu me témoigner dans cette occasion. Vous savez si personne vous rend plus que moi la plénitude de la justice qui vous est due, et vous savez que je vous la rends avec autant d'attrait que de conviction. Ma génération passe, la vôtre vient d'arriver, une autre naît; je vous vois placé entre deux pour consoler la première, honorer la seconde et former la troisième. Tâchez de faire celle-ci à votre image, ce qui ne veut pas dire que je souhaite à tous les petits garçons d'en savoir un jour autant que vous, ni à toutes les petites filles de ressembler en tout à votre plus qu'aimable collaboratrice. Il ne faut désirer que ce qu'on peut obtenir, et j'aurais trop de regret de me sentir sur mon déclin quand un si beau siècle serait près de se lever

sur la terre. Mais renfermez ma pensée dans ses justes bornes, et dictez, comme Solon, les meilleures lois que puisse supporter ou recevoir l'enfance du XIXe siècle : ce sera bien encore assez. Aujourd'hui le *mox progeniem daturos vitiosiorem* ferait dresser les cheveux.

Madame de la Tour du Pin, baronne de l'Empire depuis deux ans, préfète de la Dyle depuis trois ans, mère religieuse depuis vingt, conseillera votre recueil avec toute l'influence que peuvent lui donner les deux premiers titres, et y souscrit avec tout l'intérêt que lui inspire le dernier. Moi qui n'ai plus et ne veux plus d'autres titres que ceux de père et d'ami, je vous demande la permisson de souscrire pour ma fille qui, commençant la double éducation d'un petit Arnaud et d'une petite Léontine, sera très-heureuse de profiter de votre double enseignement. Je ne doute pas que le grand-père lui-même ne trouve très-souvent à s'y instruire et toujours à s'y plaire. Il me semble que jamais association ne fut plus propice au mélange de l'*utile dulci*. Si je laissais aller ma plume, je suis sûr qu'elle écrirait comme une folle à l'un des deux auteurs : « Ne pouvant me refaire jeune pour adorer vos mérites, je m'établis un vieil enfant pour recevoir vos préceptes. Je baise de loin la main de ma jeune bonne, avec un respect très-profond, mais pas assez dégagé de quelques-uns de ces mouvements qui ont suivi ma première enfance, et que doit m'interdire ma seconde éducation. Peut-on se soumettre à votre férule avec plus de candeur? au moins j'avoue mes fautes. Comme il ne faut pas mentir, je n'ose pas encore ajouter : *cela ne m'arrivera plus;* mais le ferme propos viendra avec l'âge faible, et plus je me déformerai, plus je serai parfait. »

Voulez-vous bien, Monsieur, présenter mes respects à madame et à mademoiselle de Meulan? Un très-excellent et très-aimable jeune homme (encore un de ceux dont l'éléva-

tion et la pureté consolent), le neveu de M. Hochet, ne demeure-t-il pas sous le même toit que vous? alors je vous prierais de me rappeler à son souvenir, et par lui à M. son oncle, duquel j'attends, avec une grande anxiété, réponse sur un objet du plus grand intérêt pour l'oncle de mon gendre dans les installations des cours impériales.—Mais rien par la poste.

Je ne vous parlerai pas de nos si bons et si respectables amis de la place Louis XV [1], parce que je vais leur écrire directement.

Mais l'idée me vient de vous demander une grâce avant de fermer ma lettre. Lorsque, dans vos préceptes à la jeunesse, vous en serez au chapitre et à l'âge où il sera question du choix d'un état, je vous conjure d'y insérer, avec toute la gravité de votre caractère intègre, quelque chose qui revienne à ceci : « Si votre vocation vous porte à être imprimeur, éditeur d'un ouvrage quelconque, moral, politique, historique, n'importe, ne vous croyez pas permis de mutiler, sans l'en prévenir, un auteur, et surtout celui qui tient à l'inviolabilité de ses écrits beaucoup plus par conscience que par amour-propre. Si vous le mutilez à vous tout seul, ce qui est déjà passablement hardi, au moins ne croyez pas pouvoir substituer un membre postiche de votre façon au membre vivant que vous aurez coupé, et craignez de remplacer, sans vous en apercevoir, un bras de chair par une jambe de bois. Mais brisez toutes vos presses, plutôt que de lui faire dire, sous le sceau de la signature, le contraire de ce qu'il a dit, le contraire de ce qu'il a pensé et de ce qu'il sent, car ce serait un oubli de raison tout voisin d'un oubli de morale. » — J'écris plus longuement sur ce sujet à nos amis de la place Louis XV. et vous prie, Monsieur, de vouloir bien ne parler qu'à eux de

[1] M. et madame Suard.

mon énigme, qui, sûrement, n'en est déjà plus une avec vous. J'espère que ce qui m'a indigné et affligé ne se rencontrera pas une seconde fois. En disant ce qu'il fallait dire, je me suis imposé les ménagements nécessaires. Je ne veux point d'une rupture dont la vengeance frapperait sur mes tombeaux chéris et mes amis vivants. Ma lettre est devenue bien sérieuse; je ne savais pas, quand je l'ai commencée, qu'elle allait me conduire où je me trouve en la finissant. Je crois vous parler; la confiance m'entraîne; il m'est doux d'avoir joint une preuve involontaire de ce sentiment à l'expression très-volontaire de tous ceux que vous m'avez si profondément inspirés, et dont j'ai l'honneur, Monsieur, de vous renouveler l'assurance au milieu de mes plus sincères salutations.

LALLY-TOLENDAL.

III

(Page 17.)

Discours prononcé pour l'ouverture du Cours d'histoire moderne de M. Guizot, le 11 *décembre* 1812.

Messieurs,

Un homme d'État, célèbre par son caractère et par ses malheurs, sir Walter Raleigh, avait publié la première partie d'une *Histoire du monde* : enfermé dans la prison de la Tour, il venait de terminer la dernière. Une querelle s'élève sous ses fenêtres dans une des cours de la prison : il regarde, examine attentivement la contestation qui devient sanglante, et se retire, l'imagination vivement frappée des détails de ce qui s'est passé sous ses yeux. Le lendemain, il reçoit la visite d'un de ses amis, et le lui raconte : quelle est sa surprise lorsque cet ami, qui avait été témoin et même acteur dans l'événement de la veille, lui prouve que cet événement, dans son résultat comme dans ses détails, a été précisément le contraire de ce qu'il croyait avoir observé ! Raleigh, resté seul, prend son manuscrit et le jette au feu, convaincu que, puisqu'il s'était si fort trompé sur ce qu'il avait vu, il ne savait rien de tout ce qu'il venait d'écrire.

Sommes-nous mieux instruits ou plus heureux que sir Walter Raleigh ? L'historien le plus confiant n'oserait peut-être répondre à cette question d'une manière tout à fait affirmative. L'historien raconte une longue suite d'événements, peint un

grand nombre de caractères; et songez, Messieurs, à la difficulté de bien connaître un seul caractère, un seul événement. Montaigne, après avoir passé sa vie à s'étudier, faisait sans cesse sur lui-même de nouvelles découvertes; il en a rempli un long ouvrage, et a fini par dire : « L'homme est un subject si divers, si ondoyant et si vain, qu'il est malaisé d'y fonder un jugement constant et uniforme. » Composé obscur d'une infinité de sentiments et d'idées qui s'altèrent, se modifient réciproquement et dont il est aussi difficile de démêler la source que d'en prévoir les résultats, produit incertain d'une multitude de circonstances, quelquefois impénétrables, toujours compliquées, qu'ignore souvent celui qu'elles entraînent, et que ne soupçonnent même pas ceux qui l'entourent, l'homme sait à peine se connaître lui-même et n'est jamais que deviné par les autres. Le plus simple, s'il essayait de s'étudier et de se peindre, aurait à nous apprendre mille secrets dont nous ne nous doutons point. Et que d'hommes dans un événement! Que d'hommes dont le caractère a influé sur cet événement, en a modifié la nature, la marche, les effets! Amenez des circonstances parfaitement semblables; supposez des situations exactement pareilles; qu'un acteur change, tout est changé; c'est par d'autres motifs qu'il agit, c'est autre chose qu'il veut faire. Prenez les mêmes acteurs; changez une seule de ces circonstances indépendantes de la volonté, qu'on appelle hasard ou destinée, tout est changé encore. C'est de cette infinité de détails, où tout est obscur, où rien n'est isolé, que se compose l'histoire; et l'homme, fier de ce qu'il sait, parce qu'il oublie de songer combien il ignore, croit la savoir quand il a lu ce que lui en ont dit quelques hommes qui n'avaient pas, pour connaître leur temps, plus de moyens que nous n'en avons pour connaître le nôtre.

Que chercher donc, que trouver dans ces ténèbres du

passé qui s'épaississent à mesure qu'on s'en éloigne? Si César, Salluste ou Tacite n'ont pu nous transmettre que des notions souvent incomplètes et douteuses, nous fierons-nous à ce qu'ils racontent? Et si nous n'osons nous y fier, comment y suppléerons-nous? Serons-nous capables de nous débarrasser de ces idées, de ces mœurs, de cette existence nouvelle qu'a amenées un nouvel ordre de choses, pour adopter momentanément dans notre pensée d'autres mœurs, d'autres idées, une autre existence? Saurons-nous devenir Grecs, Romains ou Barbares pour comprendre les Romains, les Barbares ou les Grecs avant de nous hasarder à les juger? Et quand nous serions parvenus à cette difficile abnégation d'une réalité présente et impérieuse, saurions-nous, aussi bien que César, Salluste ou Tacite, l'histoire des temps dont ils nous parlent? Après nous être ainsi transportés au milieu du monde qu'ils peignent, nous découvririons dans leurs tableaux des lacunes dont nous ne nous doutons pas, dont ils ne se doutèrent pas toujours eux-mêmes : cette multitude de faits qui, groupés et vus de loin, nous paraissent remplir le temps et l'espace, nous offriraient, si nous nous trouvions placés sur le terrain même qu'ils occupent, des vides qu'il nous serait impossible de combler, et que l'historien y laisse nécessairement, parce que celui qui raconte ou décrit ce qu'il voit, à des gens qui le voient comme lui, n'imagine jamais avoir besoin de tout dire.

Gardons-nous donc de penser que l'histoire soit réellement pour nous le tableau du passé : le monde est trop vaste, la nuit du temps trop obscure et l'homme trop faible pour que ce tableau soit jamais complet et fidèle.

Mais serait-il vrai qu'une connaissance si importante nous fût totalement interdite? Que, dans ce que nous en pouvons acquérir, tout fût sujet de doute ou d'erreur? L'esprit ne s'éclairerait-il que pour chanceler davantage? Ne déploierait-

il toutes ses forces que pour être amené à confesser son ignorance? Idée cruelle et décourageante que beaucoup d'hommes supérieurs ont rencontrée dans leur chemin, mais à laquelle ils ont eu tort de s'arrêter.

Ce que l'homme ne se demande presque jamais, c'est ce qu'il a réellement besoin de savoir dans ce qu'il cherche si ardemment à connaître. Il suffit de jeter un coup d'œil sur ses études pour y apercevoir deux parties dont la différence est frappante, quoique nous ne puissions assigner la limite qui les sépare. Partout je vois un certain travail innocent, mais vain, qui s'attache à des questions, à des recherches inabordables ou sans résultat, qui n'a d'autre but que de satisfaire l'inquiète curiosité d'un esprit dont le premier besoin est d'être occupé; et partout je vois un travail véritablement utile, fécond, intéressant non-seulement pour celui qui s'y livre, mais pour le genre humain tout entier. Que de temps, que de talent ont consumé les hommes dans les méditations métaphysiques ! Ils ont voulu pénétrer la nature intime des choses, de l'esprit, de la matière; ils ont pris pour des réalités de pures et vagues combinaisons de mots; mais ces mêmes travaux, ou des travaux qui en ont été la conséquence, nous ont éclairés sur l'ordre de nos facultés, les lois qui les régissent, la marche de leur développement; nous avons eu une histoire, une statistique de l'esprit humain; et, si personne n'a pu nous dire ce qu'il est, nous avons appris comment il agit, et comment on doit travailler à en affermir la justesse, à en étendre la portée.

L'étude de l'astronomie n'a-t-elle pas eu longtemps pour unique but les rêves de l'astrologie? Gassendi lui-même n'avait commencé à l'étudier que dans cette vue, et, lorsque la science l'eut guéri des préjugés de la superstition, il se repentit d'en avoir parlé trop haut, « parce que, disait-il, plusieurs étudiant auparavant l'astronomie pour devenir

astrologues, il s'apercevait que plusieurs ne voulaient plus l'apprendre depuis qu'il avait décrié l'astrologie. » Qui nous prouvera que, sans cette inquiétude qui a porté l'homme à chercher l'avenir dans les astres, la science qui dirige aujourd'hui nos vaisseaux serait parvenue où nous la voyons?

C'est ainsi que nous retrouverons dans tous les travaux de l'homme une moitié vaine à côté d'une moitié utile; nous ne condamnerons plus alors la curiosité qui mène au savoir; nous reconnaîtrons que, si l'esprit humain s'est souvent égaré dans la route, s'il n'a pas toujours pris, pour arriver, la voie la plus prompte, il s'est vu conduit enfin, par la nécessité de sa nature, à la découverte d'importantes vérités : mais, plus éclairés, nous nous efforcerons de ne point perdre de temps, d'aller droit au but en concentrant nos forces sur des recherches fécondes en résultats profitables; et nous ne tarderons pas à nous convaincre que tout ce que l'homme ne peut pas ne lui est bon à rien, et qu'il peut tout ce qui lui est nécessaire.

L'application de cette idée à l'histoire lèvera bientôt la difficulté que nous avait opposée d'abord son incertitude. Peu nous importe, par exemple, de connaître la figure ou le jour précis de la naissance de Constantin, de savoir quels motifs particuliers, quels sentiments personnels ont influé, en telle ou telle occasion, sur ses déterminations et sur sa conduite, d'être informés de tous les détails de ses guerres et de ses victoires contre Maxence ou Licinius : ces circonstances ne regardent que le monarque, et le monarque n'est plus. L'ardeur que tant de savants mettent à les rechercher n'est que la suite de ce juste intérêt qui s'attache aux grands noms, aux grands souvenirs. Mais les résultats de la conversion de Constantin, son administration, les principes politiques et religieux qu'il établit dans son empire, voilà ce qu'aujourd'hui encore il nous importe de connaître, parce que c'est là ce qui ne meurt

pas en un jour, ce qui fait le sort et la gloire des peuples, ce qui leur laisse ou leur enlève l'usage des plus nobles facultés de l'homme, ce qui les plonge silencieusement dans une misère tantôt muette, tantôt agitée, ou pose pour eux les fondements d'un long bonheur.

On pourrait dire en quelque sorte qu'il y a deux passés, l'un tout à fait mort, sans intérêt réel parce que son influence ne s'est pas étendue au delà de sa durée; l'autre durant toujours par l'empire qu'il a exercé sur les siècles suivants, et par cela seul réservé, pour ainsi dire, à notre connaissance, puisque ce qui en reste est là pour nous éclairer sur ce qui n'est plus. L'histoire nous offre, à toutes ses époques, quelques idées dominantes, quelques grands événements qui ont déterminé le sort et le caractère d'une longue suite de générations. Ces idées, ces événements ont donc laissé des monuments qui subsistent encore, ou qui ont subsisté longtemps sur la face du monde : une longue trace, en perpétuant le souvenir comme l'effet de leur existence, a multiplié les matériaux propres à nous guider dans les recherches dont ils sont l'objet; la raison même peut ici nous offrir ses données positives pour nous conduire à travers le dédale incertain des faits. Dans l'événement qui passe, peut se trouver telle circonstance aujourd'hui inconnue qui le rende totalement différent de l'idée que nous nous en formons : ainsi nous ignorerons toujours ce qui retint Annibal à Capoue et sauva Rome; mais dans un effet qui s'est longtemps prolongé, on découvre facilement la nature de sa cause : ainsi l'autorité despotique qu'exerça longtemps le Sénat sur le peuple romain nous indique à quoi se bornaient, pour les sénateurs, les idées de liberté qui déterminèrent l'expulsion des rois. Marchons donc du côté où nous pouvons avoir la raison pour guide; appliquons les principes qu'elle nous fournit aux exemples que nous prête l'histoire; l'homme, dans l'ignorance et la faiblesse

auxquelles le condamnent les bornes de sa vie et celles de ses facultés, a reçu la raison pour suppléer au savoir, comme l'industrie pour suppléer à la force.

Tel est le point de vue, Messieurs, sous lequel nous tâcherons d'envisager l'histoire. Nous chercherons dans l'histoire des peuples celle de l'espèce humaine; nous nous appliquerons à démêler quels ont été, dans chaque siècle, dans chaque état de civilisation, les idées dominantes, les principes généralement adoptés qui ont fait le bonheur ou le malheur des générations soumises à leur pouvoir, et qui ont ensuite influé sur le sort des générations postérieures. Le sujet dont nous avons à nous occuper est un des plus riches en considérations de ce genre. L'histoire nous offre des périodes de développement durant lesquelles le genre humain, parti d'un état de barbarie et d'ignorance, arrive par degrés à un état de science et de civilisation qui peut déchoir, mais non se perdre, car les lumières sont un héritage qui trouve toujours à qui se transmettre. La civilisation des Égyptiens et des Phéniciens prépara celle des Grecs; celle des Grecs et des Romains ne fut point perdue pour les Barbares qui vinrent s'établir dans leur empire : aucun siècle encore n'a été placé avec autant d'avantages que le nôtre pour observer cette progression lente, mais réelle : nous pouvons, en portant nos regards en arrière, reconnaître la route qu'a suivie le genre humain en Europe depuis plus de deux mille ans. L'histoire moderne seule, par son étendue, sa variété et la longueur de sa durée, nous offre le tableau le plus vaste et le plus complet que nous possédions encore de la marche progressive de la civilisation d'une partie du globe : un coup d'œil rapide, jeté sur cette histoire, suffira pour en indiquer le caractère et l'intérêt.

Rome avait conquis ce que son orgueil se plaisait à appeler le monde. L'Asie occidentale depuis les frontières de la Perse, le nord de l'Afrique, la Grèce, la Macédoine, la Thrace, tous

les pays situés sur la rive droite du Danube depuis sa source jusqu'à son embouchure, l'Italie, la Gaule, la Grande-Bretagne, l'Espagne reconnaissaient son pouvoir; ce pouvoir s'exerçait sur une étendue de plus de mille lieues en largeur, depuis le mur d'Antonin et les limites septentrionales de la Dacie, jusqu'au mont Atlas; et de plus de quinze cents lieues en longueur, depuis l'Euphrate jusqu'à l'Océan occidental. Mais si l'immensité de ces conquêtes saisit d'abord l'imagination, l'étonnement diminue quand on songe combien elles avaient été faciles et combien elles étaient peu sûres. Rome n'eut à vaincre en Asie que des peuples amollis, en Europe que des peuples sauvages, dont le gouvernement sans union, sans régularité et sans vigueur, ici, à cause de la barbarie, là, à cause de la décadence des mœurs, ne pouvait lutter contre la forte constitution de l'aristocratie romaine. Qu'on s'arrête un instant à y songer; Rome eut plus de peine à se défendre d'Annibal qu'à subjuguer le monde; et, dès que le monde fut subjugué, Rome ne cessa de se voir enlever peu à peu ce qu'elle avait conquis. Comment aurait-elle pu s'y maintenir? L'état de la civilisation des vainqueurs et des vaincus avait empêché que rien s'unît, se constituât en un ensemble homogène et solide; point d'administration étendue et régulière; point de communications générales et sûres; les provinces n'existaient pour Rome que par les tributs qu'elles lui payaient; Rome n'existait pour les provinces que par les tributs dont elle les accablait. Partout, dans l'Asie Mineure, en Afrique, en Espagne, dans la Bretagne, dans le nord de la Gaule, de petites peuplades défendaient et maintenaient leur indépendance : toute la puissance des empereurs ne pouvait soumettre les Isauriens. C'était ce chaos de peuples à demi vaincus, à demi barbares, sans intérêt, sans existence dans l'État dont ils étaient censés faire partie, que Rome appelait son empire.

Dès que cet empire fut conquis, il commença à cesser d'être, et cette orgueilleuse cité, qui regardait comme soumises toutes les régions où elle pouvait, en y entretenant une armée, envoyer un proconsul et lever des impôts, se vit bientôt forcée d'abandonner presque volontairement des provinces qu'elle était incapable de conserver. L'an du Christ 270, Aurélien se retire de la Dacie et la cède tacitement à la nation des Goths; en 412, Honorius reconnaît l'indépendance de la Grande-Bretagne et de l'Armorique; en 428, il veut engager les habitants de la Gaule Narbonnaise à se gouverner eux-mêmes. Partout on voit les Romains quitter, sans en être chassés, des pays dont, selon l'expression de Montesquieu, l'*obéissance leur pèse*, et qui, n'ayant jamais été incorporés à leur empire, devaient s'en séparer au premier choc.

Ce choc venait d'une partie de l'Europe que les Romains, en dépit de leur orgueil, n'avaient jamais pu regarder comme une de leurs provinces. Encore plus barbares que les Gaulois, les Bretons ou les Espagnols, les Germains n'avaient point été conquis, parce que leurs innombrables tribus, sans demeures fixes, sans patrie, toujours prêtes à avancer ou à fuir, tantôt se précipitaient avec leurs femmes et leurs troupeaux sur les possessions de Rome, tantôt se retiraient devant ses armées, ne lui abandonnant pour conquête qu'un pays sans habitants, qu'elles revenaient occuper dès que l'affaiblissement ou l'éloignement des vainqueurs leur en laissait la possibilité. C'est à cette vie errante d'un peuple chasseur, à cette facilité de fuite et de retour, plutôt qu'à une bravoure supérieure que les Germains durent la conservation de leur indépendance. Les Gaulois et les Espagnols s'étaient aussi défendus avec courage; mais les uns, entourés de l'Océan, n'avaient su où fuir des ennemis qu'ils ne pouvaient chasser; les autres, dans un état de civilisation déjà plus avancé,

attaqués par les Romains à qui la province narbonnaise donnait, au cœur de la Gaule même, un point d'appui inébranlable, repoussés par les Germains des terres où ils auraient pu passer, s'étaient vus aussi contraints de se soumettre. Drusus et Germanicus avaient pénétré fort avant dans la Germanie; ils en sortirent, parce que, les Germains reculant toujours devant eux, ils n'auraient occupé, en y restant, que des conquêtes sans sujets.

Lorsque, par des causes étrangères à l'empire romain, les tribus tartares qui erraient dans les déserts de la Sarmatie et de la Scythie, jusqu'aux frontières septentrionales de la Chine, marchèrent sur la Germanie, les Germains, pressés par ces nouveaux venus, se jetèrent sur les possessions de Rome pour conquérir des terres où ils pussent vivre et demeurer. Alors Rome combattit pour sa défense; la lutte fut longue; le courage et l'habileté de quelques empereurs opposèrent longtemps aux Barbares une puissante barrière: mais les Barbares furent vainqueurs, parce qu'ils avaient besoin de l'être, et parce que leurs belliqueux essaims se renouvelaient toujours. Les Visigoths, les Alains, les Suèves s'établirent dans le midi de la Gaule et en Espagne; les Vandales passèrent en Afrique; les Huns occupèrent les rives du Danube; les Ostrogoths fondèrent leur royaume en Italie, les Francs dans le nord de la Gaule. Rome cessa de se dire maîtresse de l'Europe; Constantinople n'appartient pas à notre sujet.

Ces peuples de l'Orient et du Nord, qui venaient de se transporter en masse dans des pays où ils devaient fonder des États plus durables, parce qu'ils les conquéraient, non pour s'étendre, mais pour s'établir, étaient barbares comme l'avaient été, comme l'étaient restés longtemps les Romains. La force était leur droit, une indépendance sauvage leur plaisir; ils étaient libres, parce qu'aucun d'eux ne se serait avisé de penser que des hommes individuellement aussi forts

que lui pussent se soumettre à son obéissance; ils étaient braves, parce que la bravoure était pour eux un besoin; ils aimaient la guerre, parce que la guerre occupe l'homme sans le contraindre au travail; ils voulaient des terres, parce que ces nouvelles possessions leur offraient mille nouveaux moyens de jouissance qu'ils pouvaient goûter en se livrant à leur paresse. Ils avaient des chefs, parce que les hommes réunis en ont toujours, parce que le plus brave est le plus considéré, devient bientôt le plus puissant, et lègue à ses fils une partie de sa considération et de sa puissance. Ces chefs devinrent rois; les anciens sujets de Rome qui n'avaient d'abord été obligés que de recevoir, de loger et de nourrir leurs nouveaux maîtres, furent bientôt contraints de leur céder une partie de leurs terres; et comme le laboureur tient, ainsi que la plante, au sol qui le nourrit, les terres et les laboureurs devinrent la propriété de ces maîtres turbulents et paresseux. Ainsi s'établit la féodalité, non tout à coup, non par une convention expresse entre le chef et ses guerriers, non par une répartition immédiate et régulière des pays conquis entre les conquérants, mais par degrés, après de longues années d'incertitude, par la seule force des choses, comme cela doit arriver partout où la conquête est suivie de la transplantation et d'une longue possession.

On aurait tort de croire que les Barbares fussent étrangers à toute idée morale; l'homme, à cette première époque de la civilisation, ne réfléchit point sur ce que nous appelons des devoirs, mais il connaît et respecte dans ses semblables certains droits dont la trace se retrouve au milieu même de l'empire de la force le plus absolu. Une justice simple, souvent violée, cruellement vengée, règle les rapports simples des sauvages réunis. Les Germains, ne connaissant ni d'autres rapports, ni une autre justice, se trouvèrent tout à coup transportés au milieu d'un ordre de choses qui supposait

d'autres idées, qui exigeait d'autres lois. Ils ne s'en inquiétèrent point ; le passage était trop rapide pour qu'ils pussent reconnaître et suppléer ce qui manquait à leur législation et à leur politique : s'embarrassant peu de leurs nouveaux sujets, ils continuèrent à suivre les mêmes usages, les mêmes principes qui naguère, dans les forêts de la Germanie, réglaient leur conduite et décidaient leurs différends. Aussi les vaincus furent-ils d'abord plus oubliés qu'assujettis, plus méprisés qu'opprimés ; ils formaient la masse de la nation, et cette masse se trouva sujette sans qu'on eût songé à la réduire en servitude, parce qu'on ne s'occupa point d'elle, parce que les vainqueurs ne lui soupçonnaient pas des droits qu'elle n'avait pas défendus. De là naquit, dans la suite, ce long désordre des premiers siècles du moyen âge où tout était isolé, fortuit, partiel ; de là cette séparation absolue entre les nobles et le peuple ; de là ces abus du système féodal, qui ne firent réellement partie d'un système que lorsqu'une longue possession eut fait regarder comme un droit ce qui n'avait été d'abord que le produit de la conquête et du hasard.

Le clergé seul, à qui la conversion des vainqueurs offrait les moyens d'acquérir une puissance d'autant plus grande que sa force et son étendue n'avaient de juge que l'opinion qu'il dirigeait, maintint ses droits et assura son indépendance.. La religion qu'embrassèrent les Germains devint la seule voie par où leur arrivassent des idées nouvelles, le seul point de contact entre eux et les habitants de leur nouvelle patrie. Le clergé ne profita d'abord que pour lui seul de ce moyen de communication ; tous les avantages immédiats de la conversion des Barbares furent pour lui : la libérale et bienfaisante influence du christianisme ne s'étendit qu'avec lenteur ; celle des animosités religieuses, des querelles théologiques se fit sentir la première. C'était dans la classe occupée de ces querelles, échauffée de ces animosités, que se trou-

vaient les seuls hommes vigoureux qui restassent dans l'empire romain ; les sentiments et les devoirs religieux avaient ranimé, dans des cœurs pénétrés de leur auguste importance, une énergie partout éteinte depuis longtemps ; les saint Athanase, les saint Ambroise avaient résisté seuls à Constantin et à Théodose ; leurs successeurs furent les seuls qui osassent, qui pussent résister aux Barbares. De là ce long empire de la puissance spirituelle, soutenu avec tant de dévouement et de force, si faiblement ou si inutilement attaqué. On peut aujourd'hui le dire sans crainte, les plus grands caractères, les hommes les plus distingués par la supériorité de leur esprit ou de leur courage, dans ce période d'ignorance et de malheur, appartiennent à l'ordre ecclésiastique ; et aucune époque de l'histoire ne présente d'une manière aussi frappante la confirmation de cette vérité honorable pour l'espèce humaine, et peut-être la plus instructive de toutes, que les plus hautes vertus naissent et se développent encore au sein des plus funestes erreurs.

A ces traits généraux, destinés à peindre les idées, les mœurs et l'état des hommes dans le moyen âge, il serait aisé d'en ajouter d'autres, non moins caractéristiques, bien que plus particuliers. On verrait la poésie et les lettres, ces belles et heureuses productions de l'esprit, dont toutes les folies, toutes les misères du genre humain ne sauraient étouffer le germe, naître au sein de la barbarie, et charmer les Barbares même par un nouveau genre de plaisir : on rechercherait la source et le vrai caractère de cet enthousiasme poétique, guerrier et religieux, qui produisit la chevalerie et les croisades. On découvrirait peut-être, dans la vie errante des chevaliers et des croisés, l'influence de cette vie errante des chasseurs germains, de cette facilité de déplacement, de cette surabondance de population qui existent partout où l'ordre social n'est pas assez bien réglé pour que l'homme se trouve

longtemps bien à sa place, et tant que sa laborieuse assiduité ne sait pas encore forcer la terre à lui fournir partout des subsistances abondantes et sûres. Peut-être aussi ce principe d'honneur qui attachait inviolablement les Barbares germains à un chef de leur choix, cette liberté individuelle dont il était le fruit, et qui donne à l'homme une haute idée de sa propre importance, cet empire de l'imagination qui s'exerce sur tous les peuples jeunes, et leur fait faire les premiers pas hors du cercle des besoins physiques et d'une vie purement matérielle, nous offriraient-ils les causes de cette élévation, de cet entraînement, de ce dévouement qui, arrachant quelquefois les nobles du moyen âge à la rudesse de leurs habitudes, leur inspirèrent des sentiments et des vertus dignes, aujourd'hui encore, de toute notre admiration. Nous nous étonnerions peu alors de trouver réunis la barbarie et l'héroïsme, tant d'énergie avec tant de faiblesse, et la grossièreté simple de l'homme sauvage avec les élans les plus sublimes de l'homme moral.

C'était à la dernière moitié du xv^e^ siècle qu'il était réservé de voir éclore des événements faits pour introduire en Europe de nouvelles mœurs, un nouvel ordre politique, et pour imprimer au monde la direction qu'il suit encore aujourd'hui. L'Italie venait, on peut le dire; de découvrir la civilisation des Grecs; les lettres, les arts, les idées de cette brillante antiquité inspiraient un enthousiasme général : les longues querelles des républiques italiennes, après avoir forcé les hommes à déployer toute leur énergie, leur avaient donné le besoin d'un repos ennobli et charmé par les occupations de l'esprit; l'étude de la littérature classique leur en offrait le moyen; ils le saisirent avec ardeur. Des papes, des cardinaux, des princes, des gentilshommes, des hommes de génie se livrèrent à des recherches savantes; ils s'écrivaient, ils voyageaient pour se communiquer leurs travaux, pour chercher,

pour lire, pour copier des manuscrits. La découverte de l'imprimerie vint rendre les communications faciles et promptes, le commerce des esprits étendu et fécond. Aucun événement n'a aussi puissamment influé sur la civilisation du genre humain ; les livres devinrent une tribune du haut de laquelle on se fit entendre au monde. Bientôt ce monde fut doublé; la boussole avait ouvert des routes sûres dans la monotone immensité des mers. L'Amérique fut trouvée; et le spectacle de mœurs nouvelles, l'agitation de nouveaux intérêts qui n'étaient plus de petits intérêts de ville à ville, de château à château, mais de grands intérêts de puissance à puissance, changèrent et les idées des individus et les rapports politiques des États.

L'invention de la poudre à canon avait déjà changé leurs rapports militaires; le sort des combats ne dépendait plus de la bravoure isolée des guerriers, mais de la puissance et de l'habileté des chefs. On n'a pas assez dit combien cette invention contribua à affermir le pouvoir monarchique et à faire naître le système de l'équilibre.

Enfin, la Réformation vint porter à la puissance spirituelle un coup terrible, dont les conséquences ont été dues à l'examen hardi des questions théologiques et aux secousses politiques qu'amena la séparation des sectes religieuses, plutôt qu'aux nouveaux dogmes dont les réformés firent la base de leur croyance.

Représentez-vous, Messieurs, l'effet que durent produire toutes ces causes réunies au milieu de la fermentation où se trouvait alors l'espèce humaine, au milieu de cette surabondance d'énergie et d'activité qui caractérise le moyen âge. Dès lors, cette activité si longtemps désordonnée commença à se régler et à marcher vers un but; cette énergie se vit soumise à des lois; l'isolement disparut; le genre humain se forma en un grand corps; l'opinion publique prit de l'in-

fluence; et si un siècle de troubles civils, de dissensions religieuses, offrit le long retentissement de cette puissante secousse qui, à la fin du xv^e^ siècle, ébranla l'Europe en tant de manières, ce n'en est pas moins aux idées, aux découvertes qui produisirent cette secousse, qu'ont été dus les deux siècles d'éclat, d'ordre et de paix, pendant lesquels la civilisation est parvenue au point où nous la voyons aujourd'hui.

Ce n'est pas ici le lieu de suivre avec plus de détails la marche de l'espèce humaine pendant ces deux siècles. Cette histoire est si étendue, elle se compose de tant de rapports, tantôt si minutieux, tantôt si vastes, et toujours si importants, de tant d'événements si bien liés, amenés par des causes si mêlées, et causes, à leur tour, d'effets si nombreux, de tant de travaux divers, qu'il est impossible de les résumer en peu de paroles. Jamais tant d'États puissants et voisins n'ont exercé les uns sur les autres une influence si constante et si compliquée; jamais leur organisation intérieure n'a offert tant de ramifications à étudier; jamais l'esprit humain n'a marché, à la fois, en tant de routes; jamais tant d'événements, tant d'acteurs, tant d'idées ne se sont pressés sur un aussi grand espace, n'ont eu des résultats aussi intéressants, aussi instructifs. Peut-être aurons-nous un jour l'occasion d'entrer dans ce labyrinthe, et de chercher le fil propre à nous y conduire. Appelés maintenant à étudier les premiers siècles de l'histoire moderne, nous irons trouver son berceau dans les forêts de la Germanie, patrie de nos ancêtres : après avoir tracé un tableau de leurs mœurs, aussi complet que nous le permettront le nombre des faits parvenus à notre connaissance, l'état actuel des lumières et mes efforts pour m'élever à leur niveau, nous jetterons un coup d'œil sur la situation de l'empire romain au moment où les Barbares y pénétrèrent pour tenter de s'y établir. Nous assisterons ensuite à la longue lutte qui s'éleva entre eux et Rome, depuis

leur irruption dans l'occident et le midi de l'Europe jusqu'à la fondation des principales monarchies modernes. Cette fondation deviendra ainsi pour nous un point de repos, d'où nous partirons ensuite pour suivre la marche de l'histoire de l'Europe, qui est la nôtre; car, si l'unité, fruit de la domination romaine, disparut avec elle, il y a toujours eu néanmoins, entre les divers peuples qui se sont élevés sur ses débris, des rapports si multipliés, si continus et si importants, qu'il en résulte, dans l'ensemble de l'histoire moderne, une véritable unité que nous nous efforcerons de saisir. Cette tâche est immense, et il est impossible, lorsqu'on en envisage toute l'étendue, de ne pas reculer devant sa difficulté. Jugez, Messieurs, si je dois être effrayé d'avoir à la remplir; mais votre intelligence et votre zèle suppléeront à la faiblesse de mes moyens : je serai trop payé si je puis vous faire faire quelques pas dans la route qui mène à la vérité!

IV

(Page 42.)

1° *L'abbé de Montesquiou à M. Guizot.*

Ce 31 mars 1815.

Je ne suis pas, mon cher, tellement perdu pour mes amis que je ne me souvienne de leur amitié; la vôtre a eu pour moi beaucoup de charmes. Je ne me reproche point le mauvais tour que je vous ai joué. A votre âge on ne fait pas de long bail avec le mien; on ne peut que montrer au public les objets dignes de sa confiance, et je me félicite de lui avoir laissé un souvenir de vous qui ne doit point s'effacer. Je n'aurai pas été si heureux pour mon compte. Il ne me reste qu'à gémir sur cette fatalité qui a triomphé de ma conviction, de ma répugnance, et des secours innombrables que l'amitié m'a prêtés. Que mon exemple vous profite un jour. Donnez aux affaires le temps de la force, et non pas celui qui ne laisse plus que le besoin du repos; l'intervalle est assez grand à votre âge pour que vous puissiez vous faire beaucoup d'honneur. J'en jouirai avec l'intérêt que vous me connaissez et avec tous les souvenirs que me laisse toute votre bienveillance. Présentez mes hommages à madame Guizot : c'est à elle que j'adresse mes excuses d'avoir troublé son repos. Mais j'espère que son enfant se sentira de la forte nourriture que nous lui avons déjà donnée; je lui demande,

comme à vous, quelque souvenir pour tous les sentiments de respect et d'amitié que je vous ai voués pour la vie.

2° *L'abbé de Montesquiou à M. Guizot.*

Plaisance. Gers, ce 8 juin 1816.

J'attendais, mon cher, de vos nouvelles avec une grande impatience, et je vous remercie bien de m'en avoir donné. Ce n'est pas que je fusse inquiet de votre philosophie; vous savez que ceux qui devancent leur âge connaissent plus tôt l'inconstance des choses humaines; mais je craignais que votre goût pour vos premiers travaux ne vous fît abandonner les affaires pour lesquelles vous avez montré une si heureuse facilité, et nous ne sommes pas assez riches pour faire des sacrifices. Je suis fort aise d'être rassuré sur ce point; j'abandonne le reste aux caprices du sort qui ne peut être rigoureux pour vous. Vous serez distingué au Conseil comme vous l'avez été partout, et rien ne peut faire qu'étant plus connu, votre carrière n'en soit pas plus brillante et plus assurée. La jeunesse qui sent ses forces doit toujours dire comme le cardinal de Bernis : « Monseigneur, j'attendrai. » Plus je vois la France, et plus je suis frappé de cette vérité. Que ceux qui croient avoir bien servi l'État en compromettant l'autorité royale viennent voir ces départements éloignés: tout ce qui est honnête et raisonnable est royaliste; mais grâce à nos discussions, ils ne savent plus comment il faut l'être. Ils avaient cru jusqu'alors que servir le Roi, c'était faire ce qu'il demandait par la voix de ses ministres, et on est venu leur dire que c'était une erreur sans leur apprendre

quels étaient ses véritables organes. Les ennemis de notre repos en profitent. On fait courir dans le peuple les contes les plus absurdes, et tout est peuple à une si grande distance. Je me figure que le genre de ces perturbateurs varie dans nos différentes provinces. Dans celle-ci où nous n'avons ni grandes villes, ni aristocratie, nous sommes à la merci de tout ce qui se donne pour en savoir plus que nous. Il en résulte un crédit extraordinaire pour les demi-soldes qui, appartenant de plus près au peuple et ne pouvant digérer leur dernier mécompte, le travaillent de toutes les manières et en sont toujours crus parce qu'ils sont les plus riches de leur endroit. MM. les députés viennent brochant sur le tout, se donnant pour de petits proconsuls, disposant de toutes les places, annulant les préfets, et vous voyez ce qu'il peut rester d'autorité au Roi, dont les agents ont des maîtres et dont rien ne se fait en son nom. Quant à l'administration, vous jugez bien que personne n'y pense. Le peuple manque de pain; sa récolte pourrit dans des pluies continuelles; les chemins sont horribles, les hôpitaux dans la plus grande misère; il ne nous reste que des destitutions, des dénonciations et des députations. Si vous pouviez nous les échanger pour un peu d'autorité royale, nous verrions encore la fin de nos misères; mais dépêchez-vous, car, le mois d'octobre arrivé, il ne sera plus temps.

Adieu, mon cher ; mes hommages, je vous prie, à madame Guizot, et recevez toutes mes amitiés.

V

(Page 46.)

Fragments extraits d'un écrit de M. Guizot, intitulé : QUELQUES IDÉES SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, *et publié en* 1814.

Une grande partie des maux de la France, maux qui pourraient se prolonger beaucoup si on ne les attaquait pas dans leur source, tient, comme je viens de le dire, à l'ignorance à laquelle ont été condamnés les Français sur les affaires et la situation de l'État, au système de mensonge qu'avait adopté un gouvernement qui avait besoin de tout cacher, à l'indifférence et à la méfiance que cette obscurité et ce mensonge habituel avaient inspirées aux citoyens. C'est donc la vérité qu'il faut mettre au grand jour, c'est l'obscurité qu'il faut dissiper si l'on veut rétablir la confiance et ranimer le zèle; et il ne suffit pas que les intentions du gouvernement soient bonnes, que ses discours soient sincères; il faut encore que les sujets en soient persuadés, aient mille moyens de s'en convaincre : quand on a été longtemps trompé par un fourbe, on se méfie même d'un honnête homme, et tous nos proverbes sur la triste méfiance de la vieillesse reposent sur cette vérité...

Ce peuple, si longtemps abusé, a besoin de voir la vérité arriver à lui de toutes parts; maintenant il aura l'espoir de l'obtenir; il la demandera avec inquiétude à ses représen-

tants, à ses administrateurs, à tous ceux qu'il croira capables de la lui dire; plus elle lui a été étrangère jusqu'ici, plus elle lui sera précieuse; ce qu'il y aura de bien, il l'apprendra avec transport dès qu'il sera sûr qu'il peut y croire; ce qu'il y aura de fâcheux, il l'écoutera sans crainte dès qu'il verra qu'on ne lui ôte point la liberté d'en dire son avis et de travailler ouvertement à y parer. On ne se doute pas des embarras que dissipe la vérité et des ressources qu'elle donne; une nation à qui on prend soin de la cacher croit aussitôt qu'on médite quelque chose contre elle et se replie dans le soupçon; quand on la lui montre, quand le gouvernement ne laisse voir qu'une noble confiance dans ses intentions et dans la bonne volonté des sujets, cette confiance excite la leur et réveille tout leur zèle...

Les Français, sûrs d'entendre la vérité et libres de la dire, perdront bientôt cette triste habitude de méfiance qui tuait en eux toute estime de leur chef et tout dévouement à l'État : les plus insouciants reprendront un vif intérêt aux affaires publiques quand ils verront qu'ils peuvent y prendre part; les plus soupçonneux se guériront de leurs craintes quand ils ne vivront plus dans les ténèbres; ils ne seront plus continuellement occupés à calculer combien ils doivent rabattre de toutes les paroles qu'on leur adresse, de tous les récits qu'on leur fait, de tous les tableaux qu'on leur présente, à démêler, dans tout ce qui vient du trône, l'artifice, les desseins dangereux, les arrière-pensées...

...Une grande liberté de la presse peut seule, en ramenant la confiance, rendre à l'esprit public cette énergie dont le Roi, comme la nation, ne sauraient se passer; c'est la vie de l'âme qu'il faut réveiller dans ce peuple en qui le despotisme travaillait à l'éteindre; cette vie est dans le libre mouvement de la pensée, et la pensée ne se meut, ne se développe librement qu'au grand jour : personne en France ne peut

plus redouter l'oppression sous laquelle nous avons vécu depuis dix ans; mais si l'immobilité qu'entraîne la faiblesse succédait à celle qu'impose la tyrannie, si le poids d'une agitation terrible et muette n'était remplacé que par la langueur du repos, on ne verrait point renaître en France cette activité nationale, cette disposition bienveillante et courageuse qui fait des sacrifices un devoir, enfin cette confiance dans le souverain dont le besoin se fera sentir chaque jour; on n'obtiendrait de la nation qu'une tranquillité stérile dont l'insuffisance obligerait peut-être à recourir à des moyens funestes pour elle-même et bien éloignés des intentions paternelles de son Roi.

Qu'on adopte, au contraire, un système de liberté et de franchise; que la vérité circule librement du trône aux sujets et des sujets au trône; que les routes soient ouvertes à ceux qui doivent la dire, à ceux qui ont besoin de la savoir; on verra l'apathie se dissiper, la méfiance disparaître et le dévouement rendu général et facile par la certitude de sa nécessité et de son utilité.

Malheureusement nous avons fait, dans les vingt-cinq années qui viennent de s'écouler, un si déplorable abus des bonnes choses qu'il suffit aujourd'hui d'en prononcer le nom pour réveiller les plus tristes craintes. On ne veut pas tenir compte de la différence des temps, des situations, de la marche des opinions, de la disposition des esprits : on regarde comme toujours dangereux ce qui a été une fois funeste; on pense et on agit comme feraient des mères qui, pour avoir vu tomber l'enfant, voudraient empêcher le jeune homme de marcher...

...Cette disposition est générale; on la retrouve sous toutes les formes, et ceux qui l'ont bien observée auront peu de peine à se convaincre qu'une entière liberté de la presse serait aujourd'hui, du moins sous le rapport politique, presque sans

aucun danger : ceux qui la redoutent se croient encore au commencement de notre révolution, à cette époque où toutes les passions ne demandaient qu'à éclater, où la violence était populaire, où la raison n'obtenait qu'un sourire dédaigneux. Rien ne se ressemble moins que ce temps et le nôtre; et de cela même qu'une liberté illimitée a causé alors les maux les plus funestes, on peut inférer, si je ne me trompe, qu'elle en entraînerait fort peu aujourd'hui.

Cependant, comme beaucoup de gens paraissent la craindre, comme je n'oserais affirmer qu'elle ne pût être suivie de quelques inconvénients plus fâcheux par l'effroi qu'ils inspireraient que par les suites réelles qu'ils pourraient amener, comme, dans l'état où nous nous trouvons, sans guide dans l'expérience du passé, sans données pour l'avenir, il est naturel de ne vouloir marcher qu'avec précaution, comme l'esprit même de la nation semble indiquer qu'à tous égards la circonspection est nécessaire, l'avis de ceux qui pensent qu'il y faut mettre quelques restrictions doit peut-être prévaloir. Depuis vingt-cinq ans, la nation est si étrangère aux habitudes d'une vraie liberté, elle a passé à travers tant de despotismes différents, et le dernier a été si lourd qu'on peut redouter, en la lui rendant, plutôt son inexpérience que son impétuosité; elle ne songerait pas à attaquer, mais peut-être aussi ne saurait-elle pas se défendre; et au milieu de la faiblesse universelle, au milieu de ce besoin d'ordre et de paix qui se fait surtout sentir, au milieu de la collision de tant d'intérêts divers qu'il importe également de ménager, le gouvernement peut désirer avec raison d'éviter encore ces apparences de choc et de trouble qui seraient peut-être sans importance, mais dont l'imagination serait disposée à s'exagérer le danger.

La question se réduit donc à savoir quelles sont, dans les circonstances actuelles, les causes qui doivent engager à con-

tenir la liberté de la presse, par quelles restrictions conformes à la nature de ces causes on peut la contenir sans la détruire, et comment on pourra arriver graduellement à lever ces restrictions maintenant jugées nécessaires.

Toute liberté est placée entre l'oppression et la licence; la liberté de l'homme, dans l'état social, étant nécessairement restreinte par quelques règles, l'abus et l'oubli de ces règles sont également dangereux; mais les circonstances qui exposent la société à l'un ou à l'autre de ces dangers ne sont point les mêmes : dans un gouvernement bien établi et solidement constitué, le danger contre lequel doivent lutter les amis de la liberté, c'est celui de l'oppression; tout y est combiné pour le maintien des lois, tout y tend à entretenir une vigueur de discipline contre laquelle chaque individu doit travailler à soutenir la portion de liberté qui lui est due; la fonction du gouvernement est de maintenir l'ordre, celle des gouvernés de veiller à la liberté.

L'état des choses est tout différent dans un gouvernement qui commence : s'il succède à une époque de malheur et de trouble, où la morale et la raison aient été également perverties, où toutes les passions se soient déployées sans frein, où tous les intérêts se soient étalés sans honte, alors l'oppression est au nombre des dangers qu'il faut seulement prévenir, et la licence est celui contre lequel il faut lutter. Le gouvernement n'a pas encore toute sa force; il n'est pas encore nanti de tous les moyens qu'on doit remettre en sa puissance pour maintenir l'ordre et la règle; avant de les avoir tous, il se gardera bien d'abuser de quelques-uns; et les gouvernés qui n'ont pas encore tous les avantages de l'ordre veulent avoir tous ceux du désordre; on n'est pas encore assez assuré de sa propre tranquillité pour craindre de troubler celle des autres; chacun se hâte de porter le coup qu'il est exposé à recevoir; on offense avec impunité les

lois qui n'ont pas encore prévu tous les moyens qu'on pourrait prendre pour les éluder; on brave sans danger des autorités qui n'ont pas encore, pour se soutenir, l'expérience du bonheur qu'on a goûté sous leurs auspices : c'est alors contre les entreprises particulières qu'il faut faire sentinelle; c'est alors qu'il faut garantir la liberté des outrages de la licence, et quelquefois tâcher d'empêcher ce qu'un gouvernement fort, bien sûr qu'on lui obéira, se contente de défendre.

Ainsi l'entière liberté de la presse, sans inconvénient dans un État libre, heureux et fortement constitué, peut en avoir dans un État qui se forme, et où les citoyens ont besoin d'apprendre la liberté comme le bonheur; là, il n'y a nul danger à ce que chacun puisse tout dire, parce que, si l'ordre des choses est bon, la plupart des membres de la société seront disposés à le défendre, et parce que la nation, éclairée par son bonheur même, se laissera difficilement entraîner à la poursuite d'un mieux toujours possible, mais toujours incertain; ici, au contraire, les passions et les intérêts des individus divergent en différents sens, tous plus ou moins éloignés de l'intérêt public; cet intérêt n'est pas encore assez connu pour que ceux qui veulent le soutenir sachent bien où le trouver; l'esprit public n'est encore ni formé par le bonheur, ni éclairé par l'expérience; il n'existe donc dans la nation que très-peu de barrières contre le mauvais esprit, tandis qu'il existe dans le gouvernement beaucoup de lacunes par où peut s'introduire le désordre : toutes les ambitions se réveillent, et aucune ne sait à quoi se fixer; tous cherchent leur place, et nul n'est sûr de l'obtenir; le bon sens qui n'invente rien, mais qui sait choisir, n'a point de règle fixe à laquelle il puisse s'attacher; la multitude ébahie, que rien ne dirige et qui n'a pas encore appris à se diriger elle-même, ne sait quel guide elle doit suivre; et, au milieu de tant d'idées contradictoires, incapable de démêler le vrai du faux, le moindre

mal est qu'elle prenne son parti de rester dans son ignorance et sa stupidité. Quand les lumières sont encore très-peu répandues, la licence de la presse devient donc un véritable obstacle à leurs progrès; les hommes peu accoutumés à raisonner sur certaines matières, peu riches en connaissances positives, reçoivent trop facilement l'erreur qui leur arrive de toutes parts et ne distinguent pas assez promptement la vérité qu'on leur présente; de là naissent une foule d'idées fausses, indigestes, de jugements adoptés sans examen, et une science prétendue d'autant plus fâcheuse que, s'emparant de la place que devrait tenir la raison seule, elle lui en interdit longtemps l'accès.

C'est de cette science mal acquise que la révolution nous a prouvé le danger; c'est de ce danger que nous devons nous défendre : il faut le dire, le malheur nous a rendus plus sages; mais le despotisme des dix dernières années a étouffé, pour une grande partie des Français, les lumières que nous en aurions pu tirer : quelques hommes sans doute ont continué à réfléchir, à observer, à étudier; ils se sont éclairés par le despotisme même qui les opprimait; mais la nation en général, écrasée et malheureuse, s'est vue arrêtée dans le développement de ses facultés intellectuelles. Quand on y regarde de près, on est étonné et presque honteux de son irréflexion et de son ignorance : elle éprouve le besoin d'en sortir; le joug le plus oppressif a pu et pourrait encore seul la réduire quelque temps au silence et à l'inaction; mais il lui faut des soutiens, des guides, et, après tant d'expériences imprudentes, pour l'intérêt même de la raison et des lumières, la liberté de la presse, dont nous n'avons jamais joui, doit être doucement essayée.

Envisagées sous ce point de vue, les restrictions qu'on pourra y apporter effrayeront moins les amis de la vérité et de la justice; ils n'y verront qu'une concession faite aux cir-

constances actuelles, dictée par l'intérêt même de la nation ; et si l'on prend soin de borner cette concession de manière à ce qu'elle ne puisse jamais devenir dangereuse ; si, en établissant une digue contre la licence, on laisse toujours une porte ouverte à la liberté; si le but des restrictions n'est évidemment que de mettre le peuple français en état de s'en passer et d'arriver un jour à la liberté entière; si elles sont combinées et modifiées de telle sorte que cette liberté puisse toujours aller croissant à mesure que la nation deviendra plus capable d'en faire un bon usage; enfin, si, au lieu d'entraver les progrès de l'esprit humain, elles ne sont propres qu'à en assurer, à en diriger la marche, les hommes les plus éclairés, loin de s'en plaindre comme d'une atteinte portée aux principes de la justice, y verront une mesure de prudence, une garantie de l'ordre public et un nouveau motif d'espérer que le bouleversement de cet ordre ne viendra plus troubler et retarder la nation française dans la carrière de la vérité et de la raison.

VI

(Page 51.)

Rapport au Roi et Ordonnance du Roi pour la réforme de l'instruction publique (17 février 1815).

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,
A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Nous étant fait rendre compte de l'état de l'instruction publique dans notre royaume, nous avons reconnu qu'elle reposait sur des institutions destinées à servir les vues politiques du gouvernement dont elles furent l'ouvrage, plutôt qu'à répandre sur nos sujets les bienfaits d'une éducation morale et conforme aux besoins du siècle; nous avons rendu justice à la sagesse et au zèle des hommes qui ont été chargés de surveiller et de diriger l'enseignement; nous avons vu avec satisfaction qu'ils n'avaient cessé de lutter contre les obstacles que les temps leur opposaient, et contre le but même des institutions qu'ils étaient appelés à mettre en œuvre; mais nous avons senti la nécessité de corriger ces institutions et de rappeler l'éducation nationale à son véritable objet, qui est de propager les bonnes doctrines, de maintenir les bonnes mœurs, et de former des hommes qui, par leurs lumières et leurs vertus, puissent rendre à la société les utiles leçons et les sages exemples qu'ils ont reçus de leurs maîtres.

Nous avons mûrement examiné ces institutions que nous nous proposons de réformer, et il nous a paru que le régime d'une autorité unique et absolue était incompatible avec nos

intentions paternelles et avec l'esprit libéral de notre gouvernement.

Que cette autorité, essentiellement occupée de la direction de l'ensemble, était en quelque sorte condamnée à ignorer ou à négliger ces détails et cette surveillance journalière qui ne peuvent être confiés qu'à des autorités locales mieux informées des besoins, et plus directement intéressées à la prospérité des établissements placés sous leurs yeux.

Que le droit de nommer à toutes les places, concentré dans les mains d'un seul homme, en laissant trop de chances à l'erreur et trop d'influence à la faveur, affaiblissait le ressort de l'émulation et réduisait aussi les maîtres à une dépendance mal assortie à l'honneur de leur état et à l'importance de leurs fonctions.

Que cette dépendance et les déplacements trop fréquents qui en sont la suite inévitable rendaient l'état des maîtres incertain et précaire, nuisaient à la considération dont ils ont besoin de jouir pour se livrer avec zèle à leurs pénibles travaux, ne permettaient pas qu'il s'établît entre eux et les parents de leurs élèves cette confiance qui est le fruit des longs services et des anciennes habitudes, et les privaient ainsi de la plus douce récompense qu'ils puissent obtenir, le respect et l'affection des contrées auxquelles ils ont consacré leurs talents et leur vie.

Enfin, que la taxe du vingtième des frais d'études levée sur tous les élèves des lycées, colléges et pensions, et appliquée à des dépenses dont ceux qui la payent ne retirent pas un avantage immédiat et qui peuvent être considérablement réduites, contrariait notre désir de favoriser les bonnes études et de répandre le bienfait de l'instruction dans toutes les classes de nos sujets.

Voulant nous mettre en état de proposer le plus tôt possible aux deux Chambres les lois qui doivent fonder le système

de l'instruction publique en France, et pourvoir aux dépenses qu'il exigera, nous avons résolu d'ordonner provisoirement les réformes les plus propres à nous faire acquérir l'expérience et les lumières dont nous avons encore besoin pour atteindre ce but; et en remplacement de la taxe du vingtième des frais d'étude, dont nous ne voulons pas différer plus longtemps l'abolition, il nous a plu d'affecter, sur notre liste civile, la somme d'un million qui sera employée, pendant la présente année 1815, au service de l'instruction publique dans notre royaume;

A ces causes, et sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur;

Notre Conseil d'État entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

TITRE Ier.

Dispositions générales.

Art. 1er. Les arrondissements formés sous le nom d'*académies*, par le décret du 17 mars 1808, sont réduits à dix-sept, conformément au tableau annexé à la présente ordonnance.

Ils prendront le titre d'*Universités*.

Les Universités porteront le nom du chef-lieu assigné à chacune d'elles.

Les lycées actuellement établis seront appelés *colléges royaux*.

2. Chaque Université sera composée : 1° d'un conseil présidé par un recteur; 2° de facultés; 3° de colléges royaux; 4° de colléges communaux.

3. L'enseignement et la discipline dans toutes les Universités seront réglés et surveillés par un conseil royal de l'instruction publique.

4. L'École normale de Paris sera commune à toutes les Universités; elle formera, aux frais de l'État, le nombre de professeurs et de maîtres dont elles auront besoin pour l'enseignement des sciences et des lettres.

TITRE II.

Des Universités.

SECTION Ire.

Des Conseils des Universités.

5. Le conseil de chaque Université est composé d'un recteur président, des doyens des facultés, du proviseur du collége royal du chef-lieu ou du plus ancien des proviseurs, s'il y a plusieurs colléges royaux, et de trois notables au moins, choisis par notre conseil royal de l'instruction publique.

6. L'évêque et le préfet sont membres de ce conseil; ils y ont voix délibérative et séance au-dessus du recteur.

7. Le conseil de l'Université fait visiter, quand il le juge à propos, les colléges royaux et communaux, les institutions, pensionnats et autres établissements d'instruction, par deux inspecteurs, qui lui rendent compte de l'état de l'enseignement et de la discipline, dans le ressort de l'Université, conformément aux instructions qu'ils ont reçues de lui.

Le nombre des inspecteurs de l'Université de Paris peut être porté à six.

8. Le conseil nomme ces inspecteurs entre deux candidats qui lui sont présentés par le recteur.

9. Il nomme aussi, entre deux candidats présentés par le recteur, les proviseurs, les censeurs ou préfets des études, les professeurs de philosophie, de rhétorique et de mathématiques supérieures, les aumôniers et les économes des colléges royaux.

10. Les inspecteurs des Universités sont choisis entre les proviseurs, les préfets des études, les professeurs de philosophie, de rhétorique et de mathématiques des colléges royaux, et les principaux des colléges communaux; les proviseurs entre les inspecteurs, les principaux des colléges communaux et les préfets des études des colléges royaux; ceux-ci entre les professeurs de philosophie, de rhétorique et de mathématiques supérieures des mêmes colléges.

11. Le conseil de l'Université peut révoquer, s'il y a lieu, les nominations qu'il a faites : en ce cas, ses délibérations sont motivées, et elles n'ont leur effet qu'après avoir reçu l'approbation de notre conseil royal de l'instruction publique.

12. Nul ne peut établir une institution ou un pensionnat, ou devenir chef d'une institution ou d'un pensionnat déjà établis, s'il n'a été examiné et dûment autorisé par le conseil de l'Université, et si cette autorisation n'a été approuvée par le conseil royal de l'instruction publique.

13. Le conseil de l'Université entend et juge définitivement les comptes des facultés et des colléges royaux; il entend le compte des dépenses de l'administration générale rendu par le recteur, et il le transmet, après l'avoir arrêté, à notre conseil royal de l'instruction publique.

14. Il tient registre de ces délibérations, et en envoie copie tous les mois à notre conseil royal.

15. Il a rang après le conseil de préfecture dans les cérémonies publiques.

SECTION II.

Des Recteurs des Universités.

16. Les recteurs des Universités sont nommés par nous, entre trois candidats qui nous sont présentés par notre conseil royal de l'instruction publique, et choisis par lui entre les recteurs déjà nommés, les inspecteurs généraux des

études dont il sera parlé ci-après, les professeurs des facultés, les inspecteurs des Universités, les proviseurs, préfets des études, et professeurs de philosophie, de rhétorique et de mathématiques supérieures des colléges royaux.

17. Les recteurs des Universités nomment les professeurs, régents et maîtres d'études de tous les colléges, à l'exception des professeurs de philosophie, de rhétorique et de mathématiques supérieures des colléges royaux, qui sont nommés comme il est dit en l'article 9.

18. Ils les choisissent entre les professeurs, régents et maîtres d'études déjà employés dans les anciens ou les nouveaux établissements de l'instruction, ou parmi les élèves de l'École normale qui, ayant achevé leurs exercices, ont reçu le brevet d'agrégé.

19. Les professeurs et régents ainsi nommés ne peuvent être révoqués que par le conseil de l'Université, sur la proposition motivée du recteur.

20. Les professeurs et régents, nommés par un ou plusieurs recteurs autres que celui de l'Université dans laquelle ils sont actuellement employés, peuvent choisir l'Université et accepter l'emploi qu'ils préfèrent; mais ils sont tenus d'en donner avis, un mois avant l'ouverture de l'année scolaire, au recteur de l'Université de laquelle ils sortent.

21. Les élèves de l'École normale, appelés par d'autres recteurs que celui de l'Université qui les a envoyés, ont le même droit d'option, à la charge de donner le même avis.

22. Le recteur de l'Université préside, quand il le juge à propos, aux examens et épreuves qui précèdent les collations des grades dans les facultés.

23. Il est seul chargé de la correspondance.

24. Il présente au conseil de l'Université les affaires qui doivent y être portées, nomme les rapporteurs, s'il y a lieu, règle l'ordre des délibérations et signe les arrêtés.

25. En cas de partage des voix, la sienne est prépondérante.

SECTION III.

Des Facultés.

26. Le nombre et la composition des facultés, dans chaque Université, sont réglés par nous, sur la proposition de notre conseil royal de l'instruction publique.

27. Les facultés sont placées immédiatement sous l'autorité, la direction et la surveillance de ce conseil.

28. Il nomme leurs doyens, entre deux candidats qu'elles lui présentent.

29. Il nomme à vie les professeurs entre quatre candidats dont deux lui sont présentés par la faculté où il vaque une chaire, et deux par le conseil de l'Université.

30. Outre l'enseignement spécial dont elles sont chargées, les facultés confèrent, après examen et dans les formes déterminées par les règlements, les grades qui sont ou seront exigés pour les diverses fonctions et professions ecclésiastiques, politiques et civiles.

31. Les diplômes de grades sont délivrés en notre nom, signés du doyen et visés du recteur, qui peut refuser son *visa* s'il lui apparaît que les épreuves prescrites n'ont pas été convenablement observées.

32. Dans les Universités où nous n'aurions pas encore une faculté des sciences et des lettres, le grade de bachelier ès-lettres pourra être conféré, après les examens prescrits, par les proviseur, préfet des études, professeurs de philosophie et de rhétorique du collége royal du chef-lieu. Le préfet des études remplira les fonctions de doyen ; il signera les diplômes et prendra séance au conseil de l'Université après le proviseur.

SECTION IV.

Des Colléges royaux et des Colléges communaux.

33. Les colléges royaux sont dirigés par un proviseur, et les colléges communaux par un principal.

34. Les proviseurs et principaux exécutent et font exécuter les règlements relatifs à l'enseignement, à la discipline et à la comptabilité.

35. L'administration du collége royal du chef-lieu est placée sous la surveillance immédiate du recteur et du conseil de l'Université.

36. Tous les autres colléges, royaux ou communaux, sont placés sous la surveillance immédiate d'un bureau d'administration composé du sous-préfet, du maire, et de trois notables au moins, nommés par le conseil de l'Université.

37. Ce bureau présente au recteur deux candidats, entre lesquels celui-ci nomme les principaux des colléges communaux.

38. Les principaux, ainsi nommés, ne peuvent être révoqués que par le conseil de l'Université, sur la proposition du bureau et de l'avis du recteur.

39. Le bureau d'administration entend et juge définitivement les comptes des colléges communaux.

40. Il entend et arrête les comptes des colléges royaux autres que celui du chef-lieu, et les transmet au conseil de l'Université.

41. Il tient registre de ses délibérations et en envoie copie, chaque mois, au conseil de l'Université.

42. Il est présidé par le sous-préfet, et, à son défaut, par le maire.

43. Les évêques et les préfets sont membres de tous les

bureaux de leur diocèse ou de leur département, et quand ils y assistent, ils y ont voix délibérative et séance au-dessus des présidents.

44. Les chefs d'institutions et maîtres de pensions établis dans l'enceinte des villes où il y a des colléges royaux ou des colléges communaux sont tenus d'envoyer leurs pensionnaires comme externes aux leçons desdits colléges.

45. Est et demeure néanmoins exceptée de cette obligation l'école secondaire ecclésiastique qui a été ou pourra être établie dans chaque département, en vertu de notre ordonnance du .....; mais ladite école ne peut recevoir aucun élève externe.

TITRE III.

De l'École normale.

46. Chaque Université envoie tous les ans, à l'École normale de Paris, un nombre d'élèves proportionné aux besoins de l'enseignement.

Ce nombre est réglé par notre conseil royal de l'instruction publique.

47. Le conseil de l'Université choisit ces élèves entre ceux qui, ayant terminé leurs études de rhétorique et de philosophie, se destinent, du consentement de leurs parents, à l'instruction publique.

48. Les élèves envoyés à l'École normale y passent trois années, après lesquelles ils sont examinés par notre conseil royal de l'instruction publique, qui leur délivre, s'il y a lieu, un brevet d'agrégé.

49. Les élèves qui ont obtenu ce brevet, s'ils ne sont pas appelés par les recteurs des autres Universités, retournent dans celle qui les a envoyés, et ils y sont placés par le recteur et avancés suivant leur capacité et leurs services

50. Le chef de l'École normale a le même rang et les mêmes prérogatives que les recteurs des Universités.

TITRE IV.

Du Conseil royal de l'Instruction publique.

51. Notre conseil royal de l'instruction publique est composé d'un président et de onze conseillers nommés par nous.

52. Deux d'entre eux sont choisis dans le clergé, deux dans notre Conseil d'État ou dans nos Cours, et les sept autres parmi les personnes les plus recommandables par leurs talents et leurs services dans l'instruction publique.

53. Le président de notre conseil royal est seul chargé de la correspondance; il présente les affaires au conseil, nomme les rapporteurs s'il y a lieu, règle l'ordre des délibérations, signe et fait expédier les arrêtés, et il en procure l'exécution.

54. En cas de partage des voix, la sienne est prépondérante.

55. Conformément à l'article 3 de la présente ordonnance, notre conseil royal dresse, arrête et promulgue les règlements généraux relatifs à l'enseignement et à la discipline.

56. Il prescrit l'exécution de ces règlements à toutes les Universités, et il la surveille par des inspecteurs généraux des études, qui visitent les Universités quand il le juge à propos, et qui lui rendent compte de l'état de toutes les écoles.

57. Les inspecteurs sont au nombre de douze, savoir: deux pour les facultés de droit, deux pour celles de médecine; les huit autres pour les facultés des sciences et des lettres, et pour les colléges royaux et communaux.

58. Les inspecteurs généraux des études sont nommés par nous, entre trois candidats qui nous sont présentés par notre conseil royal de l'instruction publique, et qu'il a choisis entre les recteurs et les inspecteurs des Universités, les professeurs des facultés, les proviseurs, préfets des études, et professeurs de philosophie, de rhétorique et de mathématiques supérieures des colléges royaux.

59. Sur le rapport des inspecteurs généraux des études, notre conseil royal donne aux conseils des Universités les avis qui lui paraissent nécessaires ; il censure les abus et il pourvoit à ce qu'ils soient réformés.

60. Il nous rend un compte annuel de l'état de l'instruction publique dans notre royaume.

61. Il nous propose toutes les mesures qu'il juge propres à améliorer l'instruction, et pour lesquelles il est besoin de recourir à notre autorité.

62. Il provoque et encourage la composition des livres qui manquent à l'enseignement, et il indique ceux qui lui paraissent devoir être employés.

63. Il révoque, s'il y a lieu, les doyens des facultés, et il nous propose la révocation des recteurs des Universités.

64. Il juge définitivement les comptes de l'administration générale des Universités.

65. L'École normale est sous son autorité immédiate et sa surveillance spéciale ; il nomme et révoque les administrateurs et les maîtres de cet établissement.

66. Il a le même rang que notre Cour de cassation et notre Cour des comptes, et il est placé, dans les cérémonies publiques, immédiatement après celle-ci.

67. Il tient registre de ses délibérations, et il en envoie copie à notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur, qui nous en rend compte, et sur le rapport duquel nous nous réservons de les réformer ou de les annuler.

TITRE V.

Des recettes et des dépenses.

68. La taxe du vingtième des frais d'études imposée sur les élèves des colléges et des pensions est abolie, à compter du jour de la publication de la présente ordonnance.

69. Sont maintenus : 1° les droits d'inscription, d'examen et de diplôme de grades au profit des facultés; 2° les rétributions payées par les élèves des colléges royaux et communaux au profit de ces établissements; 3° les rétributions annuelles des chefs d'institutions et de pensionnats, au profit des Universités.

70. Les communes continueront de payer les bourses communales et les sommes qu'elles accordent, à titre de secours, à leurs colléges ; à cet effet, le montant desdites sommes, ainsi que des bourses, sera colloqué à leurs budgets parmi leurs dépenses fixes, et il n'y sera fait aucun changement sans que notre conseil royal de l'instruction publique ait été entendu.

71. Les communes continueront aussi de fournir et d'entretenir de grosses réparations, les édifices nécessaires aux Universités, facultés et colléges.

72. Les conseils des Universités arrêtent les budgets des colléges et des facultés.

73. Les facultés et les colléges royaux dont la recette excède la dépense versent le surplus dans la caisse de l'Université.

74. Les conseils des Universités reçoivent les rétributions annuelles des chefs d'institutions et de pensionnats.

75. Ils régissent les biens attribués à l'Université de France qui sont situés dans l'arrondissement de chaque Université, et ils en perçoivent les revenus.

76. En cas d'insuffisance des recettes des facultés, et de celles qui sont affectées aux dépenses de l'administration générale, les conseils des Universités forment la demande distincte et détaillée des sommes nécessaires pour remplir chaque déficit.

77. Cette demande est adressée par eux à notre conseil royal de l'instruction publique qui la transmet, avec son avis, à notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur.

78. Les dépenses des facultés et des Universités, arrêtées par notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur, sont acquittées sur ses ordonnances par notre trésor royal.

79. Sont pareillement acquittées par notre trésor royal : 1° les dépenses de notre conseil royal de l'instruction publique; 2° celles de l'École normale; 3° les bourses royales.

80. A cet effet, la rente de 400,000 francs, formant l'apanage de l'Université de France, est mise à la disposition de notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur.

81. De plus, et en remplacement provisoire de la taxe abolie par l'article 68 de la présente ordonnance, notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur est autorisé par nous, pour le service de l'instruction publique dans notre royaume, pendant l'année 1815, à s'adresser au ministre de notre maison, qui mettra à sa disposition la somme d'un million à prendre sur les fonds de notre liste civile.

82. Le fonds provenant de la retenue du vingt-cinquième des traitements dans l'Université de France demeure affecté aux pensions de retraite : notre conseil royal est chargé de nous proposer l'emploi le plus convenable de ce fonds, ainsi que les moyens d'assurer un nouveau fonds pour la même destination dans toutes les Universités.

TITRE VI.

Dispositions transitoires.

83. Les membres de notre conseil royal de l'instruction publique qui doivent être choisis ainsi qu'il est dit en l'article 52, les inspecteurs généraux des études, les recteurs et les inspecteurs des Universités seront nommés par nous, pour la première fois, entre toutes les personnes qui ont été ou qui sont actuellement employées dans les divers établissements de l'instruction.

Les conditions d'éligibilité déterminées audit article, ainsi qu'aux articles 10, 16 et 58, s'appliquent aux places qui viendront à vaquer.

84. Les membres des Universités et des congrégations supprimées qui ont professé dans les anciennes facultés ou rempli des places de supérieurs et de principaux de colléges ou des chaires de philosophie et de rhétorique, comme aussi les conseillers, inspecteurs généraux, recteurs et inspecteurs d'Académie, et professeurs de facultés dans l'Université de France qui se trouveraient sans emploi par l'effet de la présente ordonnance, demeurent éligibles à toutes les places.

85. Les traitements fixes des doyens et professeurs des facultés, et ceux des proviseurs, préfets des études et professeurs des colléges royaux, sont maintenus.

86. Les doyens et professeurs des facultés qui seront conservées, les proviseurs, préfets des études, et professeurs des colléges royaux, les principaux et régents des colléges communaux présentement en fonctions, ont les mêmes droits et prérogatives, et sont soumis aux mêmes règles de révocation que s'ils avaient été nommés en exécution de la présente ordonnance.

Mandons et ordonnons à nos cours, tribunaux, préfets et corps administratifs, que les présentes ils aient à faire publier, s'il est nécessaire, et enregistrer partout où besoin sera; à nos procureurs généraux et à nos préfets d'y tenir la main et d'en certifier, savoir : les cours et tribunaux, notre chancelier; et les préfets, le ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur.

Donné à Paris, en notre château des Tuileries, le 17 février de l'an de grâce 1815, et de notre règne le vingtième.

Signé : Louis.

Par le Roi : le ministre secrétaire d'État de l'intérieur,

Signé : l'abbé de Montesquiou.

VII

(Page 148.)

Note rédigée et remise au Roi et au Conseil, en août 1816, par M. Laîné, ministre de l'intérieur, sur la dissolution de la Chambre des députés de 1815.

Si l'on croit probable que le Roi soit obligé de dissoudre la Chambre après sa réunion, voyons quelles en seront les conséquences.

La dissolution, pendant la durée des sessions, est une mesure extrême. C'est une sorte d'appel fait au milieu des passions aux prises. Les causes qui l'auront amenée, les ressentiments qu'elle causera, se répandront par toute la France.

La convocation d'une nouvelle Chambre exigera beaucoup de temps, et il sera à peu près impossible d'avoir un budget cette année. En reculer la confection aux premiers mois de l'année suivante, c'est s'exposer à voir augmenter le déficit, à voir dépérir les ressources.

C'est vraisemblablement se mettre dans l'impuissance de payer les étrangers.

Après une dissolution d'éclat, motivée par le danger qu'aurait fait courir la Chambre, il serait difficile de penser que les assemblées électorales soient paisibles. Et si des mouvements se déclarent, la rentrée des étrangers est encore à redouter par cette cause.

L'effroi de cette conséquence dans les deux cas fera hésiter

le Roi, et quelles que soient le atteintes portées au repos public et à l'autorité royale, le cœur de Sa Majesté, dans l'espoir que ce mal sera passager, se déterminera difficilement au remède extrême de la dissolution.

Si donc on trouve la nécessité de dissoudre la Chambre très-probable, ne vaut-il pas mieux prendre, avant la convocation, un parti propre à nous préserver d'un malheur effrayant?

Le renouvellement par cinquième, qui, dans tous les cas, me semble indispensable pour exécuter la Charte, dont on s'est, hélas! trop écarté au mois de juillet 1815, ne diminuera guère les probabilités de la dissolution.

Les députations de la quatrième série, à peu d'exceptions près, sont modérées; elles sont éloignées de la pensée de porter atteinte au repos public et à la force de la prérogative royale qui seule peut le maintenir en rassurant toutes les classes.

Les quatre autres cinquièmes restent les mêmes; les dangers redoutés restent par conséquent aussi imminents.

C'est ce qui m'a fait désirer un moyen qui donne la facilité de rentrer complétement dans la Charte en rapportant l'ordonnance du 13 juillet, qui l'a violée pour l'âge et le nombre, et qui met tant d'autres dispositions en problème.

Ce serait de n'appeler par lettres closes que les députés âgés de quarante ans, et au nombre de la Charte.

Pour y parvenir, on choisirait ceux des députés qui ont été nommés les premiers dans chaque collége électoral. On rendrait ainsi hommage aux électeurs en rappelant ceux qui paraissent les premiers dans l'ordre de leur confiance.

On dira, il est vrai, que la Chambre n'étant pas dissoute, les députés actuels ont une sorte de possession d'état.

Mais les électeurs et les députés qu'ils ont nommés ne tiennent leurs pouvoirs que de l'ordonnance.

La même autorité qui les leur a donnés peut les retirer en rapportant l'ordonnance.

Le Roi, dans son discours d'ouverture, a semblé dire que ce n'était qu'à raison de la circonstance extraordinaire qu'il avait appelé autour du trône un plus grand nombre de députés. La circonstance extraordinaire a cessé. La paix est faite; l'ordre est rétabli, les alliés se sont retirés du cœur de la France et de la capitale.

Cette idée fournit une raison de répondre à l'objection que les opérations de la Chambre sont frappées de nullité.

Le Roi avait la faculté de la rendre telle qu'elle était, à raison des circonstances.

Elle (la Chambre des députés) n'a pas seule fait les lois. La Chambre des pairs, le Roi qui, en France, est la branche principale du Corps Législatif, y ont concouru.

Si cette objection était bonne dans ce cas, elle serait bonne dans tous les autres. En effet, soit après la dissolution, soit dans toute autre circonstance, le Roi en reviendra à la Charte, pour l'âge et pour le nombre. En cette hypothèse, on pourrait dire que les opérations de la Chambre actuelle sont frappées de nullité. On expliquerait toujours l'article 14 de la Charte par les circonstances extraordinaires, et son complet rétablissement par les motifs les plus sacrés. Revenir à la Charte sans dissolution n'est donc pas plus annuler les opérations qu'y revenir après la dissolution.

Dira-t-on que le Roi n'est pas plus assuré de la majorité après la réduction qu'actuellement? Je réponds qu'il y a bien plus de probabilités.

Une assemblée moins nombreuse sera plus facile à diriger; la raison s'y fera mieux entendre. L'autorité du Roi, qui se sera exercée par la réduction, y sera plus ferme et plus sûre.

Et puis, dans le cas de la dissolution, le Roi serait-il plus

assuré de la majorité ? Que de chances contre ! D'une part les exagérés, dont le but est de faire passer une partie de l'autorité royale dans ce qu'ils appellent l'aristocratie, occupent presque tous les postes qui influent sur les opérations des assemblées électorales. De l'autre, ils seront vivement combattus par les partisans d'une liberté populaire non moins dangereuse pour l'autorité royale. La lutte qui se sera engagée dans les assemblées se reproduira dans la Chambre, et quelle sera la majorité qui naîtra de cette lutte ?

Si le moyen de la réduction ne paraît pas admissible, si d'un autre côté on croit très-probable que l'esprit hostile de la chambre *nécessitera* la dissolution après la convocation, je n'hésiterais pas à préférer la dissolution actuelle au danger, trouvé si probable, de la dissolution après la réunion.

Que si la dissolution actuelle amenait la composition d'une Chambre avec le même esprit, les mêmes vues, il faudrait alors chercher des remèdes, préserver l'autorité royale, sauver la France de l'étranger.

Le premier moyen serait de sacrifier des ministres qui sont prêts à laisser leurs places et leurs vies pour préserver le Roi de France.

Les notes ci-dessus ne sont fondées que sur la nécessité probable de la dissolution après la convocation.

Elle sera nécessaire si, sous le prétexte d'amendements, on se joue de la volonté du Roi, si le budget est refusé, s'il est trop différé, si les amendements ou les propositions sont de nature à jeter l'alarme en France, et par conséquent à appeler les étrangers.

Les habitudes prises à la dernière session, les projets exprimés, le ressentiment éprouvé, les renseignements qu'on s'est procurés, les hostilités préparées de la part des ambitieux, les projets annoncés d'affaiblir l'autorité royale, en déclamant contre la centralisation (corrigée) du gouvernement, sont de

puissantes raisons pour appuyer les probabilités qui font craindre la nécessité de la dissolution.

D'un autre côté, on doit trouver difficile que des Français aveugles compromettent le sort de la France, et, en continuant à lutter contre la volonté royale, puissent s'exposer au double fléau de l'étranger, de la guerre civile, où seulement de la perte de quelques provinces, par des propositions imprudentes, légalement injustes, ou.....

Est-il permis d'espérer qu'en présentant des projets de loi tels que la religion, l'amour du Roi et de la patrie peuvent les inspirer à des hommes, est-il possible d'espérer qu'ils ne seront pas contredits?

Est-il possible de rédiger ces projets de manière à montrer à la France et au monde que la malveillance seule peut les rejeter?

Malgré les grandes probabilités de la dissolution, on pourrait moins en redouter le danger si le roi, à l'ouverture, exprime énergiquement sa volonté, s'il rend des ordonnances préalables pour révoquer tout ce qui n'est pas consommé dans les ordonnances de juillet 1815, si surtout, après avoir manifesté sa volonté par des actes solennels, Sa Majesté veut bien les répéter fermement et autour du trône, en éloignant de sa personne ceux qui le contrarieraient ou le mettraient en doute.

Pour éviter les résistances et les luttes, serait-il possible de recourir au moyen suivant?

Quand les projets de loi, d'ordonnance, de règlement seront préparés, serait-il à propos que le Roi tînt un conseil extraordinaire dans lequel il appellerait les princes de la maison, monseigneur l'archevêque de Reims, etc.; que là tous les projets fussent arrêtés et que les princes, les principaux évêques déclarassent que les projets arrêtés ont l'assentiment de tous? Si, après ce conseil, tous les grands influents que

Sa Majesté y aurait appelés répondaient que c'est la volonté commune du Roi et de la famille royale, la France serait peut-être sauvée.

Mais le grand remède est dans la volonté du Roi ; une fois manifestée, si le Roi en recommande l'exécution à tout ce qui l'entoure, le danger disparaît :

Domine dic tantum verbum, et sanabitur Gallia tua.

VIII

(Page 152.)

Correspondance entre le vicomte de Chateaubriand, le comte Decazes, ministre de la police générale, et M. Dambray, chancelier de France, à l'occasion de la saisie de LA MONARCHIE SELON LA CHARTE, *pour cause de contravention aux lois et règlements sur l'imprimerie.*

(Septembre 1816.)

1° *Procès-verbal de saisie.*

19 septembre 1816.

Le 18 septembre, en exécution d'un mandat de Son Excellence, daté dudit jour, portant la saisie d'un ouvrage intitulé : *De la Monarchie selon la Charte*, par M. de Chateaubriand, imprimé chez Le Normant, rue de Seine, n° 8, lequel ouvrage a été mis en vente sans que le dépôt des cinq exemplaires en eût été fait à la Direction générale de la librairie, je me suis transporté avec MM. Joly et Dussiriez, officiers de paix, et des inspecteurs, chez ledit sieur Le Normant, où nous sommes arrivés avant dix heures du matin.

Le sieur Le Normant nous a exposé qu'il avait fait la déclaration et pas encore le dépôt des cinq exemplaires de l'ouvrage de M. de Chateaubriand. Il a prétendu qu'il avait envoyé ce même jour, sur les neuf heures du matin, à la Direction générale de la librairie, mais qu'on a répondu que

les bureaux n'étaient pas ouverts, ce dont il n'a pu produire aucune preuve.

Il a déclaré qu'il avait imprimé deux mille exemplaires de cet ouvrage, se proposant de faire une nouvelle déclaration, la première n'étant que pour quinze cents ; qu'il en avait livré plusieurs centaines à l'auteur ; qu'enfin, il en avait mis en vente chez les principaux libraires du Palais-Royal, Delaunay, Petit et Fabre.

Pendant que je dressais procès-verbal de ces faits et déclarations, M. de Wilminet, officier de paix, s'est présenté avec un particulier entre les mains duquel il avait aperçu, près le Pont-des-Arts, l'ouvrage dont il s'agit, au moment où ce particulier, qui a dit s'appeler Derosne, en parcourait le titre. Le sieur Derosne a déclaré qu'il l'avait acheté, pour quatre francs, ce même jour 18, à peu près à neuf heures et demie du matin ; cet exemplaire a été déposé entre nos mains, et le sieur Le Normant en a remboursé le prix au sieur Derosne.

Nous avons saisi, dans le grand magasin au premier, trente exemplaires brochés auxquels nous avons réuni celui du sieur Derosne. Dans les ateliers au rez-de-chaussée, j'ai saisi une quantité considérable de feuilles d'impression du même ouvrage, que le sieur Le Normand a évaluées à neuf mille feuilles et trente et une *formes* qui avaient servi pour l'impression de ces feuilles.

Comme il était bien constaté, et par des faits et par les déclarations mêmes de l'imprimeur, que l'ouvrage en question avait été mis en vente avant que le dépôt des cinq exemplaires eût été fait, nous avons fait saisir les exemplaires brochés, les feuilles et les formes. Les feuilles ont été de suite chargées sur une voiture dans la cour d'entrée. Les volumes brochés, formant un paquet, ont été déposés au bas de l'escalier de l'entrée de la maison. Les *formes*, au nombre de trente et une, avaient été déposées sous le perron du jar-

din; une corde les retenait liées ensemble. Notre sceau venait d'être apposé à la partie supérieure, et M. de Wilminet se disposait à l'apposer à la partie inférieure. Toutes ces opérations s'étaient faites et se faisaient avec calme, avec le plus grand respect pour l'autorité.

Tout à coup des cris tumultueux se font entendre du fond de la cour d'entrée (M. de Chateaubriand venait d'arriver, il pérorait des ouvriers qui l'entouraient). Ses phrases étaient interrompues par les cris : *C'est M. de Chateaubriand!* Les ateliers retentissaient du nom de *M. de Chateaubriand!* Tous les ouvriers sortaient en foule et se précipitaient du côté de la cour, en criant : *C'est M. de Chateaubriand! M. de Chateaubriand!* Je distinguai moi-même le cri de : *Vive M. de Chateaubriand!*

Au même instant, une douzaine d'ouvriers arrivent furieux à la porte du jardin où j'étais avec M. de Wilminet et deux inspecteurs, occupé à terminer le scellé sur les *formes*. On brise le scellé et l'on se dispose à emporter les formes; on crie à mes oreilles, d'un air menaçant : *Vive la liberté de la presse! Vive le roi!* Nous profitons d'un moment de silence pour demander s'il y a un ordre de cesser notre opération.— *Oui, oui, il y a un ordre : Vive la liberté de la presse!* criaient-ils avec insolence de toutes leurs forces : *Vive le roi!* et ils s'approchaient de nous de très-près pour proférer ces cris. —Eh bien ! leur dis-je tranquillement, s'il y a un *ordre, tant mieux; mais qu'on le produise.* Et nous dîmes tous ensemble : *Vous ne toucherez pas à ces formes que nous n'ayons vu l'ordre. — Oui, oui,* crièrent-ils, *il y a un ordre. C'est de M. de Chateaubriand; c'est d'un pair de France. Un ordre de M. de Chateaubriand vaut mieux qu'un ordre du ministre. Il se moque bien d'un ordre du ministre!* Et ils répétaient avec force les cris de : *Vive la liberté de la presse! Vive le Roi!*

Cependant MM. les officiers de paix et les inspecteurs

commis à la garde des objets saisis ou séquestrés en empêchent l'enlèvement. On arrache le paquet des exemplaires brochés des mains d'un ouvrier qui l'emportait.

M. l'officier de paix, qui mettait les scellés, obligé par la violence de suspendre l'opération, aborde M. de Chateaubriand et lui demande s'il a un ordre du ministre. Celui-ci répond avec emportement qu'un ordre du ministre n'est rien pour lui, qu'il s'oppose à son exécution, *qu'il est pair de France, qu'il est le défenseur de la Charte.* Il défend de rien laisser emporter. — Au surplus, a-t-il ajouté, cette mesure est nulle et sans but ; j'ai fait passer dans les départements quinze mille exemplaires de cet ouvrage.—Et les ouvriers de répéter que l'ordre de M. de Chateaubriand vaut mieux que l'ordre du ministre, de recommencer leurs cris avec plus de véhémence : *Vive la liberté de la presse! L'ordre de M. de Chateaubriand! Vive le Roi!*

On entoure l'officier de paix. Un homme de couleur, paraissant très-animé, lui dit insolemment : — L'ordre de M. de Chateaubriand vaut mieux que l'ordre du ministre.—Les cris tumultueux recommencent autour de l'officier de paix. Je quitte le jardin en confiant aux inspecteurs la garde des *formes*, pour m'avancer de ce côté. Sur mon passage, plusieurs ouvriers crièrent avec violence : *Vive le Roi!* J'étendis la main en signe de calme et pour tenir à une distance respectueuse ceux qui voulaient s'approcher de trop près, et je répondis par le cri d'allégresse : *Vive le Roi!* à ce même cri proféré séditieusement par des ouvriers égarés.

M. de Chateaubriand était dans la cour d'entrée, apparemment pour empêcher que la voiture chargée des feuilles de son ouvrage ne partît pour sa destination. Je montais l'escalier dans l'intention de signifier à M. Le Normant qu'il eût à joindre à mes ordres l'influence qu'il pouvait avoir sur ses ouvriers, afin de les faire tous rentrer dans les ateliers et de

le rendre devant eux responsable des événements, lorsque M. de Chateaubriand parut au bas de l'escalier, et dit, d'un ton très-emporté et en élevant fortement la voix, au milieu des ouvriers dont il se sentait vigoureusement étayé, à peu près ces paroles :

« Je suis pair de France. Je ne reconnais point l'ordre du « ministre. Je m'oppose, au nom de la Charte dont je suis « le défenseur, et dont tout citoyen peut réclamer la pro- « tection, je m'oppose à l'enlèvement de mon ouvrage. Je « défends le transport de ces feuilles. Je ne me rendrai qu'à « la force, que lorsque je verrai la gendarmerie. »

Aussitôt élevant moi-même fortement la voix, en étendant la main du haut de la première rampe de l'escalier où je me trouvais, je répondis à celui qui venait de manifester personnellement et d'une manière si formelle sa résistance à l'exécution des ordres du ministre de S. M., et prouvé par là qu'il était le véritable auteur des mouvements qui venaient d'avoir lieu, je répondis :

« Et moi, au nom et de par le Roi, en qualité de com- « missaire de police nommé par S. M. et agissant par l'ordre « de S. Exc. le ministre de la police générale, j'ordonne le « respect à l'autorité. Que tout reste intact ; que tout tumulte « cesse, jusqu'aux nouveaux ordres que j'attends de S. Exc. »

Pendant que je prononçais ces mots, il s'est fait un grand silence. Le calme a succédé au tumulte. Bientôt après la gendarmerie est survenue. J'ai donné ordre aux ouvriers de rentrer dans les ateliers. M. de Chateaubriand, aussitôt que les gendarmes sont entrés, s'est retiré dans les appartements de M. Le Normant et n'a plus reparu. Nous avons terminé notre opération, et avons dressé procès-verbal de tout ce qui venait de se passer, après avoir envoyé au ministère les objets saisis et confié les *formes* à la garde et sous la responsabilité de M. Le Normant.

Dans le moment du tumulte, un exemplaire broché a disparu. Nous avons ensuite saisi chez le sieur Lemarchand, brocheur, ancien libraire, rue de la Parcheminerie, sept paquets d'exemplaires du même ouvrage, et rue des Prêtres, nº 17, dans un magasin de M. Le Normant, nous avons mis huit *formes* sous le scellé et saisi quatre mille feuilles de ce même ouvrage.

J'ai envoyé au ministère des procès-verbaux de ces différentes opérations avec les feuilles ou exemplaires saisis de l'ouvrage de M. de Chateaubriand.

Le sieur Le Normant m'a paru ne s'être pas mal conduit pendant l'opération que j'ai faite à son domicile et dans le tumulte que M. de Chateaubriand y a excité à l'occasion de la saisie de son ouvrage. Mais il est suffisamment constaté, par ses aveux et par des faits, qu'il a mis en vente chez des libraires et qu'il a vendu lui-même des exemplaires de cet ouvrage avant d'avoir fait le dépôt des cinq exigés par les ordonnances.

Quant à M. de Chateaubriand, je suis étonné qu'il ait pu compromettre aussi scandaleusement la dignité des titres qui le décorent, en se montrant dans cette circonstance comme s'il n'eût été que le chef d'une troupe d'ouvriers qu'il avait soulevés. Le titre si respectable de pair de France qu'il s'est donné lui-même plusieurs fois, dans un tumulte dont il était l'auteur, était peu fait pour imposer dans la bouche d'un homme sur le visage duquel on lisait facilement combien il était en proie à la colère et à l'exaspération d'amour-propre d'un auteur.

Il a été la cause que des ouvriers ont profané le cri sacré de : *Vive le Roi,* en le proférant dans un acte de rébellion envers l'autorité du gouvernement, qui est la même que celle du Roi.

Il a excité ces hommes égarés contre un commissaire de

police, fonctionnaire public nommé par S. M., et contre trois officiers de paix, au moment même de l'exercice de leurs fonctions, et sans armes contre cette multitude.

Il a manqué au gouvernement royal en disant qu'il ne reconnaissait que la force, sous un régime basé sur une autre force que celle des baïonnettes, et qui ne fait usage de celles-ci que contre les personnes étrangères au sentiment d'honneur.

Enfin cette scène eût pu avoir des suites graves si, imitant la conduite de M. de Chateaubriand, nous eussions oublié un seul moment que nous agissions par les ordres d'un gouvernement modéré autant que ferme, et fort de sa sagesse comme de sa légitimité.

2° *M. le vicomte de Chateaubriand à M. le comte Decazes.*

Paris, le 18 septembre 1816.

Monsieur le comte,

J'ai été chez vous pour vous témoigner ma surprise. J'ai trouvé à midi chez M. Le Normant, mon libraire, des hommes qui m'ont dit être envoyés par vous pour saisir mon nouvel ouvrage intitulé : *De la Monarchie selon la Charte.*

Ne voyant pas d'ordre écrit, j'ai déclaré que je ne souffrirais pas l'enlèvement de ma propriété, à moins que des gens d'armes ne la saisissent de force. Des gens d'armes sont arrivés, et j'ai ordonné à mon libraire de laisser enlever l'ouvrage.

Cet acte de déférence à l'autorité, Monsieur le comte, n'a pas pu me laisser oublier ce que je devais à ma dignité de pair. Si j'avais pu n'apercevoir que mon intérêt personnel,

je n'aurais fait aucune démarche; mais les droits de la pensée étant compromis, j'ai dû protester, et j'ai l'honneur de vous adresser copie de ma protestation. Je réclame, à titre de justice, mon ouvrage; et ma franchise doit ajouter que, si je ne l'obtiens pas, j'emploierai tous les moyens que les lois politiques et civiles mettent en mon pouvoir.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : Vte DE CHATEAUBRIAND.

3o *M. le comte Decazes à M. le vicomte de Chateaubriand.*

Paris, le 18 septembre 1816.

Monsieur le vicomte,

Le commissaire de police et les officiers de paix, contre lesquels vous avez cru devoir autoriser la rébellion des ouvriers du sieur Le Normant, étaient porteurs d'un ordre signé d'*un ministre du Roi* et motivé *sur une loi*. Cet ordre avait été exhibé à cet imprimeur, qui l'avait lu à plusieurs reprises et n'avait pas cru pouvoir se permettre de s'opposer à son exécution réclamée *de par le Roi*. Il ne lui était sans doute pas venu dans la pensée que votre qualité de pair pût vous affranchir de l'exécution des lois, du respect dû par tous les citoyens aux fonctionnaires publics dans l'exercice de leur charge, et motiver surtout une révolte de ses ouvriers contre un commissaire de police et des officiers institués par le Roi, revêtus des marques distinctives de leurs fonctions et agissant en vertu d'ordres légaux.

J'ai vu avec peine que vous aviez pensé autrement, que vous aviez préféré, ainsi que vous me le mandez, *céder à la*

force qu'obéir à la loi. Cette loi, à laquelle le sieur Le Normand était en contravention, est formelle, Monsieur le vicomte; elle veut qu'aucun ouvrage ne puisse être publié clandestinement, et qu'aucune publication ni vente n'en soit faite avant le dépôt qu'elle ordonne d'effectuer à la Direction de l'imprimerie. Elle exige aussi que l'impression soit précédée d'une déclaration de l'imprimeur. Aucune de ces dispositions n'a été remplie par le sieur Le Normant. S'il a fait une déclaration, elle a été inexacte; car il a lui-même consigné au procès-verbal dressé par le commissaire de police, qu'il avait déclaré qu'il se proposait de tirer à 1,500 exemplaires et qu'il en avait imprimé 2,000.

D'un autre côté, j'étais informé que, quoiqu'aucun dépôt n'eût été fait à la Direction de l'imprimerie, plusieurs centaines d'exemplaires avaient été distraits ce matin, avant neuf heures, de chez le sieur Le Normant et envoyés chez vous et chez plusieurs libraires, que d'autres exemplaires étaient vendus par le sieur Le Normant *chez lui* au prix de 4 francs, et deux de ces exemplaires se trouvaient ce matin à huit heures et demie dans mes mains.

J'ai dû ne pas souffrir cette contravention et ne pas permettre la vente d'un ouvrage ainsi clandestinement et illégalement publié. J'en ai ordonné la saisie, conformément aux articles 14 et 15 de la loi du 21 octobre 1814.

Personne en France, Monsieur le vicomte, n'est au-dessus de la loi. MM. les pairs s'offenseraient avec raison si j'avais supposé qu'ils en eussent la prétention : ils ont sans doute encore moins celle que les ouvrages qu'ils croient pouvoir publier et vendre comme particuliers et comme hommes de lettres, quand ils veulent bien honorer cette profession par leurs travaux, soient privilégiés; et, si ces ouvrages sont soumis à la censure du public comme ceux des autres auteurs, ils ne sont pas non plus affranchis de celle de la justice et de la sur-

veillance de la police, dont le devoir est de veiller à ce que les lois, qui sont les mêmes et également obligatoires pour tous, soient aussi également exécutées.

Je vous ferai d'ailleurs observer, Monsieur le vicomte, que c'est dans le domicile et l'imprimerie du sieur Le Normant, qui n'est pas pair de France, que l'ordre donné constitutionnellement de saisir un ouvrage publié par lui en contravention à la loi était exécuté; que cette exécution était consommée quand vous vous y êtes présenté et lorsque, sur votre déclaration que *vous ne souffririez pas qu'on enlevât cet ouvrage*, les ouvriers ont brisé les scellés, repoussé les fonctionnaires publics et se sont mis en révolte ouverte contre l'autorité du Roi. Et il ne vous sera pas échappé, Monsieur le vicomte, que c'est en invoquant ce nom sacré qu'ils se sont rendus coupables d'un crime dont, sans doute, ils ne sentaient pas la gravité et auquel ils ne se seraient pas laissé entraîner s'ils avaient été plus pénétrés du respect dû à ses actes et à ses mandataires, et s'il pouvait se faire qu'ils ne lussent pas ce qu'ils impriment.

J'ai cru, Monsieur le vicomte, devoir à votre caractère ces explications, qui vous prouveront peut-être que, si la dignité de pair a été compromise dans cette circonstance, ce n'est pas par moi.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le vicomte,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé : Comte Decazes.

4° *M. le vicomte de Chateaubriand à M. le comte Decazes.*

Paris, ce 19 septembre 1816.

Monsieur le comte,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 de ce mois. Elle ne répond point à la mienne du même jour.

Vous me parlez d'écrits *clandestinement* publiés (à la face du soleil, avec mon nom et mes titres). Vous parlez de révolte et de rébellion, et il n'y a eu ni révolte ni rébellion. Vous dites qu'on a crié : *Vive le Roi !* Ce cri n'est pas encore compris dans la loi des cris séditieux, à moins que la police n'en ait ordonné autrement que les Chambres. Au reste, tout cela s'éclaircira en temps et lieu. On n'affectera plus de confondre la cause du libraire et la mienne ; nous saurons si, dans un gouvernement libre, un ordre de la police, que je n'ai pas même vu, est une loi pour un pair de France ; nous saurons si l'on n'a pas violé envers moi tous les droits qui me sont garantis par la Charte, et comme citoyen et comme pair. Nous saurons, par les lois mêmes que vous avez l'extrême bonté de me citer (il est vrai avec un peu d'inexactitude), si je n'ai pas le droit de publier mes opinions ; nous saurons enfin si la France doit désormais être gouvernée par la police ou par la Constitution.

Quant à mon respect et à mon dévouement pour le Roi, Monsieur le comte, je ne puis recevoir de leçon et je pourrais servir d'exemple. Quant à ma dignité de pair, je la ferai respecter aussi bien que ma dignité d'homme ; et je savais parfaitement, avant que vous prissiez la peine de m'en instruire,

qu'elle ne sera jamais compromise par vous ni par qui que ce soit. Je vous ai demandé la restitution de mon ouvrage : puis-je espérer qu'il me sera rendu ? Voilà dans ce moment toute la question.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le comte, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé : Le vicomte DE CHATEAUBRIAND.

5° *M. Dambray à M. le comte Decazes.*

Paris, ce 19 septembre 1816.

Je vous envoie confidentiellement, mon cher collègue, la lettre que j'ai reçue hier de M. de Chateaubriand, avec la protestation en forme dont il m'a rendu dépositaire. Je vous prie de me renvoyer ces pièces, qui ne doivent recevoir aucune publicité. Je joins aussi la copie de ma réponse, que vous voudrez bien me renvoyer après l'avoir lue, parce que je n'en ai pas gardé d'autre. J'espère que vous l'approuverez.

Je vous renouvelle tous mes sentiments.

DAMBRAY.

6° *M. le vicomte de Chateaubriand à M. le chancelier Dambray.*

Paris, ce 18 septembre 1816.

Monsieur le chancelier,

J'ai l'honneur de vous envoyer copie de la protestation que j'ai faite et de la lettre que je viens d'écrire à M. le ministre de la police.

N'est-il pas étrange, monsieur le chancelier, qu'on enlève en plein jour, à main armée, malgré mes protestations, l'ouvrage d'un pair de France, signé de son nom, imprimé publiquement à Paris, comme on aurait enlevé un écrit séditieux et clandestin, *le Nain-Jaune* ou *le Nain-Tricolore* ? Outre ce que l'on devait à ma prérogative comme pair de France, j'ose dire, Monsieur le chancelier, que je méritais *personnellement* un peu plus d'égards. Si mon ouvrage était coupable, il fallait me traduire devant les tribunaux compétents : j'aurais répondu.

J'ai protesté pour l'honneur de la pairie, et je suis déterminé à suivre cette affaire avec la dernière rigueur. Je réclame, Monsieur le chancelier, votre appui comme président de la Chambre des pairs, et votre autorité comme chef de la justice.

Je suis, avec un profond respect, etc.

Signé : Vicomte De Chateaubriand.

7° *M. Dambray à M. le vicomte de Chateaubriand.*

Paris, le 19 septembre 1816.

J'ai reçu, Monsieur le vicomte, avec la lettre que vous m'avez adressée, la déclaration relative à la saisie qui eut lieu hier chez votre libraire ; j'ai de la peine à comprendre l'usage que vous vous proposez de faire de cette pièce, qui ne peut atténuer en aucune manière la contravention commise par le sieur Le Normant. La loi du 21 octobre 1814 est précise à cet égard : « Nul imprimeur ne peut mettre en vente un ouvrage ou le publier de quelque manière que ce soit, avant d'avoir déposé le nombre prescrit d'exemplaires. — Il y a lieu

à saisie, ajoute l'article 15, et séquestre d'un ouvrage, si l'imprimeur ne représente pas les récépissés du dépôt ordonné par l'article précédent. »

« Les contraventions (art. 20) seront constatées par les procès-verbaux des inspecteurs de la librairie et des commissaires de police. »

Vous ignoriez probablement ces dispositions quand vous avez cru que votre qualité de pair de France vous donnait le droit de vous opposer personnellement à une opération de police ordonnée ou autorisée par la loi que tous les Français, quel que soit leur rang, doivent également respecter.

Je vous suis trop attaché, Monsieur, pour n'être pas profondément affligé de la part que vous avez prise à la scène scandaleuse qui paraît avoir eu lieu à ce sujet, et je regrette bien vivement que vous ayez encore ajouté des torts de forme au tort réel d'une publication que vous saviez être si désagréable à Sa Majesté. Je ne connais au reste votre ouvrage que par le mécontentement que le Roi en a publiquement exprimé ; mais je suis désolé de voir l'impression qu'il a faite sur un prince qui daignait en toute occasion montrer autant de bienveillance pour votre personne que d'estime pour vos talents.

Recevez, Monsieur le vicomte, l'assurance de ma haute considération et de mon inviolable attachement.

Le chancelier de France,

Signé : Dambray.

IX

(Page 187.)

Tableaux des principales modifications et réformes introduites dans l'administration générale de la France, par MM. Lainé et Decazes, successivement ministres de l'intérieur de 1816 *à* 1820, *et par M. le maréchal Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre de* 1817 *à* 1819.

1° MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

M. LAINÉ.

(Mai 1816.—Décembre 1818.)

1816.

4 *septembre*. Ordonnance pour la réorganisation de l'École polytechnique.

25 *septembre*. Ordonnance pour autoriser la Société des missions de France.

11 *décembre*. Ordonnance sur l'organisation des gardes nationales du département de la Seine.

23 *décembre*. Ordonnance pour l'institution du chapitre royal de Saint-Denis.

1817.

26 *février*. Ordonnance sur l'administration des travaux publics de Paris.

26 *février*. Ordonnance sur l'organisation des Écoles des arts et métiers de Châlons et d'Angers.

12 *mars*. Ordonnance sur l'administration et les bourses des colléges royaux.

26 *mars*. Ordonnance pour autoriser l'assistance des préfets et des sous-préfets aux conseils généraux de département et d'arrondissement.

2 *avril*. Ordonnance sur l'administration des maisons centrales de détention.

2 *avril*. Ordonnance sur les conditions et le mode de l'autorisation royale pour les legs et donations aux établissements religieux.

9 *avril*. Ordonnance pour la répartition de 3,900,000 fr. employés à l'amélioration du sort du clergé catholique.

9 *avril*. Ordonnance qui supprime les secrétaires généraux des préfectures, sauf pour le département de la Seine.

16 *avril*. Trois ordonnances pour régler l'organisation et le personnel du Conservatoire des arts et métiers.

10 *septembre*. Ordonnance sur le régime du port de Marseille quant aux droits de douane et aux entrepôts.

6 *novembre*. Ordonnance pour régler la réduction progressive du nombre des conseillers de préfecture.

1818.

20 *mai*. Ordonnance pour l'augmentation des traitements ecclésiastiques, surtout de ceux des desservants.

3 *juin*. Ordonnance sur la cessation des octrois par abonnement à l'entrée des villes.

29 *juillet*. Ordonnance pour la création de la caisse d'épargne et de prévoyance de Paris.

30 *septembre*. Ordonnance qui retire à S. A. R. *Monsieur*, en lui en laissant les prérogatives honorifiques, le commandement effectif des gardes nationales du royaume, pour le rendre au ministre de l'intérieur et aux autorités municipales.

7 *octobre*. Ordonnance sur l'usage et l'administration des biens communaux.

21 *octobre.* Ordonnance sur les primes d'encouragement à la pêche maritime.

17 *décembre.* Ordonnance sur l'organisation et l'administration des établissements d'éducation dits *Britanniques*.

Comte DECAZES.

(Décembre 1818.—Février 1820.)

1819.

13 *janvier.* Ordonnance pour prescrire les expositions publiques des produits de l'industrie; la première au 25 août 1819.

27 *janvier.* Ordonnance pour la création d'un Conseil d'agriculture.

14 *février.* Ordonnance sur les encouragements à la pêche de la baleine.

24 *mars.* Ordonnance portant diverses réformes et améliorations dans l'École de droit de Paris.

9 *avril.* Ordonnance instituant un jury de fabricants pour désigner à des récompenses les artistes qui ont fait faire le plus de progrès à leur industrie.

10 *avril.* Ordonnance portant institution du Conseil général des prisons.

9 *avril.* Ordonnance pour faciliter les ventes publiques de marchandises à l'enchère.

23 *juin.* Ordonnance pour l'allégement du service de la garde nationale de Paris.

29 *juin.* Ordonnance sur la tenue des consistoires israélites.

23 *août.* Deux ordonnances sur l'organisation et les attributions des Conseils généraux du commerce et des manufactures.

25 *août.* Ordonnance portant érection de cinq cents nouvelles succursales.

25 *novembre.* Ordonnance sur l'organisation et l'enseignement du Conservatoire des arts et métiers.

22 *décembre*. Ordonnance sur l'organisation et le régime de la caisse de Poissy.

25 *décembre*. Ordonnance sur le mode de collation et le régime des bourses communales dans les colléges royaux.

29 *décembre*. Ordonnance autorisant la fondation d'une maison provisoire pour les vieillards et les malades dans le quartier du Gros-Caillou.

1820.

4 *février*. Ordonnance portant règlement sur le régime des voitures publiques dans tout le royaume.

2e MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Le maréchal GOUVION SAINT-CYR.

(Septembre 1817. — Novembre 1819.)

1817.

22 *octobre*. Ordonnance sur l'organisation du corps des ingénieurs-géographes de la guerre.

6 *novembre*. Ordonnance sur l'organisation des états-majors des divisions militaires et de la garde royale.

10 *décembre*. Ordonnance sur le régime de l'administration des subsistances militaires.

17 *décembre*. Ordonnance sur l'organisation de l'état-major du corps du génie.

17 *décembre*. Ordonnance sur l'organisation de l'état-major du corps de l'artillerie.

24 *décembre*. Ordonnance sur l'organisation des écoles militaires.

1818.

25 *mars*. Ordonnance sur le régime et la vente des poudres de guerre, de mine et de chasse.

25 *mars*. Ordonnance sur l'organisation et le régime des compagnies de discipline.

8 *avril*. Ordonnance sur la formation des légions départementales en trois bataillons.

6 *mai*. Ordonnance sur l'organisation du corps et de l'école d'état-major.

20 *mai*. Ordonnance sur la situation et le traitement de non-activité et de réforme.

20 *mai*. Instructions approuvées par le Roi sur les engagements volontaires.

10 *juin*. Ordonnance sur l'organisation, le régime et l'enseignement des écoles militaires.

8 *juillet*. Ordonnance sur l'organisation et le régime des écoles régimentaires d'artillerie.

15 *juillet*. Ordonnance sur l'organisation des services des poudres et salpêtres.

22 *juillet*. Ordonnance sur le cadre de l'état-major général de l'armée.

2 *août*. Ordonnance sur la hiérarchie militaire et la progression de l'avancement en exécution de la loi du 10 mars 1818.

5 *août*. Ordonnance sur le traitement des officiers du corps d'état-major.

5 *août*. Ordonnance sur le régime et les dépenses du casernement.

2 *septembre*. Ordonnance sur le corps de la gendarmerie de Paris.

30 *décembre*. Ordonnance sur l'organisation et le régime des compagnies de gardes du corps du Roi.

30 *décembre*. Ordonnance sur le traitement des gouverneurs de divisions militaires.

17 *février*. Ordonnance sur la composition et la force des quatre-vingt-six légions d'infanterie.

X

(Page 226.)

M. Guizot à M. de Serre.

Paris, 12 avril 1820.

Mon cher ami, je ne vous ai pas écrit dans toutes nos misères. Je savais qu'il vous viendrait d'ici cent avis différents, cent tableaux divers de la situation ; et quoique je n'eusse, dans aucun de ceux qui vous les adressaient une entière confiance, comme il n'y avait pour vous, selon moi, point de détermination importante à prendre, je me suis abstenu de paroles inutiles. Aujourd'hui tout est plus clair, plus mûr; la situation prend extérieurement le caractère qu'elle recélait dans son sein; j'ai besoin de vous dire ce que j'en pense, dans l'intérêt de notre avenir général et du vôtre en particulier.

Les lois d'exception ont passé. Vous avez vu comment : fatales à ceux qui les ont obtenues, d'un profit immense pour ceux qui les ont attaquées. Leur discussion a eu, dans la Chambre, ce résultat que le côté droit s'est effacé pour se mettre à la suite du centre droit, tandis que le centre gauche, en se taisant ou à peu près, a consenti à marcher à la suite du côté gauche, dont cependant il recommence, depuis quatre jours, à se séparer. Voilà pour l'intérieur de la Chambre.

Au dehors, soyez sûr que l'effet de ces deux discussions sur les masses nationales a été de faire considérer le côté droit

comme moins fier et moins exigeant, le côté gauche comme plus ferme et plus mesuré qu'on ne le pensait. De sorte que maintenant, dans l'esprit de beaucoup de bons citoyens, la peur de la droite et la méfiance de la gauche ont également diminué. Il y a, dans ce double fait, un grand mal. Nous faisions, l'an dernier, au dehors comme dans la Chambre, des conquêtes sur la gauche ; aujourd'hui, c'est elle qui en fait sur nous. Nous étions, l'an dernier comme depuis 1815, un rempart nécessaire et estimé assez sûr contre les *ultrà* dont on avait grand' peur et dont la domination semblait possible; aujourd'hui, on craint moins les *ultrà* parce qu'on ne croit guère à leur domination. Conclusion: on a moins besoin de nous.

Voyons l'avenir. On va retirer la loi d'élections que Decazes avait présentée huit jours avant sa chute. Cela est indubitable ; on sait qu'elle ne passerait pas, que la discussion de ses quarante-huit articles serait sans terme : les *ultrà* se méfient beaucoup de ses résultats probables ; elle est décriée; on en fera, on en fait une autre. Que sera-t-elle ? je ne sais; ce qui me paraît certain, c'est que, si rien ne change dans la situation actuelle, elle aura pour visée, non de perfectionner nos institutions, non de corriger les vices de la loi du 5 février 1817, mais d'amener des élections d'exception, de ravoir, comme on le dit tout haut, quelque chose d'analogue à la Chambre de 1815. C'est le but avoué, et, qui plus est, le but naturel et nécessaire. Ce but, on le poursuivra sans l'atteindre; une telle loi échouera, ou dans la discussion ou dans l'application. Si elle passe, et passe après le débat qu'elle ne peut manquer d'amener, la question fondamentale, la question de l'avenir sortira de la Chambre et ira chercher sa solution au dehors, dans l'intervention des masses. Si la loi est rejetée, la question pourra rester dans la Chambre, mais ce ne sera plus le ministère actuel qui aura mission et pouvoir

de la résoudre. Si un choix nous reste, ce dont je suis loin de désespérer, il est entre une révolution extérieure déplorable et une révolution ministérielle très-profonde. Et cette dernière chance, qui est pour nous la seule, s'évanouira si nous ne nous conduisons pas de façon à offrir au pays, pour l'avenir, un ministère, hardiment constitutionnel.

Dans cette situation, ce qu'il est indispensable que vous sachiez, ce que vous verriez en cinq minutes si vous passiez cinq minutes ici, c'est que vous n'êtes plus ministre, que vous ne faites plus partie du ministère actuel. On pourrait vous défier de parler avec lui, comme lui, comme il est contraint de parler. La situation où il est, il y est par nécessité ; il n'y pourrait échapper qu'en changeant complétement de terrain et d'amis, en ressaisissant 80 voix sur les 115 voix de l'opposition actuelle. C'est là ce qu'il ne fera point. Et à côté de l'impuissance du cabinet actuel, vient se placer l'impossibilité de sortir de là par la droite : un ministère *ultrà* est impossible. Les événements d'Espagne, quel que soit leur avenir, ont frappé à mort le gouvernement des coups d'État et des ordonnances.

J'y ai bien regardé, mon cher ami; j'y ai bien pensé, à moi seul, encore plus que je n'en ai causé avec d'autres. Vous ne pouvez demeurer indéfiniment dans une situation à la fois si violente et si faible, si dépourvue de puissance gouvernementale et d'avenir. Je ne sais aujourd'hui qu'une chose à faire, c'est de se réserver et de préparer des sauveurs à la monarchie. Je ne vois, dans la direction actuelle des affaires, aucune possibilité de travailler efficacement à son salut ; on n'y peut que se traîner timidement sur la pente qui la mène à sa ruine. On pourra n'y pas perdre sa renommée de bonne intention et de bonne foi : mais c'est là le maximum d'espérance que le cabinet actuel puisse raisonnablement conserver. Ne vous y trompez pas ; de tous les plans de réforme monar-

chique et libérale à la fois que vous aviez méditée l'an dernier, rien ne reste plus ; ce n'est plus un remède hardi qu'on cherche contre le vieil esprit révolutionnaire ; c'est un misérable expédient qu'on poursuit en y croyant à peine. Ce n'est pas à vous, mon cher ami, qu'il convient de demeurer garrotté dans ce système. Grâce à Dieu, vous n'avez été pour rien dans les lois d'exception. Quant aux projets constitutionnels que vous aviez conçus, il en est plusieurs, le renouvellement intégral de la Chambre entre autres, qui ont plutôt gagné que perdu du terrain, et qui sont devenus possibles dans une autre direction et avec d'autres hommes. Je sais que rien ne se passe d'une manière aussi décisive ni aussi complète qu'on l'avait imaginé, et que tout est, avec le temps, affaire d'arrangement et de transaction. Mais, sur le terrain où le pouvoir est placé aujourd'hui, vous ne pouvez rien, vous n'êtes rien ; ou plutôt vous n'avez aujourd'hui point de terrain sur lequel vous puissiez vous tenir debout, ou tomber avec honneur. Si vous étiez ici, ou vous sortiriez en huit jours de cette impuissante situation, ou vous vous y effaceriez comme les autres, ce qu'à Dieu ne plaise !

Vous voyez, mon cher ami, que je vous parle avec la plus brutale franchise. C'est que j'ai un sentiment profond du mal présent et de la possibilité du salut à venir. Cette possibilité, vous en êtes un instrument nécessaire. Forcément inactif, comme vous l'êtes en ce moment, ne vous laissez pas engager de loin dans ce qui n'est ni votre opinion, ni votre vœu. Réglez vous-même votre destinée, ou du moins votre place dans la destinée commune ; et, s'il faut périr, ne périssez du moins que pour votre cause et selon votre avis.

Je joins à cette lettre le projet de loi que M. de Serre avait préparé en novembre 1819, et qu'il se proposait de présenter

aux Chambres pour compléter la Charte en même temps que pour réformer la loi électorale. On verra combien ce projet différait de celui qui fut présenté en avril 1820, uniquement pour changer la loi des élections, et que M. de Serre soutint comme membre du second cabinet du duc de Richelieu.

Projet de loi sur l'organisation de la législature.

Article 1er. La législature prend le nom de Parlement de France.

Art. 2. Le Roi convoque tous les ans le Parlement.

Le Parlement est convoqué extraordinairement au plus tard dans les deux mois qui suivent la majorité du Roi ou son avénement au trône, ou tout événement qui donne lieu à l'établissement d'une régence.

De la Pairie.

Art. 3. La pairie ne peut être conférée qu'à un Français majeur et jouissant des droits politiques et civils.

Art. 4. Le caractère de pair est indélébile; il ne peut être perdu ni abdiqué du moment où il a été conféré par le Roi.

Art. 5. L'exercice des droits et fonctions de pair peut être suspendu dans deux cas seulement : 1° la condamnation à une peine afflictive; 2° l'interdiction instruite dans les formes prescrites par le Code civil. L'une ou l'autre ne peuvent être prononcées que par le Chambre des pairs.

Art. 6. Les pairs ont entrée dans la Chambre à vingt et un ans et voix délibérative à vingt-cinq ans accomplis.

Art. 7. En cas de décès d'un pair, son successeur à la pairie sera admis dès qu'il aura atteint l'âge requis, en rem-

plissant les formes prescrites par l'ordonnance du 23 mars 1816, laquelle sera annexée à la présente loi.

Art. 8. La pairie, instituée par le Roi, ne pourra à l'avenir être, du vivant du titulaire, déclarée transmissible qu'aux enfants mâles, naturels et légitimes du pair institué.

Art. 9. L'hérédité de la pairie ne pourra être conférée à l'avenir qu'autant qu'un majorat d'un revenu net de vingt mille francs au moins aura été attaché à la pairie.

Dotation de la Pairie.

Art. 10. La pairie sera dotée : 1° de trois millions cinq cent mille francs de rente inscrite sur le Grand-Livre de la dette publique, lesquels seront immobilisés et exclusivement affectés à la formation de majorats; 2° de huit cent mille francs de rente également inscrite et immobilisée, affectés aux dépenses de la Chambre des pairs.

Au moyen de cette dotation, ces dépenses cessent d'être portées au budget de l'État, et les domaines, rentes et biens de toute nature, provenant de la dotation de l'ancien Sénat et des sénatoreries, autres que le Palais du Luxembourg et ses dépendances, sont réunis au domaine de l'État.

Art. 11. Les trois millions cinq cent mille francs de rente, destinés à la formation des majorats, sont divisés en cinquante majorats de trente mille francs et cent majorats de vingt mille francs chacun, attachés à autant de pairies.

Art. 12. Ces majorats seront conférés par le Roi aux pairs laïques exclusivement ; ils seront transmissibles avec la pairie de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, en ligne naturelle, directe et légitime seulement.

Art. 13. Un pair ne pourra réunir sur sa tête plusieurs de ces majorats.

Art. 14. Aussitôt après la collation d'un majorat, et sur le

vu des lettres patentes, le titulaire sera inscrit au Grand-Livre de la dette publique pour une rente immobilisée du montant de son majorat.

Art. 15. En cas d'extinction des successibles à l'un de ces majorats, il revient à la disposition du Roi, qui le confère de nouveau, conformément aux règles ci-dessus. Le majorat ne peut l'être antérieurement.

Art. 16. Le Roi pourra permettre au titulaire d'un majorat de le convertir en immeubles d'un revenu égal, lesquels seront sujets à la même réversibilité.

Art. 17. La dotation de la pairie est inaliénable et ne peut, sous aucun prétexte, être détournée à un autre usage que celui prescrit par la présente loi.

Cette dotation demeure grevée, jusqu'à extinction, des pensions dont jouissent actuellement les anciens sénateurs, comme de celles qui ont été ou qui pourraient être accordées à leurs veuves.

De la Chambre des députés.

Art. 18. La Chambre des députés au Parlement est composée de quatre cent cinquante-six membres.

Art. 19. Les députés au Parlement sont élus pour sept ans.

Art. 20. La Chambre est renouvelée intégralement, soit en cas de dissolution, soit à l'expiration du temps pour lequel les députés sont élus.

Art. 21. Le président de la Chambre des députés est élu, dans les formes ordinaires, pour toute la durée du Parlement.

Art. 22. Le cens, pour être électeur ou éligible, se compose du principal des contributions directes, sans égard aux centimes additionnels.

A cet effet, les contributions des portes et fenêtres seront divisées en principal et centimes additionnels, de manière

que deux tiers de l'impôt total soient portés comme principal et l'autre tiers comme centimes additionnels. A l'avenir, ce principe demeurera fixe ; les augmentations ou diminutions sur ces deux impôts se feront par addition ou réduction de centimes additionnels. Il en sera de même des contributions foncière, personnelle et mobilière, lorsque le principal en aura été définitivement fixé.

La contribution foncière et celle des portes et fenêtres ne seront comptées qu'au propriétaire ou à l'usufruitier, nonobstant toute convention contraire.

Art. 23. On compte au fils les contributions de son père, et au gendre dont la femme est vivante ou qui a des enfants d'elle, les contributions de son beau-père, lorsque le père ou le beau-père leur ont transféré leur droit.

On compte les contributions d'une veuve, non remariée, à celui de ses fils, et, à défaut de fils, à celui de ses gendres qu'elle désigne.

Art. 24. Pour être comptées à l'éligible ou à l'électeur, ces contributions doivent avoir été payées par eux, ou par ceux dont ils exercent le droit, une année au moins avant le jour où se fait l'élection. L'héritier ou le légataire à titre universel est censé avoir payé l'impôt de son auteur.

Art. 25. Tout électeur et tout député sont tenus d'affirmer, s'ils en sont requis, qu'ils payent réellement et personnellement, ou que ceux dont ils exercent les droits payent réellement et personnellement le cens exigé par la loi ; qu'eux ou ceux dont ils exercent les droits sont sérieux et légitimes propriétaires des biens dont ils payent les contributions, ou qu'ils exercent réellement l'industrie de la patente pour laquelle ils sont imposés.

Ce serment est reçu par la Chambre pour les députés, et par le bureau pour les électeurs. Il est signé par eux, le tout sauf la preuve contraire.

Art. 26. Est éligible à la Chambre des députés tout Français âgé de trente ans accomplis au jour de l'élection, jouissant des droits politiques et civils, et payant, en principal, un impôt direct de six cents francs.

Art. 27. Les députés au Parlement sont nommés, partie par des électeurs de département, partie par des électeurs des arrondissements d'élection dans lesquels est divisé chaque département, conformément au tableau annexé à la présente loi.

Les électeurs de chaque arrondissement d'élection nomment directement le nombre de députés fixé par le même tableau.

Il en est de même des électeurs de chaque département.

Art. 28. Sont électeurs de département les Français âgés de trente ans accomplis, jouissant des droits politiques et civils, ayant leur domicile dans le département et payant un impôt direct de quatre cents francs en principal.

Art. 29. Lorsque les électeurs de département sont moins de cinquante dans le département de la Corse, de cent dans les départements des Alpes Basses et Hautes, de l'Ardèche, de l'Ariége, de la Corrèze, de la Creuse, de la Lozère, de la Haute-Marne, des Hautes-Pyrénées, de Vaucluse, des Vosges ; moins de deux cents dans les départements de l'Ain, des Ardennes, de l'Aube, de l'Aveyron, du Cantal, des Côtes-du-Nord, du Doubs, de la Drôme, du Jura, des Landes, du Lot, de la Meuse, des Basses-Pyrénées, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône ; et moins de trois cents dans les autres départements, ces nombres sont complétés par l'appel des plus imposés.

Art. 30. Sont électeurs d'arrondissement les Français âgés de trente ans accomplis, jouissant des droits politiques et civils, domiciliés dans l'arrondissement d'élection et payant un impôt direct de deux cents francs en principal.

Art. 31. Les électeurs de département exercent leurs droits comme électeurs d'arrondissement, chacun dans l'arrondissement d'élection où il est domicilié. A cet effet, les élections de département n'ont lieu qu'après celles d'arrondissement.

Art. 32. Les députés au Parlement nommés par les électeurs d'arrondissement doivent être domiciliés dans le département, ou bien y être propriétaires, depuis plus d'une année, d'un bien payant six cents francs d'impôt en principal, ou y avoir exercé, pendant trois années au moins, des fonctions publiques.

Les députés nommés par les électeurs de département pourront être pris parmi tous les éligibles du royaume.

Formes de l'élection.

Art. 33. Aux jour et heure fixés pour l'élection, le bureau se rend dans la salle destinée à ses séances.

Le bureau se compose du président nommé par le Roi, du maire et du plus ancien juge de paix et des deux premiers conseillers municipaux du chef-lieu où se fait l'élection. A Paris, le plus ancien maire et juge de paix de l'arrondissement d'élection et deux membres du conseil général du département, pris suivant l'ordre de leur nomination, concourent avec le président à la formation du bureau.

Les fonctions de secrétaire sont remplies par le secrétaire de la mairie.

Art. 34. Les suffrages se donnent publiquement par l'inscription que fait lui-même, ou que dicte à un membre du bureau chaque électeur, du nom des candidats sur un registre patent. L'électeur inscrit les noms d'autant de candidats qu'il y a de députés à nommer.

Art. 35. Pour qu'un éligible soit candidat et que le registre soit ouvert en sa faveur, il faut qu'il ait été proposé au

bureau par vingt électeurs au moins qui inscrivent son nom sur le registre.

A Paris, nul ne peut, dans une même élection, être proposé candidat dans plus de deux arrondissements d'élection à la fois.

Art. 36. A l'ouverture de chaque séance, le président annonce quels sont les candidats proposés et le nombre de voix qu'ils ont obtenues. La même annonce est imprimée et affichée dans la ville, après chaque séance.

Art. 37. Le registre pour le premier vote demeure ouvert pendant trois jours au moins, six heures par jour.

Les députés à élire ne peuvent l'être par premier vote qu'avec la majorité absolue des électeurs d'arrondissement et du département qui ont voté dans les trois jours.

Art. 38. Le troisième jour et l'heure fixée pour voter étant expirés, le registre est déclaré fermé, les suffrages sont comptés, le nombre total et celui obtenu par chaque candidat sont publiés, et les candidats qui ont obtenu la majorité absolue sont proclamés.

Si tous les députés à élire n'ont pas été élus par le premier vote, le résultat est publié et affiché de suite, et, après un intervalle de trois jours, il est procédé, les jours suivants, à un second vote dans les mêmes formes et délais. Les candidats qui, dans ce second vote, obtiennent la majorité relative, sont élus.

Art. 39. Avant de clore les registres de chaque vote, le président demande à haute voix s'il n'y a point de réclamation contre la manière dont les suffrages ont été inscrits, et les résultats proclamés. En cas de réclamations, elles sont transcrites sur le procès-verbal de l'élection ; les registres clos et scellés sont transmis à la Chambre des députés, qui décide.

S'il n'y a point de réclamations, les registres sont détruits

à l'instant et le procès-verbal seul est transmis à la Chambre.

Le procès-verbal et les registres sont signés par tous les membres du bureau.

S'il y a lieu à une décision provisoire, elle est rendue par le bureau.

Art. 40. Le président est investi de toute l'autorité nécessaire pour maintenir la liberté des élections. Les autorités civiles et militaires sont tenues de déférer à ses réquisitions. Le président fait observer le silence dans la salle où se fait l'élection, et ne permet à aucun individu non électeur ou membre du bureau de s'y introduire.

Dispositions communes aux deux Chambres.

Art. 41. Aucune proposition n'est renvoyée à une commission qu'autant que la Chambre l'a préalablement décidé. La Chambre fixe chaque fois le nombre des membres de la commission, et les nomme soit en un seul scrutin de liste, soit sur la proposition de son bureau.

Toute proposition d'un pair ou député doit être annoncée au moins huit jours à l'avance à la Chambre à laquelle il appartient.

Art. 42. Aucune proposition ne peut être adoptée par la Chambre qu'après trois lectures séparées chacune par huit jours d'intervalle au moins. La discussion s'ouvre de droit après chaque lecture. La discussion épuisée, la Chambre vote sur une nouvelle lecture. Après la dernière, elle vote sur l'adoption définitive.

Art. 43. Tout amendement doit être proposé avant la seconde lecture. L'amendement qui serait adopté après la troisième lecture en nécessiterait une nouvelle avec le même intervalle.

Art. 44. Tout amendement qui peut être discuté et voté

séparément de la proposition soumise au débat, est considéré comme proposition nouvelle et renvoyé à subir les mêmes formes.

Art. 45. Les discours écrits, autres que les rapports des commissions et le premier développement d'une proposition, sont interdits.

Art. 46. La Chambre des pairs ne peut voter qu'au nombre de cinquante pairs au moins, et celle des députés au nombre de cent membres au moins.

Art. 47. Le vote dans les deux Chambres est toujours public.

Quinze membres peuvent demander la division.

La division se fait en séance secrète.

Art. 48. La Chambre des pairs peut admettre le public à ses séances. Sur la demande de cinq pairs ou sur celle de l'auteur d'une proposition, la séance redevient secrète.

Art. 49. La Chambre des députés ne se forme en comité secret pour entendre et discuter la proposition d'un de ses membres qu'autant que le comité secret est demandé par l'auteur de la proposition ou par cinq membres au moins.

Art. 50. Les dispositions des lois actuellement en vigueur et notamment celles de la loi du 5 février 1817, auxquelles il n'est pas dérogé par la présente, continueront à être exécutées suivant leur forme et teneur.

Dispositions transitoires.

Art. 51. La Chambre des députés sera, d'ici à la session de 1820, portée au nombre de quatre cent cinquante-six membres.

A cet effet, les départements de la 4e série nommeront chacun le nombre de députés qui lui est assigné par la présente loi ; les autres départements compléteront chacun le nombre de députés qui lui est également assigné.

Les députés à nommer en exécution du présent article le seront pour sept ans.

Art. 52. Si le nombre des députés à nommer pour compléter la députation d'un département n'excède pas celui que doivent élire les électeurs de département, ils seront tous élus par ces électeurs. Dans le cas contraire, chacun des députés excédant ce nombre sera élu par les électeurs de l'un des arrondissements d'élection du département, dans l'ordre ci-après :

1° Par celui des arrondissements d'élection qui a le droit de nommer plus d'un député, à moins qu'un au moins des députés actuels n'ait son domicile politique dans cet arrondissement.

2° Par le premier des arrondissements d'élection dans lequel aucun des députés actuels n'aura son domicile politique.

3° Par le premier des arrondissements d'élection dans lequel un ou plusieurs des députés actuels auraient leur domicile politique, de sorte qu'aucun arrondissement ne nomme plus de députés qu'il ne lui en est assigné par la présente loi.

Art. 53. A l'expiration des pouvoirs des députés actuels des 5e, 1re, 2e et 3e séries, il sera procédé à une nouvelle élection d'un nombre égal de députés pour chaque département respectif, par ceux des arrondissements d'élection qui n'auraient point, en exécution de l'article précédent, élu les députés qui leur sont assignés par la présente loi.

Art. 54. Les députés à nommer en exécution du précédent article le seront, ceux de la 5e série pour six ans, ceux de la 1re pour cinq ans, ceux de la 2e pour quatre ans, et ceux de la 3e pour trois ans.

Art. 55. Les règles prescrites par les articles ci-dessus seront observées dans le cas où, d'ici au renouvellement intégral de la Chambre, il y aurait lieu au remplacement d'un député.

Art. 56. Toutes les élections à faire par suite de ces dispositions transitoires le seront en observant les formes et les conditions prescrites par la présente loi.

Art. 57. Dans le cas de dissolution de la Chambre des députés, elle serait renouvelée intégralement dans le délai fixé par l'article 50 de la Charte, et conformément à la présente loi.

XI

(Page 230.)

Correspondance entre M. de Serre, garde des sceaux, M. le baron Pasquier, ministre des affaires étrangères, et M. Guizot, à l'occasion de la destitution de M. Guizot, comme conseiller d'Etat.

1° *M. de Serre, garde des sceaux, à M. Guizot.*

Paris, 17 juillet 1820.

J'ai le regret d'avoir à vous annoncer que vous avez cessé de faire partie du conseil d'État. L'hostilité violente dans laquelle, sans l'ombre d'un prétexte, vous vous êtes placé dans ces derniers temps contre le gouvernement du Roi, a rendu cette mesure inévitable. Vous jugerez combien elle m'est particulièrement pénible. Mes sentiments pour vous me font vous exprimer le désir que vous vous réserviez pour l'avenir, et que vous ne compromettiez point, par de fausses démarches, des talents qui peuvent encore servir utilement le Roi et le pays.

Vous jouissez de six mille francs sur les affaires étrangères; ils vous seront conservés. Croyez que je serai heureux, dans tout ce qui sera compatible avec mon devoir, de vous donner des preuves de mon sincère attachement.

De Serre.

2° *M. Guizot à M. de Serre.*

Paris, 17 juillet 1820.

J'attendais votre lettre; j'avais dû la prévoir et je l'avais prévue quand j'ai manifesté hautement ma désapprobation des actes et des discours du ministère. Je me félicite de n'avoir rien à changer à ma conduite. Demain comme hier je n'appartiendrai qu'à moi-même, et je m'appartiendrai tout entier.

Je n'ai point et je n'ai jamais eu aucune pension ni traitement d'aucune sorte sur les affaires étrangères; je n'ai donc pas besoin d'en refuser la conservation. Je ne comprends pas d'où peut venir votre erreur. Je vous prie de vouloir bien l'éclaircir pour vous et les autres ministres, car je ne souffrirais pas que personne vînt à la partager.

Agréez, je vous prie, l'assurance de ma respectueuse considération.

GUIZOT.

3° *M. Guizot à M. le baron Pasquier, ministre des affaires étrangères.*

Paris, 17 juillet 1820.

Monsieur le baron,

Monsieur le garde des sceaux, en m'annonçant que je viens d'être, ainsi que plusieurs de mes amis, éloigné du Conseil d'État, m'écrit :

« Vous jouissez de six mille francs sur les affaires étrangères; ils vous seront conservés. »

J'ai été fort étonné d'une telle erreur. J'en ignore com-

plétement la cause. Je n'ai point et n'ai jamais eu aucune pension ni traitement d'aucune sorte sur les affaires étrangères. Je n'ai donc pas même besoin d'en refuser la conservation. Il vous est aisé, Monsieur le baron, de vérifier ce fait, et je vous prie de vouloir bien le faire pour M. le garde des sceaux et pour vous-même, car je ne souffrirais pas que personne pût avoir le moindre doute à cet égard.

Agréez, etc.

4° *Le baron Pasquier à M. Guizot.*

Le 18 juillet 1820.

Je viens, Monsieur, de vérifier la cause de l'erreur contre laquelle vous réclamez, et dans laquelle j'ai moi-même induit M. le garde des sceaux.

Votre nom se trouve, en effet, porté sur les états de dépense de mon ministère pour une somme de six mille francs, et, en me présentant cette dépense, on a eu le tort de me la présenter comme annuelle; dès lors je dus la considérer comme un traitement.

Je viens de vérifier qu'elle n'a pas ce caractère et qu'il ne s'agissait que d'une somme qui vous avait été comptée comme encouragement de l'établissement d'un journal [1]. On supposait que cet encouragement devait être continué; de là le caractère d'annualité donné à la dépense.

Je vais me hâter de détromper M. le garde des sceaux en lui donnant cette véritable explication.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distingnée.

PASQUIER.

[1] J'avais été chargé de transmettre cet encouragement pour l'établissement du journal le *Courrier français*.

XII

(Page 286.)

M. Béranger à M. Guizot, ministre de l'instruction publique.

Passy, 13 février 1834.

Monsieur le ministre,

Excusez la liberté que je prends de vous recommander la veuve et les enfants d'Emile Debraux. Vous vous demandez sans doute ce qu'était Emile Debraux ; je puis vous le dire, car j'ai fait son éloge en vers et en prose. C'était un chansonnier. Vous êtes trop poli pour me demander à présent ce que c'est qu'un chansonnier, et je n'en suis pas fâché, car je serais embarrassé de vous répondre. Ce que je puis vous dire, c'est que Debraux fut un bon Français, qui chanta contre l'ancien gouvernement jusqu'à extinction de voix, et qui mourut six mois après la révolution de Juillet, laissant sa famille dans une profonde misère. Il fut une puissance dans les classes inférieures ; et soyez sûr, Monsieur, que comme il n'était pas tout à fait aussi difficile que moi en fait de rime et de ce qui s'en suit, il n'eût pas manqué de chanter le gouvernement nouveau, car sa seule boussole était le drapeau tricolore.

Pour mon compte, j'ai toujours repoussé le titre d'homme de lettres, comme étant trop ambitieux pour un chansonnier ; je voudrais pourtant bien, Monsieur, que vous eussiez la bonté de traiter la veuve d'Emile Debraux comme une veuve

d'homme de lettres, car il me semble que ce n'est qu'à ce titre qu'elle peut avoir droit aux secours que distribue votre administration.

J'ai déjà sollicité à la Commission de l'indemnité pour les condamnés politiques en faveur de cette famille. Mais, sous la Restauration, Debraux n'a subi qu'une faible condamnation, qui donne peu de droits à la veuve; aussi n'ai-je obtenu que très-peu de chose.

Si j'étais assez heureux, Monsieur, pour vous intéresser au sort de ces infortunés, je m'applaudirais de la liberté que j'ai prise de me faire leur interprète auprès de vous. Ce qui a dû m'y encourager, ce sont les marques de bienveillance que vous avez bien voulu m'accorder quelquefois.

Je saisis cette occasion de vous en renouveler mes remerciements, et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble serviteur,

BÉRANGER.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

CHAPITRE I.

LA FRANCE AVANT LA RESTAURATION.

(1807-1814.)

Mes raisons pour publier ces *Mémoires* de mon vivant.—Mon entrée dans le monde.—Mes premières relations avec M. de Chateaubriand, M. Suard, Mme de Staël, M. de Fontanes, M. Royer-Collard. — On veut me faire nommer auditeur au Conseil d'État impérial. —Pourquoi cela n'eut pas lieu.—J'entre dans l'Université.—J'ouvre mon cours d'histoire moderne. —Salons libéraux et comité royaliste.—Caractère des diverses oppositions vers la fin de l'Empire.—Tentative de résistance du Corps législatif.—MM. Lainé, Gallois, Maine-Biran, Raynouard et Flaugergues.—Je pars pour Nîmes.—État et aspect de Paris et de la France en mars 1814.—La Restauration s'accomplit.—Je reviens à Paris et je suis nommé secrétaire général au ministère de l'intérieur..... 1

CHAPITRE II.

LA RESTAURATION.

(1814-1815.)

Mes sentiments en entrant dans la vie publique.—Vraie cause et vrai caractère de la Restauration. — Faute capitale du Sénat impérial.—La Charte s'en ressent. — Objections diverses à la Charte. — Pourquoi elles furent vaines. — Ministère du roi Louis XVIII.—Inaptitude des principaux ministres au gouvernement constitutionnel.—M. de Talleyrand.—L'abbé de Montesquiou.—M de Blacas.—Louis XVIII.—Principales affaires

auxquelles j'ai pris part à cette époque. — Présentation aux Chambres de l'Exposé de la situation du royaume.—Loi sur la presse.—Ordonnance pour la réforme de l'instruction publique.—État du gouvernement et du pays.—Leur inexpérience commune. — Effets du régime de liberté. — Appréciation du mécontentement public et des complots. — Mot de Napoléon sur la facilité de son retour..... 27

CHAPITRE III.

LES CENT-JOURS.

(1815.)

Je quitte sur-le-champ le ministère de l'intérieur pour reprendre mon cours.—Attitude inquiète des classes moyennes au retour de Napoléon.—Ses motifs légitimes.—Sentiments des peuples comme des gouvernements étrangers envers Napoléon.—Rapprochement apparent et lutte secrète de Napoléon et des libéraux.—Les Fédérés.—Carnot et Fouché.—Explosion de la liberté pendant les Cent-Jours, même dans le palais impérial.— Louis XVIII et son Conseil à Gand.— Le congrès et M. de Talleyrand à Vienne. — Je vais à Gand, de la part du comité royaliste constitutionnel de Paris.—Mes motifs et mes sentiments pendant ce voyage.— Etat des partis à Gand.—Ma conversation avec Louis XVIII.—M. de Blacas.—M. de Chateaubriand. — M. de Talleyrand revient de Vienne. — Louis XVIII rentre en France.—Intrigue ourdie à Mons et déjouée à Cambrai.—Aveuglement et faiblesse de la Chambre des représentants.—Mon opinion sur l'entrée de Fouché dans Conseil du Roi..... 59

CHAPITRE IV.

LA CHAMBRE DE 1815.

(1815-1816.)

Chute de M. de Talleyrand et de Fouché.—Formation du cabinet du duc de Richelieu. — Mes relations comme secrétaire général du ministère de la justice, avec M. de Marbois, garde des sceaux.—Arrivée et physionomie de la Chambre des députés.—Intentions et attitude de l'ancien parti royaliste.— Formation et composition d'un nouveau parti royaliste.—Lutte des classes sous le manteau des partis.—Lois d'exception.—

Loi d'amnistie.—Le centre devient le parti du gouvernement et le côté droit l'opposition. — Questions sur les rapports de l'État avec l'Église.—État du gouvernement hors des Chambres.—Insuffisance de sa résistance à l'esprit de réaction.— Le duc de Feltre et le général Bernard.—Procès du maréchal Ney.—Polémique entre M. de Vitrolles et moi.—Clôture de la session.—Modifications dans le cabinet.—M. Laîné, ministre de l'intérieur.—Je quitte le ministère de la justice et j'entre comme maître des requêtes au Conseil d'État.—Le cabinet s'engage dans la résistance au côté droit. — M. Decazes. — Attitude de MM. Royer-Collard et de Serre. — Opposition de M. de Chateaubriand.—Le pays s'élève contre la Chambre des députés.— Travail de M. Decazes pour en amener la dissolution. — Le Roi s'y décide. — Ordonnance du 5 septembre 1816 99

CHAPITRE V.

GOUVERNEMENT DU CENTRE.

(1816-1821.

Composition de la nouvelle Chambre des députés.— Le cabinet a la majorité.—Éléments de cette majorité, le centre proprement dit et les doctrinaires.—Vrai caractère du centre.— Vrai caractère des doctrinaires et vraie cause de leur influence.—M. de la Bourdonnaye et M. Royer-Collard à l'ouverture de la session.— Attitude des doctrinaires dans le débat des lois d'exception.—Loi des élections du 5 février 1817. — Part que j'ai prise à cette loi.—De la situation actuelle et du rôle politique des classes moyennes.—Le maréchal Gouvion Saint-Cyr et la loi du recrutement du 10 mars 1818.—Les lois sur la presse de 1819 et M. de Serre.—Discussion préparatoire de ces lois dans le Conseil d'État.—Administration générale du pays. — Modifications du cabinet de 1816 à 1820. — Imperfections du régime constitutionnel. — Fautes des hommes. — Dissentiments entre le cabinet et les doctrinaires. — Le duc de Richelieu négocie, à Aix-la-Chapelle, la retraite complète des troupes étrangères.—Sa situation et son caractère.— Il attaque la loi des élections —Sa chute.—Cabinet de M. Decazes.—Sa faiblesse politique malgré ses succès parlementaires. —Elections de 1819. — Élection et non-admission de M. Grégoire.— Assassinat du duc de Berry. — Chute de M. Decazes. —Le duc de Richelieu rentre au pouvoir. — Son alliance avec le côté droit.—Changement de la loi des élections.—Désorga-

nisation du centre et progrès du côté droit. — Seconde chute du duc de Richelieu.—M. de Villèle et le côté droit arrivent au pouvoir..... 154

CHAPITRE VI.

GOUVERNEMENT DU CÔTÉ DROIT.

(1822-1827.)

Situation de M. de Villèle en arrivant au pouvoir.—Il est aux prises avec le côté gauche et les conspirations. — Caractère des conspirations. — Appréciation de leurs motifs.—Leurs liens avec quelques-uns des chefs de l'opposition parlementaire. —M. de La Fayette.—M. Manuel.—M. d'Argenson.—Leur attitude dans la Chambre des députés. — Insuccès des conspirations et ses causes. — M. de Villèle aux prises avec ses rivaux au dedans et à côté du cabinet. — Le duc Mathieu de Montmorency. — M. de Chateaubriand ambassadeur à Londres. — Congrès de Vérone. — M. de Chateaubriand devient ministre des affaires étrangères.—Guerre d'Espagne.—Appréciation de ses motifs et de ses effets. — Rupture entre M. de Villèle et M. de Chateaubriand.—Chute de M. de Chateaubriand.—M. de Villèle aux prises avec une opposition sortie du côté droit.— Le *Journal des Débats* et MM. Bertin.—M. de Villèle tombe sous le joug de la majorité parlementaire.—Attitude et influence du parti ultra-catholique.—Appréciation de sa conduite. — Attaques dont il est l'objet. —M. de Montlosier.—M. Béranger.— Faiblesse de M. de Villèle. — Son déclin.—Ses adversaires à la cour.— Revue et licenciement de la garde nationale de Paris. —Trouble de Charles X. — Dissolution de la Chambre des députés. — Les élections sont contraires à M. de Villèle. — Il se retire.—Mot de Madame la Dauphine à Charles X..... 232

CHAPITRE VII.

MON OPPOSITION.

(1820-1830.)

Ma retraite à la *Maisonnette*.—Je publie quatre écrits politiques de circonstance : 1° *Du Gouvernement de la France depuis la Restauration et du Ministère actuel* (1820) ; 2° *Des Conspirations et de la Justice politique* (1821) ; 3° *Des Moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France* (1821) ; 4° *De la*

peine de mort en matière politique (1822).—Caractère et effet de ces écrits. — Limites de mon opposition. — Les *Carbonari*. — Visite de M. Manuel. — J'ouvre mon cours sur l'histoire des origines du gouvernement représentatif.—Son double but. — L'abbé Frayssinous en ordonne la suspension.— Mes travaux historiques, — sur l'histoire d'Angleterre, — sur l'histoire de France.—Des relations et de l'influence mutuelle de l'Angleterre et de la France. — Du mouvement philosophique et littéraire des esprits à cette époque. — La *Revue française*. — Le *Globe*. — Élections de 1827. — Ma participation à la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*.— Mes rapports avec le ministère Martignac. — Il autorise la réouverture de mon cours. — Mes leçons de 1828 à 1830 sur l'histoire de la civilisation en Europe et en France. — Leur effet.—Chute du ministère Martignac et avénement de M. de Polignac. — Je suis élu député à Lisieux 290

CHAPITRE VIII

L'ADRESSE DES 221.

(1830.)

Attitude à la fois menaçante et inactive du ministère. — Fermentation légale du pays.—Associations pour le refus éventuel de l'impôt non voté.—Caractère et état d'esprit de M. de Polignac. — Nouvelle physionomie de l'opposition. — Ouverture de la session.—Discours du Roi.—Adresse de la Chambre des pairs.—Préparation de l'Adresse de la Chambre des députés.—Perplexité du parti modéré et de M. Royer-Collard. —Débat de l'Adresse.—Début simultané dans la Chambre de M. Berryer et de moi. — Présentation de l'Adresse au Roi. — Prorogation de la session. — Retraite de MM. de Chabrol et Courvoisier.—Dissolution de la Chambre des députés. — Mon voyage à Nîmes pour les élections. — Leur vrai caractère. — Dispositions de Charles X 345

PIÈCES HISTORIQUES.

I

Pages.
1° Le vicomte de Chateaubriand à M. Guizot..... 377
2° Le vicomte de Chateaubriand à M. Guizot..... 380
3° Le vicomte de Chateaubriand à M. Guizot..... 382

II

Le comte de Lally-Tolendal à M. Guizot..... 384

III

Discours prononcé pour l'ouverture du cours d'histoire moderne de M. Guizot, le 11 décembre 1812..... 388

IV

1° L'abbé de Montesquiou à M. Guizot..... 405
2° L'abbé de Montesquiou à M. Guizot..... 406

V

Fragments extraits d'un écrit de M. Guizot, intitulé : *Quelques Idées sur la liberté de la presse*, et publié en 1814.... 408

VI

Rapport au Roi et Ordonnance du Roi pour la réforme de l'instruction publique (17 février 1815.)..... 416

VII

Note rédigée et remise au Roi et au Conseil, en août 1816, par M. Laîné, ministre de l'intérieur, sur la dissolution de la Chambre des députés de 1815..... 431

VIII.

Correspondance entre le vicomte de Chateaubriand, le comte Decazes, ministre de la police générale, et M. Dambray, chancelier de France, à l'occasion de la saisie de la *Monarchie selon la Charte*, pour cause de contravention aux lois et règlements sur l'imprimerie (septembre 1816). 437
1° Procès-verbal de saisie..... 437

Pages.
2° M. le vicomte de Chateaubriand à M le comte Decazes. 443
3° M. le comte Decazes à M. le vicomte de Chateaubriand. 444
4° M. le vicomte de Chateaubriand à M. le comte Decazes. 447
5° M. Dambray à M. le comte Decazes... 448
6° M. le vicomte de Chateaubriand à M. le chancelier Dambray..... 448
7° M. Dambray à M. le vicomte de Chateaubriand..... 449

IX.

Tableaux des principales modifications et réformes introduites dans l'administration générale de la France, par MM. Lainé et Decazes, successivement ministres de l'intérieur de 1816 à 1820, et par M. le maréchal Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre de 1817 à 1819 451

X.

M. Guizot à M. de Serre.—Projet de loi sur l'organisation de la législature 456

XI.

Correspondance entre M. de Serre, garde des sceaux, M. le baron Pasquier, ministre des affaires étrangères, et M. Guizot, à l'occasion de la destitution de M. Guizot comme conseiller d'Etat 471
1° M. de Serre, garde des sceaux, à M. Guizot..... . 471
2° M. Guizot à M. de Serre. 472
3° M. Guizot à M. le baron Pasquier, ministre des affaires étrangères..... 472
4° Le baron Pasquier à M. Guizot..... 473

XII.

M. Béranger à M. Guizot, ministre de l'instruction publique. 474

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

PARIS.— IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS,
55, quai des Augustins.

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE MON TEMPS

II

PARIS — IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS,
55 QUAI DES AUGUSTINS.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE MON TEMPS

PAR

M. GUIZOT

—

TOME DEUXIÈME

PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE VIVIENNE, 2 BIS.

—

1859

Droits de reproduction et traduction réservés.

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE MON TEMPS

CHAPITRE IX

LA RÉVOLUTION DE 1830.

Mon arrivée à Paris. — Je trouve la Révolution soudainement flagrante. — Réunions de Députés chez MM. Casimir Périer, Laffitte, Bérard et Audry-Puyraveau. — État des esprits dans ces réunions ; — parmi le peuple et dans les rues. — Les Députés prennent séance au Palais-Bourbon et appellent le duc d'Orléans à Paris.—Il accepte les fonctions de lieutenant général du royaume.—Insignifiants et vains essais de négociation entre Paris et Saint-Cloud. — Le raccommodement avec Charles X était-il possible?— La royauté du duc de Bordeaux avec la régence du duc d'Orléans était-elle possible?—M. de La Fayette et ses hésitations.—M. le duc d'Orléans et les motifs de sa détermination.—Il n'y avait de choix qu'entre la monarchie nouvelle et la République. — Emportement public.— Sentiment dominant parmi les royalistes.—Empire de l'exemple de la Révolution de 1688 en Angleterre.—Différences méconnues entre les deux pays et les deux événements.—Révision de la Charte.—Origine du parti de la résistance.—Fallait-il soumettre la royauté et la Charte nouvelles à la sanction populaire?—Symptômes anarchiques. — Prétentions républicaines. — Faits divers qui déterminent ma ferme adhésion à la politique de résistance.—Je deviens ministre de l'intérieur.

(26 juillet—11 août 1830.)

J'entre dans l'époque où j'ai touché de près, et avec quelque puissance, aux affaires de mon pays. Si j'étais

sorti de l'arène comme un vaincu renversé et mis hors de combat par ses vainqueurs, je ne tenterais pas de parler aujourd'hui des luttes que j'ai soutenues. Mais la catastrophe qui m'a frappé et brisé a tout frappé et brisé autour de moi, les rois comme leurs conseillers, mes adversaires comme moi-même. Acteurs de ce temps, nous sommes tous des vaincus du même jour, des naufragés de la même tempête. Je ne me flatte pas que les grands coups du sort, même les plus rudes, portent partout et soudain la lumière. Je crains que les idées, les passions et les intérêts avec lesquels j'ai été aux prises ne possèdent et n'agitent encore bien des cœurs. La nature humaine est aussi obstinée que légère, et les partis ont des racines que les plus violentes secousses n'extirpent pas complétement. Pourtant j'ai la confiance que, dans les régions un peu hautes de la vie publique, le jour s'est levé assez grand et nous avons tous aujourd'hui l'esprit assez libre pour que nous puissions regarder dans le passé en y cherchant les enseignements de l'expérience, non de nouvelles armes de guerre. C'est avec ce sentiment, et avec celui-là seul, que j'entreprends de retracer nos anciens combats. Je me promets d'être fidèle à mes amis, équitable envers mes adversaires, et sévère pour moi-même. Si j'y réussis, mon travail ne s'achèvera peut-être pas sans quelque honneur pour mon nom et sans quelque utilité pour mon pays.

Je quittai Nîmes le 23 juillet 1830, content des élections auxquelles j'avais concouru, des dispositions générales

que j'avais trouvées, et uniquement préoccupé de chercher comment il faudrait s'y prendre pour faire prévaloir dans les Chambres et accueillir en même temps par le Roi le vœu décidé, mais modéré et honnête, du pays. Ce fut seulement le 26 juillet, en passant à Pouilly, que j'eus, par le courrier de la malle, la première nouvelle des ordonnances. J'arrivai à Paris le 27, à cinq heures du matin, et je reçus à onze heures un billet de M. Casimir Périer qui m'engageait à me rendre chez lui, où quelques-uns de nos collègues devaient se réunir.

La lutte était à peine commencée, et déjà tout l'établissement de la Restauration, institutions et personnes, était en visible et pressant péril. Quelques heures auparavant, à quelques lieues de Paris, les ordonnances ne m'étaient pas même connues, et, à côté de la résistance légale, je trouvai en arrivant l'insurrection révolutionnaire déchaînée. Les journaux, les tribunaux, les sociétés secrètes, les réunions de pairs et de députés, la garde nationale, la bourgeoisie et le peuple, les banquiers et les ouvriers, les salons et les rues, toutes les forces réglées ou déréglées de la société poussaient ou cédaient au mouvement. Le premier jour, *Vive la Charte! A bas les Ministres!* Le second jour, *Vive la liberté! A bas les Bourbons! Vive la République! Vive Napoléon II!* La fermentation et la confusion croissaient d'heure en heure. C'était, à l'occasion des ordonnances de la veille, l'explosion de toutes les colères, de toutes les espérances, de tous les desseins et désirs politiques amassés depuis seize ans.

Entre les maux dont notre pays et notre temps sont atteints, voici l'un des plus graves. Aucun trouble sérieux ne peut éclater dans quelque partie de l'édifice social qu'aussitôt l'édifice entier ne soit près de crouler; il y a comme une contagion de ruine qui se propage avec une effroyable rapidité. Les grandes agitations publiques, les grands excès du pouvoir ne sont pas des faits nouveaux dans le monde; plus d'une fois les nations ont eu à lutter, non-seulement par les lois, mais par la force, pour maintenir ou recouvrer leurs droits. En Allemagne, en Espagne, en Angleterre avant le règne de Charles Ier, en France jusque dans le XVIIe siècle, les corps politiques et le peuple ont souvent résisté au roi, même par les armes, sans se croire en nécessité ni en droit de changer la dynastie de leurs princes ou la forme de leur gouvernement. La résistance, l'insurrection même avaient, soit dans l'état social, soit dans la conscience et le bon sens des hommes, leur frein et leurs limites; on ne jouait pas, à tout propos, le sort de la société tout entière. Aujourd'hui et parmi nous, de toutes les grandes luttes politiques on fait des questions de vie ou de mort; peuples et partis, dans leurs aveugles emportements, se précipitent tout à coup aux dernières extrémités; la résistance se transforme soudain en insurrection et l'insurrection en révolution. Tout orage devient le déluge.

Du 27 au 30 juillet, pendant que la lutte populaire éclatait çà et là dans les rues, de jour en jour, d'heure en heure plus générale et plus ardente, je pris part à

toutes les réunions de députés qui se tinrent chez MM. Casimir Périer, Laffitte, Bérard, Audry-Puyraveau, sans autre but que de nous entendre sur la conduite que nous avions à tenir, et sans autre concert que l'avis transmis des uns aux autres que nous nous trouverions à telle heure, chez tel d'entre nous. Selon les incidents de la journée et l'aspect des chances, ces réunions étaient très-inégalement empressées et nombreuses. Dans la première, tenue le 27 chez M. Casimir Périer, j'avais été chargé, avec MM. Villemain et Dupin, de rédiger, au nom des députés présents, une protestation contre les ordonnances. Je la présentai et elle fut adoptée le lendemain 28, dans deux réunions chez MM. Audry-Puyraveau et Bérard, où elle reçut, soit des membres présents, soit par autorisation pour les absents, soixante-trois signatures[1]. Mais le soir du même jour, m'étant de nouveau rendu, comme on en était convenu le matin, chez M. Audry-Puyraveau, nous ne nous trouvâmes plus que onze. La diversité des dispositions n'était pas moindre que celle des nombres. Les uns voulaient porter la résistance jusqu'à la dernière limite de l'ordre légal, mais pas plus loin. D'autres étaient résolus à un changement de dynastie, ne désirant, en fait de révolution, rien de plus, mais regardant celle-là comme aussi nécessaire que l'occasion leur en semblait favorable, et se flattant qu'on pourrait s'en tenir là, ou à peu près. D'autres, plus

[1] *Pièces historiques*, n° I.

révolutionnaires sans le savoir, se promettaient, dans les institutions et les lois, toutes sortes de réformes indéfinies, commandées, pensaient-ils, par l'intérêt et le vœu du peuple. D'autres enfin aspiraient décidément à la République, et considéraient comme un avortement ou une déception toute autre issue de la lutte que le peuple soutenait au nom de la liberté. La gravité de la situation, la rapidité et l'incertitude de l'événement contenaient un peu ces dissidences; mais elles apparaissaient dans les propositions, les discussions, les conversations particulières; elles faisaient pressentir les divisions qui se manifesteraient dès que les esprits et les passions seraient affranchis du pressant péril; elles démontraient la nécessité de mettre une prompte fin à la crise qui suspendait l'anarchie, mais qui évidemment ne la suspendrait pas longtemps.

Quand les regards se portaient hors de nos réunions et sur ce qui se passait dans les rues, l'urgence d'une solution apparaissait bien plus pressante encore. Le droit du pays violé et son honneur offensé, les sentiments justes et généreux avaient d'abord soulevé le public et déterminé les premières résistances. Mais les ennemis de l'ordre établi, les conspirateurs d'habitude, les sociétés secrètes, les révolutionnaires à toute fin, les rêveurs de toute espèce d'avenir s'étaient aussitôt jetés dans le mouvement et y devenaient d'heure en heure plus puissants et plus exigeants. Tantôt ils proclamaient bruyamment leurs desseins, ne tenant pas plus compte de nous, députés, que si nous n'existions pas;

tantôt ils accouraient autour de nous, nous assiégeaient de leurs messages ou de leurs clameurs, et nous sommaient d'exécuter sans délai leurs volontés. Le 28 juillet au soir, pendant que nous étions réunis en très-petit nombre chez M. Audry-Puyraveau, dans un salon du rez-de-chaussée dont les fenêtres étaient ouvertes, des ouvriers, des jeunes gens, des enfants, des combattants de toute sorte entouraient la maison, remplissaient la cour, obstruaient les portes, nous parlaient par les fenêtres, prêts à nous défendre si, comme le bruit en courait, des agents de police ou des soldats venaient nous arrêter, mais réclamant notre prompte adhésion à leurs instances de révolution, et discutant tout haut ce qu'ils feraient si nous ne faisions pas sur-le-champ ce qu'ils voulaient de nous. Et ce n'était pas seulement dans les rues que l'esprit révolutionnaire se déployait ainsi en tous sens et à tout hasard; il prenait pied le 29 juillet dans le seul pouvoir actif du moment, dans la Commission municipale établie à l'Hôtel-de-Ville pour veiller, disait-on, aux intérêts de la cité: deux membres sur six se faisaient là ses interprètes, M. Audry-Puyraveau et M. Mauguin, beau parleur audacieux, prétentieux, vaniteux, sans jugement comme sans scrupule, très-propre, dans ces jours de perturbation générale, à échauffer les fous, à intimider les faibles et à entraîner les badauds. Quelques esprits sensés et fermes, entre autres M. Casimir Périer et le général Sébastiani, essayaient de résister et se montraient résolus à ne pas devenir des révolutionnaires, même en faisant une révolution.

Mais sans point d'appui fixe toute résistance est vaine, et ils n'en avaient aucun. Avec une rapidité incessamment croissante, le flot de l'anarchie montait dans les régions hautes et se répandait à grand bruit dans les régions basses de la société.

Dans l'espoir de l'arrêter, quelques royalistes éclairés, le duc de Mortemart, MM. de Sémonville, d'Argout, de Vitrolles et de Sussy, tentèrent de faire donner au pays une satisfaction légale, et d'amener, entre la royauté inerte à Saint-Cloud et la révolution bouillonnante à Paris, quelque accommodement. Mais quand ils demandaient à voir le Roi, on leur opposait l'heure, l'étiquette, la consigne, le sommeil. Admis pourtant, ils trouvaient le Roi à la fois tranquille et irrité, obstiné et hésitant. Ils parvenaient, après bien des efforts, à lui arracher le renvoi du cabinet Polignac, le rappel des ordonnances et la nomination du duc de Mortemart comme premier ministre. Mais cela convenu, le Roi traînait encore et faisait attendre au duc de Mortemart les signatures nécessaires. Il les lui donnait enfin, mais en y ajoutant de vive voix toute sorte de restrictions, et le duc de Mortemart, malade et rongé de fièvre, repartait pour Paris sans avoir obtenu du dauphin le laissez-passer dont il avait besoin. Arrêté à chaque pas sur sa route, par les troupes royales aussi bien que par les gardiens volontaires des barricades, il n'arrivait pas jusqu'à la réunion des députés et ne réussissait qu'à grand' peine à leur faire parvenir, ainsi qu'à la Commission municipale, par l'entremis-

de M. de Sussy, les ordonnances dont il était porteur. Nulle part ces concessions n'étaient accueillies ; au palais Bourbon et à l'Hôtel-de-Ville, on consentait à peine à en prendre connaissance ; M. de La Fayette faisait acte de courage en écrivant au duc de Mortemart pour lui en accuser réception ; et deux hommes à cheval ayant dit tout haut sur le boulevard : « Tout est fini ; la paix est conclue avec le Roi ; c'est M. Casimir Périer qui a tout arrangé, » le général Gérard et M. Bérard, qui se trouvaient là, eurent peine à soustraire ces deux hommes à la colère de la foule, qui voulait les massacrer. Il n'y avait, à Saint-Cloud, plus de pouvoir en état, je ne dis pas d'agir, mais seulement de parler au pays.

Ce fut au milieu de cette menaçante situation et pour y mettre un terme que, sortant enfin de nos réunions sans caractère et sans but déterminé, nous nous rendîmes le 30 juillet au Palais-Bourbon, dans la salle de la Chambre des députés, invitant nos collègues absents à venir s'y joindre à nous et à relever le grand pouvoir public dont nous étions des membres épars. Les pairs présents à Paris se réunirent pareillement au palais du Luxembourg. Nous entrâmes en communication avec eux ; et ce même jour, avant la fin de la matinée, informés que M. le duc d'Orléans, qui jusque-là s'était tenu éloigné, inactif et invisible, se montrait disposé à venir à Paris, nous adoptâmes la résolution conçue en ces termes :

« La réunion des députés actuellement à Paris a pensé qu'il était urgent de prier S. A. R. monseigneur le duc

d'Orléans de se rendre dans la capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume, et de lui exprimer le vœu de conserver les couleurs nationales. Elle a, de plus, senti la nécessité de s'occuper sans relâche d'assurer à la France, dans la prochaine session des Chambres, toutes les garanties indispensables pour la pleine et entière exécution de la Charte.[1] »

Cette résolution, précise et pourtant encore réservée, fut à l'instant revêtue de quarante signatures; quoiqu'ils eussent souhaité un autre vote et un autre langage, les membres les plus ardents de la réunion, MM. Eusèbe Salverte, de Corcelle, Benjamin-Constant, de Schonen, y donnèrent leur adhésion. Trois seulement des députés présents, MM. Villemain, Le Pelletier d'Aunay et Hély d'Oissel, considérant cet acte comme un pas décisif vers un changement de dynastie, ne se crurent pas en droit de s'y associer.

A ce point de la crise, c'eût été certainement un grand bien pour la France, et de sa part un grand acte d'intelligence comme de vertu politiques, que sa résistance se renfermât dans les limites du droit monarchique, et qu'elle ressaisît ses libertés sans renverser son gouvernement. On ne garantit jamais mieux le respect de ses propres droits qu'en respectant soi-même les droits qui les balancent, et quand on a besoin de la monarchie, il est plus sûr de la maintenir que d'avoir à la fonder. Mais il y a des sagesses difficiles, qu'on n'im-

1 *Pièces historiques*, nº II.

pose pas, à jour fixe, aux nations, et que la pesante main de Dieu, qui dispose des événements et des années, peut seule leur inculquer. Partie du trône, une grande violation du droit avait réveillé et déchaîné tous les instincts ardents du peuple. Parmi les insurgés en armes, la méfiance et l'antipathie pour la maison de Bourbon étaient profondes. Les négociations tentées par le duc de Mortemart ne furent que des apparences vaines; malgré l'estime mutuelle des hommes et la courtoisie des paroles, la question d'un raccommodement avec la branche aînée de la famille royale ne fut pas un moment sérieusement considérée ni débattue. L'abdication du Roi et du Dauphin vint trop tard. La royauté de M. le duc de Bordeaux, avec M. le duc d'Orléans pour régent, qui eût été, non-seulement la solution constitutionnelle, mais la plus politique, paraissait, aux plus modérés, encore plus impossible que le raccommodement avec le Roi lui-même. A cette époque, ni le parti libéral, ni le parti royaliste n'eussent été assez sages, ni le régent assez fort pour conduire et soutenir un gouvernement à ce point compliqué, divisé et agité. La résistance d'ailleurs se sentait légale dans son origine et se croyait assurée du succès si elle poussait jusqu'à une révolution. Les masses se livraient aux vieilles passions révolutionnaires, et les chefs cédaient à l'impulsion des masses. Ils tenaient pour certain qu'il n'y avait pas moyen de traiter sûrement avec Charles X, et que, pour occuper son trône, ils avaient sous la main un autre roi. Dans l'état des

faits et des esprits, on n'avait à choisir qu'entre une monarchie nouvelle et la république, entre M. le duc d'Orléans et M. de La Fayette : « Général, dit à ce dernier son petit-gendre, M. de Rémusat, qui était allé le voir à l'Hôtel-de-Ville, si l'on fait une monarchie, le duc d'Orléans sera roi ; si l'on fait une république, vous serez président. Prenez-vous sur vous la responsabilité de la république ? »

M. de La Fayette avait l'air d'hésiter plutôt qu'il n'hésitait réellement. Noblement désintéressé quoique très-préoccupé de lui-même, et presque aussi inquiet de la responsabilité qu'amoureux de la popularité, il se complaisait à traiter pour le peuple et au nom du peuple, bien plus qu'il n'aspirait à le gouverner. Que la république, et la république présidée par lui, fût entrevue comme une chance possible, s'il la voulait ; que la monarchie ne s'établît que de son aveu et à condition de ressembler à la république ; cela suffisait à sa satisfaction, je ne veux pas dire à son ambition. M. de La Fayette n'avait pas d'ambition ; il voulait être le patron populaire de M. le duc d'Orléans, non son rival.

Bien des gens ne me croiront guère, et pourtant je n'hésite pas à l'affirmer, M. le duc d'Orléans non plus n'était pas un ambitieux. Modéré et prudent, malgré l'activité de son esprit et la mobile vivacité de ses impressions, il prévoyait depuis longtemps la chance qui pouvait le porter au trône, mais sans la chercher, et plus enclin à la redouter qu'à l'attendre avec désir. Après les longues tristesses de l'émigration et la récente

épreuve des Cent-Jours, une pensée le préoccupait surtout : il ne voulait pas être de nouveau et nécessairement enveloppé dans les fautes que pouvait commettre la branche aînée de sa maison et dans les conséquences que ces fautes devaient amener. Le 31 mai 1830, il donnait à son beau-frère, le roi de Naples, arrivé depuis peu de jours à Paris, une fête au Palais-Royal; le roi Charles X et toute la famille royale y assistaient; la magnificence était grande, la réunion brillante et très-animée : « Monseigneur, dit au duc d'Orléans, en passant près de lui, M. de Salvandy, ceci est une fête toute napolitaine; nous dansons sur un volcan : — Que le volcan y soit, lui répondit le duc, je le crois comme vous; au moins la faute n'en est pas à moi; je n'aurai pas à me reprocher de n'avoir pas essayé d'ouvrir les yeux au Roi; mais que voulez-vous? rien n'est écouté. Dieu sait où ils seront dans six mois! Mais je sais bien où je serai. Dans tous les cas, ma famille et moi, nous resterons dans ce palais. Quelque danger qu'il puisse y avoir, je ne bougerai pas d'ici. Je ne séparerai pas mon sort et celui de mes enfants du sort de mon pays. C'est mon invariable résolution. » Cette résolution tint plus de place que tout autre dessein dans la conduite de M. le duc d'Orléans pendant tout le cours de la Restauration; il était également décidé à n'être ni conspirateur ni victime. Je lui étais alors complétement étranger; avant 1830, je ne l'avais vu que deux fois et en passant; je ne saurais apprécier avec certitude les sentiments divers qui ont pu

traverser alors son âme ; mais après avoir eu, pendant tant d'années, l'honneur de le servir, je demeure convaincu que, s'il eût dépendu de lui de consolider définitivement la Restauration, il eût, sans hésiter, pour lui-même et pour sa famille comme pour la France, préféré la sécurité de cet avenir aux perspectives qu'une révolution nouvelle pouvait lui ouvrir.

Quand ces perspectives s'ouvrirent en effet devant lui, un autre sentiment influa puissamment sur sa conduite. Cette patrie, dont il était résolu à ne plus se séparer, était en grand danger, en danger de tomber dans le chaos ; le repos comme les libertés de la France, l'ordre au dedans comme la paix au dehors, tout était compromis ; nous n'avions devant nous que des orages et des ténèbres. Le dévouement à la patrie, le devoir envers la patrie ne sont certes pas des sentiments nouveaux et que n'aient pas connus nos pères ; il y a cependant, entre leurs idées et les nôtres, leurs dispositions et les nôtres à cet égard, une différence profonde. La fidélité envers les personnes, envers les supérieurs ou envers les égaux, était, dans l'ancienne société française, le principe et le sentiment dominant ; ainsi l'avaient faite ses origines et ses institutions premières : les liens personnels étaient les liens sociaux. Dans le long cours de notre histoire, la civilisation s'est répandue ; les classes diverses se sont rapprochées et assimilées ; le nombre des hommes indépendants et influents s'est immensément accru ; les individus sont sortis des groupes particuliers auxquels ils appartenaient jadis pour entrer et

vivre dans une sphère générale; l'unité nationale s'est élevée au-dessus de l'organisation hiérarchique. L'État, la nation, la patrie, ces êtres collectifs et abstraits, sont devenus comme des êtres réels et vivants, objets de respect et d'affection. Le devoir envers la patrie, le dévouement à la patrie ont pris, dans la plupart des âmes, un empire supérieur à celui des anciens dévouements, des anciens devoirs de fidélité envers les personnes. De nobles et désintéressés sentiments animaient également, sur les rives du Rhin, l'armée républicaine et l'armée de Condé dans leurs déplorables combats; mais leur foi morale et politique différait de nature autant que d'objet : les uns souffraient et mouraient pour rester fidèles à leur Roi, à leur classe, à leur nom; les autres pour défendre et servir cette patrie, idée sans figure, nom commun à tous, de laquelle ils n'avaient reçu que l'honneur de naître dans son sein, et à laquelle, par ce seul motif qu'elle était la France, ils croyaient se devoir tout entiers. La même transformation s'était accomplie dans la vie civile; la préoccupation des intérêts publics, des vœux publics, des périls publics, était devenue plus générale et plus forte que celle des relations et des affections individuelles. Ce fut par des causes profondes et sous l'empire de grands faits sociaux que, sans préméditation, par instinct, les deux partis s'appelèrent, en 1789, l'un le parti royaliste, l'autre le parti patriote : dans l'un, le devoir et le dévouement envers le Roi, chef et représentant de la patrie, dans l'autre, le devoir et le dévouement direct

envers la patrie elle-même, étaient le principe, le lien, le sentiment dominant. Royaliste par situation, M. le duc d'Orléans, par les événements et par les influences au milieu desquelles il avait vécu, était devenu patriote. La patrie était gravement compromise. Il pouvait, et lui seul pouvait la tirer de péril. Ce ne fut pas le seul, mais ce fut, à coup sûr, l'un des plus puissants motifs de sa détermination.

Il est peu sensé et peu honorable de méconnaître, quand on n'en sent plus le pressant aiguillon, les vraies causes des événements. La nécessité, une nécessité qui pesait également sur tous, sur les royalistes comme sur les libéraux, sur M. le duc d'Orléans comme sur la France, la nécessité d'opter entre la nouvelle monarchie et l'anarchie, telle fut, en 1830, pour les honnêtes gens et indépendamment du rôle qu'y jouèrent les passions révolutionnaires, la cause déterminante du changement de dynastie. Au moment de la crise, cette nécessité était sentie par tout le monde, par les plus intimes amis du roi Charles X comme par les plus ardents esprits de l'opposition. Quelle autre force que le sentiment d'une situation si pressante eût pu décider l'adhésion si prompte de tant d'hommes honorables qui déploraient l'événement? Comment expliquer autrement les paroles prononcées, dans la Chambre des pairs, par le duc de Fitz-James, le duc de Mortemart, le marquis de Vérac, en prêtant serment au régime nouveau[1]? Que d'autres, par affection ou par hon-

[1] De ces paroles, je ne citerai ici que celles de M. le duc de

neur, se retirassent de la vie publique, leur retraite, aussi inactive que libre, constatait elle-même le grand et vrai caractère de l'événement qui s'accomplissait ; une même conviction dominait, ce jour-là, tous les hommes sérieux; par la monarchie seule la France pouvait échapper à l'abîme entr'ouvert, et une seule

Fitz-James dans la séance de la Chambre des Pairs du 10 août 1830, empreintes d'une loyauté et d'un patriotisme également sincères et tristes.

« A peine absent de France depuis quelques jours, pour un voyage de courte durée, j'apprends tout à coup qu'un effroyable coup de tonnerre a éclaté sur la France, et que la famille des rois a disparu dans la tempête. Le bruit du canon qui proclamait un nouveau roi semblait m'attendre hier à mon entrée dans la capitale, et dès aujourd'hui je suis appelé à cette Chambre pour y prêter un nouveau serment.

« Je ne me suis jamais fait un jeu de ma parole, et pour moi la religion du serment fut toujours sacrée. Je n'avais jamais prêté que deux serments dans ma vie : le premier à Louis XVI, de sainte mémoire, presque au sortir de mon enfance, le second, en 1814, à la Charte constitutionnelle, dont les principes étaient depuis longtemps entrés dans mon cœur, et que je vis avec transport devenir la loi de la France. Je porte le défi à tout être vivant de pouvoir m'accuser d'avoir été infidèle à ces deux serments : vous me rendrez peut-être la justice de convenir que, dans cette Chambre, je n'ai jamais émis devant vous une opinion qui ne fût motivée sur le texte même de la Charte, et j'atteste sur l'honneur que, depuis seize ans, mon cœur n'enferma jamais une pensée qui n'y fût conforme. Éprouvé par le malheur presque dès mon entrée dans la vie, j'appris de bonne heure dans l'adversité à me soumettre aux décrets de la Providence, et à me roidir contre les orages. On sait depuis longtemps dans ma famille ce que c'est que de rester fidèle à des causes désespérées ; et, à cet égard, nous n'en sommes pas à notre début.

« Sans doute je pleure et je pleurerai toujours sur le sort de Charles X. Longtemps honoré de ses bontés, personne plus que moi ne sut connaître toutes les vertus de son cœur; et même,

monarchie était possible. Son établissement fut pour tout le monde une délivrance ; « Moi aussi je suis des victorieux, me dit M. Royer-Collard, triste parmi les victorieux. »

Je ne veux, en ce qui me touche, rien taire des vérités que le temps m'a apprises. En présence de cette

lorsque, trompé par des ministres imbéciles, encore plus que perfides, lorsque, trop vainement, hélas ! je cherchais à lui faire entendre la vérité que l'on mettait un soin si criminel à lui déguiser, j'atteste encore, j'attesterai toujours ne lui avoir jamais entendu exprimer que des vœux pour le bonheur des Français et la prospérité de la France. Cette justice, mon devoir est de la lui rendre ; ces sentiments, qui vivront à jamais dans mon cœur, et qui m'étoufferaient si je ne leur donnais un libre cours, j'aime à les répandre devant vous, et je plains celui qui s'en offenserait.

« Oui, jusqu'au dernier souffle de ma vie, tant qu'une goutte de sang fera battre mon cœur, jusque sur l'échafaud, si jamais je dois y porter ma tête, je confesserai à haute voix mon amour et mon respect pour mon vieux maître. Je proclamerai ses vertus, je dirai qu'il ne méritait pas son sort, et que les Français, qui ne l'ont pas connu, ont été injustes envers lui.

« Mais en ce moment, moi-même je ne suis que Français, et, dans la crise où il se trouve, je me dois tout à fait à mon pays.

« Cette grande considération du salut de la France est sans doute la seule qui ait pu porter tant d'esprits sages à promulguer avec une telle précipitation les actes qui, depuis six jours, ont décidé du destin de la France. Tout était consommé, et, voyant l'anarchie prête à nous ressaisir et à nous dévorer, traînant à sa suite le despotisme et l'invasion étrangère, ils se seront dit :— Mettons-nous même au-dessus des lois et des principes, pour sauver la patrie.—De tels motifs ne pouvaient me trouver sourd à leur influence. C'est à eux seuls que je sacrifie tous les sentiments qui, depuis cinquante ans, m'attachaient à la vie. Ce sont eux qui, agissant sur moi avec une violence irrésistible, m'ouvrent la bouche pour prononcer le serment que l'on exige de moi. »

nécessité certaine, impérieuse, nous fûmes bien prompts à y croire et à la saisir. C'est l'un des plus grands mérites des institutions libres que les hommes, fortement trempés par leur longue pratique, ne subissent que difficilement le joug de la nécessité, et luttent longtemps avant de s'y résigner; en sorte que les réformes ou les révolutions ne s'accomplissent que lorsqu'elles sont réellement nécessaires et reconnues d'avance par le sentiment public bien éprouvé. Nous étions loin de cette ferme et obstinée sagesse : nous avions l'esprit plein de la révolution de 1688 en Angleterre, de son succès, du beau et libre gouvernement qu'elle a fondé, de la glorieuse prospérité qu'elle a value à la nation anglaise. Nous ressentions l'ambition et l'espérance d'accomplir une œuvre semblable, d'assurer la grandeur avec la liberté de notre patrie, et de grandir nous-mêmes dans la poursuite de ce dessein. Nous avions, dans notre prévoyance et dans notre force, trop de confiance; nous étions trop préoccupés des vues de notre esprit et trop peu de l'état réel des faits autour de nous. Il y avait en 1688, dans la constitution de la société et dans l'état des esprits en Angleterre, des moyens de gouvernement et des points d'arrêt sur la pente des révolutions que la société française ne possède pas aujourd'hui. Ce ne fut point d'ailleurs contre un acte soudain et isolé, comme les ordonnances de juillet, que se souleva la nation anglaise : à la fin du règne de Charles II et sous celui de Jacques II, elle avait connu tous les excès et souffert tous les maux d'une tyrannie

longue, cruelle, variée. Tous les droits avaient été violés, tous les intérêts froissés, tous les partis frappés tour à tour; et c'était sur le parti royaliste lui-même, sur les plus intimes confidents et les plus zélés serviteurs de la Couronne qu'avaient porté les derniers coups. Le besoin et l'esprit de la résistance étaient profonds et invétérés, répandus dans la société tout entière, plus forts que les souvenirs des anciennes luttes et les liens des anciens partis. Si bien que, lorsque la révolution de 1688 éclata, elle avait été préparée et fut acceptée par les hommes les plus divers, par beaucoup de torys comme par les whigs, par l'aristocratie comme par le peuple; il lui vint des partisans et des défenseurs de tous les points de l'horizon politique et de tous les sentiments du pays. Nous n'avions, pour la révolution de 1830, ni des causes aussi profondes, ni d'aussi variés appuis. Nous ne nous délivrions pas d'une intolérable tyrannie. Toutes les classes de la nation n'étaient pas ralliées dans la résistance par une commune oppression. Nous tentions une entreprise bien plus grande avec des forces bien moindres et bien moins capables soit de la soutenir énergiquement, soit de la contenir dans les limites du droit et du bon sens.

Nous n'avions guère le sentiment du fardeau dont nous nous chargions, car nous prîmes plaisir à l'aggraver. Non contents d'avoir une royauté à fonder, nous voulûmes avoir aussi une constitution à faire et changer la Charte comme la dynastie. Il n'y avait ici, à coup sûr, point de nécessité. La Charte venait de traverser

avec puissance et honneur les plus rudes épreuves. En dépit de toutes les entraves et de toutes les atteintes, elle avait suffi, pendant seize ans, à la défense des droits, des libertés, des intérêts du pays. Tour à tour invoquée, dans des vues diverses, par les divers partis, elles les avait tous protégés et contenus tour à tour. Le Roi, pour échapper à son empire, avait été contraint de la violer, et elle n'avait point péri sous cette violence; dans les rues comme dans les Chambres, elle avait été le drapeau de la résistance et de la victoire. Nous eûmes la fantaisie d'abattre et de déchirer nous-mêmes ce drapeau.

A vrai dire, et pour la plupart de ceux qui y mirent la main, ce n'était point pure fantaisie, et des instincts profonds se cachaient sous ce mouvement. Le goût et le péché révolutionnaire par excellence, c'est le goût et le péché de la destruction pour se donner l'orgueilleux plaisir de la création. Dans les temps atteints de cette maladie, l'homme considère tout ce qui existe sous ses yeux, les personnes et les choses, les droits et les faits, le passé et le présent, comme une matière inerte dont il dispose librement, et qu'il peut manier et remanier pour la façonner à son gré. Il se figure qu'il a dans l'esprit des idées complètes et parfaites, qui lui donnent sur toutes choses le pouvoir absolu, et au nom desquelles il peut, à tout risque et à tout prix, briser tout ce qui est pour le refaire à leur image. Telle avait été, en 1789, la faute capitale de la France. En 1830, nous essayâmes d'y retomber.

Je puis me permettre de changer ici de langage et de ne plus dire *nous*. Dès que cette tendance essentiellement révolutionnaire apparut, les hommes engagés dans le grand événement qui s'accomplissait reconnurent combien ils différaient entre eux, et ils se divisèrent. C'est de la révision de la Charte que date la politique de la résistance.

Bien des gens voulaient que cette révision fût lente, soumise à des débats solennels, et qu'il en sortît une Constitution toute nouvelle qu'on aurait appelée l'œuvre de la volonté nationale. Nous venions d'avoir un ridicule exemple de la susceptibilité obstinée et inintelligente de ces amateurs de créations révolutionnaires. Le duc d'Orléans, en acceptant le 31 juillet la lieutenance générale du royaume, avait terminé sa première proclamation par ces mots : « *La* Charte sera désormais une vérité. » Cette reconnaissance implicite de la Charte, même pour la réformer, déplut à quelques-uns des commissaires qui s'étaient rendus au Palais-Royal, et, je ne sais à quel moment précis ni par quels moyens, ils y firent substituer, dans *le Moniteur* du 2 août, cette absurde phrase : « *Une* Charte sera désormais une vérité ; » altération que *le Moniteur* du lendemain 3 août démentit par un *erratum* formel. Et en même temps qu'on répudiait ainsi l'ancienne Charte, on voulait introduire dans la nouvelle de nombreux changements, tous favorables à la brusque extension des libertés populaires et à la domination exclusive de l'esprit démocratique.

Notre résistance à ces vues fut décidée, bien qu'in complète. Nous maintînmes la Charte comme la constitution préexistante et permanente du pays; mais nous n'empêchâmes pas qu'on ne se donnât la puérile satisfaction de l'intituler *Charte de* 1830, comme si une constitution de seize ans avait besoin d'être rajeunie. Parmi les changements qui y furent introduits, quelques-uns, à l'épreuve, ont été trouvés plutôt nuisibles qu'utiles; d'autres étaient prématurés; deux ou trois seulement pouvaient être jugés nécessaires. La complète fixité de la Charte, proclamée le lendemain de la Révolution, eût certainement beaucoup mieux valu, pour les libertés comme pour le repos du pays. Mais personne n'eût osé la proposer; pendant que nous délibérions, les passions et les prétentions révolutionnaires grondaient autour de nous, jusqu'à la porte de notre enceinte; et en dehors, le gouvernement nouveau, encore incertain et presque inconnu, n'avait ni force, ni moyens d'action. Nous ne parvinmes pas à maintenir la Chambre des pairs sur ses bases constitutionnelles; à grand'peine fîmes-nous ajourner, bien vainement, l'examen de la question. Grâce aux efforts de M. Dupin et de M. Villemain, l'inamovibilité de la magistrature fut sauvée. Sur un seul point, notre succès fut complet; nous réussîmes à écarter toute lenteur, tout vain débat; en deux séances, la Charte fut modifiée; en huit jours, la Révolution fut close et le gouvernement établi. Et en luttant contre ces premières tempêtes, un parti de gouvernement commença à se former, encore

mal uni, inexpérimenté, flottant, mais décidé à pratiquer sérieusement la monarchie constitutionnelle et à la défendre résolûment contre l'esprit de révolution.

Depuis cette époque, et surtout depuis 1848, une question a été souvent agitée : aurions-nous dû, quand la Charte eut été ainsi révisée et la couronne déférée par les Chambres à M. le duc d'Orléans, demander au peuple, sous une forme quelconque de suffrage universel, la sanction de ces actes et l'acceptation de la nouvelle Charte et du nouveau Roi?

Si je croyais que l'omission de cette formalité a été pour quelque chose dans la chute, en 1848, du gouvernement fondé en 1830, j'en ressentirais un profond regret. Je sais la valeur que peuvent avoir les apparences, et je regarderais comme un sot entêtement, non comme une juste fierté, la prétention de les dédaigner quand elles sont en effet puissantes. Mais plus j'y pense, plus je demeure convaincu que le défaut d'un vote des assemblées primaires n'a jamais été, pour la monarchie de juillet, pendant sa durée, une cause de faiblesse, et n'a eu aucune part dans ses derniers revers. L'adhésion de la France, en 1830, au gouvernement nouveau, fut parfaitement libre, générale et sincère [1]; elle était beaucoup plus pressée de le voir établi que jalouse de le

1 Un témoin qui ne peut être suspect, M. de La Fayette, écrivait, le 26 novembre1830, au comte de Survilliers (Joseph Bonaparte) : « Quant à l'assentiment général, ce ne sont pas seulement les Chambres et la population de Paris, 80,000 gardes nationaux et 300,000 spectateurs au Champ-de-Mars, ce sont toutes les députations des villes et villages de France que mes fonctions

voter expressément, et nous obéîmes à son véritable désir comme à son intérêt bien entendu en mettant, sans complication ni délai, une prompte fin à la Révolution et un pouvoir régulier à la tête du pays. Mais ce motif, bien que très-puissant, ne fut pas le seul qui nous détermina à ne point réclamer l'intervention populaire, et à clore le drame sans le soumettre au suffrage officiel et explicite du public.

C'était une monarchie que nous croyions nécessaire à la France, voulue de la France, et que nous entendions fonder. J'honore la République; elle a ses vices et ses périls propres et inévitables, comme toutes les institutions d'ici-bas; mais c'est une grande forme de gouvernement, qui répond à de grands côtés de la nature humaine, à de grands intérêts de la société humaine, et qui peut se trouver en harmonie avec la situation, les antécédents et les tendances de telle ou telle époque, de telle ou telle nation. J'aurais certainement été républicain aux États-Unis d'Amérique quand ils se séparèrent de l'Angleterre : la République fédérative était pour eux le gouvernement naturel et vrai, le seul qui convînt à leurs habitudes, à leurs besoins, à leurs sentiments. Je suis monarchique en France par les mêmes raisons et dans les mêmes intérêts; comme la République aux

me mettent à portée de recevoir en détail, c'est en un mot un faisceau d'adhésions non provoquées et indubitables qui nous confirment de plus en plus que ce que nous avons fait est conforme à la volonté actuelle d'une très-grande majorité du peuple français. » (*Mémoires du général La Fayette*, t. VI, p. 471.)

États-Unis en 1776, la monarchie est, de nos jours, en France, le gouvernement naturel et vrai, le plus favorable à la liberté comme à la paix publique, le plus propre à développer les forces légitimes et salutaires comme à réprimer les forces perverses et destructives de notre société.

Mais la monarchie est autre chose qu'un mot et une apparence. Il y avait autant de légèreté que de confusion dans les idées à parler sans cesse d'un trône entouré d'institutions républicaines comme de la meilleure des républiques. Des institutions libres ne sont point nécessairement des institutions républicaines. Quelle que soit, entre elles, l'analogie de certaines formes, la monarchie constitutionnelle et la République sont des gouvernements très-différents, et on les compromet autant qu'on les dénature quand on prétend les assimiler.

La monarchie que nous avions à fonder n'était pas plus une monarchie élective qu'une République. Amenés par la violence à rompre violemment avec la branche aînée de notre maison royale, nous en appelions à la branche cadette pour maintenir la monarchie en défendant nos libertés. Nous ne choisissions point un Roi; nous traitions avec un prince que nous trouvions à côté du trône et qui pouvait seul, en y montant, garantir notre droit public et nous garantir des révolutions. L'appel au suffrage populaire eût donné à la monarchie réformée précisément le caractère que nous avions à cœur d'en écarter; il eût mis l'élection à la place de la nécessité et du contrat. C'eût été le principe républicain

profitant de l'échec que le principe monarchique venait de subir pour l'expulser complétement et prendre, encore sous un nom royal, possession du pays.

Entre les deux politiques qui apparurent alors l'une en face de l'autre, destinées à se combattre et à se balancer longtemps, mon choix ne fut pas incertain. Outre la situation générale, quelques faits particuliers, peu importants en apparence ou peu remarqués, me frappèrent, au moment même, comme une lumière d'en haut, et me décidèrent dès les premiers pas.

Pendant que, par nos actes et nos paroles comme députés, nous nous appliquions à maintenir la Charte en la modifiant, et à raffermir la monarchie ébranlée, les idées et les passions révolutionnaires se déployaient hardiment autour de nous et protestaient contre nous. Le 31 juillet, quelques heures après que la députation de la Chambre fut venue inviter M. le duc d'Orléans à prendre la lieutenance générale du royaume, les murs de Paris étaient couverts de ce placard :

« *Le comité central du XII^e^ arrondissement de Paris à ses concitoyens.* Une proclamation vient d'être répandue au nom du duc d'Orléans qui se présente comme lieutenant général du royaume, et qui, pour tout avantage, offre la Charte octroyée, sans amélioration ni garanties préliminaires. Le peuple français doit protester contre un acte attentatoire à ses véritables intérêts, et doit l'annuler. Ce peuple, qui a si énergiquement reconquis ses droits, n'a point été consulté pour le mode de gouvernement sous lequel il est appelé à vivre. Il

n'a point été consulté, car la Chambre des députés et la Chambre des pairs, qui tenaient leurs pouvoirs du gouvernement de Charles X, sont tombées avec lui, et n'ont pu, en conséquence, représenter la nation. »

Au même moment, un autre comité, connu sous le nom de *Réunion Lointier*, et qui comptait dans son sein des hommes importants, quelques-uns députés, décidait « qu'une députation se rendrait auprès de M. le duc d'Orléans pour le prévenir que la nation ne le reconnaissait pas comme lieutenant général, que le Gouvernement provisoire seul devait être investi des pouvoirs nécessaires au maintien de la tranquillité publique et à la formation des assemblées populaires, et que la nation resterait en armes pour soutenir ses droits par la force, si on l'obligeait à y avoir recours. »

Même parmi les partisans décidés du duc d'Orléans, l'entraînement ou la routine de l'esprit révolutionnaire étaient tels que, dans les écrits qu'ils publiaient et faisaient afficher pour lui, on lisait ces paroles : « Dans ce moment, les députés et les pairs se rassemblent dans leurs chambres respectives pour proclamer le duc d'Orléans, *et lui imposer une charte au nom du peuple.* »

Ce même jour, aussitôt après avoir accepté la lieutenance générale du royaume, M. le duc d'Orléans monta à cheval pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville, et donner ainsi, à la garde nationale et à son commandant M. de La Fayette, une marque de courtoisie déférente. Nous l'escortions tous à pied, à travers les barricades à peine

ouvertes. C'était déjà une démarche peu fortifiante pour le pouvoir naissant que cet empressement à aller chercher une investiture plus populaire que celle qu'il tenait des députés du pays; mais l'aspect de la population fut encore plus significatif que la démarche du pouvoir. Elle se pressait autour de nous, sans violence mais sans respect, et comme se sentant souveraine dans ces rues où se préparait pour elle un Roi. Nous étions obligés, pour nous préserver et pour préserver M. le duc d'Orléans de cette irruption populaire, de nous tenir fortement par la main, et de former ainsi, à sa droite et à sa gauche, deux haies mouvantes de députés. Comme nous arrivions sur le quai du Louvre, une bande de femmes et d'enfants se précipita sur nous, criant: *Vivent nos députés!* et ils nous entourèrent jusqu'à la place de Grève, dansant et chantant *la Marseillaise*. Des cris et des questions de toute sorte partaient à chaque instant de cette cohue; ils se montraient les uns aux autres le duc d'Orléans: « Qui est ce monsieur à cheval? Est-ce un général? Est-ce un prince? — J'espère, dit une femme à l'homme qui lui donnait le bras, que ce n'est pas encore un Bourbon. » Je fus infiniment plus frappé de notre situation au milieu de ce peuple et de son attitude que de la scène même qui eut lieu quelques moments après, à l'Hôtel-de-Ville, et des apostrophes du général Dubourg à M. le duc d'Orléans. Quels périls futurs se révélaient déjà pour cette monarchie naissante, seule capable de conjurer les périls présents du pays!

Dans les jours suivants, quand le gouvernement commença, j'allais fréquemment au Palais-Royal, d'abord à titre de commissaire, puis comme ministre de l'intérieur. Aux portes du palais et dans le vestibule, point de sentinelles, point de police, point de garanties d'ordre et de sécurité; des hommes du peuple, surveillants volontaires ou placés là par je ne sais qui, assis ou étendus sur des bancs ou sur l'escalier, jouant aux cartes et recevant leurs camarades. Il n'y avait rien de grave à réprimer dans la conduite de ces gardes populaires, et si leur empire n'eût été qu'un accident momentané, je n'en aurais probablement conservé aucun souvenir; mais leur physionomie, leurs manières, leurs paroles, tout indiquait que, même là, ils se croyaient encore les maîtres, et que leur humeur serait grande le jour où l'ordre, qu'ils maintenaient tant bien que mal, ne serait plus à leur discrétion.

Du 5 au 7 août, pendant que la Chambre s'occupait de la révision de la Charte, des groupes se formaient aux abords de la salle, dans la cour, dans le jardin, s'entretenant avec passion des questions débattues dans l'intérieur; presque tous les assistans étaient des jeunes gens du barreau, ou des écoles, ou de la presse, point tumultueux, mais ardents et impérieux dans leurs idées et leurs volontés. Armand Carrel et Godefroy Cavaignac s'y rencontraient quelquefois. Parmi les députés, MM. de La Fayette et Dupont de l'Eure étaient leur drapeau. En entrant ou en sortant, je m'arrêtais au milieu de ces groupes dans lesquels

mes cours et mes écrits me valaient encore quelque faveur. Nous causions de la royauté, des deux Chambres, du système électoral, de l'hérédité de la pairie, question à l'ordre du jour. Je vis là à quel point les préjugés et les projets républicains étaient enracinés dans cette génération élevée au sein des sociétés secrètes et des conspirations. La monarchie n'était pour eux qu'une concession nominale et temporaire, faite à contre-cœur, et qu'ils entendaient vendre très-chèrement. A aucun prix, ils n'admettaient l'hérédité de la pairie, ni aucun élément étranger à la démocratie pure. Ils étaient prêts à recommencer l'émeute plutôt que d'y consentir, et l'ajournement de cette question leur fut à grand'peine arraché. Le seul pouvoir électif, émané du suffrage universel, et le recours à l'insurrection dès que cette légitimité populaire leur semblait violée, c'était là, qu'ils s'en rendissent compte ou non, toute leur foi politique. C'était vouloir l'empire continu de la force sous le prétexte du droit, et l'état révolutionnaire en permanence au lieu de l'état social.

Je reçus, de cette maladie des esprits, une preuve écrite que j'ai gardée, tant elle me frappa. Le 6 août, comme je me rendais au Palais-Royal pour le Conseil, l'un des plus distingués et des plus sincères entre ces jeunes gens m'arrêta au bas de l'escalier, et me remit un papier qu'il recommanda, d'un ton très-ému, à ma plus sérieuse attention. Voici textuellement ce qu'il contenait:

« On ne comprend pas l'état des choses.

« Il faut être national et fort, avant tout et tout de suite.

« Les discussions seront interminables et useront les plus forts.

« La Chambre des députés est mauvaise; on peut le voir déjà, et on le verra mieux tout à l'heure.

« Le Gouvernant, quel qu'il soit, doit agir au plus vite. On nous presse, et dans trois jours, dans deux peut-être, nous ne serons plus les maîtres d'arrêter ceux qui sont derrière nous et qui veulent marcher.

« Que le Lieutenant général propose à la *seule* Chambre des députés, ce soir ou demain, une Constitution républicaine sous forme royale, et une Déclaration des droits, pour être soumise à l'acceptation des communes, par *oui* ou par *non*, d'ici à six mois.

« Que, dans l'intervalle, le Lieutenant général soit Gouvernement provisoire *autorisé*.

« Que la Chambre soit, immédiatement après, dissoute.

« Qu'on flétrisse la Restauration, les hommes et les choses de la Restauration.

« Qu'on marche hardiment vers le Rhin; qu'on y porte la frontière, et qu'on y continue par la guerre le mouvement national; qu'on l'entretienne par ce qui l'a provoqué. Ce ne sera d'ailleurs rien faire que prendre l'initiative; ce sera rallier l'armée, la recruter, la retenir dans sa main, l'associer à la Révolution. Ce sera parler à l'Europe, l'avertir, l'entraîner. »

« Organiser la nation, s'appuyer sur elle est indispensable et ne présente aucun danger.

« Il n'y a pas de modification dans la propriété à réaliser actuellement; par conséquent, pas de discorde civile à craindre.

« Cela fait, tous les embarras ont disparu; la position est grande, solide et sans danger réel. Il ne faut que *vouloir* pour arriver là.

« A ce prix, nous républicains, nous engageons au service du Gouvernement nos personnes, nos capacités et nos forces, et *nous répondons de la tranquillité intérieure.* »

Ce texte n'a pas besoin de commentaire. C'était la République à la fois timide et hautaine, n'osant se proclamer sous son propre nom et s'imposer elle-même à la France, mais demandant arrogamment à la Monarchie de la prendre sous son manteau pour qu'elle y pût rêver et grandir à son aise. Que seraient devenues, en présence de telles dispositions, et si elles avaient prévalu, la société en France et la paix en Europe? Ce n'est pas la République qui se serait établie: pas plus en 1830 qu'en 1848, elle n'était en harmonie avec la situation, les intérêts, les instincts naturels, les idées générales, les sentiments libres du pays; nous n'aurions eu, sous ce nom, que le chaos révolutionnaire, un mélange d'anarchie et de tyrannie, un cauchemar continu de mouvements turbulents et vains, projets sur projets, mensonges sur mensonges, mécomptes sur mécomptes, et toutes les angoisses, tous les périls éclatant coup sur

coup, après l'explosion de toutes les chimères et l'étalage de toutes les prétentions.

Je ne dirai pas que je lus clairement et jusqu'au bout dans cet avenir; mais j'en entrevis assez pour me vouer, corps et âme, à la résistance, comme à un devoir d'homme sensé, d'homme civilisé, d'honnête homme et de citoyen. Et quand nous nous mîmes sérieusement à l'œuvre, le Gouvernement nouveau dans son ensemble et moi comme ministre de l'intérieur, le cours des événements et l'expérience des affaires me confirmèrent pleinement dans mes pressentiments et mes résolutions.

CHAPITRE X

MON MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Ma principale préoccupation en entrant au ministère de l'intérieur.—Voyage et embarquement de Charles X.—Composition et incohérence du cabinet du 11 août 1830. — Ses divers éléments.—MM. Laffitte, Dupont de l'Eure, maréchal Gérard et Bignon. — MM. Casimir Périer, duc de Broglie, baron Louis, comte Molé, général Sébastiani, Dupin et moi.—Attitude du Roi dans ce Conseil.—Vastes attributions et mauvaise organisation du ministère de l'intérieur.—Mes travaux.—L'Opposition m'accuse de ne rien faire.—Mon Exposé de l'état du royaume en septembre 1830.—Mes relations avec les préfets.—Mes relations avec M. de La Fayette au sujet des gardes nationales. — Mon administration dans ses rapports avec les lettres, les sciences et les arts.—Ma participation aux affaires extérieures. — L'Europe veut le maintien de la paix. — Dispositions de l'Angleterre, — de la Russie et de l'empereur Nicolas, — de l'Autriche et de la Prusse. — Le parti révolutionnaire en France méconnaît complétement cette situation européenne. —Le roi Louis-Philippe la comprend et en profite.—Sentiment de la France à l'égard des révolutions étrangères.—M. de Talleyrand ambassadeur à Londres.—Pourquoi il convient à cette mission.—Est-il vrai que le roi Louis-Philippe ait seul fait ce choix?— Notre politique envers la Belgique, le Piémont et l'Espagne. – Ma conduite envers les réfugiés espagnols. — Rapports du cabinet avec les Chambres. — La Chambre des députés se complète par des élections nouvelles.—M. Pasquier est nommé président de la Chambre des pairs. — Projets de lois présentés aux Chambres.—Propositions nées dans les Chambres. — Mes débuts à la tribune. — Fermentation des partis.—Débat sur les clubs.—Clôture des clubs.—La Chambre des députés accuse les ministres de Charles X.—Proposition de M. de Tracy et Adresse de la Chambre des députés pour

l'abolition de la peine de mort.—Émeutes révolutionnaires.—Elles se portent sur le château de Vincennes,—sur le Palais-Royal.—Dissolution du cabinet.—Ses causes.—Mon sentiment en sortant des affaires.—Lettre de M. Augustin Thierry.

(1er août—2 novembre 1830.)

Le 31 juillet, à la veille de se dissoudre, la Commission municipale, prenant, sous la vaniteuse influence de M. Mauguin, des airs de gouvernement provisoire, s'était donné le frivole plaisir de nommer aux divers départements ministériels des commissaires encore plus provisoires qu'elle, car ils n'exercèrent pas même un jour les fonctions qu'elle leur attribuait. Elle m'avait nommé commissaire provisoire à l'instruction publique. Le lendemain, 1er août, M. le duc d'Orléans, comme lieutenant général du royaume, m'appela, avec le même titre, au département de l'intérieur, et le 11 août, quand il eut accepté la couronne, j'entrai, comme ministre de ce département, dans le cabinet qu'il forma.

A ce moment, et malgré la multitude et l'urgence des affaires qui m'assaillaient, une affaire me préoccupait par-dessus toutes les autres. La Révolution était accomplie; elle ne rencontrait nulle part aucune résistance; Roi, Charte, Chambres, Cabinet, tous les pouvoirs nouveaux étaient debout et en action. Et le Roi Charles X était encore en France, évidemment hors d'état de s'y maintenir et ne faisant pas un mouvement pour s'en éloigner! En vain quatre commissaires, le maréchal Maison, le général Jacqueminot, MM. Odilon-

Barrot et de Schonen s'étaient rendus au château de Rambouillet pour le décider à partir et pour veiller à sa sûreté; ils étaient revenus à Paris sans succès. Le lendemain pourtant, 3 août, troublé à l'approche du chaos populaire qui se porta sur Rambouillet, où les commissaires étaient retournés, touché de quelques paroles gravement émues de M. Odilon-Barrot et des attestations plus opportunes qu'exactes du maréchal Maison sur le nombre des assaillants, Charles X se résolut à quitter sa dernière résidence royale et à se rendre sur un point de la côte pour s'embarquer. Mais il cheminait lentement, s'arrêtant çà et là, hésitant sur sa route, écartant les observations que lui adressaient quelquefois, pour régler ou presser sa marche, les commissaires qui l'accompagnaient, et ayant l'air d'attendre que quelque incident favorable vînt changer ses résolutions et son sort.

Nous aussi, à Paris, nous étions vivement préoccupés des incidents possibles, mais avec des impressions et dans une attente bien différentes. Aucune chance de soulèvement et de guerre civile en faveur de la royauté déchue ne se laissait entrevoir; ses plus dévoués serviteurs se tenaient dans le plus profond repos. M. de La Rochejaquelein écrivit à plusieurs journaux : « Vous avez été mal informé en mettant dans votre journal que le marquis et la marquise de La Rochejaquelein étaient arrivés dans la Vendée pour la soulever; ils sont fort tranquillement chez eux, près de Paris. » L'armée s'empressait, comme le pays, d'adhérer au gouverne-

ment nouveau. Les régiments même qui, avec un noble sentiment de discipline et d'honneur, étaient restés autour de Charles X, recevaient de lui, comme une délivrance, l'ordre de rejoindre leurs quartiers. Nous redoutions bien plus les passions révolutionnaires que les tristesses royalistes. C'était une périlleuse entreprise que celle de conduire à pas lents, et pendant treize jours, le Roi détrôné à travers des populations nombreuses, partout en mouvement, en proie aux colères, aux méfiances, aux mauvais désirs de vengeance ou de précaution que soulevaient encore dans les cœurs la lutte de la veille et l'incertitude du lendemain. Pourtant l'honneur de la royauté nouvelle, de ses conseillers, de tous les honnêtes gens qui l'avaient adoptée, était engagé dans cette difficile épreuve. Il fallait que Charles X et la famille royale arrivassent au terme de leur amer voyage, non-seulement sans obstacle et sans insulte, mais au milieu du calme et des égards publics. J'étais assailli de rapports alarmants. Des rassemblements se formaient sur divers points de la route, menaçant tantôt d'arrêter Charles X, tantôt de précipiter violemment son départ. Les commissaires qui l'accompagnaient, le maréchal Maison, MM. Odilon-Barrot, de Schonen, de La Pommeraye, déployaient, pour les dissiper, une activité intelligente et généreuse; mais y réussiraient-ils toujours ? Leur modération les rendait eux-mêmes quelquefois suspects; on se plaignait qu'au milieu du cortége royal, ils ne portassent pas constamment leur cocarde et leur écharpe tricolore. Je leur écrivais de

presser la marche, d'éviter tout prétexte d'irritation populaire, de tout faire pour que Charles X et sa famille fussent promptement à l'abri de tout péril. M. Odilon-Barrot me répondait le 9 août, au moment même où le roi Louis-Philippe acceptait solennellement la couronne et prêtait serment à la Charte : « Vous le savez, notre mission est toute de déférence et d'humanité ; les recommandations intimes du duc et de la duchesse d'Orléans ont rendu nos ménagements encore plus nécessaires. Un sentiment de respect et de convenance nous a empêchés de montrer avec ostentation, devant un vieillard malheureux et des femmes, des signes qui les blessent profondément ; mais en public, et devant la suite du Roi, nous n'avons jamais quitté nos couleurs.» Et M. de Schonen ajoutait : « Quant à la lenteur de ce convoi funèbre de la monarchie, ce n'est pas faute de représentations de notre part ; mais que voulez-vous répondre à un vieillard malheureux qui vous dit : « Je suis fatigué ? »

J'éprouvai le 17 août, en apprenant que Charles X s'était embarqué la veille à Cherbourg, sous les yeux d'une foule silencieuse et respectueuse, un véritable sentiment de délivrance ; et le billet que m'écrivit à l'instant même le roi Louis-Philippe commençait par cette phrase : « Enfin voici des dépêches de nos commissaires qui me soulagent le cœur. » Émotion vraie, quoi qu'en puissent penser les esprits vulgaires ; le roi Louis-Philippe, à ce moment, redoutait quelque tragique catastrophe bien plus qu'il ne craignait un rival.

Pendant que deux paquebots américains, escortés par deux bâtiments français, emportaient rapidement loin de la France le vieux Roi et sa famille, la France accourait à Paris. De toutes les parties du territoire arrivaient tous les jours des milliers de visiteurs, les uns pour assister de plus près à un grand spectacle, les autres pour satisfaire ce besoin de mouvement sans but que suscitent les grands événements, beaucoup pour venir chercher leur part dans les fruits d'une victoire qu'ils disaient la victoire de leur cause et de leur parti. C'est un étrange chaos que celui qui naît d'une révolution dans un pays où règne la centralisation; l'ébranlement se répand partout pour revenir se concentrer sur un seul point; il n'y a, dans toutes les familles et dans toutes les têtes, point de désirs ou d'espérances, point d'idées ou de plans qui ne se sentent provoqués et ne se croient autorisés à se produire. Et toutes ces prétentions, toutes ces rêveries de l'esprit ou de l'intérêt, de la vanité ou de l'avidité, se pressent autour du pouvoir nouveau, lui demandant leur pâture.

Le cabinet qui venait de se former était plus propre à accroître qu'à dissiper cette fermentation confuse. Composé de onze membres, sept ministres à portefeuille et quatre ministres consultants, il n'avait point d'autre unité que celle qu'exigeaient absolument ses premiers pas dans les premiers jours. Nous voulions tous sincèrement fonder la monarchie constitutionnelle qui sortait de la Révolution. Mais quand de cette

intention générale il fallut passer à l'action précise et quotidienne, quand nous eûmes à déterminer ce que devait être le gouvernement de cette monarchie et à le mettre en pratique, les dissidences éclatèrent, sérieuses, vives, à chaque instant répétées. Non-seulement nous étions partagés entre les deux tendances qui s'étaient manifestées lors de la révision de la Charte, le mouvement et la résistance, l'ardeur des innovations et le respect des traditions et des lois; mais, dans chacun de ces groupes séparés, l'unité manquait presque également, car des diversités graves s'y rencontraient qui faisaient pressentir, entre des hommes d'accord en apparence, des séparations, peut-être des luttes prochaines, et qui mettaient le pouvoir hors d'état d'échapper lui-même à la confusion des idées, des prétentions et des chances qui s'agitaient autour de lui.

Des onze ministres, gouvernants ou consultants, qui siégeaient alors dans le Conseil, huit sont morts : MM. Laffitte, Dupont de l'Eure, le maréchal Gérard, le baron Bignon, le comte Molé, le baron Louis, le maréchal Sébastiani et M. Casimir Périer. Trois seulement, le duc de Broglie, M. Dupin et moi, survivent aujourd'hui. Quand j'ai commencé à écrire ces Mémoires, je me suis demandé, non sans quelque perplexité, avec quelle mesure de liberté je parlerais des hommes, amis ou adversaires, que j'ai vus de près, soit dans l'exercice, soit dans les luttes du pouvoir. Les morts appartiennent à l'histoire ; ils ont droit à sa justice, elle a droit, sur eux, à la liberté. J'en userai avec franchise. Les

vivants se coudoyent encore en ce monde; ils se doivent des égards mutuels. C'est un devoir facile aujourd'hui.

Entre les quatre membres du Conseil de 1830 que le parti du mouvement comptait comme siens, l'importance comme l'ardeur politique étaient très-inégales. Vaillant soldat de la Révolution et de l'Empire, le maréchal Gérard restait fidèle aux instincts et aux amis de sa jeunesse sans prendre grand intérêt aux débats de principes ou aux luttes des partis. De ses habitudes militaires il avait appris à aimer l'ordre et à soutenir le pouvoir; mais il y compromettait plus volontiers sa personne que sa popularité. Esprit droit et même fin dans la pratique de la vie, mais peu actif et peu étendu, il lui déplaisait d'avoir à chercher, à travers des situations et des questions compliquées, ce que lui commandaient son devoir et son honneur; il écoutait peu les raisons qui contrariaient ses idées ou ses goûts, et discutait peu la politique qu'il servait, pourvu qu'elle ne l'écartât pas de son drapeau. M. Bignon, au contraire, mettait au service de son parti une abondante puissance de dissertation et d'argumentation; non pas dans l'intérieur du Conseil ou dans les conversations privées; il y était court et embarrassé, n'aimant pas à lutter en face contre les personnes, ni à s'engager, dans les questions spéciales, par des avis positifs. C'était dans le repos de son cabinet, en écrivant soit des pamphlets pour le public, soit des discours pour les Chambres, qu'il déployait les ressources d'une instruction plus spécieuse que so-

lide, d'une expérience diplomatique un peu subalterne et d'un esprit sérieusement superficiel. Il se faisait ainsi, dans le gros des auditeurs et des lecteurs, un renom de savant politique, et les fournissait de faits et d'arguments, mais sans exercer une réelle influence. Ni le maréchal Gérard, ni M. Bignon n'étaient, dans le cabinet de 1830 et pour le parti du mouvement, des chefs actifs et efficaces.

MM. Dupont de l'Eure et Laffitte possédaient seuls, dans le parti, une vraie force et la méritaient réellement. J'ai vu de trop près les effronteries et les volte-faces de l'intérêt personnel pour ne pas faire cas de la sincérité et de la constance des convictions, même les plus opposées aux miennes. Depuis que nous étions ensemble dans les affaires, chaque incident, chaque question, chaque séance du Conseil m'apprenaient mieux combien nous différions, M. Dupont de l'Eure et moi. Qu'il s'en rendît compte ou non, les idées et les traditions de 1792 gouvernaient la conduite comme la pensée de M. Dupont. Il n'était, sciemment et d'intention, ni révolutionnaire, ni républicain ; mais il portait dans le Conseil naissant de la monarchie constitutionnelle les préjugés, les méfiances, les exigences, les antipathies d'une vulgaire opposition démocratique, et il ne trouvait pas en lui-même l'élévation d'esprit et de mœurs qui, dans sa situation nouvelle, aurait pu lui donner l'intelligence des conditions d'un gouvernement libre. Plus au contraire il avançait dans l'exercice du pouvoir, plus il se repliait, avec un certain orgueil rude,

dans ses anciennes habitudes, car en même temps qu'il était dominé par de grossiers amis, il avait foi, une foi honnête et obstinée dans ses idées, les croyant conformes à la justice, bonnes pour le bien du peuple, et se sentant prêt à leur sacrifier les intérêts de son ambition ou de sa fortune. C'était assez pour être estimé du public et important dans son parti, quoique incapable de le diriger ou de le contenir.

M. Laffitte devait à de tout autres causes sa popularité et son influence. Il avait bien plus d'esprit, et un esprit plus libre, plus varié, moins commun que celui de M. Dupont de l'Eure. Homme d'affaires intelligent et hardi, causeur abondant et aimable, soigneux de plaire à tous ceux qui l'approchaient et bon pour tous ceux qui lui plaisaient, il était toujours prêt à comprendre et à obliger tout le monde. Quoique très-soumis, en définitive, aux influences révolutionnaires qui l'entouraient, il n'avait, pour son propre compte, point d'idées générales et arrêtées, point de parti-pris et obstiné; ni aristocrate ni démocrate, ni monarchique ni républicain, aimant le mouvement par instinct et pour son plaisir plutôt que dans quelque profond dessein, cherchant l'importance par vanité plus que par ambition, mêlant la fatuité au laisser-aller et l'impertinence à la bonté, vrai financier de grande comédie, engagé dans la politique comme ses pareils de l'ancien régime l'étaient dans les goûts mondains et littéraires, voulant surtout être entouré, flatté, vanté, confiant dans son succès comme dans son mérite, auprès du Roi comme

auprès du peuple, dans les révolutions comme dans les spéculations, et traitant toutes choses, les affaires d'État comme les affaires d'argent, avec une légèreté présomptueuse qui se croyait capable de tout concilier, ne s'inquiétait guère des obstacles et ne prévoyait jamais les revers. Il était, en 1830, au sommet de sa destinée, heureux et fier d'avoir vu faire, ou plutôt, pensait-il, d'avoir fait, dans sa maison, une révolution qui plaisait au pays et un roi qui lui plaisait à lui-même, et se promettant de rester puissant, populaire et riche, sans prendre grand' peine à gouverner.

Partisans de la politique de résistance, nous avions dans le Conseil, sur les patrons de la politique du mouvement, l'avantage du nombre. Mais le nombre n'est pas toujours la force. Sinon la désunion, du moins de grandes diversités de situation et de disposition existaient entre nous, et nous affaiblissaient dans une lutte de jour en jour plus vive. Très-décidés, au fond, contre l'esprit révolutionnaire, le général Sébastiani et M. Casimir Périer gardaient une certaine réserve; l'un pour être en mesure de rester, en tout cas, dans le cabinet, et d'y soutenir le Roi dont la confiance lui était déjà acquise; l'autre, avec une prévoyance plus hautaine, pensant qu'un jour viendrait où il serait chargé de combattre l'anarchie qu'il détestait, et ne voulant pas s'user avant le temps. Le baron Louis pratiquait résolûment, dans les finances, la politique d'ordre, et lui donnait son adhésion en toute autre matière, mais sans prendre grande part au combat, et en marchant toujours der-

rière M. Casimir Périer. M. Molé avait cet avantage que tous les membres du Conseil, qu'ils fussent partisans, au dedans, du mouvement ou de la résistance, étaient prononcés, au dehors, pour la politique de la paix, et lui savaient gré de la pratiquer avec dignité. M. Dupin se tenait un peu à l'écart et en observation, ami de l'ordre et du Roi, mais précautionné et mobile, soigneux de ne pas se compromettre au delà de l'absolue nécessité, et se décidant, dans chaque occasion, selon son appréciation des forces en présence ou son impression du moment, sans s'engager dans aucun système, ni avec aucun allié. J'étais, comme ministre de l'intérieur, appelé et obligé, plus que tout autre, à prendre à chaque instant parti entre les deux politiques rivales, et mon parti avait été pris dès le premier jour. Par instinct comme par réflexion, le désordre m'est antipathique; la lutte m'attire plus qu'elle ne m'inquiète, et mon esprit ne se résigne pas à l'inconséquence. Ce n'est pas que la politique de la résistance n'eût pour moi des embarras particuliers; j'avais servi la Restauration, et j'étais, à ce titre, déplaisant ou même suspect à la Révolution. M. Molé et M. Louis aussi avaient servi la Restauration, et plus ostensiblement que moi, puisqu'ils avaient été l'un et l'autre ministres de Louis XVIII. Mais on avait, contre eux, moins d'occasions de chercher dans leur passé un moyen d'attaque. Je devins bientôt le porte-drapeau de la résistance, et ce fut surtout à moi que ses ennemis adressèrent leurs coups. Le duc de Broglie me soutenait dans cette lutte difficile. Il avait été, sous

la Restauration, étranger à toute fonction, et n'avait voulu occuper, en 1830, que le modeste département de l'instruction publique. Il avait, pour son propre compte, peu de combats à livrer. Mais il était plus libéral que démocrate, et d'une nature aussi délicate qu'élevée, la politique incohérente et révolutionnaire lui déplaisait autant qu'à moi. Quoique divers d'origine, de situation et aussi de caractère, nous étions unis, non-seulement par une amitié déjà ancienne, mais par une intime communauté de principes et de sentiments généraux, le plus puissant des liens quand il existe réellement, ce qui est rare. Seuls dans le cabinet de 1830, nous agissions toujours dans le même sens et de concert.

Au milieu d'un Conseil ainsi divisé et flottant, et par de telles causes, le rôle du roi Louis-Philippe était très-difficile. Non que personne songeât encore à s'inquiéter de l'influence qu'il y pouvait exercer et qu'il y exerçait en effet. La nécessité et le péril étaient trop présents et trop pressants pour laisser place à ces jalousies des temps tranquilles. Les plus ombrageux sentaient clairement que, plus compromis que personne, pour sa famille comme pour lui-même, pour son honneur comme pour sa sûreté, le prince qui venait de se lier au pays avait bien le droit d'intervenir dans les délibérations et les résolutions qui devaient décider de son propre sort comme de celui du pays. Le Roi présidait donc le Conseil et y discutait toutes choses aussi librement que ses ministres, dont il ne gênait en aucune façon la liberté. Mais il avait, dans sa situation person-

nelle et en lui-même, des causes de grave embarras. Les souvenirs révolutionnaires avaient tenu une grande place dans le mouvement qui l'avait appelé à la couronne, trop grande pour la mission de gouvernement que la couronne lui imposait. Il devait à ces souvenirs l'adhésion d'une foule d'hommes qui s'empressaient vers lui comme ses amis naturels, mais que leurs préjugés et leurs habitudes révolutionnaires devaient bientôt rendre pour lui des amis fâcheux et peut-être des ennemis dangereux. Beaucoup d'entre eux, sous l'Empire, avaient servi sans scrupule le pouvoir absolu; mais en rentrant dans un régime de liberté, ils reprenaient leurs idées et leurs passions de révolution, et le Roi les trouvait à la fois liés à sa cause et peu propres à la bien servir. La Révolution de 1789 lui avait laissé à lui-même des impressions contradictoires et pesantes. Jeune, il avait assisté avec sympathie à cette explosion de tant de belles espérances. Les grands principes de justice, d'humanité, de respect pour la dignité et le bonheur des hommes, qui font la gloire et la force de cette puissante époque, s'étaient établis dans son âme. Plus tard, le cours des événements, les vicissitudes de sa propre destinée, ses voyages à travers les deux mondes lui avaient fait reconnaître les erreurs qui, à tant de salutaires résultats, avaient mêlé tant de fautes, de crimes et de mécomptes. Mais en s'éclairant sur la Révolution, l'esprit du roi Louis-Philippe ne s'en était pas complétement affranchi; il l'avait vue d'abord si brillante et toujours si forte,

par la parole ou par les armes, par l'anarchie ou par le despotisme, qu'elle lui apparaissait comme une puissance presque irrésistible et fatale. Il regardait à la fois comme nécessaire et comme infiniment difficile de lutter contre ses passions et ses exigences; et convaincu qu'elles ne pouvaient s'accorder avec un gouvernement régulier et libre, il n'était pas sûr qu'un tel gouvernement pût leur être opposé avec succès. Entouré ainsi de partis discordants quoique favorables, et quelquefois troublé par les doutes de sa propre pensée, c'était son penchant de ne point s'engager, dès l'abord, dans une politique fortement décidée, de ménager ses divers amis, et tantôt de céder, tantôt de résister à la Révolution, dans l'espoir de gagner, en louvoyant ainsi, le temps et la force dont il avait besoin pour surmonter les obstacles que rencontrait le difficile gouvernement qu'il s'était chargé de fonder.

Ces complications de sa situation et ces incertitudes de son esprit perçaient dans l'attitude et les manières du Roi avec les conseillers très-divers dont il était entouré. C'était aux partisans de la politique populaire que s'adressaient surtout ses soins; il traitait M. Laffitte, encore souffrant d'une entorse au pied qu'il s'était donnée au milieu des barricades, avec une familiarité amicale et presque empressée : son langage avec M. Dupont de l'Eure était plein de rondeur et de gaieté, comme pour apprivoiser le paysan du Danube. Il témoignait à M. Casimir Périer beaucoup d'égards, mêlés déjà de quelque inquiétude sur sa fierté ombra-

geuse. Avec le duc de Broglie, M. Molé et moi, ses manières étaient simples, ouvertes, empreintes d'estime et d'abandon, sans caresse. Évidemment sa confiance sérieuse et sa faveur extérieure ne se rencontraient pas toujours en parfaite harmonie. Des ennemis et des sots ont voulu voir là une fausseté préméditée : c'était simplement l'effet naturel d'une situation compliquée, encore obscure, et le travail d'un esprit encore inexpérimenté dans le gouvernement et qui cherchait avec quelque embarras sa route et ses amis.

Je trouve dans les lettres que, dès cette époque, le roi Louis-Philippe m'écrivait chaque jour à propos des affaires courantes, des traces évidentes de ces fluctuations intérieures qui le faisaient quelquefois hésiter, faute d'idée arrêtée ou de confiance dans le succès, à adopter des mesures qu'il jugeait bonnes ou même nécessaires. En me renvoyant, le 14 août 1830, un rapport de police sur les désordres qui troublaient Paris et qu'aucune force publique ne réprimait, il ajoutait : « Il est urgent d'avoir une troupe faisant ce service; mais c'est difficile et délicat. » Vers le milieu de septembre, je préparais pour les Chambres un Exposé de la situation du royaume et des changements déjà apportés dans l'administration ; le Roi m'écrivit le 13 : « Ne serait-il pas possible d'indiquer dans votre Exposé que, tandis que le gouvernement fait aussi largement la part des destitutions réclamées par le vœu public, cependant aucune persécution n'a lieu, que la liberté individuelle existe pour tous dans

la plus grande étendue, ainsi que la circulation des voyageurs de toutes les classes, de toutes les opinions, de tous les partis, que les cabinets noirs n'existent plus, que le secret des lettres est scrupuleusement et consciencieusement respecté, que nul n'est inquiété pour ses opinions, quelles qu'elles aient été, quelles qu'elles puissent être encore? Je ne prétends pas à l'encens des compliments; mais cependant je crois qu'on peut dire à ceux qui méconnaissent ma conduite et ses motifs : — En auriez-vous fait autant envers nous ? — Au reste, ce sera peut-être mieux de réserver cela pour des articles de journaux ; il serait possible que le public le mésinterprétât, et je dis toujours : *Dans le doute, abstiens-toi.* D'ailleurs, il pourrait y avoir de l'embarras pour le concerter avec vos collègues, et il ne faudrait pas le faire sans leur assentiment. »

Le doute du Roi, dans cette occasion, était à coup sûr bien modeste, et je ne pense pas que, pour lui rendre une justice si méritée, le concert entre mes collègues et moi eût été difficile à établir. Mais c'était, surtout à cette époque, sa disposition générale de s'abstenir de toute initiative qui ne fût pas absolument nécessaire, d'éviter les moindres conflits, et de s'en tenir à cette politique réservée et un peu flottante que les divisions entre ses partisans et les inquiétudes de son propre esprit lui faisaient regarder comme seule sage et praticable.

Mais cette politique, possible pour le Roi, ne l'était pas du tout pour ses ministres. Un régime de discussion

publique et de liberté oblige absolument les dépositaires responsables du pouvoir à la décision précise, à l'initiative prompte, à l'action efficace. Il faut qu'à chaque instant, dans chaque circonstance, ils prennent nettement et ouvertement leur parti entre les diverses solutions des questions, les idées et les prétentions diverses des hommes. Comme ministre de l'intérieur, j'étais appelé plus fréquemment qu'aucun autre, et dans des occasions plus graves ou plus délicates, à me prononcer de la sorte. Ce département réunissait alors les attributions les plus étendues et les plus variées; non-seulement l'administration générale, départementale et communale, les établissements d'ordre public ou de charité, la police du royaume, les gardes nationales, mais les travaux publics de tout genre, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les sciences, les lettres, les arts, la plupart des grands intérêts matériels ou intellectuels du pays étaient sous la main du ministre de l'intérieur. Pas plus dans l'organisation du pouvoir central que dans ses rapports avec les pouvoirs locaux, le travail n'était bien divisé, ni les attributions convenablement réparties; de tous les départements ministériels, celui de l'intérieur était le plus chargé et le plus confus; et j'avais à en porter le poids en subissant la pression de toutes les prétentions, espérances, rancunes, offres, plaintes, rêveries qui, de tous les points de la France, amenaient par milliers à Paris et à mon ministère les solliciteurs, les dénonciateurs, les curieux, les faiseurs de projets, les affairés et les oisifs.

Je m'adonnai tout entier à cette rude mission. Je ne me permettais pas plus de quatre ou cinq heures de sommeil. Je donnais les audiences importunes de grand matin, afin de pouvoir consacrer la journée au Conseil, aux Chambres, à la correspondance politique, aux affaires véritables. Mes forces suffisaient à l'œuvre, mais en s'écoulant rapidement, comme les eaux d'une source dont on ouvre tous les canaux sans se soucier de l'épuiser. Ma fatigue devenait visible, et je me rappelle qu'un jour, au Conseil, M. Casimir Périer, qui me portait de l'amitié, dit au Roi en me regardant : « Sire, vous aurez besoin encore longtemps de M. Guizot; dites-lui de ne pas se tuer tout de suite à votre service. »

De vives plaintes s'élevaient pourtant contre l'inaction du ministère, et en particulier contre la mienne. A les en croire, aucun changement ne s'accomplissait dans l'administration; les fonctionnaires du régime tombé restaient partout en place; je ne faisais rien pour inculquer aux agents du régime nouveau un nouvel esprit, de nouvelles maximes; hommes et choses, tout continuait à se traîner dans l'ornière de la Restauration. Il faut avoir été contraint d'écouter et de discuter sérieusement ces clameurs pour savoir combien elles étaient menteuses et ridicules. C'était le tumulte des prétentions personnelles, des animosités locales, des importances vaniteuses, des impatiences aveugles qui n'avaient pas obtenu satisfaction; et dans les lieux publics, dans les réunions populaires, dans les journaux, dans les Chambres mêmes, les meneurs révolutionnaires s'em-

paraient de tous ces égoïsmes mécontents pour soulever, autour du pouvoir naissant, comme un orage d'humeur et de méfiance générale. Le cabinet ne voulut pas rester silencieux devant de telles attaques, et je fus chargé de rédiger un Exposé de la situation du royaume destiné à faire connaître tout ce qui avait déjà été fait pour mettre l'administration en harmonie avec le gouvernement. Présenté en effet aux Chambres le 13 septembre[1], cet Exposé embarrassa pour quelque temps les brouillons, et dissipa bien des préventions crédules; il en résultait évidemment que tout en se refusant « à mettre partout, selon l'expression de Mirabeau en 1790, dessous ce qui était dessus et dessus ce qui était dessous, » les ministres de 1830 avaient, bien plutôt avec précipitation qu'avec hésitation, largement renouvelé, dans les divers services publics et sur tous les points du territoire, les agents du pouvoir. J'avais pour mon compte, en un mois, changé 76 préfets sur 86, 196 sous-préfets sur 277, 53 secrétaires généraux sur 86, 127 conseillers de préfecture sur 315; et « en attendant la loi qui doit régénérer l'administration municipale, disait mon Exposé, 393 changements y ont déjà été prononcés, et une circulaire a ordonné aux préfets de faire sans retard tous ceux qu'ils jugeraient nécessaires. »

Je n'ai garde de prétendre que, dans ce brusque remaniement de tant de noms propres, en tant de lieux et en si peu de jours, je ne me sois pas quelquefois trompé.

[1] *Pièces historiques*, n° III.

Quand même l'expérience ne m'aurait pas fait spécialement reconnaître plus d'une erreur, je dirais, de l'imperfection inévitable de mon œuvre, comme M. Royer-Collard dans une autre circonstance : « Je ne le sais pas, mais je l'affirme. » Je retrouve, dans un billet du Roi, un exemple des méprises auxquelles, en pareil cas, le pouvoir est exposé. Il m'écrivait le 17 août : « Je suis fâché d'avoir à vous avertir que deux de nos nouveaux sous-préfets sont venus hier au Palais-Royal complétement ivres, et qu'ils y ont été bafoués par la garde nationale. Mes aides de camp vous diront leurs noms que j'oublie, et que vous tairez par égard pour leurs protecteurs. Nous ne nous vanterons pas de ces choix-là et nous les remplacerons. » A tout prendre cependant, et après dix-huit ans d'épreuve, j'ai la confiance que le renouvellement accompli à cette époque dans le personnel administratif ne subit guère le joug de l'esprit révolutionnaire, et que j'appelai aux fonctions publiques un grand nombre d'hommes modérés, impartiaux, capables, et qui se mirent sur-le-champ à l'œuvre pour relever le pouvoir. J'écrivais le 6 octobre 1830 au nouveau préfet du Morbihan, M. Lorois, aussi intelligent qu'énergique : « Il importe au parti national de bien comprendre qu'aujourd'hui sa situation est changée, et qu'il a un gouvernement à fonder. C'est à nous de prouver maintenant que nous sommes capables de manier le pouvoir et de maintenir l'ordre en développant la liberté. C'est à nous de démentir ces éternelles imputations de nos adversaires qui nous ont si longtemps accusés de n'être

bons qu'à nous plaindre très-haut et capables que de détruire. » Je cherchais partout, pour leur confier l'administration et sans m'inquiéter des apparences, les hommes qui, depuis 1814, fonctionnaires ou opposants, avaient fait preuve de sincère attachement à la monarchie constitutionnelle, et bien compris ses conditions de force légale. La plupart de ceux que j'appelai à ce titre ont donné raison à mes pressentiments sur leur compte, car, tant que cette monarchie a duré, les cabinets successifs, malgré les diversités de leur politique, les ont jugés capables de bien servir l'État, et n'ont apporté, dans l'administration locale organisée en 1830, qu'un petit nombre de changements.

En appelant aux affaires, le lendemain d'une révolution, tant d'hommes nouveaux, j'aurais voulu les observer et les diriger efficacement dans leur mission. Je suis convaincu que, par les relations personnelles, par une correspondance un peu intime, en dehors du travail des bureaux, le ministre de l'intérieur peut exercer, sur ses représentants dans les départements, une puissante influence, et imprimer à l'administration cette confiance en elle-même, ce caractère de fermeté, d'ensemble et de suite qui lui donnent seuls, auprès des populations, la force morale et le crédit. Le temps me manqua pour une telle œuvre. A peine eus-je celui d'indiquer à quelques préfets, qui m'étaient depuis longtemps connus, l'esprit dont j'étais moi-même et dont je souhaitais qu'ils fussent animés. J'écrivais le 14 septembre 1830 à M. Amédée Thierry, préfet de la

Haute-Saône : « N'hésitez pas à changer les maires que la population repousse, et qui vous embarrassent au lieu de vous fortifier. Tout ce qui a un caractère de réaction servile et aveugle est d'un mauvais effet; tout ce qui atteste la ferme intention d'être bien servi et de bien servir le public donne force et crédit. Cherchez des hommes qui pensent et agissent par eux-mêmes. Le premier besoin de ce pays-ci, c'est qu'il s'y forme, sur tous les points, des opinions et des influences indépendantes. La centralisation des esprits est pire que celle des affaires. » Et le 16 octobre, à M. Chaper, préfet de Tarn-et-Garonne : « Je veux vous dire combien votre conduite et votre correspondance me paraissent bonnes. Vous n'êtes pas enfoncé dans l'ornière administrative. Vous n'agissez pas pour obéir à une circulaire. Vous n'écrivez pas pour avoir écrit. Vous allez au fait; vous y allez de vous-même, et pour réussir réellement. Je suis tenté de vous en remercier comme d'un service personnel. Entre nous, l'empire des formes et des habitudes me suffoque. J'ai un grand goût pour l'ordre, pour l'activité régulière et mesurée; mais cet ordre factice et conventionnel, cette activité indifférente, cette rhétorique, cette mécanique de l'administration qui n'émanent ni d'une pensée propre, ni d'une volonté vive, me sont souverainement antipathiques. Ne vous y laissez pas tomber, je vous prie; ne devenez pas ce que tant de gens appellent *un excellent préfet*, c'est-à-dire un homme qui ne laisse aucune pétition, aucune lettre sans réponse écrite, mais qui ne s'inquiète guère de

savoir si ses réponses font vraiment marcher les affaires, et si ses écritures deviennent des réalités. »

Vers le même temps, les croix érigées, pendant la Restauration, en dehors des églises, avaient été, sur plusieurs points, l'objet d'attaques populaires, et le bruit s'était répandu que le Gouvernement, pour se soustraire à l'embarras de les protéger, avait donné l'ordre de les enlever. Plusieurs administrateurs m'écrivirent pour me demander s'il en était ainsi. Je répondis sur-le-champ : « Le Gouvernement n'a donné aucun ordre pour faire disparaître les croix. Dans quelques lieux, elles ont été l'objet d'une assez vive animadversion populaire; on a tenté de les abattre violemment. L'administration, d'après mes instructions et celles de M. le ministre des cultes, s'est opposée à toute tentative de ce genre. Elle a quelquefois engagé le clergé à transporter dans l'intérieur des églises ces monuments de son culte pour les soustraire à la profanation. Le clergé s'y est prêté en général, et la translation a eu lieu décemment, sans désordre ni insulte. Ailleurs, les croix sont debout et resteront debout, tant qu'elles ne seront pas l'objet d'attaques tumultueuses et soudaines. La liberté des cultes doit être entière, et sa première condition, c'est qu'aucun culte ne soit insulté. Il ne faut fournir à nos ennemis aucun prétexte de nous taxer d'indécence et de tyrannie. Je ne souffrirais pas que mon administration donnât lieu à un tel reproche, et je vous remercie de m'avoir mis en mesure de démentir sur-le-champ un bruit que démentent depuis

deux mois les ordres que j'ai donnés en pareille occasion. »

Au milieu de l'effervescence du temps et souvent dénué de toute force publique, je ne réussissais pas toujours à protéger efficacement tantôt l'ordre, tantôt la liberté; mais quand mes efforts étaient vains, je m'empressais de signaler moi-même mon impuissance, et de proclamer les principes qui condamnaient les agresseurs.

J'avais, dans l'intérieur même du gouvernement et de mon propre ministère, des embarras moins bruyants, mais non moins graves. Les gardes nationales, soit de Paris, soit des départements, leur organisation, leur administration, leur emploi, quand les circonstances le rendaient nécessaire, étaient dans mes attributions et sous ma responsabilité officielles; mais je n'avais, à cet égard, aucun pouvoir réel. Non-seulement le 29 juillet, au milieu de la lutte, l'élan spontané de la garde nationale renaissante à Paris en avait déféré le commandement au général La Fayette; mais quatre jours après, le 2 août, avant que les Chambres se fussent réunies et que M. le duc d'Orléans, comme lieutenant général du royaume, eût présidé à l'ouverture de leur session, M. de La Fayette avait annoncé, dans un ordre du jour à la garde nationale de Paris, que « d'accord avec la pensée du prince, il acceptait l'emploi de commandant général des gardes nationales de France. » Garderait-il cet emploi sous la monarchie constitutionnelle rétablie? Et, s'il le gardait, comment serait réglé ce pouvoir

exceptionnel, excentrique? Quels seraient ses rapports avec la royauté, avec les ministres responsables, spécialement avec le ministre de l'intérieur? Le doute était grave. Le doute même écarté, la question d'organisation qui restait à résoudre était, pratiquement comme constitutionnellement, très-difficile et délicate; elle courait risque de devenir une question, non-seulement d'amour-propre entre les personnes, mais de passion entre les partis; elle excitait dans le gouvernement une sérieuse préoccupation, et autour du gouvernement une assez vive rumeur.

M. de La Fayette en était lui-même très-préoccupé et prenait ses précautions pour qu'elle fût résolue comme il lui convenait. Je reçus, non pas de lui-même, mais de son état-major, une note sans signature, ainsi conçue:

« Dans l'état où notre heureuse et dernière révolution nous a placés, lorsque des millions de citoyens sont en mouvement et s'organisent provisoirement en gardes nationales, lorsqu'il se prépare une organisation définitive d'après une nouvelle loi qui aura besoin d'ensemble et de confiance, et lorsque la malveillance, déclarée ou secrète, mais non douteuse, des Puissances étrangères exige qu'on leur montre une nation armée, palpitante de patriotisme, et ralliée non-seulement à la liberté, mais à la forme de gouvernement que nous avons choisie, convient-il ou ne convient-il pas de placer à la tête de ce grand mouvement un homme qui jouit de la confiance publique?

« La population de Paris et de la France l'a pensé. Ce fut aussi la première pensée du lieutenant général du royaume. C'est encore la pensée du Roi. Le général La Fayette lui-même le pense, puisqu'après s'être refusé avec obstination, en 1790, à ce vœu ardent de trois millions de gardes nationales, il vient de consentir à prendre le titre, et par conséquent les fonctions de commandant général des gardes nationales de France.

« Si le gouvernement du Roi pensait autrement, la chose est bien simple. Toutes les gardes nationales des départements, villes et villages, accourent à La Fayette. Il n'y a qu'à répondre aux lettres, aux députations, au mouvement général, que cette affaire ne le regarde plus et qu'ils sont invités à s'adresser au ministre de l'intérieur. Il est superflu de dire qu'il choisirait les termes les plus propres à diminuer le mauvais effet de cette réponse. Il y gagnerait personnellement, non-seulement du repos, mais une situation plus conforme à son goût, à la nature particulière de son existence patriotique, et on a vu, dans le moment de crise, qu'il ne perdait pas à rester tout seul. Mais il croit, nous croyons tous que cet état de choses nuirait au grand mouvement français, à notre situation intérieure et extérieure, et même au gouvernement du Roi.

« Cependant, aussi longtemps que le général La Fayette consentira à se charger de ce grand commandement, il ne faut pas que ce soit un titre sans fonctions, qui, au lieu de lui donner une influence utile, nuirait à celle qui lui est personnelle et complè-

tement étrangère à tout autre appui que lui-même.

« La place de commandant général des gardes nationales de France a des inconvénients et des dangers. La Fayette les a signalés plus que personne. Y a-t-il plus d'inconvénients et de dangers à ce qu'il ne s'en charge pas? Voilà la question, moins pour lui que pour la chose publique et le gouvernement.

« Sans doute il serait plus commode à la division de l'intérieur de tout arranger par des commis. Mais tel n'est pas l'état des choses ; et les habitudes militaires sont tellement enracinées depuis trente ans que La Fayette est le seul homme en France qui puisse remettre à sa place l'autorité civile et municipale.

« Il y a un exemple qui simplifie tout: le maréchal Moncey commandait les gendarmeries de France. Il avait un chef d'état-major qui transmettait ses ordres. On l'appelait inspecteur général. Il avait des bureaux. On lui rendait compte. Et cela n'empêchait pas les corps, les compagnies, les brigades de gendarmerie, de communiquer avec le ministère de l'intérieur et les autorités civiles, jusques et compris les maires de village auxquels les gendarmes étaient soumis.

« Il faudrait donc un inspecteur général faisant les fonctions de chef d'état-major sous les ordres du général en chef, avec des sous-inspecteurs généraux, des bureaux, etc.... »

Il y avait, dans ce langage, un peu plus de personnalité vaniteuse qu'il ne convenait à une situation si forte et à une fierté si légitime. La fierté d'ailleurs ne man-

quait point d'adresse; les auteurs de la note avaient eu soin de mettre le Roi hors de cause en affirmant qu'il pensait, comme roi, ce qu'il avait pensé comme lieutenant général du royaume. La question était posée uniquement entre M. de La Fayette et le ministre de l'intérieur, je pourrais dire les bureaux du ministère de l'intérieur, car c'était aux bureaux seuls, *aux commis*, que la note imputait les objections. La lutte n'eût été ni possible, ni même utile pour l'autorité des vrais principes du régime constitutionnel; il y a des situations où le silence parle plus haut que toute discussion. Je m'en abstins complétement, et le 16 août, une ordonnance du Roi, proposée et contresignée par moi, nomma M. de La Fayette commandant général des gardes nationales du royaume, « en attendant la promulgation de la loi sur leur organisation. » Cette réserve d'avenir, que M. de La Fayette ne contestait point, fut ma seule marque de résistance. L'ordonnance parut le 18 août dans *le Moniteur*, et le lendemain je reçus de M. de La Fayette cette lettre : « Le hasard a fait, mon cher ami, que je n'ai pas lu hier *le Moniteur;* ce n'est que le soir que j'ai reçu votre lettre officielle; ce qui m'a fait manquer à deux devoirs, présenter mes respects au Roi et aller chez vous, ce que je réparerai aujourd'hui. J'ai aussi à demander au Roi et à son ministre la permission de leur désigner le général Dumas comme major-général des gardes nationales de France. C'est au général en chef à nommer son chef d'état-major. Mais cette fois l'armée est si nombreuse et la

carrière si vaste que cela vaut bien la peine d'une présentation au Roi et au ministre. Au reste, c'était chose convenue d'avance, comme vous savez. Dumas est l'homme qu'il nous faut pour l'état-major de cette grande direction et pour nos rapports mutuels. Je vois avec grand plaisir que vous pressez l'organisation définitive, et je suis charmé de votre bonne pensée pour le choix du secrétaire de la commission. Mille amitiés. »

Tant que dura cette situation, prise des deux parts avec autant de convenance que de franchise, il n'y eut, entre M. de La Fayette et moi, aucun embarras. Il me demandait de bonne grâce mon concours quand l'action officielle d'un ministre responsable était évidemment nécessaire; et de mon côté, je me gardais soigneusement de m'immiscer dans l'exercice de l'autorité dont il portait le nom, ne voulant ni l'entraver par de mesquins débats, ni la consacrer en m'y associant. Le 29 août, le Roi, entouré de toute la famille royale et d'un brillant cortége, passa au Champ-de-Mars une revue solennelle de toute la garde nationale commandée par M. de La Fayette, et distribua aux bataillons leurs drapeaux. Je n'assistai point à cette solennité.

Au milieu des difficultés et des ennuis de ces questions d'organisation et de personnes politiques, je trouvais, dans d'autres attributions de mon département, un intérêt et un travail plus doux. Dès que je regardai aux rapports du gouvernement avec les sciences, les lettres et les arts, mon sentiment fut qu'il fallait sortir ici de l'ornière administrative et agir autrement que

par des commis et des instructions. Pour traiter convenablement avec les lettrés et les artistes, ce n'est pas assez d'une sympathie générale et protectrice; il faut vivre avec eux dans des habitudes un peu intimes; il faut leur témoigner et leur inspirer une confiance sans prétention et sans apprêt. L'esprit est une puissance libre et fière, et qui ne donne sincèrement sa bienveillance que lorsqu'elle se sent respectée dans sa dignité et sa liberté. C'est aussi une puissance qui veut être comprise et aimée; elle attend de ses patrons autre chose que leurs faveurs; elle n'est satisfaite et reconnaissante que lorsqu'elle rencontre en eux une appréciation intelligente et vive de ses mérites et de ses œuvres. C'était mon goût naturel de donner à mes rapports avec le monde lettré ce caractère. Pour être sûr que, dans les détails quotidiens des affaires, il ne leur manquerait jamais, j'appelai auprès de moi comme chefs, l'un de la section des sciences et des lettres, l'autre de la section des beaux-arts, deux jeunes gens, M. Hippolyte Royer-Collard et M. Charles Lenormant, élevés tous deux dans la société la plus cultivée, formés de bonne heure à l'estime, au goût et à la pratique des travaux intellectuels, et doués l'un et l'autre d'un caractère aussi indépendant que leur esprit était distingué. J'avais la confiance que, dans leurs délicates attributions, ils ne seraient jamais de routiniers commis, et ils devinrent bientôt pour moi d'aussi utiles qu'affectueux collaborateurs. Ils m'aidèrent efficacement à repousser l'esprit de réaction qui voulait pénétrer dans

le monde savant, et qui ne tient compte ni des droits, ni de la gloire. Nous l'aurions encore plus complétement écarté si, par routine bien plus que par passion, le gouvernement ne lui eût ouvert une porte en exigeant, des hommes attachés à certains établissements purement scientifiques ou littéraires, comme le Bureau des Longitudes, le Jardin des Plantes, le Collége de France, les Bibliothèques, etc..., le serment politique dont les grands corps savants, comme l'Institut, ont toujours été exempts. Cette exigence coûta à ces établissements deux hommes éminents, M. Augustin Cauchy et M. le docteur Récamier. Je n'ai pas, quant au serment, l'insouciance qu'on a quelquefois affichée; c'est, dans l'ordre politique, un lien moral qu'il est naturel d'imposer à tous ceux qui prennent part aux affaires publiques; et rien ne prouve mieux son importance que ce désir général d'en être affranchis qui éclate parmi les hommes, quand ils l'ont, pendant quelque temps, scandaleusement méprisé. Mais prendre le salaire payé par l'État, et non la nature des fonctions, pour principe de l'obligation du serment politique, et, à ce titre, l'imposer à des astronomes, à des archéologues, à des botanistes, à des orientalistes, à des artistes, c'est, à coup sûr, l'une des plus grossières idées et des plus ridicules fantaisies dont les sectes fanatiques ou les serviles adorateurs du pouvoir se soient jamais avisés.

Dans le mouvement intellectuel qui a honoré la Restauration, le réveil du goût pour les anciens monu-

ments historiques de la France et l'étude des littératures étrangères avaient tenu une grande place. Quelques mesures avaient dès lors été tentées pour arrêter la ruine des chefs-d'œuvre de l'art français et pour faire connaître à la France moderne les chefs-d'œuvre des lettres européennes. Mais à l'une et à l'autre de ces tentatives il manquait un centre fixe et des moyens d'action assurés. Si on veut que les nobles aspirations de l'intelligence humaine ne soient pas des élans stériles et des éclairs passagers, il faut se hâter de leur donner l'appui d'institutions permanentes; et pour que les institutions durent et se fondent, il faut les remettre, dès leur début, aux mains d'hommes capables de les rendre promptement efficaces. J'eus cette fortune de trouver, dans mes relations intimes, les deux hommes les plus propres, l'un à poursuivre et à populariser la restauration des anciens monuments de la France, l'autre à répandre la connaissance et le sentiment des grandes productions littéraires du génie européen. Jeune encore, M. Vitet s'était déjà fait remarquer des plus difficiles juges par ce sentiment vif et ce goût pur du beau, par ces connaissances variées et précises dans l'histoire des arts, par cette finesse à la fois critique et sympathique dans l'appréciation de leurs œuvres qui, bien qu'il n'ait jamais pratiqué aucun art, ont fait de lui, dans l'opinion des artistes eux-mêmes, tout autre chose qu'un savant ou un amateur. Déjà arrivé au contraire à la dernière limite de l'âge mûr, et après avoir tenté avec indépen-

dance toutes les carrières comme approfondi avec passion toutes les études, M. Fauriel, esprit étendu et délicat, érudit et critique sévère quoiqu'un peu fantasque, helléniste, orientaliste, philologue, philosophe, historien, s'était enfin arrêté dans l'histoire littéraire et comparée de l'Europe. Le Roi approuva, sur mon rapport [1], que M. Vitet fût nommé inspecteur général des monuments historiques, et le duc de Broglie, à ma demande, fit créer, pour M. Fauriel, dans la Faculté des lettres de Paris, une chaire de littérature étrangère. M. Vitet n'est plus inspecteur général. M. Fauriel est mort. Mais ils ont, l'un et l'autre, fondé l'œuvre à laquelle ils ont, les premiers, mis la main.

Mes collaborateurs ainsi choisis, quand je voulus agir au dehors et exercer, avec un peu de discernement et de dignité, quelque influence sur les travaux des lettres et des arts, des difficultés de toute sorte s'élevèrent. Les moyens me manquaient pour soutenir, au milieu du trouble général des affaires, les grandes entreprises scientifiques qui avaient besoin d'encouragement. J'eus quelque peine à mettre, par une forte souscription, M. Didot en état de commencer sa nouvelle édition du *Trésor de la langue grecque* d'Henri Étienne, dont il avait préparé les matériaux. Je me proposais de rétablir une censure dramatique sérieuse, décidée à défendre hautement l'honnêteté publique contre le cynisme et l'avidité des entrepreneurs de

1 *Pièces historiques*, nº IV.

corruption. Les vanités littéraires, les assurances déclamatoires et les spéculations intéressées, secondées par l'imprévoyance et la faiblesse de nos mœurs, se mirent en travers avec tant de vivacité que je n'eus pas le temps de les vaincre et d'exécuter mon dessein. La politique pénétrait jusque dans la sphère des arts; là comme ailleurs les passions populaires voulaient faire la loi, et l'esprit démocratique cherchait ses satisfactions; les hommes médiocres entendaient être traités comme les hommes éminents et les élèves comme les maîtres. Les choses avaient leurs embarras aussi bien que les personnes; il fallait terminer des monuments commencés, discontinués, repris sous des régimes divers, et qui avaient plus d'une fois changé de destination. La plupart de ces petits problèmes de prudence et de convenance ne me donnèrent pas grand'peine à résoudre. En même temps que je faisais reprendre les travaux de l'Arc de triomphe de l'Étoile, je pressai le sculpteur Lemaire de commencer sans retard le fronton de l'église de la Madeleine, que les amis du régime impérial prétendaient transformer de nouveau en temple de la Gloire et que je voulais conserver à la foi. Le palais de Versailles était menacé; on ne savait quel emploi lui donner; les démocrates, qui détestaient ces splendeurs de Louis XIV, et les économes, qui redoutaient les frais d'entretien, parlaient de le démolir ou d'en faire de vastes casernes dont on débarrasserait Paris. Je proposai au Roi d'y établir un grand musée ethnographique où seraient recueillis les

monuments et les débris des mœurs, des usages, de la vie civile et guerrière de la France d'abord, et aussi de toutes les nations du monde. Mais le Roi avait déjà, sur Versailles, son idée qui valait mieux que la mienne, et dont il commença aussitôt l'exécution en décidant que la statue équestre de Louis XIV serait placée dans la grande cour du château. Nous avions à régler la décoration intérieure de la salle des séances de la Chambre des députés. Il fut arrêté qu'elle se composerait de trois grands tableaux et de deux statues, placés au-dessus et sur les deux côtés du bureau. Au centre, *le Serment du Roi,* dans la séance du 9 août, où les Chambres lui avaient déféré la couronne. A droite, *l'Assemblée constituante,* après la séance royale du 23 juin 1789, et Mirabeau répondant à M. de Brézé : « Allez dire à ceux qui vous ont envoyé que nous sommes ici par la puissance du peuple et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. » A gauche, *la Convention nationale* au milieu de l'émeute du 1er prairial an III (20 mai 1795) et son président Boissy-d'Anglas saluant respectueusement la tête du représentant Féraud que les insurgés lui présentaient au bout d'une pique. Deux grands souvenirs, l'un de résistance au pouvoir, l'autre de résistance à l'anarchie. Les deux statues devaient être deux figures allégoriques, l'Ordre et la Liberté. L'exécution en fut confiée au statuaire Pradier. J'aurais voulu charger aussi des trois tableaux les maîtres de l'école, MM. Ingres, Gérard, Paul Delaroche; mais l'esprit démocratique s'y opposa et réclama

impérieusement le concours: épreuve excellente à l'entrée des diverses carrières et pour mesurer les jeunes talents encore peu connus, détestable quand on voudrait avoir l'œuvre des talents célèbres, car ils ne s'y présentent pas. J'espérais apporter quelque remède aux inconvénients du concours en appelant les artistes les plus éminents à en juger les résultats avec leur indépendance et leur autorité; mais ce jury ne devait être nommé qu'au moment où les esquisses seraient prêtes. Quand le moment vint, j'étais sorti des affaires, et par un excès de fantaisie démocratique, les concurrents furent chargés de choisir eux-mêmes leurs juges. Un grand nombre d'esquisses étaient présentées: le prix pour le *Serment du Roi au 9 août* fut donné à celle de M. Court, dont le tableau a occupé la place assignée à ce sujet jusqu'à la révolution du 24 février 1848, qui l'en fit disparaître percé de balles. Cette toile mutilée a trouvé, dit-on, un refuge dans des magasins où le tableau de M. Hesse, représentant *l'Assemblée Constituante et Mirabeau dans la séance du 23 juin* 1789, est allé la rejoindre. *Le Boissy-d'Anglas, présidant la Convention nationale,* par M. Vinchon, a été envoyé en présent à la ville d'Annonay, patrie du courageux président; et je garde dans mon cabinet une esquisse très-fidèle du *Serment du Roi* que M. Couder avait envoyée au concours. Les images ont été dispersées comme les acteurs.

Parmi les monuments dont on reprit alors les travaux, un seul, le Panthéon, fut, pour moi, l'occasion d'une faute, et faillit amener d'assez graves embarras.

Qu'une nation honore avec éclat les grands hommes qui l'ont honorée, c'est un acte juste et un sentiment généreux; mais on n'honore pas dignement les morts si la religion n'est pas là pour accueillir et consacrer les hommages qu'on leur rend; c'est à elle qu'il appartient de perpétuer les souvenirs et de prendre sous sa garde les tombeaux. Les morts les plus illustres ont besoin de reposer dans les temples où l'immortalité est tous les jours proclamée, et leur culte est bien froid et bien précaire quand on le sépare du culte de Dieu. Ce fut, en 1791, une fausse et malheureuse idée d'enlever l'église de Sainte-Geneviève aux chrétiens pour la dédier aux grands hommes, et le nom païen de *Panthéon*, auquel vint bientôt s'accoler le nom odieux de Marat, fit tristement éclater le caractère de cette transformation. Elle était abolie en 1830; le grand esprit de l'empereur Napoléon en avait compris le vice, et en laissant les grands hommes dans l'église de Sainte-Geneviève, il avait décidé qu'elle serait rendue au culte chrétien. Le roi Louis XVIII avait poursuivi cette pensée de réparation intelligente et morale [1]. En fait, l'œuvre n'était qu'imparfaitement accomplie; mais, en principe, elle était décrétée. Nous rentrâmes dans la mauvaise voie. Le Panthéon fut rendu aux seuls grands hommes. Ce fut, au milieu de notre résistance générale aux prétentions révolutionnaires, un acte de complaisance pour une fantaisie élevée, mais déclamatoire, et qui méconnaissait les conditions du but auquel

[1] *Pièces historiques*, nº V.

elle aspirait. J'avais, en commettant cette faute, un secret sentiment de déplaisir, et pour en atténuer les conséquences, l'ordonnance porta « qu'une commission serait chargée de préparer un projet de loi pour déterminer à quelles conditions et dans quelles formes ce témoignage de la reconnaissance nationale serait décerné au nom de la patrie. » La commission, instituée pour gagner du temps, était composée de façon à faire espérer aux partisans de la mesure une prompte satisfaction de leur désir; M. de La Fayette et M. Béranger en étaient membres. Mais l'impatience populaire ne voulut pas attendre l'avis des hommes même les plus populaires : un rassemblement nombreux promena dans Paris les bustes du général Foy et de M. Manuel, annonçant l'intention de se porter vers le Panthéon et d'en forcer les portes pour les y installer sur-le-champ. M. Odilon Barrot, alors préfet de la Seine, eut grand'peine à obtenir des meneurs de la foule qu'ils renonçassent à ce dessein, et que les deux bustes fussent déposés à l'Hôtel-de-Ville en attendant l'hommage légal qui leur était destiné. Peu de jours après ce tumulte bruyant et vain, M. Béranger, avec sa prudence accoutumée et sa prévoyante crainte du ridicule, se retira de la commission, où il fut aussitôt remplacé par M. Casimir Delavigne, mais qui ne poursuivit pas vivement la préparation du projet de loi remis à ses soins.

Lorsque, après de longues années, on recueille ses souvenirs, on est étonné des rapprochements qui s'opèrent dans la mémoire et qu'on n'avait pas remarqués

au moment où s'accomplissaient les faits. A la même époque, peut-être le même jour où éclatèrent dans les rues de Paris, à la suite de la mesure prise sur le Panthéon, ces désordres dont une impression désagréable m'est restée, M. Lenormant m'amena à déjeuner M. Rossini, à qui la révolution de Juillet avait causé des déplaisirs que j'aurais voulu lui faire oublier. Le roi Charles X l'avait traité avec une juste faveur; il était inspecteur général du chant, recevait, outre ses droits d'auteur, un traitement de 7,000 fr., et quelques mois auparavant, après l'éclatant succès de *Guillaume Tell*, la liste civile avait signé avec lui un traité par lequel il s'engageait à écrire encore, pour la scène française, deux grands ouvrages. Je désirais que le pouvoir nouveau lui témoignât la même bienveillance, et qu'en retour il nous tînt ses promesses de chefs-d'œuvre. Nous causâmes avec abandon. Je fus frappé de son esprit animé, varié, ouvert à toutes choses, gai sans vulgarité et moqueur sans amertume. Il me quitta après une demi-heure de conversation agréable, mais qui n'eut point de suite, car je ne tardai pas à sortir des affaires. Je restai avec ma femme que la personne et la conversation de M. Rossini avaient intéressée. On amena dans le salon ma fille Henriette, petite enfant qui commençait à marcher et à jaser. Ma femme se mit à son piano, et joua quelques passages du maître qui venait de nous quitter, de *Tancrède*, entre autres. Nous étions seuls; je passai ainsi je ne sais quel temps, oubliant toute préoccupation extérieure, écoutant le piano, regardant

ma fille qui s'essayait à courir, parfaitement tranquille et absorbé dans la présence de ces objets de mon affection. Il y a près de trente ans; il me semble que c'était hier. Je ne suis pas de l'avis de Dante :

Nessun maggior dolore
Che ricordarsi del tempo felice
Nella miseria.

« Il n'y a point de douleur plus amère que de se souvenir du temps heureux quand on est dans le malheur. »

Un grand bonheur est au contraire, à mon sens, une lumière dont le reflet se prolonge sur les espaces même qu'elle n'éclaire plus; quand Dieu et le temps ont apaisé les violents soulèvements de l'âme contre le malheur, elle s'arrête et se complaît encore à contempler dans le passé les biens charmants qu'elle a perdus.

Comme ministre de l'intérieur, le rétablissement de l'ordre et d'une administration régulière était ma mission et ma préoccupation principale, mais non pas la seule; les affaires du dehors tenaient, dans le gouvernement du dedans, une place immense; côte à côte de l'esprit de révolution marchait l'esprit de guerre; la politique de résistance à l'anarchie était impossible et vaine sans la politique de la paix.

Peuples et rois, l'Europe, en en exceptant les fauteurs et les rêveurs de révolution, a offert en 1830 et dans les années qui suivirent de près, je pourrais dire de 1830 à 1848, un rare et grand spectacle; elle a eu la passion de la paix. Jamais tant de causes de guerre n'ont éclaté

en si peu d'années : en France, une grande révolution et ses ébranlements prolongés; des révolutions accomplies sur toutes les frontières de la France, en Belgique, en Suisse, en Espagne; des révolutions tentées au centre et aux extrémités de l'Europe, en Allemagne, en Pologne, en Italie; toutes les questions et toutes les complications internationales que les révolutions soulèvent; d'autres questions, non révolutionnaires, mais politiquement grandes et difficiles; l'Empire ottoman de plus en plus chancelant; l'Asie de plus en plus partagée et disputée entre l'Angleterre et la Russie; la France conquérante en Afrique; dans le nouveau monde, la France et l'Angleterre, l'Angleterre et les États-Unis, les États-Unis et la France engagés dans de vifs débats de territoire, d'argent, d'influence, d'honneur. Jadis la guerre serait, je ne sais combien de fois ni pour combien de temps, sortie de ces questions; de nos jours, à peine quelques mouvements de guerre partiels et passagers; de toutes parts on s'est hâté de couper court aux événements; le monde est resté immobile au milieu des orages; la paix a résisté et survécu à tous les périls.

Est-ce progrès de la sagesse et de la vertu des hommes? Les questions de paix et de guerre seraient-elles, de nos jours, plus scrupuleusement pesées que jadis, et lentement décidées par des principes de droit ou par des considérations de justice et d'humanité?

Je ne suis point de ceux qui mettent leur orgueil, un sot orgueil, à ne pas croire à l'empire des idées mo-

rales; je suis convaincu que cet empire est réellement en progrès de nos jours dans les rapports des nations, et que les considérations de droit et de bonheur public exercent sur les questions de paix et de guerre bien plus d'influence que jadis. Mais elles n'y dominent point; nous avons passé une partie de notre vie à voir ces questions régies par de tout autres mobiles; et si les passions qui poussent à la guerre se réveillaient effectivement en Europe, je doute fort que les principes de justice et d'humanité fussent en état d'y opposer un suffisant obstacle.

Serait-ce que les révolutions, au milieu d'une civilisation brillante et douce, ont énervé les nations qui les ont subies, et l'amour de la paix aurait-il aujourd'hui sa source dans la mollesse des mœurs et dans le besoin de ces jouissances matérielles que la paix seule permet et procure?

A cette crainte, de glorieux exemples répondent: pas plus depuis 1814 qu'auparavant, la vigueur guerrière ne nous a manqué toutes les fois qu'elle nous a été demandée. Les Français en Algérie et en Crimée, comme les Anglais en Crimée et dans l'Inde, se sont chargés de prouver avec éclat que la civilisation n'énerve point les peuples, et que les douceurs de la vie civile ne sont point inconciliables avec les ardeurs de l'esprit militaire et les rudes épreuves de la vie des camps. Mais des faits encore plus décisifs et d'un sens plus politique tranchent cette question.

Deux États surtout, qui n'avaient point eu de révolu-

tion à subir et n'en ressentaient ni la lassitude ni les embarras, l'Angleterre et la Russie, auraient pu, de 1830 à 1848, troubler, par leur ambition, la paix de l'Europe. Ce sont précisément ceux où, durant cette époque, l'esprit pacifique a le plus fermement dominé.

En Angleterre, c'est la nation elle-même qui, de 1830 à 1853, a voulu énergiquement la paix : par bon sens et intelligence de ses vrais intérêts, par goût pour l'activité féconde de la vie pacifique, par esprit chrétien. Les croyances religieuses ne sont, chez ce peuple, ni de simples règles pour la vie privée, ni de pures satisfactions de la pensée et du cœur ; elles entrent dans la vie politique ; elles pèsent sur la conduite de l'homme public comme sur la conscience du simple particulier. Ce sont en général les sectes dissidentes qui s'émeuvent passionnément les premières pour quelque but pratique commandé, à leurs yeux, par la religion, et qui commencent à le poursuivre. Le mouvement passe bientôt dans toute l'Église chrétienne du pays, puis dans la société civile elle-même, et le gouvernement, à son tour, ou bien s'y associe parce qu'il l'approuve, ou bien se résigne à le suivre. Ainsi ont été abolis la traite et l'esclavage des noirs ; ainsi a dominé en Angleterre, jusqu'à ces dernières années, l'esprit de paix, puissant à la fois par la sagesse des intérêts matériels et par l'énergie des convictions religieuses, et imposé par la population même à son gouvernement qui, du reste, dans le cours de cette époque, ne s'est point défendu de ce sentiment public, et en a fait volontiers la règle de sa politique.

La nation russe est loin de jouer, dans ses affaires, le même rôle que la nation anglaise dans les siennes, et si elle y influait beaucoup, ce ne serait probablement pas dans le même sens. La Russie en est précisément à ce degré de civilisation où les peuples rudes, hardis, dévoués, peu réfléchis, peu prévoyants et profondément ignorants des faits compliqués et lointains, sont d'excellents instruments de guerre et de conquête, et suivent aveuglément les chefs qui les y conduisent. Mais, malgré le profond déplaisir que lui avait causé la révolution de Juillet et la malveillance qu'il portait au roi Louis-Philippe, l'empereur Nicolas voulait la paix. Gouverner fortement ses États, peser sur l'Europe dans l'intérêt de l'ordre et des rois, sans y jeter lui-même aucune complication nouvelle, pratiquer au dehors la politique traditionnelle de la Russie sans en presser par aucune grande entreprise la marche et les résultats, telle était la pensée dominante de ce prince vigilant, actif, très-préoccupé de la puissance de son empire et de son nom, mais au fond peu ambitieux, peu avide comme peu capable de renom militaire, et plus hautain que hardi dans l'exercice du pouvoir absolu. Il eût pu être tenté de profiter, par la guerre, des troubles de l'Europe; il aima mieux les grands airs de la domination en Europe, au sein de la paix.

En présence de l'Angleterre et de la Russie ainsi décidées pour la politique pacifique, l'Autriche et la Prusse l'étaient aussi, et bien plus nécessairement. L'Autriche ne se préoccupe guère que de conserver et d'unir les

États hétérogènes qu'elle possède; la Prusse, nation encore incertaine de son avenir, la seule peut-être aujourd'hui en Europe qui soit réellement travaillée d'un inquiet désir d'agrandissement, ne peut songer à élever, par elle-même et seule, aucune question européenne. Son gouvernement, d'ailleurs, assailli au dedans par les exigences libérales, est peu enclin à se hasarder dans de grands desseins, et ne fait au dehors que ce qu'il juge indispensable pour donner quelque satisfaction à l'orgueil national.

La paix donc, même achetée par d'assez pénibles sacrifices, était en 1830 dans le goût et la volonté des grands États européens. Le parti révolutionnaire en France méconnut complétement cette situation; dominé par ses routines au moins autant que par ses passions, il crut la guerre inévitable pour la France comme nécessaire pour lui-même, et se portant l'aveugle héritier à la fois de la Convention et de l'Empire, il arbora le double drapeau de l'esprit de propagande et de l'esprit de conquête, se promettant cependant, quand il entrerait en action, de trouver en Europe des alliés.

De toutes ses chimères, celle-ci était peut-être la plus étrange. L'esprit révolutionnaire de nos jours n'admet aucun système régulier et stable de société ni de gouvernement; il est la destruction universelle et l'anarchie continue; il peut susciter des conspirations et des insurrections; il peut, s'il triomphe un moment, faire, pour un moment aussi, des conquêtes; il a partout, dans les populations, des adeptes, des complices et des dupes;

mais il ne saurait avoir des gouvernements pour alliés, car, pour aucun gouvernement, il n'est lui-même un allié possible. On ne pouvait, en 1830 et 1831, entendre sans sourire les orateurs de ce parti, M. Mauguin entre autres, disposant, pour remanier de concert avec eux l'Europe, aujourd'hui du cabinet de Saint-Pétersbourg, demain de celui de Berlin, et dans leurs accès de badauderie diplomatique, contractant, selon leur fantaisie, des alliances avec ces mêmes gouvernements qu'ils injuriaient, menaçaient et minaient incessamment.

Non-seulement les révolutionnaires de 1830 et 1831 ne pouvaient avoir aucun gouvernement pour allié, mais c'était contre eux que s'alliaient tous les gouvernements. Ces faits si nouveaux qui avaient commencé en 1815 et qui se confirmaient en 1830 avec tant d'ensemble, cet accord permanent entre des puissances jadis si divisées, cette suspension des ambitions et des rivalités royales et nationales, cette passion européenne de la paix, c'était la crainte de l'esprit de propagande et de conquête révolutionnaire qui les avait suscités et qui les maintenait. La fatigue, bien que réelle, y avait moins de part que la prévoyance; on savait que toute grande guerre courrait le risque de devenir une guerre de révolution, et c'était un risque qu'on ne voulait pas courir. L'Europe se tenait immobile pour ne pas fournir à l'esprit révolutionnaire quelque occasion de tenter de nouveau le bouleversement universel.

Cette situation et cette disposition de l'Europe, que les révolutionnaires de 1830 ne surent pas ou ne vou-

lurent pas reconnaître, le roi Louis-Philippe les comprit sur-le-champ. A peine roi, il vit clairement que la cause de l'ordre au dedans et celle de la paix au dehors étaient étroitement liées, et plus résolûment encore qu'il n'était entré dans la politique de la résistance, il se voua à la politique de la paix. C'était, de sa part, un courage sensé et nécessaire, mais difficile et méritoire, car en servant ainsi les vrais intérêts de la France, il blessait ses préjugés et ses passions d'habitude; en repoussant toute idée de guerre agressive, il se donnait la propagande révolutionnaire à combattre et les traités de 1815 à maintenir.

La France, qui ne veut plus de révolutions chez elle, même quand elle en laisse faire, les aime encore ailleurs. Ce mouvement suscité par ses exemples lui plaît, et elle se persuade que, dans tous ses imitateurs, elle trouvera des amis. On a d'ailleurs si follement mêlé, parmi nous, les idées de justice, de réforme, de liberté et de progrès social avec l'idée de révolution, que partout où une révolution éclate, notre premier instinct est de croire que le progrès commence, que la justice et la liberté vont s'établir, et nous nous faisons un honneur, et presque un devoir, d'en être de loin les patrons. Puis, quand les révolutions, par leurs excès ou par leurs échecs, ont trompé notre espoir, leurs proscrits et leurs réfugiés affluent chez nous; un vif intérêt s'attache à leurs souffrances, à leur dévouement, à leur courage. Les réactions qui succèdent aux révolutions font, dans leurs rigueurs, une confusion déplo-

rable des honnêtes gens et des malhonnêtes gens, des esprits généreux et des brouillons incurables, des malheurs mérités et des malheurs injustes; le sentiment très-légitime qu'inspirent les uns s'étend sans discernement sur les autres; un jour, il se refroidira et s'éteindra peut-être au détriment de tous, sans plus de discernement ni d'équité; mais, en attendant, une sympathie aveugle blesse les principes du droit des gens et compromet la politique nationale au delà de ce qui est dû aux droits du malheur.

Que les amis de la paix et de la politique honnête y pensent sérieusement: il y a là une question grave, sur laquelle le droit public européen et la législation intérieure des pays civilisés sont vraiment dans l'enfance. Le droit d'asile est, pour les États indépendants, une noble et nécessaire prérogative; les États libres se font un juste honneur d'assurer, aux étrangers comme aux nationaux, la protection de leurs lois; en même temps qu'ils soulagent ainsi de grandes infortunes, ils viennent en aide à leurs voisins en facilitant ces bannissements volontaires qui, après les troubles politiques, émoussent les réactions et donnent aux périls comme aux haines le temps de s'apaiser. Mais si ce beau droit devenait un principe de déloyauté nationale et une source d'embarras intérieurs et extérieurs sans cesse renaissants, il succomberait tôt ou tard sous ses propres abus. Nos faibles et incohérentes idées à cet égard n'ont pas seulement aggravé pour nous, pendant plusieurs années après 1830, les difficultés de la paix; elles

ont vicié la paix même et empêché qu'elle ne portât tous ses fruits.

J'en dirai autant des idées et des dispositions publiques quant aux traités de 1815. Personne ne proposait de méconnaître et de briser ces traités, car on voulait la paix; mais on voulait en même temps les respecter et les maudire, et menacer sans agir. Attitude aussi malhabile que peu digne, car on inspirait au dehors la méfiance par les paroles au moment même où l'on s'appliquait à la dissiper par la conduite, et tandis qu'on demandait au gouvernement de maintenir la paix, on lui imposait des démonstrations et un langage qui rendaient la paix et plus difficile et toujours précaire. En même temps que l'Europe souhaitait la paix, elle était décidée et prête, si son maintien devenait trop difficile, à nous faire de nouveau cette guerre de coalition générale à laquelle Napoléon avait succombé. Entre les quatre grandes puissances, la coalition subsistait toujours, et elles étaient bien résolues à maintenir, contre l'esprit de propagande révolutionnaire ou de conquête impériale, l'état territorial et l'ordre européen. Et les grands peuples eux-mêmes, les Anglais, les Allemands, les Espagnols, les Russes, auraient de nouveau passionnément secondé leurs gouvernements dans cette lutte, car l'esprit d'indépendance, de dignité et de rancune nationale était plus puissant, chez eux, que l'esprit de révolution. La France de son côté, malgré la vivacité des impressions et des démonstrations populaires, n'était ni en

disposition, ni en mesure d'affronter de tels périls, car elle ne vivait plus sous l'impulsion des intérêts ambitieux et des passions jeunes qui l'y avaient jetée une première fois; l'esprit révolutionnaire déclamait encore et agitait les masses; mais il ne les enflammait plus d'une fièvre ardente et dévouée, et il n'avait plus de grande proie matérielle ni morale à leur offrir. Toute entreprise agressive, plus bruyante que nationale, eût abouti à des calamités déplorables, et peut-être à des mécomptes ridicules. Et pourquoi s'y engager? Quelle nécessité? Quel devoir? La France venait d'accomplir l'acte d'indépendance politique le plus éclatant qui se pût imaginer, et cet acte était partout accepté; elle modifiait ses institutions sans que personne, en Europe, lui suscitât le moindre obstacle. Tout ce qu'elle pouvait réclamer au nom du droit lui était assuré; elle était, sans effort, en possession des deux biens auxquels ont toujours le plus aspiré les peuples, la liberté et la paix. Si elle eût jeté au vent ces bienfaits du ciel pour reporter partout en Europe et rappeler sur elle-même les deux fléaux qui ont le plus dévasté les sociétés humaines, l'anarchie et la guerre, la France eût commis l'acte de démence le plus absurde et le plus coupable qui se fût jamais rencontré dans l'histoire.

Malgré la variété des idées et des tendances qui s'y rencontraient, le cabinet de 1830 était, à cet égard, unanime et parfaitement d'accord avec le Roi, dont la conviction et la résolution eussent, au besoin, affermi celles de ses conseillers. Dans l'abondance un peu pré-

cipitée de sa conversation, le roi Louis-Philippe ne présentait pas toujours ses idées sous la forme la plus propre à persuader; il en était si vivement préoccupé que souvent il ne choisissait ou ne mesurait pas bien ses termes, et n'en pressentait pas exactement l'effet sur ses auditeurs. Mais il tenait au fond de sa pensée avec une infatigable persévérance, et il reprenait, sans jamais se rebuter, son travail auprès des hommes dont le concours lui était nécessaire pour le succès. Son premier choix diplomatique, l'envoi de M. de Talleyrand comme ambassadeur à Londres, fit sur-le-champ entrevoir aux esprits intelligents combien ses vues, en fait de politique extérieure, étaient arrêtées, justes et sagaces.

On a dit que le Roi seul avait fait ce choix, et qu'il l'avait imposé à ses ministres. Il n'en est rien; jamais peut-être il ne prit plus de soin pour s'assurer leur adhésion; il discuta, d'avance et en particulier, avec la plupart d'entre eux, ses motifs et leurs objections. Je ne sais ce que lui dirent, dans ces entretiens confidentiels, ceux qui n'approuvaient pas ou ne voulaient pas avoir l'air d'approuver cette nomination, ni ce qu'ils en purent dire plus tard à d'autres qu'au Roi. Mais quand elle fut proposée dans le Conseil, quelques-uns exprimèrent à peine quelques doutes, plutôt, je crois, par précaution personnelle que par réelle opposition; personne ne contesta sérieusement. Pour mon compte, j'étais convaincu de la convenance du choix.

M. de Talleyrand avait, comme négociateur, deux

qualités précieuses et rares. Il savait à merveille démêler, dans la situation du gouvernement qu'il servait, le fait dominant à faire valoir, le but essentiel à poursuivre, et il s'y attachait exclusivement, dédaignant et sacrifiant, avec une insouciance à la fois calculée et naturelle, toutes les questions, même graves, qui auraient pu l'affaiblir dans la position à laquelle il tenait, ou le détourner du point qu'il voulait atteindre. Il excellait dans l'art de plaire, et de plaire sans s'abaisser, singulièrement soigneux, par tous les moyens, pour toutes les personnes dont il avait besoin, grands ou petits, et en même temps gardant toujours avec elles ses habitudes et ses libertés de grand seigneur, ce qui donnait, à ses flatteries comme à ses services, bien plus de charme et de prix. Quoique les circonstances fussent très-différentes, il y avait, entre ce qu'il avait fait à Vienne en 1814 et ce qu'il avait à faire à Londres en 1830, une certaine analogie. En 1830 aussi, et bien plus difficilement, il fallait remettre le gouvernement français en rapports confiants, et, au besoin, en action commune avec les grands gouvernements européens. C'était peu qu'ils vécussent en paix avec lui, il fallait qu'ils acceptassent, non-seulement son existence, mais son influence, et par son influence, les changements que jetait dans l'ordre européen son avénement. Le parti révolutionnaire a chez nous un vif et patriotique sentiment de la grandeur nationale; mais il ne garde dans ce sentiment ni justice, ni mesure, et il ne sait lui donner satisfaction que par la violence. Et pour ce parti,

la violence n'est pas seulement la guerre entre les États; c'est la guerre portant au sein des États les révolutions, c'est-à-dire la force employée non-seulement à vaincre, mais à bouleverser. A ce prix, la grandeur même de la patrie n'est ni légitime, ni longtemps possible; les succès réels et durables veulent aujourd'hui plus de bon sens et de moralité. Le gouvernement du roi Louis-Philippe s'imposa, dès le premier jour, une tâche plus salutaire comme plus pure; il voulut maintenir la paix, et grandir la France en Europe, au sein de la paix. En donnant à l'ordre européen son appui, il entreprit de concilier à la politique française l'aveu tacite, quelquefois même le concours européen. Des rapports intimes et confiants avec l'Angleterre étaient indispensables pour une telle œuvre; car en même temps que l'Angleterre aussi voulait fortement, comme nous, le maintien de la paix, elle seule pouvait et voulait, dans les difficiles questions que soulevait autour de nous la Révolution de Juillet, unir son action à la nôtre avec une sérieuse sympathie. Ce fut là, à Londres, la mission du prince de Talleyrand; et au milieu des représentants de la vieille Europe jalouse et inquiète, il était l'homme le plus propre à y réussir, car il y fallait précisément et il y portait un mélange d'intelligence libérale et d'habitudes aristocratiques, d'immobilité et de hardiesse, de patience froide et de tact rapide, et l'art de ménager et d'attendre avec une certaine hauteur.

Huit jours après cette nomination [1], le Roi m'écri-

[1] Le 13 septembre 1830.

vait : « Je viens de lire les papiers anglais qui sont tous, de toutes les nuances, en approbation du choix de Talleyrand. Ils regardent l'opposition de nos gazettes sur ce point comme le résultat de l'exagération de ce qu'ils appellent *l'ultra-libéralisme;* et le *plain good sense* de *John Bull* apprécie cette nomination comme ce qu'il y avait de plus sage et de plus heureux pour les deux pays. C'est aussi cette conviction qui m'y a déterminé; c'est le sentiment de mon devoir comme chef de ma nation. Je ne me suis trompé que dans l'espoir que notre public serait plus judicieux que je ne l'ai trouvé. Il finira par me rendre justice sur ce point, comme il l'a déjà fait sur bien d'autres où il m'avait méconnu. »

Je ne trouve pas que, même aujourd'hui, les bons esprits eux-mêmes aient encore rendu à la politique, non-seulement de la France, mais de l'Europe, à cette époque, une suffisante justice. Les gouvernements étrangers firent preuve alors d'une modération, et le gouvernement français d'une loyauté, très-bien entendues sans doute et très-opportunes, mais très-rares dans l'histoire. De la part des premiers, point de mauvais orgueil, point de mesquine jalousie; ils reconnurent sans hésitation des nécessités qui leur déplaisaient, et acceptèrent franchement ce qu'ils ne croyaient pas devoir ouvertement combattre, subordonnant ainsi leur passion à leur raison et leurs goûts personnels au droit public et au bien des peuples. Le gouvernement français à son tour ne joua point de double jeu, ne garda point de faible ou perfide ménagement; il n'essaya

point de rester en équilibre entre l'ordre et le désordre, entre l'esprit de conservation et l'esprit de révolution, ni d'obtenir tour à tour, auprès des partis divers, des faveurs contraires; il choisit résolûment, et une fois pour toutes, sa place et son drapeau. De part et d'autre, la politique fut sensée, conséquente et sincère. Les peuples sont grandement intéressés à donner dans leur estime, à cette politique, le rang auquel elle a droit.

Elle eut, dès l'origine, dans les délibérations du Conseil, ma complète adhésion. Je la jugeais seule propre à nous mettre en état de fonder chez nous un gouvernement libre, et à répandre au dehors l'influence française, au profit de la civilisation européenne. J'eus bientôt, comme ministre de l'intérieur, et dans des circonstances délicates, à lui prêter mon actif concours.

Trois Etats parmi nos voisins, la Belgique, le Piémont et l'Espagne, étaient ou déjà envahis, ou menacés par le mouvement de la révolution. La Belgique avait porté hardiment les premiers coups et rompu ses liens avec la Hollande. Les réfugiés que les secousses révolutionnaires du Piémont et de l'Espagne avaient jetés en France s'agitaient pour rentrer dans leur patrie, et pour y reprendre leurs attaques contre les régimes qui y dominaient.

Ces diverses entreprises des étrangers trouvaient en France des appuis très-divers. Quant à la Belgique, ce n'était pas pour la soutenir dans son élan vers l'indépendance, mais pour la conquérir de nouveau que nos

meneurs ardents s'agitaient. L'esprit impérial et l'esprit révolutionnaire s'unissaient dans ce dessein. On envoyait à Bruxelles des émissaires chargés de s'entendre avec les partisans de la réunion à la France. La Société des Amis du peuple recrutait un bataillon de volontaires qui devaient se porter en Belgique pour y seconder un mouvement français. M. Mauguin et le général Lamarque étaient à la tête de ce travail, auquel les purs libéraux, M. de La Fayette entre autres, demeuraient étrangers. Pour ceux-ci, contents de l'indépendance de la Belgique et prêts à la soutenir au besoin, c'était surtout aux réfugiés piémontais et espagnols qu'ils voulaient porter secours; là il s'agissait, non de conquêtes à faire, mais de gouvernements à renverser ou à contraindre, dans l'intérêt de la liberté.

Sur ces diverses questions, nous étions nous aussi, le roi Louis-Philippe et ses conseillers de 1830, dans des situations très-diverses.

Quant à la Belgique, notre politique était simple et très-arrêtée; nous étions résolus à la soutenir dans son indépendance et à n'y prétendre rien de plus. Point de réunion territoriale, point de prince français sur le trône belge. La France avait là un grand et pressant intérêt de dignité comme de sûreté à satisfaire, la substitution d'un État neutre et inoffensif à ce royaume des Pays-Bas qui, en 1814, avait été fondé contre elle. Notre renoncement à toute autre ambition était à ce prix; et au prix de ce renoncement nous nous assurions la bonne entente et l'action commune avec l'An-

gleterre dans presque toutes les affaires de l'Europe. Il eût fallu aussi peu d'intelligence que de courage pour hésiter à prendre cette position. Le roi Louis-Philippe, s'en entretenant un jour avec moi, m'en signala un autre avantage d'un ordre encore plus élevé, car il était plus général et plus permanent: « Les Pays-Bas, me dit-il, ont toujours été la pierre d'achoppement de la paix en Europe; aucune des grandes puissances ne peut, sans inquiétude et jalousie, les voir aux mains d'une autre. Qu'ils soient, du consentement général, un État indépendant et neutre, cet État deviendra la clef de voûte de l'ordre européen. » C'était peut-être se promettre beaucoup de l'avenir; il y a de l'orgueil et de la chimère dans les plus sages combinaisons humaines; celle-ci du moins provenait d'une grande idée en même temps que d'une politique prudente. De concert avec M. Molé, je pris des mesures pour déjouer les menées contraires; je fis publier partout qu'elles étaient désavouées par le gouvernement français; des Belges considérables, venus à Paris pour connaître sûrement ses intentions, reçurent la déclaration formelle qu'ils ne devaient compter ni sur la réunion de leur pays à la France, ni sur un fils du Roi pour leur trône. Les volontaires destinés à provoquer un mouvement en Belgique s'étaient promis qu'ils recevraient des fusils chez un négociant de Valenciennes; il lui fut interdit de les leur livrer. Il n'y a point de politique plus compromettante comme plus déloyale que celle qui, pour échapper aux difficultés du moment, laisse les peuples ou les partis

s'engager dans des voies où elle est décidée à ne pas les suivre. Nous ne négligeâmes rien pour que, ni en Belgique, ni en France, ce reproche ne pût nous être adressé.

Nous n'eûmes, dans ces premiers temps, avec le Piémont, point d'embarras sérieux. Les réfugiés italiens ne formaient encore vers cette frontière point de forts groupes, militaires ni populaires. J'avais alors à Lyon et à Grenoble deux préfets capables et sûrs, M. Paulze d'Yvoi et M. de Gasparin, attentifs aux moindres symptômes. Ils m'avertirent qu'à Bourgoing, dans une réunion de gardes nationaux, quelques esprits ardents, qui avaient à Turin et à Chambéry des relations excitantes, avaient annoncé l'intention de proposer une Adresse au Roi pour provoquer le renvoi d'un ministère qui ne savait pas propager la liberté dans les pays les plus disposés à l'accueillir; mais l'annonce fut si mal reçue que la proposition ne fut pas même développée jusqu'au bout. Aucun rassemblement, aucun mouvement sur cette frontière, plus tard si troublée, n'inquiéta, à cette époque, la cour de Turin, et nos rapports avec elle furent, sinon confiants, du moins réguliers et tranquilles.

Avec l'Espagne notre situation était plus compliquée et plus difficile. Les réfugiés espagnols abondaient en France, chefs politiques et militaires, importants dans les diverses nuances du parti libéral, Martinez de la Rosa, Isturiz, Toreno, Calatrava, Mendizabal, Mina,

Valdez, etc..... Ils entretenaient dans leur patrie d'actives correspondances et y comptaient de nombreux adhérents. Plusieurs accouraient d'Espagne pour se concerter avec eux et faire éclater un mouvement depuis longtemps préparé. Ils avaient à Paris des patrons aussi zélés que considérables. M. de La Fayette, sans méconnaître absolument les exigences de sa situation officielle, continuait de conspirer pour eux et avec eux : « Jusqu'à notre dernière révolution, leur écrivait-il [1], j'étais libre de tous mes mouvements. Aujourd'hui, ma situation est différente : je me suis lié intimement au nouveau gouvernement français ; il adopte le système de non-intervention, ne donnant pas plus la sienne qu'il ne souffrira celle des étrangers contre nos voisins. C'est un gouvernement loyal, et le Roi ne veut pas faire sous main ce qu'il déclarerait n'avoir pas fait. Nos vœux communs sont pour la liberté générale, mais il ne veut pas y contribuer par une diplomatie mensongère. Telle a été la résolution du Roi et de son Conseil. La mienne n'a pas été la même ; quels que soient mes liens avec le gouvernement nouveau, il ne peut disposer ni de mes prévoyances, ni de mes sympathies, et nos conversations, bien antérieures à la grande semaine, ne peuvent changer ni de nature ni d'objet. Cependant je dois garder certaines mesures ; car d'après mes rapports nécessaires avec le Roi des Français et le commandement qu'il m'a confié, je cours le risque des reproches de mon

[1] Les 4 et 12 octobre 1830. (*Mémoires du général La Fayette*, t. VI, p. 441, 446.)

pays si je donne trop de prise à ceux des puissances étrangères. » A propos de l'Espagne, les reproches étaient, de la part de la France, peu à redouter, car le public français ne portait à Ferdinand VII ni estime, ni intérêt; on l'avait vu sans courage dans la lutte, sans dignité dans les revers et avec ses vainqueurs, sans foi et sans pitié dans le succès et envers les vaincus; il passait même pour plus incapable et plus détesté de son peuple qu'il ne l'était effectivement. C'était la disposition générale de trouver la révolte contre lui naturelle, et de ne s'en point inquiéter, ni pour lui, ni pour l'ordre européen. De toutes les rigueurs de l'opinion publique envers les souverains, celles qui portent sur leur caractère personnel sont pour eux les plus dangereuses; et de nos jours, malgré la faiblesse de nos mœurs, il y a une part de considération dont le pouvoir ne saurait longtemps se passer.

Envers la France et le roi Louis-Philippe, Ferdinand VII s'était mis d'ailleurs dans une position fausse et peu loyale. Sans refuser expressément de reconnaître le gouvernement de Juillet, il ajournait l'acte de la reconnaissance [1], et en attendant il continuait de traiter l'ambassadeur de Charles X, le vicomte de Saint-Priest, comme le véritable ambassadeur français. Les légitimistes se rassemblaient et préparaient librement,

[1] Les lettres du roi d'Espagne, qui accréditaient le comte d'Ofalia comme son ambassadeur auprès du roi Louis-Philippe, ne portent que la date du 25 septembre 1830, et elles ne furent présentées par M. d'Ofalia que le 23 octobre suivant.

sur la frontière espagnole, leurs plans de soulèvement dans nos départements du midi; le maréchal Bourmont devait, disait-on, se mettre à la tête; on annonçait la prochaine arrivée de madame la duchesse de Berry en Espagne; et le ministre favori de Ferdinand VII, M. Calomarde, donnait de l'autorité à ces bruits et de la gravité à ces menées en adressant, aux magistrats et aux évêques de la Péninsule, une circulaire amèrement hostile pour la France et son nouveau gouvernement.

En présence de ces faits et pour obliger la cour de Madrid à y mettre un terme en lui en faisant sentir le péril, nous résolûmes de n'apporter, de notre côté, aux préparatifs des réfugiés espagnols aucun obstacle; nous ne les encourageâmes point dans leurs desseins; nous ne prîmes envers eux aucun engagement; le Roi se refusa expressément à leurs ouvertures pour le mariage de son fils, le duc de Nemours, avec la jeune reine de Portugal, Dona Maria, et pour l'union de toute la péninsule sous le même sceptre. Mais nous laissâmes un libre cours à leurs espérances, à leurs réunions, à leurs tentatives d'emprunt, à leurs approvisionnements d'armes et de munitions, et nous leur donnâmes des passe-ports pour la frontière d'Espagne, en accordant aux plus dénués d'entre eux les secours de route usités en faveur des voyageurs indigents. Nous ne voulions ni les tromper par des promesses ou des actes qui nous auraient liés à leur cause, ni les empêcher de faire pour son succès ce qu'ils pouvaient faire par eux-mêmes ou

par leurs amis, et ce que le gouvernement espagnol, sur son territoire, laissait faire contre nous.

Cette menace défensive eut son plein effet : le gouvernement espagnol prit l'alarme, et en même temps qu'il se préparait à repousser l'invasion des réfugiés, il s'empressa de nous promettre sur sa frontière l'observation de toutes les règles du droit des gens entre États qui vivent en paix, si nous voulions lui donner, de notre part, la même sécurité. C'était notre désir comme notre devoir de rester ou de rentrer partout dans les rapports réguliers et loyaux des souverains et des nations. La mauvaise issue des tentatives armées des réfugiés espagnols, pour susciter dans leur patrie une insurrection, nous en fournit bientôt l'occasion naturelle. Battus et poursuivis par les troupes royales, Mina, Valdez et leurs compagnons n'eurent d'autre ressource que de se rejeter sur notre territoire, leur constant refuge. Ils y furent reçus dans des termes que je puis dire honorables et pour le pouvoir qui tenait un tel langage, et pour les malheureux proscrits à qui il l'adressait. J'écrivis à nos préfets sur la frontière d'Espagne : « J'approuve pleinement votre conduite envers les réfugiés espagnols qui sont rentrés sur notre territoire. Vous les avez engagés à s'éloigner de la frontière, et vous avez pris soin d'éviter envers eux toute mesure coercitive et dure. C'est bien là ce que vous imposaient d'une part le droit des gens, de l'autre le respect dû au malheur. La France est et désire rester en paix avec ses voisins, et notamment avec l'Espagne. Une exacte et

sincère neutralité en est la condition. Vous l'avez observée. Mais en même temps il est naturel, il est juste de témoigner à de malheureux proscrits l'estime qu'inspire leur courage et la sympathie que commande leur infortune. J'ai mis sous les yeux du Roi, dans son Conseil, la lettre qu'ils lui ont adressée et que vous m'avez fait passer. Sa Majesté a résolu de prendre les mesures nécessaires pour leur assurer, dans l'intérieur de la France, une hospitalité tranquille et les secours dont ils ont besoin. Les départements où ils devront habiter seront désignés, et ils y recevront, eux et leurs familles, ce qu'aura réglé la bienveillance royale, à charge seulement de ne pas s'en éloigner sans l'aveu de l'autorité. Informez-les, Monsieur le préfet, de cette résolution qui sera incessamment exécutée. Le Roi désire que sa protection non-seulement les soulage, mais les console autant qu'il est en son pouvoir, et je m'estime heureux d'être chargé de leur en transmettre l'assurance. »

« Je n'admire point, dit Pascal, l'excès d'une vertu, par exemple de la valeur, si je ne vois en même temps l'excès de la vertu opposée, comme en Épaminondas qui avait l'extrême valeur et l'extrême bénignité. » Ce serait trop exiger des gouvernements que de prétendre qu'ils unissent au même degré, comme Épaminondas, les mérites contraires ; mais c'est, aujourd'hui plus que jamais, leur mission et leur nécessité d'être à la fois arrêtés et larges, fermes et doux dans leurs actes comme dans leurs vues, et de savoir rendre également justice et porter sympathie aux intérêts et aux sentiments

divers qui se disputent l'empire dans l'âme et la société des hommes.

Je n'ai encore touché qu'aux moindres des difficultés avec lesquelles le gouvernement nouveau, et moi en particulier comme ministre de l'intérieur, nous étions alors aux prises. Ce n'était ni dans l'administration intérieure, ni dans les affaires étrangères que se rencontraient les plus graves. C'était dans les Chambres qu'elles venaient toutes aboutir et éclater, car c'était là que les partisans légaux du régime naissant engageaient déjà leurs luttes intestines, et que les révolutionnaires du dehors cherchaient et trouvaient de l'écho et de l'appui.

Ni l'une ni l'autre des deux Chambres ne possédaient alors toute leur force naturelle et nécessaire; elles étaient sorties, l'une et l'autre, de la Révolution, mutilées et affaiblies. Dans la Chambre des députés, sur 406 membres, 52 légitimistes avaient donné leur démission, et 18 élections avaient été annulées pour cause d'irrégularité ou de violence. La Chambre des pairs où siégeaient, la veille de la Révolution, 364 membres, n'en comptait plus que 189 le lendemain; 175 avaient été écartés, les uns par l'élimination prononcée, dans la révision de la Charte, contre tous les pairs nommés sous le règne de Charles X, les autres par leur démission volontaire ou leur refus de serment au régime nouveau. C'était avec l'aide de pouvoirs ainsi ébranlés eux-mêmes que nous avions à fonder un gouvernement.

Dans l'espoir de prolonger et d'exploiter cet ébranle-

ment, les fauteurs de révolutions demandaient la dissolution immédiate de la Chambre des députés et une élection générale, selon quelque mode électoral ou de tradition révolutionnaire, ou d'invention nouvelle et populaire. Nous repoussâmes cette politique d'illégalités et d'aventures indéfinies. Le nouveau Roi était sur son trône. Les deux Chambres qui avaient traité avec lui siégeaient autour de lui. C'était à elles, de concert avec lui, à mettre sur-le-champ en pratique le régime légal qui faisait leur contrat. Les lois de la nature sont de bons modèles. A ceux qui ont créé il appartient d'élever. Parmi les grandes fautes politiques commises de notre temps, la plus grande a été celle de l'Assemblée constituante abandonnant à d'autres mains, en 1791, son œuvre à peine ébauchée. Nous n'eûmes garde d'y retomber. La Chambre des députés resta au Palais-Bourbon pour soutenir et diriger, à ses premiers pas, le gouvernement dont elle avait consacré la naissance. Mais, en la conservant, nous prîmes soin de la compléter et de la retremper. Trois lois lui furent immédiatement proposées : deux, pour faire remplir, par des élections nouvelles, tous les siéges vacants; la troisième, pour soumettre aux chances de la réélection les députés promus à des fonctions publiques. Les deux premières, tenant compte des vives réclamations qu'avait excitées le système électoral en vigueur, apportaient à ce système des modifications provisoires, en annonçant la loi définitive sur laquelle la Chambre complétée aurait à statuer. La dernière, en instituant, pour assurer l'in-

fluence du pays sur son gouvernement, une garantie depuis longtemps réclamée, soumettait à l'épreuve de l'opinion publique, dans trente-neuf colléges électoraux, quarante et un des principaux agents du pouvoir nouveau. La présentation, la discussion et l'exécution de ces trois lois étaient de mon ressort. Elles rencontrèrent dans les Chambres peu d'objections. En convoquant les colléges appelés à faire les cent treize élections attendues, je pris soin de bien marquer l'attitude que le Gouvernement voulait y garder[1]; et la Chambre des députés fut complétée avec un mouvement de faveur publique qui, en sanctionnant ce qu'elle avait déjà fait, lui promettait, pour ce qu'elle avait à faire, la force dont elle aurait besoin.

Nous ne pouvions, pour la Chambre des pairs, rien faire de semblable. Déjà mutilée dans sa composition, elle avait en perspective une mutilation encore plus grave; la question de l'hérédité de la pairie devait être débattue dans la session suivante; et tel était, sur cette question, l'instinct dominant que, le 19 août 1830, lorsqu'on discuta dans la Chambre des députés le serment à prêter par les membres des deux Chambres, personne, au premier moment, ne songea à faire, entre les pairs et les députés, aucune distinction, et qu'on fut sur le point de déclarer les pairs qui refuseraient le serment démissionnaires pour leurs descendants comme pour eux-mêmes, et leur pairie absolument éteinte. M. Ber-

[1] *Pièces historiques*, nº VI.

ryer et M. de Martignac réclamèrent; M. Dupin reconnut qu'il y avait là un droit perpétuel que l'acte d'un usufruitier passager ne pouvait abolir. J'insistai pour qu'il fût bien établi que, si l'hérédité de la pairie devait être plus tard mise en discussion, elle n'en était pas moins jusque-là l'état constitutionnel du pays comme le droit légal des familles; et un amendement, adopté sur ma proposition, décida en effet que le pair qui refuserait de prêter le serment serait *personnellement* déchu de son siége, sans que rien fût préjugé par là contre ses héritiers.

La Chambre des pairs dut au cabinet de 1830 une seule chose, le choix de son président. Les révolutions amènent, entre les noms propres, des rapprochements bizarres; ce fut M. Dupont de l'Eure qui contresigna, comme garde des sceaux, la nomination de M. Pasquier à ce grand poste. Elle fut, comme celle de M. de Talleyrand à l'ambassade de Londres, un de ces actes de clairvoyance et d'esprit politique que l'évidence et l'urgence de l'intérêt général arrachent, dans les premiers moments d'une grande crise, aux préjugés et aux passions de parti. Malgré d'anciens dissentiments, dont chaque jour nous apprenait à tenir moins de compte, nous regardions, mes amis et moi, M. Pasquier comme l'homme le plus propre à diriger, à travers les difficiles épreuves qui l'attendaient, le corps important et compromis à la tête duquel il allait être placé. Il y était bien plus propre encore que nous ne l'avions présumé. Pendant dix-huit ans, il a honoré la Chambre et la Cour des pairs, autant

qu'il s'est honoré lui-même, par l'habileté, la dignité, l'équité, la fermeté prudente et le tact imperturbable qu'il a déployés en les présidant.

Les deux Chambres ainsi constituées, les travaux législatifs y abondèrent. Outre les trois projets de loi que je viens de rappeler, j'en présentai à la Chambre des députés six autres, les uns de circonstance, sur les récompenses nationales à accorder aux blessés et aux familles des morts dans la lutte de juillet, sur l'importation des grains, sur des travaux publics urgents, etc., les autres d'institution, sur la garde nationale, soit sédentaire, soit mobile. J'avais chargé une grande commission, présidée par M. de La Fayette, de préparer ces deux derniers projets que, de toutes parts, on réclamait avec ardeur. C'est le mérite et le péril de l'institution des gardes nationales de susciter les espérances les plus diverses; leur prompte organisation donnait satisfaction aux esprits inquiets pour l'indépendance et la dignité extérieure du pays; les amis de l'ordre se promettaient d'y trouver une force pour le maintenir, à défaut de l'armée, matériellement et moralement affaiblie; les libéraux se flattaient que, grâce à cette force toujours disponible, une grande armée permanente ne serait plus nécessaire; les démocrates voyaient avec joie le peuple armé et mis ainsi en état d'intervenir dans les affaires publiques. Les ministres de la guerre, de la justice et des finances présentèrent en même temps, sur les questions qui ressortissaient à leurs départements, neuf projets de loi, les

uns indispensables pour les services publics, les autres depuis longtemps l'objet des instances parlementaires ou populaires. Et à côté de ces projets du gouvernement, préparés et présentés en moins de trois mois, vingt-deux propositions, émanées de l'initiative des Chambres elles-mêmes, sollicitèrent, sur l'administration municipale, la législation pénale, le régime de la presse, le système des impôts, le mode d'examen du budget, etc., des réformes qui soulevaient les questions les plus graves.

Au premier moment pourtant, et soit qu'elles vinssent du gouvernement ou des Chambres, ces propositions ne suscitèrent pas les vifs et longs débats qu'on en devait attendre. Quelques-unes, depuis longtemps réclamées, comme l'abolition de la loi du sacrilége et le rétablissement du jury pour le jugement des délits de la presse, furent admises presque sans contestation. D'autres, au contraire, parurent n'être, de la part de leurs auteurs, que des promesses acquittées ou des espérances ouvertes à leurs amis du dehors, sans grande impatience du résultat. M. Benjamin-Constant et M. Bavoux, par exemple, demandèrent, l'un la complète liberté de la profession d'imprimeur, l'autre un abaissement considérable dans le cautionnement et le droit de timbre imposés aux journaux; mais ils n'insistèrent pas pour un examen immédiat. Beaucoup de propositions furent ainsi ajournées. Il n'y avait encore dans les Chambres point d'opposition déclarée, organisée et irritée par de longs combats; nous venions de concourir tous à la même

œuvre; sincèrement ou par convenance, nous n'y portions la main qu'avec égard. Des dissentiments et des mécontentements se laissaient entrevoir; mais, sauf M. Mauguin et quelques déclamateurs subalternes, les dissidents et les mécontents s'appliquaient à se contenir plutôt qu'ils ne s'empressaient d'éclater.

Le gouvernement, de son côté, n'avait garde de provoquer la lutte. J'étais, dans la Chambre des députés, son principal organe; et quoique, plus tard, on m'ait quelquefois taxé d'ardeur provoquante, je ne me souviens pas qu'alors on m'ait jamais adressé ce reproche, et je suis sûr que je ne le méritais nullement. Ma disposition dans les débats était au contraire, à cette époque, contenue et réservée, par précaution d'orateur au moins autant que par prudence de ministre. A vrai dire, je débutais à la tribune comme dans le gouvernement; j'étais, pour la première fois, en première ligne sur le champ de bataille et chargé de la responsabilité du pouvoir. L'habitude de la parole publique ne me manquait pas; je l'avais acquise à la Sorbonne; mais au Palais-Bourbon, un prompt instinct m'avertit que j'avais affaire à un théâtre et à un public tout différents. Comme le prédicateur dans l'église, le professeur parle, du haut de sa chaire, à des auditeurs modestes et dociles, réunis autour de lui par devoir ou par nécessité, qui ne songent pas à le contredire, admettent d'avance son autorité morale et sont disposés, pour peu que sa parole leur plaise, à lui porter confiance et respect. C'est un monologue en présence d'un auditoire favorable. L'orateur

politique, au contraire, a devant lui des adversaires qui s'apprêtent à le combattre, et des alliés qui ne lui donneront leur appui que s'il leur assure la victoire. Il est en dialogue continu, d'une part avec des ennemis passionnés, de l'autre avec des amis exigeants qui siégent là comme des juges. Et ce n'est pas seulement à ses contradicteurs déclarés, à ses rivaux d'éloquence qu'il a affaire; il traite, en parlant, avec toute l'assemblée qui l'écoute et dont il faut qu'il entende et comprenne le silence. S'il ne démêle pas les mouvements rapides et confus qui s'y produisent, s'il ne lit pas les impressions sur les visages, s'il ne saisit pas, pour y répondre d'avance, les objections et les doutes qui traversent les esprits, il aura beau bien parler; sa parole sera tantôt froide et vaine, tantôt mal comprise, mal interprétée et retournée contre lui. Un obscur mais réel échange de sentiments et d'idées, une conversation sympathique, soudaine et incessante, entre l'orateur et l'assemblée, c'est la condition comme la difficulté suprême de l'éloquence politique; sa puissance est à ce prix. Je ne me rendais pas compte, en 1830, de cette situation, de ses exigences et de ses périls, aussi clairement que je l'ai fait plus tard; mais j'en avais un vif pressentiment; et loin de m'abandonner à l'ardeur de ma passion ou à la liberté de ma pensée, je ne marchais qu'avec précaution dans cette difficile arène, content de suffire aux nécessités naturelles de la lutte, et ne cherchant nullement à l'étendre ni à l'enflammer.

Ainsi la Chambre, livrée à elle-même, était et serait

probablement restée longtemps peu orageuse; mais l'orage grondait incessamment autour d'elle. Pendant que nous délibérions assez tranquillement, je pourrais dire assez froidement, sur les questions à l'ordre du jour, les mouvements populaires, les attroupements tumultueux, les fantaisies et les tentatives imprévues d'une multitude ardente et oisive se renouvelaient tous les jours au dehors. Des ouvriers se portaient en masse pour chasser les concurrents étrangers et pour détruire les machines qui leur enlevaient, disaient-ils, leur travail; plusieurs ateliers furent bouleversés, et le 3 septembre, le *Journal des Débats* ne put paraître. Des rassemblements analogues à ceux qui avaient voulu porter au Panthéon les bustes du général Foy et de M. Manuel se formèrent pour rendre au buste du maréchal Ney le même honneur. Un autre rassemblement, gravement passionné et solennellement annoncé d'avance, se réunit le 21 septembre sur la place de Grève, au même lieu et l'anniversaire du jour où, huit ans auparavant, les quatre sergents de la conspiration de La Rochelle, Bories et ses trois compagnons, avaient été exécutés; une estrade avait été élevée, un discours fut prononcé en hommage à leur mémoire, et le Panthéon fut promis, sinon à leurs images, du moins à leurs noms. En dehors de ces solennités sérieuses, suscitées par des desseins politiques ou des sentiments sincères, des promenades sans but comme sans frein, des chants et des cris de bravade ou d'amusement agitaient sans relâche les quartiers populeux, surtout les environs du

Palais-Royal, séjour du Roi et galerie du peuple; et dans les carrefours, au coin des rues très-fréquentées, des placards sans cesse renouvelés couvraient les murs, tristes ou menaçants, injurieux ou licencieux; et des curieux se groupaient à l'entour, empressés à les lire et s'en entretenant sur place, puis reportant dans leurs quartiers et dans leurs foyers les impressions qu'ils en recevaient.

Fâcheux pour la société dont ils retardaient le retour au repos et incommodes pour le pouvoir à qui les moyens de répression manquaient encore, ces désordres matériels n'auraient eu cependant rien de bien grave si, au delà et au-dessus des incidents de rue, d'autres désordres plus anciens et plus profonds n'avaient agité et égaré un grand nombre d'esprits. La Révolution de Juillet avait fait bien autre chose que renverser un trône et modifier une Charte; elle avait donné des prétentions et des espérances, non-seulement au parti politique qui voulait, pour le gouvernement de la France, une autre forme que la monarchie, mais à toutes les écoles, à toutes les sectes, à tous les groupes, plus ou moins bruyants ou obscurs, qui rêvaient, pour la société française, une autre organisation que celle qu'elle a reçue de ses origines, de sa foi chrétienne et de ses quatorze siècles de vie. En dehors des républicains, et empressés les uns de s'en distinguer, les autres de s'y réunir, les saint-simoniens, les fouriéristes, les socialistes, les communistes, très-divers de principes et très-inégaux en force comme en

valeur intellectuelle, étaient tous en état d'effervescence ambitieuse. Les idées fondamentales de ces écoles n'étaient pas plus neuves que sensées; le monde, depuis qu'il existe, a vu, dans toutes ses grandes crises, éclater les mêmes chimères, les mêmes soulèvements de l'orgueil humain contre l'ordre providentiel, les mêmes fausses notions sur la nature humaine et sur la part de l'homme dans le gouvernement de l'humanité. Au milieu d'une société fortement constituée et sous un gouvernement bien établi, ces rêveries, qui couvent toujours sourdement, n'ont pas grande importance; elles ne font jamais qu'un nombre assez restreint de recrues ou de dupes, et on peut les laisser végéter dans leur étroite sphère sans se préoccuper de leurs progrès. Mais au sein d'une nation démocratique, raisonneuse, hardie, et livrée depuis cinquante ans à toutes sortes d'ambitions et d'expériences, tous ces petits groupes philosophiques, politiques, quelques-uns même affectant des airs semi-religieux, devenaient autant de petites puissances remuantes qui possédaient peu de force, mais répandaient beaucoup de venin. Les réformateurs ne prétendaient pas à s'emparer pleinement de la société française pour la reconstruire à leur gré; mais ils aspiraient à exercer sur ses institutions, sur ses lois, sur ses idées, sur ses maîtres, une large part d'influence, et ils apportaient tous leur contingent à la fermentation révolutionnaire qui bouillonnait autour du gouvernement qu'elle venait de se donner.

Par une combinaison singulière où se réunissaient

les traditions des temps les plus divers, cette fermentation avait les foyers les plus propres à la recueillir et à la répandre. Les sociétés secrètes de la Restauration s'étaient transformées en clubs de la Révolution, unissant ainsi les restes d'une discipline silencieuse aux emportements de la parole déchaînée. Là, dans des réunions journalières et publiques, tous les événements, toutes les questions, de principe ou de circonstance, étaient ardemment discutés; tous les desseins, toutes les espérances, tous les rêves se produisaient audacieusement; tout le gouvernement, la royauté, les Chambres, la magistrature, l'administration, étaient attaqués à outrance; on allait jusqu'à provoquer sans détour leur renversement. Des ouvriers, des jeunes gens, des passants entraient dans ces réunions comme dans un spectacle, prenaient goût à cette licence arrogante; et autour des meneurs des anciennes associations républicaines, bonapartistes, socialistes ou autres, se groupaient des forces populaires, prêtes à s'insurger contre les pouvoirs publics que, tous les jours, elles entendaient outrager et traiter en ennemis.

Les clubs, dans leur fougue subversive, oubliaient qu'ils étaient en présence, non pas seulement d'un pouvoir encore incertain et faible, mais d'un public libre et très-ému, en qui leur nom et leurs déclamations réveillaient les plus sinistres souvenirs. L'humeur et l'alarme se répandirent rapidement; dans l'intérieur des familles, dans les magasins des marchands, dans les couloirs des salles de spectacle, dans

les corps de garde de la garde nationale, on s'entretenait de ces associations factieuses; on rappelait leurs excès d'autrefois; on se racontait leurs menaces de la veille contre les pouvoirs les plus populaires comme les plus augustes; on s'en prenait à elles des langueurs du commerce, des troubles des rues, de l'indiscipline des ouvriers. Les magistrats ne manquèrent pas à leur devoir : des affiches préparées dans le principal de ces clubs, *la Société des Amis du peuple*, et qui provoquaient formellement le peuple à renverser la Chambre des députés, furent saisies et des poursuites entamées contre les meneurs de la réunion et le propriétaire du local où elle tenait ses séances. Pendant que cette instruction suivait son cours, une question déjà engagée sous la Restauration et étrangère, par son origine comme par son objet direct, aux événements du jour, était pendante devant la Cour de cassation; il s'agissait de savoir si des réunions purement religieuses, tenues par des protestants, étaient assujetties aux restrictions et aux conditions prescrites par les articles 291 et 294 du Code pénal [1]. M. Dupin, nommé naguère procureur

[1] « *Art.* 291. Nulle association de plus de vingt personnes, dont le but sera de se réunir tous les jours, ou à certains jours marqués, pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement, et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société. »

« *Art.* 294. Tout individu qui, sans la permission de l'autorité municipale, aura accordé ou consenti l'usage de sa maison, en tout ou en partie, pour la réunion des membres d'une association, même autorisée, ou pour l'exercice d'un culte, sera puni d'une amende de 16 fr. à 200 fr. »

général, proclama et réclama nettement les droits de la liberté religieuse. Mais on était dans l'un de ces accès d'agitation et de précipitation inquiète où le danger général et actuel préoccupe seul les esprits, où les faits les plus divers comme les notions les plus distinctes se confondent, et où le public, dans son ardent égoïsme, veut être rassuré à tout prix. Sensible aux nécessités du gouvernement et dominée par la rigueur des textes légaux, la Cour de cassation déclara que les articles 291 et 294 du Code pénal étaient en pleine vigueur et s'appliquaient à toutes les réunions, quel qu'en fût l'objet. La liberté religieuse payait ainsi les frais de l'ordre politique. Encouragés par ces décisions des tribunaux, les citoyens tranquilles, les négociants, les chefs d'atelier, les habitants des quartiers où se tenaient les clubs en demandèrent vivement la répression ; des voix s'élevèrent de toutes parts, taxant le pouvoir de faiblesse; et le 25 septembre, l'un des chefs les plus honorés de la garde nationale, le comte de Sussy, colonel de la XI^e^ légion, écrivait à l'un de ses amis qu'il savait en rapports fréquents avec moi : « Pour donner plus de force aux démarches que vous faites de votre côté, je vous dirai que tous mes collègues et moi avons prié M. Laffitte de faire connaître au Roi que toute la garde national demandait avec instance qu'on prît sans retard les mesures nécessaires pour mettre un terme à toutes ces réunions qui viennent troubler la tranquillité publique et arrêter les opérations commerciales. M. Laffitte nous a assuré que le gouvernement allait s'occuper efficace-

ment du vœu exprimé par tous les bons citoyens. Il est bon, je crois, que vous en informiez MM. de Broglie et Guizot. »

Je n'avais pas attendu cette information pour agir, dans la mesure et par les moyens qui me paraissaient adaptés à l'état des faits et des esprits. J'avais déjà entretenu le Conseil de quelques dispositions législatives qui avaient plutôt pour objet d'engager la question que de la résoudre, lorsque plusieurs députés de mes amis, entre autres, M. Benjamin Morel, grand négociant de Dunkerque, vinrent me dire qu'ils se croyaient en conscience obligés de signaler à la Chambre tout le mal que faisaient et préparaient les clubs, et de presser le gouvernement d'y porter remède. Loin de les en détourner, je les encourageai dans leur dessein, les assurant que le gouvernement ferait son devoir, comme ils voulaient faire le leur. Le surlendemain, en effet, prenant pour prétexte la détresse industrielle de son département, M. Benjamin Morel attaqua franchement les clubs et leur imputa la perturbation prolongée qui compromettait à la fois l'honneur du régime nouveau et la prospérité du pays. La Chambre l'écoutait en silence, embarrassée à la fois et favorable. Quelques voix s'élevèrent pour réclamer contre l'exagération de ces plaintes, au nom des principes de liberté que les associations politiques pouvaient invoquer, dit-on, comme les individus isolés. Je pris sur-le-champ la parole, non sans quelque embarras à mon tour, soit à cause de la disposition de la Chambre, soit dans le fond même de

ma pensée. J'avais à ménager des esprits flottants, inquiets des clubs, mais encore tout émus de leurs luttes libérales sous la Restauration, et je ne voulais ni abolir d'avance et en principe des libertés possibles dans l'avenir pour mon pays, ni reconnaître aux libertés présentes le droit de couvrir et de servir l'anarchie. Je tins le langage le plus efficace, je crois, comme le plus sincère; je ne proclamai aucune maxime absolue et irrévocable; je laissai paraître mes perplexités intérieures et les considérations diverses, les perspectives lointaines dont je voulais tenir compte : « La France, dis-je, a fait une révolution ; mais elle n'a pas entendu se mettre dans un état révolutionnaire permanent. Les caractères saillants de l'état révolutionnaire, c'est que toutes choses soient incessamment mises en question, que les prétentions soient indéfinies, que des appels continuels soient faits à la force, à la violence. Ces caractères existent tous dans les sociétés populaires actuelles, dans l'action qu'elles exercent, dans l'impulsion qu'elles s'efforcent d'imprimer à la France. Ce n'est pas là le mouvement, mais le désordre ; c'est la fermentation sans but et non le progrès. Nous avons conquis, dans les quinze années qui viennent de s'écouler, plus de libertés qu'aucun pays n'en a jamais conquis en un siècle. Pourquoi? parce que la réforme a été lente, laborieuse, parce que nous avons été obligés à la prudence, à la patience, à la persévérance, à la mesure dans notre action. Ne sortons pas de cette voie. Je me hâte de le dire; l'article 291 du Code pénal ne doit pas figurer

éternellement, longtemps si vous voulez, dans la législation d'un peuple libre; le temps viendra où, n'étant plus motivé par l'état de notre société, il disparaîtra de notre Code. Mais il existe aujourd'hui; c'est l'état légal de la France. Puisque le pouvoir est armé d'un moyen légal contre les dangers des sociétés populaires, non-seulement il ne doit pas l'abandonner, mais il doit s'en servir. Il l'a déjà fait, et il est décidé à le faire tant que l'exigeront le bon ordre dans le pays et le progrès régulier de ses libertés. » Dans la mesure de ce langage, le vote de la Chambre me donna pleine approbation.

Le jour même où ce débat avait lieu, la chambre des mises en accusation de la Cour royale de Paris renvoya les meneurs de la *Société des Amis du peuple* et le propriétaire du local de ses réunions devant le tribunal de police correctionnelle; et le soir, la Société elle-même, réunie en séance, vit sa salle envahie par un grand nombre d'habitants du quartier, la plupart gardes nationaux, qui sifflèrent ses orateurs, mirent fin à ses délibérations, et accompagnèrent ses membres de leurs huées, à mesure qu'ils sortaient presque aussi effrayés qu'irrités de leur impopularité inattendue. Ils essayèrent le surlendemain de se réunir de nouveau; mais la salle était fermée; un peloton de garde nationale stationnait devant la porte et en interdisait absolument l'entrée. Quatre jours après, le tribunal de police correctionnelle condamna les prévenus à trois mois de prison, et prononça la dissolution du club, qui fut con-

traint de subir une seconde métamorphose et de redevenir société secrète.

La Chambre, les tribunaux, la garde nationale et le cabinet n'avaient fait, en étouffant de concert ces foyers d'anarchie subalterne, qu'un acte de bon sens évident et de facile courage. Mais par l'irritation qu'en ressentirent les vaincus et par la dissidence qui, sans éclater aussitôt, s'en éleva au sein du gouvernement, cet acte fut plus grave qu'en soi il ne méritait de l'être, et devint le point de départ de la lutte qui ne tarda pas à s'engager. A la Chambre, M. Dupin m'avait soutenu dans le débat; mais MM. de Tracy, Salverte, Benjamin-Constant, et non plus M. Mauguin seulement, m'avaient combattu, les uns par respect pour des maximes absolues, les autres par ménagement pour de violents et bruyants alliés. Dans le conseil, MM. de Broglie, Casimir Périer, Molé, Louis, Sébastiani m'approuvaient hautement; mais M. Dupont de l'Eure était triste et plein d'humeur, et sans sa confiante inconséquence, M. Laffitte eût été embarrassé. J'avais accepté un combat dans lequel mes collègues n'étaient pas tous décidés à me suivre. Aucun n'avait de goût pour les clubs; mais si les uns s'empressaient, les autres hésitaient à rompre sans retour avec eux. Ce n'était plus, comme à propos de la constitution de la pairie dans la révision de la Charte, des idées et des intentions réellement diverses qui se trouvaient en présence et aux prises; c'étaient des résolutions inégales qui ne pouvaient plus marcher du même pas dans la même route. La ques-

tion se posait de jour en jour plus nettement entre la politique de résistance et la politique, non pas de mouvement, mais de laisser-aller, entre l'autorité effective des pouvoirs constitutionnels et la patience, non pas complice, mais complaisante du gouvernement devant les impressions et les entraînements populaires. Évidemment, à la première circonstance critique, et quoique les intentions définitives fussent, au fond, à peu près semblables, la diversité des caractères et des tendances devait amener la séparation.

Depuis les premiers jours de la révolution, cette circonstance se préparait : dans le gouvernement, dans les Chambres, dans le public, le procès des ministres de Charles X était l'objet de préoccupations très-diverses, mais générales et ardentes. J'étais, pour mon compte, résolu à faire les derniers efforts pour qu'après le combat nul sang ne vînt souiller la victoire. J'avais travaillé, sous la Restauration, à abattre l'échafaud politique; je me tenais pour engagé d'honneur à ce qu'il ne se relevât point. Il y a des occasions solennelles qu'un homme sérieux se doit à lui-même de saisir pour mettre en pratique les vérités qu'il a tenu à honneur de proclamer, car l'inconséquence serait honteuse, et révélerait autant de faiblesse d'esprit que de cœur. Plus je réfléchissais en 1830, plus je m'affermissais dans les convictions qui, en 1822, m'avaient fait chaudement réclamer contre la peine de mort en matière politique. A propos des ministres qui avaient contresigné les volontés de Charles X, comme à propos des conspirateurs

qui avaient tenté de renverser le trône de Louis XVIII, j'étais certain qu'il n'y avait, ni dans leur âme la perversité morale sans laquelle la peine de mort est une odieuse iniquité, ni dans leur condamnation sanglante l'utilité sociale qui doit s'ajouter à la perversité de l'accusé pour que la peine de mort soit légitime. L'argument que les défenseurs des ministres puisaient, en leur faveur, dans le renversement de l'ordre constitutionnel et l'expulsion du Roi lui-même, n'avait pas une valeur légale décisive; mais comme considération morale, il était d'un grand poids; le châtiment le plus rigoureux eût été, à coup sûr, plus nécessaire et plus équitable contre les conseillers du Roi resté sur le trône que contre ceux du Roi banni. Et quant aux conséquences purement pratiques, il ne fallait pas une grande sagacité pour reconnaître que, loin d'apporter au gouvernement nouveau une sécurité de plus, le sang répandu sur l'échafaud eût aggravé ses difficultés et ses périls, en donnant aux passions révolutionnaires qui l'assaillaient ces satisfactions fiévreuses et empoisonnées qui les irritent au lieu de les apaiser.

Tout le Conseil et le roi Louis-Philippe en tête de son Conseil, et presque tous les hommes considérables qui l'entouraient étaient de ce sentiment; mais nous étions en présence d'un sentiment contraire très-répandu et très-vif. Dans la population qui avait pris part à la résistance devenue la révolution, et dans la garde nationale dont cette population remplissait les rangs, les cœurs frémissaient encore de la colère qu'avaient soulevée les

ordonnances de Juillet, des périls qu'avait semés partout la lutte et des sacrifices douloureux qu'avait coûté la victoire. Le droit violé et le sang versé seraient-ils donc sans expiation? Il y a, dans la nature humaine, un fond de barbarie qui regarde la loi du talion comme la vraie justice, et ressent, dans l'attente des châtiments sanglants, une soif aveugle. Les meneurs révolutionnaires, les fauteurs de troubles à toute fin s'emparaient de ce sentiment populaire, et s'appliquaient à l'échauffer pour entretenir ou ranimer des sentiments plus violents encore, compromettre le peuple par l'irritation des souvenirs, et ressaisir ainsi quelque chance du pouvoir qui leur échappait. Et jusque dans les rangs élevés et parmi les honnêtes gens du parti vainqueur, les esprits étroits et roides ne manquaient pas qui, s'enfermant dans une argumentation à la fois révolutionnaire et juridique, soutenaient la peine capitale comme la conséquence nécessaire et juste de la grande violation du droit national qui avait rendu la révolution juste et nécessaire.

Dès que la question s'éleva, ces deux sentiments et ces deux efforts éclatèrent et se déployèrent parallèlement. Le même jour où M. Eusèbe Salverte développa dans la Chambre des députés sa proposition pour la mise en accusation des ministres, M. de Tracy déposa sur le bureau la sienne pour l'abolition de la peine de mort : tous deux désintéressés et sincères ; l'un, puritain philosophe, dur sans colère et froidement fanatique ; l'autre, esprit et cœur généreux, toujours prêt à

se mettre en avant pour ce qu'il croyait le droit ou le bien de l'humanité, et s'étonnant toujours des difficultés qu'il rencontrait à faire partager sa conviction et accepter son dessein. Le même rapporteur, M. Bérenger de la Drôme, fut chargé de rendre compte à la Chambre de l'une et de l'autre propositions, et il s'en acquitta avec la même convenance, en magistrat grave et modéré, attentif à être juste envers toutes les opinions, plus que jaloux de marquer fortement la sienne. Son rapport sur l'abolition de la peine de mort ne fut lu à la Chambre que treize jours après celui dont l'accusation des ministres était l'objet; et dans cet intervalle, deux démarches inattendues vinrent appuyer avec éclat la proposition de M. de Tracy. Le 21 septembre, sur la place de Grève, au milieu de la solennité célébrée en mémoire des quatre sergents de La Rochelle, et comme sous la dictée de leurs ombres, une pétition fut signée pour l'abolition de la peine de mort; et deux jours après, les blessés des journées de juillet, encore malades dans les hôpitaux, adressèrent à la Chambre des députés l'expression du même vœu. Le public fit, avec justice, honneur à M. de La Fayette de ces manifestations généreuses. C'était pour lui une bonne fortune qu'il s'empressait de saisir, que de pouvoir donner aux grands instincts de son âme une forme et une voix populaires. Quand on commença à discuter sérieusement la proposition de M. de Tracy, l'impossibilité de l'adopter brusquement et complétement devint évidente; les magistrats, les militaires firent sentir le péril de bou-

leverser et d'énerver à ce point la législation pénale, et la Chambre s'empressa d'accueillir un amendement de M. de Kératry, qui proposa de transformer la proposition en une Adresse au Roi pour lui demander la présentation d'un projet de loi tendant à abolir la peine de mort dans certains cas déterminés, spécialement en matière politique. M. Dupont de l'Eure appuya l'amendement : « Pendant la prochaine prorogation des Chambres, dit-il, le gouvernement sera à même d'examiner cette grave question, et de vous proposer, lorsque la Chambre reprendra ses travaux, un projet de loi qui concilie tous les intérêts. Je déclare, comme garde des sceaux, que j'apporterai toute ma sollicitude pour remplir le vœu exprimé dans l'Adresse au Roi. » Ce même jour, à huit heures du soir, dans une séance spéciale, la commission qui avait été chargée de rédiger le projet d'Adresse revint le présenter à la Chambre, qui l'adopta presque à l'unanimité, quoique après un long débat; et dès le lendemain, 9 octobre, le Roi entouré de ses ministres, ayant à sa droite M. le duc d'Orléans debout sur les marches du trône, reçut la députation chargée de lui présenter l'Adresse, et à laquelle s'étaient joints un grand nombre de membres : « Le vœu que vous y exprimez, répondit-il, était depuis bien longtemps dans mon cœur. Témoin, dans mes jeunes années, de l'épouvantable abus qui a été fait de la peine de mort en matière politique, et de tous les maux qui en sont résultés pour la France et pour l'humanité, j'en ai constamment et bien vivement désiré l'abolition.

Le souvenir de ce temps de désastre, et les sentiments douloureux qui m'oppriment quand j'y reporte ma pensée, vous sont un sûr garant de l'empressement que je vais mettre à vous faire présenter un projet de loi qui soit conforme à votre vœu. »

De la part de tout le monde, Roi, Chambres, ministres, l'engagement était formel et solennel, et réduit à des termes raisonnablement exécutables. Personne ne se méprenait sur son origine et sa portée; il avait pour but évident de mettre la tête des ministres de Charles X à l'abri de l'échafaud où les passions révolutionnaires et les ressentiments populaires voulaient les voir monter. Quand le gant fut ainsi jeté, bien des gens commencèrent à dire que c'était une faute, qu'on avait eu tort d'engager la lutte publiquement et d'avance, que la proposition de M. de Tracy était inopportune, qu'elle poussait aux violences extrêmes ceux qui ne l'acceptaient pas, qu'il eût mieux valu se taire et laisser le procès arriver sans bruit devant la Cour des pairs qui le jugerait certainement avec une indépendante modération. On tranchait, en tenant ce langage, une question plus générale et plus grande que celle de la conduite à tenir dans le procès des ministres; on donnait raison à la politique de laisser-aller contre la politique de résistance, et la politique de résistance était destinée en effet à succomber bientôt devant ses adversaires. Mais la bonne politique a cette vertu que, même en succombant, elle garde une grande part d'efficacité : si nous n'avions pas énergiquement résisté aux passions et

aux calculs qui demandaient du sang pour nourrir la Révolution, si nous n'avions pas élevé, contre l'application de la peine de mort en pareille circonstance, une clameur forte et obstinée, l'esprit révolutionnaire se fût déployé à son aise et eût probablement accompli ce qu'il voulait. Mais tant et de si vives manifestations contre son dessein suscitèrent un sentiment public qui le frappa d'impuissance, même dans son triomphe; et s'il put renverser les ministres qui le combattaient hautement, il n'en trouva point qui, même en le ménageant, voulussent réellement le servir.

Dès que l'Adresse de la Chambre des députés eut été présentée et reçue avec tant d'empressement, les menées et les manifestations ennemies s'empressèrent à leur tour d'éclater. Depuis quelques jours déjà, de honteux symptômes annonçaient cette sinistre explosion. Des pamphlets, des articles de journaux, des placards répandaient contre le Roi déchu, sa famille, sa cour, ses amis connus, les plus grossières injures et les plus infâmes calomnies; on étalait l'*Histoire scandaleuse, politique, anecdotique et bigote de Charles X* et les *Amours secrètes des Bourbons*; on affirmait que des poignards et des barils de poudre avaient été trouvés dans le palais de l'archevêque de Paris, et que la commission chargée de réparer les désastres causés par les journées de Juillet avait accordé à l'archevêque une indemnité de 200,000 fr. Les révolutionnaires excellent dans l'art d'avilir leurs adversaires pour irriter leurs instruments. Bientôt le feu des attaques se concentra sur les minis-

tres accusés et sur les hommes qui réclamaient l'abolition de la peine de mort; les mots *Mort aux ministres!* étaient écrits partout dans les rues et jusque sur les murs de la prison du Luxembourg; les mêmes menaces s'adressaient aux juges et aux accusés : « Les ennemis de notre révolution, disait-on, ont cru que, sur cette question, elle était prête à fléchir. Elle ne fléchira pas. Un grand exemple doit être donné; il le sera..... L'exil pour ces ministres criminels! Gorgés d'or, pleins d'insolence et de mépris pour les peuples, ils ne songent qu'à atteindre les cours despotiques où ils seront reçus avec tous les honneurs dus à des tyrans, où ils prépareraient de nouveaux complots liberticides. Mais un fleuve de sang les entoure; le peuple en armes en garde les bords. Ils ne le franchiront jamais. »

Le 17 octobre, ce ne furent plus les pamphlets et les placards seuls qui parlèrent; deux bandes d'hommes, de femmes et d'enfants, appartenant presque tous à cette population oisive, corrompue et turbulente qui vit au fond de Paris, ardente à saisir les occasions de porter ses orgies à la surface, se promenèrent dans les rues et vinrent assaillir le Palais-Royal des cris : *Mort aux ministres! La tête de Polignac!* mêlant à leurs cris des paroles outrageantes contre le Roi et les Chambres. La garde dissipa les rassemblements, sans peine mais sans effet; ils reparurent le lendemain 18, vers midi, plus nombreux et portant un drapeau avec cette inscription : *Désir du peuple : Mort aux ministres!* On arrêta quelques-uns des plus bruyants; mais les autres se répan-

dirent dans les faubourgs, s'y recrutèrent largement, et dans la soirée, une foule pressée envahit tumultueusement les cours, les galeries et le jardin du Palais-Royal, plus insultante et plus menaçante que jamais pour le roi Louis-Philippe comme pour les ministres de Charles X, pour la Chambre des députés comme pour la Chambre des pairs : cohue effrénée avec une idée fixe, prête à tout tenter contre les pouvoirs quelconques qui se refuseraient à ses féroces injonctions. La garde parvint, après de longs efforts, à faire évacuer les cours du palais et à fermer les grilles ; mais aussitôt un cri s'éleva au milieu de la place : *A Vincennes! à Vincennes!* Toutes les voix le répétèrent comme une espérance de victoire, et les flots de cette foule se précipitèrent dans la direction où ce cri les appelait.

Après avoir, dans la journée, tenu conseil chez le Roi, nous étions réunis, à ce moment, chez le garde des sceaux, inquiets de l'état de Paris et embarrassés les uns des autres; M. Dupont de l'Eure et ses amis portaient impatiemment le poids de notre impopularité, et nous celui de leur mollesse. Nous avions une de ces conversations vaines à l'aide desquelles on consume le temps qu'on ne sait comment employer, quand le général Fabvier entra et nous annonça que l'émeute, refoulée hors du Palais-Royal, se disposait à se porter sur Vincennes avec les intentions et les démonstrations les plus menaçantes. Il fallait absolument prendre un parti ; nous en prîmes deux. J'insistai pour une prompte répression; on réclama une concession

au sentiment populaire. J'écrivis à l'instant, sur la table du Conseil, au général Pajol, commandant de la division militaire :

« Général, le Conseil vient d'apprendre, par M. le général Fabvier, qu'un certain nombre d'hommes turbulents ont résolu ce soir de se porter demain sur Vincennes, sous prétexte de s'assurer que les prisonniers s'y trouvent encore, mais probablement avec le dessein de se porter contre eux à quelque violence. Il me charge de vous inviter à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en sûreté le château de Vincennes, et à dissiper tous les rassemblements qui prendraient cette direction. Il n'est pas moins important d'aviser aux moyens de faire cesser aussi, par la présence de la garde nationale, tous les rassemblements qui se forment dans Paris depuis quelques jours. Le Conseil est plein de confiance dans la sagesse des dispositions que vous prendrez pour rétablir le calme dans la capitale et veiller à la sûreté des citoyens, si gravement compromise. »

Cette lettre partie et séance tenante, je rédigeai pour *le Moniteur*, où il parut en effet le lendemain matin, un article qui, au milieu de fermes déclarations contre les fauteurs des troubles, contenait cette phrase : « Dans la circonstance même qui y donne lieu, aucun prétexte ne les autorise. Le gouvernement, qui pense que l'abolition universelle et immédiate de la peine de mort n'est pas possible, pense aussi, après un examen attentif, que pour la restreindre, dans notre Code, aux seuls cas où

sa nécessité la rend légitime, il faut du temps et un long travail. » C'était ajourner indéfiniment, ou du moins bien au delà du procès des ministres, le projet de loi que la Chambre des députés avait instamment réclamé par son Adresse, et dont M. Dupont de l'Eure, comme le Roi, lui avaient promis la prochaine présentation. Après avoir adopté ces deux mesures, l'une pour réprimer l'émeute, l'autre pour lui complaire, le Conseil se sépara.

Deux heures à peine écoulées, le général Fabvier, qui commandait la place de Paris, reçut du général Daumesnil, gouverneur de Vincennes, ce laconique billet : « Mon général, un attroupement assez considérable s'est présenté devant la place que je commande, et s'est dissipé à mon approche. Je vous prie de m'envoyer de suite un ou deux bataillons de la garde nationale. » Vers onze heures du soir, en effet, l'émeute était arrivée devant Vincennes; réveillés par ses vociférations, les prisonniers qui en étaient l'objet l'avaient vue, par leurs étroites fenêtres, à la lueur des torches qu'elle portait, s'amonceler devant le château et en réclamer l'entrée. Le général Daumesnil fit ouvrir la porte, et se présentant seul à la foule : « Que voulez-vous? — Nous voulons les ministres. — Vous ne les aurez pas; ils n'appartiennent qu'à la loi; je ferai sauter le magasin à poudre plutôt que de vous les livrer. » Après quelques minutes d'hésitation et de pourparlers, la foule frappée et intimidée reprit la route de Paris en criant : « Vive la Jambe de bois! » et Vincennes rentra dans le repos.

Mais trois heures plus tard, encore en pleine nuit, la même foule reparut autour du Palais-Royal, exhalant les mêmes exigences et les mêmes colères. Un seul poste de garde était resté, faible et mal informé de ce qui se passait. Les émeutiers criaient : « Le Roi! nous voulons voir le Roi! » Quelques-uns avaient déjà pénétré dans l'intérieur et montaient le grand escalier, trouvant le palais du Roi plus facile à envahir que la prison des ministres de Charles X, lorsque quelques compagnies de gardes nationales, réunies à la hâte, accoururent sur la place, arrêtèrent les plus audacieux et dispersèrent enfin le rassemblement.

Le surlendemain, 20 octobre, le *Moniteur* était plein de félicitations mêlées de regrets, et d'exhortations royales et populaires. Le 19, dès neuf heures du matin, le Roi, accompagné de M. le duc d'Orléans, de M. de La Fayette et du maréchal Gérard, était descendu dans la cour du Palais-Royal et avait adressé, à la garde nationale et à la troupe de ligne qui venaient de repousser l'émeute, des remerciements affectueux et de fermes conseils. M. de La Fayette, dans un ordre du jour à la garde nationale, s'était exprimé, sur les troubles de la veille, avec une effusion toujours confiante et caressante, quoique un peu triste, conjurant le peuple « de ne pas déchoir du haut rang où la dernière révolution l'avait placé, et d'épargner cette douleur à un vieux serviteur de la cause populaire qui s'applaudissait d'avoir assez vécu pour en voir enfin le pur et glorieux triomphe. » Le journal officiel s'empressait de

publier ces témoignages du retour à l'ordre et ces appels à l'ordre futur où la sagesse et l'honnêteté patriotiques se répandaient avec plus d'abandon que d'autorité. Une pièce manquait au *Moniteur* de ce jour, la proclamation adressée la veille par M. Odilon-Barrot, comme préfet de la Seine, à ses concitoyens. Plus explicite et plus vive qu'aucune autre contre les violences qui avaient menacé à la fois la sûreté des accusés et l'indépendance des juges, et empreinte d'une sincère émotion morale, cette proclamation contenait en même temps cette phrase : « Une démarche inopportune a pu faire supposer qu'il y avait concert pour interrompre le cours ordinaire de la justice à l'égard des anciens ministres. » C'était blâmer hautement et la Chambre qui avait voté l'Adresse sur la peine de mort, et le cabinet et le Roi qui non-seulement l'avaient, l'un soutenue, l'autre accueillie, mais qui lui avaient promis une prompte satisfaction. Le gouvernement qui avait ainsi parlé et agi ne pouvait, sans manquer complétement de conséquence et de dignité, donner, à ce langage de l'un de ses principaux agents, la moindre apparence d'adhésion. La question de système et de cabinet qui fermentait depuis longtemps venait ainsi d'éclater : en attendant qu'elle fût résolue, je demandai que la proclamation du préfet de la Seine ne fût pas insérée dans *le Moniteur* où elle ne parut point en effet.

Parmi les hommes qu'il a été dans ma destinée d'avoir souvent pour adversaires, M. Odilon-Barrot est peut-être celui dont il m'est le plus facile de parler sans

aucun embarras. J'ai, à son sujet, une double conviction qui a survécu à toutes nos luttes et s'élève au-dessus de tous nos dissentiments. Je suis persuadé qu'au fond nos vœux politiques sont les mêmes, et qu'il a toujours, comme moi, voulu, pour notre patrie, la monarchie constitutionnelle, rien de moins, rien de plus. Je pense en même temps que, dans l'idée qu'il s'est faite des conditions de cette monarchie et de la politique propre à la fonder, il a toujours été sincère et conduit par des vues de bien public, non par des intérêts personnels. On est à l'aise pour dire ce qu'on pense quand on estime. En très-bons rapports sous la Restauration, nous ne tardâmes pourtant guère, en 1830, à différer beaucoup, M. Odilon-Barrot et moi. Il appartient à l'école des politiques confiants, qui comptent surtout, pour l'accomplissement du bien qu'ils souhaitent, sur le concours spontané et éclairé des peuples. École généreuse qui a plus d'une fois bien servi l'humanité en se livrant pour elle aux plus hautes espérances, mais école imprévoyante et périlleuse qui oublie dans quelles limites et par quels freins l'humanité a besoin d'être contenue pour que ses bons instincts l'emportent sur ses mauvais penchants. Les politiques de cette école n'ont ni cette prudence méfiante que laisse une longue expérience des affaires, ni cette intelligence à la fois sévère et tendre de la nature humaine que donne la foi chrétienne; ils ne sont ni des praticiens éprouvés, ni de profonds moralistes; ils s'exposent souvent à briser la machine sociale faute d'en bien ap-

précier les ressorts nécessaires, et en même temps ils connaissent mal l'homme lui-même et ne savent pas l'aimer sans le flatter. M. Odilon-Barrot a cru le gouvernement constitutionnel plus facile et les hommes plus sages qu'ils ne le sont en effet; il a trop attendu de la vertu des institutions libres pour éclairer la nation et des lumières de la nation pour pratiquer les institutions libres. C'était là le sentiment qui, dès 1830, dominait dans sa conduite et dans ses paroles; ce fut là aussi la vraie cause de notre séparation et de nos premiers combats. Il n'avait point recherché le poste important qu'il occupait: il m'écrivait les 12 et 15 août, pendant qu'il accompagnait Charles X à Cherbourg: « Je lis dans les journaux la nouvelle de ma nomination à la préfecture de la Seine; tout le monde m'en fait compliment, et je n'ai rien reçu d'officiel, ni même de confidentiel de votre part. Je me rattache très-cordialement au gouvernement actuel, et je ne demande pas mieux que de me vouer entièrement à sa défense, parce que j'y vois la consécration de tous mes principes et cette alliance tant désirée par moi du pouvoir et de la liberté; mais encore faut-il employer les hommes selon leur plus grande aptitude, et la carrière administrative est bien nouvelle pour moi; je suis effrayé des difficultés qu'offre le poste que vous m'assignez. » M. Odilon-Barrot n'était pas assez effrayé, non pour lui-même, mais pour nous tous, pour le gouvernement et pour la France. Je n'ai jamais eu, comme ministre de l'intérieur, à me plaindre qu'il manquât,

avec moi, de franchise ; il m'a non-seulement toujours fait connaître son opinion et sa tendance, mais il essayait quelquefois de m'y ramener, et quand notre dissentiment éclata, il m'offrit sur-le-champ sa démission. Il me trouvait trop soucieux, trop exigeant avec la Révolution, avec le pays, avec mes collègues, avec lui-même ; à son avis, nous prétendions, mes amis et moi, à trop d'unité, de conséquence et de force propre dans le gouvernement ; il nous eût voulus plus accommodants pour les dispositions et les impressions publiques, plus enclins à leur passer beaucoup et à nous promettre, de leur développement sans gêne, une heureuse issue. Je reprends les mots dont je me suis déjà servi, car ce sont les seuls qui expriment bien ma pensée ; c'était, au lendemain d'une révolution, la politique de laisser-aller en face de la politique de résistance.

Quoi qu'on pût penser de leurs mérites respectifs, les deux politiques ne pouvaient évidemment agir ensemble ; elles se condamnaient l'une l'autre à une inconséquence et à une impuissance ridicules. Le gouvernement y perdait toute force comme toute dignité. Dans les Chambres, au lieu d'un progrès vers l'organisation et la discipline des partis, la confusion croissait de jour en jour ; personne ne se formait soit à exercer régulièrement le pouvoir, soit à le rechercher par une opposition intelligente et légale. Hors des Chambres, le public s'étonnait et s'alarmait de voir les affaires aux mains d'une administration incohérente et que sa propre anarchie rendait incapable de lutter efficacement

contre l'anarchie publique. Les amis de M. Dupont de l'Eure et les miens se montraient également impatientés et mécontents. C'était le sentiment général du cabinet, et du Roi comme du cabinet, qu'il fallait mettre fin à cette situation. Nous étions bien résolus, le duc de Broglie et moi, à n'en pas accepter plus longtemps la responsabilité. Le procès des ministres de Charles X était, pour se séparer, une occasion non-seulement convenable, mais favorable, car la séparation atténuait, au lieu de l'aggraver, le péril de cette crise attendue avec une anxiété générale. Nous savions que MM. Laffitte, Dupont de l'Eure et La Fayette portaient dans cette affaire le même sentiment que nous, et feraient, pour l'amener à une bonne issue, tous leurs efforts. Dégagés de notre alliance, ils étaient à la fois et plus obligés et plus capables d'y réussir. De leur part, la résistance n'était pas suspecte. La perspective de cette difficile épreuve détermina MM. Casimir Périer, Molé, Louis et Dupin à se retirer, comme le duc de Broglie et moi. MM. Laffitte et Dupont de l'Eure, l'un comme ministre des finances et président du Conseil, l'autre toujours comme garde des sceaux, devinrent le drapeau du nouveau cabinet. Des partisans de la politique de résistance, le général Sébastiani seul continua d'y siéger, indifférent et flexible dans ses relations avec les personnes autant que décidé et persévérant, au fond, dans sa ligne de conduite. Peu lui importaient les alliances et les apparences; il voulait rester le conseiller intime du Roi, et en mesure de le servir selon les nécessités et à travers les variations des temps.

Nous sortîmes des affaires, le duc de Broglie et moi, avec un sentiment de délivrance presque joyeuse dont je garde encore un vif souvenir. Nous échappions au déplaisir de nos vains efforts et à la responsabilité des fautes que nous combattions sans les empêcher. Dans le public de Paris et même au sein des Chambres, notre retraite ne surprit point et n'inquiéta pas beaucoup. Nous avions plus lutté que réussi; nous nous étions fait quelque honneur en défendant l'ordre et le gouvernement régulier; mais nous ne l'avions pas défendu avec assez de succès pour être considérés comme ses seuls et nécessaires représentants. On comptait sur nous dans l'avenir; nous étions dans le présent, même aux yeux d'une partie de nos amis, plus compromettants qu'efficaces. Loin de Paris, pour le public des départements, gouverné par des idées plus simples et moins mobiles, le changement de ministère parut un événement plus grave. Parmi les témoignages de l'opinion que je reçus à cette époque, je n'en citerai qu'un seul, provenant à la vérité d'un homme infiniment plus clairvoyant que la plupart des spectateurs; M. Augustin Thierry m'écrivait d'Hyères, le 9 novembre 1830: « C'est au milieu d'une fièvre intermittente dont les accès reviennent toujours malgré les remèdes, que j'ai ressenti toutes les transes du changement que les journaux m'annoncent aujourd'hui. C'étaient de véritables transes, car vous pouvez croire que j'ai souffert également comme ami et comme patriote. Votre entrée dans un ministère qui, succédant à une révolution,

avait tant d'exigences à contenter, tant d'ambitions à satisfaire et à froisser, était une rude tâche; on le saura bientôt. En attendant, ce que vous avez fait depuis trois mois ne périra point, et l'administration du pays restera, quoi qu'on fasse, dans le moule où vous l'avez jetée. Ce sera un grand plaisir pour vos amis de voir le peu qu'auront obtenu en définitive ceux qui vous ont poursuivi et calomnié avec tant d'acharnement et de mauvaise foi. Cette presse parisienne, qui a tout sauvé dans la dernière crise, semble aujourd'hui n'avoir d'autre but que de tout perdre. Je n'y comprends rien, et j'étais loin de m'y attendre. Mais, grâce à vous et à vos amis politiques, l'ordre est organisé en France; nous sommes reconnus à l'étranger et en paix au dedans; il ne tiendra pas à quelques écrivains brouillons de tout remettre en question, et le bon sens des provinces fera justice, au besoin, de la turbulence de Paris. »

Nous n'eûmes pas à attendre que le bon sens des provinces vînt faire justice; à peine nommé, le président du nouveau Conseil, M. Laffitte lui-même, s'en chargea.

CHAPITRE XI

LE PROCÈS DES MINISTRES DE CHARLES X ET LE SAC DE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS.

Dissentiments dans le cabinet de M. Laffitte.—Mort et obsèques de M. Benjamin Constant.—Procès des ministres de Charles X. —Mon discours contre l'application de la peine de mort.— Attitude de la Cour des pairs.—M. Sauzet et M. de Montalivet. —Embarras de M. de La Fayette après le procès des ministres. — Prétentions et espérances du parti démocratique. — La Chambre des députés abolit le commandement général des gardes nationales du royaume.—Négociations entre le Roi et M. de La Fayette à ce sujet.—Exigences et démission de M. de La Fayette.—Le comte de Lobau est nommé commandant supérieur de la garde nationale de Paris. — Conversations de M. Laffitte avec l'ambassadeur de France à ***. — M. Thiers sous-secrétaire d'État des finances.—État des affaires étrangères.—M. de Talleyrand et la conférence de Londres. — Sac de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'archevêché de Paris. — Scènes anarchiques sur divers points.— Suppression des fleurs de lis dans les armes de France. — Effet de ces scènes en Europe;—sur l'état des partis en France;—dans la Chambre des députés.—Mollesse et impuissance du cabinet. —Mon opposition.—Chute du cabinet.—Lutte intérieure pour son remplacement. — M. Casimir Périer forme un nouveau ministère.

(3 novembre 1830—13 mars 1831.)

Les 9 et 10 novembre 1830, à l'occasion d'une proposition de M. Bavoux qui réclamait une réduction considérable dans le cautionnement, le droit de timbre et les frais de poste imposés aux journaux, un débat

ou plutôt une conversation s'éleva sur les causes qui avaient amené la dislocation de l'ancien cabinet et la formation du nouveau, et sur la différence de leurs politiques. M. Laffitte prit la parole : « Membre de l'ancienne et de la nouvelle administration, dit-il, nous avons aussi à nous expliquer sur nos intentions et notre conduite ; nous serons court et précis. Des dissentiments s'étaient élevés ; non point, comme vous pourriez le croire, l'un tendant à l'anarchie, l'autre à la conservation. Non, messieurs, il n'en est rien : tout le monde dans le Conseil savait et croyait que la liberté doit être accompagnée de l'ordre, que l'exécution continue des lois jusqu'à leur réformation est indispensable sous peine de confusion ; tout le monde était plein des expériences que la révolution de 1789 a léguées au monde ; tout le monde savait que la révolution de 1830 devait être maintenue dans une certaine mesure, qu'il fallait lui concilier l'Europe en joignant à la dignité une modération soutenue. Il y avait accord sur tous ces points, parce qu'il n'y avait dans le Conseil que des hommes de sens et de prudence. Mais il y avait dissentiment sur la manière d'apprécier et de diriger la révolution de 1830 ; tous ne croyaient pas également qu'elle dût sitôt dégénérer en anarchie, qu'il fallût sitôt se précautionner contre elle, lui montrer sitôt de la défiance et de l'hostilité : mais, sauf cette disposition générale, aucune dissidence fondamentale de système ne séparait les membres du dernier cabinet ;... d'accord sur le fond des choses, la différence ne consistait que dans la

disposition plus ou moins confiante des uns ou des autres. Les uns ou les autres pouvaient donc saisir le pouvoir. On nous a dit, on nous a répété, on nous a obligés de croire que la confiance dans cette révolution était un meilleur titre, une meilleure condition pour la diriger. Peut-être avait-on raison; peut-être valait-il mieux, pour bien comprendre la révolution et la bien maîtriser, ne pas la craindre, ne pas s'en effrayer; peut-être les idées d'ordre, les vraies maximes de gouvernement pourraient-elles plus facilement devenir populaires avec certains noms qu'avec certains autres. Nous n'avons pas l'orgueil de croire que ce fût avec les nôtres; mais on nous a obligés de le croire, puisqu'on nous a laissés au pouvoir. Nous avons regretté vivement que cela fût ainsi, et nous sommes restés auprès du Roi en sujets fidèles et dévoués. »

Ainsi, à peine entré au pouvoir, M. Laffitte sentait le besoin d'atténuer aux yeux du public les dissentiments qui avaient agité le précédent cabinet et de ranger sous le même drapeau et les ministres qui s'étaient retirés et leurs collègues devenus leurs successeurs. A la vérité, il ne se compromettait guère en prenant cette position dans les termes que je viens de rappeler : il y a des idées générales qui sont si vraies qu'elles en deviennent insignifiantes, et qu'on peut les attribuer à tout le monde sans que personne réclame, quoique l'adhésion commune n'indique nullement une union réelle. D'ailleurs, de la part de M. Laffitte, ce n'était point là pure tactique et adresse de langage : cet

esprit ouvert, flexible, léger et superficiel pensait presque, dans chaque occasion, comme ceux avec qui il avait besoin de s'entendre, et croyait aisément qu'ils pensaient comme lui. Mais il avait pour collègues ou pour alliés des esprits plus conséquents et des caractères moins accommodants. Au même moment où il s'efforçait de représenter l'ancien et le nouveau cabinet comme animés des mêmes vues, M. Odilon-Barrot, pour justifier sa propre conduite, s'appliquait à mettre en lumière la profonde différence de leurs principes et des conséquences pratiques qui en résultaient. Pendant que M. Laffitte, dans sa sollicitude financière, défendait l'impôt du timbre sur les journaux, M. Odilon-Barrot l'attaquait au nom de la politique générale qui convenait seule, selon lui, à la révolution : « J'ai pensé, disait-il, que les cautionnements, que les timbres, que toutes les entraves à la liberté de la presse, ne pouvaient être nécessaires que dans un temps où le pouvoir avait à se débattre contre des intérêts nationaux auxquels la liberté de la presse prêtait toute sa puissance; mais que, dans le système actuel, dans le système d'un gouvernement qui a son principe et sa force dans les intérêts nationaux, il n'avait pas besoin de se garantir contre la liberté de la presse; qu'au contraire il lui convenait de faire appel à cette liberté pour augmenter son énergie, et pour faire pénétrer dans toutes les classes de la société cette voix puissante de la raison que la liberté de la presse peut seule proclamer. » Et lorsqu'on en vint au vote sur cette

question, à côté de M. Laffitte déclarant que le cabinet était unanime pour maintenir le droit de timbre, M. Dupont de l'Eure, mettant en pratique le principe proclamé par M. Odilon-Barrot, se leva ouvertement pour la réduction du droit.

Ainsi, huit jours après sa formation, la dissidence et l'incohérence se révélaient dans le nouveau cabinet plus manifestement encore que dans l'ancien; la politique de résistance et la politique de laisser-aller étaient encore aux prises. Seulement, la première, affaiblie et intimidée, s'efforçait de se dissimuler, même quand elle essayait de se maintenir; la seconde avait le verbe haut, et prétendait à dominer en empêchant de gouverner.

Hors des Chambres et de la vie officielle, dans les relations et les conversations intimes, les discordes intérieures du ministère et de son parti éclataient encore plus librement. Un ambassadeur que le Roi avait nommé naguère, et qui se rendait à son poste, crut devoir, avant de partir, prendre les instructions, ou du moins connaître les dispositions du nouveau président du Conseil. N'ayant pas trouvé M. Laffitte au ministère des finances, il le rencontra assis sur le boulevard, et s'assit à côté de lui. M. Laffitte l'entretint longuement, non de sa mission, mais du cabinet qu'il venait, lui, de former, et des difficultés d'une situation dont il ne se montrait toutefois ni inquiet, ni embarrassé. Il était, lui dit-il, du parti modéré, du même parti qui aurait souhaité que le ministère se formât

sous la présidence de M. Casimir Périer; il avait les mêmes opinions, les mêmes intentions; lui aussi, il voulait la paix et la bonne intelligence avec les puissances étrangères, et se promettait bien de les maintenir. Il parla dédaigneusement de l'influence que prétendait exercer M. de La Fayette, de sa manie de popularité, des écervelés dont il s'entourait, de la propagande qu'il fomentait pour faire, dans toute l'Europe, des révolutions : « J'arrêterai tout ce travail; je me fais fort de ramener à la raison mes propres amis républicains et libéraux chimériques. Au fond, nous sommes tous du même avis. »

Nous n'eûmes garde, mes amis et moi, de prendre avantage de ces dissensions entre nos successeurs pour leur rendre le pouvoir plus difficile et chercher à le ressaisir nous-mêmes. Rien n'est plus légitime que de combattre une politique qu'on croit pernicieuse, mais pourvu qu'on se propose une politique essentiellement différente et qu'on se sente en état de la mettre en pratique. Toute ambition qui ne s'impose pas elle-même ces deux lois est un acte de mauvaise personnalité qui décrie le gouvernement et rapetisse ceux qui s'y livrent. Nous étions sortis des affaires convaincus, d'une part, que M. Laffitte et ses amis étaient plus propres que nous à traverser le périlleux défilé du procès des ministres; de l'autre, qu'il fallait que la politique de laisser-aller fût mise à l'épreuve des faits, et condamnée, non par nos seuls raisonnements, mais par sa propre expérience. Je m'abstins scrupuleusement

de toute opposition, de toute prétention ambitieuse. Je viens de rentrer, pour y rechercher mes propres traces, dans cette vieille arène, maintenant couverte de débris; j'ai parcouru les monuments de mes luttes de cette époque avec MM. Odilon-Barrot, Benjamin Constant, Mauguin, Salverte; elles ont été fréquentes et vives; mais elles portent, si je ne me trompe, un évident caractère de sincère désintéressement. J'avais à cœur de mettre en lumière ma pensée sur le vrai caractère et la vraie mission de la révolution de 1830: je soutenais avec ardeur, dans l'intérêt de la liberté comme de la prospérité publique, la nécessité et la légitimité de la résistance aux anciens exemples et aux nouvelles tendances révolutionnaires; mais je ne cherchais là point d'arme destructive, point de machine de guerre contre le cabinet. J'étais préoccupé de la situation du pays, non de la mienne propre, et de l'avenir bien plus que du présent. Je faisais de la politique générale et lointaine, non de la polémique personnelle et impatiente.

J'étais par là en complète harmonie avec les Chambres comme avec le Roi. Ni au Palais-Royal, ni au Palais-Bourbon, ni au Luxembourg, on n'avait confiance dans la politique de laisser-aller et dans ses chefs; mais on ne méditait point, et l'on eût eu peur de les renverser; on les ménageait comme une frêle, mais unique digue contre les flots de l'océan démagogique; on ne leur voyait pas de meilleurs successeurs. On saisissait toutes les occasions de se donner, contre

leurs entraînements et leurs faiblesses, quelques garanties de plus : la Chambre des députés, en choisissant M. Casimir Périer pour son président et M. Dupin pour l'un de ses vice-présidents, témoignait hautement sa faveur pour la politique de résistance. Quand le maréchal Maison quitta le portefeuille des affaires étrangères pour l'ambassade de Vienne, le Roi se hâta de le remplacer par le général Sébastiani ; et l'entrée du maréchal Soult au ministère de la guerre, et du comte d'Argout à celui de la marine, donna, dans le Conseil, à MM. Laffitte et Dupont de l'Eure, des surveillants bien plus que des collègues. C'était autant de sûretés prises contre un parti qu'on redoutait, mais qu'on caressait en le redoutant ; il était maître de la place ; on essayait de l'y contenir, non de l'en expulser.

Ce parti perdit, à cette époque, non pas son plus puissant, mais son plus spirituel organe. M. Benjamin Constant mourut le 8 décembre 1830. Homme d'un esprit infiniment varié, facile, étendu, clair, piquant, supérieur dans la conversation et dans le pamphlet, mais sophiste sceptique et moqueur, sans conviction, sans considération, se livrant par ennui à des passions éteintes, et uniquement préoccupé de trouver encore, pour une âme blasée et une vie usée, quelque amusement et quelque intérêt. Il avait reçu, du gouvernement nouveau, des emplois, des honneurs et des faveurs. Il avait été nommé, sur le rapport du duc de Broglie, président du comité de législation du Conseil d'État, avec un traitement considérable. Le roi Louis-Philippe

lui avait fait don, sur sa cassette, d'une somme de deux cent mille francs, croyant mettre fin par là à la détresse de sa situation. M. Benjamin Constant ne s'en était pas moins engagé de plus en plus dans l'opposition, et dans la moins digne des oppositions, dans la flatterie subtile des passions révolutionnaires et populaires. Il avait fait à la presse, sous toutes ses formes et à tous ses degrés, une cour assidue ; il avait pris à tâche de repousser incessamment vers les vaincus de 1830 toutes les alarmes et toutes les colères du pays pour décharger de toute responsabilité les vainqueurs ; il s'était élevé contre toutes les précautions et les exigences légales, jusqu'à ne pas vouloir qu'on demandât aux instituteurs primaires un certificat de moralité. Il n'avait réussi à relever ni sa fortune, ni son âme ; sous le ministère de M. Laffitte comme sous le précédent, il était ruiné et triste, et il portait sa tristesse à la tribune, disant d'un air de découragement patriotique : « Cette tristesse, messieurs, beaucoup la comprennent, beaucoup la partagent ; je ne me permettrai pas de vous l'expliquer. »

Il avait subi, la veille même du jour où il tenait ce langage, un échec qui lui avait été très-sensible. C'était depuis longtemps son vif désir d'entrer dans l'Académie française, à laquelle son brillant esprit et son talent d'écrivain, à la fois élégant et populaire, lui donnaient d'incontestables titres. Impatient et malade, il aurait voulu que, sous prétexte de réparer l'acte de violence commis en 1816 par M. de Vaublanc, alors

ministre de l'intérieur, qui avait éliminé onze académiciens, j'amenasse dans le sein de l'Académie, par un acte analogue, des vacances et des nominations nombreuses qui lui en assurassent immédiatement l'entrée. Je me refusai absolument à cette réaction; j'étais bien résolu à ne faire, dans aucune académie, ni éliminations, ni nominations par ordonnance; et le 24 octobre 1830, M. Benjamin Constant m'écrivit, avec une humeur mal déguisée sous des apparences amicales : « Le parti que vous avez pris écarte, pour des années, de l'Académie Cousin et moi. Il afflige l'Académie presque entière. J'en excepte ce méchant et imbécile Arnault. Et il vous nuit à vous-même; car vous appartenez essentiellement, et dans un avenir très-peu éloigné, à cette Académie que vous blessez aujourd'hui : par le système qui n'admet les sept éliminés restants qu'à une réélection partielle, d'après les vacances, vous vous fermez, à vous et à vos amis, la porte pour bien longtemps, aussi bien qu'à nous. Ne pourriez-vous revenir là-dessus? Je vous devrais ma nomination, et j'aimerais à vous la devoir. » Je ne revins point sur ma décision; et M. Benjamin Constant, réduit à courir les chances d'une élection ordinaire, se présenta à l'Académie pour le siége vacant par la mort de M. de Ségur. Mais l'Académie, qui n'ignorait pas les projets de mesure violente qu'avait suggérés M. Benjamin Constant, était peu disposée à lui ouvrir volontairement ses portes, et le 18 novembre 1830, ce fut son concurrent, M. Viennet, qui fut élu.

Trois semaines après, quand on apprit que M. Benjamin Constant était mort, le parti populaire se mit en mouvement et voulut lui faire décerner de grands honneurs. Une couronne civique fut déposée sur le banc de la Chambre où il siégeait habituellement. On demanda que la Chambre entière assistât, en costume, à ses funérailles, et qu'un crêpe noir fût attaché, pendant quelques jours, au drapeau placé dans la salle, au-dessus du fauteuil du président. On exigea, du ministre de l'intérieur, qu'un projet de loi, qui fut en effet présenté peu de temps après, rangeât immédiatement le nouveau mort parmi les grands hommes du Panthéon. La plupart de ces velléités d'un enthousiasme faux demeurèrent sans résultat. Le cortége qui se rendit aux obsèques de M. Benjamin Constant fut nombreux et pompeux, mais froid et sec, à l'image du mort lui-même. Rien n'est plus beau que les hommages à la mémoire des hommes qui ont honoré leur temps; mais il y faut une juste mesure, jointe à une émotion et à un respect vrais. Ces sentiments manquèrent aux démonstrations étalées en l'honneur de M. Benjamin Constant. Échec mérité pour la mémoire de l'homme, et triste symptôme pour le parti qui le célébrait. Je me sentis mal à l'aise et choqué en y assistant.

Un événement plus grave, le procès des ministres approchait. A peine sorti des affaires, je m'étais empressé de prendre, à ce sujet, une position très-décidée. Dans la séance du 9 novembre 1830, quelques phrases de M. Odilon-Barrot, sur l'adresse de la

Chambre des députés contre la peine de mort en matière politique, m'en avaient fourni l'occasion naturelle. En allant à la tribune, comme je passais devant M. Casimir Périer : « Vous ferez d'inutiles efforts, me dit-il à voix basse ; vous ne sauverez pas la tête de M. de Polignac. » J'espérais mieux du sentiment public, et j'exprimai le mien en quelques paroles : « Je ne porte aucun intérêt aux ministres tombés ; je n'ai avec aucun d'eux aucune relation ; mais j'ai la profonde conviction qu'il est de l'honneur de la nation, de son honneur historique, de ne pas verser leur sang. Après avoir changé le gouvernement et renouvelé la face du pays, c'est une chose misérable de venir poursuivre une justice mesquine à côté de cette justice immense qui a frappé, non pas quatre hommes, mais un gouvernement tout entier, toute une dynastie. En fait de sang, la France ne veut rien d'inutile. Toutes les révolutions ont versé le sang par colère, non par nécessité ; trois mois, six mois après, le sang versé a tourné contre elles. Ne rentrons pas aujourd'hui dans l'ornière où nous n'avons pas marché, même pendant le combat. » La Chambre était visiblement émue et en sympathie. Comme je retournais à ma place, M. Royer-Collard m'arrêta, et me serrant fortement la main : « Vous ferez de plus grands discours ; vous ne vous ferez jamais, à vous-même, plus d'honneur. » M. de Martignac vint s'asseoir à côté de moi et me remercia avec effusion : « C'est grand dommage, me dit-il, que cette cause ne se juge pas ici et en ce moment ; elle serait gagnée. »

Pour celui qui parle, et même pour ceux qui écoutent, les impressions de la tribune sont si vives qu'on est tenté de les croire décisives. Les faits ne tardent pas à dissiper cette illusion. En présence des grandes questions de gouvernement, la parole est à la fois puissante et très-insuffisante; elle prépare et n'achève pas; il faut s'en servir sans s'y confier. Nos débats, dans la Chambre des députés, avaient certainement mis en lumière la vraie justice politique, et jeté dans beaucoup d'esprits un sentiment favorable. Mais quand vint le procès même, la difficulté et le péril restaient immenses; et pendant huit jours, le cabinet avec tout son pouvoir, M. de La Fayette avec toute sa popularité, le roi Louis-Philippe avec son habile et humain savoir-faire, la Cour des pairs avec sa courageuse sagesse, se consumèrent en efforts, toujours près d'échouer, pour contenir les menées révolutionnaires et les colères imprévoyantes qui cherchaient, dans la condamnation à mort des accusés, celles-ci leur satisfaction, celles-là leur succès. Pendant ce temps d'action, la Chambre des députés, qui n'avait point à agir, s'abstint de parler.

Une seule fois, au plus fort de la crise, la veille du jour où la Cour des pairs devait prononcer son arrêt, le cabinet crut avoir besoin de l'appui explicite de la Chambre des députés. Sur une interpellation de M. de Kératry, M. Laffitte exposa en bons termes les périls de la situation, les inquiétudes publiques, qualifia sans ménagement les divers ennemis de l'ordre, et promit que le gouvernement ferait son devoir, tout son devoir,

en témoignant la confiance qu'autour de lui tout le monde en ferait autant. M. Odilon Barrot, malgré quelques expressions malheureuses, empruntées à la routine des vieux partis plutôt qu'à ses propres sentiments, et que peu après il s'empressa de désavouer, tint le même langage. Nous répondîmes à cet appel, M. Dupin et moi, par une franche adhésion; toute question, toute critique, toute parole blessante, tout conseil importun furent écartés; nous nous déclarâmes engagés avec le cabinet dans une responsabilité commune, et résolus à le soutenir de tout notre pouvoir dans la lutte qu'il soutenait pour l'honneur de tous.

C'était le caractère particulier de cette lutte que les embarras et les périls du pouvoir lui venaient bien plus de ses instruments que de ses ennemis. Les fauteurs actifs du désordre, les membres des clubs, des sociétés secrètes, la populace oisive et turbulente étaient, à vrai dire, peu redoutables. Mais il fallait les réprimer à l'aide d'une garde nationale incertaine, troublée, pleine d'humeur et même de colère contre les hommes qu'on lui donnait à protéger autant que contre ceux qu'elle avait à combattre. Et cette garde nationale était sous les ordres d'un chef animé, dans la question spéciale du procès des ministres, des intentions les plus franches, mais mécontent de la politique générale du gouvernement et aspirant à la dominer pour la changer. M. de La Fayette d'ailleurs ne savait guère exercer le commandement que par les compliments, les prières et les exhortations affectueuses, moyens d'in-

fluence qui ne manquent pas de noblesse morale et ont leur valeur dans un moment donné, mais qui n'obtiennent que des résultats incomplets et s'usent très-vite quand il faut faire agir les hommes contre leurs propres penchants.

Heureusement, et grâce surtout à la fermeté habile du président de la Cour des pairs et de la Cour elle-même, l'épreuve fut courte et dégagée de tout ce qui aurait pu l'aggraver. La liberté de la défense fut entière sans que le tribunal pût être un moment taxé de faiblesse. Ces mêmes événements, ces mêmes actes à peine refroidis qui, hors de la salle, dans la cour du palais, dans les rues de la ville, faisaient bouillonner les esprits et jetaient l'effervescence jusque dans les bataillons chargés de défendre l'ordre public, étaient au même moment, dans l'enceinte de la Cour, rappelés, commentés, discutés avec une hardiesse pleine de convenance. Juges, accusés et défenseurs gardèrent dans ces débats une égale dignité, un même sentiment de leurs devoirs et de leurs droits. Rien ne se passa au dedans qui pût accroître au dehors la fermentation et le trouble; rien de ce qui se passait au dehors n'altéra au dedans le cours régulier du procès. Je ne crois pas que les annales judiciaires du monde civilisé offrent un plus grand exemple de la justice rendue avec une indépendance et une sérénité imperturbables au milieu des plus violents orages de la politique. C'est la gloire de la Cour des pairs d'avoir, sous des régimes divers, constamment offert ce beau spectacle; entre ses mains, la

balance de la justice n'a jamais fléchi, quels que fussent autour d'elle le déchaînement des passions publiques et l'ébranlement de l'État.

Deux hommes jusque-là inconnus, mais qui devaient prendre bientôt une part active aux affaires du pays, parurent alors pour la première fois sur la scène. Parmi les avocats chargés de la défense des ministres accusés, et à côté de M. de Martignac, M. Sauzet, défenseur de M. de Chantelauze, frappa la Cour et le public par une éloquence élevée, abondante, pleine d'idées, d'émotions et d'images, et qui révélait dans l'orateur beaucoup d'intelligence et d'équité politique, à travers le luxe un peu flottant de sa pensée et de son langage. M. de Montalivet, entré dans le cabinet le 2 novembre comme ministre de l'intérieur, s'était d'abord défendu d'une si prompte élévation, se trouvant lui-même trop jeune et craignant de se perdre, avant le temps, sous un tel fardeau : « Vous ne voulez donc pas m'aider à sauver la vie des ministres? » lui dit vivement le roi Louis-Philippe; M. de Montalivet se rendit à l'instant, et répondant à l'attente du Roi, il fit, de la sûreté personnelle des accusés, dans tout le cours du procès, sa propre et assidue mission. Ce fut lui qui, le 21 décembre, quelques heures avant le moment où l'arrêt devait être prononcé, prenant sur lui la responsabilité de toutes les difficultés imprévues, tira MM. de Polignac, de Chantelauze, de Peyronnet et de Guernon-Ranville de la prison de Luxembourg, et à cheval à côté de leur voiture entourée d'une escorte de gardes

nationaux et de chasseurs, les conduisit rapidement à Vincennes dont le canon annonça qu'ils étaient rentrés sous la garde éprouvée du général Daumesnil.

Le défilé était franchi. Au premier moment, quand l'arrêt fut connu, la fermentation redoubla au lieu de tomber. Les colères sincères et les espérances factieuses étaient également déçues. Pendant deux jours, les mesures d'ordre aussi durent redoubler. Tout le gouvernement s'y porta avec ardeur. Les princes donnèrent l'exemple; M. le duc de Nemours, à peine âgé de seize ans, fit des patrouilles de nuit avec la garde nationale à cheval. Mais l'effervescence cessa bientôt; toutes les grandes autorités, M. de La Fayette, les ministres de l'intérieur et de la guerre, le préfet de la Seine, le préfet de police firent des ordres du jour et des proclamations pour féliciter la garde nationale, la troupe de ligne, la population, de leur conduite et de leur succès. Le Roi monta à cheval et parcourut tous les quartiers de Paris, promenant partout sa joie reconnaissante. La satisfaction devint promptement générale; le péril était passé et l'amour-propre satisfait; on ne craignait plus rien et on s'était fait honneur. La question qui, depuis six semaines, remplissait tous les cœurs d'irritation ou d'inquiétude, et condamnait tant de citoyens à tant de fatigues et d'ennuis, était enfin vidée; le sentiment public était celui de la délivrance.

M. de La Fayette seul et ses amis n'étaient pas délivrés. Ils avaient loyalement et utilement agi; une grande part du succès et de l'honneur leur revenait.

mais une nouvelle épreuve commençait pour eux. Pour contenir les esprits ardents et la jeunesse impatiente qui se pressaient autour d'eux, pour obtenir même leur secours contre les violences des rues, ils avaient accueilli beaucoup d'espérances et fait beaucoup de promesses : des espérances et des promesses vagues, les conséquences de la révolution de Juillet, le programme de l'Hôtel de ville, les institutions républicaines autour d'un trône populaire, toutes ces aspirations confuses vers la Constitution des États-Unis d'Amérique au lieu de la Charte, et pourtant sous le nom de la monarchie. Le moment était venu d'acquitter ces dettes; en s'employant, dans les derniers jours du procès des ministres, à réprimer toute perturbation matérielle, un certain nombre de jeunes gens appartenant aux Écoles polytechnique, de droit et de médecine, avaient publiquement annoncé le prix qu'ils attendaient de leur zèle; des proclamations affichées dans leurs quartiers disaient : « Sans le prompt rétablissement de l'ordre, la liberté est perdue. Avec le rétablissement de l'ordre, la certitude nous est donnée de la prospérité publique; le Roi, notre élu, La Fayette, Dupont (de l'Eure), Odilon Barrot, nos amis et les vôtres, se sont engagés sur l'honneur à l'organisation complète de la liberté qu'on nous marchande, et qu'en Juillet nous avons payée comptant..... De l'ordre, et alors on demandera une base plus républicaine pour nos institutions. » On demandait à grands cris cette base nouvelle. En vain, *le Moniteur*, parlant au nom du gouvernement, décla-

rait qu'il n'avait fait aucune promesse; en vain M. Laffitte confirmait, à la tribune de la Chambre des députés, l'assertion du *Moniteur*, et essayait de donner satisfaction aux jeunes gens des Écoles en faisant voter pour eux, par la Chambre des députés, les mêmes remerciements que pour la garde nationale et l'armée. Les jeunes gens repoussaient avec un arrogant dédain les remerciements de cette Chambre, précisément l'un des pouvoirs qu'ils entendaient réformer. C'était de M. de La Fayette et de ses amis politiques qu'ils attendaient leurs satisfactions véritables et l'accomplissement des promesses qu'on leur avait faites en réclamant leur concours pour le respect de la justice légale et le maintien de l'ordre public.

Au même moment où éclataient ces nouveaux tumultes, la Chambre des députés discutait le projet de loi sur l'organisation des gardes nationales. A l'occasion de ce projet, la situation de M. de La Fayette était naturellement en question. Comme je l'ai déjà rappelé, l'ordonnance du 16 août 1830 ne l'avait nommé commandant général des gardes nationales du royaume « qu'en attendant la promulgation de la loi sur leur organisation. » Un article proposé par la commission interdisait, même pour un seul département ou arrondissement, tout commandement central de ce genre, et rendait aux gardes nationales leur caractère municipal en les replaçant sous l'autorité et la responsabilité du ministre de l'intérieur. Après un long débat, et malgré les efforts de quelques membres pour qu'une exception tempo-

raire mît M. de La Fayette en dehors de cette disposition, la Chambre adopta l'article, et les fonctions de commandant général des gardes nationales du royaume se trouvèrent légalement supprimées.

Avec des formes simples, M. de La Fayette était fin et fier. Ainsi congédié par la Chambre des députés, au nom des principes du régime constitutionnel, et sans doute avec l'assentiment du Roi et du Cabinet, car M. Laffitte avait appuyé l'article de la commission, il vit clairement qu'il n'avait qu'une arme pour se défendre avec quelque chance de succès. Sans rien attendre de plus, il envoya au Roi sa démission, aussi bien comme commandant spécial de la garde nationale de Paris que comme commandant général des gardes nationales du royaume. Si son importance, sa popularité, le service qu'il venait de rendre dans Paris, intimidaient le Roi et le faisaient hésiter devant cette retraite soudaine, si quelque vive manifestation du sentiment public venait aggraver l'hésitation du Roi, M. de La Fayette était alors en mesure de faire ses conditions et d'obtenir pour ses amis politiques ce qu'il leur avait fait ou laissé espérer. Si sa démission était acceptée du Roi sans crainte et du public sans bruit, la dignité de M. de La Fayette était intacte, et il restait, dans le parti populaire, un grand citoyen maltraité et mécontent.

Le Roi fut, je crois, peu surpris de la démission de M. de La Fayette et était décidé à l'accepter. Mais il redoutait l'apparence d'un tort envers un homme considérable, persévérant dans son dévouement à ses prin-

cipes et qui venait de lui rendre un grand service. Quoiqu'il fût capable de résolutions spontanées et soudaines, le roi Louis-Philippe ne les aimait pas; il tenait à n'avoir, dans ses propres actes, que la part de responsabilité inévitable, et à paraître, en toute occasion, déterminé par la nécessité. Il répondit à M. de La Fayette en termes vagues et en lui témoignant l'espérance que, dans une prochaine entrevue, il le ferait revenir de son projet de retraite. L'entrevue eut lieu au Palais-Royal, le soir même, et laissa toutes choses indécises. Ni le Roi, ni M. de La Fayette ne voulaient avoir l'air d'avoir un parti pris et de se l'imposer l'un à l'autre. Le lendemain, le Roi chargea M. Laffitte et M. de Montalivet d'aller trouver de sa part M. de La Fayette et de l'engager à conserver le titre de commandant général honoraire des gardes nationales du royaume avec le commandement effectif de celle de Paris. Après une longue conversation, réservée de la part de M. de La Fayette, expansive et diffuse de la part de M. Laffitte, les interlocuteurs se séparèrent sans résultat certain ni clair. M. de La Fayette avait maintenu sa démission avec des commentaires qui semblaient la rendre conditionnelle, et M. Laffitte se disait convaincu qu'en dernière analyse M. de La Fayette accepterait ce que lui offrait le Roi. M. de Montalivet, en sortant, exprima des doutes et insista auprès de M. Laffitte sur la nécessité d'une explication péremptoire pour arriver à une conclusion positive : « Bah! lui dit M. Laffitte, laissez là vos défiances incurables et vos rigueurs ma-

thématiques; l'affaire s'arrangera. » Le Roi, qui ne la trouvait pas arrangée, renvoya le soir même à l'état-major de la garde nationale M. de Montalivet seul pour arriver enfin à un résultat. Cette fois, les questions et les réponses furent précises et nettes : « Quoique la loi sur la garde nationale n'ait pas encore l'adhésion du troisième pouvoir, dit M. de La Fayette, pour moi, elle a prononcé; il n'y a plus de commandant général des gardes nationales du royaume. Quant au commandement de la garde nationale de Paris, je prendrais, en l'acceptant aujourd'hui, ma part de responsabilité dans l'inexécution du programme de l'Hôtel de ville. Je n'y puis consentir. La seule politique qui pût avoir mon concours se résume dans ces trois points : une Chambre des pairs choisie par le Roi parmi des candidats élus par le peuple, une Chambre des députés élue sous l'empire d'une nouvelle loi électorale et avec une large extension du droit de suffrage, un ministère pris entièrement dans la gauche. »

La situation devenait claire. M. de Montalivet se retira. M. de La Fayette écrivit au Roi « qu'il se regardait comme ayant donné sa démission. » Le Roi lui répondit aussitôt « qu'en le regrettant bien vivement, il allait prendre des mesures pour remplir le vide qu'il aurait voulu prévenir. » Il était plus de minuit; M. de Montalivet convoqua au Palais-Royal les colonels des légions de la garde nationale, leur raconta les exigences et la retraite définitive de M. de La Fayette, et assuré de leur adhésion, il se rendit sur-le-champ chez l'un des plus

vaillants et plus honorés chefs de l'armée, le général comte de Lobau, pour lui annoncer l'intention du Roi de lui confier le commandement supérieur de la garde nationale de Paris : « Laissez-moi tranquille, lui dit le vieux soldat aussi modeste que brave, je n'entends rien aux gardes nationaux. — Comment! vous n'y entendez rien quand il s'agit, dès ce matin peut-être, de bataille et de péril? — Ah! si c'est de cela qu'il s'agit, à la bonne heure; il en arrivera ce qui pourra; j'accepte. » Le général sortit de son lit, se rendit au Palais-Royal et prit sur l'heure son nouveau commandement.

On vit alors éclater un des innombrables exemples de cette crédulité empressée et opiniâtre qui s'empare si aisément des partis, quelquefois même de leurs chefs éminents, et qui leur fait admettre, contre leurs adversaires, les imputations les plus absurdes ou les plus excessives, fermant leurs yeux aux explications naturelles et vraies des faits qui leur ont suscité de vives alarmes, ou des échecs graves, ou d'amers déplaisirs. Pendant deux ans, à la tribune, dans les journaux, dans les pamphlets, dans les correspondances, M. de La Fayette fut accusé d'avoir voulu faire violence au Roi et le contraindre, par des combinaisons factieuses ou des mouvements populaires, à donner enfin à la France ces institutions républicaines que le programme de l'Hôtel de ville lui avait promises, et qu'elle attendait encore. A leur tour, les amis de M. de La Fayette accusaient le Roi d'avoir ourdi contre lui, dans la Chambre des députés, une perfide intrigue, et tendu

ensuite, dans une négociation obscure, toute sorte de piéges pour lui faire perdre le commandement général des gardes nationales du royaume sans le lui ôter, et pour l'écarter du commandement de la garde nationale de Paris en ayant l'air de vouloir l'y conserver. En vain le Roi et M. de La Fayette faisaient donner ou donnaient eux-mêmes à ces imputations les démentis les plus formels; on s'obstinait, de part et d'autre, à voir ou à représenter sous ce jour leurs intentions et leurs actes; et il est resté établi, dans un grand nombre d'esprits et d'écrits, qu'en décembre 1830, après le procès des ministres de Charles X, M. de La Fayette fut un conspirateur factieux et le roi Louis-Philippe un fourbe ingrat.

Ils n'avaient été, ni l'un si révolutionnaire, ni l'autre si machiavélique. M. de La Fayette avait poussé jusqu'à leur extrême limite ses moyens d'influence pour faire adopter par le gouvernement une très-mauvaise politique que repoussaient également le vœu de la France et le bon sens du Roi; mais les manifestations de ses amis, même les plus inconvenantes, n'étaient point allées jusqu'à la sédition; et quant à lui-même, il était bien le maître de chercher dans la perspective de sa démission une chance de succès, et de se retirer plutôt que de prêter à une politique qu'il désapprouvait l'apparence de son adhésion. Il avait en cela usé largement, mais sans les dépasser, des droits de son importance et de sa liberté. Et l'on ne saurait dire qu'une combinaison factieuse ait accompagné sa résolution,

car si l'un de ses deux principaux amis politiques, M. Dupont de l'Eure, donna avec lui sa démission, l'autre, M. Odilon Barrot, ne fut point d'avis de cette retraite, et conserva, en disant hautement pourquoi, le poste qu'il occupait. Le roi Louis-Philippe, à son tour, eut parfaitement raison de se saisir de l'appui que lui offraient très-volontairement les Chambres pour se soustraire à des exigences qu'avec raison aussi il jugeait dangereuses, et pour établir dans son gouvernement un peu d'harmonie et de suite au lieu du trouble et de la lutte qu'y entretenaient M. de La Fayette et ses amis. Il n'y eut d'un côté point de violence, et de l'autre point de perfidie. Seulement le roi Louis-Philippe, dans ses démonstrations parlées ou écrites, donnait, à la comédie qui se joue toujours un peu entre les acteurs politiques, plus de place que n'en exigeait son rôle; et M. de La Fayette, au milieu de ses velléités républicaines, était plus téméraire en idée que hardi dans l'action, et se laissait pousser à entreprendre beaucoup plus qu'il ne pouvait ou n'osait exécuter.

La crise se termina sans bruit : le commandement de la garde nationale de Paris passa paisiblement des mains de M. de La Fayette dans celles du comte de Lobau. Ni le public, ni la garde nationale elle-même ne parurent se préoccuper du changement. Les Chambres se félicitaient d'avoir écarté une influence turbulente, et rétabli dans cette branche de l'administration l'ordre constitutionnel. M. de La Fayette s'était trompé sur son importance personnelle comme il se trompait dans

ses plans de politique générale. Le roi Louis-Philippe seul grandit dans cette épreuve; il s'était montré adroit et résolu, patient et prompt. Il n'avait plus à côté de lui un allié souvent compromettant et toujours incommode, ni dans son Conseil un garde des sceaux bourru et dévoué à la politique de l'opposition. M. Mérilhou avait remplacé M. Dupont de l'Eure au ministère de la justice, et M. Barthe M. Mérilhou dans celui de l'instruction publique : tous deux issus du parti populaire, opposants conspirateurs sous la Restauration, mais tous deux disposés à regarder leur but comme atteint par la fondation du gouvernement nouveau et à le soutenir contre ses divers ennemis. Le cabinet devenait plus homogène et l'influence du Roi y était plus grande. Il avait gagné et dans l'opinion publique et pour son propre pouvoir.

M. Laffitte était presque aussi satisfait que le Roi. Il lui avait prêté son concours dans tout ce qui venait de se passer, et restait président d'un Conseil où il n'avait plus de lutte à soutenir. Le même ambassadeur qui, au mois de novembre 1830, avait eu avec lui sur le boulevard une conversation que j'ai rappelée, en eut, dans les premiers jours de janvier 1831, une seconde dont il a recueilli les souvenirs, et que je reproduis textuellement, car toute altération lui ferait perdre quelque chose de sa frappante vérité. « J'étais revenu à Paris pour le procès des ministres, et en repartant pour mon poste je demandai à M. Laffitte le jour et l'heure où je pourrais prendre congé de lui et recevoir ses instruc-

tions. Il était fort occupé, et me donna rendez-vous, non pas au ministère des finances où il n'habitait point, mais chez lui, et il m'indiqua huit heures du soir. Je m'y rendis exactement. Il était encore à table et il avait du monde à dîner. Je lui fis dire que je l'attendrais dans le salon. Il quitta la salle à manger et ses convives, et vint causer avec moi. J'avais peu de chose à lui dire; ce qui m'importait, c'était de savoir quel était l'esprit du gouvernement, quel jugement il portait de la situation et quelle marche il se proposait de suivre. M. Laffitte me donna toute satisfaction. Il était encore plus content et plus assuré que lors de notre conversation du mois de novembre. Le procès des ministres venait de finir, où il s'était comporté en honnête homme et avait fait preuve de discernement et de courage. Son parti semblait avoir renoncé aux traditions et aux emportements révolutionnaires. M. Laffitte était donc en plein optimisme; toutes les circonstances lui semblaient favorables. Il se félicitait des bonnes relations que la France avait de plus en plus avec les puissances étrangères; il espérait qu'elles ne seraient pas troublées par les révolutions que souhaitaient si imprudemment ses amis républicains. Il désavouait hautement toute influence du gouvernement français sur les révolutionnaires italiens et leurs sociétés secrètes. Pendant qu'il parlait ainsi, ses convives, après le dîner fini, arrivaient dans le salon; il n'y prenait pas garde et continuait à me parler de la politique intérieure et extérieure sans s'apercevoir de la physionomie un peu étonnée de ses

amis. Il leur causa encore plus de surprise quand il vint au chapitre de l'Angleterre; il n'était pas bien informé et jugeait assez mal de la situation du ministère de lord Grey, qui, depuis quelques semaines, avait succédé au duc de Wellington. Il ne croyait pas que le nouveau cabinet réussît à avoir la majorité dans le Parlement et à faire passer le bill de réforme parlementaire. Ce pronostic ne semblait ni le chagriner ni l'inquiéter. Il disait que le duc de Wellington était parfaitement raisonnable, qu'il avait reconnu sans hésitation et avec sincérité l'avénement du roi Louis-Philippe, et qu'on aurait sans doute avec lui de très-bonnes relations. Peut-être faudrait-il reconnaître don Miguel pour roi de Portugal; mais cela serait sans inconvénient pour la France. Ce langage tenu si ouvertement devant de tels auditeurs était d'autant plus étrange qu'en ce moment l'opinion publique était justement animée contre don Miguel; le pavillon français avait été insulté à Lisbonne; plusieurs Français avaient été arbitrairement emprisonnés, maltraités ou déportés en Afrique, et le gouvernement du Roi s'occupait d'envoyer une escadre dans le Tage pour tirer vengeance de cet affront. Lorsque M. Laffitte eut mis fin à cette conversation, je me retirai, et je n'ai jamais su si ses amis lui avaient demandé compte de tout ce qu'ils venaient d'entendre. J'en doute, car ils me parurent plus ébahis qu'irrités.»

Autres que celles de M. de La Fayette, les illusions de M. Laffitte n'étaient pas moindres. Quoiqu'il se fût un moment séparé de M. Dupont de l'Eure et des ama-

teurs de la monarchie républicaine, il n'avait pas conquis, dans les Chambres ni dans le public, les amis de la politique de résistance. Les partis ne donnent sérieusement leur adhésion qu'à deux conditions, des principes certains et des talents éclatants; ils veulent être sûrs et fiers de leurs chefs. M. Laffitte ne présentait aux adversaires du mouvement révolutionnaire ni l'une ni l'autre de ces satisfactions. Parleur spirituel et agréable dans la conversation, il n'avait à la tribune ni originalité, ni abondance, ni puissance. Quoique ses idées en matière de finances et d'administration fussent en général saines et pratiques, il n'inspirait, même sous ce rapport, point de solide confiance. Dans son ministère spécial, et soit pour les travaux intérieurs, soit pour les débats parlementaires qui s'y rapportaient, il s'en remettait à M. Thiers, qui avait accepté, dans ce département, le poste de sous-secrétaire d'État, où il déployait une activité et une habileté qui firent bientôt de lui le vrai ministre. Plusieurs projets de loi sur les plus importantes questions administratives du temps, sur le régime des contributions directes, l'amortissement, le budget, les dépenses extraordinaires, la liste civile et la dotation de la Couronne, furent, par ses soins, préparés, présentés aux Chambres et discutés avec cette curieuse étude des faits et cette verve intelligente, féconde et brillante autant que naturelle, qui dès lors rendaient sa parole à la fois si agréable et si efficace. Sur toutes ces matières, il prenait assidûment les conseils du baron Louis dont, à juste titre, il esti-

mait très-haut les vues générales comme l'expérience. M. Thiers travaillait souvent directement avec le Roi, sans que M. Laffitte, à qui il épargnait ainsi l'épreuve et l'ennui du travail, en prît aucun ombrage. Mais en dehors des questions administratives et spéciales, M. Thiers, à cette époque, avec une réserve évidemment préméditée, s'abstenait complétement : jeune encore et nouveau dans la Chambre, et trop clairvoyant pour ne pas reconnaître les faiblesses de situation et de conduite du cabinet, il ne voulait pas s'engager tout entier à la suite de M. Laffitte, ni compromettre, dès ses premiers pas, son avenir, en donnant hautement à une politique si chancelante son adhésion et son appui. Ainsi dans les Chambres, et quand les questions de politique générale s'élevaient, M. Laffitte n'avait le concours ni d'aucun grand parti, ni d'aucun grand orateur, et restait à peu près seul chargé de la responsabilité du gouvernement avec sa légèreté, son imprévoyance, son inconséquence, sa complaisance, ses fluctuations et sa présomption.

L'état des affaires extérieures rendait de jour en jour sa tâche plus compliquée et plus difficile. L'ébranlement imprimé à l'Europe par la révolution de Juillet éclatait successivement partout, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Pologne comme en Belgique; et partout, à chaque secousse, les regards des gouvernements et des peuples se portaient vers la France. La Belgique offrait son trône; l'Italie et la Pologne réclamaient l'appui de la France, ses armées, ou du moins

ses généraux. Partout se reproduisaient les questions de l'intervention ou de la non-intervention, de la protection morale ou matérielle, du maintien ou du rejet des traités de 1815, et au bout de toutes ces questions, la question suprême de la guerre ou de la paix européenne, alternative formidable sans cesse posée devant le gouvernement français. Et chaque fois que, par quelque événement nouveau, toutes ces questions venaient à renaître, d'ardents débats recommençaient dans la Chambre des députés, remettant aux prises les partis, et obligeant le gouvernement, non-seulement à se décider nettement dans sa politique, mais à venir et revenir la proclamer et la défendre publiquement, sous le coup de complications imprévues. Et pendant que le cabinet du roi Louis-Philippe avait ainsi à s'expliquer et à lutter sans relâche au dedans pour faire comprendre et accepter sa politique par la France, il siégeait en conférence à Londres avec les grandes puissances européennes, appelé là aussi à faire comprendre et accepter les nécessités de sa situation, et toujours à la veille de voir rompre, par quelque crise intérieure ou extérieure, cette délibération commune et pacifique, seul moyen de soustraire la France et l'Europe aux périls de la guerre dans le chaos.

Un jour en effet la Conférence de Londres faillit disparaître. M. de Talleyrand, dont la position et l'influence y étaient promptement devenues grandes, apprit que l'idée était venue à quelques personnes dans les Chambres, et même dans le cabinet français, de demander

qu'elle fût transportée à Paris. Il chargea sur-le-champ l'un de ses plus intelligents secrétaires de s'y rendre, d'expliquer en son nom, au Roi et à ses ministres, les inconvénients d'une pareille tentative, l'invraisemblance du succès, et de déclarer en outre que, pour lui, si la Conférence ne se tenait plus à Londres, il n'y resterait pas comme ambassadeur, car il n'y aurait plus rien à faire. L'envoyé s'acquitta bien de sa mission, et cette velléité étourdie fut abandonnée. Pendant qu'il s'en entretenait avec le Roi, un attroupement tumultueux avait lieu sur la place du Palais-Royal, poussant des cris et réclamant du Roi je ne sais quelle complaisance : « Croyez-vous, Sire, lui dit-il, que la Conférence se tînt longtemps au milieu de pareilles scènes? »

M. Laffitte et son cabinet s'affaissaient de jour en jour sous le poids de cette situation. En vain, pour les affaires extérieures, l'influence du Roi prévalait, en définitive, dans le Conseil; en vain le général Sébastiani et M. de Montalivet s'efforçaient de pratiquer la politique d'ordre et de résistance; c'était toujours dans les rangs de la politique de mouvement ou de laisser-aller que M. Laffitte avait ses habitudes et ses amis. Par indécision, par indiscrétion, par mobilité, par faiblesse, il se livrait à eux, même quand il n'agissait pas selon leur avis et leur désir. Aussi l'unité, l'esprit de suite, l'autorité, l'efficacité manquaient absolument au cabinet. Les Chambres inquiètes le traitaient tantôt avec ces ménagements, tantôt avec ce mécontentement dédaigneux qu'inspire un pouvoir hors d'état de suffire à sa mission, et qu'on

n'a nul goût à soutenir quoiqu'on hésite à le renverser. Et le public ne portait à l'administration de M. Laffitte pas plus de confiance que les Chambres, les hommes d'affaires pas plus que les diplomates; les intérêts privés en souffraient autant que les intérêts publics; la propriété s'inquiétait; le commerce et l'industrie étaient en proie à la perturbation et à la langueur; le désordre envahissait les finances comme les rues; la sécurité et l'avenir manquaient aux simples citoyens comme à l'État.

On sait quel incident amena la chute de ce cabinet en mettant au grand jour le vice radical de son origine et de sa politique. Les scènes de violence populaire effrénée qui suivirent le service religieux célébré le 14 février 1831, dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, en l'honneur de M. le duc de Berry assassiné onze ans auparavant par Louvel, sont présentes à ma mémoire aussi vivement que si elles étaient encore devant mes yeux. J'ai vu, comme tout le monde, flotter sur la rivière et traîner dans les rues les objets du culte, les vêtements ecclésiastiques, les meubles, les tableaux, les livres de la bibliothèque épiscopale; j'ai vu tomber les croix; j'ai visité le palais, ou plutôt la place du palais de l'archevêque, la maison du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois et l'église même, cette vieille paroisse des rois, après leur dévastation. Ces ruines soudaines, cette nudité désolée des lieux saints étaient un spectacle hideux: moins hideux pourtant que la joie brutale des destructeurs et l'indifférence moqueuse d'une foule de spectateurs. De toutes les orgies, celles de l'impiété populaire

sont les pires, car c'est là qu'éclate la révolte des âmes contre leur vrai souverain; et je ne sais en vérité lesquels sont les plus insensés de ceux qui s'y livrent avec fureur ou de ceux qui sourient en les regardant.

Dans les ouvrages écrits depuis cette époque comme dans les Chambres et les journaux du temps, on a beaucoup discuté la question de savoir jusqu'à quel point les manifestations légitimistes qui eurent lieu à l'occasion de ce service, dans l'église même de Saint-Germain-l'Auxerrois, avaient motivé et presque justifié l'emportement du peuple et l'attitude du Cabinet. Je trouve cette discussion peu digne d'hommes sensés. On ne prétendait pas sans doute que le parti légitimiste eût abdiqué et fût sorti de France avec Charles X, ni que, vivant encore, il ne saisît pas les occasions naturelles de manifester son existence et ses sentiments. Il venait de le faire quelques jours auparavant, le 21 janvier, par des services célébrés dans plusieurs églises en l'honneur de Louis XVI, et personne n'avait osé s'y opposer ou s'en montrer offensé. Avoir le parti légitimiste sur le sol de la France, et le voir persistant dans ses principes et jouissant de toutes les libertés assurées par la Charte à tous les Français, c'était la condition innée et inévitable du gouvernement de Juillet. Qu'on invoquât contre ce parti, s'il en encourait l'application, les lois destinées à protéger la sûreté de l'État et des pouvoirs publics; qu'on en fît de nouvelles si les anciennes étaient insuffisantes, rien de plus simple et de plus autorisé par la bonne politique: mais la tentative de

supprimer tout témoignage, toute manifestation extérieure de l'existence et des sentiments des légitimistes eût été insensée, car elle eût exigé la plus odieuse comme la plus impraticable tyrannie. Il y a des ennemis et des périls avec lesquels les gouvernements libres sont tenus de vivre en paix, et qu'ils doivent, pour ainsi dire, passer sous silence, tant qu'il n'y a pas nécessité absolue d'invoquer contre eux la rigueur des lois. Et de toutes les démonstrations auxquelles peut se mêler l'hostilité, les religieuses sont les plus dignes de ménagement, car c'est à celles-là que se rattachent les sentiments les plus respectables, les plus répandus parmi les honnêtes gens, et la plus sacrée des libertés publiques. Les manifestations légitimistes de Saint-Germain-l'Auxerrois étaient, à coup sûr, moins dangereuses pour le pays et pour le pouvoir que les processions et les exigences républicaines du Panthéon, que M. Laffitte et ses amis traitaient avec tant d'égards.

Le cabinet savait d'avance qu'un service religieux était prémédité pour le 14 février, en mémoire de M. le duc de Berry. Il n'avait, dans cette attente, que deux partis à prendre : s'il croyait la paix publique gravement menacée par cette cérémonie, il fallait en empêcher décidément la célébration, soit en traitant avec l'autorité ecclésiastique, soit par un acte de gouvernement publiquement motivé. S'il ne jugeait pas le péril assez grand pour exiger une telle mesure d'exception, le pouvoir devait prendre lui-même en main la cause de la liberté religieuse, et laisser la cérémonie s'accomplir sous sa

protection, sauf à poursuivre ensuite devant les tribunaux les actes séditieux qui auraient pu s'y mêler. Dans la première hypothèse, il y a lieu de croire que le Gouvernement, avec un peu de prévoyance et d'insistance, eût réussi à tout prévenir: le service devait d'abord avoir lieu dans l'église de Saint-Roch: sur les représentations des ministres de l'intérieur et des cultes, l'archevêque de Paris et le curé de Saint-Roch refusèrent de l'y autoriser. Pourquoi n'employa-t-on pas, pour l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, le même moyen? L'autorité ecclésiastique n'eût pas été sans doute plus aveugle ou plus intraitable dans une paroisse que dans l'autre. Et si le gouvernement se fût décidé à n'apporter à la cérémonie aucun obstacle, je ne puis croire que la force publique n'eût pas été en état de protéger efficacement la liberté religieuse, en surveillant les écarts de la passion politique, avec l'intention déclarée de les réprimer selon les lois.

Au lieu d'adopter nettement l'une ou l'autre de ces résolutions, le pouvoir n'en prit aucune. On laissa aller d'abord les légitimistes, puis les anarchistes. On ne prévint pas les causes de trouble; on ne protégea pas les droits de la liberté. Les partis seuls furent acteurs; le gouvernement resta spectateur.

Nulle contagion ne se propage aussi rapidement que celle de l'anarchie: dans les huit jours qui suivirent le sac de Saint-Germain l'Auxerrois et de l'archevêché de Paris, à Lille, à Dijon, à Perpignan, à Arles, à Nîmes, à Angoulême, des scènes semblables éclatèrent, avec ce

même mélange de haines politiques et de passions impies. C'était ici la statue du duc de Berry renversée et mise en pièces par la foule; là, le buste de Louis XVIII tiré du magasin où on l'avait enfoui, et traîné avec insulte dans les rues; ailleurs, le séminaire pillé et incendié; ailleurs encore l'évêque se croyant obligé d'accorder, à des groupes tumultueux, la révocation d'un desservant. Au sein même des grandes villes, parmi les autorités municipales chargées de réprimer le désordre, il s'en trouvait d'assez livrées aux passions démagogiques pour écrire au ministre de l'intérieur : « A peine établi, le Gouvernement qui devait tout au peuple a semblé renier son origine. La retraite de La Fayette et de Dupont de l'Eure a confirmé ce que n'apprenaient que trop la loi sur la garde nationale et le refus constant de la loi électorale. En s'appuyant sur une Chambre sans pouvoirs et objet de l'animadversion générale, le gouvernement devait faire rejaillir sur lui la haine et le mépris dont cette Chambre est entourée. »

Au milieu de ces emportements anarchiques, et malgré les efforts du Roi et de ses plus affidés conseillers pour en arrêter le cours, le gouvernement en ressentait lui-même la contagion; sa propre attitude, son propre langage portaient quelque empreinte des mauvaises traditions et des dangereuses tendances qu'il combattait, et la physionomie du pouvoir était quelquefois révolutionnaire quand, au fond, il était aux prises avec les fauteurs de révolutions. Deux jours après le sac de Saint-Germain-l'Auxerrois, un acte officiel mit ce mal

en évidence : dans un de ses accès de déférence envers les passions démagogiques, M. Laffitte vint demander au Roi de changer les armes de France et d'en bannir les fleurs de lis, ces armes de sa maison. Le Roi céda, ne se jugeant pas en état de résister. Dans ces commencements de son règne et sous l'empire des souvenirs de sa jeunesse, c'était la disposition du Roi Louis-Philippe de croire l'esprit révolutionnaire plus fort qu'il ne l'était réellement, et de se croire à lui-même, pour une telle lutte, moins de force qu'il n'en possédait. Il avait de plus, dans les crises imprévues, des impressions très-vives qui pouvaient lui faire prendre des résolutions soudaines, fort au delà de la nécessité. Plus tard, je me suis permis plus d'une fois de lui dire : «Que le Roi ne se fie jamais à sa première impression; soit en espérance, soit en alarme, elle est presque toujours excessive; pour voir les choses exactement comme elles sont et ne leur accorder que ce qui leur est dû, l'esprit du Roi a besoin d'y regarder deux fois. » Je crois que, dans cette triste circonstance, il se trompa, et qu'à cette tyrannique prétention de l'esprit révolutionnaire il eût pu dire *non*, avec quelque péril sans doute, mais sans péril suprême. Ce fut, au moment même, le sentiment de beaucoup d'hommes de bien et de sens, amis sincères du Roi, et le 19 février, à la tribune de la Chambre des députés, M. de Kératry se fit honneur en l'exprimant hautement.

Sans parler de leur déplorable retentissement en Europe, ces scènes, ces faiblesses produisirent en France

dans le parti naissant de l'ordre, un très-fâcheux effet: de bons et honnêtes esprits en contractèrent, envers le gouvernement nouveau, un sentiment de méfiance et d'éloignement; ils l'avaient accueilli comme le seul rempart contre l'anarchie, et ils voyaient l'anarchie près de renaître, et le pouvoir lui-même avait l'air faible ou complaisant pour ses fauteurs ou pour ses précurseurs. Ils rentrèrent dans leur disposition malveillante pour la monarchie issue de la Révolution; et ils y rentrèrent d'autant plus aisément qu'ils ne ressentaient plus cet immense effroi dont la Révolution les avait d'abord frappés. Au fond, ils étaient sauvés; ils savaient bien que le gouvernement les défendait et les défendrait contre les grands périls; ils étaient encore inquiets, mais non plus vraiment menacés, et ils s'irritaient librement de leurs inquiétudes prolongées sans savoir gré au pouvoir de leur salut. Ainsi disparaissait, entre les honnêtes gens, cette unanimité qu'avaient produite, dans les premiers jours, l'imminence du danger et la vue claire de la nécessité; ainsi renaissaient rapidement les anciens partis, leurs inimitiés et leurs espérances.

Mais en même temps que, hors des Chambres et dans le pays, les troubles du 14 février 1831 divisèrent et affaiblirent le parti de l'ordre, ils produisirent dans la Chambre des députés un effet contraire; ce parti s'y rallia fortement et se décida à prendre lui-même l'initiative pour relever et raffermir le pouvoir. La patience de la Chambre était à bout. Tant qu'avait duré le procès des ministres de Charles X, elle avait fermement

soutenu le cabinet, convaincue qu'il était nécessaire et le plus propre à surmonter cette épreuve. Le procès fini, elle s'abstint de toute attaque contre M. Laffitte et ses collègues, par esprit monarchique et n'ayant nulle fantaisie de faire étalage de sa force pour défaire ou faire des ministres. Mais quand elle vit le gouvernement toujours désuni au dedans, impuissant au dehors, flottant au gré des vents populaires et dépérissant de fluctuation en fluctuation, la Chambre sentit sa responsabilité et son honneur compromis aussi bien que la sûreté de l'État; et déterminée par un honnête bon sens, non par aucune préméditation de parti, elle entra ouvertement en lutte contre l'anarchie. Le 17 février, M. Benjamin Delessert demanda raison au cabinet des troubles de Paris, du déchaînement des factions, des églises dévastées, des croix abattues, du déplorable état général des affaires, de l'imprévoyance et de la faiblesse du pouvoir. Député opposant vers la fin de la Restauration, associé à tous les actes de la Chambre pendant les journées de Juillet, M. Delessert ne pouvait être soupçonné de malveillance, ou seulement d'indifférence envers le régime nouveau. Protestant, il avait bonne grâce à défendre les croix et les évêques. Homme important et honoré dans la banque, le commerce et l'industrie, il avait titre pour parler de leurs souffrances et de leurs inquiétudes. Sa démarche était aussi autorisée que significative et opportune.

La discussion se répandit d'abord en explications et en récriminations personnelles. Quand MM. Mauguin,

Dupin et Salverte l'eurent ramenée vers la politique générale et que je la vis près de son terme, j'y entrai à mon tour, en prenant soin de faire remarquer que c'était mon premier acte d'opposition au ministère. La nécessité seule, une impérieuse nécessité m'y décidait. Ce que nous nous étions promis de la révolution de Juillet, ce qu'en attendait la France, c'était le gouvernement constitutionnel, un vrai gouvernement, capable de concilier et de protéger à la fois l'ordre et la liberté. Ce gouvernement nous manquait absolument. Les faits le disaient bien haut ; ni l'ordre, ni la liberté n'étaient efficacement protégés. Pourquoi ? Parce que les conditions essentielles du gouvernement étaient méconnues et absentes. Point d'unité au sein du cabinet, ni entre le cabinet et ses agents. Point d'entente sérieuse et soutenue entre le cabinet et la majorité des Chambres. Point d'efficacité dans le pouvoir. Il ne gouvernait pas parce qu'il se laissait gouverner, cherchant la faveur populaire, non l'exercice sérieux de l'autorité légale : « Si on persiste dans cette voie, si c'est à la popularité qu'on demande le gouvernement, on n'aura pas de gouvernement; pas plus, toujours moins qu'on n'en a aujourd'hui. L'ordre y perdra sa force, la liberté son avenir, les hommes leur popularité, et nous n'en serons pas plus avancés après. Je ne crois pas qu'il soit possible de rester dans cette situation. »

Quand nous aurions dû être, mes amis et moi, les successeurs du cabinet, je n'aurais pas hésité à tenir ce langage : dans un régime libre, le désir de prévaloir

par le gouvernement est le droit des convictions sincères, et l'honneur consiste à avoir cette ambition-là, et point d'autre. Mais, en 1831, le vulgaire embarras de cette position m'était épargné; nous n'avions, mes amis et moi, aucune prétention ni aucune chance de pouvoir; ce n'était pas nous qu'y poussait alors la réaction contre l'anarchie; nous pouvions servir dans l'armée de l'ordre, non la commander. M. Laffitte avait un héritier naturel et clairement désigné. Président de la Chambre des députés, M. Casimir Périer était le président nécessaire du prochain cabinet. Dévoué à la politique de résistance et homme d'affaires supérieur, constamment dans l'opposition jusqu'en 1830 et aussi décidé dans l'action, pendant les journées de Juillet, que modéré dans le dessein, à la fois impétueux et prudent, passionné et discret, dominant et point impatient de saisir le pouvoir, il était admirablement propre, par tempérament comme par position, et aux luttes futures que le nouveau cabinet aurait à soutenir, et à la lutte immédiate que nous engagions pour le former.

Ce fut une lutte en effet que le travail de cette formation. Malgré sa faiblesse déclarée, M. Laffitte ne voulait pas sortir du pouvoir, et M. Casimir Périer n'y voulait entrer qu'avec toutes les forces et toutes les sûretés dont il avait besoin. L'un pressentait que sa chute serait sa ruine, et s'obstinait à ne pas descendre; l'autre hésitait à risquer un échec et exigeait beaucoup pour consentir à monter. Autour de M. Laffitte, on faisait de grands efforts pour conserver le pouvoir, sinon à lui,

du moins au parti qui dominait sous son nom. On ramenait M. Dupont de l'Eure sur la scène; on lui associait M. Odilon Barrot, M. Eusèbe Salverte, le général Lamarque, M. de Tracy, même le général Demarçay. A ces tentatives pour former un cabinet pris tout entier dans le côté gauche, les partisans de la résistance dans le cabinet encore debout opposaient des actes qui attestaient leur travail et leur progrès vers un but contraire; M. de Montalivet donna sa démission pour obtenir que M. Odilon Barrot fût remplacé dans la préfecture de la Seine par M. de Bondy, et M. Odilon Barrot fut en effet relégué dans le Conseil d'État. Le garde des sceaux, M. Mérilhou, s'était refusé à la révocation de son ami, M. Charles Comte, procureur du roi à Paris, courageux homme de bien dans l'opposition, embarrassé et inhabile dans le pouvoir; M. Comte n'en fut pas moins écarté, et M. Mérilhou lui-même quitta le ministère de la justice dont *l'interim* fut confié à M. d'Argout. Pourtant le Roi d'une part et M. Casimir Périer de l'autre hésitaient encore. Il en coûtait au Roi de rompre avec M. Laffitte, ministre commode et naguère utile. La politique de résistance déclarée lui semblait d'ailleurs presque aussi périlleuse que nécessaire; ne pouvait-on pas attendre encore un peu que la nécessité de plus en plus évidente surmontât décidément le péril? Le caractère altier et susceptible de M. Casimir Périer lui inspirait, pour leurs rapports mutuels, quelque inquiétude. M. Casimir Périer, de son côté, insistait chaque jour plus péremptoirement sur les conditions de son entrée

au pouvoir : aux curieux qui venaient le presser, à ses amis, au Roi surtout, il développait avec une passion forte et triste les difficultés de l'entreprise, et la nécessité absolue, et probablement insuffisante, des moyens qu'il demandait. Il voulait gouverner dans le Conseil comme dans le pays. Il lui fallait le baron Louis au ministère des finances, et dans tous les départements des collègues sûrs, bien résolus à marcher avec lui ; point de dissidents ni de rivaux. Le 12 mars au soir, dans une de leurs dernières conférences, le maréchal Soult témoigna quelque hésitation à accepter M. Casimir Périer comme président du Conseil : « Monsieur le maréchal, lui dit Casimir Périer, veuillez vous décider ; sinon, j'écrirai ce soir à M. le maréchal Jourdan ; j'ai sa parole. » Le maréchal Soult se décida. Le baron Louis prit les finances ; son neveu, l'amiral Rigny, fut ministre de la marine ; M. de Montalivet céda le ministère de l'intérieur à M. Périer et passa au département de l'instruction publique. Les instances répétées des Chambres, le flot toujours montant de l'anarchie, les noms périlleux que mettait en avant le parti populaire, avaient mis fin, dans l'esprit du Roi, à toute incertitude : « Savez-vous, dit-il plus tard à M. d'Haubersaert, alors chef du cabinet de l'intérieur, que, si je n'avais pas trouvé M. Périer au 13 mars, j'en étais réduit à avaler Salverte et Dupont tout crus ! » Il accepta les périls, les difficultés, peut-être les ennuis de la politique de résistance et de son chef, et le 13 mars, M. Casimir Périer devint officiellement ce qu'il devait être effectivement, premier ministre.

CHAPITRE XII.

M. CASIMIR PÉRIER ET L'ANARCHIE.

Rapports de M. Casimir Périer avec ses collègues;—avec le Roi Louis-Philippe ; — avec les Chambres ; — avec ses agents. — Action personnelle du Roi dans le gouvernement. — Prétendues scènes entre le Roi et M. Casimir Périer. —Anarchie dans Paris et dans les départements.—Efforts des partis politiques pour exploiter l'anarchie.—Parti républicain.—Parti légitimiste.—Parti bonapartiste.—Leurs complots.—Faiblesse de la répression judiciaire. — Écoles et sectes anarchiques.— Les saint-simoniens. — Les fouriéristes. — Insurrection des ouvriers de Lyon. — Sédition à Grenoble. — Désordres sur divers autres points du territoire. — Grande émeute à Paris sur la nouvelle de la chute de Varsovie.—M. Casimir Périer et le général Sébastiani sur la place Vendôme.—M. Casimir Périer réorganise la police.—M. Gisquet préfet de police.— Le Roi Louis Philippe vient habiter les Tuileries.—Travaux dans le jardin des Tuileries et leur motif.—M. Casimir Périer aussi modéré qu'énergique dans l'exercice du pouvoir.—Il se refuse à toute loi d'exception.—La Reine Hortense à Paris.— Conduite du Roi Louis-Philippe et de son gouvernement envers la mémoire et la famille de l'Empereur Napoléon.—Débats législatifs.—Liste civile.—Abolition de l'hérédité de la pairie.—Proposition pour l'abrogation de la loi du 19 janvier 1815 et du deuil officiel pour la mort de Louis XVI.—Discours du duc de Broglie sur cette proposition.—Mon attitude et mon langage dans les Chambres.—Ce qu'en pensent le Roi Louis-Philippe, M. Casimir Périer et les Chambres, — Débat sur l'emploi du mot *sujets*.—État de la société dans Paris. —La politique tue les anciennes mœurs sociales.—Décadence des salons.—Ce qui en reste et mes relations dans le monde. —M. Bertin de Veaux et le *Journal des Débats*.

(12 mars 1831—16 mai 1832.)

Dès que le cabinet fut formé et que M. Casimir Périer entra en rapports habituels avec ses collègues, le

premier ministre se fit sentir. Il avait témoigné d'abord l'intention de ne prendre que la présidence du Conseil, sans aucun département spécial, ne voulant pas que les soins de l'administration pussent le distraire des soucis du gouvernement; à la réflexion, il reconnut aisément que, pour gouverner, il faut tenir sous sa main les grands ressorts du pouvoir; et convaincu en même temps que, malgré nos complications avec l'Europe, c'était au dedans que se déciderait le sort de la France, il prit le ministère de l'intérieur, en le réduisant aux attributions supérieures et vraiment politiques. Les affaires purement administratives formèrent, sous le nom de ministère du commerce et des travaux publics, un département séparé qui fut confié au comte d'Argout, agent laborieux, intelligent, courageux et docile. Dans le travail quotidien, M. Casimir Périer se servait de lui comme d'un sous-secrétaire d'État infatigable; et dans les Chambres, il l'envoyait à la tribune ou l'en rappelait selon sa propre convenance, ne s'inquiétant ni de l'user à force de l'employer, ni de le blesser par la brusque explosion de son autorité. Je l'ai entendu s'écrier un jour, impatienté que M. d'Argout se mît en mouvement, mal à propos selon lui, pour prendre la parole : « Ici, d'Argout! » et M. d'Argout revenait, non sans humeur, mais sans la montrer.

La première fois que M. Casimir Périer monta à la tribune de la Chambre des députés pour y exposer en termes clairs et fermes sa pensée et son dessein général, il y fit monter immédiatement après lui les ministres

de la guerre, des finances et de la justice, pour qu'ils témoignassent expressément de leur adhésion à la politique que le chef du cabinet venait de déclarer.

Quelques jours après, ayant adressé aux préfets une circulaire à l'occasion d'une grande association dite *nationale* que l'opposition travaillait à former en méfiance du cabinet, M. Casimir Périer la terminait par ces paroles : « Le Roi a ordonné, de l'avis de son Conseil, que l'improbation de toute participation des fonctionnaires civils ou militaires à cette association fût officiellement prononcée ; » et il fit écrire par tous ses collègues des circulaires qui transmettaient la sienne à tous leurs agents en en prescrivant la stricte observation.

C'était surtout le maréchal Soult qu'il avait à cœur de lier et de compromettre ainsi publiquement dans sa politique. Il n'oubliait pas que le maréchal avait eu quelque répugnance à l'accepter comme président du Conseil, et tout en disant comme le Roi : « Il me faut cette grande épée, » il n'en attendait pas avec une entière sécurité tout le concours qu'il en exigeait. Le maréchal, de son côté, tout en subissant l'ascendant de M. Périer, sentait sa propre importance et ne se livrait pas sans réserve, même quand il servait sans objection. Quoiqu'ils se reconnussent l'un et l'autre nécessaires, il y avait entre ces deux hommes peu de confiance et point de goût mutuel.

Le baron Louis et le général Sébastiani étaient, dans le Conseil, les alliés et les confidents intimes de M. Périer. Une ancienne et familière amitié le liait au pre-

mier. Il avait appris, dans les rangs de l'opposition avant 1830, à connaître le second, et, depuis qu'il le voyait dans le gouvernement, il en faisait tous les jours plus de cas. Le général Sébastiani gagnait beaucoup à cette épreuve : il avait l'esprit lent et peu fécond, la parole sans facilité et sans éclat, des manières souvent empesées et prétentieuses; mais il portait dans les grandes affaires un jugement libre et ferme, une sagacité froide, une prudence hardie et un courage tranquille qui faisaient de lui un très-utile et sûr conseiller. Il savait traiter à demi-mot et sans bruit avec les intérêts ou les faiblesses des hommes, et il excellait à pressentir les conséquences possibles et lointaines d'un événement, d'une démarche, d'une parole. Dans les Chambres, en défendant avec plus de fermeté que d'habileté de langage la politique du cabinet, il se compromettait quelquefois gravement; on sait quelles colères suscita contre lui cette fameuse et malheureuse phrase prononcée en parlant des désastres de la Pologne : « Aux dernières nouvelles, la tranquillité régnait dans Varsovie. » Dans cette occasion comme en toute autre, M. Périer soutint énergiquement le général Sébastiani contre toutes les attaques; non-seulement pour ne pas laisser faire brèche à son ministère, mais par une juste et imperturbable appréciation des rares qualités du général. En vrai chef de gouvernement, M. Périer, au moment même d'une faute ou d'un malheur, se souvenait de ce que vaut un homme, et ne consentait pas, pour atténuer quelques minutes son propre ennui, à

jeter en pâture à l'ennemi un brave et fidèle allié.

Il ne tarda pas à prendre aussi une grande confiance dans M. de Montalivet qui le secondait et le servait loyalement dans sa politique générale et dans ses rapports avec le Roi. Dominant, et à bon droit, dans son cabinet, M. Casimir Périer craignait que le Roi ne voulût dominer aussi, et il était fermement résolu, non-seulement à assurer, mais à mettre en plein jour, comme ministre et premier ministre responsable, son indépendance et son autorité. Alors commença sourdement cette question qui depuis a fait tant de bruit, la question de l'action du Roi lui-même dans son gouvernement et des jalousies de pouvoir entre la Couronne et ses conseillers.

En 1846, dans un moment où cette question jetait parmi nous des dissentiments aussi puérils et faux en eux-mêmes que graves par leurs conséquences, appelé à dire avec précision comment je comprenais le rôle que jouent dans la monarchie constitutionnelle, d'une part le Roi, de l'autre ses conseillers, je m'en expliquai en ces termes : « Un trône n'est pas un fauteuil vide, auquel on a mis une clef pour que nul ne puisse être tenté de s'y asseoir. Une personne intelligente et libre, qui a ses idées, ses sentiments, ses désirs, ses volontés, comme tous les êtres réels et vivants, siége dans ce fauteuil. Le devoir de cette personne, car il y a des devoirs pour tous, également sacrés pour tous, son devoir, dis-je, et la nécessité de sa situation, c'est de ne gouverner que d'accord avec les grands pouvoirs publics institués par

la Charte, avec leur aveu, leur adhésion, leur appui. A leur tour, le devoir des conseillers de la personne royale, c'est de faire prévaloir auprès d'elle les mêmes idées, les mêmes mesures, la même politique qu'ils se croient obligés et capables de soutenir dans les Chambres. Je me regarde, à titre de conseiller de la Couronne, comme chargé d'établir l'accord entre les grands pouvoirs publics, non pas d'assurer la prépondérance de tel ou tel de ces pouvoirs sur les autres. Non, ce n'est pas le devoir d'un conseiller de la Couronne de faire prévaloir la Couronne sur les Chambres, ni les Chambres sur la Couronne ; amener ces pouvoirs divers à une pensée et à une conduite communes, à l'unité par l'harmonie, voilà la mission des ministres du Roi dans un pays libre ; voilà le gouvernement constitutionnel : non-seulement le seul vrai, le seul légal, mais aussi le seul digne ; car il faut que nous ayons tous pour la couronne ce respect de nous souvenir qu'elle repose sur la tête d'un être intelligent et libre, avec lequel nous traitons, et qu'elle n'est pas une simple et inerte machine, uniquement destinée à occuper une place que les ambitieux voudraient prendre si elle n'y était pas. »

Je suis persuadé que si, en 1831, on avait demandé au roi Louis-Philippe et à M. Casimir Périer ce qu'ils pensaient de ce résumé de leur situation et de leurs rapports constitutionnels, ils y auraient sincèrement et sans réserve donné l'un et l'autre leur assentiment. M. Casimir Périer était trop sérieusement monarchique et sensé pour poser en principe, comme base de la mo-

narchie constitutionnelle, que le Roi règne et ne gouverne pas; et le roi Louis-Philippe, de son côté, avait trop d'intelligence et de modération politique pour prétendre à gouverner contre l'avis des conseillers qui procuraient à son pouvoir le concours des Chambres et du pays. Il me dit un jour, à ce sujet : « Le mal, c'est que tout le monde veut être chef d'orchestre, tandis que, dans notre constitution, il faut que chacun fasse sa partie et s'en contente. Je fais ma partie de roi; que mes ministres fassent la leur comme ministres; si nous savons jouer, nous nous mettrons d'accord. » Au fond, M. Casimir Périer n'en prétendait pas davantage, et s'il eût été convaincu que le Roi n'avait nul dessein d'empêcher ses ministres de jouer leur rôle dans la mesure de leur importance, il se fût tenu pour satisfait. Mais les plus sages hommes n'appliquent pas à leur propre conduite toute leur sagesse; les idées préconçues, les passions cachées au fond du cœur, les susceptibilités, les méfiances, les fantaisies du moment exercent souvent, sur leurs actions et leurs relations, une influence contraire à leur vraie et générale pensée. Homme de gouvernement par nature, mais arrivant au pouvoir après une longue carrière d'opposition et par un vent de révolution, M. Casimir Périer y portait quelquefois des impatiences moins monarchiques que ses sentiments et ses desseins. De son côté, le roi Louis-Philippe, bien que pénétré des idées de 1789, avait passé la plus grande partie de sa vie, d'abord dans les habitudes de l'ancien régime, puis sous le coup des bouleversements

révolutionnaires, et il lui en était resté des velléités et des inquiétudes quelquefois peu d'accord avec ses intentions constitutionnelles. Il était difficile que deux hommes, nés et formés dans des atmosphères si diverses, se fissent l'un à l'autre, dès leurs premiers rapports, leur juste part dans le gouvernement, nouveau pour tous deux, qu'ils étaient chargés de conduire en commun.

En entrant au pouvoir, M. Périer mit un grand soin à établir que le Conseil des ministres se réunît habituellement chez lui, hors de la présence du Roi, et à constater hautement ce fait. Pendant quelque temps, il le fit annoncer chaque fois dans *le Moniteur*. Il avait raison d'y attacher de l'importance, car ce fut, aux yeux du public, une éclatante démonstration de sa forte volonté et de son pouvoir. Le Roi n'objecta point; il savait s'accommoder aux caractères quand il reconnaissait la grandeur des services. Pourtant il était offusqué, et laissait quelquefois percer son déplaisir, trop peut-être, dans l'intérêt même de son autorité. Rien ne sert mieux les rois que d'accepter sans discussion et de bonne grâce les nécessités qu'ils sont contraints de subir.

Au même moment, M. Périer témoigna une autre exigence. On a dit qu'il avait demandé que M. le duc d'Orléans cessât d'assister, comme il l'avait fait jusque-là, aux conseils du Roi. Vraie au fond, l'assertion n'est pas exacte dans toutes ses circonstances. Sous le ministère précédent, M. le duc d'Orléans n'assistait point habituellement au Conseil; il n'y avait paru que rarement et par exception; il était resté entre autres tout à fait

étranger aux Conseils qui avaient précédé et suivi le procès des ministres et les scènes de Saint-Germain-l'Auxerrois. Le Roi souhaitait qu'il y assistât toujours, pour se former au gouvernement, et s'engager peu à peu, par sa présence, dans la bonne politique, n'en approuvât-il pas toutes les mesures. Il exprima son désir à M. Casimir Périer, qui s'y refusa nettement. Dans le travail de formation du cabinet du 13 mars, le prince n'avait pas aidé à l'avénement de M. Périer, et s'était montré plus favorable à M. Laffitte et à ses amis. On le croyait en général imbu des idées et sympathique aux ardeurs du parti populaire. Sa présence dans le Conseil pouvait en altérer l'unité ou la discrétion; et M. Casimir Périer ne voulait pas que l'héritier du trône pût lui susciter quelque obstacle, ni qu'on pût croire qu'il exerçait dans les affaires quelque influence. Le Roi n'insista point, et j'incline à croire que M. le duc d'Orléans ne regretta pas cette résolution.

Dans la pratique quotidienne des affaires, M. Périer n'était pas moins exigeant ni moins susceptible. Il prenait connaissance de toutes les dépêches télégraphiques avant qu'elles fussent envoyées au Roi, et le directeur du *Moniteur* avait ordre de n'insérer aucun article, aucune note émanée du cabinet du Roi, sans les avoir communiqués au président du Conseil et s'être assuré de son assentiment.

On a beaucoup dit que les exigences et les ombrages de M. Casimir Périer avaient amené, entre le Roi et lui, non-seulement de graves difficultés, mais de grandes

violences; on a raconté des scènes de lutte obstinée et d'emportement étrange. Exagérations vulgaires où le vrai caractère des hommes est défiguré, et l'histoire transformée en grossier mélodrame. Ni le roi Louis-Philippe, malgré la vivacité de ses déplaisirs, ni M. Casimir Périer, malgré l'ardeur de son tempérament, ne se laissaient aller, l'un envers l'autre, à de telles extrémités. Ils avaient l'un et l'autre trop d'esprit et un sentiment trop juste de la nécessité ou de la convenance pour ne pas s'arrêter à temps dans leurs dissidences; et, au moment même où elles semblaient le plus vives, ils savaient se faire mutuellement et sans bruit les concessions qui devaient y mettre un terme. Un petit fait donnera en ce genre la vraie mesure de leurs caractères et de leurs rapports.

Vers la fin de 1831, le général Sébastiani était malade, et M. Casimir Périer faisait l'intérim des affaires étrangères. C'était surtout avec les conseils et par les soins du comte de Rayneval qu'il dirigeait la correspondance de ce département, et il lui avait promis, pour s'acquitter envers lui, l'ambassade d'Espagne qu'occupait alors le comte Eugène d'Harcourt. Il résolut un jour d'accomplir sur-le-champ sa promesse, et il chargea M. d'Haubersaert, son chef de cabinet, de rédiger, pour cette nomination, un projet d'ordonnance, d'aller en son nom en demander au Roi la signature, et de l'envoyer au rédacteur du *Moniteur* avec ordre de le publier dès le lendemain. M. d'Haubersaert, qui avait et qui méritait, par son esprit, son courage et la sûreté

de son caractère, toute la confiance de M. Périer, était accoutumé à de telles missions; il servait habituellement d'intermédiaire entre le Roi et son ministre, et prenait soin d'atténuer, autant qu'il était en lui, les aspérités de leurs rapports. En arrivant aux Tuileries, il trouva le Roi retiré dans son cabinet, en robe de chambre et près de se coucher. Ne doutant pas que la nomination de M. de Rayneval ne fût une affaire convenue, il lui présenta le projet d'ordonnance en le priant de le signer : « Mais non, dit le Roi; il n'y a rien de convenu à ce sujet avec M. Périer; il a été entendu que Rayneval n'irait à Madrid que lorsqu'on aurait pourvu à la situation de M. d'Harcourt. — En ce cas, Sire, dit M. d'Haubersaert en reprenant le papier, je vais rapporter à M. le président du Conseil ce projet d'ordonnance, et lui dire que le Roi n'a pas voulu le signer. — Je ne dis pas cela, reprit le Roi; tenez, je vais signer; mais vous prierez, de ma part, M. Périer de ne pas envoyer l'ordonnance au *Moniteur* avant que j'en aie causé avec lui, » et il signa en effet. Il était tard quand M. d'Haubersaert rentra au ministère de l'intérieur; il trouva M. Casimir Périer couché, le fit éveiller et lui rendit compte de sa mission : « Que le Roi me laisse tranquille, lui dit vivement M. Périer; envoyez l'ordonnance au *Moniteur*. — Monsieur le président, reprit M. d'Haubersaert en posant sur le lit du ministre l'ordonnance signée, permettez-moi de vous dire que vous avez tort, et veuillez charger un autre que moi de l'envoi au *Moniteur*, » et il sortit sans attendre la réponse.

M. Casimir Périer n'appela personne; l'ordonnance ne parut point le lendemain dans le *Moniteur;* le Roi et son ministre se mirent d'accord; M. de Rayneval ne reçut qu'un peu plus tard l'ambassade de Madrid; et M. Périer, sans reparler à M. d'Haubersaert de cet incident, le traita avec un redoublement de confiance. Il avait l'esprit trop droit pour ne pas reconnaître la vérité, et l'âme trop haute pour ne pas honorer la franchise.

A mesure qu'il avança dans la pratique du gouvernement, il en apprécia mieux toutes les conditions, et devint moins impatient sans cesser d'être aussi fier. Il comprit qu'au lendemain d'une révolution et dans le difficile travail de la fondation d'un régime libre, ce n'est pas trop du concours de tous les éléments d'ordre et de pouvoir; que, dans la monarchie constitutionnelle, la personne royale est une grande force avec laquelle il faut savoir également compter et résister, et qu'il y a plus de dignité comme plus d'utilité à débattre franchement avec le monarque les affaires publiques, qu'à élever la prétention ou à se donner les airs de l'annuler dans ses propres conseils. Il revint même, dans une certaine mesure, de ses préventions contre M. le duc d'Orléans; et au mois de novembre 1831, lorsque la grande insurrection de Lyon lui fournit une occasion naturelle de satisfaire, en l'employant, l'activité du prince, il s'empressa de la saisir, l'appela au Conseil, discuta devant lui et avec lui toutes les exigences de l'événement, et l'unit officiellement au maréchal Soult dans cette importante mission. Lorsque le prince

et le maréchal revinrent de Lyon où l'ordre matériel du moins était rétabli, M. Casimir Périer, non-seulement dans son langage public, mais dans ses conversations intimes, rendit toute justice à la fermeté pleine de tact qu'avait déployée le prince, et en témoigna hautement sa satisfaction. Il persista cependant à le tenir éloigné du Conseil.

Je ne pense pas qu'avec le Roi ses rapports soient jamais devenus très-confiants ni très-faciles; entre leurs caractères et leurs esprits, la différence était trop profonde. Mais ils acquirent l'un et l'autre la conviction qu'au dedans comme au dehors leur politique était la même, et qu'ils avaient besoin l'un de l'autre pour la faire triompher. Ils s'unissaient donc sans se plaire, et se supportaient mutuellement dans le sentiment d'une même intention et d'une commune nécessité. Dans ce singulier mélange d'accord et de lutte, c'était le Roi qui cédait le plus souvent, et qui pourtant gagnait peu à peu du terrain, comme le plus calme et le plus patient. Il parvint à acquérir sur son puissant ministre une véritable influence, dont, plus tard, il s'applaudissait en disant : « Périer m'a donné du mal, mais j'avais fini par le bien équiter. » Expression plus piquante que prudente, que le Roi, en tout cas, aurait mieux fait de ne jamais employer, et dont il fit bien de ne se servir qu'après la mort de M. Casimir Périer, car elle l'eût blessé si elle fût parvenue à ses oreilles, ce qui probablement n'eût pas manqué.

Avec les Chambres, M. Casimir Périer n'était pas moins

fier ni moins exigeant qu'avec le Roi. Avant de consentir à se charger des affaires, il avait fait minutieusement constater et mettre sous leurs yeux le mauvais état de l'administration et la détresse du Trésor. A peine entré en fonctions, il demanda, par trois projets de lois, tous les moyens financiers dont il pouvait avoir besoin : une addition de 55 centimes à la contribution foncière et de 50 centimes aux patentes pour l'année 1831, un crédit éventuel de 100 millions dans l'intervalle des sessions de cette même année, réalisable soit par une contribution extraordinaire, soit par un emprunt en rentes, un crédit extraordinaire de 1,500,000 francs pour dépenses secrètes. Il voulait non-seulement être en mesure de faire face aux événements qui se laissaient entrevoir, mais relever promptement, en se montrant bien armé, la confiance et le crédit public. Il proposa en même temps un projet de loi pour la répression efficace des attroupements. Et de ces diverses propositions il faisait nettement des questions de cabinet, sans déclamation, sans étalage d'alarmes, témoignant autant d'espérance patriotique que de sollicitude politique, mais voulant que les amis de l'ordre sentissent bien le mal qu'ils lui demandaient de guérir, et établissant en toute occasion qu'il n'accepterait la responsabilité du gouvernement que si on lui en donnait la force, et qu'il se retirerait dès qu'il ne trouverait pas dans les grands pouvoirs publics un ferme et suffisant appui.

On vit bientôt que ce n'était point là, de sa part, une menace de comédie. A la fin de juillet 1831, les plus

graves périls semblaient dissipés et les plus pressantes difficultés surmontées. La Chambre des députés qui avait accompli la révolution de 1830 avait été dissoute. En vertu d'une nouvelle loi électorale qui avait élargi, pour les députés comme pour les électeurs, le cercle de la capacité politique, une nouvelle Chambre venait d'être élue et réunie. Elle avait à élire son président. Pressé de savoir à quoi s'en tenir sur ses dispositions, M. Casimir Périer fit de cette élection une question ministérielle; et son candidat, M. Girod de l'Ain, n'ayant obtenu contre M. Laffitte, candidat de l'opposition, qu'une majorité de quatre voix, il déclara que ce n'était pas là, pour gouverner, une majorité suffisante, et donna sa démission. L'alarme fut générale : Roi, Chambres, pays, à peine échappés de l'anarchie, se sentaient près d'y retomber. On fit, auprès de M. Casimir Périer, de vains efforts pour le décider à garder le pouvoir. Il répondait à toutes les instances qu'il ne redonnerait pas le spectacle d'un prétendu gouvernement essayant de se tenir debout et toujours près de tomber. La nouvelle arriva tout à coup que le roi de Hollande, rompant l'armistice, avait fait entrer son armée en Belgique et entreprenait de la reconquérir. C'était l'honneur et la sûreté de la France à défendre en sauvant la Belgique, peut-être au risque de la guerre européenne. Le péril peut donner la force. M. Périer en accepta la chance et reprit le pouvoir en envoyant sur-le-champ l'armée française au secours de la Belgique. Et personne ne crut que ce fût là, pour lui, un prétexte ; amis ou

adversaires, tous savaient déjà qu'actions ou paroles, tout en lui était réel et sérieux.

Sa physionomie, sa démarche, son attitude, son regard, son accent, toute sa personne donnaient de lui cette conviction. Sa gravité n'était ni celle de l'austérité morale, ni celle de la méditation intellectuelle, mais celle d'un esprit solide et ferme, pénétré d'une idée et d'une passion forte, et incessamment préoccupé d'un but qu'il jugeait à la fois très-difficile et indispensable d'atteindre. Ardent et inquiet, il avait toujours l'air de défier ses adversaires et de mettre à ses amis le marché à la main. Il recevait un jour des députés, membres de la majorité, qui venaient lui présenter des objections contre je ne sais plus quelle mesure, et lui faire pressentir, à ce sujet, l'abandon d'une partie de ses amis. Pour toute réponse, il s'écria en les regardant d'un œil de feu : « Je me moque bien de mes amis quand j'ai raison! c'est quand j'ai tort qu'il faut qu'ils me soutiennent; » et il rentra dans son cabinet. Dans les conversations particulières, il écoutait froidement, discutait peu, et se montrait presque toujours décidé d'avance. A la tribune, il n'était ni souvent éloquent, ni toujours adroit, mais toujours efficace et puissant. Il inspirait confiance à ses partisans, malgré leurs doutes, et il en imposait à ses adversaires au milieu de leur irritation. C'était la puissance de l'homme, bien supérieure à celle de l'orateur.

Avec ses agents et dans toute l'administration, il établit, dès le début, l'unité de vues et d'action comme

une règle de politique et un devoir de probité. Plusieurs circulaires, les unes de principe général, les autres motivées par des incidents particuliers, inculquèrent fortement ce devoir aux fonctionnaires des divers ordres, en les prévenant que le cabinet n'en tolérerait pas l'oubli. Et en effet, quand des hommes considérables persistèrent, malgré leurs fonctions, à rester membres de l'*Association nationale*, que le ministère avait expressément improuvée, ils furent tous révoqués. M. Odilon Barrot sortit du Conseil d'État, M. Alexandre de Laborde cessa d'être aide de camp du Roi, M. le général Lamarque fut mis en disponibilité. Il fut évident que le cabinet voulait fermement ce qu'il avait dit et que partout il pouvait ce qu'il voulait.

Il était sévère à exiger des fonctionnaires l'exacte observation de leurs devoirs, même quand aucun intérêt spécial et pressant ne semblait en question. *Le Moniteur* contint un jour[1] cet article : « Un préfet s'étant présenté hier chez M. le ministre de l'intérieur, sans avoir préalablement demandé la permission de se rendre à Paris, n'a pu obtenir audience. A cette occasion, le ministre a décidé que tout préfet qui s'absenterait de son département sans congé se mettrait dans le cas d'être révoqué. Tous les fonctionnaires comprendront que, dans la situation actuelle des affaires, c'est pour eux un devoir impérieux de rester à leur poste. »

A cette attentive surveillance de ses agents, à ce ma-

[1] 30 mars 1831.

niement énergique de tous les instruments de pouvoir placés sous sa main, M. Casimir Périer joignait un autre soin : il se préoccupait de l'état d'esprit du public, et se servait fréquemment du *Moniteur* pour communiquer avec lui et lui faire connaître et comprendre son gouvernement. Là aussi il se manifestait avec autorité, démentant les faux bruits, redressant les idées fausses, expliquant et présentant sous leur vrai jour les actes du cabinet. Ce n'était point de la polémique, mais le monologue assidu d'un pouvoir sensé et ferme parlant tout haut devant le pays. Et quand l'aveugle ou intraitable hostilité des partis ennemis et de leurs journaux jetait M. Périer dans un doute triste sur l'efficacité de ses commentaires officiels, il disait à ses amis : « Après tout, que m'importe? j'ai *le Moniteur* pour enregistrer mes actes, la tribune des Chambres pour les expliquer, et l'avenir pour les juger. »

C'était beaucoup qu'une volonté si forte, maîtresse d'un pouvoir si concentré et si reconnu dès ses premiers pas. Mais, dans l'état de la France et pour l'œuvre à accomplir, ce n'était pas assez. De toutes les maladies, la pire c'est de ne pas connaître tout son mal. M. Casimir Périer entreprenait, avec un bon sens et un courage admirables, de lutter contre l'anarchie : l'anarchie était plus générale et plus profonde que ne le pensaient et le parti qui se rangeait autour de lui pour la combattre, et le pays qu'il se chargeait de lui arracher.

Dans les rues de Paris, au moment où il prit le pouvoir, l'émeute était flagrante et continue. Du mois de

mars au mois de juillet 1831, la place Vendôme, la place du Châtelet, le Panthéon, les faubourgs Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Antoine et Saint-Marceau, la rue Saint-Honoré, tous les grands carrefours des quais et des boulevards furent le théâtre de rassemblements populaires, quelquefois oisifs et bruyants, bientôt ardents et séditieux. Les motifs les plus divers, sérieux ou frivoles, un anniversaire révolutionnaire, un bruit de journaux, un arbre de la liberté à planter, une prétention de marchands populaires, une querelle devant la porte d'un café suffisaient pour amasser et passionner la foule; et elle trouvait partout des points de réunion, des foyers d'irritation, des moyens de divertissement. Plus de vingt mille petits étalagistes, venus de toutes les parties de la France, obstruaient les quais, les ponts, les places, les boulevards, les quartiers populeux et les passages fréquentés : « Nous sommes libres, disaient-ils; le pavé appartient à tout le monde; nous voulons nous établir où nous pouvons vendre et vendre ce qui nous convient. » Les manifestations les plus factieuses, les intentions les plus menaçantes se produisaient au milieu de ces attroupements inopinés ou prémédités. Les cris *Vivent les Polonais! Mort aux tyrans! A bas les Russes!* retentissaient autour de l'ambassade de Russie. Dans un banquet fameux réuni le 9 mai aux *Vendanges de Bourgogne*, l'un des convives se leva et s'écria en brandissant un poignard : *A Louis-Philippe!* Des bandes se promenaient jour et nuit dans la ville en criant : *Vive la République!* Quand la répression de ces

désordres commençait, elle rencontrait presque toujours une résistance dans laquelle l'autorité municipale et la garde nationale n'étaient guère plus respectées que les agents de police et les soldats; et quand, un jour ou sur un point, l'émeute avait été réprimée, elle se portait ailleurs, ou recommençait le lendemain.

Comment aurait-elle reconnu sa faute ou sa défaite ? Elle était incessamment provoquée, encouragée, ranimée par de hardis patrons. Les sociétés populaires, légalement interdites comme clubs, n'en étaient pas moins actives ni moins influentes; soit de concert, soit par instinct, elles s'étaient divisées et multipliées pour ne pas courir toutes ensemble le même péril; mais sous leurs noms divers, les *Amis du peuple*, les *Amis de la patrie*, les *Réclamants de Juillet*, les *Francs régénérés*, la *Société des condamnés politiques*, la *Société des droits de l'homme*, la *Société Gauloise*, la *Société de la liberté, de l'ordre et du progrès*, n'étaient en réalité qu'une seule et même armée, animée du même esprit et marchant, sous la même impulsion, au même but. Deux modes d'action plaisent aux hommes et s'emparent d'eux avec puissance, le secret et la publicité, le silence et le bruit : les sociétés populaires exerçaient, sur leurs membres et sur leur peuple, cette double séduction; tantôt elles s'entouraient de précaution et de mystère, agissant par des messagers obscurs, des rencontres nocturnes, des signes convenus; tantôt elles se produisaient avec audace, par des pétitions, des réu-

nions accidentelles, des promenades publiques, des pamphlets partout répandus ; et elles avaient dans la presse périodique, soit des organes dévoués à leur dessein spécial, soit des alliés engagés dans leur cause générale. L'avénement de M. Casimir Périer amena, dans la plupart des journaux de l'opposition, un redoublement de fureur et d'injures dont on serait tenté de s'étonner si l'expérience ne nous avait appris avec quelle rapidité, dans ce genre de guerre, l'injure devient une routine et la fureur une habitude. J'ai connu, jeune encore, Armand Carrel, homme d'un esprit rare et de nobles penchants, malgré des habitudes et des entraînements inférieurs à sa nature, et j'ai peine à croire qu'il ne sourît pas lui-même avec dédain s'il relisait aujourd'hui ces articles où *le National* et *la Tribune* de 1831 comparaient M. Casimir Périer à M. de Polignac, et traitaient le ministère du 13 mars de nouveau cabinet du 8 août qui préparait de nouvelles ordonnances de juillet, et contre lequel la France, pour sauver ses libertés, n'avait plus qu'à attendre l'occasion de prendre les armes.

Les émeutes et les sociétés populaires de 1831 étaient autre chose encore que de l'anarchie ; elles couvaient et préparaient la guerre civile. Sous cette effervescence révolutionnaire, trois grands partis politiques, les républicains, les légitimistes et les bonapartistes, étaient à l'œuvre, ardents à renverser le gouvernement naissant, pour élever ou relever sur ses ruines leur propre gouvernement.

Je dis trois grands partis, et je tiens ces trois-là pour grands en effet, bien qu'inégalement. C'est la manie des pouvoirs établis tantôt de grandir, tantôt d'abaisser outre mesure leurs rivaux, cédant tour à tour au besoin d'alarmer ou de rassurer leurs partisans. On était loin de se dissimuler en 1831 l'importance du parti républicain ; elle faisait la principale inquiétude du public tranquille, et le parti la proclamait lui-même avec quelque emphase, parlant de la monarchie comme de la dernière ombre du passé, et s'appropriant l'avenir, un avenir prochain, comme son domaine. Pourtant on entendait beaucoup dire : « La république est une chimère, le rêve de quelques honnêtes fous et des perturbateurs déclarés. » Et quant aux partis légitimiste et bonapartiste, on les tenait sinon pour morts, du moins pour impuissants, l'un comme l'armée décimée d'un vieux régime suspect à la France, l'autre comme l'héritier d'un grand souvenir, mais n'ayant plus, pour la sûreté des intérêts nationaux, rien à offrir à la France satisfaite, et ne lui apportant que les perspectives de la guerre européenne.

En 1831 comme aujourd'hui et aujourd'hui comme en 1831 malgré ses fautes et ses revers, et tout en persistant à ne croire ni à son droit, ni à son succès, je tiens le parti républicain pour un grand parti. La république a, de nos jours, cette force qu'elle promet tout ce que désirent les peuples, et cette faiblesse qu'elle ne saurait le donner. C'est le gouvernement des grandes espérances et des grands mécomptes. Liberté,

égalité, ascendant du mérite personnel, progrès, économie, satisfaction des bonnes et des mauvaises passions, des désirs désintéressés et des instincts égoïstes, le régime républicain contient toutes ces séductions, et il les place toutes sous la garantie d'un prétendu principe bien séduisant lui-même, le droit égal de tous les hommes à prendre part au gouvernement du pays. Aux yeux de la raison sévère comme du bon sens pratique, le principe républicain ne supporte pas un examen sérieux, et sa valeur, comme celle de toutes les formes de gouvernement, dépend des lieux, des temps, de l'organisation sociale, de l'état des esprits, d'une multitude de circonstances accidentelles et variables. Mais par les vérités, les intérêts et les sentiments auxquels il se rattache, ce principe est de nature à inspirer des convictions profondes et passionnées. Le parti républicain a une foi : une foi que la philosophie n'avoue point, que, parmi nous, l'expérience a cruellement démentie, mais qui n'en reste pas moins fervente dans les adeptes et qui peut être puissante un moment sur les masses populaires. La France serait bien aveugle si elle permettait de nouveau que le parti républicain disposât de ses destinées; mais tout gouvernement serait bien aveugle à son tour qui ne comprendrait pas l'importance de ce parti, et ne prendrait pas soin, pour lui résister ou pour l'éclairer, de compter sérieusement avec lui.

Le parti légitimiste aussi a une foi, un principe dont il lui est souvent arrivé de dénaturer superstitieusement l'origine et la portée, mais auquel il croit ferme-

ment et sincèrement. Il a de plus un sentiment affectueux et dévoué pour un nom propre, pour des personnes réelles et vivantes. Et de plus encore une situation sociale considérable, qui fait de lui l'allié naturel, le défenseur efficace de l'ordre et du pouvoir. Ce sont là d'incontestables et respectables forces. Le nombre peut manquer à ce parti, et la sagesse, et la faveur publique; il peut se rendre, par ses prétentions ou ses fautes, inutile à sa patrie et nuisible à lui-même. Il n'en reste pas moins un grand parti qui, soit qu'il agisse, soit qu'il s'abstienne, se fait sentir, comme un grand poids ou comme un grand vide, dans la société et dans le gouvernement.

L'expérience a révélé la force du parti bonapartiste, ou, pour dire plus vrai, du nom de Napoléon. C'est beaucoup d'être à la fois une gloire nationale, une garantie révolutionnaire, et un principe d'autorité. Il y a là de quoi survivre à de grandes fautes et à de longs revers.

L'anarchie de 1831 offrait aux conspirateurs de ces trois partis des moyens d'action et des chances de succès. Ils s'en saisirent avidement. Dans l'espace d'une année, et sans parler des tentatives insignifiantes, quatre complots républicains, deux complots légitimistes et un complot bonapartiste assaillirent le gouvernement du roi Louis-Philippe. J'ai dit sans réserve ce que je pensais des complots contre la Restauration; je parlerai de ceux-ci avec la même liberté. Ils étaient parfaitement illégitimes. Ils tentaient de renverser un gouvernement accueilli et accepté avec satisfaction par l'im-

mense majorité de la France; un gouvernement modéré et libéral, qui avait tiré le pays d'un grand péril, et qui, loin de les restreindre, étendait les libertés publiques, et se renfermait scrupuleusement dans les limites de la loi commune. Et, au terme de ces efforts de renversement, en leur supposant un moment de succès, point de résultat clair, facile ni assuré; rien qu'un redoublement de discordes civiles, des perplexités et des obscurités de plus dans les destinées de la France. J'admets que des sentiments généreux, des idées de devoir envers le passé ou envers l'avenir, se mêlaient à ces complots; ils n'en étaient pas moins dénués de justice et de vrai patriotisme, autant que d'esprit politique et de bon sens.

Je ne suis pas de ceux qui, lorsqu'une faute, un malheur ou un crime sont des conséquences naturelles et faciles à prévoir des intérêts ou des passions des hommes, s'y résignent comme au tremblement de terre ou à la tempête, et ne s'inquiètent que de les décrire ou de les expliquer. Je ne renonce pas ainsi à l'intelligence et à la moralité humaines, et je suis décidé à ne pas considérer les âmes comme des forces brutes de la nature. Qu'ils agissent pour leur pays, ou pour leur parti, ou pour leur propre compte, les hommes ont une part de résolution et d'action libre dans les destinées dont ils se mêlent, et ils en répondent devant l'histoire, en attendant qu'ils en répondent devant Dieu. Que les républicains, les légitimistes, les bonapartistes, blâmant son origine ou n'ayant nulle foi dans sa durée, ne voulus-

sent pas servir ni soutenir le gouvernement du roi Louis-Philippe, qu'ils se tinssent à l'écart en spectateurs méfiants et critiques, je le comprends ; je puis admettre en pareil cas l'abstention systématique et l'opposition légale ; mais ni la probité politique, ni le patriotisme ne permettent, pour de telles causes, la conspiration ou l'insurrection. Je sais le peu de fond qu'il faut faire sur les raisons de moralité ou de sagesse pour contenir dans les limites du droit les passions des hommes ; mais ce n'est là qu'un motif de plus pour s'affranchir à leur égard de toute complaisance ; si on ne peut se flatter de les gouverner, au moins faut-il se donner la satisfaction de les juger.

Dans un régime de légalité et de liberté, la répression judiciaire est seule efficace contre les complots ; il faut que les conspirateurs redoutent la loi et ses interprètes. En 1831, la répression judiciaire fut faible, incertaine, insuffisante. Du 5 avril au 15 juin, dans cinq poursuites devant la Cour d'assises de Paris pour complot, insurrection ou émeute, les accusés qui, loin de contester les faits, les justifiaient par les intentions, ou même s'en vantaient, furent tous acquittés par le jury intimidé ou favorable. Les magistrats, réduits à l'impuissance par les déclarations du jury, ou troublés eux-mêmes par la grandeur du désordre qu'ils étaient chargés de réprimer, laissaient quelquefois percer une hésitation inquiète. Et lorsqu'ils essayaient de protéger, contre des outrages flagrants, la dignité de la justice, ils voyaient éclater autour d'eux des violences inouïes, et

des accusés sortaient en s'écriant : « Nous avons encore des balles dans nos cartouches! »

Hors de l'arène où se passaient ces scènes tumultueuses, et au delà des partis politiques qui se disputaient dans le présent le gouvernement de la France, d'autres luttes encore étaient engagées; d'autres réformateurs réclamaient l'empire de l'avenir. Ce fut en 1831 que le saint-simonisme et le fouriérisme, depuis longtemps en travail, firent leur plus bruyante apparition. Le journal *le Globe*, sorti depuis quelque temps des mains des doctrinaires, se transforma alors en chaire de l'école saint-simonienne, qui essayait de devenir une église; et un habile officier du génie, M. Victor Considérant, commença, vers la même époque, à Metz, ses conférences publiques pour répandre et mettre en pratique les idées de Fourier. Si je n'avais connu quelques-uns des hommes les plus distingués de ces deux écoles, et si je n'avais vu, par leur exemple après bien d'autres, quelle infiniment petite dose de vérité suffit pour conquérir des esprits rares, et pour leur faire accepter les plus monstrueuses erreurs, j'aurais quelque peine à parler sérieusement de tels rêves, et probablement je n'en parlerais pas du tout. Au fond, le saint-simonisme et le fouriérisme n'ont été que des phases naturelles de la grande crise morale, sociale et politique, qui depuis le siècle dernier travaille la France et le monde, de courts météores dans cette longue tempête. Frappés de quelques-unes des erreurs de notre temps, surtout en matière d'institutions politiques, et

comprenant mieux que l'école radicale l'importance des principes d'autorité, de discipline et de hiérarchie, Saint-Simon et Fourier se crurent appelés à la fois à redresser la Révolution française et à la porter jusqu'à ses dernières et définitives limites. Mais, avec des prétentions à l'esprit d'organisation, ils étaient possédés de l'esprit de révolution ; et sous le manteau de quelques idées plus saines dans l'ordre politique, ils jetaient dans l'ordre moral et social les plus fausses comme les plus funestes doctrines. En même temps qu'ils défendaient le pouvoir, ils déchaînaient l'homme et ruinaient dans ses fondements la société humaine. Et, comme il arrive en pareil cas, c'était par leur côté révolutionnaire qu'ils acquéraient quelque puissance ; leurs plus habiles adeptes faisaient profession de mépris pour les maximes anarchiques dans le gouvernement ; mais leurs doctrines et leurs tendances générales ne faisaient qu'aggraver, dans les masses populaires, la perturbation anarchique, en y fomentant les instincts qui livrent l'homme à la soif jalouse du bien-être matériel et à l'égoïsme de ses passions.

Un triste événement fit bientôt voir dans quel sens et avec quels effets se déployait leur influence. En novembre 1831, la langueur des affaires industrielles, les souffrances des ouvriers et les fausses mesures d'une administration locale sans fermeté et sans lumières, quoiqu'elle ne manquât ni d'esprit, ni de courage, amenèrent à Lyon une insurrection formidable de la population ouvrière, demandant que l'autorité réglât

ses rapports avec les fabricants et lui assurât des salaires plus élevés et plus fixes. Après deux jours d'une lutte sanglante, les troupes furent obligées d'évacuer la ville, qui resta pendant dix jours au pouvoir d'une multitude étonnée, embarrassée, effrayée de son triomphe, et qui cherchait d'elle-même à rentrer dans l'ordre, ne sachant que faire de l'anarchie où elle régnait. Tous les partis politiques, tous les novateurs sociaux, toutes les passions, toutes les idées, tous les rêves révolutionnaires, apparurent dans cette anarchie ; quelques-uns des chefs saint-simoniens ou fouriéristes étaient, peu auparavant, venus en mission à Lyon pour y prêcher leurs doctrines, au nom desquelles s'étaient déjà formées, dans ce grand foyer industriel, diverses associations populaires. Des meneurs républicains, des agents légitimistes, les sociétés secrètes et les conspirateurs de profession essayèrent de détourner à leur profit ce redoutable mouvement. La plupart des ouvriers se défendaient de ce travail des factions, et voulaient contenir leur insurrection dans les limites de leur propre et local intérêt. Ils écrivirent au principal journal de Lyon, *le Précurseur :* « Monsieur le rédacteur, nous devons expliquer que, dans les événements qui viennent d'avoir lieu à Lyon, des insinuations politiques et séditieuses n'ont eu aucune influence. Nous sommes entièrement dévoués à Louis-Philippe, roi des Français, et à la Charte constitutionnelle ; nous sommes animés des sentiments les plus purs, les plus fervents, pour la liberté publique, la prospérité de la France, et

nous détestons toutes les factions qui tenteraient de leur porter atteinte. » Mais, de l'une et de l'autre part, les efforts furent vains : les ouvriers ne réussirent pas à empêcher que les conspirateurs politiques n'imprimassent à l'insurrection un caractère de révolte révolutionnaire, et les conspirateurs échouèrent à lancer violemment les ouvriers vers une révolution. L'anarchie, avec ses principes et ses acteurs divers, prévalut seule à Lyon, à la fois maîtresse et impuissante.

Trois mois après, sous des prétextes bien plus frivoles, pour des scènes de carnaval, Grenoble fut le théâtre de violents désordres. L'autorité administrative fut méconnue et insultée. L'intervention de la force armée aggrava le mal au lieu de le réprimer. Le parti républicain, assez nombreux à Grenoble, s'arma aussitôt et entra en scène. Des rencontres sanglantes eurent lieu entre les soldats et les citoyens; et sur l'ordre même des chefs militaires, troublés par le soulèvement de la population exaspérée, le 35e régiment d'infanterie de ligne, qui avait soutenu la lutte, fut renvoyé de la ville, humilié sans avoir été vaincu.

Sur un grand nombre d'autres points du territoire, et pour des causes le plus souvent puériles, à Strasbourg, à Tours, à Toulouse, à Montpellier, à Carcassonne, à Nîmes, à Marseille, des troubles semblables éclatèrent. Et ce n'était pas seulement parmi le peuple que régnait l'esprit de désordre, il pénétrait jusque dans l'armée. A Tarascon, des soldats refusaient d'obéir à l'autorité municipale qui voulait empêcher la plantation

tumultueuse d'un arbre de la liberté, et un de leurs officiers déclarait que, malgré l'ordre du magistrat, il ne ferait pas sortir de prison des détenus qui devaient être interrogés. Quand le moment vint de distribuer la décoration instituée par la loi du 13 décembre 1830, sous le nom de *croix de Juillet*, en mémoire de la lutte des trois journées, la plupart de ceux à qui la commission de Paris l'avait décernée refusèrent de la recevoir avec la légende : *Donnée par le roi des Français*, et en prêtant au Roi serment de fidélité. Dans l'école de cavalerie de Saumur, un sous-lieutenant prit la décoration sans en avoir reçu de ses chefs l'autorisation, et en soutenant qu'il n'en avait nul besoin. D'autres la portèrent sans avoir prêté serment. L'un d'entre eux fut poursuivi à ce titre et acquitté par le jury. L'autorité renonça à toute poursuite semblable. Et pendant que les vainqueurs de Juillet bravaient ainsi arrogamment les droits et les ordres du gouvernement issu de leur victoire, les vaincus préparaient, dans le Midi et dans l'Ouest, une grande insurrection légitimiste, n'attendant que l'arrivée de madame la duchesse de Berry pour éclater.

Je résume et rapproche ici tous les éléments d'anarchie avec lesquels M. Casimir Périer était aux prises. Ils ne se présentaient pas ainsi à lui tous ensemble et avec tous leurs périls. Il n'en avait pas moins un instinct profond de la grandeur de la lutte, et il s'y engageait avec plus de fermeté que de confiance. Il n'y a point de plus beau ni de plus rare courage que celui qui se déploie et

persiste sans compter sur le succès. Hardi avec doute, et presque avec tristesse, c'était la disposition de M. Casimir Périer d'espérer peu en entreprenant beaucoup. Il suppléait à l'espérance par la passion et par une inébranlable conviction de l'absolue nécessité du combat. Rétablir l'ordre dans les rues, dans l'État, dans le gouvernement, dans les finances, au dedans et au dehors, c'était là pour lui une idée simple et fixe dont il poursuivait l'accomplissement avec une persévérance ardente et pressée, comme on travaille contre l'inondation ou l'incendie. L'émeute, sans cesse renaissante autour de lui, l'indignait sans le lasser. Il employait pour la combattre toutes les forces permanentes ou accidentelles, organisées ou spontanées, que la société chancelante pouvait lui fournir, la troupe de ligne, la garde municipale, la garde nationale, les agents de police, les ouvriers honnêtes que le désordre des rues irritait en les troublant dans leur travail. Et quand il avait mis en avant ces auxiliaires divers, il les soutenait énergiquement contre les colères ou les plaintes ennemies, n'ignorant pas qu'en servant bien le zèle fait des fautes, et n'hésitant jamais à en accepter la responsabilité.

Un jour, dans l'une des plus violentes émotions populaires de ce temps, suscitée par la nouvelle de la chute de Varsovie, il se trouva tout à coup, de sa personne, en face des séditieux. Il sortait, avec le général Sébastiani, de l'hôtel des Affaires étrangères : la foule entoura la voiture, en l'assaillant de cris menaçants ;

M. Casimir Périer mit la tête à la portière, et, en adressant aux plus rapprochés quelques paroles, ordonna au cocher d'avancer. La voiture arriva, non sans peine, sur la place Vendôme, près de l'hôtel de la Chancellerie ; là, il fut impossible d'aller plus loin ; la foule avait arrêté les chevaux. Les deux ministres ouvrent la portière, descendent et s'avancent à pied vers la foule qui se replie et recule un peu à leur aspect. Le général Sébastiani, l'air tranquille et froid, montre de la main aux émeutiers l'hôtel voisin de l'état-major de la garnison et les soldats du poste qui prennent les armes pour accourir. M. Casimir Périer marche sur les plus animés : — « Que voulez-vous? — Vive la Pologne! Nous voulons nos libertés! — Vous les avez ; qu'en faites-vous? Vous venez ici m'insulter et me menacer, moi, le représentant de la loi qui vous protége tous! » Son fier aspect, ses fermes paroles, suspendirent un moment les cris ; le poste arriva, et les deux ministres entrèrent à l'hôtel de la Chancellerie, laissant la multitude troublée dans son irritation.

C'était peu de réprimer de tels désordres quand ils avaient éclaté, il fallait absolument les prévenir ; à cette condition seule la société pouvait retrouver la confiance dans le repos. M. Périer se désespérait de l'insuffisance de ses moyens et de ses agents. Il avait dans sa clientèle commerciale un homme remarquablement intelligent et hardi, longtemps employé, ensuite associé dans sa maison de banque, et naguère mêlé à des affaires administratives, quoique étranger à la po-

litique. Il fit venir M. Gisquet : « Je suis mal secondé ; mes intentions sont mal comprises, mes ordres ne sont pas exécutés avec la promptitude et la précision sans lesquelles des ordres ne signifient rien. Tout le monde se mêle de faire de la police ; on en fait au château, on en fait dans les ministères, on en fait dans les états-majors ; on en fait partout. C'est intolérable ; il faut que toutes ces polices cessent et que la mienne soit efficace. M. Vivien a de bonnes qualités ; mais j'ai besoin d'un préfet de police qui s'associe avec plus de conviction et plus d'affection à ma politique. M. Vivien rentre au Conseil d'État. Je l'ai remplacé par M. Saulnier. Je désire que vous acceptiez les fonctions de secrétaire général. J'ai prévenu M. Saulnier que c'était sur vous que je comptais pour les affaires politiques. C'est vous qui êtes mon homme. Voyez de quels pouvoirs vous avez besoin pour me bien seconder ; je vous les donnerai. » M. Gisquet accepta ; et trois mois après il était préfet de police en titre, et servait M. Casimir Périer avec un énergique dévouement.

Dès les premiers jours de son ministère, M. Casimir Périer s'était vivement préoccupé d'une autre mesure qu'il jugeait indispensable pour la dignité extérieure et quotidienne du pouvoir. Le 20 mars, *le Moniteur* annonça que le Roi irait habiter les Tuileries. Tant que le palais des rois restait vide, il semblait appartenir à ses anciens maîtres, ou à la Révolution qui les en avait chassés. Il fallait que la royauté nouvelle vînt prendre la place de ces deux souvenirs. Le Palais-Royal d'ailleurs

était le quartier général de la multitude et de l'émeute ; la sûreté manquait souvent à cette demeure de la royauté, et la convenance toujours. M. Casimir Périer demanda formellement que le Roi s'établît aux Tuileries. On a dit que le Roi avait résisté, hésité du moins. Je ne le pense pas. Des sentiments divers se mêlèrent sans doute à cette résolution. Le roi Louis-Philippe, très-sensible aux affections et aux habitudes domestiques, mettait du prix aux souvenirs de sa jeunesse et de ses pères ; il lui en coûtait de quitter leur maison. Il n'entrait pas non plus sans une émotion triste dans ce palais où les aînés de sa famille avaient si longtemps régné et si douloureusement succombé. Il était d'un cœur aisément remué et très-accessible aux impressions confuses que suscitaient naturellement en lui les complications de sa destinée. Mais il avait l'esprit trop sensé et trop ferme pour ne pas admettre la nécessité de la démarche que lui demandait son cabinet. Ce fut M. Casimir Périer qui en prit l'initiative ; le roi Louis-Philippe ne pouvait s'en défendre sérieusement.

Elle devint bientôt pour lui l'occasion d'un embarras qui fit quelque bruit. A peine établi aux Tuileries, le Roi s'aperçut que, sinon l'émeute, du moins l'insulte venait encore l'y chercher. En traversant le jardin, surtout le soir, à la faveur de l'obscurité, de grossiers passants, sous les fenêtres des appartements du Roi, de la reine et des princesses, poussaient des cris injurieux, chantaient des chansons infâmes. Pour y mettre efficacement obstacle, il eût fallu que des sentinelles se

promenassent incessamment le long du château et fissent sous ses murs des arrestations. Le Roi ordonna qu'en laissant libre le passage du Pont-Royal à la rue de Rivoli, on réservât, en l'entourant d'un fossé planté de lilas, une bande de terrain qui éloignât les passants des fenêtres mêmes du château. Les journaux ennemis se répandirent en clameurs accueillies de tous les mécontents; on fortifiait les Tuileries, on enlevait le jardin au public. Le public, si aisément crédule, semblait disposé à prendre de l'humeur. M. Périer m'en témoigna quelque inquiétude. Comme j'allais un soir faire ma cour à la reine, le Roi m'en parla vivement : « Je n'enlève rien à personne; tout le monde traverse les Tuileries comme auparavant; je ne défigure ni le château, ni le jardin; ceci n'est point, de ma part, une fantaisie; mais je ne puis souffrir que des bandits viennent, sous mes fenêtres, assaillir ma femme et mes filles de leurs indignes propos. J'ai bien le droit d'éloigner de ma famille ces outrages. » M. Périer n'eut pas besoin d'y penser deux fois pour être de l'avis du Roi; il le soutint hautement de son approbation, et l'innocent travail entrepris le long du château s'acheva sans obstacle, laissant pourtant, parmi les badauds, quelque prévention, et, dans le cœur du Roi, un déplaisant souvenir.

Dans les départements, M. Casimir Périer déployait la même fermeté qu'à Paris, non-seulement pour réprimer partout la sédition et le désordre, mais pour protéger efficacement les intérêts publics ou privés que le désordre mettait en souffrance. Lorsqu'en no-

vembre 1831, sur la première nouvelle de la grande insurrection des ouvriers, il envoya M. le duc d'Orléans et le maréchal Soult à Lyon, il les chargea, non-seulement de reprendre possession de la ville et du pouvoir envahis par les insurgés, mais aussi de rétablir, entre les fabricants, les chefs d'atelier et les ouvriers, l'entière liberté des transactions, condition absolue, aussi bien pour le travail que pour le capital, de la sûreté comme de la prospérité, dans la mesure que permettent les misères naturelles de la vie et de la société humaines. En mars 1832, quand la faiblesse de l'autorité militaire eut consenti, au milieu d'une sédition, à faire sortir de Grenoble le régiment qui l'avait combattue, M. Périer, après avoir fait révoquer les commandants qui avaient faibli, exigea que ce régiment rentrât dans la ville, musique et enseignes déployées, et une proclamation du ministre de la guerre rendit aux troupes pleine justice, et à la force publique son ascendant. Nul administrateur, nul chef civil ou militaire ne put être impunément faible ou indiscipliné; la présence réelle et la volonté sérieuse du pouvoir se faisaient incessamment sentir à ses agents, comme par ses agents aux populations. *Le Moniteur* s'empressait d'exprimer le jugement et d'expliquer la conduite du cabinet dans les divers incidents qui avaient appelé son action. Et quand ces incidents amenaient dans les Chambres de grands débats, M. Casimir Périer soutenait avec une indomptable énergie ses actes et ses agents, repoussant tout assentiment équivoque de ses amis, toute critique voilée de

ses adversaires, et s'écriant avec une colère douloureuse, quand l'opposition parlait d'indulgence : « Je n'accepte pas votre indulgence; je ne demande que justice et l'estime de mon pays. »

Par un rare et beau contraste, en même temps qu'il y portait cette passion ardente, M. Casimir Périer était plein de modération et de prudence dans l'exercice du pouvoir. Ce ministre si bouillant et si altier s'imposait une légalité rigoureuse; il faisait plus, il n'usait des lois mêmes qu'avec réserve et ne voulait pas pousser leur force à l'extrême. Lorsqu'au mois de mai 1831, il envoya dans les départements de l'ouest, où des troubles commençaient, le lieutenant général Bonnet avec le titre de commissaire extraordinaire, il se garda bien de lui donner aucun pouvoir exceptionnel, et prit soin d'expliquer, dans son *Rapport au Roi*, la nature parfaitement légale de cette mission, qui n'avait d'autre but que de concentrer dans une seule main le commandement des forces publiques pour assurer l'unité et la promptitude de leur action. Quelques mois plus tard, de nouveaux désordres s'étaient produits dans ces départements; les campagnes s'agitaient, les villes s'alarmaient; les députés du pays, en entretenant la Chambre de ces agitations et de ces alarmes, réclamaient des lois d'exception, des mesures de rigueur; M. Casimir Périer s'y refusa péremptoirement : « Je résiste à ces provocations, dit-il, convaincu, comme je le suis, que, dans le régime actuel, la loi commune doit suffire à tout. Paris aussi a vu des troubles interrompre sa tranquillité; qui

donc aurait songé à provoquer un état de siége? Il n'en est pas besoin davantage dans ces provinces. L'ordre en Vendée par le maintien des lois, la paix en Europe par le respect de la foi jurée, voilà de quoi répondre à beaucoup de reproches, calmer beaucoup d'inquiétudes, rallier beaucoup de convictions. »

En avril 1831, peu de semaines après l'avénement de M. Casimir Périer au pouvoir, et pendant que l'émeute roulait et grondait dans les rues comme le tonnerre dans un long orage, la reine Hortense arriva tout à coup à Paris avec son fils, le prince Louis Bonaparte. Elle fuyait d'Italie où elle venait de perdre l'aîné de ses enfants et d'où elle avait emmené, à grand'peine, le second encore malade. Dès son arrivée, elle s'adressa au comte d'Houdetot, aide de camp du Roi, qu'elle connaissait depuis longtemps, en le priant d'informer le Roi de sa situation et des circonstances qui l'avaient amenée à Paris. Le Roi la reçut secrètement au Palais-Royal, dans la petite chambre qu'occupait le comte d'Houdetot, et où la Reine et madame Adélaïde, appelées l'une après l'autre par ordre du Roi, vinrent également la voir. L'entrevue fut longue, quoique peu commode; il n'y avait dans la chambre qu'un lit, une table et deux chaises; la Reine et la reine Hortense étaient assises sur le lit, le Roi et madame Adélaïde sur les deux chaises; le comte d'Houdetot était appuyé contre la porte, pour empêcher toute entrée indiscrète. Le Roi et la Reine témoignèrent à la reine Hortense le plus bienveillant intérêt. Elle désirait être autorisée à rentrer en

France, à venir du moins aux eaux de Vichy : « Vichy, oui, lui dit le Roi, pour votre santé; on le trouvera tout naturel, et puis vous prolongerez votre séjour, ou vous reviendrez; on s'accoutume vite à tout dans ce pays-ci; on oublie vite tout. » Elle demandait aussi à suivre, auprès du gouvernement, des réclamations pécuniaires. Le Roi lui promit tout l'appui qui serait en son pouvoir : « Mais je suis un roi constitutionnel; il faut que j'informe mon ministre de votre arrivée et de vos désirs. » Il s'en entretint en effet avec M. Casimir Périer, avec lui seul dans le ministère, et l'envoya ensuite à la reine Hortense, qui ne le reçut pas sans inquiétude : « Je sais, Monsieur, lui dit-elle en le voyant entrer, que j'ai violé une loi; vous avez le droit de me faire arrêter; ce serait juste. — Légal, oui, madame; juste, non, » lui répondit M. Périer, et après s'être entretenu quelques moments avec elle, il lui offrit les secours dont elle pourrait avoir besoin, et qu'elle refusa. Cependant les émeutes continuaient et se rapprochaient de la rue de la Paix, où était logée la reine fugitive; le 5 mai, la colonne de la place Vendôme en devint le centre; des cris de *Vive l'Empereur!* retentirent; le bruit courut que le prince Louis avait été vu sur la place. M. Casimir Périer vint dire à la reine Hortense que son séjour ne pouvait se prolonger. Elle partit avec son fils pour l'Angleterre, ignorée du public et toujours protégée du roi que ses amis travaillaient à renverser. Elle reçut plus tard, par l'entremise de M. de Talleyrand, des passe-ports pour

traverser la France et se rendre, par cette voie, en Suisse, où elle voulait s'établir.

Quelques jours avant cet incident, le 8 avril 1831, le Roi, sur la proposition de M. Casimir Périer, avait ordonné que la statue de l'empereur Napoléon fût rétablie sur la colonne de la place Vendôme; et peu de mois après, le 13 septembre, la Chambre des députés renvoya au président du Conseil des pétitions qui demandaient que les cendres de l'Empereur fussent réclamées de l'Angleterre et placées sous la colonne. Un jeune et ardent opposant sous la Restauration, M. Charles Comte, et un vétéran libéral de l'Assemblée constituante, M. Charles de Lameth, appuyèrent presque seuls l'ordre du jour que proposait la commission : « Il est vrai, dit M. de Lameth, que Napoléon a comprimé l'anarchie; mais il ne serait pas nécessaire que ses cendres vinssent l'augmenter aujourd'hui. » Le cabinet ne prit aucune part à la discussion et accepta silencieusement le renvoi.

Ainsi commença, sous le ministère de M. Casimir Périer, cette série d'actes par lesquels le roi Louis-Philippe et son gouvernement ont, pendant dix-huit ans et en dépit des complots, témoigné pour le nom, la mémoire et la famille de l'empereur Napoléon, tant d'égards et de soins. Beaucoup de bons esprits sont convaincus que ce fut là, de leur part, une faute grave, du moins une grande imprudence. J'incline moi-même à penser qu'une complaisance si éclatante du gouvernement constitutionnel de 1830 pour un souvenir national

et un sentiment populaire peu en harmonie avec sa libérale et pacifique politique allait au delà de la nécessité, je dirai presque de la convenance; et si je croyais que cette complaisance a exercé sur les destinées de ce régime une grande influence, je n'hésiterais pas, même aujourd'hui, à en exprimer mon blâme et mon regret. Mais je ne pense pas que ni la statue de Napoléon à la place Vendôme, ni ses restes aux Invalides aient fait la chute du roi Louis-Philippe et de la Charte : de bien autres causes, les unes bien plus directes, les autres bien plus profondes, ont déterminé les événements de 1848. Et aujourd'hui je prends plaisir à retrouver, dans les actes du gouvernement de 1830, cette générosité de sentiments, cette largeur de vues qui lui persuadaient qu'il pouvait sans péril rendre hommage à toute notre histoire, ancienne ou contemporaine, et relever indistinctement dans nos rues, sur nos places, aux Invalides comme à Versailles, toutes les gloires de la France, en même temps qu'il fondait ses libertés. Il y a là aussi une gloire que le roi Louis-Philippe et son gouvernement ont noblement acquise, et qui leur reste dans leurs revers.

Aux violents débats que suscitaient ces divers incidents se joignaient les discussions plus prévues et plus tranquilles qu'amenaient, soit les propositions nées au sein des Chambres, soit les projets de loi présentés par le gouvernement; sur soixante et dix-huit projets de loi que présenta, dans sa courte durée, le cabinet du 13 mars 1831, seize avaient pour objet l'accomplisse-

ment de quelques-unes des promesses de la Charte, ou d'importantes réformes politiques ou administratives. M. Casimir Périer prenait en général, à la préparation et à la discussion de ces projets, moins de part qu'aux débats sur les événements et la politique de circonstance : homme d'action surtout et formé par la lutte bien plus que par l'étude, il avait l'esprit peu exercé à l'examen des questions de principe et au travail de la législation; il pressentait avec un grand instinct la valeur pratique d'une idée générale dans l'intérêt de l'ordre social et du gouvernement; mais, lorsqu'il fallait la rattacher à son principe et la suivre dans ses développements historiques ou logiques, il laissait à d'autres ce rôle, ne s'y sentant pas lui-même très-propre. C'est ce qui arriva en particulier dans deux des plus grandes questions que le cabinet du 13 mars eût à résoudre, la liste civile et l'hérédité de la pairie : l'acte de gouvernement, c'est-à-dire la résolution adoptée dans ces deux circonstances par le cabinet, fut bien le fait de M. Casimir Périer et le résultat de son jugement sur ce qui était pratiquement convenable et possible; mais il ne chercha à tenir et ne tint en effet que peu de place dans le débat.

A propos de la liste civile, le débat fut médiocre et nullement au niveau de la grandeur de la question et de la situation au milieu de laquelle elle se traitait. L'indépendance et l'intelligence politiques y manquèrent presque également. Je n'ai guère rencontré dans l'histoire de fausseté comparable à celle des suppositions

et des imputations, sérieuses ou frivoles, habiles ou grossières, dont, à cette occasion et en dehors des Chambres, le roi Louis-Philippe fut l'objet. Pas plus en fait d'argent qu'en fait de pouvoir, ce prince n'avait des prétentions excessives ni des besoins déréglés; accoutumé à vivre dans des habitudes d'ordre et de prévoyance, il ne s'étonnait point des mœurs bourgeoises de son temps, et n'avait nulle envie de les choquer par son luxe et sa prodigalité : « Je n'ai, me disait-il un jour, ni maîtresse, ni favori; je n'aime ni la guerre, ni le jeu, ni la chasse; on dit que j'ai trop de goût pour les constructions, mais le Trésor n'en souffre pas plus que la morale. » Son seul tort, si, après la révolution du 24 février 1848 et les décrets du 23 janvier 1852, il est permis d'appeler cela un tort, c'était d'être trop inquiet de l'avenir de ses enfants et de le témoigner trop vivement. Il s'inquiétait aussi outre mesure de toutes les exigences qui assiégent la royauté et de l'impossibilité où il serait d'y suffire, en même temps qu'il était bien décidé à s'en acquitter. Mais ses inquiétudes, manifestées avec abandon dans ses entretiens, n'étaient point la règle de ses prétentions. La liste civile, présentée le 4 octobre 1831 par son cabinet, était plutôt modeste qu'ambitieuse; la Couronne y renonçait à plusieurs des domaines qu'elle avait possédés jusque-là; le chiffre de la somme annuelle qui lui devait être allouée avait été laissé en blanc, évidemment destiné à rester au-dessous de celui que, peu de mois auparavant, M. Laffitte avait proposé. Qu'on discutât les propositions nouvelles,

quoique les plus modérées qui eussent jamais été faites en pareille matière, rien de plus simple; mais, à coup sûr, il n'y avait pas de quoi se récrier. De son côté, l'immense majorité de la Chambre des députés n'avait, envers le roi Louis-Philippe et son établissement monarchique, aucune disposition malveillante; on voulait sincèrement au contraire le bien traiter, le fortifier, l'affermir. On désirait que la royauté fût hospitalière, généreuse, qu'elle eût de l'éclat. Et pourtant on disputa, on marchanda avec elle comme avec un entrepreneur avide et rusé dont les demandes sont suspectes et dont on s'applique à réduire les bénéfices. Et ce ne fut pas là l'attitude de la seule opposition, mais aussi celle de la plupart des amis du gouvernement, des hommes mêmes qui se disaient et se croyaient bien résolus à donner à la royauté tout ce qu'exigeait sa mission. A leur insu, ils étaient troublés par les assertions et intimidés par les attaques du dehors; ils avaient peur d'être taxés de prodigalité ou de faiblesse. Et le cabinet lui-même avait quelquefois l'air embarrassé, comme s'il eût demandé plus qu'il n'avait droit ou chance d'obtenir.

C'est que, dans tout le cours de ce débat, la vraie, la grande question, je ne dis pas seulement de principe, mais de circonstance, la question politique fut oubliée et disparut sous la question économique qui préoccupa seule les esprits. L'idée du gouvernement à bon marché était l'idée dominante, souveraine. On agissait, on parlait comme si l'on eût été en présence d'une royauté ancienne, puissante et riche, qu'il fût nécessaire et dif-

ficile de faire rentrer dans les voies de l'ordre et de l'économie; ou bien comme si l'on n'eût eu à pourvoir qu'à la situation fugitive du premier magistrat d'une république, sorti hier de la vie commune et destiné à y rentrer demain. On avait un bien autre problème à résoudre; on voulait une monarchie, et on la voulait parce qu'elle était nécessaire aux libertés du pays comme à son repos. Elle s'élevait au milieu des ruines. L'intérêt impérieux, pressant, c'était de la fonder; et pour la fonder, il fallait lui donner, dès l'abord, tous les moyens, tous les gages possibles de stabilité. La perpétuité de la dotation immobilière de la Couronne, la forte et assurée constitution de la famille royale, la démonstration éclatante de la confiance du pays dans son œuvre et de sa ferme résolution de la léguer aux générations futures, c'étaient là les idées, les intentions qui devaient dominer les législateurs et régler leurs actes comme leur langage. Ils s'en préoccupèrent peu, et au moment même où ils prétendaient fonder une monarchie, ils lui contestèrent les éléments comme les signes de la solide et longue durée. La dotation immobilière de la Couronne devint viagère, comme la liste civile proprement dite. Les apanages furent abolis. Des dotations ne furent promises aux princes de la famille royale qu'éventuellement et dans le cas où il serait prouvé que le domaine privé du Roi ne pouvait suffire à leur sort. Deux discours, l'un de M. Casimir Périer, l'autre de M. de Montalivet, ne réussirent pas à modifier l'état des esprits et le caractère de la discussion. La loi de la liste civile fut examinée et

votée à peu près comme si nous n'avions eu qu'à débattre et à régler le prix d'une machine destinée à devenir, pour quelque temps, le gouvernement. J'incline à croire que cette loi pourvoyait suffisamment aux besoins matériels de la royauté; il n'en est pas moins certain que la royauté sortit affaiblie du débat.

L'hérédité de la pairie était une question perdue avant d'être discutée. La clameur démocratique la repoussait absolument; et parmi les nouveaux conservateurs eux-mêmes, la plupart s'associaient à cette répulsion, par conviction réelle, ou par entraînement, ou par faiblesse. Le parti monarchique bourgeois, qui venait de triompher en juillet 1830, avait là une occasion éclatante de consolider et d'élever sa victoire en rompant décidément avec les traditions révolutionnaires et en pacifiant les classes supérieures du pays. Que, dans une monarchie représentative, une chambre héréditaire soit une garantie à la fois de stabilité et de liberté, une école de gouvernement légal et d'opposition tempérée, c'est une vérité que la raison pressent, que l'expérience démontre, qu'admettaient, avant 1830, presque tous les amis éclairés de la monarchie constitutionnelle, et dont les partisans de la république démocratique ont seuls le droit de ne tenir nul compte, puisqu'ils ne veulent pas de la monarchie. Les grands pouvoirs politiques ne naissent qu'à deux sources, l'élection ou l'hérédité; hors de là, il n'y a que des magistratures. La monarchie représentative peut combiner et faire agir ensemble ces deux principes : c'est surtout par là, et à ce prix, qu'elle

est un gouvernement excellent, qui donne à tous les intérêts sociaux, aux intérêts civils comme aux intérêts politiques, à la famille comme à l'État, à la liberté comme au pouvoir, les meilleurs gages de force et de sécurité.

L'aversion du principe de l'hérédité est l'un des sentiments les plus vifs des fauteurs, sincères ou pervers, de révolutions. Aversion bien naturelle, car le changement et le nivellement étant les deux passions permanentes de l'esprit révolutionnaire, l'hérédité, partout où il la rencontre, est le premier obstacle qu'il ait à renverser. Mais pour se satisfaire à ce prix, l'esprit révolutionnaire méconnaît et viole la règle fondamentale de toute bonne organisation politique, qui est de mettre les lois que font les hommes en harmonie avec les lois providentielles que Dieu a établies sur les sociétés humaines, et d'assurer, à chacun des grands principes qui gouvernent le monde, sa part dans le gouvernement des nations. Or l'hérédité est évidemment l'un de ces principes; elle joue, dans la vie sociale de l'humanité, un rôle si important que tout État qui ne sait pas, sous telle ou telle forme, par telle ou telle institution, en tenir suffisamment compte, demeure incomplétement constitué, et porte dans son sein des germes de désordre et de fragilité qui ne manquent jamais de se développer.

A part même les considérations générales d'organisation politique, la France avait, dans cette question, un intérêt de circonstance impérieux et pressant. Par-

tout, et notamment dans les classes naturellement appelées à l'activité politique, notre société a surtout besoin aujourd'hui de pacification et d'accord. Tant que l'ancienne noblesse française et la bourgeoisie française s'obstineront à demeurer jalouses et désunies, au lieu de se résigner à être puissantes ensemble, nous aurons la révolution en permanence, c'est-à-dire l'anarchie et le despotisme tour à tour, au lieu de la stabilité et de la liberté à la fois. Or cette pacification des classes longtemps rivales ne peut se faire que dans la vie publique commune et au sein du gouvernement ; il faut qu'elles se rencontrent là tous les jours, qu'elles y exercent les mêmes droits et y défendent les mêmes intérêts, sous le poids de la même responsabilité devant le pays. Que les anciennes et les nouvelles influences sociales, que des gentilshommes et des bourgeois se mêlent dans la Chambre héréditaire comme dans la Chambre élective, un peu plus tôt ou un peu plus tard la paix s'y fera entre eux, et la paix entre eux, c'est la fin de la révolution. En 1814 la Charte avait commencé cette œuvre ; en 1830, le nouveau parti monarchique, vainqueur dans la lutte, pouvait l'accomplir ; il pouvait, avec dignité et sans péril, offrir à l'ancien parti monarchique, dans la Chambre héréditaire, une situation que, dignement aussi, celui-ci pouvait accepter. Ils auraient grandi l'un et l'autre dans ce rapprochement pratique et progressif, fait sans condition et sans bruit.

L'esprit révolutionnaire et l'esprit démocratique n'ont pas souffert ce beau résultat ; ils ont étouffé, au

sein des classes moyennes victorieuses en 1830, ces grands instincts d'ordre et de gouvernement qui, dans les grandes circonstances politiques, sont le bon sens pratique et efficace ; et au moment même où la pacification des deux éléments du parti monarchique pouvait faire un pas décisif, la séparation et l'irritation se sont aggravées entre eux.

Un fait mérite peut-être d'être remarqué. Nous siégions dans la Chambre des députés, M. Royer-Collard, M. Thiers et moi, tous trois représentants, avec des principes et à des degrés divers, du régime monarchique constitutionnel, et tous trois bourgeois. Nous soutînmes tous trois l'hérédité de la pairie, également convaincus tous trois de son importance pour le succès du gouvernement que nous tentions de fonder.

Pouvait-elle être sauvée ? J'en doute. Non que le courant démocratique fût insurmontable ; il était bien moins fort en réalité qu'en apparence ; mais les moyens d'y résister étaient très-faibles. La discussion fut favorable à l'hérédité. Au moment du vote sur l'amendement qui proposait de la maintenir, le général Bugeaud me dit : « C'est dommage que ceci finisse sitôt; vous n'aviez pas vingt voix au commencement de ce débat ; vous en aurez davantage. » Le principe de l'hérédité eut quatre-vingt-six voix contre deux cent six, et celle du général Bugeaud en était une.

La situation de M. Casimir Périer dans cette question fut amère : il était partisan de l'hérédité de la pairie ; il le proclamait hautement, et il en proposait l'abo-

lition. Personne n'est en droit de le lui reprocher, car personne n'osa lui conseiller d'agir autrement. Nous étions à l'aise, mes amis et moi, pour soutenir l'hérédité dans la discussion; nous n'étions pas chargés de résoudre la question; mais nul d'entre nous ne se hasarda à nier la nécessité que M. Casimir Périer consentait à subir. Ce fut, au milieu de ses succès contre l'anarchie, la part de mauvaise fortune de ce grand citoyen qu'emporté par l'urgence de la résistance matérielle, il fut en même temps entraîné, en matière d'institutions et de lois politiques, à de fâcheuses concessions. Il en éprouvait un profond chagrin, car son esprit, qui s'élevait de jour en jour au-dessus même de sa situation, sentait fortement la nécessité d'une politique conséquente, qui rétablît l'ordre par les institutions permanentes de l'État comme par les actes quotidiens du pouvoir; et, ne suffisant pas aussi bien à l'une qu'à l'autre tâche, il se plaignait quelquefois de ses amis et de son sort, aussi triste que s'il n'eût pas réussi à refouler le flot de l'anarchie, ce qui était sa mission propre et son glorieux dessein. Tristesse digne d'une grande âme.

Rien ne fit plus ressortir la pénible situation de M. Casimir Périer dans cette affaire que la mesure à laquelle il fut contraint de recourir pour assurer, dans la Chambre des pairs, cette abolition de l'hérédité qu'il déplorait. Une ordonnance du Roi envoya dans cette Chambre trente-six nouveaux membres appelés et résignés à mutiler de leurs propres mains le corps dans le-

quel ils entraient. Et, pour ajouter encore à l'étrange contradiction de la mesure, la puissance du principe et du sentiment de l'hérédité y fut solennellement reconnue et acceptée. Deux jeunes gens encore mineurs, et sans autre titre que leur nom, les fils du maréchal Ney et du général Foy, furent du nombre des nouveaux pairs. Noble et juste hommage rendu à la mémoire de leurs pères, à la gloire militaire de l'un, à la gloire militaire et politique de l'autre ; et en même temps protestation éclatante en faveur de cette hérédité naturelle des situations ainsi consacrée dans l'acte même destiné à l'abolir.

Dans une autre circonstance moins grave et pourtant pénétrante, M. Casimir Périer eut le regret, non pas d'agir contre son propre sentiment, mais de ne pas le manifester. Un député dont les opinions convenaient mal à son nom, M. Auguste Portalis, proposa l'entière abolition de la loi du 19 janvier 1816, qui avait institué, pour l'anniversaire du 21 janvier, un deuil national et légal, ainsi que l'érection d'un monument en expiation de la mort de Louis XVI. Cette proposition devint, entre les deux Chambres, l'occasion d'un conflit obstiné. En abrogeant plusieurs des dispositions de la loi du 19 janvier 1816, la Chambre des pairs voulait que le 21 janvier restât un jour férié et de deuil ; la Chambre des députés persistait à voter la complète abrogation de la loi. Dans ce long débat, et au sein de l'une comme de l'autre Chambre, le cabinet garda un absolu silence. Ce fut au duc de Broglie qu'appartint l'honneur de

manifester, dans leur difficile harmonie, les sentiments divers qu'une telle question devait inspirer; et il le fit avec cette fermeté scrupuleuse et délicate qui caractérise son talent comme son âme : « Qu'exige ici, dit-il, le bien de la paix? Qu'exige cet esprit de sagesse, de modération, de prudence, qui doit présider à tout gouvernement régulier, cet esprit de conciliation qui termine les révolutions et qui doit être le bon génie de la Révolution de juillet?

« Qu'on ne place pas chaque année, à jour fixe, sur tous les points de la France, les partis en présence les uns des autres, autour du catafalque solennel; qu'on n'excite pas chaque année, à jour fixe, les citoyens à se montrer au doigt les uns les autres, selon qu'ils obéissent ou résistent à l'injonction de se vêtir d'une couleur déterminée; qu'on aille même au devant de toute chance de désordre en prévenant, par la continuité non interrompue des transactions de la vie civile, l'oisiveté dangereuse d'un jour férié politique.

« Mais après avoir ainsi fait aux motifs raisonnables, aux motifs honnêtes, légitimes, qui sans doute ont inspiré dans l'autre Chambre la résolution qui nous occupe, et lui ont valu le suffrage de la majorité, une part large et suffisante, restent cependant, de la loi du 19 janvier ainsi épurée, des dispositions capitales.

« Reste d'abord la déclaration publique, authentique, solennelle, que le 21 janvier est un jour de deuil pour la France; non de ce deuil extérieur qui dégénère promptement en puérile simagrée, mais de ce deuil

moral qui réside au fond du cœur; un de ces jours que les anciens appelaient néfastes, un jour de recueillement et de méditation, fécond en enseignements douloureux.

« Reste en second lieu l'obligation imposée à la justice indignement outragée, odieusement profanée, horriblement parodiée il y a quarante ans, de voiler sa face à pareil jour et de fermer son sanctuaire.

« Qui nous demande le sacrifice de ces dispositions ?

« Est-ce l'honneur national qui nous demande de déclarer que le 21 janvier est un jour comme un autre, un jour que rien ne distingue de la série des jours ordinaires, que rien ne recommande au souvenir de la génération qui finit, au souvenir de la génération qui s'élève, à celui des générations qui leur succéderont?

« Est-ce l'honneur national qui nous demande de déclarer que le procès de Louis XVI est un procès comme un autre, l'une de ces causes soi-disant célèbres qui amusent huit jours durant la curiosité des oisifs, et qui s'ensevelissent ensuite dans les in-folio des jurisconsultes?

« Je ne sais, messieurs, mais tout ce que j'ai de sang français dans le cœur se soulève à cette pensée..... Plus j'y réfléchis, plus je demeure convaincu que ce sacrifice, si nous le faisons, nous ne le ferons ni à l'honneur national, ni au repos public, ni à l'intérêt de notre gouvernement; nous le ferons à une influence extraparlementaire qui s'efforce, mais qui s'efforcera vainement, je l'espère, de l'imposer aux pouvoirs

publics..... Il faut s'entendre sur le mot *oubli :* autre chose est l'oubli des personnes, l'oubli des votes, l'oubli des opinions, l'oubli des erreurs ; autre l'oubli des grands événements de l'histoire et des grandes leçons qui s'y rattachent. L'Évangile, qui est la loi des lois et la Charte du genre humain, nous prescrit indulgence, tendresse même pour les êtres faibles et pécheurs ; mais il nous prescrit en même temps l'horreur du mal en lui-même. C'est un précepte qui s'applique à la politique comme à toutes choses. Pour les hommes qui ont pris part au malheureux événement qui nous occupe, paix, charité, respect même; il y en eut de très-sincères; d'ailleurs les temps étaient horribles; les esprits étaient dans un étrange état. Qui de nous, hormis ceux-là qui firent glorieusement leurs preuves, qui de nous oserait répondre qu'il fût sorti de l'épreuve à son honneur ? Mais, quant au 21 janvier lui-même, point de molle complaisance, point de sophisme, point d'oubli non plus. Au temps où nous vivons, lorsque l'ouragan des révolutions gronde sur la tête des peuples et des rois, il importe à la France, il importe au monde de n'en pas perdre la mémoire. »

Je prends plaisir à reproduire ici ces belles et judicieuses paroles, qui honorent également et celui qui les a prononcées, et l'assemblée dont il était l'interprète, et ce temps de liberté où la vérité apparaissait toujours, pure et brillante, dans quelque coin de l'horizon chargé de nuages et d'orages. « Le duc de Broglie est bien heureux, me dit le lendemain M. Casimir Périer, avec

un sentiment d'approbation très-sincère, quoique un peu triste : il a pu dire ce que pensent tous les honnêtes gens. »

Nous n'avions, avec M. Casimir Périer, mes amis et moi, point d'autre dissidence que ces nuances de conduite ou de langage que faisait apparaître la diversité des situations, non celle des sentiments. Pendant toute la durée de son cabinet, et d'autant plus librement que j'étais tout à fait en dehors du pouvoir, je lui donnai mon plus actif concours : non-seulement pour soutenir, dans les débats des Chambres, les actes de sa politique passionnément attaquée, mais pour la rattacher à des principes rationnels et lui conquérir les âmes aussi bien que les suffrages. C'est la grandeur de notre pays (je ne veux pas dire c'était) que le succès purement matériel et actuel n'y suffit pas, et que les esprits ont besoin d'être satisfaits en même temps que les intérêts. Ce n'était pas assez, en 1831, de résister en fait; il fallait aussi résister en principe, car la question était d'ordre moral autant que d'ordre politique, et il n'y avait pas moins d'anarchie à combattre dans les têtes que dans les rues. Une révolution venait de s'accomplir ; des forces très-diverses y avaient concouru, le bon droit et les mauvaises passions, l'esprit de légalité et l'esprit d'insurrection : il fallait dégager ce grand événement des éléments révolutionnaires qui s'y étaient mêlés et dans lesquels tant de gens s'efforçaient de le retenir, ou même de l'enfoncer plus avant. Le peuple, ou, pour parler plus vrai, ce chaos d'hommes

qu'on appelle le peuple, investi du droit souverain et permanent de faire et de défaire son gouvernement, au nom de sa seule volonté, et l'élection populaire donnée, au nom de cette même souveraineté, comme seule base légitime de la nouvelle monarchie, c'étaient là les deux idées dont, en 1831, les esprits étaient infectés : idées aussi fausses que vaines, qui tournent au service du mal le peu de vérité qu'elles contiennent, et qui énervent, en attendant qu'elles le renversent, le gouvernement qu'elles prétendent fonder. Quoi de plus choquant que de faire, du pouvoir appelé à présider aux destinées d'une nation, un serviteur qu'elle peut congédier quand il lui plaît ? Et quel mensonge que la prétention d'élire un roi au moment même où l'on invoque la monarchie comme l'ancre de salut ! J'étais toujours tenté de sourire quand j'entendais dire, du roi Louis-Philippe, *le Roi de notre choix*, comme si, en 1830, nous avions eu à choisir, et si M. le duc d'Orléans n'avait pas été l'homme unique et nécessaire. J'attaquai hautement ces illusions d'une badauderie vaniteuse et ces sophismes de la force matérielle qui veut se satisfaire et n'ose s'avouer. Je niai la souveraineté du peuple, c'est-à-dire du nombre, et le droit permanent d'insurrection. Je montrai, dans M. le duc d'Orléans, ce qu'il était en effet, un prince du sang royal heureusement trouvé près du trône brisé, et que la nécessité avait fait roi. La France avait traité avec lui comme on traite, pour se sauver, avec le seul qui puisse vous sauver. En présence de l'anarchie imminente, un tel contrat peut devenir

une bonne base de gouvernement, et de gouvernement libre, car il a lieu entre des forces réellement distinctes l'une de l'autre, et il admet des droits et des devoirs mutuels sans que, ni à l'un ni à l'autre des contractants, il suppose ou confère la souveraineté. Il ne faut jamais se lasser de le répéter, pour rabattre et retenir à son juste niveau l'orgueil humain : Dieu seul est souverain, et personne ici-bas n'est Dieu, pas plus les peuples que les rois. Et la volonté des peuples ne suffit pas à faire des rois ; il faut que celui qui devient roi porte en lui-même et apporte en dot, au pays qui l'épouse, quelques-uns des caractères naturels et indépendants de la royauté.

Ce n'était pas sur ce terrain que se plaçait, quand il se défendait lui-même, M. Casimir Périer, peu familier avec la méditation philosophique et d'un esprit plus ferme que fécond ; mais il comprenait à merveille la valeur pratique de ces idées, et il me savait beaucoup de gré de les produire à son profit et sous son drapeau : « Je suis, me disait-il, un homme de circonstance et de lutte ; la discussion parlementaire n'est pas mon fait ; vous reviendrez un jour ici, à ma place, quand le duc de Broglie ou le duc de Mortemart ira aux affaires étrangères. »

Le roi Louis-Philippe n'avait pas plus de penchant que M. Casimir Périer pour la philosophie politique, et il avait été dans sa jeunesse bien plus imbu que lui des doctrines de la révolution. Mais il était doué d'un esprit d'observation admirable et singulièrement prompt

à saisir les enseignements de l'expérience ; sinon pour en tirer les vérités générales qu'elle contient, du moins pour reconnaître, dans chaque occasion, ce qui est praticable, utile et sage. Il avait, dans le cours de son aventureuse vie, senti la fausseté et secoué le joug de bien des préjugés de son temps, et chaque jour, à mesure qu'il régnait, son esprit s'élevait au-dessus de son passé. Il démêla sur-le-champ que ma façon de comprendre et de présenter la Révolution qui venait de le mettre sur le trône était la plus monarchique et la plus propre à fonder un gouvernement. Il ne l'adopta point ouvertement ni pleinement; il avait, pour agir ainsi, trop de gens à ménager; mais il me témoignait son estime, et me donnait clairement à entendre que nous nous entendions. Plus tard, et quand j'eus vécu longtemps auprès de lui, il me répétait sans cesse : « Vous avez mille fois raison; c'est au fond des esprits qu'il faut combattre l'esprit révolutionnaire, car c'est là qu'il règne; mais, pour chasser les démons, il faudrait un prophète. »

Au sein des Chambres et dans le public qui soutenait le gouvernement, ma défense systématique de la politique de résistance rencontrait beaucoup d'approbation, mais une approbation souvent contenue au fond des âmes, et plus honorable pour moi qu'efficace pour notre cause. Quand venait le jour de quelque épreuve difficile, on me trouvait trop absolu ou trop téméraire; et, soit incertitude d'esprit, soit faiblesse de cœur, on cédait, en me louant de les combattre, aux tendances qu'on redoutait. Je n'en veux citer qu'un exemple.

En janvier 1832, dans la discussion du projet de loi sur la liste civile, M. de Montalivet parla des *sujets* du Roi. Un violent orage éclata soudain : « C'est nous qui avons fait le Roi ! il n'y a plus de sujets ! le peuple souverain ne peut être composé de sujets ! c'est une contre-révolution qu'on tente ! » M. de Montalivet s'expliqua avec mesure; le garde des sceaux, M. Barthe, dit que le Roi était l'image vivante et en même temps le premier sujet de la loi; on essaya, mais en vain, des interprétations les plus calmantes. Le tumulte était aussi absurde au fond qu'inconvenant dans la forme; le mot *sujets* n'avait absolument rien à démêler ni avec le régime féodal, ni avec le pouvoir absolu; dans les républiques comme dans les monarchies, au sein des villes libres et commerçantes aussi bien que dans les châteaux des seigneurs terriens, ce mot exprimait simplement la relation du citoyen ou de l'habitant avec le pouvoir suprême de l'État. Henri Dandolo à Venise, Jean de Witt à Amsterdam, lord Chatham dans le parlement d'Angleterre, étaient et se disaient sujets du gouvernement, populaire ou royal, de leur patrie, aussi bien que Sully était sujet de Henri IV et le duc de Saint-Simon de Louis XIV. Et il faut bien qu'indépendamment des diverses formes de gouvernement et des divers degrés de liberté, il y ait un mot qui marque l'obéissance, la déférence et le respect dus par tous les membres de la société au pouvoir qui la représente et la gouverne. Il serait choquant que ce pouvoir ne fût traité par ses subordonnés qu'avec la simple politesse que se témoignent

entre eux des égaux ; la vérité comme le bon ordre veulent autre chose, et ni la fierté, ni la liberté de l'honnête homme n'ont à en souffrir. Cent soixante-cinq députés en jugèrent autrement, et protestèrent contre une expression « inconciliable, dirent-ils, avec le principe de la souveraineté nationale, et qui tendait à dénaturer le nouveau droit public français. » J'étais d'un sentiment si contraire que j'aurais cru manquer à un devoir politique, comme à une convenance morale, si j'avais cessé de témoigner mon respect au Roi de mon pays, dans la forme consacrée par le droit et l'usage de presque tous les États, constitutionnels ou non. Je continuai donc publiquement, dans mes rapports officiels ou privés avec le Roi, à me dire son fidèle sujet. La Chambre des députés, si je ne me trompe, m'en a toujours approuvé, car elle était au fond de mon avis, et le 5 janvier 1832, elle mit fin, par un ordre du jour pur et simple, au débat soulevé à cet égard. Mais son énergie monarchique n'alla pas plus loin ; elle céda en fait après avoir refusé de céder en principe, et le mot *sujet* disparut presque complétement du langage de la monarchie.

Pendant que nous étions absorbés dans ces débats, le monde où j'avais longtemps vécu, cette société polie, bienveillante et lettrée qui s'était ralliée sous l'Empire et brillamment développée sous la Restauration, disparaissait de jour en jour. Ses plus éminents caractères, le goût des jouissances de l'esprit et de la sympathie sociale, la tolérance libérale pour la diversité des origines, des situations et des idées, cédaient à l'empire

des intérêts et des passions politiques. La discorde s'était mise dans les salons; entre les classes cultivées et influentes qui s'y rencontraient, les rivalités amères et les séparations haineuses avaient recommencé. Les émeutes prolongées, le trouble des affaires, les inquiétudes de l'avenir, ces bruyants et menaçants retours des temps révolutionnaires convenaient peu à des réunions où l'on ne venait chercher que des relations douces et de généreux plaisirs. Plusieurs des hommes distingués qui y portaient naguère le mouvement et l'éclat s'étaient jetés corps et âme dans la vie publique. Parmi les femmes supérieures ou charmantes qui en avaient été le centre et le lien, les unes, madame de Staël, Madame de Rémusat, la duchesse de Duras ne vivaient plus; d'autres avaient quitté Paris, à la suite de leurs maris ou de leurs parents appelés par des fonctions diplomatiques à l'étranger; M. de Talleyrand et la duchesse de Dino sa nièce étaient à Londres; M. et madame de Sainte-Aulaire, à Rome; M. et madame de Barante, à Turin. Rebuté par les désordres matériels ou par les obscurités de la politique, le grand monde européen ne venait plus guère chercher à Paris ses plaisirs. La société française voyait ses plus brillants éléments dispersés en même temps que la violence des événements enlevait à ses mœurs et à ses goûts leur ancienne et douce domination.

Quand je recherche dans mes souvenirs de 1831, je n'y retrouve que trois personnes autour desquelles la société vînt encore se réunir sans autre but que de s'y

plaire. Imperturbable dans ses habitudes comme dans ses sentiments à travers les révolutions, madame de Rumford réunissait toujours dans son salon des Français et des étrangers, des savants, des lettrés et des gens du monde, et leur assurait toujours, tantôt, autour de sa table, l'intérêt d'une excellente conversation, tantôt, dans des réunions plus nombreuses, le plaisir de la musique la plus choisie[1]. Avec moins d'appareil mondain et par l'agrément de son esprit à la fois sensé et fin, réservé et libre, la comtesse de Boigne attirait dès lors un petit cercle d'habitués choisis et fidèles; élevée au milieu de la meilleure compagnie de la France et de l'Europe, elle avait tenu pendant plusieurs années la maison de son père, le marquis d'Osmond, successivement ambassadeur à Turin et à Londres; sans être le moins du monde ce qu'on appelle une femme politique, elle prenait aux conversations politiques un intérêt aussi intelligent que discret; on venait causer de toutes choses avec elle et autour d'elle sans gêne et sans bruit. Douée, depuis son entrée dans le monde, du don d'attirer les hommes les plus distingués de son temps et de les

[1] Cinq ans après la mort de madame de Rumford, et sur le vœu de sa famille, je recueillis mes souvenirs sur sa personne, sa vie et son salon dans un petit écrit, dont quelques extraits ont été insérés dans la *Biographie universelle* de MM. Michaud, mais qui n'a été imprimé que pour ses amis et connu en entier que d'eux seuls. Je le joins aux *Pièces historiques* placées à la fin de ce volume; il n'est peut-être pas sans intérêt comme esquisse des mœurs de ce temps. (*Pièces historiques*, n° VII.)

retenir tous auprès d'elle, se disputant les préférences de son amitié, madame Récamier continuait à jouir de ses diverses et fidèles intimités, fidèle elle-même aux plus modestes comme aux plus illustres, aussi sûre dans ses sentiments que charmante dans le commerce habituel de la vie, et possédant le rare privilége de ne jamais perdre un ami autrement que par la mort. De ces trois personnes justement considérées et recherchées, madame de Rumford était, en 1831, la seule chez qui j'allasse habituellement; je connaissais assez peu, à cette époque, madame de Boigne; et la violence de M. de Chateaubriand contre le gouvernement de 1830 ne me permettait pas la société intime de madame Récamier, quoique mes relations affectueuses avec sa nièce, madame Lenormant, m'en donnassent l'occasion et le motif.

Je n'allais donc guère dans le monde, et le monde n'offrait plus, à moi ni à personne, le même attrait. Ses salons n'étaient plus le foyer de la vie sociale; on n'y retrouvait plus cette variété et cette aménité de relations, ce mouvement vif et pourtant contenu, ces conversations intéressantes sans but et animées sans combat qui ont fait si longtemps le caractère original et l'agrément de la société française. Les partis se déployaient avec toute leur rudesse; les coteries se resserraient dans leurs étroites limites. La liberté politique, surtout quand l'esprit démocratique y domine, a des conditions dures et des biens sévères. Je ne connais que la vie domestique qui donne alors, après les violences

et les fatigues de la vie publique, un vrai délassement et le bonheur dans le repos.

Nous avions pourtant à cette époque, mes amis et moi, un grand privilége; nous trouvions, dans notre cercle propre et intime, ce charme social que le monde parisien ne possédait plus. C'était surtout chez le duc de Broglie que nous nous réunissions. Quand elle n'aurait pas eu l'attrait de tous les souvenirs attachés à son nom, la duchesse de Broglie aurait suffi, par elle-même et à elle seule, pour attirer et fixer autour d'elle la société la plus exigeante et la plus choisie. Grande et charmante nature, en qui s'unissaient, par le plus facile accord, la vertu et la grâce, la dignité et l'abandon, l'élégante richesse de l'esprit et la parfaite simplicité de l'âme, les plus beaux dons de Dieu reçus et possédés avec autant de scrupule et de modestie que si elle eût toujours été au moment de lui rendre compte de l'usage qu'elle en avait fait. Quand je sortais de mon propre intérieur, c'était dans sa société que j'allais chercher ces jouissances du libre mouvement des idées et de la sympathie morale qui reposent l'âme des travaux et des tristesses de la vie, sans mollesse ni mauvaise distraction. J'ai hésité à me donner le triste plaisir de quelques paroles de tendre respect à sa mémoire; mais à ne rien dire d'une personne si rare et qui tenait tant de place dans le cœur et la vie de ses amis, je me sentirais comme coupable de mensonge, quoique bien sûr de ne pas me satisfaire en en parlant.

Je n'avais jusques-là connu que de loin, et par des

rapports assez peu bienveillants, le *Journal des Débats* et ses propriétaires, MM. Bertin. En entrant en 1830 dans la Chambre des députés, j'y avais trouvé l'un des deux frères, M. Bertin de Veaux, et nous avions pensé et voté ensemble. Depuis la Révolution de Juillet, il soutenait avec la plus intelligente fermeté la politique de résistance, et pendant mon ministère de l'intérieur il m'avait prêté son constant appui. M. Casimir Périer trouva également en lui un allié aussi sûr qu'efficace, et j'entrai alors avec lui en habituelle relation. C'était un esprit singulièrement juste, sagace, prompt, fécond, varié, plein de verve et d'agrément quand il n'avait qu'à causer, d'invention hardie et de savoir-faire quand il fallait agir, et en même temps un caractère éminemment sociable, facile quoique dominateur, exempt de toute jalousie, toujours prêt à accueillir et à servir, sans aucune susceptibilité d'amour-propre, les hommes engagés avec lui dans la même cause et pour qui il se prenait d'amitié. Il aimait, pour son propre compte, la vie politique, mais plutôt en épicurien qu'en ambitieux, voulant l'influence libre, non le pouvoir responsable, et décidé à ne jamais compromettre, pour aucune satisfaction extérieure, l'importance que son journal lui assurait. Il avait tenté une fois, mais sans succès, dans la Chambre des députés, de prendre place parmi les orateurs : « Avant de monter à la tribune, » me dit-il en me racontant son échec, « j'avais une foule « d'excellentes choses à dire, et pas la moindre peur de « ceux à qui j'allais les dire ; quand j'ai été là, ma gorge

« s'est serrée, ma vue s'est troublée; je n'ai à peu près « rien dit de ce que j'avais pensé, et je suis revenu à « mon banc, bien résolu à ne jamais recommencer. »

Après la Révolution de Juillet, vers la fin de septembre 1830, il accepta la mission de ministre du Roi en Hollande; mais bientôt las des petits devoirs de son rang et surtout de son éloignement de Paris, il renonça à la diplomatie comme à la tribune, et vint reprendre sa place à la Chambre des députés et dans le cabinet d'où il dirigeait son journal. C'était-là que le soir, et souvent très avant dans la nuit, il recevait ses amis, et que, tout en parcourant l'épreuve de la feuille qui devait paraître le lendemain, il causait avec eux de toutes choses, questionnant, avertissant, conseillant, critiquant, conjecturant, toujours l'esprit dégagé et sans humeur, et sincèrement zélé pour le succès de la politique que soutenait le *Journal des Débats*. Nous venions quelquefois, M. Casimir Périer, le comte de Saint-Cricq, l'un de ses amis particuliers, et moi, faire avec lui une partie de whist; c'était le moment des conversations intimes sur l'état des affaires, les questions de conduite, les perspectives de l'avenir; et nous nous retirions, M. Périer content de se sentir bien soutenu dans la presse comme à la tribune, M. Bertin de Veaux satisfait de l'importance de son journal et de la sienne propre, M. de Saint-Cricq charmé d'avoir passé familièrement sa soirée avec le président du Conseil, et moi l'esprit préoccupé des débats du lendemain, mais sans impatience de reprendre ma part dans le pouvoir comme je

l'avais dans la lutte, et toujours pressé de rentrer chez moi pour y retrouver un bonheur que je me flattais de garder, quelles que fussent les vicissitudes et les épreuves de ma vie publique. Confiance imprévoyante : le bonheur de l'homme est encore plus fragile que le sort des États.

CHAPITRE XIII

M. CASIMIR PÉRIER ET LA PAIX.

Caractère général de la politique extérieure de la France, de 1792 à 1814; — de 1814 à 1830. — Le congrès de Vienne. — La Sainte-Alliance. — Caractère général de la politique extérieure du gouvernement de 1830; — de la politique extérieure de l'opposition après 1830. — De l'alliance anglaise. — Question belge. — Le roi Louis-Philippe, le roi Léopold et M. de Talleyrand dans la question belge. — Rapports de M. Casimir Périer et de M. de Talleyrand. — Question polonaise. — Vitalité de la Pologne. — On n'a jamais tenté sérieusement de la rétablir. — Ce qu'auraient pu faire les Polonais en 1830. — Le général Chlopicki et sa lettre à l'empereur Nicolas. — Que le gouvernement du roi Louis-Philippe n'a jamais donné de fausses espérances aux Polonais. — Comment et par qui ils ont été induits en illusion. — Question italienne. — Le Piémont et Naples, de 1830 à 1832. — Insurrection dans les petits États italiens gouvernés par des princes de la maison d'Autriche et dans les États romains. — Première occupation des Légations par les Autrichiens. — Ils les évacuent. — Le prince de Metternich et M. Casimir Périer sur les affaires d'Italie. — Le comte de Sainte-Aulaire, ambassadeur de France à Rome. — Démarche des grandes puissances auprès du pape pour lui conseiller des réformes. — Édits du pape. — Nouvelle insurrection. — Seconde occupation des Autrichiens. — Expédition d'Ancône. — L'amiral Roussin devant Lisbonne. — Grande situation de M. Casimir Périer en Europe. — Pourtant son succès est incomplet et précaire. — Son propre sentiment à ce sujet. — Explosion du choléra à Paris. — Mon sentiment sur la conduite du gouvernement et du peuple de Paris pendant le choléra. — Visite du duc d'Orléans et de M. Casimir Périer à l'Hôtel-Dieu. — Mort de M. Cuvier. — Maladie, mort et obsèques de M. Casimir Périer.

(13 mars 1831 — 16 mai 1832.)

Tous les moralistes, prédicateurs religieux ou observateurs philosophes, s'accordent à dire que rien n'est

plus difficile à l'homme que de sortir de la mauvaise voie quand il y a longtemps marché. Et les moralistes chrétiens, qui sont les plus profonds de tous, affirment que la volonté humaine ne suffit pas seule à une telle œuvre, et qu'un secours surhumain, l'action de Dieu sur l'âme, est nécessaire pour que le repentir, devenu efficace, amène dans l'homme la régénération.

Les politiques, chrétiens ou non, pourraient tenir sur les nations le même langage. Il leur est bien plus difficile de se réformer qu'elles ne le pensent. Quand elles ont vécu longtemps sous l'empire d'une passion, quand elles ont tenu longtemps, par leur propre impulsion ou par celle de leurs chefs, une certaine conduite, il faut bien du temps et de bien grands efforts pour que l'intérêt même et la nécessité surmontent la routine, et les décident à entrer franchement et de bonne grâce dans de nouvelles voies.

C'est peut-être en matière de politique extérieure, et quand il s'agit d'introduire dans les rapports des peuples la justice et le bon sens, que l'œuvre de la réforme est le plus laborieuse et lente : « Telle est, dit Adam Smith, l'insolence naturelle du cœur de l'homme que, pour atteindre au but de ses désirs, il ne consent à employer les bons moyens qu'après avoir épuisé les mauvais. » Plus naturellement encore que l'individu isolé, les peuples débutent, dans leurs relations au dehors, par l'insolence et la violence. Que la puissance, le progrès, la grandeur, la gloire soient leur passion, je n'ai garde de m'en étonner ni de m'en plaindre; s'ils ne

ressentaient pas cette passion, c'est qu'ils seraient tombés ou bien près de tomber dans le pire des égoïsmes, celui de l'apathie. Comme les individus, les nations sont faites pour vivre entre elles en société, et la société, c'est le mouvement, l'émulation, le développement, tantôt par le concert, tantôt par la lutte des idées, des intérêts et des forces. Ainsi s'est fondée, ainsi a vécu depuis dix-neuf siècles la Chrétienté, le plus vaste et le plus bel exemple de la société entre des peuples et des États divers. Mais quand je dis que cet exemple est beau, je me contente à bon marché, et je ne pense qu'au fait général de la grande société chrétienne sans considérer la conduite qu'y ont tenue entre eux les gouvernements et les peuples. Quoique moralement supérieure à celle de toutes les autres sociétés de l'histoire, la politique des États chrétiens les uns envers les autres n'en a pas moins été jusqu'ici voisine de la barbarie. Barbarie des spectateurs comme des acteurs, des gouvernés comme des gouvernants. C'est surtout au delà de leurs frontières qu'à travers l'éclat des guerres et l'habileté des négociations se sont déployées les passions grossières et ignorantes des princes et des peuples. L'imperfection des gouvernements a toujours été grande, mais bien plus grande dans les affaires du dehors que dans celles du dedans. La politique extérieure a été le théâtre favori de la violence brutale ou habile, de la fraude et de la badauderie, de l'égoïsme imprévoyant et de la crédulité emphatique. Dans aucune autre de leurs fonctions, les gouvernements n'ont été

si indifférents au bien ou au mal, si légers ou si pervers, ou si chimériques; sur aucun autre sujet, les peuples ne se sont montrés si ignorants de leurs droits et de leurs intérêts véritables, si prompts à n'être que des instruments et des dupes.

La Révolution française s'était promis et avait promis au monde la réforme de ce mal comme de tous les autres. Quand elle disait : « Plus de guerres, plus de conquêtes, » quand elle posait en principe que la justice et la morale devaient régler les rapports des États entre eux comme comme ceux des citoyens dans chaque État, elle était sincère et croyait vraiment marcher au but qu'elle proclamait. C'était sa destinée de faire éclater à la fois les plus nobles ambitions et les plus mauvaises passions de l'humanité, et d'expier son orgueil dans les démentis et les mécomptes. Elle a suscité la plus violente et la plus inique politique extérieure que le monde eût encore connue, la politique de propagande armée et de conquête indéfinie, le bouleversement par la guerre de toutes les sociétés européennes, pour en faire sortir, aujourd'hui la république partout, demain la monarchie universelle. C'est dans cette ornière que de 1792 à 1814, au mépris du bon sens comme du droit, la politique extérieure de la France a marché.

Comment et par qui commença la lutte? De qui vint la provocation? Quels furent, au premier moment, les torts mutuels de la France et de l'Europe? Quelles nécessités, réelles ou imaginaires, justifient ou du moins expliquent, de l'une et de l'autre part, l'agression et la

résistance? Je ne regarde pas à ces questions; je me borne à marquer le fait dominant, le caractère essentiel des relations de la France avec l'Europe, de 1792 à 1814 : ce fut la guerre, la guerre de révolution et de conquête, l'atteinte incessante à la vie des gouvernements et à l'indépendance des nations.

En 1814, la France et l'Europe sortirent de cette détestable voie ; d'autres maximes prévalurent dans la politique extérieure des États. Il ne fut plus question ni d'une domination unique en Europe, ni de la propagande des idées ou des institutions par les armes. Des États très-diversement constitués et gouvernés, des monarchies absolues, des monarchies constitutionnelles, de petites républiques prirent ou reprirent tranquillement leur place dans la société européenne. La guerre cessa d'être le régime habituel des gouvernements et des peuples. On ne vit plus les territoires et les nations changer tous les deux ou trois ans de nom et de maître. Avec la paix et le respect des traditions, le droit reprit dans la politique extérieure de l'Europe quelque empire.

On a beaucoup attaqué les deux puissances qui, de 1814 à 1830, ont le plus influé sur cette politique, le congrès de Vienne d'abord, puis la Sainte-Alliance; on a violemment critiqué l'organisation que le congrès de Vienne donna à l'Europe, et l'empire que la Sainte-Alliance y prétendit exercer. Je n'examine et ne conteste point ces critiques : il est vrai, le congrès de Vienne a plus d'une fois disposé arbitrairement des territoires et de leurs habitants sans grand égard pour leurs droits,

leurs intérêts et leurs vœux; l'égoïsme des grandes puissances naguère victorieuses a tenu dans ses délibérations plus de place qu'une vue haute et libre des besoins de l'ordre européen; ses combinaisons géographiques et diplomatiques n'ont pas toujours été justes ni heureuses. La Sainte-Alliance avait grand effroi du progrès de la vie et de la liberté politique en Europe; elle a fait grand abus, surtout grand étalage, du droit d'intervention dans les États étrangers, posant en principe général et permanent ce qui ne peut être qu'une exception momentanée, un accident justifié par quelque grand, direct et clair intérêt. Je ne me fais l'apologiste ni de la Sainte-Alliance, ni du congrès de Vienne; mais je relève deux faits méconnus ou passés sous silence par leurs ennemis. Tous les reproches qu'on leur adresse, les gouvernements qui, dans les époques précédentes, de 1792 à 1814, dominaient en Europe, les avaient encore plus mérités. Bien plus violemment et plus continûment que le congrès de Vienne, la Convention et l'empereur Napoléon Ier avaient disposé du sort et du partage des États, terres et âmes. Ils étaient bien plus violemment intervenus dans les affaires des peuples étrangers, tantôt détrônant leurs rois, tantôt leur en imposant de nouveaux, et changeant leurs lois ou leurs alliances aussi bien que leur sort politique. L'empereur Napoléon Ier n'avait-il pas porté son droit d'intervention jusqu'à vouloir régler la législation commerciale de tout le continent européen, et trouver, dans les entraves imposées à la nourriture ou au vêtement de toutes les

familles chez tous les peuples, des armes pour sa lutte contre l'Angleterre? Je sais tout ce qui se peut dire pour défendre, pour expliquer du moins les erreurs et les violences de cette orageuse époque; je sais aussi les services qu'à travers ce qu'elle lui a coûté elle a rendus à la France, et le bien qui est resté de ses œuvres, même après ses revers. Mais les faits que je viens de mettre en lumière n'en sont pas moins certains; le bon sens comme la justice veulent qu'on applique à toutes les époques ou la même indulgence, ou la même sévérité; et à tout prendre, il y avait en Europe, après le travail du congrès de Vienne et sous la domination de la Sainte-Alliance, plus de liberté et de respect du droit que sous le régime de la Convention ou de l'empereur Napoléon Ier.

En 1830, après la Révolution de juillet, le mouvement qui éclata, en fait de politique extérieure, n'était qu'un retour routinier vers les pratiques de l'époque révolutionnaire et impériale, une rechute dans la guerre de propagande et de conquête; rechute d'autant plus inopportune et périlleuse qu'elle était dénuée de tout grand et spécieux motif. La France venait de faire, envers l'étranger, acte de la plus complète et de la plus fière indépendance; et cet acte, loin de lui attirer aucune agression, aucune menace, était reconnu et accepté de toutes les puissances européennes avec un empressement qui marquait, sinon leur bon vouloir, du moins leur prudence et leur désir d'éviter avec nous tout grand conflit. Jamais politique ne fut

moins originale, plus empruntée à d'anciennes impressions, plus dépourvue de l'intelligence des temps que celle où M. Mauguin, le général Lamarque et leurs amis s'efforcèrent alors d'entraîner le pays et son gouvernement nouveau. Rien, ni dans sa situation, ni dans ses relations avec l'Europe, n'appelait la France dans une telle voie, et la plupart de ceux qui l'y poussaient n'étaient poussés eux-mêmes que par des réminiscences de vieillard ou des alarmes d'enfant.

Une seule idée, un seul sentiment, au milieu des déclamations de cette époque, avaient quelque ombre de grandeur : c'était le vœu qu'indépendamment de tout intérêt direct et actuel, pour remplir une mission de civilisation et de liberté, la France se fît partout en Europe le redresseur des torts, le protecteur des faibles, le patron des bonnes causes impuissantes à triompher par elles-mêmes. Je ne suis pas de ceux qui sourient dédaigneusement à cette prétention et la traitent de pure folie. Tel est maintenant dans le monde l'état des esprits, tels sont, en dehors des circonscriptions territoriales, les liens intimes, les rapports rapides et continus des peuples, qu'il y a, dans ce désir d'une action lointaine exercée pour les droits et les intérêts des portions diverses de la grande société humaine, une certaine mesure de vérité et de puissance qui exige qu'on en tienne sérieusement compte. Les grands politiques du XVI^e^ siècle comprirent le rôle des sentiments religieux, et leur firent une large part de respect et d'empire; de nos jours, les sentiments sympathiques et libéraux des

peuples les uns envers les autres ont droit, de la part d'une politique éclairée, à la même attention et aux mêmes ménagements.

Mais les avocats de cet apostolat général de la France au service de l'humanité oublient un grand devoir et un grand fait dont une politique sensée et morale doit constamment se préoccuper. Le devoir, c'est que les premiers devoirs d'un gouvernement sont envers sa propre nation, et qu'il lui doit le bon état intérieur, la justice, la prospérité, le respect de ses droits, de ses vœux et de son sang, avant de rien devoir aux peuples étrangers. Le fait, c'est que l'intervention, par les armes, dans les affaires d'une nation étrangère n'y tourne presque jamais au profit de la justice et de la liberté. Tantôt cette intervention donne à un parti une domination factice et passagère, faisant au sein d'un même peuple des vainqueurs et des vaincus par l'étranger; tantôt elle ranime les susceptibilités nationales, les élève au-dessus des querelles intérieures, et rallie contre l'étranger les vainqueurs et les vaincus qu'il a faits. Et en définitive, la puissance intervenante se trouve presque toujours obligée ou de se retirer impuissante devant l'obstination du mal auquel elle voulait mettre un terme, ou d'opprimer elle-même le peuple qu'elle était venue secourir.

C'est que l'indépendance nationale est, chez les peuples, un sentiment si naturel, si puissant, si vivace, qu'il faut se garder avec grand soin de le blesser, même quand les apparences du moment semblent inviter l'in-

tervention étrangère et lui promettre un facile succès. M. Dupin a exprimé ce sentiment d'une façon excessive quand il a dit : « Chacun chez soi, chacun pour soi; » les nations ne sauraient être à ce point isolées et indifférentes les unes aux autres; mais malgré la brutalité de l'expression, il y a, dans l'idée même, un grand fond de vérité. Quand un peuple a vécu à travers les siècles, il devient une personne dont l'égoïsme historique est légitime et respectable; c'est une famille à qui il faut laisser faire elle-même, et comme elle l'entend, ses propres affaires; c'est une maison où nul étranger n'a le droit d'entrer de force, même pour y porter la justice ou la liberté.

La force et la guerre, d'ailleurs, sont de mauvais moyens pour rétablir ou propager la justice et la liberté. C'est par les influences morales et avec le concours du temps que de tels progrès s'accomplissent réellement et sûrement. L'aspect et l'exemple d'un pays bien gouverné sont plus puissants que les armées pour répandre les idées et les désirs de bon gouvernement. Ce sont des germes qu'il faut semer et confier au vent, laissant au sol où ils iront tomber et à ses propriétaires le soin de les faire croître et de les cultiver comme il leur conviendra.

La Révolution française et l'empereur Napoléon Ier ont jeté un certain nombre d'esprits, et quelques-uns des plus distingués, dans une excitation fiévreuse qui devient une véritable maladie morale, j'allais dire mentale. Il leur faut des événements immenses, soudains,

étranges; ils sont incessamment occupés à défaire et à refaire des gouvernements, des nations, des religions, la société, l'Europe, le monde. Peu leur importe à quel prix; la grandeur de leur dessein les enivre et les rend indifférents aux moyens d'action, aveugles aux chances de succès. A les entendre, on dirait qu'ils disposent des éléments et des siècles; et selon qu'à l'aspect de leur ardent travail on serait saisi d'effroi ou d'espérance, on pourrait se croire aux derniers jours du monde ou aux premiers jours de la création.

Je l'ai dit ailleurs et je tiens à le redire ici : au milieu de cette récrudescence révolutionnaire et de ces effervescences chimériques, ce sera la gloire du roi Louis-Philippe d'avoir compris et pratiqué une politique sensée, mesurée, patiente, régulière, pacifique. On en attribue souvent tout le mérite à sa prudence et à un habile calcul d'intérêt personnel. On se trompe : quand on a fait la part, même large, de l'intérêt et de la prudence, on n'a pas tout expliqué ni tout dit. L'idée de la paix, dans sa moralité et sa grandeur, avait pénétré très avant dans l'esprit et dans le cœur du roi Louis-Philippe; les iniquités et les souffrances que la guerre inflige aux hommes, souvent par des motifs si légers ou pour des combinaisons si vaines, révoltaient son humanité et son bon sens. Parmi les grandes espérances sociales, je ne veux pas dire les belles chimères, dont son époque et son éducation avaient bercé sa jeunesse, celle de la paix l'avait frappé plus que toute autre, et demeurait puissante sur son âme. C'était, à ses yeux, la vraie conquête

de la civilisation, un devoir d'homme et de roi; il mettait à remplir ce devoir son plaisir et son honneur, plus encore qu'il n'y voyait sa sûreté.

Pour être modéré et prudent, il ne s'enfermait pas d'ailleurs dans une sphère étroite et oisive. En même temps qu'il maintenait pour la France la paix et refusait pour sa famille des trônes, il portait son action hors de nos frontières et soutenait là aussi les intérêts légitimes de la politique française. A côté du principe du respect des traités, il en posait et pratiquait un autre, le respect de l'indépendance des États limitrophes de la France et qui forment comme sa ceinture, la Belgique, la Suisse, le Piémont, l'Espagne. M. Molé déclarait au baron de Werther que, si des soldats prussiens entraient en Belgique, les soldats français y entreraient en même temps. M. de Rumigny portait en Suisse, et M. de Barante à Turin, des paroles analogues. La Belgique prenait en effet, péniblement mais sans obstacle étranger, sa place parmi les États européens. La Suisse accomplissait librement, dans ses constitutions intérieures, les réformes qu'à tort ou à raison elle jugeait nécessaires. Le Piémont, bien éloigné alors des innovations politiques, se serrait contre l'Autriche, mais sans tomber sous sa dépendance, et en ménageant avec soin la France dont il redoutait l'hostilité et pouvait un jour désirer l'appui. L'époque se laissait déjà pressentir où l'Espagne aurait besoin que la France reconnût et soutînt son nouveau régime politique. Partout autour de notre territoire le gouvernement du roi Louis-Philippe exerçait son ac-

tion, écartant toute intervention étrangère, protecteur sans ambition, mais efficace, de l'indépendance de ses voisins et de l'influence comme de la sûreté de la France dans son orbite naturelle : « Il faut, disait-il souvent, peser les intérêts et mesurer les distances; loin de nous, rien ne nous oblige à engager la France; nous pouvons agir ou ne pas agir, selon la prudence et l'intérêt français; autour de nous, à nos portes, nous sommes engagés d'avance; nous ne pouvons souffrir que les affaires de nos voisins soient réglées par d'autres que par eux-mêmes et sans nous. »

A cette politique honnête et judicieuse, mais laborieuse et difficile, il fallait en Europe un point d'appui. Elle y rencontrait, même chez les puissances qui l'approuvaient hautement, des dissidences et des méfiances toujours près de devenir des dangers. Elle avait besoin d'avoir aussi des adhésions sincères et actives. Elle les trouva en Angleterre. Non au prix d'aucune concession à tel ou tel intérêt anglais, ni en vertu d'aucun engagement spécial et formel, mais par le plus naturel et le plus efficace des liens, par la conformité des politiques. Pour assurer la paix et le tranquille développement de ses libertés, la France acceptait, tel qu'il existait, l'ordre européen. Pour garder l'ordre européen et la paix, l'Angleterre acceptait non-seulement le nouveau régime français, mais ses principales conséquences en Europe, la chute du royaume des Pays-Bas, l'indépendance de la Belgique, la dislocation prochaine de la coalition européenne jusque-là en garde contre la

France. Les deux gouvernements prenaient l'un et l'autre le même intérêt général et supérieur pour règle de leur conduite. Ils avaient l'un et l'autre le régime constitutionnel pour drapeau. Malgré l'ancienne rivalité et les luttes récentes des deux pays, l'entente leur était facile et presque commandée par leur nouvelle situation. Le cabinet tory, le duc de Wellington et lord Aberdeen, en reconnaissant promptement le roi Louis-Philippe, avaient ouvert cette voie et auraient sans doute continué de la suivre. Le cabinet whig, lord Grey et lord Palmerston, y marchèrent avec empressement et de bonne grâce. L'Angleterre, animée pour la France d'une vive sympathie, y poussait ses ministres; la France, bien qu'un peu surprise, y suivait son Roi.

Ainsi se forma en 1830 et telle était, en se formant, l'alliance anglaise. Mot impropre et qui exprime mal la relation des deux gouvernements : plus tard, ils s'allièrent en effet dans certains moments et pour des questions spéciales, en 1832 pour les affaires de Belgique, en 1834 pour celles de Portugal; mais ils n'avaient point d'alliance générale et permanente; ils n'étaient liés l'un à l'autre par aucun engagement; ils agissaient le plus souvent de concert, mais en pleine liberté et par ce seul motif qu'ils étaient du même avis. Et il faut que, de nos jours, cette politique soit, pour la France, bien naturelle et bien conforme à l'intérêt national, car elle a survécu à toutes les révolutions et surmonté les plus divers obstacles; elle a été la politique de la République éphémère de 1848; elle est encore aujourd'hui celle du

nouvel Empire. Comme le gouvernement du roi Louis-Philippe, ces deux gouvernements ont voulu la paix et accepté l'ordre européen; et comme lui, c'est dans la bonne entente avec l'Angleterre qu'ils ont cherché le gage de la paix et un point d'appui pour agir efficacement dans les questions européennes.

Avant que M. Casimir Périer arrivât au pouvoir, du mois d'août 1830 au mois de mars 1831, tous ces principes de la politique extérieure du régime nouveau avaient été pressentis et mis en pratique. Ils avaient dicté ses résolutions et ses actes décisifs. Dans l'intérieur du gouvernement, le roi Louis-Philippe employait toute son influence et sa persévérante adresse à les faire accepter et suivre par ses plus divers conseillers. Dans les Chambres, ils avaient été défendus contre les déclamations révolutionnaires ou belliqueuses de M. Mauguin et du général Lamarque, et contre les intempérances libérales de M. de La Fayette. Pourtant ils étaient encore un peu confus, obscurs et flottants. Ils n'avaient été que superficiellement discutés. Le public n'en démêlait pas nettement toutes les conditions ni toutes les conséquences. Surtout ils n'avaient pas encore subi l'épreuve des grandes explosions et des grandes luttes européennes. Ce fut sous le ministère de M. Casimir Périer, en 1831 et 1832, que la politique de la paix fut vraiment mise en face de la guerre et contrainte d'en surmonter toutes les tentations; ce fut alors que la question belge, la question polonaise et la question italienne, arrivées à leur crise, amenèrent les prin-

cipes qui dirigeaient au dehors la conduite du gouvernement de 1830 à apparaître dans tout leur jour et à déployer toute leur vertu.

Dans la question belge, M. Casimir Périer avait une bonne fortune rare; il était en complet accord avec les trois hommes qui devaient y exercer le plus d'influence, le roi Louis-Philippe à Paris, le roi Léopold à Bruxelles, et M. de Talleyrand à Londres. Et ces trois hommes, par le tour de leur caractère et de leur esprit, convenaient parfaitement à la politique que M. Casimir Périer s'était chargé de faire triompher. C'est la disposition de notre temps, même parmi les gens d'esprit, de faire peu de cas de l'action des personnes, et de ne voir dans les grands événements que l'effet de causes générales qui en règlent le cours sans que les individus dont le nom s'y mêle y soient rien de plus que des nageurs emportés par le torrent, soit qu'ils s'y livrent, soit qu'ils essayent de lui résister. On dirait que nous assistons à un drame tout composé d'avance, et que nous mettons notre vanité à en traiter dédaigneusement les acteurs, comme s'ils ne faisaient que réciter leur rôle. Une expérience intelligente dément cette fausse appréciation des forces qui président aux destinées des peuples; l'influence des individus, de leur pensée propre et de leur libre volonté, y est infiniment plus grande que ne le suppose aujourd'hui l'impertinence philosophique de quelques-uns de leurs critiques. L'histoire n'est point un drame arrêté dès qu'il commence, et les personnages qui y paraissent font eux-mêmes en grande partie le

rôle qu'ils jouent et le dénoûment vers lequel ils marchent.

Je me trouvais au Palais-Royal le 17 février 1831, au moment où les députés du Congrès belge vinrent présenter au roi Louis-Philippe la délibération de cette assemblée qui avait élu son fils, le duc de Nemours, roi des Belges. J'ai assisté à l'audience que leur donna et à la réponse que leur fit le Roi[1]. Je ne dirai pas toutes les hésitations, car il n'avait pas hésité, mais toutes les velléités, tous les sentiments qui avaient agité, à ce sujet, l'esprit du Roi, se révélaient dans cette réponse : l'amour-propre satisfait du souverain à qui le vœu d'un peuple déférait une nouvelle couronne; le regret étouffé du père qui la refusait pour son fils; le judicieux instinct des vrais intérêts de la France, soutenu par le secret plaisir de comparer son refus aux efforts de ses plus illustres devanciers, de Louis XIV et de Napoléon, pour conquérir les provinces qui venaient d'elles-mêmes s'offrir à lui; une bienveillance expansive envers la Belgique à qui il promettait de garantir son indépendance après avoir refusé son trône. Et au-dessus de ces pensées diverses, de ces agitations intérieures, la sincère et profonde conviction que le devoir comme la prudence, le patriotisme comme l'affection paternelle, lui prescrivaient la conduite qu'il tenait et déclarait solennellement. Plus encore peut-être que sa démarche même, ce langage du Roi, tout empreint de ses idées et de ses sentiments personnels, caractérisait fortement

[1] *Pièces historiques*, n° VIII.

dès lors sa politique, et devait faire pressentir à ses ministres comme aux députés belges, à l'Europe comme à la France, la persévérance qu'il mettrait à la pratiquer.

Le prince que ce refus fit monter sur le trône de Belgique, le roi Léopold, était merveilleusement propre à la difficile situation qu'il acceptait. Consentant plutôt qu'empressé à devenir roi, et portant dans l'ambition même une modération patiente qui semblait aller jusqu'à l'indifférence, observateur sagace des dispositions des peuples, et connaissant parfaitement l'Europe, ses souverains, leurs conseillers, le caractère des hommes et les relations des États, il excellait dans l'art de ménager les intérêts divers ou contraires, et sayait attendre l'occasion du succès aussi bien que la saisir. A peine roi, et pendant qu'on discutait encore les limites de son royaume, il en affermit sur le-champ les fondements. Allemand par l'origine et Anglais par l'adoption, il se fit Français par l'alliance en épousant la princesse Louise, fille aînée du roi Louis-Philippe : il se trouva ainsi, dès ses premiers pas, en bons rapports naturels et légitimes avec tous ses puissants voisins, et armé de motifs sérieux ou spécieux, tantôt pour se refuser, tantôt pour accéder à ce que, chacun dans son intérêt, ils pouvaient lui demander. Des esprits superficiels affectent de mépriser ces liens de famille entre les souverains, et de les tenir pour vains entre les États. Étrange marque d'ignorance! de tels liens ne sont sans doute ni infailliblement décisifs, ni toujours salutaires;

mais toute l'histoire ancienne et moderne et notre propre histoire sont là pour démontrer leur importance et le parti qu'une politique habile en peut tirer.

M. de Talleyrand, à Londres, soutenait de son adhésion personnelle, et avec un sincère désir de réussir, la politique qu'il avait été chargé d'y porter. Elle convenait à sa situation et à ses goûts, car c'était une politique à la fois française et européenne. Quelque adonné qu'il fût à son ambition et à sa fortune, M. de Talleyrand n'a jamais été indifférent aux intérêts de la France, de sa sûreté et de sa grandeur. Il y avait en lui du patriotisme à côté de l'égoïsme, et il cherchait volontiers, dans le succès de la politique nationale, son propre succès. C'était avec plaisir et zèle qu'il travaillait à défaire, dans la Conférence de Londres, ce royaume des Pays-Bas qu'en 1814 la coalition européenne avait fait contre la France. Et il avait en même temps la satisfaction de servir, dans ce travail, l'ordre européen, et de s'y livrer, avec le concours, contraint et triste, mais sérieusement résigné, des mêmes puissances qui, à Vienne, en 1815, avaient consacré cette organisation de l'Europe à laquelle il fallait faire brèche. Les diplomates de profession forment, dans la société européenne, une société à part, qui a ses maximes, ses mœurs, ses lumières, ses désirs propres, et qui conserve, au milieu des dissentiments ou même des conflits des États qu'elle représente, une tranquille et permanente unité. Les intérêts des nations sont là en présence, mais non leurs préjugés ou leurs passions du moment; et il peut arriver

que l'intérêt général de la grande société européenne soit, dans ce petit monde diplomatique, assez clairement reconnu et assez fortement senti pour triompher de toutes les dissidences, et faire sincèrement poursuivre le succès d'une même politique par des hommes qui ont longtemps soutenu des politiques très-diverses, mais ne se sont jamais brouillés entre eux, et ont presque toujours vécu ensemble, dans la même atmosphère et au même niveau de l'horizon.

Telle était, en 1830 et 1831, la Conférence de Londres, et M. de Talleyrand y avait pris sa place avec une grande liberté d'allure et de langage, pour son propre compte presque autant que pour celui de son souverain, comme on entre chez soi et dans sa société habituelle. Il ne fallait rien moins qu'une telle disposition des esprits et cette intimité froide, mais réelle, de la diplomatie européenne, pour résoudre pacifiquement la question belge et dissiper les nuages qui, des points les plus divers, venaient à chaque instant l'obscurcir et menacer d'y jeter la guerre. C'étaient tantôt les émeutes de Paris et les accès belliqueux de l'opposition dans nos Chambres, tantôt les prétentions et les bravades inconsidérées des Belges, tantôt l'obstination intraitable du roi de Hollande, qui portaient au sein de la Conférence, non-seulement l'inquiétude, mais le doute et l'hésitation dans son œuvre. Un de mes amis, et des plus judicieux, attaché à notre ambassade à Londres, m'écrivait : « Nous sommes ici personnellement bien placés, et nous continuerons à l'être bien aussi officiellement si le bon

ordre se maintient en France. On est très-bien disposé pour le Roi et pour son gouvernement; mais il n'y a pas moyen d'effacer de leur esprit que la propagande révolutionnaire qui les menace tous est permanente chez nous, et qu'elle n'y est pas suffisamment réprimée... Nous faisons tout ce qui est au pouvoir du zèle et de l'expérience pour simplifier la question extérieure; en général elle est peu connue et peu comprise en France; nos journaux parlent en ignorants du possible et de l'impossible, et les confondent trop souvent. Ils n'ont bien apprécié, à propos de la Belgique, ni les difficultés, ni les avantages d'abord de l'armistice, puis de l'indépendance; nous verrons bientôt ce qu'ils diront de la neutralité si péniblement obtenue et si combattue par la Prusse. Les hommes d'État d'ici, à quelque parti qu'ils appartiennent, la regardent comme ce qui doit le plus satisfaire la France raisonnable; cette neutralité abat treize forteresses qui nous étaient opposées, rend la guerre plus difficile à nous faire, et nous ôte, à nous, un prétexte de la déclarer. Nos fiers-à-bras des boulevards en auront de l'humeur, mais les bons esprits en seront contents. Ces derniers sont malheureusement en trop petit nombre. Aussi, quand on fait de la politique, ne faut-il travailler que pour l'histoire. »

Je ne sais si M. de Talleyrand ne pensait qu'à l'histoire en traitant, à Londres, la question belge; mais il y déploya une judicieuse et ferme habileté. C'était, je l'ai déjà dit, sa disposition naturelle de démêler nettement, dans les affaires dont il était chargé, le but essen-

tiel à poursuivre, et de s'y attacher exclusivement, dédaignant et sacrifiant toutes les questions, même graves, qui pouvaient l'affaiblir dans la position à laquelle il tenait, ou le détourner du point qu'il voulait atteindre. De 1830 à 1832, il fit à Londres largement usage de cette méthode : représentant d'un pays et d'un gouvernement sur qui pesaient, à cette époque, une foule de grandes questions, il ne vit dans les affaires de France que la question belge, et dans la question belge qu'un seul intérêt, l'indépendance et la neutralité de la Belgique. Il faisait bon marché des autres problèmes et événements du temps, Pologne, Italie, Espagne, Suisse; tantôt gardant, à leur sujet, le silence; tantôt disant librement ce qu'il en pensait, et, en tout cas, n'engageant, avec les autres diplomates ses collègues, point de controverse inutile. Au fond et dans l'intérêt français, il avait raison d'agir ainsi; la Belgique était, en ce moment, à la fois la grande et la bonne affaire de la France, le point sur lequel elle pouvait arriver à un résultat certain, prochain, pas trop chèrement acheté, et important pour sa force comme pour sa sécurité en Europe. En concentrant sur la question belge tous ses efforts, M. de Talleyrand jugeait bien de l'état général des affaires et servait bien son pays.

En rétablissant l'ordre et en relevant le pouvoir à l'intérieur, M. Casimir Périer faisait de la politique extérieure, et la plus efficace qui se pût faire. Il était d'ailleurs, et sur l'importance de l'alliance anglaise, et

sur la question belge en particulier comme sur les affaires générales de l'Europe, non-seulement en accord, mais en confiance avec M. de Talleyrand, et ils avaient soin l'un et l'autre d'entretenir et d'accroître cette confiance en s'en donnant mutuellement d'éclatantes marques. M. Périer, qui écrivait très-rarement, faisait beaucoup valoir, dans ses conversations à Paris, les services de M. de Talleyrand, et se servait de son fils aîné, alors secrétaire d'ambassade à Londres, quand il avait besoin de lui bien expliquer les exigences de la situation intérieure, ou de se concerter intimement avec lui. M. de Talleyrand, de son côté, élevait très-haut, auprès des représentants de l'Europe, l'énergie, l'esprit politique, tous les mérites de M. Casimir Périer, et ne laissait échapper aucune occasion de lui témoigner, avec son habileté consommée dans l'art de plaire, la haute estime qu'il lui portait.

Quand l'armée française, en août 1831, entra soudainement en Belgique pour en chasser les Hollandais victorieux, l'émotion fut vive à Londres parmi les diplomates, et M. de Talleyrand eut quelque peine à calmer la méfiance et à contenir l'humeur. En informant M. Casimir Périer qu'il y avait réussi, il terminait sa lettre par ces mots : « J'espère, monsieur, que vous serez content de moi. » Je me rappelle le petit mouvement d'orgueilleux plaisir avec lequel M. Casimir Périer me montra cette lettre, et à d'autres aussi sans doute. Il apportait d'ailleurs, dans ses relations indirectes avec M. de Talleyrand, beaucoup de réserve, attentif à

ne pas blesser le général Sébastiani, en qui il avait confiance et qui le secondait loyalement.

A la fin d'avril 1832, après dix-huit mois de discussions dans la Conférence de Londres et de négociations entre les sept puissances qui y étaient ou représentées ou intéressées, après de patients atermoiements et des tentatives répétées pour amener, entre les prétentions des Belges et l'opiniâtreté du roi de Hollande, une conciliation volontaire, la question belge était enfin résolue pour l'Europe. Le cabinet de Bruxelles avait accepté les vingt-quatre articles adoptés le 15 octobre 1831 par la Conférence pour régler la séparation de la Belgique et de la Hollande. Les cabinets de Paris et de Londres, de plus en plus unis, avaient ratifié pour leur compte ces articles, sans attendre l'adhésion finale des trois puissances du Nord. Le comte Orloff, envoyé à La Haye par l'empereur Nicolas pour déterminer le roi de Hollande à céder enfin, avait échoué dans ses efforts, et était reparti pour Pétersbourg, en remettant au roi Guillaume la déclaration que l'empereur son beau-frère laisserait désormais la Hollande supporter seule les conséquences de son obstination, et n'apporterait nul obstacle aux mesures que la Conférence de Londres pourrait employer pour la contraindre. C'était, de la part de l'empereur Nicolas, un éclatant sacrifice des liens de famille et de ses propres sentiments politiques à la paix européenne. A la suite de cette déclaration, l'Autriche, la Prusse et la Russie avaient, comme la France et l'Angleterre, et sauf quelques réserves de

convenance, ratifié le traité des vingt-quatre articles. On ne pouvait pas encore dire que l'œuvre fût accomplie, car le roi de Hollande persistait à repousser ce traité, et tout faisait pressentir que la force seule lui arracherait son consentement; mais le succès de la France était assuré; son gouvernement, c'est-à-dire le roi Louis-Philippe et M. Casimir Périer, pensant et agissant de concert, quelles que fussent leurs petites dissidences domestiques, avaient fait reconnaître et accepter par l'Europe l'indépendance et les nouvelles institutions de la Belgique comme les siennes propres. Et c'était sans trouble général, sans guerre, par le seul empire de la justice et du bon sens reconnus en commun, que ce profond changement dans l'ordre européen avait été accompli. Exemple et spectacle plus grands encore que le résultat même ainsi obtenu.

C'eût été pour l'Europe un grand bonheur et un grand honneur que la question polonaise pût être traitée et réglée en 1831 comme le fut la question belge. Il y a eu et il y a encore, dans la destinée de la Pologne, un remarquable et particulier caractère. Les conquêtes, les démembrements d'États ont abondé en Europe; des provinces, des royaumes ont bien souvent changé de maître et de nom. Des traités sont intervenus après les guerres; le temps a passé sur les traités; les changements territoriaux et nationaux, en dépit de leur amertume première, ont été consacrés par la paix et le temps, et acceptés non-seulement par les spectateurs indifférents, mais par les populations mêmes qui

les avaient subis. Rien de semblable n'est arrivé pour la Pologne; bientôt un siècle se sera écoulé depuis le premier partage de ce malheureux pays; je ne sais combien d'actes diplomatiques ont reconnu ses nouveaux maîtres; d'immenses événements ont bouleversé le sort et absorbé l'intérêt de l'Europe. Au milieu de tant d'iniquités et de calamités nouvelles, le sort de la Pologne n'a pas cessé d'être senti comme une iniquité et une calamité européenne. Ce fut le meurtre d'une nation, ont dit avec une vérité terrible ses amis. En vain on a répondu que les fautes de la Pologne elle-même, ses détestables institutions, ses dissensions aveugles, son incurable anarchie avaient amené son malheur, et que le suicide national avait provoqué le meurtre étranger. Les explications de l'histoire ne sont pas les arrêts de la justice, et les raisonnements ne peuvent rien contre les impressions de la conscience publique. Depuis plus de soixante ans, la Pologne ne figure plus parmi les nations, et toutes les fois que les nations européennes s'agitent, la Pologne aussi se remue. Est-ce un fantôme? Est-ce un peuple? Je ne sais: il se peut que la Pologne soit morte, mais elle n'est pas oubliée.

A côté de ce fait si frappant, j'en remarque un autre qui ne l'est pas moins. Depuis que la conscience européenne est troublée du sort de la Pologne, bien des remaniements de l'Europe ont été accomplis; bien des maîtres puissants et divers ont disposé des peuples. Monarchie ou république, conquérant ou congrès,

aucun d'eux n'a sérieusement tenté de rappeler la Pologne du tombeau, de guérir cette plaie européenne. Au moment où le meurtre fut commis, ni la vieille France, ni la vieille Angleterre, ne firent rien pour l'empêcher; la France et l'Angleterre nouvelles n'ont pas été plus efficaces; ni la Révolution française, ni l'empereur Napoléon n'ont fait entrer le rétablissement de la Pologne dans leurs réels et énergiques desseins. On a prononcé des paroles; on a entr'ouvert des perspectives; on a exploité des dévouements en provoquant des espérances; rien de plus. L'extrême malheur a pu seul puiser quelques illusions dans de tels mensonges. Tout le monde s'est servi de la Pologne; personne ne l'a jamais servie.

C'est que, dans l'histoire si pleine des malheurs des peuples, il n'y a point eu d'exemple d'une telle conquête, ni d'une telle situation après la conquête. Ce n'est pas seulement un vaincu en présence de son vainqueur; il y a en Pologne un vaincu et trois vainqueurs. Trois vainqueurs comptés parmi les plus puissants États de l'Europe, et toujours unis, par un même et permanent intérêt, dans la défense de leur conquête, commune encore quoique partagée. Le vaincu est situé à l'extrémité de l'Europe, ne rencontrant de sympathie et ne pouvant trouver d'appui qu'à d'immenses distances, à travers les possessions de ses vainqueurs. Et pour le plus redoutable des trois vainqueurs, pour la Russie, la conservation de sa part de la Pologne n'est pas seulement une question de gouvernement, un

intérêt de souverain; c'est une passion nationale : le peuple russe est encore plus ardent que l'empereur à ne pas souffrir que la Pologne échappe à l'empire. Entre les nations malheureuses, la Pologne a ce malheur particulier qu'elle a été trop grande, et qu'encore aujourd'hui, dans sa ruine, son sort reste trop grand. Que des réfugiés goths dans les montagnes des Asturies, que des peuplades grecques en Epire, dans le Péloponèse ou en Thessalie, aient lutté pendant des siècles contre les Arabes et les Turcs, leur résistance, quoique douloureuse et glorieuse, était simple; ces débris de nation n'aspiraient qu'à maintenir, dans quelque coin de leur patrie, un reste de nationalité et d'indépendance locale. La Providence a récompensé leur courage en agrandissant enfin leur destinée; mais ces modestes héros ont longtemps combattu et souffert sans prétention pareille, uniquement pour la défense de leur foi et de leurs obscurs foyers. Les Polonais soulèvent et ne peuvent pas ne pas soulever, dès qu'ils s'agitent, une grande lutte nationale et européenne. Il s'agit de reconquérir et de reconstituer un grand royaume. La question polonaise remet en question la paix et l'organisation de l'Europe entière.

Je ne m'étonne pas que tous les gouvernements qui ont déploré le sort de la Pologne, et lui ont témoigné de la sympathie, n'en aient pas moins regardé son rétablissement comme impossible, et ne l'aient jamais sérieusement tenté. Ils auraient eu, pour leur propre compte et aux dépens de leur propre nation, trop de

forces à engager et trop d'intérêts à compromettre dans une telle entreprise.

Les Polonais avaient, en 1830, une chance dont ils auraient pu tirer grand parti s'ils avaient mieux jugé de leur situation et plus sensément réglé leur ambition sur leur force. Pendant et après le congrès de Vienne, l'empereur Alexandre, avec ce mélange de grandeur morale, d'ambition russe et d'esprit chimérique qui le caractérisait, leur avait assuré une existence nationale, des institutions, des libertés, des droits. Des droits reconnus non-seulement dans leur patrie et par leur souverain, mais en Europe, et par les puissances garantes de l'ordre européen. Que ces institutions, ces libertés, bornées à la seule Pologne russe, ne satisfissent pas le patriotisme polonais; que, là même où elles avaient été proclamées, elles eussent été, depuis 1815, souvent oubliées ou violées par le gouvernement russe; que la Pologne eût des griefs constitutionnels à élever en même temps que des regrets nationaux à ressentir; je ne conteste pas, je n'examine pas, je ne touche pas à ces questions; je m'attache à un seul fait : une grande partie de la nation polonaise avait une charte, point de départ et d'appui dans ses essais de la vie publique et libre. Qu'elle s'y fût attachée comme à son ancre; qu'elle l'eût exploitée et défendue comme son champ; qu'elle eût déployé, pour conserver, pratiquer, reprendre ou étendre ses droits légaux, l'énergie et le dévouement qu'elle a dépensés à tenter, dans les plus mauvaises conditions possibles, les succès révolutionnaires; je ne

sais quels efforts elle eût eu à faire et quelles souffrances à subir, ni à combien d'années de luttes et d'attente elle eût dû se résigner; mais, à coup sûr, elle eût exercé plus d'action sur son propre souverain; elle eût trouvé en Europe des sympathies, probablement même des appuis plus efficaces que les émeutes des rues de Paris, et elle eût eu infiniment plus de chances de ressaisir son rang parmi les nations.

Ce n'est point là, et après l'événement, le rêve d'un étranger; ce fut, en novembre 1830, au moment où éclata l'insurrection polonaise, non-seulement l'avis, mais la conduite du premier chef qu'elle se choisit elle-même, et dont, trois semaines après, à l'unanimité moins une voix, la diète polonaise fit un dictateur. Tout jeune encore, Joseph Chlopicki avait combattu pour l'indépendance de sa patrie, et le héros patriote de la Pologne, Kosciusko, touché de sa bravoure, l'avait embrassé avec effusion en passant devant le front de l'armée. Quand il n'y eut plus de Pologne, Chlopicki, décidé à ne pas servir ses nouveaux maîtres, avait passé en France, et, de grade en grade, il était devenu un officier général très-distingué dans la grande armée de Napoléon. Rentré dans sa patrie après la paix de 1814, il y fut traité par l'empereur Alexandre avec une faveur marquée; mais, trop fier pour se plier au gouvernement du vice-roi de Pologne, le grand-duc Constantin, il donna sa démission du service, et il vivait dans la retraite quand le vœu, d'abord de l'armée et du peuple soulevés, puis de la diète nationale, lui déféra le pou-

voir suprême. Il l'accepta sans hésiter, et s'en servit sur-le-champ pour réprimer le mouvement démagogique, tout en soutenant le mouvement national; il ferma les clubs de Varsovie, maintint l'ordre dans la ville, la discipline dans l'armée, et écrivit à l'empereur Nicolas, lui exposant avec une ferme franchise les vœux comme les griefs de la Pologne russe, et demandant pour elle justice et espérance : « En ma qualité d'ancien soldat et de bon Polonais, j'ose, sire, vous faire entendre la vérité : par un concours inouï de circonstances, se trouvant dans une position peut-être trop hardie, la nation n'en est pas moins prête à tout sacrifier pour la plus belle des causes, pour son indépendance nationale et sa liberté modérée. Que notre destinée s'accomplisse! Et vous, sire, remplissant à notre égard les promesses de votre prédécesseur, prouvez-nous, par de nouveaux bienfaits, que votre règne n'est qu'une suite non interrompue du règne de celui qui a rendu l'existence à une partie de l'ancienne Pologne. Vous tenez, sire, dans votre main, les destinées de toute une nation; d'un seul mot, vous pouvez la mettre au comble du bonheur; d'un seul mot, la précipiter dans un abîme de maux. »

Je n'ai rien à dire des événements qui suivirent cette lettre; je n'écris pas l'histoire du temps; je ne rappelle que la part que j'y ai prise et ce que j'ai pensé et senti en y assistant. Neuf mois plus tard, quand l'imprévoyance révolutionnaire l'eut emporté en Pologne, quand le dictateur Chlopicki, trop sensé pour se sou-

mettre aux clubs de Varsovie, se fut démis de tout pouvoir, quand le général Skrzynecki, moins judicieux en politique, mais son digne successeur dans le commandement de l'armée polonaise, eut succombé dans une lutte impossible, après les massacres commis dans Varsovie par la démagogie déchaînée la veille de sa ruine, quand Varsovie et la Pologne furent retombées au pouvoir des Russes, pendant que Chlopicki, grièvement blessé dans la bataille de Grochow où il avait combattu comme simple soldat, vivait modestement à Cracovie où il s'était retiré, M. Mauguin, dans l'un de nos débats à la Chambre des députés sur les affaires étrangères, parla des généraux Chlopicki et Skrzynecki comme des chefs d'un parti timide et flottant, qui avait lutté contre le parti national, et qui eût volontiers accepté la pure restauration du despotisme russe; je me récriai contre ce langage : « C'est une injure, dis-je, que de qualifier de la sorte ces deux braves généraux; la lutte n'était pas entre eux et le parti national, mais entre eux et les clubs de Varsovie. Ils ne voulaient pas une restauration russe; mais ils avaient le bon sens de comprendre qu'entre la Pologne et la Russie la lutte était peut-être inégale, et que, dans cette énorme inégalité, il eût été peut-être utile à leur patrie de se réserver une chance et quelques moyens de traiter. »

Je n'avais et n'ai jamais eu, avec ces deux vaillants chefs polonais, aucune relation; mais leur cause, comme leurs sentiments, avaient ma sympathie, et

je prends plaisir à me rappeler aujourd'hui que je n'ai pas manqué l'occasion de la leur témoigner.

On a dit que le gouvernement de 1830 avait trompé les Polonais en leur laissant espérer un appui qu'il ne leur a jamais donné, ni voulu donner. Les faits démentent absolument ce reproche. Dès les premiers jours de l'insurrection, le consul de France à Varsovie, M. Raymond Durand, déclara à plusieurs membres de la diète qu'ils ne devaient attendre de son gouvernement ni encouragement, ni secours. Six semaines après, vers la fin de janvier 1831, le duc de Mortemart, nommé ambassadeur extraordinaire à Pétersbourg, se rendait à son poste : « A Berlin, dit M. de Nouvion [1], il apprit que la diète polonaise était saisie d'une proposition de déchéance de l'empereur Nicolas et de la famille des Romanow; à quelque distance au delà de cette capitale, il rencontra, au milieu d'une forêt, des agents du nouveau gouvernement de Varsovie qui s'étaient portés sur son passage, afin de l'interroger sur les dispositions de la France. C'était la nuit, par un froid rigoureux. La conférence, commencée dans la neige, s'acheva, sur la route même, dans la voiture de l'ambassadeur, dont les lanternes éclairaient seules

[1] *Histoire du règne de Louis-Philippe Ier*, par Victor de Nouvion, t. II, p. 189-192; ouvrage aussi recommandable par l'exactitude des recherches historiques que par la probité des sentiments politiques. M. le duc de Mortemart m'a donné l'assurance que les détails contenus dans le récit de M. de Nouvion étaient parfaitement exacts.

cette scène bizarre : « Mes instructions, dit M. de Mortemart, ne m'autorisent à agir qu'en faveur du royaume de Pologne, tel qu'il a été constitué par le congrès de Vienne; si les Polonais allaient au delà, ils n'auraient pas à compter sur l'appui de la France. » Il établit ensuite comment la France ne pouvait, pour soutenir, au mépris des principes par elle-même proclamés, les prétentions de la Pologne, provoquer l'Europe à une guerre désespérée, et il pressa les diplomates polonais de retourner au plus tôt à Varsovie pour y déconseiller toute résolution violente. Mais ceux-ci, loin de se rendre à son avis, se montrèrent pleins de confiance dans le concours qu'ils attendaient de la France : « La démocratie française, dirent-ils, sera maîtresse des événements, et la démocratie française soutiendra la Pologne; votre Roi et vos Chambres seront forcés par l'opinion publique de nous venir en aide; » et ils prononcèrent le nom de M. de La Fayette comme étant le pivot sur lequel reposaient leurs espérances. M. de Mortemart s'efforça vainement de les désabuser en leur représentant que M. de La Fayette ne disposait pas de la France, et que le gouvernement français, en eût-il le désir, serait dans l'impossibilité de leur envoyer une armée. Comme il insistait pour qu'ils engageassent leurs compatriotes à la modération, il n'en obtint que cette réponse : « Le sort en est jeté; ce sera tout ou rien. — Eh! bien, reprit M. de Mortemart, je vous le dis avec douleur, mais avec une profonde conviction; ce sera rien. »

Quelques mois plus tard, en juillet 1831, quand la

Pologne, après des efforts héroïques, était près de succomber dans cette lutte dont elle avait fait elle-même une guerre à mort, le cabinet français, pour arrêter l'effusion du sang, pour donner aux Polonais un témoignage de sympathie et au sentiment de la France quelque satisfaction, fit à Pétersbourg une tentative de médiation, en en informant le gouvernement de Varsovie et en l'engageant à tenir, dans son langage et dans la conduite de la guerre, quelque compte de cette chance. Sur l'invitation formelle de M. Casimir Périer, M. de Talleyrand fit en même temps à Londres un effort, probablement sans en espérer grand'chose, pour déterminer le cabinet anglais à se joindre à la démarche du cabinet français. Mais en parlant à la Chambre des députés de cette tentative, M. Casimir Périer prit soin d'en bien déterminer la portée, et de ne pas laisser croire que le gouvernement du Roi voulût s'engager plus loin : « Avant le 13 mars, dit-il, aucune médiation n'avait encore été offerte pour la Pologne. Nous avons conseillé au Roi d'offrir le premier la sienne. Ses alliés ont été pressés de s'unir à lui pour arrêter le combat, pour assurer à la Pologne des conditions de nationalité mieux garanties. Ces négociations se continuent; nous les suivons avec anxiété, car le sang coule, le péril presse, et la victoire n'est pas toujours fidèle. A quel autre moyen pouvions-nous recourir, messieurs? Fallait-il, comme nous l'avons entendu dire, reconnaître la Pologne? Même en supposant que la foi des traités, que le respect de nos relations nous eussent donné le droit

de faire cette reconnaissance, elle eût été illusoire si des effets ne l'eussent suivie, et alors c'était la guerre. J'en appelle à la raison de cette Chambre, car ici ce n'est pas l'émotion et l'enthousiasme qui doivent prononcer, c'est la raison; la France doit-elle chercher la guerre? Doit-elle recommencer la campagne gigantesque où se perdit la fortune de Napoléon? Cette guerre qu'on nous demande, y pense-t-on? C'est la guerre à travers toute la largeur du continent européen; c'est la guerre universelle, objet de tant d'ambitions délirantes, de tant de chimériques passions. Si du moins on nous prouvait que cette croisade héroïque eût sauvé la Pologne! mais non, messieurs : si la France fût sortie de sa neutralité, c'en était fait de la neutralité qu'observent d'autres puissances, et quatre jours de marche seulement séparent leurs armées de cette capitale qui se défend à quatre cents lieues de nous. En présence de tels faits, qui donc ose demander la guerre, non pour sauver la Pologne, mais pour la perdre? »

A peine ces paroles étaient prononcées, que le cabinet anglais, alléguant avec une rude franchise l'intérêt de la paix, la politique générale de l'Angleterre et la vanité de toute intervention officielle à Pétersbourg, refusait de joindre ses offres de médiation à celles du cabinet français. Huit jours après, Varsovie tombait entre les mains de ses démagogues, trois semaines après entre celles des Russes. Les événements allaient plus vite que les dépêches. Les Polonais ne pouvaient se plaindre de n'avoir pas été soutenus par le gouverne-

ment du roi Louis-Philippe; il ne leur avait donné aucun droit de compter sur son appui.

Pourtant je comprends qu'ils s'y soient trompés, et que les plus formelles déclarations du gouvernement Français et de ses agents n'aient pas réussi à les détromper. Les journaux et les émeutes de Paris, les discours et les correspondances de la plupart des chefs de l'opposition devaient les jeter dans de grandes illusions. Même convaincus que le roi Louis-Philippe et son cabinet ne leur viendraient pas en aide par la guerre, ils pouvaient croire, comme ils le disaient au duc de Mortemart, que ce cabinet serait renversé, et que l'opposition arrivée au pouvoir agirait efficacement pour eux. Les apparences et les probabilités superficielles devaient soutenir, échauffer même leurs passions et leurs espérances. Les gens qui crient dans les Chambres et dans les rues s'inquiètent peu des conséquences du bruit qu'ils font, et du sens qu'y attacheront à l'autre extrémité de l'Europe les gens qui souffrent. Il y avait d'ailleurs, dans les manifestations publiques en France pour la Pologne, autre chose que des apparences et du bruit: le sentiment national était sincèrement et vivement excité: un de mes amis, homme d'un esprit rare et qui soutenait avec zèle M. Casimir Périer, m'écrivait du fond de son département le 29 juin 1831, précisément au moment où, après la mort du maréchal Diebitsch et du grand-duc Constantin, le maréchal Paskéwitch prenait le commandement de l'armée russe et préparait l'assaut de Varsovie : « L'état général des

esprits me préoccupe; je les ai vus s'altérer, se gâter rapidement depuis un mois. Ce pays-ci est devenu méconnaissable si je le compare à ce qu'il m'a paru au commencement de mai. Il y avait alors de l'amélioration, non pas sur le mois d'octobre dernier, mais sur ce que le pays avait dû être de février en avril. Aujourd'hui c'est un mélange d'irritation et de découragement, de crainte et de besoin de mouvement; c'est une maladie d'imagination qui ne peut ni se motiver, ni se traduire, mais qui me paraît grave. Les esprits me semblent tout à fait à l'état révolutionnaire, en ce sens qu'ils aspirent à un changement, à une crise, qu'ils l'attendent, qu'ils l'appellent, sans qu'aucun puisse dire pourquoi. Il faut que, pour votre compte, vous cherchiez et que vous répétiez au gouvernement de chercher les moyens de guérir un tel mal. Paris me semble rallié dans un sentiment énergique de résistance; mais les départements n'en sont point là. Je ne puis trop vous prier de réfléchir que nous ne sommes pas dans un moment de raison, où les moyens tout raisonnés du système représentatif suffisent. Ne comptez pas trop sur l'autorité de la Chambre, fût-elle bonne, et cherchez ailleurs. Je suis persuadé qu'une guerre serait utile, bien entendu si l'on parvenait à la limiter. Je serais disposé à la risquer en exigeant beaucoup pour la Pologne. C'est bien plus populaire que la Belgique. Pourquoi? parce que c'est plus dramatique. La France est, pour le moment, dans le genre sentimental bien plus que dans le genre rationnel. »

C'était là toucher à un mal réel et en bien marquer le caractère; mais loin de le guérir, le remède proposé n'eût fait que l'aggraver. A ce vague état révolutionnaire des esprits, à ce besoin confus de mouvement, la guerre, surtout une guerre à propos de la Pologne, eût substitué l'état révolutionnaire positif, actif, avec toutes ses exigences et toutes ses conséquences. La guerre peut être, dans certains moments, un dérivatif utile à l'humeur agitée des peuples; mais ce dérivatif qui, même lorsqu'il réussit, finit toujours par être bien chèrement payé, n'est pas toujours applicable: sur aucune des questions que la Révolution de 1830 avait soulevées en Europe, la France ne pouvait avoir en 1831 une guerre ordinaire et limitée. Et une guerre qui aurait pris bientôt le caractère révolutionnaire eût été d'autant plus dangereuse, que la France ne l'aurait pas longtemps soutenue avec ardeur et confiance : aucune nécessité véritable et claire, aucun intérêt national et permanent ne l'y poussaient; l'impression du moment et le plaisir du drame auraient bientôt disparu devant la souffrance des intérêts et la lumière du bon sens. Il faut que les peuples qui veulent être bien gouvernés renoncent à faire, de leurs impressions et de leurs goûts dramatiques, la règle de leur gouvernement. Ils ont quelquefois, comme les individus, ce que la médecine appelle des maux de nerfs, des vapeurs; sous des institutions libres, ces dispositions se manifestent bruyamment, et une politique intelligente en tient compte, mais dans la mesure de ce qu'elles valent et en

sachant bien qu'elles ne sont nullement propres à une forte et longue action. C'est presque toujours, pour les nations comme pour les individus, un mal à traiter par le seul remède qui lui convienne, un bon régime soutenu et le temps. Ce fut le mérite de M. Casimir Périer de ne point céder à ces fantaisies qui n'étaient pas de vraies passions, et de persister à faire les affaires de la France selon le droit public et l'intérêt bien entendu, comme un homme sérieux fait les affaires d'un peuple sérieux.

Quoiqu'elle ait donné lieu de sa part à l'acte le plus hardi de la politique française au dehors après 1830, la question italienne était, en 1831, bien moins périlleuse pour le cabinet que la question belge ou la question polonaise, et bien moins brûlante dans le public. Les deux idées, ou plutôt les deux passions qui dominent et enflamment aujourd'hui cette question, l'expulsion de l'Autriche et l'unité de l'Italie, n'avaient pas éclaté à cette époque; elles étaient bien au fond des cœurs et se manifestaient dans le langage ou le travail caché des conspirateurs italiens; mais ils ne les déclaraient pas encore hautement, comme leur prétention absolue et leur but avoué. J'ajourne ce que j'ai à cœur de dire sur l'état général de l'Italie et la question italienne en Europe au moment où cette question s'est manifestée dans toute sa grandeur, pendant ma propre administration, de 1846 à 1848; je ne veux parler ici que de la situation des affaires d'Italie en 1831 et 1832, de ce qu'en pensait alors le cabinet français, de ce qu'il y

fit, et de la part que je pris moi-même aux débats dont elle fut l'objet.

Il n'y avait, à cette époque, aux deux extrémités de l'Italie et dans les deux États les plus liés à la France, soit par la contiguïté des territoires, soit par la parenté des souverains, dans le Piémont et à Naples, point d'insurrection flagrante ni d'explosion évidemment prochaine. Le roi de Naples, Ferdinand II, monté sur le trône depuis la Révolution de Juillet et en rapports affectueux avec le roi Louis-Philippe et la reine Marie-Amélie, son oncle et sa tante, semblait disposé à suivre leurs conseils et à introduire dans son gouvernement des réformes. Le roi de Sardaigne, Charles-Félix, avait vu les événements de 1830 en France avec grande inquiétude, mais sans mauvais vouloir pour le nouveau roi; les deux souverains se connaissaient personnellement; la reine Marie-Amélie était en correspondance habituelle avec la reine Marie-Christine, sa sœur. Quand le nouvel ambassadeur de France, M. de Barante, arriva à Turin, il y trouva beaucoup de crainte des mouvements révolutionnaires, mais point de méfiance du gouvernement français; on ne le croyait nullement disposé à susciter ou à soutenir en Italie des troubles. Tout en s'appuyant sur l'Autriche, le cabinet piémontais conservait envers elle son attitude comme son sentiment d'indépendance et de réserve; il avait reçu froidement, sans les repousser absolument, les offres de secours que le prince de Metternich s'était empressé de lui faire contre les révolutions; il était sincèrement résolu à vivre en bons

termes avec la France de 1830 et son gouvernement. De leur côté, les libéraux piémontais, même les *carbonari*, accoutumés, depuis leur échec de 1821, à la précaution et au silence, ne tentaient aucun mouvement; ils se rapprochaient de M. de Barante, plutôt par curiosité que dans l'espoir ou même avec le dessein de l'attirer dans leurs vues; un projet de proclamation fut imprimé en épreuve et lui fut montré, bien plus pour savoir ce qu'il dirait que pour lui donner officieusement une information. Nous étions en correspondance intime, et il m'écrivit le 8 février 1831, avec une sagacité que les événements se sont chargés de prouver : « Ce pays-ci est calme; le gouvernement est inquiet, mais ne se trouve aucun parti à prendre; les chances d'un mouvement jacobin et carbonaro semblent s'éloigner; les chances d'un progrès rapide dans l'opinion générale en deviennent plus grandes. Tous les yeux sont fixés sur nous. Le parti absolutiste, celui qui voudrait lutter et qui se fait des chimères, se compte par individus. Les hommes des hauts emplois, la noblesse passé cinquante ans, le Roi lui-même ne demandent que le *statu quo* gouverné sagement et avec égards pour tous. L'aristocratie plus jeune dit qu'il faut que la révolution vienne d'en haut, pour ne pas arriver d'en bas, et songe à de grandes réformes. D'autres, dans cette classe, vont même beaucoup plus loin et voudraient marcher presque du même pas que nous. On n'en est pas encore ici à compter pour beaucoup l'opinion du Tiers-État qui a pourtant à peu près autant de valeur

qu'en France; on le ménage tous les jours de plus en plus, mais on ne l'admet pas, et on l'ignore. C'est là, ce me semble, ce qui est le gage le plus vraisemblable d'une révolution. Il y a une réforme sociale à faire, et elles ne s'opèrent guère par ordonnances des rois. »

La mort du roi Charles-Félix, survenue le 27 avril 1831, et l'avénement du roi Charles-Albert, son successeur, ne changèrent rien alors, en Piémont, à cet état du gouvernement et du pays. De 1830 à 1832, la portion de l'Italie que gouvernaient des princes de la maison de Bourbon fut tranquille et en bons rapports avec la France de 1830 et son nouveau roi.

Ce fut dans les petits États possédés par des princes de la maison d'Autriche et dans les États du pape, à Modène, à Parme, à Bologne, à Ancône qu'éclata l'insurrection. Le prince de Metternich avait hautement déclaré la conduite que tiendrait l'Autriche en pareil cas : mettre ses propres possessions italiennes à l'abri de l'incendie révolutionnaire en l'étouffant chez ses voisins, protéger les princes de la maison d'Autriche et les souverains italiens qui réclameraient son secours contre les révolutions tentées dans leurs États, c'était là sa doctrine publique et sa ferme résolution. M. de Metternich était à la fois un praticien à vues positives et un théoricien à maximes savantes; d'un esprit trop élevé pour ne pas connaître les besoins et les goûts de l'esprit humain, il avait toujours soin de placer ses actes sous un grand drapeau intellectuel; il

allait sans hésiter à son but pratique, mais en donnant, à ses adversaires comme à ses alliés, le plaisir ou l'embarras de disserter philosophiquement sur la route. Il établit, sur le droit d'intervention dans certains cas et certaines limites, des principes que le gouvernement français de 1831 ne pouvait reconnaître, car il avait exprimé naguère, à propos de la Belgique, des principes en apparence contraires, mais qu'il ne devait pas non plus contester absolument, car il était bien résolu à se mêler de ce qui se passerait chez ses voisins si les intérêts de la France avaient évidemment et gravement à en souffrir. Les principes généraux ont presque toujours le tort de ne pas l'être assez pour embrasser tous les faits et convenir à tous les cas; aussi sont-ils d'ordinaire des armes de discussion plutôt que des règles de conduite. Le prince de Metternich envoya les troupes autrichiennes à Modène et à Bologne, au nom du droit d'intervention tel qu'il le définissait, mais en se hâtant de les retirer dès que les insurrections furent réprimées, ce qui n'exigea ni un long temps, ni un grand effort. M. Casimir Périer maintint le principe de non-intervention, mais en déclarant « qu'il n'en résultait point un contrat synallagmatique avec les insurrections de tous les pays, et que l'appui prêté par la France à ses voisins de Belgique n'établissait, entre elle et des nations éloignées, aucune espèce de solidarité du même genre. » Les deux ministres voulaient à la fois veiller aux intérêts de leur propre pays et maintenir la paix de l'Europe; et tout en discutant ils se toléraient ou même

s'entr'aidaient l'un l'autre dans leur travail vers leur double but.

Mais il était évident que, tant que les États italiens où l'insurrection avait éclaté, et surtout les États-Romains, resteraient dans la même situation intérieure, l'insurrection y recommencerait sans cesse, et qu'on verrait sans cesse, sur ce point, l'intervention nécessaire et la paix de l'Europe compromise. Il y a un degré de mauvais gouvernement que les peuples, grands ou petits, éclairés ou ignorants, ne supportent plus aujourd'hui : au milieu des ambitions démesurées et indistinctes qui les travaillent, c'est leur honneur et le plus sûr progrès de la civilisation moderne qu'ils aspirent, de la part de ceux qui les gouvernent, à une dose de justice, de bon sens, de lumières et de soins pour l'intérêt de tous, infiniment supérieure à celle qui suffisait jadis au maintien des sociétés humaines. Les pouvoirs qui ne comprendront pas cette condition actuelle de leur existence, et n'y sauront pas satisfaire, passeront tour à tour de la fièvre à l'atonie, et seront toujours à la veille de leur ruine. Frappées de cette nécessité de notre temps, et vivement pressées par le gouvernement français, les grandes puissances européennes essayèrent d'en convaincre aussi la cour de Rome, et de la déterminer à apporter dans l'administration de ses États des réformes suffisantes, sinon pour répondre à tous les désirs des libéraux italiens, du moins pour leur enlever leurs plus justes motifs de plainte et leurs meilleurs moyens de crédit auprès des populations. Les repré-

sentants de la France, de l'Autriche, de l'Angleterre, de la Prusse et de la Russie, à Rome, firent dans ce but, le 21 mai 1831, une démarche positive et concertée qui allait jusqu'à indiquer au pape les principales réformes dont l'Europe reconnaissait la nécessité et lui donnait le conseil [1].

La France avait alors pour représentant à Rome un de mes amis particuliers, le comte de Sainte-Aulaire, singulièrement propre, par ses dispositions et ses sentiments personnels, à la mission dont il était chargé. C'était non-seulement un très-galant homme et un homme très-éclairé, mais un catholique sincère en même temps qu'un libéral sincère, et un libéral modéré en même temps que résolu. Il portait, dans les conseils qu'il donnait à la cour de Rome au nom de la France, autant de respect et de bon vouloir pour le pape que de zèle en faveur des populations romaines et pour l'amélioration de leur gouvernement. S'il y avait un écueil dont il eût à se garder, c'était l'excès de la franchise dans l'expression successive des sentiments divers qui l'animaient et dans la défense alternative des intérêts divers qu'il avait à concilier. En soutenant, tour à tour et selon le besoin du moment, tantôt le gouvernement papal contre des prétentions sans mesure ou des menées hostiles, tantôt les vœux des populations romaines et les réformes qu'il demandait pour elles contre les préjugés ou l'entêtement de leurs maîtres, il abondait quelquefois avec trop d'effusion dans la cause dont il prenait

[1] *Pièces historiques*, n° X.

ce jour-là la défense, sans se préoccuper assez de celle qu'il aurait à défendre le lendemain, et de l'effet de ses diverses paroles sur le public, soit de France, soit d'Italie, qui l'entendait parler. Il était toujours parfaitement sensé et loyal, pas toujours assez prévoyant et circonspect. Noble défaut qui n'eût eu aucun inconvénient si la plupart des autres acteurs politiques, Italiens et Français, n'avaient pas eu plus d'arrière-pensées que M. de Sainte-Aulaire, et si la politique de toutes les puissances européennes avait été, dans la question italienne, aussi décidée que celle du cabinet français et de son ambassadeur à Rome en 1831.

Mais il n'en était pas ainsi : les meneurs populaires en France cherchaient, dans les affaires d'Italie, tout autre chose que la réforme du gouvernement romain, et, pour beaucoup de libéraux italiens, cette réforme n'avait de valeur qu'autant qu'elle préparait une révolution et une guerre nationales au lieu de les prévenir. De leur côté, les puissances européennes étaient loin de porter toutes, dans leurs conseils au pape, les mêmes sentiments : le prince de Metternich ne croyait guère, je pense, au succès des réformes indiquées, et l'empereur Nicolas ne le désirait point. C'était là, aux yeux de l'un des rêves, aux yeux de l'autre, des atteintes aux droits et à l'autorité d'un souverain. Ils s'étaient prêtés à la démarche faite auprès du pape, par prudence dans un moment d'orage, surtout par égard pour la France et l'Angleterre, dont ils redoutaient l'action libérale et qu'ils espéraient contenir en ne s'en séparant pas; mais,

dans leur cœur, ils ne portaient à leur propre sollicitation ni confiance, ni goût.

Rien n'est plus imprudent et ne crée, dans les grandes affaires, plus d'embarras que les actes qui ne sont pas faits sérieusement, et dont ceux-là même qui les font n'espèrent ou ne désirent pas le succès. Les bonnes apparences sans effet sont fatales à la bonne politique, et les remèdes vains aggravent le mal qu'ils ont l'air de vouloir guérir. Pour échapper à des difficultés intérieures ou à des mésintelligences diplomatiques, par complaisance plutôt que par conviction, on avait demandé à la cour de Rome des réformes; on ne s'inquiéta guère de savoir, d'abord si elles étaient praticables et suffisantes, ensuite si elles étaient exécutées; on voulait une démonstration bien plus qu'un résultat; la démonstration affaiblit le pape, et le résultat ne satisfit point les populations. Si les puissances européennes avaient été vraiment d'accord sur le fond des choses, si elles avaient toutes pris à leurs conseils le même intérêt, si elles avaient exercé sur la cour de Rome une action unanime et soutenue, elles auraient peut-être fait faire à la question italienne un pas vers une réelle et bonne solution; elles ne firent que l'envenimer. Les populations, déjà peu disposées à se contenter même de réformes efficaces, s'empressèrent de se livrer à l'irritation des espérances trompées. Quelques mois à peine après la promulgation des édits du pape, en date des 5 juillet, 5 et 31 octobre, et 4 et 5 novembre 1831, pour la réforme de l'administration municipale, de la justice

civile et de la justice criminelle dans les Légations[1], le désordre et l'insoumission d'abord, puis l'insurrection y recommencèrent; les gardes civiques se levèrent en armes; le cardinal Bernetti adressa une note aux représentants des cours étrangères pour leur déclarer la nécessité où se trouvait le pape de rentrer dans les voies d'une répression énergique. Toute réforme de la justice criminelle fut en effet suspendue; la guerre civile éclata; les troupes du pape battirent les insurgés sans les soumettre, et leurs excès après la victoire rengagèrent la lutte sous la forme des séditions locales, des vengeances privées, des rencontres fortuites, des assassinats. Sur la demande de la cour de Rome, et presque à la joie des populations, les Autrichiens rentrèrent dans les villes dont ils venaient de sortir.

La question italienne se présenta alors sous un tout autre aspect. Le concert des puissances avait été vain. La France, dont la politique à la fois libérale et antirévolutionnaire avait paru adoptée par l'Europe, n'avait pas réussi à la faire triompher en Italie, ni à établir, par cette voie, l'accord entre le pape et ses sujets. C'étaient l'Autriche et la politique de répression matérielle qui prévalaient. Si on en restait là, si le gouvernement fran-

[1] *Pièces historiques*, n° XI. Je joins à ces édits une lettre que M. Rossi m'écrivit de Genève, le 10 avril 1832, plusieurs mois après leur promulgation, et qui montre combien, soit par leur insignifiance, soit par leur non-exécution, ils avaient peu satisfait les Italiens les plus modérés, et quelles espérances ou plutôt quels désirs continuaient d'agiter les esprits. (*Pièces historiques*, n° XI.)

çais ne se montrait pas sensible à cet échec et prompt à le réparer, il n'avait plus en Italie ni considération, ni influence; en France, il ne savait que répondre aux attaques et aux insultes de l'opposition. Déjà elle s'indignait, elle questionnait, elle racontait les douleurs des Italiens, les excès des soldats du pape, la rentrée des Autrichiens dans les Légations en dominateurs et presque en sauveurs pour la sécurité de la population comme pour l'autorité du souverain. Il n'y avait là, pour la France, point d'intérêt matériel et direct; mais il y avait une question de dignité et de grandeur nationale, peut-être aussi de repos intérieur. La politique de la paix était abaissée et compromise. M. Casimir Périer n'était pas homme à prendre froidement et à accepter oisivement cette situation. Le Roi partagea son avis. L'expédition d'Ancône fut résolue.

On sait avec quelle rapidité et quelle vigueur elle fut exécutée. Partie de Toulon le 7 février 1832, sous les ordres du capitaine de vaisseau Gallois, et portant le 66e régiment de ligne, commandé par le colonel Combes, la petite escadre française arrivait le 22 en vue d'Ancône; dans la nuit, à deux heures, la frégate *la Victoire* entrait à pleines voiles dans le port; les troupes débarquaient en silence; les portes de la ville étaient enfoncées; et le lendemain matin, sans qu'une goutte de sang eût coulé, la ville et la citadelle étaient occupées par nos soldats faisant le service de tous les postes concurremment avec les soldats du pape, et le drapeau français flottait à côté du drapeau romain.

En France comme en Italie, comme dans toute l'Europe, la surprise fut extrême. Non que l'idée de quelque acte semblable du gouvernement français fût tout à fait nouvelle et n'eût pas déjà occupé les cabinets et les diplomates. Dès la première entrée des Autrichiens dans les Légations, M. de Sainte-Aulaire avait lui-même engagé le général Sébastiani à envoyer sur les côtes d'Italie des bâtiments français, prêts à une démonstration effective si elle devenait nécessaire; et le capitaine (aujourd'hui amiral) Parseval Deschênes s'était en effet promené avec ses frégates, d'abord devant Civita-Vecchia, puis dans l'Adriatique, tenant la haute mer, mais se portant vers les ports de la côte, entre autres vers Rimini et Ancône, dès que les troupes autrichiennes avaient l'air de s'en rapprocher. Quand la seconde occupation des Légations fut imminente, M. Casimir Périer chargea expressément M. de Sainte-Aulaire de demander au Pape que, si les Autrichiens y rentraient, les troupes de quelque puissance italienne, spécialement du Piémont, fussent admises sur quelque autre point des États-Romains, et un corps français dans la citadelle d'Ancône. M. de Sainte-Aulaire s'acquitta fidèlement de sa mission, et dans plusieurs entretiens, d'abord avec le cardinal Bernetti, puis avec le Pape lui-même, il leur annonça la demande du gouvernement français. Au premier moment il put croire qu'elle ne serait pas péremptoirement repoussée; mais bientôt, à l'idée de la présence des soldats et du drapeau français sur un point quelconque de l'Italie, une vive

alarme s'empara de la cour de Rome, de tout le Sacré-Collége et des représentants des puissances étrangères auprès du Pape ; c'était, à leurs yeux, probablement la révolution, et en tout cas l'influence française envahissant l'Italie. Leur opposition n'eut pas grand'peine à prévaloir ; et lorsque, le 31 janvier 1832, le comte de Sainte-Aulaire adressa officiellement au cardinal Bernetti la demande du cabinet français, le cardinal y répondit le lendemain par un refus formel. Huit jours après, le 9 février, M. Casimir Périer informait M. de Sainte-Aulaire qu'une escadre française, à la destination d'Ancône, avait fait voile de Toulon.

Depuis quelques semaines déjà, on s'entretenait en Italie des préparatifs de cet armement ; mais on se demandait avec une profonde incertitude quel en pouvait être l'objet. A Rome, à Naples, à Florence, pas plus les agents français que les politiques italiens, personne n'avait cru à ce débarquement soudain, à cette invasion inattendue et à main armée dans une ville romaine ; l'acte semblait trop contraire au droit public et trop téméraire pour être ainsi commis en pleine paix et sans l'aveu, ni du pape, ni des alliés de la France. A Turin seulement M. de Barante, informé par M. Edmond de Bussierre, alors premier secrétaire de l'ambassade de France à Naples, du départ de l'expédition et de son objet probable, m'écrivit le 28 février 1832, avant de savoir qu'elle avait réussi : « J'attends dans la journée le courrier qui apportera des nouvelles d'Ancône. Nous supposons ici que, malgré le profond déplaisir

que cette occupation causera à l'Autriche et au Saint-Siége, on y aura consenti. C'est, dans les circonstances données, la meilleure détermination qu'on pût prendre. L'occupation par les troupes sardes était difficile à arranger. Le cabinet de Turin ne s'y serait prêté que s'il eût été parfaitement certain de ne point déplaire à l'Autriche. Dès lors, politiquement, une garnison sarde eût été une garnison autrichienne. Cet arrangement eût laissé subsister ce que nous avons à empêcher, la suzeraineté de l'Autriche sur l'Italie. Là est toute la question. A Vienne et à Milan, on n'a aucune envie de conquérir les Légations, mais on veut garder la haute main sur la Péninsule; et c'était chose d'autant plus facile que les gouvernements italiens, qui s'en défendaient un peu avant notre révolution, aujourd'hui ne demandent pas mieux et cherchent là leur sauve-garde. Si donc nous occupons Ancône, ce que je saurai avant de fermer ma lettre, nous aurons déplu à l'Autriche sans qu'elle veuille se brouiller avec nous, ce qui est très-bon. Nous aurons montré aux gouvernements italiens que nous n'entendons pas qu'ils se fassent vassaux, afin de ne rien accorder à leurs sujets. Nous aurons fait acte de force, à la grande joie de tout le parti français et libéral, qui se trouvera encouragé et appuyé par la présence de notre drapeau en Italie. Les *carbonari* eux-mêmes commenceront à faire un peu plus de cas de notre ministère que de M. de La Fayette. Tout est donc pour le mieux, s'il y a succès. » Quelques heures plus tard, M. de Barante terminait ainsi sa lettre : « C'est chose faite; nous

sommes entrés à Ancône avec des démonstrations de vive force, et le pape proteste. Si l'Autriche, comme il semble, prend la chose en patience, nous voilà en bonne position. L'effet sera grand en Italie, et je l'aperçois déjà. »

A Rome, dans les premiers moments, l'irritation du gouvernement fut aussi vive qu'elle était naturelle : par une note du cardinal Bernetti à M. de Sainte-Aulaire, le pape protesta solennellement contre l'occupation d'Ancône; il fit retirer de la ville ses représentants, ses soldats, son drapeau, et transféra à Osimo le gouvernement de la province. Le cabinet de Vienne fit grand bruit de sa surprise, déclarant que c'était là une affaire européenne et dont tous les cabinets devaient se préoccuper. A Londres même, lord Grey et lord Palmerston, que M. de Talleyrand, tenu au courant par M. Périer, avait d'avance préparés à l'événement, et qui s'y étaient résignés, non sans quelque peine, furent accusés, dans le parlement, de livrer l'Italie à l'ambition de la France. M. de Sainte-Aulaire était et ne pouvait pas ne pas être un peu troublé et inquiet; après l'insuccès de sa négociation pour arriver au même but par une voie régulière, il ne s'était point attendu à un acte si soudain et si rude; c'était sur lui que portait le poids d'une situation qu'il n'avait pas faite; c'était à lui à calmer l'irritation et à dissiper les méfiances du pape et de ses conseillers. Il se mit à l'œuvre avec sa fidélité et son dévouement accoutumés aux instructions de son gouvernement comme aux intérêts de son pays; et six

semaines après l'occupation d'Ancône, il avait réussi à la faire reconnaître par la cour de Rome comme un fait temporaire qui ne devait altérer ni la paix de l'Europe, ni les bons rapports du Saint-Siége avec la France, et une convention du 16 avril 1832 en régla le mode et les conditions.

Indépendamment de son propre travail et de la confiance personnelle qu'il avait conquise à Rome, ce fut surtout à l'attitude et au langage que tint alors M. Casimir Périer, soit dans les relations diplomatiques, soit dans les Chambres, que M. de Sainte-Aulaire dut le crédit et la force dont il avait besoin pour atteindre à ce difficile résultat. Au moment où l'on apprit que les troupes françaises étaient entrées de vive force dans Ancône, les représentants des grandes puissances à Paris, soit qu'ils fussent réellement troublés de l'événement, soit qu'ils voulussent mettre à couvert leur responsabilité officielle, se rendirent chez M. Périer pour lui demander des explications. Ils le trouvèrent très-souffrant; on venait, quelques heures auparavant, de lui mettre des sangsues; il les reçut avec une fierté agitée; et, sur une parole du ministre de Prusse, le baron de Werther, qui demanda s'il y avait encore un droit public européen, M. Périer, se levant brusquement de son canapé, s'avança vers lui en s'écriant : « Le droit public européen, Monsieur, c'est moi qui le défends; croyez vous qu'il soit facile de maintenir les traités et la paix? Il faut que l'honneur de la France aussi soit maintenu; il commandait ce que je viens de

faire. J'ai droit à la confiance de l'Europe, et j'y ai compté ! » Le comte Pozzo di Borgo me disait, en me racontant cette entrevue : « Je vois encore cette grande figure pâle, debout dans sa robe de chambre flottante, la tête enveloppée d'un foulard rouge, marchant sur nous avec colère. » Ce premier mouvement passé, la conversation devint facile, et les ministres étrangers se retirèrent satisfaits. Le coup ainsi porté et bien soutenu, M. Périer sentit la nécessité de panser la blessure, et il le fit avec la fermeté franche d'un homme sûr de son dessein comme de son pouvoir, qui ne désavoue rien parce qu'il n'a rien à cacher, et qui, en marchant à son but, sait s'arrêter aussi bien que s'élancer. Le 7 mars 1832, la Chambre des députés discutait le budget du département des affaires étrangères; M. Casimir Périer prit la parole, et traita toutes les questions flagrantes de la politique extérieure. Arrivé aux affaires d'Italie et à l'occupation d'Ancône, connue à Paris seulement depuis quatre jours : « Ce n'est point encore là, dit-il, un événement accompli, et par conséquent soumis à des investigations sans bornes; mais nous nous hâtons de déclarer qu'il n'y a rien, dans cette démarche mûrement réfléchie et dont toutes les conséquences ont été pesées, qui puisse donner aux amis de la paix la moindre inquiétude sur le maintien de la bonne harmonie entre les puissances qui concourent, dans cette question comme dans toutes les autres, à un but commun. Comme notre expédition de Belgique, notre expédition à Ancône, conçue dans l'intérêt général de la

paix, aussi bien que dans l'intérêt politique de la France, aura pour effet de contribuer à garantir de toute collision cette partie de l'Europe, en affermissant le Saint-Siége, en procurant aux populations italiennes des avantages réels et certains, et en mettant un terme à des interventions périodiques, fatigantes pour les puissances qui les exercent, et qui pourraient être un sujet continuel d'inquiétude pour le repos de l'Europe. »

A mon tour, je montai le lendemain à la tribune, et, plus libre que M. Périer, j'entrai plus avant dans l'explication des motifs de l'expédition d'Ancône, de notre politique en Italie, et de ses liens avec notre politique générale en Europe : « Nous ne pouvons le méconnaître, dis-je; il y a un parti, une faction qui a besoin d'une guerre générale, qui n'a d'espérance et de chance que dans une collision universelle. On avait espéré que cette collision viendrait de la Belgique; elle a manqué. On l'avait espérée de la Pologne; elle a manqué. On la cherche en Italie. On s'est hâté de dire qu'il y avait là, de la part de l'Autriche, une grande intrigue, et que son intervention dans les Légations n'était qu'un prétexte pour s'emparer de ces provinces et les ajouter à ses possessions italiennes. On s'est flatté que de là naîtrait, entre la France et l'Autriche, une collision que la Belgique et la Pologne n'ont pas donnée, et dont on se promet je ne sais combien de révolutions en Europe. J'ai la confiance qu'on se trompera sur l'Italie comme on s'est trompé sur la Belgique et la Pologne. Le gouvernement autrichien a trop de bon sens pour ne pas sa-

voir que la possession même des Légations ne vaut pas pour lui les chances d'une guerre générale; ce qu'il veut, c'est que l'Italie lui appartienne par voie d'influence, et c'est là ce que la France ne saurait admettre. Il faut que chacun prenne ses positions; l'Autriche a pris les siennes; nous prenons, nous prendrons les nôtres; nous soutiendrons l'indépendance des États italiens, le développement des libertés italiennes; nous ne souffrirons pas que l'Italie tombe complétement sous la prépondérance autrichienne; mais nous éviterons toute collision générale. Les insurrections fomentées et exploitées, les guerres d'invasion et de conquête, voilà la politique révolutionnaire, celle où l'on voudrait nous entraîner; des mesures comminatoires, des précautions fortes, des expéditions limitées, des négociations patientes, voilà la politique régulière et civilisée. Nous avons commencé à y entrer; nous y persévérerons. Les difficultés que nous rencontrons sont graves; mais elles n'ont rien d'incompatible avec l'état de paix européenne; ce ne sont pas des questions de vie et de mort; elles se résoudront peu à peu par la bonne conduite du gouvernement, par son respect des droits de tous, de tous les droits de tous, et par la constance des Chambres à le soutenir fermement dans cette voie. »

Je prends plaisir à me rappeler nos luttes de cette époque; j'y entrais avec ardeur, mais comme volontaire et en pleine liberté; aucune fonction, aucun engagement ne me liaient à M. Casimir Périer; c'était mon propre dessein que je poursuivais, ma propre pensée que je

développais en défendant son administration. Et je n'allais pas seul au combat; j'y trouvais, indépendamment des ministres, d'habiles et efficaces alliés : M. Dupin et M. Thiers soutenaient comme moi la politique du cabinet. Occupant tous deux des fonctions, l'un procureur général à la Cour de cassation, l'autre conseiller d'État, ils n'en étaient pas moins, dans les Chambres, des champions de bonne volonté, poussés par leur conviction personnelle bien plus que par l'obligation de leur charge. Il n'y avait entre nous aucun concert, point d'entente préalable ni de tactique convenue; nous entrions dans l'arène, chacun par la porte qui lui convenait et sous les couleurs de son choix. Nous traitions en général les questions sous des points de vue et par des procédés très-différents. M. Dupin, en parlant de la politique extérieure, la considérait moins en elle-même que dans son influence sur l'état intérieur du pays, sur ses intérêts domestiques, sa prospérité, son repos. M. Thiers parcourait toutes les hypothèses, discutait toutes les conduites, celle qu'indiquait l'opposition comme celle que tenait le gouvernement, et il faisait à chaque pas ressortir les impossibilités pratiques, les contradictions inévitables, les périls démesurés de la politique que MM. Mauguin, Bignon, Lamarque, et aussi M. de La Fayette avec plus de dignité et de politesse, quoique plus hardiment encore, auraient voulu imposer au pays comme au gouvernement. Je m'appliquais surtout à bien caractériser la politique générale du cabinet et de ses amis, à l'établir fortement en droit, à montrer

comment elle devait persister et dominer dans toutes les questions particulières; et en même temps j'attaquais de front les mauvaises traditions, les faux principes auxquels était empruntée la politique de l'opposition et dont elle eût ramené le funeste empire. Loin de nuire à la cause que nous soutenions en commun, ces diversités de position et de langage la servaient, car elles faisaient voir combien de défenseurs divers, mais tous convaincus et zélés, se ralliaient pour la faire triompher.

L'expédition d'Ancône n'était pas la première preuve que M. Casimir Périer eût donnée de son efficace énergie à soutenir au dehors l'honneur et l'intérêt de la France. Quelques mois auparavant, il avait eu de justes réclamations à élever contre l'iniquité brutale avec laquelle le roi don Miguel traitait, dans leur personne comme dans leurs biens, les Français établis en Portugal, et il n'en avait pas obtenu le redressement. Le gouvernement anglais, qui avait eu aussi à Lisbonne quelques-uns de ses nationaux à protéger contre des violences semblables, venait de recevoir les satisfactions qu'il avait demandées. M. Casimir Périer, las de les attendre, résolut d'aller les prendre. L'amiral Roussin, à la tête d'une belle escadre et avec autant d'habileté que de hardiesse, força l'entrée du Tage, fit prisonnière dans ses propres eaux toute la flotte portugaise, éteignit le feu des forts qui la protégeaient, et devant les quais de Lisbonne contraignit les ministres de don Miguel à venir signer sur son vaisseau la convention qui donnait, à la France et aux Français établis en Por-

tugal, toutes les réparations de dignité et d'intérêt auxquelles ils avaient droit. La brillante exécution de cette rapide campagne n'en fut pas, aux yeux du public français, le seul mérite; il y vit une preuve de l'indépendance que conservait le cabinet de M. Casimir Périer dans ses rapports avec l'Angleterre. A Londres, l'opposition essaya de faire au gouvernement un reproche de l'humiliation que le Portugal venait de subir; le duc de Wellington lui-même sortit, à cette occasion, de sa réserve accoutumée : « J'ai senti, dit-il, moi sujet anglais, la rougeur me monter au front, à la vue d'un ancien allié traité ainsi sans que l'Angleterre fît rien pour s'y opposer. » Le cabinet anglais n'avait nul droit de s'opposer à la justice que réclamait la France; et si le duc de Wellington eût été au pouvoir, je ne doute guère qu'il n'eût tenu la même conduite que lord Grey. Quand on n'agit que selon le droit, et qu'en l'établissant clairement on le soutient fermement, le gouvernement anglais, même quand il a de l'humeur, ne s'engage pas légèrement, et pour des questions secondaires, dans une querelle sérieuse avec ses voisins.

Cette bonne conduite soutenue, ce concours de prudence et de vigueur, cette fermeté à ne pas s'écarter, dans les questions particulières les plus épineuses, de la politique générale et pacifique que proclamait le cabinet, faisaient en Europe, autant et encore plus qu'en France, une profonde impression. M. Casimir Périer devenait partout l'objet de l'estime et des espérances, non-seulement des hommes en pouvoir, mais

des honnêtes gens éclairés. Le cabinet anglais lui témoignait de jour en jour plus de confiance. Les gouvernements même les plus méfiants commençaient à compter sur sa parole et à croire qu'avec lui on pouvait traiter de l'avenir. Un désarmement général et concerté était le vœu de tous les cabinets. A Vienne surtout, le prince de Metternich s'attachait à cette perspective, faisait honneur à M. Périer de l'avoir ouverte, et parlait tout haut des éclatantes marques de considération que tous les souverains s'empresseraient de lui donner s'il rendait possible, pour l'Europe, cette grande mesure qui devait épargner aux peuples tant de charges et aux gouvernements tant d'embarras. « Ce que nous pouvons nous-mêmes concevoir d'espérance au dedans, m'écrivait M. de Barante, est avidement saisi par l'étranger. Les cabinets n'ont nulle envie de jouer le tout pour le tout. Quelle que soit leur antipathie pour la Révolution de Juillet, ils aimeraient mieux la voir se régler et se consolider que tomber en confusion. Au fond, la France révolutionnaire leur paraît moins redoutable en permanence que la France bien ordonnée; parfois ils s'imaginent qu'elle n'aurait pas même la force du désordre. Pourtant c'est là un grand péril, actuel, inconnu, impossible à mesurer, et l'on aime mieux ne pas le courir. Mais toute la situation changerait si M. Périer s'en allait. Déjà, quand, à l'ouverture de votre session, il a voulu se retirer, on a cru tout perdu. Aussi l'affaire de Belgique a-t-elle passé pour un coup de bonheur. »

Mais ni l'énergie, ni le renom d'un homme ne suffisent, en quelques mois, à faire rentrer dans l'ordre une société profondément ébranlée. M. Casimir Périer avait accepté la plus rude comme la plus noble des tâches, la tâche de dompter l'anarchie au nom d'un gouvernement né d'une révolution et en présence de la liberté. Au milieu de ses efforts et de ses succès, et de la confiance qu'il inspirait aux honnêtes gens de France et d'Europe, le mal était toujours là, ralenti mais non guéri; l'anarchie se débattait sous sa main, intimidée mais non vaincue. Dans les premiers mois de 1832, deux complots éclatèrent encore à Paris, et sur plusieurs points du royaume, comme à Grenoble, l'autorité du gouvernement fut méconnue et la paix publique violemment troublée. Les espérances révolutionnaires enflammaient encore les mauvaises passions. Le parti républicain ne renonçait point; le parti légitimiste rentrait en scène. La presse périodique n'avait jamais été plus hostile ni avec plus d'audace. Dans la Chambre des députés, l'opposition poursuivait ses attaques contre le cabinet, et l'étalage de cette politique déclamatoire qui, tantôt adroitement violente, tantôt confiante dans sa témérité, donnait un appui indirect à la guerre à mort que, hors des Chambres, le pouvoir avait à soutenir. Les étrangers, princes et peuples, observaient avec une surprise inquiète cet état de révolution prolongée sous un gouvernement qui s'était si promptement et si facilement établi : « Notre considération et notre influence, m'écrivait M. de Barante, sont mises

en quarantaine ; nous offrons l'aspect d'un pays où les honnêtes gens soutiennent la plus pénible et la plus dangereuse lutte contre la partie folle ou perverse de la population. Le point d'arrêt n'est pas trouvé ; on s'aperçoit que tout est encore en question et en péril ; les victoires du parti raisonnable semblent l'épuiser, sans affaiblir le parti opposé. Le désir de changer l'état de la société et de réduire à l'état de parias toutes les supériorités devient de jour en jour plus manifeste. On admire, mais on plaint M. Périer. Votre nom est souvent prononcé comme celui du plus net et du plus vaillant adversaire de l'esprit d'anarchie ; mais lors même qu'on espère une heureuse issue, un tel état social tente peu les libéraux qui ne sont pas révolutionnaires. Si nous étions en meilleur train, si nous présentions un aspect rassurant et honorable, le progrès des idées d'amélioration serait rapide. Au lieu de cela, l'Italie flotte entre la sédition et la répression autrichienne. »

Personne ne se faisait, sur l'état du pays et sur l'insuffisance de son propre succès, moins d'illusion que M. Périer lui-même. J'ai déjà dit qu'il était peu enclin à l'espérance, et très-méfiant soit envers les hommes, soit envers la destinée. L'expérience, loin de l'atténuer, aggravait en lui cette disposition. A mesure qu'il gouvernait, il devenait plus difficile en fait de gouvernement, plus choqué de ce qui manquait à son œuvre, plus exigeant envers ses agents, ses alliés et ses amis : « Personne ne fait tout son devoir, disait-il ; personne

ne vient en aide au gouvernement dans les moments difficiles. Je ne puis pas tout faire. Je ne sortirai pas de l'ornière à moi tout seul. Je suis pourtant un bon cheval. Je me tuerai, s'il le faut, à la peine. Mais que tout le monde s'y mette franchement et donne avec moi le coup de collier; sans cela, la France est perdue. » Il prévoyait le moment où, même en réussissant, il ne pourrait ou ne voudrait pas porter plus longtemps le fardeau dont il s'était chargé, et il se préoccupait, avec une noble inquiétude, de ce que serait après lui le sort de son pays. Un de mes amis, jeune attaché alors à son cabinet et qui devint peu après son neveu, M. Vitet eut avec lui, vers le milieu de mars 1832, peu de jours avant l'invasion du choléra dans Paris, une conversation dont il fut si frappé qu'il en a recueilli les souvenirs. Je les consigne ici textuellement, tels qu'il me les a communiqués, et sans croire que l'honneur qui m'y est fait par l'estime de M. Casimir Périer m'impose une apparence d'embarras et un devoir de réticence. « Je l'avais accompagné en tête à tête, dit M. Vitet, hors Paris, à sa maison du bois de Boulogne, où son médecin l'envoyait prendre l'air, car il était déjà affaibli et souffrant. Nous fîmes, pendant plus de deux heures, le tour de ses jardins, sous un ciel triste et brumeux que je vois encore. Il me parla, avec plus d'abandon et de suite qu'il n'avait jamais fait, de ses projets, de ses plans, de ses espérances. Il me lut les dernières dépêches qu'il venait de recevoir de Londres et de Vienne, me montra que, dans un délai plus court qu'on ne

pensait, il y avait lieu d'attendre que les puissances continentales désarmeraient sur une assez grande échelle pour ôter toute idée d'arrière-pensée de leur part : « Dès lors, ajouta-t-il, toute cette mousse de guerre tombera, et cela fait, je me retire ; ma tâche sera terminée. Le fardeau est déjà lourd ; il deviendrait intolérable quand le danger serait dissipé. Mes meilleurs amis, qui déjà ne sont pas commodes, me joueraient, à tout propos, des tours pendables. Je leur céderai la place. Mais je ne m'en irai pas sans m'être donné des successeurs qui comprennent et qui veuillent conserver ce que j'ai fait. » Là dessus il entra dans de longs détails sur quelques-uns de ses alliés, les drapant de main de maître : « Ce n'est pas avec ces hommes-là, reprit-il, qu'on peut faire un gouvernement. Je sais que les doctrinaires ont de grands défauts, et qu'ils n'ont pas l'art de se faire aimer du gros public ; il n'y a qu'eux pourtant qui veuillent franchement ce que j'ai voulu. Je ne serai tranquille qu'avec Guizot. Nous avons gagné assez de terrain pour qu'il puisse entrer au pouvoir. Ce sera ma condition. »

Encore un exemple de la vanité des confiances de l'homme ! Au moment où M. Casimir Périer se préoccupait ainsi de régler l'avenir, le présent était près de lui échapper ; le choléra, qui devait l'atteindre, envahissait soudainement Paris. On a dit que, dès la première explosion du fléau, M. Périer en avait eu l'imagination frappée au point qu'à l'instant sa santé en souffrît, surtout que les bruits d'empoisonnement et les meurtres

populaires suscités par ces bruits avaient troublé son âme, presque comme un outrage personnel. Il fut, en effet, profondément indigné de ces déplorables scènes de crédulité féroce : « Ce n'est pas là, disait-il, la pensée d'un peuple civilisé; c'est le cri d'un peuple sauvage. » Mais je ne pense pas que son impression soit allée plus loin : « J'étais présent, m'a dit M. d'Haubersaert, quand le préfet de police vint lui rendre compte de ce qui se passait. M. Périer fut ému, irrité, attristé, mais point troublé. » Il avait l'imagination chaude, le tempérament irritable, mais l'âme forte et l'esprit ferme; il voyait les choses telles qu'elles étaient réellement, sans exagération comme sans illusion, même lorsqu'il en était profondément remué.

Je ne trouve pas que les écrivains qui ont raconté ce temps aient peint avec vérité et justice l'état de Paris, gouvernement et peuple, pendant cette lugubre crise. Aussi absurdes qu'odieux, les emportements populaires furent peu nombreux, limités à quelques rues encombrées d'une population pauvre et grossière, et ils cessèrent promptement. L'aspect général de la ville était morne, mais point troublé; on ne voyait nulle part cette agitation désordonnée ou cette immobilité stupide qui caractérisent la peur; les habitants passaient dans les rues silencieux, le pas pressé, la physionomie un peu tendue et crispée, sous l'influence de l'air froid et sec qu'il respiraient. Les Chambres, les tribunaux, les fonctionnaires de toute sorte continuèrent régulièrement leurs travaux. Les prêtres, les administrateurs, les

médecins, les employés des établissements pieux et charitables firent leur devoir, beaucoup avec ardeur, presque tous sans hésitation. Le Roi et sa famille, les ministres, tous les chefs des services publics donnèrent l'exemple du courage et du dévouement. Le comte d'Argout, dans les attributions duquel se trouvait la police sanitaire, parcourait les quartiers les plus malades, aidant de sa propre main à placer les morts dans les voitures qui les recueillaient de maison en maison pour les porter aux cimetières. La charité chrétienne, la sympathie libérale et le zèle administratif unissaient leurs efforts pour lutter contre le mal ou en atténuer les résultats. L'anxiété publique était visible, la tristesse profonde; mais on n'avait sous les yeux aucun de ces spectacles d'épouvante honteuse et de désorganisation sociale et morale qui, dans d'autres temps et ailleurs, ont accompagné de telles épreuves. On se sentait, au contraire, au milieu d'une population en qui dominait le sentiment du devoir ou de l'honneur, et sous la main d'un gouvernement régulier, intelligent, vigilant, résolu et capable d'accomplir, dans les limites de la science et de la puissance humaines, tout ce qu'exigeait de lui le périlleux service de la société confiée à ses soins.

Ce n'est point par des observations indirectes et lointaines, c'est de près et par moi-même que j'ai vu et pu apprécier l'état moral de Paris à cette époque. Je vivais au milieu du mal public et du travail assidûment suivi pour y porter remède. Pourquoi ne rendrais-je pas à une chère mémoire ce qui lui est dû? L'affection com-

mande la réserve, mais n'interdit pas la vérité. Dame de charité dans le quartier que nous habitions, dès que le fléau y parut, ma femme se voua à en défendre les familles pauvres commises à sa charge, et bien d'autres aussi dont la détresse s'aggravait par ce nouveau péril. Elle employait chaque jour plusieurs heures à les visiter, à munir de précautions ceux qui se portaient bien, à faire soigner et souvent à soigner elle-même ceux qui étaient atteints, à faire promptement enlever ceux qui avaient succombé, à soutenir et à consoler ceux qui restaient. Sa jeunesse, son activité, sa sérénité, son facile courage, sa bonté à la fois sympathique et fortifiante lui acquirent bientôt la confiance des effrayés, des malades, des médecins, des administrateurs, de tous ceux qui, dans le quartier, étaient les objets ou les alliés de son œuvre. Ils venaient incessamment réclamer ses visites, ses secours, ses conseils; les uns l'informaient de leurs maux et de leurs besoins; les autres la mettaient au courant des mesures adoptées par l'administration et des moyens employés par la science. De mon cabinet, j'entendais fréquemment demander : « Madame Guizot y est-elle? » Je la voyais, avec une inquiétude qu'elle me voyait bien, mais dont nous ne nous parlions pas, sortir, rentrer, ressortir plusieurs fois dans le jour pour suffire à sa tâche. Sa santé n'en fut point altérée, mais elle eut bientôt à s'occuper de sa propre maison. Je fus moi-même atteint du choléra; pas très-gravement, assez cependant pour que mon médecin, le docteur Lerminier, dît :

« Si M. Guizot avait peur, il serait bien malade. » Je n'eus à me défendre d'aucune impression semblable. Pendant un jour seulement, mon malaise fut extrême; j'avais comme un sentiment de grand trouble et de désorganisation intérieure. Les remèdes, surtout l'emploi continu de la glace, mirent fin à cet état; j'entrai rapidement en convalescence, et ma femme put reprendre au dehors son œuvre [1]. Cette atmosphère de charité où je vivais et ma propre indisposition me rendirent l'histoire du choléra de 1832 très-familière; j'en entendais sans cesse parler; j'étais au courant de tous les incidents, de tous les travaux, de tous les sentiments qui s'y rattachaient. Je suis sorti de cette triste époque plein d'estime pour la bonté, le courage, le dévouement, le zèle intelligent, la sympathie affectueuse, pour toutes les vertus privées qui abondent dans toutes les classes de la société française, et qui s'y déploient avec une verve charmante dès que les grandes épreuves les appellent. Il y a là de quoi compenser bien des faiblesses, et de puissants motifs d'espérer que cette société acquerra aussi, avec le temps, les vertus publiques dont elle a besoin pour accomplir sa destinée et pour satisfaire à son propre honneur.

Au plus fort de la crise, pour combattre les craintes de contagion et relever les esprits abattus, le gouverne-

[1] Je me donne le plaisir de publier, dans les *Pièces historiques*, n° XII, un essai intitulé : *De la Charité et de sa place dans la vie des femmes*, par M^me^ Éliza Guizot, écrit en 1828, et qui n'a été imprimé que dans un *Recueil* inédit et tiré seulement à soixante exemplaires.

ment voulut faire une démarche un peu éclatante. Le Roi proposa d'aller en personne, avec le président du Conseil, visiter l'Hôtel-Dieu. Le cabinet n'y consentit point; mais M. le duc d'Orléans, avec un généreux empressement, demanda à remplacer son père, et son offre fut acceptée. La visite eut lieu le 1er avril 1832. Le duc d'Orléans, M. Casimir Périer et M. de Marbois, alors président du Conseil général des hospices et âgé de quatre-vingt-sept ans, parcoururent les salles des cholériques de l'Hôtel-Dieu, s'arrêtant auprès du lit des malades, leur prenant les mains, causant avec eux, et les encourageant par de bonnes et fermes paroles. La visite fut longue. Plusieurs malades, dix ou douze, selon le rapport d'un assistant, moururent pendant sa durée. M. Lanyer, jeune médecin distingué, employé alors dans le ministère de l'intérieur comme directeur des affaires civiles de l'Algérie, avait accompagné M. Casimir Périer dans cette visite; il l'engagea, ainsi que M. le duc d'Orléans, à y mettre un terme, disant qu'un plus long séjour dans cette atmosphère pouvait être dangereux et était complétement inutile. Ni M. le duc d'Orléans, ni M. Périer ne tinrent compte de cet avis. Le prince discutait, avec une entière liberté d'esprit, la question de savoir si le choléra était ou non contagieux; et M. Périer, silencieux et grave, éprouvait et contenait visiblement, en présence de tant de souffrances, une profonde émotion. Ils se retirèrent enfin, et, rentré au ministère de l'intérieur, M. Périer se complaisait à raconter le courage de ce jeune prince et de ce vieux magistrat, l'un sur

les marches du trône, l'autre sur le bord du tombeau, tous deux parfaitement tranquilles et sereins à côté de ces mourants dont le souffle répandait peut-être la mort. Pour lui, il avait, en parlant de ce spectacle, les yeux ardents, le teint pâle, la physionomie altérée, et ses amis étaient pénétrés d'inquiétude en le regardant.

Trois jours après cette lugubre visite, M. Casimir Périer était gravement malade; l'un de ses collègues, M. de Montalivet, vint le voir, le 5 avril, dans la soirée: « Je le trouvai seul, étendu sur un canapé; les meurtres commis la veille par une foule furieuse et stupide, sur de prétendus empoisonneurs, avaient fait sur son esprit une impression navrante. Il me fit, sur la France et sur lui-même, les plus tristes prédictions : « Je vous « l'ai déjà dit; je sortirai de ce ministère les pieds en « avant. » C'étaient en effet les termes dont il s'était servi avec moi le jour même où il s'installa au ministère de l'intérieur, le 14 mars 1831. Il m'entretint ensuite, avec calme et tristesse, de l'article à insérer le lendemain dans *le Moniteur*[1]. Le préfet de police arriva. Je le quittai en lui disant un adieu qui devait être le dernier. Je ne l'ai plus revu[2]. »

Pendant que le choléra, en envahissant M. Casimir Périer, mettait en péril le repos de la France, il lui enlevait, dans M. Cuvier, une de ses gloires[3]. Au milieu de

[1] *Pièces historiques*, n° XIII.

[2] Extrait d'une lettre que m'a adressée, le 18 septembre 1858, M. de Montalivet, à qui je dois, sur toute cette époque, plusieurs renseignements importants.

[3] On a discuté les causes de la mort de M. Cuvier. Pour

son trouble, la France sentit vivement cette perte; elle a toujours aimé la grandeur intellectuelle, et c'est aujourd'hui presque la seule qu'elle se plaise à honorer. Le concours aux obsèques de M. Cuvier fut très-grand, et un sentiment vrai de sympathie et de regret animait cette foule pressée d'accourir pour rendre hommage à un maître de la science, pressée de s'écouler pour se soustraire au péril du fléau qui l'avait frappé. Ce mélange de généreux respect et de préoccupation personnelle était un spectacle à la fois noble et triste.

Le mal éclata, chez M. Casimir Périer, avec une grande violence : « Des spasmes nerveux soulevaient ce grand corps dans son lit, par une sorte de mouvement mécanique dont la puissance irrésistible était effrayante. C'était un douloureux spectacle que celui de cette intelligence et de cette volonté si énergique luttant en vain contre la matière[1]. » Quelques-uns des médecins appelés doutaient que ce fût le choléra; la plupart, et les principaux, l'affirmaient, et tout semble

avoir, à ce sujet, l'avis d'un juge parfaitement compétent, je me suis adressé à mon savant confrère et ami, M. Flourens, son digne successeur dans l'Académie française comme dans l'Académie des sciences. Il m'a répondu : « Les causes de la mort de M. Cuvier sont restées douteuses. Elle a été attribuée au choléra, et il est très-probable que le choléra a en effet agi, mais seulement d'une manière latente. Les symptômes manifestes de la maladie furent ceux d'une paralysie qui, du bras droit, gagna successivement le pharynx et les organes respiratoires. »

[1] Extrait d'une lettre que m'a adressée, le 27 septembre 1858, sur la maladie et les derniers jours de M. Casimir Périer, M. Lanyer, qui l'avait accompagné à l'Hôtel-Dieu, et qui, depuis ce jour, resta constamment auprès de lui.

indiquer qu'ils avaient raison. A côté de M. Périer, dans le ministère de l'intérieur, onze personnes en étaient en même temps attaquées, et son collègue, M. d'Argout, qui l'avait accompagné dans la visite à l'Hôtel-Dieu, était frappé comme lui, et presque en aussi grand danger. Au bout de quelques jours, une amélioration sensible donna quelques espérances; ce fut, entre les médecins, le moment des doutes, des discussions et des essais divers; pendant six semaines, ils luttèrent de toute leur science, et le malade de toute la force de son âme, contre le mal toujours renaissant et croissant; mais tous les efforts étaient vains; la fièvre devenait de jour en jour plus ardente; l'extrême susceptibilité nerveuse de M. Périer allait souvent jusqu'au délire. Au milieu de son mal, l'avenir de son pays et de la bonne politique dans son pays était sa constante préoccupation. Il en parlait à ceux qui l'entouraient; il s'en parlait tout haut à lui-même dans les accès de la fièvre. Son fils aîné arriva d'Angleterre; M. Périer ne l'entretint pendant plus d'une heure que de la Conférence de Londres et du règlement des affaires de Belgique. Malgré l'affection qu'il portait à ce fils, il ne se laissa aller à aucun attendrissement, ne manifesta aucune faiblesse; la paix de l'Europe paraissait sa seule pensée. Quand son esprit se portait sur les affaires de l'intérieur, il exprimait pour l'ordre social, surtout pour la propriété, première base de l'ordre social, les plus vives alarmes, ne se faisant aucune illusion sur la valeur de ses succès contre l'anarchie, et sachant bien que, s'il avait arrêté la ruine

de l'ordre, il n'avait pas assuré sa victoire : « J'ai les ailes coupées, disait-il; je suis bien malade, mais le pays est encore plus malade que moi. »

Le pays suivait avec anxiété les progrès de cette maladie qui le menaçait de retomber lui-même dans tout son mal. Quand on apprit, le 16 mai au matin, que M. Casimir Périer venait de succomber, un vif mouvement de regret, de reconnaissance et d'alarme éclata, en province comme à Paris, parmi les propriétaires, les négociants, les manufacturiers, les magistrats, dans toute cette population amie de l'ordre qu'il avait comprise et défendue mieux qu'elle ne savait se comprendre et se défendre elle-même. Elle accourut en foule à ses obsèques ; elle s'empressa de souscrire pour lui élever un monument. Les détails de cet élan d'estime publique sont partout. Je me joignis au départ du convoi funèbre; mais à peine remis de ma propre attaque de choléra, je ne pus l'accompagner jusqu'au cimetière. Parmi les discours qui y furent prononcés, celui de M. Royer-Collard, et parmi les écrits consacrés à la mémoire de M. Casimir Périer la *Notice* que M. de Rémusat a placée en tête du recueil de ses *Discours,* ont seuls une valeur historique : dans l'un, le caractère public, dans l'autre le caractère personnel de M. Casimir Périer sont peints avec autant d'éclat que de vérité. L'un et l'autre méritent de survivre au moment qui les inspira[1]. Ce sont de beaux exemples d'admiration

[1] *Pièces historiques,* n° XIV.

grave et de sympathie clairvoyante. Une année de gouvernement, qui fut un long combat sans résultat complet ni assuré, avait suffi pour conquérir à M. Casimir Périer ces sentiments des juges les plus difficiles, comme du public français et européen.

CHAPITRE XIV

INSURRECTIONS LÉGITIMISTE ET RÉPUBLICAINE. — OPPOSITION PARLEMENTAIRE. — FORMATION DU CABINET DU 11 OCTOBRE 1832.

État des esprits après la mort de M. Casimir Périer ; — dans le gouvernement ; — dans les divers partis. — Insurrection légitimiste dans les départements de l'Ouest. — Principe et sentiments du parti légitimiste. — M^me^ la duchesse de Berry. — Principe et sentiments du parti républicain. — Ses préparatifs d'insurrection à Paris. — Manifeste ou *Compte rendu* de l'opposition parlementaire. — Ses motifs et son caractère. — Courage et insuffisance du cabinet. — On pense à M. de Talleyrand comme premier ministre. — Voyage de M. de Rémusat à Londres. — M. de Talleyrand s'y refuse. — Mort du général Lamarque. — Insurrection républicaine des 5 et 6 juin 1832. — Énergique résistance du parti de l'ordre. — Le roi parcourt Paris. — Je me rends aux Tuileries. — Visite aux Tuileries de MM. Laffitte, Odilon-Barrot et Arago. — Leur conversation avec le roi. — Faiblesse croissante du cabinet malgré sa victoire. — Ses deux fautes. — Mise en état de siége de Paris. — Arrestation de MM. de Chateaubriand, Fitz-James, Hyde de Neuville et Berryer. — Tentative du roi pour conserver le cabinet en le fortifiant. — M. Dupin. — Urgence de la situation. — Le roi nomme le maréchal Soult président du conseil et le charge de former un cabinet. — Le duc de Broglie est appelé à Paris. — Il fait de mon entrée dans le cabinet la condition de la sienne. — Objections et hésitation. — Le maréchal Soult fait une nouvelle proposition à M. Dupin, qui refuse. — On me propose et j'accepte le ministère de l'instruction publique. — Formation du cabinet du 11 octobre 1332.

(16 mai — 11 octobre 1832.)

Le 15 mai 1832, pendant que M. Casimir Périer vivait encore, le *Journal des Débats*, défenseur éprouvé et in-

terprète presque avoué du gouvernement, disait : « C'est une erreur étrange que de s'obstiner à confondre le système et le ministère du 13 mars, comme si le système était né et devait s'éteindre avec tel ou tel homme. Non pas, à Dieu ne plaise, qu'il entre dans notre pensée de rabaisser le moins du monde les immenses services rendus par l'homme au système ! M. Casimir Périer a courageusement accepté la mission de faire prévaloir le système que tous les esprits éclairés et tous les bons citoyens avaient déjà reconnu et proclamé le seul capable de sauver la France. Cette mission, il l'a remplie avec une énergie et un talent qui lui assurent une mémoire immortelle. Mais M. Casimir Périer n'a point créé son système ; il n'a eu que le mérite de le discerner et de l'adopter franchement. C'est la force de l'opinion nationale qui a poussé aux affaires M. Casimir Périer et ses collègues ; c'est le système qui a fait le ministère du 13 mars, et non pas le ministère du 13 mars qui a fait le système. Le système du 13 mars a pris naissance au moment même de la Révolution de Juillet. Ce n'est autre chose que le système de la monarchie constitutionnelle opposé à la république pure, ou à la monarchie républicaine, ce qui se ressemble beaucoup. Ce système était né avant M. Casimir Périer ; il lui survivra si le malheur veut que M. Casimir Périer soit enlevé à la France. »

Le surlendemain 17 mai, M. Casimir Périer était mort, et *le Moniteur*, en l'annonçant officiellement, s'exprimait en ces termes : « La nation s'est attachée au

système que le ministère du 13 mars s'appliquait à faire triompher : à l'intérieur, la Charte ; à l'extérieur, la paix. Il n'appartiendrait pas au caprice de quelques individus d'y rien changer ; c'est le vœu du pays, car ce fut l'esprit des élections de 1831 et des majorités parlementaires dans la session qui les suivit. Constitutionnellement, ce système doit donc rester intact, il est dans la pensée des trois pouvoirs. Politiquement, il est dans la nature des choses ; c'est la base du nouveau droit public consacré par le traité du 15 novembre [1]. Devant l'Europe et devant les Chambres, c'est donc un système convenu, et la bonne foi comme la responsabilité des dépositaires de l'autorité royale leur commande de préserver d'aucune atteinte les principes dont l'application leur a été confiée. Que la France, veuve d'un grand citoyen, sache donc bien qu'il n'y a rien de changé dans ses destinées politiques ; c'est elle-même qui se les est faites ; elle seule pourrait les changer, et elle ne le veut pas. Elle veut toujours la paix, elle veut toujours la Charte ; et son gouvernement restera fidèle à la mission qu'il a reçue de lui conserver ces deux biens [1]. »

Les malveillants et les esprits qui se croient sagaces parce qu'ils sont soupçonneux virent dans ce langage tout autre chose que le désir de rassurer la France : c'était, dirent-ils, l'explosion de la jalousie du Roi envers M. Casimir Périer, et de son dessein de ne voir ou

[1] Adopté par la Conférence de Londres et ratifié par les cinq puissances pour régler la séparation de la Belgique et de la Hollande.

de ne laisser voir dans ses ministres que les instruments de sa politique, en s'en attribuant à lui-même tout l'honneur. Louis XIV disait : « L'État, c'est moi; » le roi Louis-Philippe veut dire : « Mon gouvernement, c'est moi [1]. » Les prétextes, légers mais spécieux, ne manquaient pas à cette imputation : ce prince avait des vivacités d'impression et des intempérances de langage qui lui donnaient quelquefois les airs de défauts qu'au fond il n'avait pas et de fautes qu'en définitive il ne faisait pas : il aimait la popularité et il était enclin à croire le public injuste envers lui; deux penchants qu'il a patriotiquement surmontés pour soutenir la politique qu'il jugeait bonne et pour servir les vrais intérêts de la France. Mais, dans cette lutte intérieure, il voulait avoir au moins le mérite de son sacrifice, et que la France sût bien que, si elle jouissait des bienfaits de l'ordre, de la liberté légale et de la paix, c'était à lui surtout qu'elle les devait. Or, le gouvernement représentatif a ce résultat inévitable que ce ne sont pas les délibérations du Conseil, mais les effets de la scène qui frappent le public; il peut arriver que le Roi soit pour beaucoup dans la politique qui prévaut, mais les ministres en sont toujours les acteurs; c'est à eux surtout que vont les honneurs du succès comme les travaux et les périls du combat, car ils y engagent toute leur destinée. Et puis ils sortent des rangs du pays; ils sont ses représentants immédiats et comme

[1] *Pièces historiques*, n° XV.

ses champions d'élite pour son service et sa défense. Il est naturel que ses regards et ses sentiments se portent d'abord sur eux; c'est même l'un des principaux mérites du régime constitutionnel qu'il en soit ainsi, et que la royauté n'ait pas à subir les chances de l'arène. Mais si la sécurité du trône y gagne, il peut arriver que l'amour-propre du prince en souffre; et s'il en souffre injustement, si la part qui lui revient effectivement dans l'adoption, le maintien et le succès de la bonne politique ne lui est pas faite dans l'opinion publique, si en même temps le cours des idées populaires et des hommes qui les représentent tend à le repousser de plus en plus dans l'ombre, si d'autres amours-propres s'élèvent en face de l'amour-propre royal et lui contestent ses satisfactions légitimes, alors surviennent ces susceptibilités d'influence ou de renommée, ces inquiétudes sur l'injustice et l'ingratitude publiques, ces mouvements naturels du cœur humain que le plus sage prince ne réussit guère à supprimer absolument, et qui lui prêtent, pour peu qu'il s'y laisse aller, des apparences que la conduite la plus modérée, la plus constitutionnelle, ne suffit pas toujours à effacer. C'est la difficile situation dont le roi Louis-Philippe, dans son attitude et son langage, n'a pas toujours tenu assez de compte, et dont il a eu injustement à souffrir.

Les rois oublient trop d'ailleurs avec quelle rapidité leurs moindres impressions, et les dispositions qu'ils laissent entrevoir en se hâtant de les contenir, fournissent à leur entourage les occasions d'un zèle où le

public croit reconnaître leur propre pensée. Peu de jours après la mort de M. Casimir Périer, j'étais aux Tuileries, dans le salon de la Reine; un membre de la Chambre des Députés, homme de sens et très-dévoué au Roi, dit à l'un des officiers intimes de la cour: « Quel fléau que le choléra, Monsieur, et quelle perte que celle de M. Périer !—Oui certainement, monsieur; et la fille de M. Molé, cette pauvre madame de Champlâtreux ! » comme pour atténuer, en le comparant à une douleur très-légitime mais purement de famille, le deuil public pour la mort d'un grand ministre. Je ne doute pas que si le roi Louis Philippe eût entendu ce propos, il n'en eût senti l'inconvenance; mais les serviteurs ont des empressements qui vont fort au delà des désirs des rois, et celui-là croyait plaire en repoussant M. Casimir Périer dans la foule des morts que le choléra avait frappés.

Non-seulement rien, dans le langage du Roi et de son gouvernement après la mort de M. Casimir Périer, ne laissa paraître un tel sentiment; mais ce langage, comme on le voit dans *le Moniteur* que je viens de rappeler, fut remarquablement modeste. En donnant à la France la certitude que la politique d'ordre et de paix du cabinet du 13 mars serait maintenue, on n'en faisait point remonter au Roi le mérite; son nom n'était pas même prononcé; c'était à la France elle-même qu'on reportait l'honneur du passé et l'espérance de l'avenir: « La France a fait elle-même ses destinées; elle seule pourrait les changer et elle ne le veut pas. »

La France en effet ne le voulait pas ; mais sa volonté confuse et chancelante serait demeurée vaine si la volonté précise et constante du roi Louis Philippe n'était venue en aide et aux ministres qu'il avait adoptés, et aux majorités parlementaires que ses ministres avaient ralliées autour du trône. Roi, Chambres, cabinet du 13 mars, tous avaient droit de réclamer la politique d'ordre et de paix comme la leur, car ils l'avaient tous efficacement soutenue. Et les collègues que M. Casimir Périer laissait après lui avaient droit aussi de parler en leur propre nom, car ils étaient sincèrement résolus à poursuivre et à défendre son œuvre, en fidèles héritiers.

Mais M. Casimir Périer à peine mort, on reconnut combien son héritage était lourd, et lui-même nécessaire pour le garder. C'est une remarque vulgaire qu'on ne mesure bien la place que tenait un homme que lorsque elle est vide; et le vide se fait durement sentir quand la nécessité d'agir devient pressante au moment même où manque le grand acteur.

Dans les meilleurs jours du ministère de M. Casimir Périer, les partis ennemis n'avaient pas cessé de conspirer : quand ils virent la France troublée par le choléra et le premier ministre lui-même atteint, ils jugèrent le moment favorable pour redoubler leurs efforts. Dans le cours du mois de mai 1832, pendant que le chef du cabinet était aux prises, dans les rues avec une terreur anarchique et dans son lit avec la mort, les légitimistes soulevèrent dans l'Ouest la guerre civile; les

républicains s'armèrent pour une grande insurrection dans Paris; l'opposition parlementaire se réunit pour préparer, en l'absence des Chambres, sous le nom de *Compte rendu* ou *Manifeste à nos commettants*, une attaque générale et solennelle contre la politique qu'elle avait combattue pendant la session.

Entre les mobiles qui peuvent pousser les hommes à conspirer ou à se soulever pour renverser le gouvernement établi, l'un des plus puissants, le plus puissant peut-être, c'est l'idée du droit à rétablir au sein même du gouvernement, du pouvoir légitime à mettre à la place d'un pouvoir usurpateur. On parle beaucoup de la puissance des intérêts, et bien des gens croient faire preuve de sagacité et de bon sens en disant que l'intérêt seul fait agir les hommes. Ce sont de vulgaires et superficiels observateurs. L'histoire est là pour montrer quel degré d'oppression, d'iniquité, de souffrance, de malheur peuvent supporter les hommes, quand les intérêts personnels sont seuls en jeu, avant de recourir, pour se délivrer, aux conspirations et aux insurrections. Si au contraire ils croient, ou si seulement certains groupes d'hommes dans la société croient que le pouvoir qui les gouverne n'a pas en lui-même, par son origine et sa nature, droit de les gouverner, tenez pour certain que les conspirations et les insurrections naîtront et renaîtront obstinément parmi eux. Tant l'idée du droit a d'empire sur les hommes! Tant la dignité instinctive de leur nature leur inspire le besoin de ne se soumettre qu'au pouvoir qui, dans leur pensée, a

droit à leur obéissance, et de le chercher jusqu'à ce que leurs yeux, en s'élevant, le voient en effet au-dessus d'eux!

Telle est la puissance de cette idée qu'elle peut jeter ceux qu'elle possède dans l'injustice et l'imprudence extrêmes, et faire taire en eux non-seulement la voix de l'intérêt personnel, des affections de famille, du sens commun, du péril évident et vain, mais la voix même de la patrie et des devoirs qu'elle impose à ses enfants. Après de longs et violents troubles civils, ce que cherche surtout la patrie, son plus général désir comme son plus impérieux besoin, c'est la présence, en fait, d'un gouvernement juste et sage, qui lui assure l'ordre et la liberté, qui protége équitablement tous les droits, tous les intérêts, et dirige bien, au dehors comme au dedans, les affaires communes de la société. C'est l'infirmité des choses humaines que les meilleures ont souvent de tristes origines, et que la violence se rencontre dans le berceau des plus utiles institutions et des plus nécessaires pouvoirs. Mais quand les pouvoirs et les institutions sortis de leur berceau grandissent et se développent régulièrement, quand le gouvernement, plus ou moins issu de la force plus ou moins légitime, s'acquitte bien de sa mission et satisfait aux vœux comme aux besoins généraux de la société, ce que demande, ce qu'a droit de demander alors la patrie, c'est qu'on ne conspire plus, qu'on ne se soulève plus, que, si l'on est mécontent ou triste, on se tienne à l'écart, on attende les

arrêts du temps, et qu'en attendant on la laisse jouir de son repos, de sa prospérité, de ses libertés, qu'on ne lui donne pas à recommencer sans cesse ce dur et périlleux travail de l'enfantement d'un gouvernement voué, dès qu'il sera né et quoi qu'il fasse, à se défendre contre une guerre à mort. Mais ne comptez pas que, chez les hommes exclusivement préoccupés de l'origine et du titre primitif des pouvoirs, ce cri de la patrie l'emporte sur leur propre passion; ne vous flattez pas qu'en présence d'un gouvernement auquel ils ne reconnaissent pas le droit de gouverner, ils reconnaissent ses mérites et s'y résignent; ils seront, envers lui, mille fois plus exigeants qu'ils ne l'ont été, qu'ils ne le seraient encore envers le gouvernement dont ils proclament le droit; ils persisteront à voir en lui un péché originel pour lequel il n'y a point de rédemption. Ils feront plus : ils ne tiendront, en l'attaquant, nul compte, je ne dis pas seulement des périls de l'entreprise, mais des chances de succès; ils seront aussi aveugles dans l'appréciation de leurs forces qu'obstinés dans la poursuite de leur dessein; ils se lanceront dans des tentatives désespérées, indifférents au risque de relancer leur patrie dans le chaos et les ténèbres des révolutions.

Que sera-ce si de grands exemples de dévouement et de courage viennent ajouter leur empire à celui des principes? C'est l'honneur de l'humanité que les causes malheureuses et tenues pour légitimes font des héros et des martyrs. Et quand des héros et des martyrs

ont apparu, peu importe le petit nombre des fidèles ; peu importent la faiblesse des moyens et l'incertitude des espérances ; l'enthousiasme se joint au devoir ; les plaisirs de l'émotion et de l'action tiennent lieu des joies de la force et des sourires de la fortune ; on se satisfait, on s'exalte dans le sentiment des périls qu'on affronte pour son chef ou pour sa foi ; on se complait dans le mépris des lâches qui désertent la bonne cause. Et les politiques voient avec surprise se déployer dans les tentatives les plus insensées, les plus dénuées de chance, des prodiges de persévérance et d'énergie, d'intelligence et de vertu.

Ce fut à une double explosion de tels adversaires qu'aussitôt après la mort de M. Casimir Périer se trouva en butte le cabinet qui lui survivait : les légitimistes et les républicains se levèrent en même temps, réclamant les uns et les autres, au nom de leur principe, le droit exclusif de gouverner la France. Les grands conseillers du parti légitimiste, les politiques clairvoyants qui vivaient à Paris, M. de Chateaubriand, M. Berryer, le duc de Fitz-James, n'étaient point d'avis de l'insurrection et s'efforcèrent de la prévenir. M. Berryer se rendit, en leur nom, dans l'Ouest pour en détourner madame la duchesse de Berry qui venait d'y arriver. Parmi les chefs vendéens eux-mêmes, plusieurs des principaux avaient, dès l'origine, averti la princesse que l'entreprise leur semblait inopportune, que les armes et les munitions leur manquaient, qu'ils ne pouvaient promettre ni un grand soulèvement,

ni de bonnes chances de succès. A plusieurs reprises, on délibéra, on hésita, on fut sur le point de renoncer. Mais les passions oisives, et qui entrevoyent un terme à leur oisiveté, sont, de toutes, les plus ingouvernables; d'Écosse en Italie, d'Italie en France, entre le vieux roi Charles X à Holyrood, madame la duchesse de Berry à Massa et ses correspondants dans les départements du Midi et de l'Ouest, les fils du complot étaient noués, les plans formés, les agents en mouvement; bravant les périls de la mer et de la terre, se vouant avec courage à une vie errante et dure, la principale personne du parti et du dessein était arrivée sur les lieux, au milieu de ses amis. Princesse, femme et mère, que de causes d'illusion pour elle et d'entraînement autour d'elle! Être venue si légèrement, s'en retourner sans avoir rien fait, c'était pis que la défaite; c'était une nouvelle et plus fatale abdication. Il y a des impressions qui décident de la conduite des partis et auxquelles se soumettent ceux-là même qui les jugent et les déplorent: préparée depuis longtemps, avortée à Marseille, déconseillée et presque décommandée dans l'Ouest à la veille de l'exécution, la prise d'armes légitimiste éclata enfin, avec la mère de Henri V à la tête, au moment même où le chef du cabinet du 13 mars descendait au tombeau.

Dans le parti républicain, chefs et soldats, la situation et les dispositions étaient les mêmes : là aussi les chefs n'avaient nulle envie de l'insurrection et ne croyaient pas à son succès. Quelque vive que fût son

hostilité, je ne pense pas que M. de La Fayette entrât alors activement, comme il l'avait fait sous la Restauration, dans les complots de renversement. M. Armand Carrel, clairvoyant et dédaigneux, ne leur portait guère plus de goût que de confiance. M. Garnier Pagès savait très-bien qu'il était plus propre à fronder la monarchie à la tribune en y faisant apparaître la République, qu'à attaquer le gouvernement du Roi dans les rues en y promenant le drapeau républicain. M. Godefroi Cavaignac lui-même, malgré l'âpreté de ses passions, avait trop d'esprit pour s'abandonner aveuglément à celles de ses aveugles amis. Mais parmi les républicains, bien plus encore que parmi les légitimistes, le sentiment et l'avis des chefs étaient de peu de valeur; en toute occasion, ils étaient emportés dans le mouvement de leur peuple, n'ayant pas plus le courage de s'en séparer que la force de le contenir. M. Casimir Périer mort, tous les démocrates, politiques ou anarchiques, crurent leur jour venu et reprirent leurs allures de violence et d'agression. Les sociétés secrètes se réunirent : les *Amis du peuple* brisèrent les scellés que l'autorité avait fait apposer sur la maison où ils tenaient leurs séances; le commissaire de police et les officiers municipaux qui se présentèrent furent maltraités. Au nom de la souveraineté du peuple comme au nom de la légitimité, dans les rues de Paris comme dans les campagnes de l'Ouest, la guerre civile se rallumait.

En présence de cette fermentation, et pour chercher

aussi sa part dans les chances de succès que semblait ouvrir à tous les partis, légaux ou illégaux, la mort de M. Casimir Périer, l'opposition parlementaire voulut faire un acte solennel. Sa situation était difficile : la tribune était fermée ; les députés ne pouvaient, en usant d'un droit incontesté, venir, chacun à son tour et dans la mesure de ses opinions et de ses désirs, porter au pouvoir des coups divers et pourtant tous sentis. Il fallait qu'ils parlassent tous en commun, d'une seule voix, et en dehors du théâtre naturel où toutes leurs voix avaient mission de se faire entendre. Ils eurent grand'peine à se mettre d'accord sur l'expression unique d'idées et d'intentions très-différentes : les opposants constitutionnels et dynastiques demandaient à rester sous le drapeau de la monarchie ; les républicains voulaient que celui de la république se fît entrevoir. De ce conflit forcé d'aboutir à un concert, il résulta, sous le nom de *Compte rendu*, une sorte de cantate politique en prose, résumé vague des idées déjà si vagues que l'opposition avait produites dans les Chambres ou dans les journaux, et répétition monotone des griefs qu'elle avait déjà si souvent répétés. Ni la modération de M. Odilon Barrot ne parvint à effacer le caractère dur et agressif de ce document, ni le savoir-faire littéraire de M. de Cormenin à y répandre un peu de nouveauté et de verve. L'œuvre fut pompeusement vulgaire, quoique des gens d'esprit y eussent mis la main, et la pièce resta froide en même temps que l'acte était plein d'amertume et d'hostilité.

Le cabinet mutilé résistait avec courage à toutes ces attaques; il réprimait à Paris les tentatives de sédition anarchique, combattait dans l'Ouest l'insurrection légitimiste, poursuivait au dehors les négociations qui devaient raffermir la paix européenne, restait fidèle enfin, en principe et en fait, à la politique du chef qu'il n'avait plus. Pourtant il se sentait faible et perdait de jour en jour du terrain. Sa conduite était bonne, mais impuissante. Dans les temps orageux et quand les événements se pressent, la bonne conduite même ne suffit pas au gouvernement; il y faut une certaine mesure de cette autorité supérieure, naturelle et générale, que donnent ou la grandeur éprouvée du caractère, ou l'éclat continu du talent, ou la force d'une situation élevée et indépendante; à ces conditions seulement, le pouvoir impose à ses adversaires, même dans le combat, et inspire d'avance confiance et zéle à ses amis. Elles avaient disparu du cabinet avec M. Casimir Périer; sa politique lui survivait, mais il n'avait pas de successeur; la couronne avait les mêmes pensées et des ministres également dévoués, mais elle avait perdu son champion et la majorité des Chambres son chef.

Le public sentait ce vide plus vivement encore que les ministres, et peut-être que la couronne elle-même. Le 19 mai, en suivant le convoi de M. Casimir Périer, M. Royer-Collard s'entretenait avec M. de Rémusat et lui témoignait ses inquiétudes pour l'avenir: « Que va-t-il arriver? lui dit-il; la situation est bien grave; à qui va-t-on s'adresser pour refaire du gouvernement? Nous

avons perdu M. Cuvier, rude coup pour la science; mais nous n'avons pas perdu le Cuvier de la politique: M. de Talleyrand est le Cuvier de la politique. Pense-t-on à lui ! »

Bien des gens y pensaient, plutôt comme à une combinaison possible et plausible qu'avec la conviction que, mise en pratique, elle serait bonne et efficace. On avait besoin d'un homme considérable et d'un homme habile; M. de Talleyrand était certainement l'un et l'autre. On ne se demandait pas si son habileté était celle qui convenait au gouvernement, et au gouvernement libre, de la France profondément agitée. Les diplomates ont le privilége de grandir aux yeux de leur pays sans avoir porté le poids de ses affaires et de ses épreuves intérieures. Après les catastrophes de 1848, nous étions, le prince de Metternich et moi, réfugiés ensemble à Londres; je lui dis un jour: « Expliquez-moi, je vous prie, mon prince, comment et pourquoi la Révolution de Février s'est faite à Vienne. Je sais pourquoi et comment elle s'est faite à Paris; mais en Autriche, sous votre gouvernement, je ne sais pas. — J'ai quelquefois gouverné l'Europe, me dit-il avec un sourire mêlé d'orgueil et de tristesse, mais l'Autriche, jamais.» M. de Talleyrand aurait pu en dire à peu près autant à ceux qui voulaient l'appeler à gouverner la France; il la servait très-bien à Londres, et l'eût, je crois, trouvée ingouvernable à Paris. Mais, quand on cherche des ministres, c'est bien souvent pour sortir d'embarras plutôt que pour suffire au besoin public. Il importait,

en tout cas, de savoir si, de son côté, M. de Talleyrand pensait à devenir chef du cabinet, s'il en accepterait la proposition, s'il n'était pas nécessaire de la lui avoir faite avant de lui présenter toute autre combinaison, s'il en avait lui-même quelqu'une en vue, enfin s'il était disposé à prêter, comme ambassadeur, son concours à un nouveau ministère qui continuerait la politique du 13 mars, et s'il croyait toucher à la complète solution de la question belge qui, bien que très-avancée, n'était pas encore définitivement réglée. Le général Sébastiani, encore souffrant et sans illusion sur les périls de la situation du cabinet et de la sienne propre, s'entretenait de tout cela avec M. de Rémusat, et lui dit un jour : « Ne pourriez-vous pas nous aider à savoir à quoi nous en tenir ? » M. de Rémusat s'y prêta volontiers et partit pour Londres, sans aucune mission précise, sans porter à M. de Talleyrand aucune proposition, uniquement pour causer avec lui comme il avait causé avec le général Sébastiani, et pour bien connaître sa pensée, soit sur l'avenir du cabinet français, soit sur l'état de l'affaire belge et ses chances de conclusion.

La conversation de M. de Talleyrand fut parfaitement sensée et clairvoyante. Il n'avait pas la moindre envie d'être ministre en France; content de sa position à Londres, il avait à cœur de continuer ce qu'il y faisait, et il espérait toujours le mener à bien, quoique souvent contrarié et entravé, plutôt par ce qui venait de France que par l'Europe. Tout ce qu'il souhaitait à Paris, c'était un ministère qui maintînt la politique du 13 mars,

et qui sût, comme M. Casimir Périer, la pratiquer et en répondre, auprès du Roi comme dans les Chambres, avec autorité et dignité. Il tint ce langage à M. de Rémusat très-ouvertement et avec l'intention marquée que partout on sût bien que telle était sa résolution. On s'en félicita en Angleterre, où il était regardé comme le plus efficace partisan de la paix et des bons rapports entre les deux nations, et où la chance de son éloignement avait déjà causé quelque inquiétude. Un organe quasi officiel du cabinet whig, le journal *le Globe* s'en expliqua en ces termes que quelques personnes crurent, sinon inspirés, du moins approuvés par M. de Talleyrand lui-même : « Nous avons reçu ce matin le manifeste des députés de l'opposition en France. Nous n'avons pas le temps de l'examiner en détail : nous nous contenterons de dire qu'il nous paraît simplement une sèche et froide répétition des divers points de politique, intérieure et extérieure, sur lesquels l'opposition a combattu le gouvernement du roi Louis-Philippe. Il est évident que le triomphe de ce parti conduirait rapidement à une guerre générale. En se rendant aux eaux de Bourbon-l'Archambault, le prince de Talleyrand traversera Paris. Il n'est pas probable qu'à son âge et avec ses habitudes, il s'engage dans une tâche aussi rude que celle de premier ministre en France; mais on peut espérer, dans l'intérêt des deux pays et de l'humanité en général, qui ont si grand besoin du maintien de la paix, que le roi Louis-Philippe le consultera sur la formation de son nouveau ministère et sur le choix

d'un président du Conseil investi de pleins pouvoirs. »

Pendant qu'on s'entretenait ainsi à Londres du nouveau cabinet à former à Paris, tout l'établissement de 1830, monarchie et dynastie, Roi et ministres, étaient en proie à la plus violente attaque et au plus grand péril qu'ils eussent encore eu à subir : l'insurrection des 5 et 6 juin 1832 éclatait.

C'est le vice et le malheur des conspirateurs révolutionnaires qu'ils sont condamnés aux mensonges les plus contradictoires, et passent tour à tour de l'audace à l'hypocrisie, de l'hypocrisie à l'audace. Quand l'insurrection des 5 et 6 juin 1832 eut échoué, quand il fallut se justifier d'y avoir pris part ou la justifier de ses desseins, il y eut comme un concert, entre tous ceux qui y étaient directement ou indirectement intéressés, pour en dissimuler la gravité et en dénaturer le caractère : tous soutinrent qu'il n'y avait eu dans l'événement aucune préméditation, aucun projet politique; la mort du général Lamarque, de ce vaillant défenseur de la liberté et de l'honneur national, avait vivement ému le peuple qui n'avait voulu, en se portant en masse autour de son cercueil, que lui rendre un éclatant hommage. Si la lutte s'était engagée, ce n'étaient point les amis du général Lamarque qui en avaient pris l'initiative; ils avaient été insultés, provoqués, menacés, attaqués par la police et la troupe, les sergents de ville et les dragons. Ici, un homme sur un balcon s'était refusé à ôter son chapeau devant le convoi; là, un étendard populaire avait été jeté dans la boue;

ces incidents et d'autres semblables, les précautions excessives, les bravades offensantes des agents ou des partisans du pouvoir, avaient jeté l'irritation dans la foule ; le combat avait commencé çà et là, involontairement, fortuitement, partiellement, en plus d'un lieu peut-être selon le désir et sur la provocation des serviteurs de la police. Qui avait porté les premiers coups ? Qui s'était livré aux plus grands excès ? On ne le savait pas; on ne le saurait jamais: tout était à déplorer, rien à imputer aux amis du général Lamarque, du peuple et de la liberté.

Le temps a marché; le jour s'est levé sur le passé; la France a changé de régime et de maître; le roi Louis-Philippe est tombé; la République a eu son heure; on a pu s'en vanter au lieu de s'en défendre; la crudité des assertions a remplacé, chez ses partisans, l'hypocrisie des dénégations; même avant, et à plus forte raison depuis le 24 février 1848, ils ont proclamé, affirmé, démontré que l'insurrection des 5 et 6 juin 1832 avait été une grande tentative républicaine; ils ont multiplié les détails et les preuves. Leurs sociétés publiques et secrètes, la *Société de l'Union de Juillet*, la *Société des Droits de l'Homme*, la *Société des Amis du peuple*, s'étaient jointes au convoi du général Lamarque, portant leurs noms inscrits sur leurs drapeaux. Les cris : *A bas Louis-Philippe! Vive la République!* avaient retenti sur leur passage. C'était pour servir la cause de la République que des élèves de l'École polytechnique et des autres grandes écoles publiques étaient venus se placer

dans leurs rangs. Si quelques-uns avaient cédé à l'entraînement sans connaître le but, ils avaient été bientôt éclairés : « Mais enfin où nous mène-t-on ? demanda l'un d'eux dans le peloton où il marchait. — A la République, lui répondit un décoré de Juillet qui conduisait le peloton, et tenez pour certain que nous souperons ce soir aux Tuileries. » Quand le cortége arriva à la place de la Bastille, un officier du 12e léger s'avança vers le premier groupe, et dit au chef : « Je suis républicain ; vous pouvez compter sur nous. » A la vérité, en moins d'une heure, les républicains honnêtes purent voir qu'ils n'étaient pas seuls, ni les maîtres dans le cortége ; le drapeau rouge et le bonnet rouge, ces symboles du régime de la Terreur, s'y montrèrent hardiment : « Il y avait là, dit M. de La Fayette lui-même, quelques jeunes fous qui voulaient me tuer en l'honneur du bonnet rouge. » Bien simples étaient ceux qui ne l'avaient pas prévu ; c'est, chez nous, la condition de la République d'avoir pour armée de tels fous et les bandes désordonnées qui marchent derrière les fous. Quand le régime républicain n'est ni dans les idées, ni dans les mœurs, ni dans la volonté des classes amies naturelles de l'ordre, quand les intérêts réguliers et tranquilles ne lui portent ni confiance ni goût, ce régime est voué à l'alliance, c'est-à-dire à la domination des mauvaises passions ; hors d'état de supporter la liberté, il ne peut trouver un moment quelque force que dans la violence et l'anarchie. Les républicains des 5 et 6 juin 1832 n'allèrent pas jusqu'à cette épreuve ; mais elle

ne leur eût pas plus manqué qu'à leurs disciples de 1848 s'ils avaient eu huit jours de succès.

Quand leur défaite fut évidente, quand la prolongation de la lutte ne fut plus, pour les plus passionnés d'entre eux, qu'une question d'honneur personnel et de foi au delà du tombeau, alors se déployèrent ces courages et ces dévouements héroïques qui peuvent honorer les plus mauvaises causes, et qui leur conservent, jusque dans leurs revers, une force redoutable, même quand elle est vaine. Presque au même moment, le 6 juin pour les uns, le 7 pour les autres, une centaine de républicains à Paris, dans le cloître Saint-Méry, et une cinquantaine de légitimistes au château de la Pénissière, près de Clisson dans la Vendée, entourés d'ennemis, de feu et de ruines, combattirent à toute outrance, et moururent aux cris, les uns de *Vive la République!* les autres de *Vive Henri V!* donnant leur vie comme un sacrifice humain, dans l'espoir de servir peut-être ainsi un jour un avenir qu'ils ne devaient pas voir.

Il n'y a, en ce monde, que deux grandes puissances morales, la foi et le bon sens. Malheur aux temps où elles sont séparées! Ce sont des temps où les révolutions avortent et où les gouvernements tombent.

La défense de l'ordre contre l'insurrection fut aussi courageuse et presque aussi passionnée que l'attaque. Il y avait alors, et dans la garde nationale appelée à réprimer l'émeute, et dans toute la population étrangère aux factions, une vraie et active indignation

contre ceux qui, sans nécessité, sans provocation, sans motifs qu'ils pussent avouer, pour la seule satisfaction de leurs idées ou de leurs passions personnelles, venaient troubler la paix publique, et rejeter dans de nouvelles crises révolutionnaires la patrie à peine relevée et encore si lasse de toutes celles qu'elle avait subies. Les chefs militaires qui, sous la forte et laborieuse discipline de l'Empire, avaient appris le respect de l'autorité et le dévouement, s'étonnaient de trouver dans ces soldats d'un jour, propriétaires, marchands, artisans, une ardeur si empressée et si ferme. Le digne représentant des vieux guerriers, le maréchal Lobau, avec son rude visage, sa gravité brusque, sa parole brève, comme s'il eût été pressé de ne plus parler, rendait témoignage de la bonne conduite de ces troupes si nouvelles pour lui, et dont il avait hésité à prendre le commandement. Son chef d'état-major, le général Jacqueminot, aussi brave et plus expansif, racontait avec une émotion familière les nombreux traits de libre et patriotique courage dont il avait été témoin. Trois des chefs qui avaient agi sous leurs ordres, M. Gabriel Delessert, bourgeois né militaire, disait le maréchal Lobau dans son rapport, et les généraux Schramm et Tiburce Sébastiani, rendirent, de ce qu'ils avaient fait avec la garde nationale et la troupe de ligne, des comptes détaillés qui étaient lus dans les corps de garde, les cafés, dans tous les lieux publics, avec de vives démonstrations de satisfaction militaire et populaire. Dans la matinée du 6 juin, pendant que, sur plusieurs points,

la lutte était encore flagrante, le Roi parcourut à cheval tous les quartiers de Paris, passant en revue les diverses troupes qu'il rencontrait, s'arrêtant là où la population était amassée, presque partout accueilli par de bruyantes acclamations, et se portant de sa personne au-devant des groupes silencieux et suspects, comme pour défier, par son tranquille courage, la plus brutale inimitié. Aux personnes de sa suite qui l'engageaient à prendre un peu garde, il répondait : « Soyez tranquilles ; j'ai une bonne cuirasse ; ce sont mes cinq fils. » Le bruit courut le lendemain que, dans cette promenade, des insurgés, à portée et au moment de tirer sur le Roi, en avaient été détournés par sa confiante attitude autant que par leur propre péril.

Dès que j'appris l'insurrection, je me rendis aux Tuileries, pressé de savoir exactement ce qui se passait et de voir si je pourrais aider en quelque manière au rétablissement de l'ordre public. Je trouvai là plusieurs membres de l'une et de l'autre Chambres, entre autres M. Thiers, animés du même sentiment que moi. Le Roi venait d'arriver de Saint-Cloud avec la reine, à qui il avait dit : « Amélie, il y a du trouble à Paris ; j'y vais ; — J'y vais avec vous, mon ami. » Le Conseil des ministres se réunit. Nous causions dans un salon voisin, avec les personnes, soit de la maison du Roi, soit du dehors, qui allaient et venaient, cherchant et apportant des nouvelles et des avis. On a dit que le nombre des visiteurs n'était pas grand et qu'ils avaient l'air plus troublé qu'empressé. Je ne me souviens pas d'en avoir

été frappé. J'ai tant vu les faiblesses et les bassesses humaines, et je m'y attends tellement que, lorsqu'elles paraissent, je ne leur fais guère l'honneur de les remarquer. Ce dont je suis sûr, c'est que, chez les hommes politiques présents ce jour-là aux Tuileries, il y avait, à côté d'une sérieuse inquiétude, une ferme adhésion au gouvernement du Roi et un parti bien pris de le soutenir.

Le jour même de la promenade du Roi dans Paris, au moment où il en revenait et pendant que le Conseil des ministres était assemblé, on vint lui dire que trois députés de l'opposition, tous trois signataires du *Compte rendu*, MM. Laffitte, Odilon-Barrot et Arago, arrivaient aux Tuileries et demandaient à être admis auprès de lui. Il quitta le Conseil et s'empressa de les recevoir. La démarche n'avait, de leur part, rien que d'opportun et d'honorable : regardant l'insurrection comme à peu près vaincue et l'ordre matériel comme bien près d'être rétabli, ils venaient, avec une conviction sincère et une intention loyale, faire auprès du Roi la même tentative que, par le *Compte rendu*, ils avaient faite auprès du public, c'est-à-dire le presser de changer de système, et de mettre la politique de laisser-aller et de concession, qu'ils appelaient la politique de confiance, à la place de la politique de résistance. Ils ont eux-mêmes signé, de cette conversation qui fut longue et animée, une sorte de procès-verbal qui a été plusieurs fois publié, et dont personne, que je sache, n'a contesté la fidélité. Ce ne fut, à vrai dire, qu'une paraphrase du

Compte rendu, sous la forme plus développée et plus vive d'une controverse. M. Laffitte y fut doux et quelquefois embarrassé; M. Odilon-Barrot modéré, respectueux et presque affectueux; M. Arago inconsidéré, amer, et par moments assez emporté pour que le Roi lui dît: « Monsieur Arago, n'élevez pas tant la voix. » En relisant aujourd'hui cet entretien, je pense, et tout lecteur indifférent pensera, je crois, comme moi, que le Roi y garda constamment l'avantage, et pour le fond des idées, et pour l'appréciation des faits, et pour la verve dans la discussion. Il y fit pourtant une faute, grave dès lors et que le temps devait aggraver. Soit par un mouvement d'amour-propre, soit pour donner à la politique qu'il soutenait plus de force en en faisant prévoir la durée, il la revendiqua, avec quelque impatience, comme la sienne propre et presque son œuvre à lui seul, donnant ainsi, à un reproche qui lui était dès lors adressé, plus de vraisemblance qu'il n'avait de fondement. La vérité comme la prudence auraient voulu qu'en prenant justement sa part dans la politique d'ordre et de paix, il fît en même temps la part des Chambres, et de la majorité qui s'y était formée à l'appui de son gouvernement, et des conseillers que cette majorité lui avait fournis, surtout du ministre éminent qu'il venait de perdre, et dont l'énergie lui avait été si nécessaire. A ce moment, en causant avec MM. Laffitte, Odilon-Barrot et Arago, le roi Louis-Philippe aurait bien fait de se rappeler ce qu'il dit un jour à M. d'Haubersaert: « Savez-vous que si je n'avais

pas trouvé M. Périer au 13 mars, j'en étais réduit à avaler Salverte et Dupont tout crus ? » Il serait resté ainsi dans ce rôle de roi constitutionnel dont, en fait, il était bien décidé à ne jamais sortir, et il n'eût pas fourni à ses ennemis les apparences dont ils se sont fait contre lui de si dangereuses armes.

A cette occasion, je trouve sur mon propre compte, dans quelques écrits du temps, un prétendu fait que je relèverai, contre mon usage, uniquement à cause de la singulière transformation qu'il a subie de récit en récit. On a dit d'abord : « Au moment où la calèche dans laquelle se trouvaient les trois députés traversait la grille du palais, un ami commun, qui venait de l'intérieur, les aborda et leur dit : « Allez vite, Guizot en sort. [1] » Un peu plus tard, cette invitation aux trois députés de se hâter, pour opposer leur influence à la mienne, est devenue une invitation de s'arrêter pour échapper à leur propre péril : « Trois heures sonnaient lorsqu'une calèche découverte, dans laquelle se trouvaient MM. Arago, Odilon-Barrot et Laffitte, entra dans la cour des Tuileries. Un inconnu, s'étant alors élancé à la tête du cheval, le saisit par la bride en s'écriant : « Prenez garde, messieurs ; M. Guizot sort de l'appartement du Roi ; vos jours ne sont pas en sûreté. [2] » Il n'y a point de si sotte calomnie qui ne trouve quelqu'un pour la dire et plus d'un pour la croire ; pourtant je

[1] *La Fayette et la Révolution de* 1830, par B. Sarrans jeune, t. II, p. 384.

[2] *Histoire de Dix Ans*, par M. Louis Blanc. t. III, p. 305.

suis sûr que, si les hommes honorables mis en scène ont eu connaissance de celle-ci, ils ont haussé les épaules; et je me serais étonné de la rencontrer dans un livre sérieux si je ne savais que l'esprit de parti explique tout, même la crédulité perverse des gens d'esprit.

Le succès semblait grand pour le cabinet; il avait vaincu la plus hardie et la plus violente insurrection qui se fût encore élevée contre le gouvernement nouveau; M. Casimir Périer lui-même n'avait pas été mis en face de tels périls Mais le cabinet, où M. Casimir Périer n'était plus, avait en lui-même des faiblesses que la lutte, même heureuse, devait développer; et à peine vainqueur, il prit deux mesures qui lui firent plus de mal qu'il ne retira de fruit de sa victoire. En mettant Paris en état de siége, et en faisant brusquement arrêter M. de Chateaubriand, le duc de Fitz-James, M. Hyde de Neuville et M. Berryer, comme complices de la guerre civile qu'ils s'étaient efforcés d'empêcher, il rendit à l'opposition, dans l'ordre légal et moral, le terrain qu'elle avait perdu dans les rues, et il se réduisit à la nécessité de se défendre contre les partis qu'il venait de vaincre.

Les jurisconsultes les plus indépendants comme les plus éclairés différèrent entre eux, et on pouvait certainement différer d'avis sur la légalité de l'état de siége établi à Paris par l'ordonnance du 6 juin 1832. Quelques mois plus tard, et après la chute du cabinet, quand la question fut débattue dans les Chambres, je deman-

dai à l'un des magistrats les plus versés dans le droit criminel, et mon ami particulier, à M. Vincens Saint-Laurent, alors président de chambre à la Cour royale de Paris, de m'en bien expliquer les diverses faces; et il me remit à ce sujet une note si complète et si précise que je prends plaisir à la publier, aussi bien dans l'intérêt de la vérité qu'en souvenir du savant et impartial auteur[1]. Quoiqu'il en fût du fond de la mesure, la plupart des membres de l'opposition, députés ou écrivains, avaient mauvaise grâce à en contester la légalité, au moment d'une insurrection flagrante, quand ils avaient admis sans contestation et même provoqué le même acte dans les départements de l'Ouest, contre un péril bien moins grave. Mais indépendamment de la question de droit, il y avait là, pour le cabinet, une question de conduite, et ce fut sur celle-là que porta sa principale erreur. Quand même la légalité de la mise en état de siége de Paris et du renvoi des insurgés devant les conseils de guerre n'eût été douteuse pour personne, il eût mieux fait de n'y pas recourir. Il poursuivait les prévenus à raison de faits récents, évidents, palpables, et au milieu d'un mouvement d'opinion très-vif contre l'insurrection; il pouvait se confier aux juridictions ordinaires du soin de faire justice; pourvu qu'on ne perdît pas de temps en inutiles procédures, les jurés de Paris auraient probablement été plus sévères pour les insurgés que ne le fu-

[1] *Pièces historiques*, n° XVI.

rent, dans leur court exercice, les conseils de guerre blessés et intimidés par la crainte de passer pour des commissions serviles[1]. Et si la répression légale avait manqué, si la faiblesse des jurés avait rendu aux accusés leur arrogance naturelle, elle aurait probablement suscité un accès d'indignation et d'alarme publique où le gouvernement aurait puisé la force dont il aurait eu besoin. M. de Montalivet, en sympathie avec le premier cri des amis de l'ordre au milieu du péril et du combat, crut faire et fit certainement acte de courage en engageant sa responsabilité dans une telle mesure; mais ce fut le courage d'un jeune et ardent défenseur de la société et de la royauté attaquées, non d'un ferme et prévoyant politique. Le roi Louis-Philippe s'y trompa moins que ses ministres, car au premier moment il repoussa l'idée de l'état de siége[2]; et j'ai déjà cité de

[1] Ce qui prouve la vraisemblance de cette conjecture, c'est le nombre des condamnations que prononça le jury contre les accusés poursuivis à raison de l'insurrection des 5 et 6 juin, lorsque l'arrêt de la Cour de cassation du 29 juin eut déclaré l'incompétence des conseils de guerre, et fait renvoyer toutes ces affaires devant la Cour d'assises. Je joins aux *Pièces historiques*, n° XVII, le tableau de ces condamnations, qui s'élèvent à quatre-vingt-deux et dont j'ai trouvé les détails dans les *Mémoires de M. Gisquet*, alors préfet de police ; ouvrage qui, par la nature et la précision des renseignements qu'il contient, a plus d'importance et d'intérêt historique qu'en général on ne lui en a attribué.

[2] Il avait, en thèse générale, de l'éloignement pour cette mesure, et il en écarta l'idée en novembre 1831, à l'occasion de l'insurrection, encore flagrante, des ouvriers de Lyon. J'insère, dans les *Pièces historiques*, n° XVIII, une lettre qu'il écrivit à ce sujet, le 29 novembre 1831, au maréchal Soult, en mission à Lyon.

Je joins à cette lettre une lettre du comte d'Argout, alors

M. Casimir Périer des paroles qui prouvent que, s'il eût vécu, le pouvoir ne se fût pas exposé à l'échec qu'au nom de la Charte la Cour de cassation lui fit subir.

Pour être une faute de nature différente, l'arrestation de MM. de Chateaubriand, Fitz-James, Hyde de Neuville et Berryer ne fut pas une faute moins grave. C'étaient là, pour le gouvernement de 1830, des ennemis, non des insurgés ni des conspirateurs : ils ne voulaient pas sa durée et n'y croyaient pas ; mais ils ne croyaient pas davantage à l'opportunité et à l'efficacité des complots et de la guerre civile pour le renverser ; c'étaient d'autres armes qu'ils cherchaient pour lui nuire ; c'était avec d'autres armes que les prisons et les procès qu'il fallait les combattre. La Restauration avait donné, en pareille circonstance, un sage et noble exemple : MM. de La Fayette, d'Argenson et Manuel étaient, à coup sûr, contre elle, de plus sérieux et plus redoutables conspirateurs que MM. de Chateaubriand, de Fitz-James, Hyde de Neuville et Berryer ne voulaient et ne pouvaient l'être contre le gouvernement de Juillet. De 1820 à 1822, le duc de Richelieu et M. de Villèle avaient, contre ces chefs libéraux, de bien autres griefs et de bien autres preuves que le cabinet de 1832

ministre du commerce et des travaux publics, au maréchal Soult, en date du novembre 1831, et qui contient, sur la question du tarif des salaires et des rapports entre les fabricants et les ouvriers, les instructions formelles du cabinet, instructions parfaitement conformes au bon sens pratique comme aux principes de la science. Je n'ai eu que récemment connaissance de cette dépêche.

n'en pouvait recueillir contre les chefs légitimistes qu'il fit arrêter. Pourtant ils ne voulurent jamais ni les emprisonner, ni les traduire en justice; ils comprirent que le pouvoir qui veut mettre un terme aux révolutions ne doit pas porter, dans les hautes régions de la société, la guerre à outrance. C'est en frappant les grandes têtes que les révolutionnaires s'efforcent d'enflammer la lutte et de compromettre irrévocablement les peuples dans leur cause. Les politiques d'ordre et de paix sociale ont à tenir la conduite contraire : il ne leur convient pas d'illustrer les partis qu'ils combattent, et de signaler si haut leurs principaux ennemis. Il y eut défaut de tact et d'esprit politique dans l'arrestation de ces quatre hommes considérables qui furent presque aussitôt rendus à la liberté, MM. de Chateaubriand, de Fitz-James et Hyde de Neuville, parce que les juges de Paris ne trouvèrent contre eux aucune charge, M. Berryer, parce que les jurés de Blois le déclarèrent innocent.

Sous le poids de ces fautes et d'une situation trop forte pour lui, le cabinet se trouva bientôt plus faible qu'il ne l'était avant l'insurrection qu'il avait vaincue : ses ennemis redevinrent ardents et agressifs : ses amis se montrèrent inquiets et impatients. Le général Sébastiani ne manquait point de savoir-faire avec les personnes; mais les graves difficultés des affaires dont il avait à répondre, sa morgue froide dans les discussions et quelques phrases malheureuses l'avaient rendu très-impopulaire; et, ce qui est pire, à peine guéri d'une

maladie grave, il restait fatigué et usé; ses qualités manquaient des dehors qui auraient pu les faire reconnaître ou pardonner; il avait beaucoup de jugement et de courage sans agrément et sans éclat; il était roide sans être imposant, et on le croyait souple auprès du Roi. M. de Montalivet, jeune et dévoué, passait aussi pour trop docile, ou du moins trop peu indépendant; sa fortune d'ailleurs avait commencé à la cour, non dans les Chambres, et les pouvoirs politiques n'ont de goût que pour les grandeurs qui se sont faites sous leur aile et par leur influence. Depuis la mort de M. Casimir Périer, le baron Louis se plaisait peu dans les affaires; il ne se sentait plus l'appui dont il avait besoin pour conduire à son gré les finances de l'État. Déjà vieux, il avait fait entrer dans le cabinet son neveu, l'amiral de Rigny, et après avoir ainsi pourvu aux intérêts de sa famille qu'il avait fort à cœur, il était prêt à sortir volontiers d'une barque peu sûre. Vivement attaqué, le ministère était peu défendu et peu propre à se défendre lui-même avec vigueur.

Le Roi aurait bien voulu le rajeunir en le gardant et le fortifier sans le changer. On oublie aisément ce qui manque quand on a ce qui plaît. Les conseillers qui restaient au Roi depuis la mort de M. Périer étaient fidèles, courageux, sensés; tous pensaient comme lui, ou se laissaient aisément persuader par lui; aucun d'eux ne lui faisait obstacle ni ombre. Que leur manquait-il? De l'influence et du talent de parole dans les Chambres. Si le Roi parvenait à leur

adjoindre un ou deux hommes doués de ces dons et attachés aussi à la politique d'ordre et de paix, il obtenait ce dont il avait besoin en conservant ce qui lui convenait. M. Dupin s'offrait naturellement à sa pensée. Le Roi le fit appeler à Saint-Cloud et l'y retint tout un jour, s'efforçant de le faire entrer dans le cabinet, et se promettant d'en tirer grand profit dans les Chambres, sans qu'il en coûtât trop cher à sa propre influence dans le gouvernement et à son renom personnel en Europe. Mais M. Dupin avait aussi ses susceptibilités et ses exigences que le Roi n'avait pas prévues. Quand les circonstances le lui ont commandé, il a souvent déployé avec courage, au service de la bonne cause, la verve naturelle et éloquente de son spirituel bon sens; mais il n'a nul goût pour les grandes tâches et les responsabilités pesantes; les fonctions publiques lui plaisent bien plus qu'il n'aspire au pouvoir politique; tout engagement général, toute longue et fidèle solidarité répugnent à la mobilité de son esprit, aux boutades de son caractère et aux calculs de sa prudence. Il aime à servir, non à se dévouer; et même quand il sert, il se dégage autant qu'il peut, reprenant sans cesse, par de brusques inconséquences, quelque portion ou quelque apparence de l'indépendance qu'il a semblé sacrifier. Il écouta avec perplexité les propositions du Roi; il discuta, objecta, hésita, fit à son tour, plus ou moins obscurément, ses réserves et ses demandes, entre autres que deux ministres, le général Sébastiani et M. de Montalivet

sortissent du cabinet, et qu'il y eût un président du Conseil, condition dont ses amis, a-t-il dit, lui faisaient une loi. Le Roi hésita à son tour; et après deux ou trois conversations, troublé tantôt par les hésitations du Roi, tantôt par les siennes propres, M. Dupin, pour s'y soustraire sans rien accepter ni refuser, partit tout à coup pour la campagne. Là des messages répétés vinrent le chercher. Il revint, rentra en négociation, parut un moment céder aux instances; et sur de nouvelles hésitations, soit du Roi, soit de lui-même, il repartit, laissant au Roi peu d'espoir de le décider à devenir ministre et peu de regret de n'y pas réussir.

Au dedans et au dehors, la situation devenait pressante : la guerre civile légitimiste échouait dans l'ouest comme l'insurrection républicaine à Paris; mais en échouant elle ne finissait pas; et à Paris, devant un cabinet sans force et sans avenir, les troubles étaient toujours près de recommencer. Les affaires de la Belgique étaient à la fois réglées et en suspens. Pour vider effectivement cette question, il fallait faire exécuter par la force le traité du 15 novembre 1831, adopté par la Conférence de Londres, et que toutes les puissances avaient ratifié, mais auquel le roi de Hollande refusait toujours de se soumettre. Les Chambres belges et le roi Léopold réclamaient ardemment cette action définitive. M. de Talleyrand, venu à Paris en se rendant aux eaux de Bourbon-l'Archambault, insistait pour qu'un cabinet fût enfin formé, capable d'accomplir cette

œuvre et de reprendre en Europe la consistance et la confiance que M. Casimir Périer y avait acquises. Pour suffire à de telles circonstances, la convocation prochaine des Chambres françaises devenait nécessaire, et le cabinet encore debout était évidemment hors d'état de suffire aux Chambres. Le roi Louis-Philippe ne pressentait guère de loin et ne devançait pas la nécessité : mais quand elle était près, il la reconnaissait et l'acceptait sans humeur : il mit de côté ses regrets, ses préférences, ses hésitations, et chargea le maréchal Soult de lui présenter, en qualité de président du Conseil, la formation d'un nouveau cabinet.

Par son caractère comme par sa situation, le maréchal était propre à cette tâche qui lui plaisait fort, et qu'il a remplie plusieurs fois, toujours avec efficacité. Il n'avait, en politique, point d'idées arrêtées, ni de parti pris, ni d'alliés permanents. Je dirai plus : à raison de sa profession, de son rang, de sa gloire militaire, il se tenait pour dispensé d'en avoir ; il faisait de la politique comme il avait fait la guerre, au service de l'État et du chef de l'État, selon leurs intérêts et leurs desseins du moment, sans se croire obligé à rien de plus qu'à réussir, pour leur compte en même temps que pour le sien propre, et toujours prêt à changer au besoin, sans le moindre embarras, d'attitude et d'alliés. Mais dans cette indifférence, et, pour ainsi dire, dans cette aptitude volontaire à une sorte de polygamie politique, il ne manquait ni d'esprit de gouvernement, ni de résolution dans les moments

difficiles, ni de persévérance dans les entreprises dont il s'était chargé. On aurait eu tort de compter sur son dévouement, tort aussi de se méfier de son service. Il lui fallait ses sûretés et ses avantages personnels : cela obtenu, il ne craignait point la responsabilité, et se plaisait au contraire à couvrir de son nom le Roi, qui ne trouvait en lui ni volontés obstinées, ni prétentions incommodes, quelquefois seulement certaines susceptibilités spontanées ou calculées, mais faciles à calmer. C'était d'ailleurs un esprit inculte et rude, un peu confus et incohérent, mais sensé, fécond en ressources, d'une activité infatigable, robuste comme toute sa personne ; et il avait, dans la pratique de la vie, une autorité naturelle, grande dans l'armée, même sur ses égaux, grande sur ses subordonnés administratifs, et dont il savait quelquefois se prévaloir dans l'arène politique, avec un art efficace quoique peu raffiné, pour imposer à ses adversaires, ou pour échapper aux embarras de la discussion.

En nommant un président du Conseil et en le chargeant de la formation d'un nouveau cabinet, le Roi savait bien qu'il renonçait à conserver les principaux éléments de l'ancien, et ni le général Sébastiani, ni M. de Montalivet ne se faisaient illusion sur leur chute imminente. Malgré son goût pour les affaires, le général Sébastiani savait prendre galamment son parti quand il jugeait la retraite inévitable, et il mettait alors son habileté comme son honneur à donner au Roi et au pays les meilleurs conseils. Il indiqua lui-même son

successeur dans le département des affaires étrangères, et engagea le Roi à y appeler le duc de Broglie comme l'homme le plus propre à maintenir dignement, dans les Chambres et en Europe, la politique de paix si fermement pratiquée par M. Casimir Périer, mais encore menacée et difficile. M. de Talleyrand donna au Roi le même conseil ; il n'avait, avec le duc de Broglie, point de relations intimes ; mais il savait quelle estime on lui portait en Angleterre, et il était sûr de trouver en lui, pour sa propre mission à Londres, un loyal et efficace appui. Le duc de Broglie n'était pas à Paris ; après avoir présidé le conseil général de l'Eure, il était retourné dans sa terre. M. de Rémusat partit sur-le-champ pour aller l'inviter, de la part du Roi et du maréchal Soult, à venir se concerter avec eux pour la formation du nouveau cabinet dans lequel on s'était dès lors assuré que M. Thiers était prêt à entrer.

Le duc de Broglie se rendit à cette invitation, et se montra disposé, en arrivant, à accepter, sous la présidence du maréchal Soult, le ministère des affaires étrangères ; mais, dès le premier moment, il fit de mon entrée dans le cabinet la condition *sine quâ non* de la sienne. Le maréchal, ceux des anciens ministres qui devaient rester, quelques-uns des nouveaux ministres près d'entrer, le Roi lui-même, furent troublés. Tous me faisaient l'honneur de tenir, sur moi personnellement, le meilleur langage ; mais j'étais si impopulaire ! J'avais servi la restauration ; j'étais allé à Gand ; j'avais profondément blessé le parti révolutionnaire en atta-

quant non-seulement ses excès, mais ses principes. Ma présence dans le Conseil serait une cause d'irritation qui aggraverait les difficultés déjà si graves de la situation. Le duc de Broglie fut inébranlable, et pendant quelques jours, la négociation avec lui fut comme rompue.

On retourna à M. Dupin. Il s'était retiré dans sa terre de Raffigny, au fond des montagnes de la Nièvre. Le maréchal Soult lui envoya, le 5 octobre 1832, un de ses aides de camp en l'engageant à venir se concerter avec lui sur la composition du nouveau cabinet dont il avait naguère consenti à faire partie. M. Dupin a publié lui-même la lettre du maréchal et sa réponse en date du 7 octobre ; refus péremptoire, avec une longue explication de ses motifs. A travers des retours sur les tentatives du mois précédent, des appels aux souvenirs de quelques-uns des acteurs, et les réserves ou les habiletés du langage, on y entrevoit clairement un secret frisson devant les missions qui entraînent une grande responsabilité et de grands hasards, une préférence marquée pour le rôle de libre tirailleur politique, qui, sans déserter son camp, choisit à son gré le moment de l'attaque ou de la retraite, et aussi un peu d'humeur de ce que, depuis son départ, on avait tenté plusieurs combinaisons sans l'y comprendre et en traiter avec lui. Il déclinait formellement en finissant, non-seulement l'entrée dans le ministère, mais l'invitation de se rendre à Paris pour en causer.

Il y a toujours, dans les négociations de ce genre et

dans les dissentiments qui en font l'embarras, des motifs plus grands et des motifs plus petits que ceux qu'on déclare : ou bien les hommes qu'on essaye d'associer dans la même œuvre, et qui s'y refusent, ont au fond de l'âme le sentiment qu'ils ne croyent pas aux mêmes principes et ne se gouvernent pas par les mêmes instincts ; ou bien quelques prétentions personnelles, quelques susceptibilités cachées, quelque permanent désaccord d'habitudes, de relations, de goûts, de mœurs, leur rendent le rapprochement incommode et la vie commune difficile. Ce ne sont pas des circonstances purement accidentelles qui décident de la sympathie ou de l'antipathie des esprits, et ils n'hésiteraient pas tant à s'unir s'ils n'étaient pas sérieusement divers et séparés.

Soit qu'on s'y attendît ou non, sur le refus de M. Dupin, on revint au duc de Broglie ; on s'inquiéta moins de mon impopularité ; le Roi et le maréchal Soult en prenaient aisément leur parti ; des amis communs, surtout M. de Rémusat, avaient efficacement combattu, dans l'esprit naturellement large et libre de M. Thiers, cette objection vulgaire. On s'avisa d'un expédient qui lui enlevait presque toute sa valeur. Au lieu de me rappeler au ministère de l'intérieur, on me proposa le ministère de l'instruction publique. J'étais, dans ce département, ce qu'on appelle une spécialité. Le 31 juillet 1830, la commission municipale, si ardente dans le mouvement populaire, m'y avait nommé. Le public pensait que j'y convenais, et mes amis que cela

me convenait : « Je ne souhaite pas vivement, je l'avoue, m'écrivait le 29 septembre 1832 M. Royer-Collard, que mes amis soient mis à des épreuves qui passent les forces humaines. Le temps de gouverner n'est pas venu. C'est à l'anarchie que notre temps est voué, pour longues années. Nous n'y périrons pas, j'en suis convaincu, mais nous sommes bien loin de l'avoir épuisée; elle a encore bien des phases connues et inconnues à nous présenter. » Et le 14 octobre suivant, quand il apprit la formation du cabinet : « Puisque vous deviez rentrer, comme vous le dites, dans la fournaise, j'aime mieux que ce soit par le ministère de l'instruction publique. Vous irez à la brèche, mais vous aurez le mérite d'y aller; vous n'y êtes pas exposé en signe de provocation. Que puis-je vous dire que vous ne sachiez? Vous connaissez à fond l'état de notre société, la maladie des esprits, la contradiction des principes du nouveau gouvernement. Le courage ne vous manquera pas, ni sans doute la prudence, dont la part aujourd'hui doit être fort grande. Vous aurez à conserver la majorité; je suis très-porté à croire que cela n'est point impossible, mais il y faudra de l'art. Parlez de moi, je vous prie, au duc de Broglie; vous savez combien je l'estime et je l'honore. Pour lui aussi, j'aime mieux les affaires étrangères. Vos deux ministères sont les meilleurs. »

Je n'aurais point hésité à rentrer dans la position de lutte directe, déclarée et quotidienne où m'avait placé, en 1830, le ministère de l'intérieur. Je n'hésitai pas

davantage à prendre celle où mon impopularité, comme on disait, semblait, en 1832, avoir pour le cabinet moins d'inconvénient. On a dit que je prenais plaisir à braver l'impopularité; on s'est trompé, je n'y pensais pas. La physionomie comme le dessein du nouveau cabinet me convenaient parfaitement. C'était, sauf M. Dupin, l'union des hommes qui, en 1830, avaient proclamé et soutenu les premiers la politique de résistance à l'esprit révolutionnaire, et de ceux qui, depuis 1831, avaient aidé M. Casimir Périer à la pratiquer avec conséquence et vigueur. Le ministère de l'instruction publique avait d'ailleurs pour moi, et par mes souvenirs, et par ce que j'espérais y faire, un véritable attrait. La formation du cabinet ne rencontra plus aucun obstacle, et il se constitua le 11 octobre 1832, se donnant à peine cinq semaines pour se préparer à la session des Chambres, qui furent immédiatement convoquées pour le 19 novembre suivant.

PIÈCES HISTORIQUES

PIÈCES HISTORIQUES

I

(Page 5.)

Protestation des Députés contre les ordonnances du 25 juillet 1830.

(28 juillet 1830.)

« Les soussignés, régulièrement élus à la députation par les colléges d'arrondissement ci-dessus nommés, en vertu de l'ordonnance royale du.. . . . . , et conformément à la Charte constitutionnelle et aux lois sur les élections des. . . . . et se trouvant actuellement à Paris,

« Se regardent comme absolument obligés, par leurs devoirs et leur honneur, de protester contre les mesures que les conseillers de la couronne ont fait naguère prévaloir pour le renversement du système légal des élections et de la ruine de la liberté de la presse.

« Lesdites mesures, contenues dans les ordonnances du 25, sont, aux yeux des soussignés, directement contraires aux droits constitutionnels de la Chambre des pairs, au droit public des Français, aux attributions et aux arrêts des tribunaux, et propres à jeter l'État dans une confusion qui

compromet également la paix du présent et la sécurité de l'avenir.

« En conséquence, les soussignés, inviolablement fidèles à leur serment, protestent d'un commun accord, non-seulement contre lesdites mesures, mais contre tous les actes qui en pourraient être la conséquence.

« Et attendu, d'une part, que la Chambre des députés, n'ayant pas été constituée, n'a pu être légalement dissoute; d'autre part, que la tentative de former une autre Chambre des députés, d'après un mode nouveau et arbitraire, est en contradiction formelle avec la Charte constitutionnelle et les droits acquis des électeurs, les soussignés déclarent qu'ils se considèrent toujours comme légalement élus à la députation par les colléges d'arrondissement et de département dont ils ont obtenu les suffrages, et comme ne pouvant être remplacés qu'en vertu d'élections faites selon les principes et les formes voulues par les lois.

« Et si les soussignés n'exercent pas effectivement les droits et ne s'acquittent pas de tous les devoirs qu'ils tiennent de leur élection légale, c'est qu'ils en sont empêchés par une violence matérielle. »

Suivent les noms de soixante-trois députés.

II

(Page 10)

Proclamation adressée à la France par les Députés des départements réunis au palais Bourbon, après l'appel et l'arrivée de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans à Paris.

(31 juillet 1830)

Français,

La France est libre. Le pouvoir absolu levait son drapeau; l'héroïque population de Paris l'a abattu. Paris attaqué a fait triompher par les armes la cause sacrée qui venait de triompher en vain par les élections. Un pouvoir usurpateur de nos droits, perturbateur de notre repos, menaçait à la fois la liberté et l'ordre; nous rentrons en possession de l'ordre et de la liberté. Plus de crainte pour les droits acquis; plus de barrière entre nous et les droits qui nous manquent encore.

Un gouvernement qui, sans délai, nous garantisse ces biens, est aujourd'hui le premier besoin de la patrie. Français, ceux de vos députés qui se trouvent déjà à Paris se sont réunis; et en attendant l'intervention régulière des Chambres, ils ont invité un Français qui n'a jamais combattu que pour la France, M. le duc d'Orléans, à exercer les fonctions de lieutenant général du royaume. C'est à leurs yeux le plus sûr moyen d'accomplir promptement par la paix le succès de la plus légitime défense.

Le duc d'Orléans est dévoué à la cause nationale et constitionnelle; il en a toujours défendu les intérêts et professé les principes. Il respectera nos droits, car il tiendra de nous les siens. Nous nous assurerons par des lois toutes les garanties nécessaires pour rendre la liberté forte et durable :

Le rétablissement de la garde nationale, avec l'intervention des gardes nationaux dans le choix des officiers;

L'intervention des citoyens dans la formation des administrations départementales et municipales;

Le jury pour les délits de la presse;

La responsabilité légalement organisée des ministres et des agents secondaires de l'administration;

L'état des militaires légalement assuré,

La réélection des députés promus à des fonctions publiques.

Nous donnerons enfin à nos institutions, de concert avec le chef de l'État, les développements dont elles ont besoin.

Français, le duc d'Orléans lui-même a déjà parlé, et son langage est celui qui convient à un pays libre : «Les Chambres « vont se réunir, vous dit-il; elles aviseront aux moyens « d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la « nation.

« La Charte sera désormais une vérité. »

III

(Page 51.)

Exposé de la situation du royaume présenté aux Chambres le 13 *septembre* 1830, *par M. Guizot, ministre de l'intérieur.*

Messieurs, le Roi nous a ordonné de mettre sous vos yeux le tableau de l'état de la France et des actes du gouvernement depuis la glorieuse révolution qui a fondé son trône en sauvant notre pays.

Fier de son origine, le gouvernement éprouve le besoin de dire hautement comment il comprend sa mission et se propose de la remplir.

Il est le résultat d'un héroïque effort soudainement tenté pour mettre à l'abri du despotisme, de la superstition et du privilége, les libertés et les intérêts nationaux.

En quelques jours l'entreprise a été accomplie, avec un respect et un ménagement, jusque-là sans exemple, pour les droits privés et l'ordre public.

Saisie d'un juste orgueil, la France s'est promis qu'un si beau triomphe ne serait point stérile. Elle s'est regardée comme délivrée de ce système de déception, d'incertitude et d'impuissance qui l'a fatiguée et irritée si longtemps. Elle a compté sur une politique conséquente et vraie qui ouvrirait

devant elle une large carrière d'activité et de liberté. Elle y veut marcher d'un pas ferme et régulier.

C'est dans ce caractère de l'événement au sein duquel il est né, et des espérances dont la France est animée, que le gouvernement trouve la règle de sa conduite.

Il se sent appelé à puiser sa force dans les institutions qui garantissent la liberté du pays, à maintenir l'ordre légal en améliorant progressivement les lois, à seconder sans crainte, au sein de la paix publique fortement protégée, le développement de toutes les facultés, l'exercice de tous les droits.

Telle est, à ses yeux, la politique qui doit faire porter à notre révolution tous ses fruits.

Pour la réaliser, une première tâche lui était imposée. Il fallait prendre partout possession du pouvoir et le remettre à des hommes capables d'affermir le triomphe de la cause nationale. Grâce aux conquêtes de 1789, l'état social de la France a été régénéré; grâce à la victoire de 1830, ses institutions politiques ont reçu en un jour les principales réformes dont elles avaient besoin. Une administration partout en harmonie avec l'état social et la Charte, une constante application des principes consacrés sans retour, tel est aujourd'hui le besoin pressant, le vœu unanime du pays. De nombreux changements dans le personnel étaient donc la première nécessité du gouvernement; par là, il devait faire sentir en tous lieux sa présence, et proclamer lui-même son avénement. L'œuvre avance vers son terme. Le temps prononcera sur le mérite des choix. Mais on peut, dès aujourd'hui, se former une juste idée de l'étendue et de la célérité du travail; nous vous en présenterons rapidement les principaux résultats.

A peine entré en fonctions, le ministre de la guerre a pourvu au commandement des divisions et subdivisions militaires; soixante-quinze officiers généraux en étaient investis;

soixante-cinq ont été remplacés; dix sont demeurés à leur poste; ils l'ont mérité par la promptitude et la franchise de leur concours.

En même temps, et dès le 8 août, les officiers généraux qui se trouvaient chargés de l'inspection ordinaire des troupes ont été rappelés, et dix lieutenants généraux ou maréchaux de camp ont été envoyés auprès des corps, avec ordre de proclamer l'avénement du roi, de prévenir toute scission, et de proposer parmi les officiers les remplacements nécessaires.

Trente-neuf régiments d'infanterie et vingt-six régiments de cavalerie ont reçu des colonels nouveaux. Beaucoup de remplacements ont eu lieu dans les grades inférieurs.

Des commandants nouveaux ont été envoyés dans trente-une places importantes.

Une commission d'officiers généraux, en fonctions depuis le 16 août, examine les titres des officiers qui demandent du service. Son travail est fort avancé.

Des mesures ont été prises dès les premiers jours du mois d'août pour le licenciement des régiments suisses de l'ancienne garde royale et de la ligne. Elles sont en pleine exécution. Le licenciement des régiments français de l'ex-garde et des corps de la maison du roi Charles X est accompli.

Pour compenser les pertes qu'entraîne ce licenciement, l'effectif des régiments d'infanterie de ligne sera porté à 1500 hommes, celui des régiments de cavalerie à 700 hommes, celui des régiments d'artillerie et du génie à 1,200 et 1,450 hommes.

Trois régiments nouveaux, un de cavalerie, sous le nom de *lanciers d'Orléans*, deux d'infanterie, sous les nos 65 et 66, et six bataillons d'infanterie légère s'organisent en ce moment.

Deux bataillons de gendarmerie à pied ont été spécialement créés pour faire le service dans les départements de l'Ouest.

Une garde municipale a été instituée pour la ville de Paris. Plus de la moitié des hommes qui doivent la composer sont prêts à entrer en activité de service.

Le général commandant l'armée d'Afrique a été changé. Le drapeau national flotte dans les rangs de cette armée qui s'est montrée aussi empressée de l'accueillir que digne de le suivre, et qui recevra les récompenses qu'elle a si vaillamment conquises.

Ainsi, au bout de cinq semaines, le personnel de l'armée est renouvelé ou près du terme de son renouvellement.

La marine n'appelait pas des réformes si étendues. Par sa nature même, ce corps exige la réunion de connaissances spéciales et d'une expérience longue et continue. Aussi l'ancien gouvernement avait-il été forcé d'y conserver ou d'y admettre des officiers qui professaient hautement les opinions dont il poursuivait la ruine; ils se sont hâtés d'accueillir notre révolution; elle accomplissait leurs vœux. Là peu de changements étaient donc nécessaires. Cependant les abus qui y avaient pénétré ont été abolis. Trois contre-amiraux, douze capitaines de vaisseau, cinq capitaines de frégate, quatre lieutenants de vaisseau et un enseigne ont été admis à la retraite. Une commission présidée par le doyen de l'armée navale examine avec soin les réclamations des officiers que l'ancien gouvernement avait écartés. Une création nouvelle, celle des amiraux de France, a assuré à la marine des récompenses proportionnées à ses services, et l'a fait sortir de cette espèce d'infériorité où elle était placée comparativement à l'armée de terre, qui possédait seule la dignité de maréchal de France. Enfin l'illustre chef de l'armée navale en Afrique a reçu du Roi, par son élévation à ce grade,

le juste prix de ses travaux ; et ses compagnons trouveront à leur arrivée en France, l'avancement et les distinctions qu'ils ont si bien méritées.

Nulle part la réforme n'était plus nécessaire et plus vivement sollicitée que dans l'administration intérieure. La plupart de ses fonctionnaires, instruments empressés ou dociles d'un système de fraude et de violence, avaient encouru la juste animadversion du pays. Ceux-là même dont les efforts avaient tendu à atténuer le mal s'étaient usés dans cette lutte ingrate, et manquaient auprès de la population de cet ascendant moral, de cette confiance prompte et facile, première force du pouvoir, surtout quand il vit en présence de la liberté. 76 préfets sur 86, 196 sous-préfets sur 277, 53 secrétaires généraux sur 86, 127 conseillers de préfecture sur 315, ont été changés. En attendant la loi qui doit régénérer l'administration municipale, 393 changements ont déjà été prononcés ; et une circulaire a ordonné aux préfets de faire, sans retard, tous ceux qu'ils jugeraient nécessaires, sauf à en demander la confirmation définitive au ministre de l'intérieur.

Le ministre de la justice a porté toute son attention sur la composition des parquets, tant des cours souveraines que des tribunaux de première instance. Dans les premières, 74 procureurs généraux, avocats généraux et substituts, dans les secondes, 254 procureurs du Roi et substituts ont été renouvelés. Dans la magistrature inamovible, le ministère s'est empressé de pourvoir aux siéges vacants, soit par démission, soit par toute autre cause. A ce titre, ont déjà eu lieu 103 nominations de présidents, conseillers et juges. A mesure que les occasions s'en présentent, les changements continuent. Les justices de paix commencent à être l'objet d'un scrupuleux examen.

Dans le conseil d'État, et en attendant la réforme fonda-

mentale qui se prépare, le nombre des membres en activité de service a été provisoirement réduit de 55 à 38; sur ces 38, 20 ont été changés. Le Conseil de l'instruction publique était composé de 9 membres; 5 ont été écartés. La même mesure a été prise à l'égard de 5 inspecteurs généraux et de 14 recteurs d'académie sur 25. Un travail se prépare pour apporter dans les colléges, pendant les vacances, les changements dont la convenance sera reconnue. Une commission est chargée de faire un prompt rapport sur l'École de médecine, et d'en préparer la réorganisation.

Dans le département des affaires étrangères, la plupart de nos ambassadeurs et ministres au dehors ont été révoqués.

La situation du ministre des finances, quant au personnel, était particulièrement délicate. Il n'en est pas des principaux agents financiers comme des autres fonctionnaires. Leurs affaires sont mêlées, enlacées dans celles de l'Etat, et veulent du temps pour s'en séparer. Il faut plusieurs mois pour qu'un receveur général en remplace complétement un autre; celui qui se retire a une liquidation à faire; celui qui arrive a la confiance à obtenir. Au milieu d'une crise dont l'ébranlement ne pouvait manquer de se faire sentir dans les finances publiques, il y eût eu péril à écarter brusquement des hommes d'un crédit bien établi, et qui s'empressaient de le mettre au service du Trésor. Dans les autres parties de l'administration, une confusion de quelques jours est un mal; dans l'administration financière, un embarras de quelques instants serait une calamité. La réserve est donc ici commandée par la nature des choses et l'intérêt général. Le ministre des finances a dû s'y conformer. Il a commencé, du reste, dans son administration, une réforme qu'il poursuivra, de département en département, avec une scrupuleuse attention.

Vous voyez, messieurs; nous nous sommes bornés au plus

simple exposé des faits; il en résulte clairement que le personnel de l'administration de la France a déjà subi un renouvellement très-étendu, et que si, dans l'un des services publics, le renouvellement n'a pas été aussi rapide qu'ailleurs, ce ménagement était dû à l'un des plus pressants intérêts de l'État.

En écartant les anciens fonctionnaires, nous avons cherché pour les remplacer des hommes engagés dans la cause nationale et prêts à s'y dévouer; mais la cause nationale n'est point étroite ni exclusive; elle admet diverses nuances d'opinions; elle accepte quiconque veut et peut la bien servir. A travers tant de vicissitudes qui depuis quarante ans ont agité notre France, beaucoup d'hommes se sont montrés, dans des situations différentes, de bons et utiles citoyens; il n'est aucune époque de notre histoire contemporaine qui n'ait à fournir d'habiles administrateurs, des magistrats intègres, de courageux amis de la patrie. Nous les avons cherchés partout; nous les avons pris partout où nous les avons trouvés. Ainsi, sur les 76 préfets que le Roi a choisis, 47 n'ont occupé aucune fonction administrative depuis 1814; 29 en ont été revêtus. Parmi ces derniers, 18 avaient été successivement destitués depuis 1820. Parmi les premiers, 23 avaient occupé des fonctions administratives avant 1814; 24 sont des hommes tout à fait nouveaux et portés aux affaires par les derniers événements. Le moment est venu pour la France de se servir de toutes les capacités, de se parer de toutes les gloires qui se sont formées dans son sein.

Malgré son importance prédominante en des jours de crise, le personnel n'a pas seul occupé l'attention du gouvernement; il a pris aussi des mesures pour rendre promptement à l'administration des choses la régularité et l'ensemble dont elle a besoin.

Dès le 6 août, le ministre de la guerre a donné des ordres

pour arrêter la désertion et faire rejoindre les hommes qui avaient quitté leurs corps. Il a pourvu au retrait des armes et des chevaux abandonnés par les déserteurs.

De nombreux mouvements de troupes ont été opérés, soit dans le but de la réorganisation des corps, soit pour porter des forces sur les points où leur présence était jugée utile.

Des désordres se sont manifestés dans quelques régiments de cavalerie et d'artillerie, et dans un seul régiment d'infanterie. Mais de promptes mesures ont été prises pour rétablir l'ordre, resserrer les liens de la discipline, et rendre justice à chacun.

Tous les services de l'armée ont été assurés. Les corps de l'ancienne garde royale et les régiments suisses ont reçu religieusement en solde, masses, etc., tout ce qu'ils pouvaient prétendre. Les approvisionnements pour l'armée d'Afrique ont été complétés jusqu'au 1er novembre, en se servant, forcément et à cause de l'urgence, du marché précédemment conclu. Les rapports du nouvel intendant en chef de cette armée amèneront à de meilleurs moyens pour régler cet important service.

L'armement des gardes nationales est l'un des objets qui attirent spécialement les soins du ministre. Des ordres sont donnés pour rassembler et fournir promptement tous les fusils dont on pourra disposer; un grand nombre est déjà délivré.

L'activité la plus régulière se déploie dans l'administration de la marine. Des vaisseaux de l'État sillonnent en ce moment toutes les mers pour porter sur tous les points du globe nos grandes nouvelles. Ils feront respecter partout les couleurs nationales; partout ils protégeront le commerce et rassureront les navigateurs français. Des croisières sont éta-

blies dans ce but à l'entrée du détroit de Gibraltar et sur toutes nos côtes.

Notre escadre continuera de seconder les opérations de notre armée de terre en Afrique; elle assurera nos communications entre Alger et la France, et aucun approvisionnement ne sera compromis.

Le Conseil d'amirauté s'occupe de réunir les matériaux d'une législation complète sur les colonies : une commission sera chargée de mettre le gouvernement en mesure de la présenter bientôt aux Chambres.

Des travaux nouveaux sont entrepris à Dunkerque et dans d'autres ports. Partout règne la plus exacte discipline ; l'ordre est partout maintenu sur les vaisseaux comme sur terre, dans les arsenaux et dans les ateliers.

L'irrégularité des communications, le renouvellement des fonctionnaires, le nombre et la gravité des affaires générales, avaient pendant trois semaines un peu ralenti les travaux ordinaires du ministère de l'intérieur. Non-seulement ils ont repris leur cours, mais aucune trace de cet arriéré momentané ne subsiste plus. Une organisation plus simple de l'administration centrale a permis de porter dans la correspondance une activité vraiment efficace. Des instructions ont été partout données sur les affaires de l'intérêt le plus général et le plus pressant, sur l'organisation des gardes nationales, sur la prestation de serment des fonctionnaires, sur la publication des listes électorales et du jury, sur les prisons, etc. Tous les préfets sont maintenant à leur poste; l'autorité est partout reconnue et en vigueur. Sans doute elle rencontre encore des obstacles; quelque agitation subsiste sur un certain nombre de points. Elle a éclaté à Nîmes; on la redoute dans deux ou trois autres départements du Midi. Ceux de l'Ouest, si longtemps le théâtre des discordes civiles,

en contiennent encore quelques vieux ferments. C'est le devoir du gouvernement de ne pas perdre de vue ces causes possibles de désordre, il n'y manquera point; déjà il est partout en mesure; des troupes ont marché vers le Midi, d'autres sont cantonnées dans l'Ouest. Une surveillance active et inoffensive à la fois est partout exercée. Elle suffira pour prévenir un mal que rêvent à peine les esprits les plus aveugles. La promptitude avec laquelle les troubles de Nîmes ont été réprimés est bien plus rassurante que ces troubles mêmes ne peuvent paraître inquiétants.

Une autre inquiétude se fait sentir. On craint que notre révolution et ses résultats ne rencontrent, dans une partie du clergé français, des sentiments qui ne soient pas en harmonie avec ceux du pays. Le gouvernement du Roi n'ignore, messieurs, ni les imprudentes déclamations de quelques hommes, ni les menées ourdies à l'aide d'associations ou de congrégations que repoussent nos lois. Il les surveille sans les redouter. Il porte à la religion et à la liberté des consciences un respect sincère; mais il sait aussi jusqu'où s'étendent les droits de la puissance publique, et ne souffrira pas qu'ils reçoivent la moindre atteinte. La séparation de l'ordre civil et de l'ordre spirituel sera strictement maintenue. Toute infraction aux lois du pays, toute perturbation de l'ordre seront fortement réprimées, quels qu'en soient les auteurs.

Le gouvernement compte sur le concours des bons citoyens pour porter remède à un mal d'une autre nature, dont la gravité ne saurait être méconnue; il s'occupe avec assiduité de la préparation du budget, et ne tardera pas à le présenter aux Chambres. Mais la perception de certains impôts a rencontré depuis six semaines d'assez grands obstacles : ils ont disparu en ce qui concerne les douanes; leur service, un moment interrompu sur deux points de la frontière, dans

les départements des Pyrénées-Orientales et du Haut-Rhin, a été promptement rétabli. L'impôt direct est partout payé avec une exactitude, disons mieux, avec un empressement admirable. Mais des troubles ont eu lieu dans quelques départements à l'occasion de l'impôt sur les boissons, et en ont momentanément suspendu la perception. Aussi, sur quinze millions de produits qu'on devait attendre des contributions indirectes, pendant le seul mois d'août, y aura-t-il perte de deux millions. Décidé à apporter dans cet impôt les réductions et les modifications qui seront jugées nécessaires, le gouvernement proposera incessamment aux Chambres un projet de loi concerté avec la Commission qu'il a nommée à cet effet. La France peut compter aussi que, dans les divers services du budget, il poussera l'économie aussi loin que le permettra l'intérêt public, et qu'il ne négligera aucun moyen d'alléger les charges des contribuables. Mais il est de son devoir le plus impérieux, il est de l'intérêt public le plus pressant, que rien ne vienne jeter l'incertitude et le trouble dans le revenu de l'État. C'est sur la perception régulière et sûre de l'impôt que repose le crédit; c'est sur l'étendue et la solidité du crédit que repose le développement rapide, facile, des ressources de l'État et de la prospérité nationale. Certes, le crédit du Trésor est grand et assuré, il ne restera point au-dessous de ses charges; il va suffire aisément dans le cours de ce mois au payement de plus de 100 millions qu'exigent les besoins du service. Mais pour qu'il subsiste et se déploie de plus en plus, il importe essentiellement que ses bases ne soient pas ébranlées.

Elles ne le seront point, messieurs, pas plus que notre ordre social ne sera compromis par la fermentation momentanée qui s'est manifestée sur quelques points, et que repousse de toutes parts la sagesse de la France. Sans doute,

dans son gouvernement comme en toutes choses, la France désire l'amélioration, le progrès, mais une amélioration tranquille, un progrès régulier. Satisfaite du régime qu'elle vient de conquérir, elle aspire avant tout à le conserver, à le consolider. Elle veut jouir de sa victoire, et non entreprendre de nouvelles luttes. Elle saura bien mettre elle-même le temps à profit pour perfectionner ses institutions, et elle regarderait toute tentative désordonnée comme une atteinte à ses droits aussi bien qu'à son repos.

Ce repos, messieurs, le gouvernement, fort de ses droits et du concours des Chambres, saura le maintenir, et il sait qu'en le maintenant il fera prévaloir le vœu national. Déjà, à la première apparence de troubles, les bons citoyens se sont empressés au-devant de l'autorité pour l'aider à les réprimer, et le succès a été aussi facile que décisif. Partout éclaterait le même résultat. Les lois ne manquent point à la justice; la force ne manquera point aux lois. Que les amis du progrès de la civilisation et de la liberté n'aient aucune crainte ; leur cause ne sera point compromise dans ces agitations passagères. Le perfectionnement social et moral est le résultat naturel de nos institutions ; il se développera librement et le gouvernement s'empressera de le seconder. Chaque jour, de nouvelles assurances amicales lui arrivent de toutes parts. Chaque jour l'Europe reconnaît et proclame qu'il est pour tous un gage de sécurité et de paix. La paix est aussi son vœu. Au dedans comme au dehors, il est fermement résolu à conserver le même caractère, à s'acquitter de la même mission.

IV

(Page 68)

Rapport présenté au Roi le 21 *octobre* 1830, *par M. Guizot, ministre de l'intérieur, pour faire instituer un inspecteur général des monuments historiques en France.*

SIRE,

Les monuments historiques dont le sol de la France est couvert font l'admiration et l'envie de l'Europe savante. Aussi nombreux et plus variés que ceux de quelques pays voisins, ils n'appartiennent pas seulement à telle ou telle phase isolée de l'histoire, ils forment une série complète et sans lacune; depuis les druides jusqu'à nos jours, il n'est pas une époque mémorable de l'art et de la civilisation qui n'ait laissé dans nos contrées des monuments qui la représentent et l'expliquent. Ainsi, à côté de tombeaux gaulois et de pierres celtiques, nous avons des temples, des aqueducs, des amphithéâtres et autres vestiges de la domination romaine qui peuvent le disputer aux chefs-d'œuvre de l'Italie: les temps de décadence et de ténèbres nous ont aussi légué leur style bâtard et dégradé; mais lorsque le XI^e^ et le XII^e^ siècles ramènent en Occident la vie et la lumière, une architecture nouvelle apparaît, qui revêt dans chacune de nos provinces une physionomie distincte, quoique empreinte d'un caractère commun: mélange singulier de l'ancien art des Romains, du

goût et du caprice oriental, des inspirations encore confuses du génie germanique. Ce genre d'architecture sert de transition aux merveilleuses constructions gothiques qui, pendant les XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, se suivent sans interruption, chaque jour plus légères, plus hardies, plus ornées, jusqu'à ce qu'enfin succombant sous leur propre richesse, elles s'affaissent, s'alourdissent et finissent par céder la place à la grâce élégante mais passagère de la Renaissance. Tel est le spectacle que présente cet admirable enchaînement de nos antiquités nationales et qui fait de notre sol un si précieux objet de recherches et d'études.

La France ne saurait être indifférente à cette partie notable de sa gloire. Déjà, dans les siècles précédents, la haute érudition des bénédictins et d'autres savants avait montré dans les monuments la source de grandes lumières historiques; mais sous le rapport de l'art, personne n'en avait deviné l'importance.

A l'issue de la Révolution française, des artistes éclairés, qui avaient vu disparaître un grand nombre de monuments précieux, sentirent le besoin de préserver ce qui avait échappé à la dévastation : le musée des Petits-Augustins, fondé par M. Lenoir, prépara le retour des études historiques et fit apprécier toutes les richesses de l'art français.

La dispersion fatale de ce musée reporta sur l'étude des localités l'ardeur des archéologues et des artistes; la science y gagna plus d'étendue et de mouvement; d'habiles écrivains se joignirent à l'élite de notre École de peinture pour faire connaître les trésors de l'*ancienne* France. Ces travaux, multipliés pendant les années qui viennent de s'écouler, n'ont pas tardé à produire d'heureux résultats dans les provinces. Des centres d'étude se sont formés; des monuments ont été préservés de la destruction; des sommes ont été votées pour

cet objet par les conseils généraux et les communes : le clergé a été arrêté dans les transformations fâcheuses qu'un goût mal entendu de rénovation faisait subir aux édifices sacrés.

Ces efforts toutefois n'ont produit que des résultats incomplets : il manquait à la science un centre de direction qui régularisât les bonnes intentions manifestées sur presque tous les points de la France; il fallait que l'impulsion partît de l'autorité supérieure elle-même, et que le ministre de l'intérieur, non content de proposer aux Chambres une allocation de fonds pour la conservation des monuments français, imprimât une direction éclairée au zèle des autorités locales.

La création d'une place d'inspecteur général des monuments historiques de la France m'a paru devoir répondre à ce besoin. La personne à qui ces fonctions seront confiées devra avant tout s'occuper des moyens de donner aux intentions du gouvernement un caractère d'ensemble et de régularité. A cet effet, elle devra parcourir successivement tous les départements de la France, s'assurer sur les lieux de l'importance historique ou du mérite d'art des monuments, recueillir tous les renseignements qui se rapportent à la dispersion des titres ou des objets accessoires qui peuvent éclairer sur l'origine, les progrès ou la destruction de chaque édifice; en constater l'existence dans tous les dépôts, archives, musées, bibliothèques ou collections particulières; se mettre en rapports directs avec les autorités et les personnes qui s'occupent de recherches relatives à l'histoire de chaque localité, éclairer les propriétaires et les détenteurs sur l'intérêt des édifices dont la conservation dépend de leurs soins, et stimuler enfin, en le dirigeant, le zèle de tous les conseils de département et de municipalité, de manière à ce qu'aucun monument d'un mérite incontestable ne périsse par cause

d'ignorance et de précipitation, et sans que les autorités compétentes aient tenté tous les efforts convenables pour assurer leur préservation, et de manière aussi à ce que la bonne volonté des autorités ou des particuliers ne s'épuise pas sur des objets indignes de leurs soins. Cette juste mesure dans le zèle ou dans l'indifférence pour la conservation des monuments ne peut être obtenue qu'au moyen de rapprochements multipliés que l'inspecteur général sera seul à même de faire; elle préviendra toute réclamation et donnera aux esprits les plus difficiles la conscience de la nécessité où le gouvernement se trouve de veiller activement aux intérêts de l'art et de l'histoire.

L'inspecteur général des monuments historiques préparera, dans sa première et générale tournée, un catalogue exact et complet des édifices ou monuments isolés qui méritent une attention sérieuse de la part du gouvernement; il accompagnera, autant que faire se pourra, ce catalogue de dessins et de plans, et en remettra successivement les éléments au ministère de l'intérieur, où ils seront classés et consultés au besoin. Il devra s'attacher à choisir dans chaque localité principale un correspondant qu'il désignera à l'acceptation du ministre, et se mettre lui-même en rapport officieux avec les autorités locales. Communication sera donnée aux préfets des départements, d'abord, des instructions de l'inspecteur général des monuments historiques de la France, puis de l'extrait du catalogue général en ce qui concerne chaque département. Le préfet en donnera connaissance à tous les conseils et autorités qu'ils intéressent.

L'inspecteur général des monuments historiques devra renouveler le plus souvent possible ses tournées, et les diriger chaque année d'après les avis qui seront donnés par les préfets et les correspondants reconnus par l'administration.

Lorsqu'il s'agira d'imputations à faire sur le fonds de la conservation des monuments de la France, ou de dépenses analogues votées par les départements ou les communes, l'inspecteur général des monuments historiques sera consulté.

Le traitement annuel de ce fonctionnaire est fixé à *huit mille francs*.

Le tarif des frais de tournée sera déterminé par une mesure ultérieure.

Je suis avec respect,

Sire,

de Votre Majesté.

le très-humble et très-fidèle sujet,

Le Ministre secrétaire d'État
au département de l'intérieur,

GUIZOT.

Approuvé : Au Palais-Royal,

le 23 du mois d'octobre 1830.

LOUIS-PHILIPPE.

V

(Page 72.)

1° *Décret de l'empereur Napoléon Ier* (20 *février* 1806), *qui règle la destination des églises de Saint-Denis et de Sainte-Geneviève.*

TITRE II.

7. L'église de Sainte-Geneviève sera terminée et rendue au culte, conformément à l'intention de son fondateur, sous l'invocation de Sainte-Geneviève, patronne de Paris.

8. Elle conservera la destination qui lui avait été donnée par l'Assemblée constituante, et sera consacrée à la sépulture des grands dignitaires, des grands officiers de l'Empire et de la couronne, des sénateurs, des grands officiers de la Légion d'honneur, et, en vertu de nos décrets spéciaux, des citoyens qui, dans la carrière des armes ou dans celle de l'administration et des lettres, auront rendu d'éminents services à la patrie ; leurs corps embaumés seront inhumés dans l'église.

9. Les tombeaux déposés au Musée des monuments français seront transportés dans cette église pour y être rangés par ordre de siècles.

10. Le chapitre métropolitain de Notre-Dame, augmenté de six membres, sera chargé de desservir l'église de Sainte-Geneviève. La garde de cette église sera spécialement confiée à un archiprêtre choisi parmi les chanoines.

11. Il y sera officié solennellement le 3 janvier, fête de

Sainte-Geneviève ; le 15 août, fête de Saint-Napoléon, et anniversaire de la conclusion du Concordat ; le jour des Morts, et le premier dimanche de décembre, anniversaire du couronnement et de la bataille d'Austerlitz ; et toutes les fois qu'il y aura lieu à des inhumations en exécution du présent décret. Aucune autre fonction religieuse ne pourra être exercée dans ladite église qu'en vertu de notre approbation.

12. Nos ministres de l'intérieur et des cultes sont chargés de l'exécution du présent décret.

2° *Ordonnance du roi Louis XVIII* (12 *décembre* 1821) *qui confirme et complète la restitution au culte de l'église de Sainte-Geneviève.*

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

L'église que notre aïeul le roi Louis XV avait commencé de faire élever sous l'invocation de Sainte-Geneviève est heureusement terminée. Si elle n'a pas encore reçu tous les ornements qui doivent compléter sa magnificence, elle est dans un état qui permet d'y célébrer le service divin. C'est pourquoi, afin de ne pas retarder davantage l'accomplissement des intentions de son fondateur et de rétablir, conformément à ses vœux et aux nôtres, le culte de la patronne dont notre bonne ville de Paris avait coutume d'implorer l'assistance dans tous ses besoins ;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur et notre Conseil entendus,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

La nouvelle église fondée par le roi Louis XV sera inces-

samment consacrée à l'exercice du culte divin sous l'invocation de cette sainte ; à cet effet, elle est mise à la disposition de l'archevêque de Paris qui la fera provisoirement desservir par des ecclésiastiques qu'il désignera.

ART. II

Il sera ultérieurement statué sur le service régulier et perpétuel qui devra y être fait, et sur la nature de ce service.

ART. III

Notre ministre secrétaire d'État de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château des Tuileries, le 12 décembre de l'an de grâce mil huit cent vingt-un, et de notre règne le vingt-septième.

Signé : LOUIS.

Par le Roi :

Le ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur.

Signé : SIMÉON.

VI

(Page 101.)

Circulaire adressée aux préfets (29 *septembre* 1830) *par M. Guizot, ministre de l'intérieur, sur les élections à la Chambre des députés.*

Monsieur le Préfet, Par ordonnances royales des 13, 15, 28 et 29 septembre 1830, cent onze colléges électoraux ont été convoqués. Près de 60,000 électeurs exerceront leurs droits ; plus d'un quart de la Chambre des députés doit sortir d'une élection nouvelle.

Cette élection, quoique partielle, suffira pour indiquer l'état général de la France. Elle est attendue comme un événement grave; elle contribuera puissamment à déterminer le caractère de notre révolution ; elle présagera notre avenir.

Dans une circonstance si importante, monsieur le préfet, vous ne serez pas surpris que je vous entretienne plus spécialement des devoirs de l'administration. Ses intentions ne sauraient être que conformes à ses devoirs.

Ces devoirs sont simples. La mauvaise politique d'un pouvoir trop faible pour se passer d'artifices les compliquait en les défigurant. Un gouvernement national se fie à la France du choix de ses députés. Il ne rend pas l'administration responsable des votes que récèle l'urne électorale. Assurer l'entière liberté des suffrages en maintenant sévèrement l'or-

dre légal, voilà toute son ambition. Comme la Charte, les élections désormais doivent *être une vérité*.

Vous sentez, monsieur le préfet, quelle scrupuleuse impartialité vous est imposée. Le temps n'est pas si éloigné où la puissance publique, se plaçant entre les intérêts et les consciences, s'efforçait de faire mentir le pays contre lui-même, et de le suborner comme un faux témoin. En dénaturant sa mission, en excédant ses droits, elle a compromis ainsi même sa légitime influence. Ce n'est que par une réaction de justice, de probité, de modération, que l'administration peut reconquérir cette autorité morale qui lui est si nécessaire, et qui fait sa principale force. Il faut que les pouvoirs s'honorent pour s'affermir.

Ainsi, monsieur le préfet, quelque importance que le gouvernement attache au résultat des élections, n'oubliez jamais qu'il l'attend avec trop de sécurité pour prétendre, même indirectement, à les dominer. C'est par votre administration seule que vous devez influer sur l'opinion publique.

La France, d'ailleurs, ne connaît-elle pas sa situation? Heureuse et fière d'une révolution qu'elle a faite, elle n'aspire qu'à en recueillir les fruits; elle ne veut que jouir en paix de sa conquête. La liberté dans l'ordre, le progrès dans le repos, le perfectionnement sans combat, voilà ce qu'elle ne pouvait obtenir du gouvernement qui n'est plus; voilà ce qu'elle espère du gouvernement qu'elle s'est donné. Sa longue persévérance, sa générosité dans la victoire, lui semblent des droits à tous les biens d'une civilisation croissante et d'une constitution réglée. Mais elle n'entend pas que ces biens soient ajournés par la faiblesse, compromis par l'imprudence, détruits par les passions. Elle a mis toute sa force aux ordres de sa sagesse.

Les élections en feront foi, monsieur le préfet; telle est ma conviction. Celles qui présagèrent, il y a trois mois, la chute du pouvoir absolu élevèrent la France bien haut dans l'opinion des peuples. Celles qui se préparent, moins difficiles, moins laborieuses, attesteront encore, après le triomphe, tout ce que quinze années d'amélioration lente, de liberté combattue, donnent aux peuples d'expérience, de prudence et de fermeté.

La France agira, monsieur le préfet, et l'administration veillera pour elle. Votre tâche est de maintenir liberté aux opinions et force à la loi. En l'accomplissant, vous aurez aussi une part honorable dans le résultat des élections.

Les lois qui règlent parmi nous les questions électorales ont été éclaircies, complétées par l'expérience et la discussion. Les modifications que la loi transitoire du 12 septembre a dû apporter à cette législation ne sauraient amener de difficultés essentielles. Si toutefois quelques questions vous semblaient encore obscures et incertaines, ne craignez pas de me consulter; je vous ferai connaître les précédents et mon opinion. Vous saurez cependant que la règle, en ces sujets, réside dans le texte des lois et la jurisprudence des cours royales. Vous demeurerez donc responsable des décisions que vous aurez à prendre; les tribunaux les jugeraient, et ce n'est pas le ministre de l'intérieur que les lois ont constitué le gardien de l'unité de jurisprudence, c'est la Cour de cassation.

Vous le voyez, monsieur le préfet, le gouvernement n'exige de vous que l'observation religieuse des lois; il n'attend de vous que ce que lui offrent déjà votre loyauté et votre patriotisme. Vous pouvez dire à tous quelle est sa pensée, il ne la cache ni ne l'impose. Venu de la nation, il ne la redoute pas; il compte sur elle comme elle peut compter sur lui. Imitez-le, monsieur le préfet; que l'administration soit

consciencieuse pour que l'élection le soit aussi. Le gouvernement n'en sera pas moins puissant. Sous l'heureuse constitution que nous possédons, l'autorité doit s'appuyer sur la liberté même et se relever en la protégeant.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma parfaite considération.

Le ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur,

GUIZOT.

VII

(Page 242.)

Notice sur madame de Rumford par M. Guizot.

(*Écrite en* 1841.)

Il y a cinq ans, dans une bonne et agréable maison qui n'existe plus, située au milieu d'un beau jardin qu'a remplacé une rue, se réunissait deux ou trois fois par semaine une société choisie et variée ; des gens du monde, des savants, des lettrés, des étrangers et des nationaux ; des hommes d'autrefois et des hommes d'aujourd'hui ; des vieillards et des jeunes gens ; des membres du gouvernement et de l'opposition. Parmi les personnes qui se voyaient là, beaucoup ne se rencontraient point ailleurs ; et ailleurs, si elles s'étaient rencontrées, elles se seraient probablement mal accueillies, peut-être même à peine tolérées. Mais là, tous se traitaient avec une extrême politesse, presque avec bienveillance. Non que personne y fût attiré par quelque intérêt, quelque dessein qui le contraignît de dissimuler ses sentiments ; ce n'était pas une maison de patronage politique ou littéraire, où l'on vînt pour pousser sa fortune ou préparer son succès. Le goût de la bonne compagnie, les plaisirs de l'esprit et de la conversation, le désir de prendre sa part dans ces incidents journaliers de la vie sociale qui font l'amusement du monde poli et le délassement du monde occupé, c'était là le seul

motif, c'était l'attrait qui réunissait chez madame de Rumford une société si empressée, et, dans cette société, tant d'hommes distingués et si divers.

Fontenelle, Montesquieu, Voltaire, Turgot, d'Alembert, s'ils revenaient parmi nous, seraient bien surpris de nous voir remarquer une telle maison et ses habitudes comme quelque chose de singulier et de rare. C'était l'esprit général, la vie habituelle de leur temps : temps de noble et libérale sociabilité, qui a remué de bien grandes questions et de bien grandes choses, et n'en a pris que ce qu'elles ont de doux, le mouvement de la pensée et de l'espérance, laissant à ses héritiers le fardeau de l'épreuve et de l'action.

Quand l'héritage s'est ouvert, quand notre génération, au début de l'Empire, est entrée en possession de la scène du monde, le XVIIIe siècle, clos la veille, était déjà loin, bien loin de nous. Un abîme immense, la Révolution, nous en séparait. Le passé tout entier, un passé de plusieurs siècles, et le XVIIIe siècle comme les autres, s'y était englouti. Aucun des grands hommes qui avaient fait la force et la gloire de cette grande époque ne vivait plus. Ces salons de Paris, théâtre et instrument de leurs succès, cette société si brillante, si passionnément adonnée aux plaisirs de l'esprit, avaient disparu comme eux. Au lieu de se chercher et de se réunir, comme naguère, pour s'animer ensemble du même mouvement, la noblesse, l'Église, la robe, les hommes d'affaires, les lettrés, toutes les classes de l'ancien régime, ou plutôt leurs débris, car de toutes choses il ne restait que des débris, se séparaient, s'évitaient presque, rentraient chacune dans les habitudes et les intérêts de leur situation spéciale. A l'élan commun des idées succédaient la dispersion et l'isolement des coteries. Émigrés, constituants, conventionnels, fonctionnaires impériaux, savants, gens de lettres, autant de

coteries pensant et vivant chacune à part, indifférentes ou malveillantes l'une pour l'autre.

Le XVIII^e^ siècle avait aussi la sienne; pure coterie comme les autres, mais seule héritière du caractère dominant de l'époque, seule fidèle aux mœurs et aux goûts de cette société philosophique qui avait péri elle-même dans la ruine de la grande société qu'elle avait démolie.

Une femme de soixante-dix-neuf ans, deux académiciens, l'un de quatre-vingt-deux ans, l'autre de soixante-seize, voilà quels centres restaient, en 1809, à cette société qu'en 1769 tant de gens, et de si puissants, s'empressaient d'attirer et de grouper autour d'eux. Le salon de madame d'Houdetot, celui de M. Suard, celui de l'abbé Morellet, étaient presque les seuls asiles où l'esprit du vieux siècle se déployât encore à l'aise et avec vérité. Non que sa mémoire ne fût en grand honneur ailleurs, et que beaucoup de gens ne fissent profession de lui appartenir; comment les hommes nouveaux, les enfants de la Révolution et de l'Empire, auraient-ils renié le XVIII^e^ siècle? Mais qu'ils étaient loin de lui ressembler! La politique les absorbait, la politique pratique, réelle; toutes leurs pensées, toutes leurs forces étaient incessamment tendues, soit vers les affaires du maître, soit vers leurs propres affaires; point de méditation, point de loisir; du mouvement, du travail, puis encore du travail et du mouvement. Le XVIII^e^ siècle aussi s'occupait fort de politique, mais par goût, non par nécessité; elle tenait beaucoup de place dans les esprits, peu dans la vie; on réfléchissait, on dissertait, on projetait beaucoup; on agissait peu. En aucun temps les matières politiques n'ont été l'objet d'une préoccupation intellectuelle si générale et si féconde; aucun temps peut-être n'a été plus étranger à l'esprit politique proprement dit, à cet esprit simple, prompt, judicieux, résolu, léger dans la

pensée, sérieux dans l'action, qui ne voit que les faits et ne s'inquiète que des résultats.

A part même cette opposition de la science et de la pratique, quel abîme entre la politique qu'on faisait il y a trente ans, et celle que, cinquante ans plus tôt, on aurait voulu faire! Qu'étaient devenues les doctrines, les espérances qui avaient enchanté et remué tout un peuple, tous les peuples? Comment les hommes d'affaires du XIXe siècle tenaient-ils les promesses des philosophes du XVIIIe? Les uns hardiment, les autres timidement et avec embarras, désertaient les idées et les institutions dont le nom seul, la seule perspective avaient fait leur fortune. Le despotisme, un despotisme savant, raisonneur, et qui prétendait s'ériger en système, voyait à son service les enfants des plus doctes théories de liberté. Plusieurs, gens d'honneur et de cœur, attachés dans l'âme à leur ancienne foi, protestaient de temps en temps, mais sans conséquence, contre les insultes et les coups qu'on lui portait autour d'eux. La plupart, en défendant Voltaire contre Geoffroi et les incrédules contre les dévots, se jugeaient quittes envers la philosophie et la liberté. Mais qu'auraient dit les philosophes, qu'aurait dit Voltaire lui-même, malgré ses dédains pour la métaphysique et ses complaisances pour le pouvoir, s'ils avaient assisté à un dîner de l'archichancelier, ou à une séance du Conseil d'État impérial? Croit-on que le XVIIIe siècle se fût reconnu là, qu'il eût accepté ses héritiers pour représentants?

Ils ne lui ressemblaient pas davantage pour les manières, le tour d'esprit, le ton, les habitudes et les formes extérieures. Hommes du monde autant que lettrés, les philosophes du XVIIIe siècle avaient passé leur vie dans les plus douces et plus brillantes régions de cette société par eux tant attaquée. Elle les avait accueillis, célébrés; ils s'étaient mêlés à tous

les plaisirs de son élégante et agréable existence; ils partageaient ses goûts, ses mœurs, toutes ses finesses, toutes les susceptibilités d'une civilisation à la fois vieillie et rajeunie, aristocratique et littéraire; ils étaient de cet ancien régime démoli par leurs mains. Mais les philosophes de la seconde génération, les vrais fils de la Révolution et de l'Empire, n'étaient point de l'ancien régime, et ne l'avaient connu que pour le renverser. Entre ceux-ci et la bonne compagnie du XVIIIe siècle, aucun lien, rien de commun; au lieu des salons de madame Geoffrin, de mademoiselle de Lespinasse, de madame Trudaine, de la maréchale de Beauvau, de madame Necker, ils avaient vécu dans les assemblées publiques, les clubs et les camps. Des événements immenses, terribles, avaient remplacé pour eux les plaisirs de société et les succès d'Académie. Bien loin d'être façonnés pour l'agrément des relations sociales dans une vie oisive et facile, tout en eux portait l'empreinte des temps si actifs et si lourds qu'ils avaient eu à traverser. Leurs manières n'étaient ni élégantes, ni douces; ils parlaient et traitaient brusquement, rudement, comme toujours pressés et n'ayant pas le loisir de songer à tout et de tout ménager. Corrompus, ils s'établissaient sèchement dans un égoïsme grossier et cynique; honnêtes gens, il manquait aux formes de leur conduite, aux dehors de leurs vertus, ce fini, cette harmonie qui semblent n'appartenir qu'à la longue et paisible possession d'une situation ou d'un sentiment. Peu de goût pour la conversation, les lectures, les visites, toutes ces occupations sans but, ces délassements sans nécessité, où naguère tant de gens trouvaient un emploi demi-sérieux, demi-frivole, de leur esprit et de leur temps. Pour eux, leur temps et leur esprit étaient absorbés par leurs affaires et leurs intérêts; leur plaisir, c'était le repos.

Parmi ces hommes du régime nouveau, quelques philoso-

phes, quelques écrivains, la plupart sans fonctions et suspects à l'Empire, avaient presque seuls quelque besoin et quelque habitude de se réunir, de causer, de rechercher et de goûter en commun quelques jouissances intellectuelles. Ils formaient une coterie libérale, grande admiratrice du XVIIIe siècle, et qui se flattait bien de le continuer. Mais, née surtout de la Révolution, elle en portait le sceau bien plus que celui de l'époque antérieure. Quoique des hommes fort étrangers à tout acte révolutionnaire y fussent mêlés, à tout prendre, l'esprit révolutionnaire y dominait avec ses mérites et ses défauts, plus d'indépendance que d'élévation, plus d'âpreté que d'indépendance, ami de l'humanité et de ses progrès, mais méfiant, envieux, insociable pour quiconque n'acceptait pas son joug, unissant aux préjugés de coterie les haines de faction. La coterie était d'ailleurs fort concentrée en elle-même ; peu de mélange des classes et des habitudes diverses ; peu de familiarité avec les gens du monde proprement dit ; rien qui rappelât la composition et le mouvement de l'ancienne société philosophique ; toutes les petites manies des lettrés de profession vivant seuls et entre eux ; sans parler de je ne sais quelle discordance dans les manières, tour à tour familières et tendues, également dépourvues de réserve et d'abandon. Ou je me trompe fort, ou dans les réunions de la *Décade philosophique*, et malgré la communauté de beaucoup d'idées, les maîtres du XVIIIe siècle que je nommais tout à l'heure, Montesquieu, Voltaire, Buffon, Turgot, d'Alembert, Diderot même et Rousseau, les moins mondains de leur temps, se seraient quelquefois sentis dépaysés et étrangers.

Dans des salons bien différents, au faubourg Saint-Germain, au milieu des restes de l'aristocratie, remise, ou à peu près, de ses désastres, ils n'auraient pas, au premier abord, éprouvé la même surprise ; ils auraient reconnu les manières, le ton,

toutes les formes et les apparences sociales de leur époque. Peut-être même auraient-ils pris plaisir à retrouver certaines traditions de l'ancien régime, et ce lien des souvenirs communs, si puissant entre les hommes même les plus divers. Mais en revanche, que de choses plus graves les auraient bientôt repoussés! Quelle profonde opposition de sentiments et d'idées! En vain auraient-ils cherché là quelque trace de cette ouverture d'esprit, de cette libéralité de cœur, de ce goût pour les plaisirs et les progrès intellectuels qui distinguaient, cinquante ans auparavant, une si notable portion de l'aristocratie française, et avaient si puissamment concouru au mouvement du siècle. Au lieu de cela, le retour de toutes les prétentions, de toutes les pédanteries aristocratiques; un repentir amer de s'en être un moment départi; un puéril empressement à rentrer sous le joug, à reprendre du moins la livrée des vieilles habitudes, des vieilles maximes; une arrogante antipathie pour les lumières, l'esprit, les philosophes, et tout ce qui pouvait leur ressembler.

Dans quelques coins pourtant de ce camp de l'ancien régime, l'opposition au gouvernement impérial, l'influence de M. de Chateaubriand, le seul fait de l'indépendance envers un despote et de l'enthousiasme pour un grand écrivain, ramenaient du mouvement moral, de la générosité politique, et devenaient même çà et là, entre les débris de l'aristocratie et ceux de la philosophie du dernier siècle, une source de sympathie. A coup sûr Montesquieu et Voltaire se seraient trouvés plus à l'aise dans le salon de madame de Duras que dans celui de l'archichancelier; et M. Suard causait plus librement, plus sympathiquement avec M. de Chateaubriand qu'avec Chénier. Mais cette petite coterie, plus animée, plus libérale, était alors comme perdue dans la grande coterie aristocratique; les idées religieuses la séparaient des philo-

sophes dont les idées politiques l'auraient rapprochée; et malgré quelques points de contact avec eux, malgré une assez fréquente similitude de sentiments, de vœux, de goûts, de mœurs, en somme elle leur paraissait plus opposée que favorable, et se livrait au mouvement de réaction dont le XVIIIe siècle était l'objet.

Une autre coterie, plus restreinte encore, il est vrai, tenait de plus près à ce siècle, et semblait devoir en reproduire assez bien l'image. Elle ralliait les débris de cette portion du côté gauche de l'Assemblée constituante qui voulait, en 1789, la monarchie constitutionnelle, rien de moins, rien de plus, et où siégeaient MM. de Clermont-Tonnerre, de La Rochefoucauld, de Broglie, Mounier, Malouet, etc.: pur et patriotique parti, dont les idées devaient ouvrir et clore notre révolution, mais ne suffisaient pas à l'accomplir. Parmi ces hommes de sens et de bien, ceux qui restaient, la plupart du moins, fidèles à leurs principes et à leur cause, étrangers au gouvernement impérial, ou ne le servant qu'avec réserve et dignité, formaient chez madame de Tessé, chez la princesse d'Hénin, etc., une petite société de mœurs élégantes, d'opinions libérales, étrangère à la sottise aristocratique, à la rancune révolutionnaire, liée par ses habitudes à l'ancien régime, par ses sentiments au nouvel état, aux besoins nouveaux du pays.

Il semble que là fût aussi la place des débris philosophiques du XVIIIe siècle, et que les hommes si peu nombreux qui en restaient se dussent fondre dans cette coterie, où plusieurs d'entre eux allaient en effet souvent et avaient des amis. Mais une différence réelle les en séparait et ne permettait pas que la société du XVIIIe siècle se trouvât là vraiment représentée. La politique avait été la principale, presque l'unique affaire des Constituants; elle était le lien, le caractère dominant de leur coterie. Issus de la philosophie et

de la littérature de leur temps, ils n'étaient cependant ni lettrés ni philosophes; ils honoraient les doctrines et les lettres, mais en gens qui les tiennent de la seconde main, et n'en font ni leur affaire ni leur plaisir. Or, l'école du XVIIIe siècle, sa véritable école, celle qui lui servait de centre et lui donnait l'impulsion, était essentiellement philosophique et littéraire : la politique l'intéressait, mais comme l'un des objets de sa méditation, comme une application d'idées qui venaient de plus loin et s'étendaient fort au delà. De nos jours, purs politiques que nous sommes, nous nous figurons que c'est là la plus attrayante, la première préoccupation de l'esprit, et c'est presque uniquement pour avoir enfanté des constitutions et rappelé les peuples à la liberté que le XVIIIe siècle nous paraît grand. Étroite présomption ! Un champ bien plus vaste, bien plus varié que la société humaine, s'ouvre devant l'esprit humain; et dans ses jours de force et d'éclat, il est loin de se satisfaire et de s'épuiser dans l'étude des relations des hommes. Politique sans doute dans ses vœux et ses résultats, le XVIIIe siècle était bien autre chose encore, et prenait à ses idées, à leur vérité, à leur manifestation, un plaisir tout à fait indépendant de l'emploi qu'en pourraient faire des publicistes ou des législateurs. C'est là le caractère de l'esprit philosophique, bien différent de l'esprit politique qui ne s'attache aux idées que dans leur rapport avec les faits sociaux et pour les appliquer. Certaines fractions, certaines coteries du XVIIIe siècle, les économistes, par exemple, s'occupaient spécialement de politique; mais le siècle en général, la société du siècle dans son ensemble aspirait surtout aux conquêtes et aux jouissances intellectuelles de tout genre, en tout sens, à tout prix; et la pensée de Voltaire, de Rousseau, de Diderot, se fût trouvée en prison si on l'eût astreinte à ne s'exercer que sur

les formes de gouvernement et la destinée des nations.

Les derniers contemporains de ces grands hommes, les survivants de l'école philosophique, M. Suard et M. l'abbé Morellet n'étaient pas doués à coup sûr d'une pensée si active et si étendue. M. Suard n'avait aucun vif désir de savoir ni de produire; quoique la littérature lui eût seule ouvert les portes du monde, il était bien plus homme du monde qu'homme de lettres. Esprit difficile, paresseux, d'une élégance et d'un dédain aristocratique, pourvu qu'il menât une vie honorable, semée d'intérêts doux et de relations agréables, peu lui importait de déployer ses facultés et de se faire un nom. Depuis que le travail n'était plus pour lui une nécessité, il le prenait et le quittait comme un passe-temps, lisant et écrivant à loisir, sans but, pour son seul plaisir, avec une sorte d'épicurisme intellectuel qui n'avait pourtant rien d'égoïste ni d'indifférent. Les études de l'abbé Morellet avaient été plus sérieuses, plus patientes, mais très-spéciales; l'économie politique et quelques applications de ce qu'il avait appris en Sorbonne l'avaient presque exclusivement occupé. Il semble qu'à l'un et à l'autre de ces deux hommes la société des Constituants, avec les traditions de leur temps, ses habitudes élégantes, son estime des lettres et ses principes politiques, dût pleinement suffire. Pourtant il n'en était rien; à l'exemple de leurs maîtres, ils avaient tous deux des besoins intellectuels plus variés; ils prenaient aux idées, aux mouvements de l'esprit humain, un intérêt plus désintéressé, si je puis ainsi parler, plus exempt de toute direction particulière, de toute application prochaine. Et séparés, comme on vient de le voir, de toutes des coteries que j'ai nommées d'abord, ils ne sympathisaient qu'à demi avec celle-là même qui tenait de plus près à leurs opinions, à leurs souvenirs; il leur en fallait une qui fût une image plus com-

plète, plus fidèle, de leur temps et de la société au sein de laquelle ils s'étaient formés.

Telle était, en effet, la leur. D'anciennes relations de même origine et de même goût, M. de Boufflers, M. Dupont de Nemours, M. Gallois, etc., quelques académiciens dont M. Suard avait appuyé la candidature, et qui lui formaient un petit parti dans l'Académie, quelques jeunes gens dont il encourageait le talent avec une bienveillance qui n'avait rien de banal, quelques membres du Sénat ou d'autres corps, qui faisaient profession d'indépendance, quelques étrangers qui ne se seraient pas pardonné de quitter Paris sans avoir connu les derniers contemporains de Voltaire et de ce siècle dont la gloire a pénétré plus loin que celle d'aucun autre, voilà de quoi cette société se composait. On se réunissait le jeudi chez l'abbé Morellet, le mardi et le samedi chez M. Suard; quelquefois plus souvent pour un cercle choisi. Les mercredis, madame d'Houdetot donnait à dîner à un certain nombre de personnes invitées une fois pour toutes, et qui pouvaient y aller quand il leur plaisait. Elles s'y trouvaient en général huit, dix, quelquefois davantage. Point de recherches, point de bonne chère; le dîner n'était qu'un moyen, nullement un but de réunion. Après le dîner, assise au coin du feu, dans son grand fauteuil, le dos voûté, la tête inclinée sur la poitrine, parlant peu, bas, remuant à peine, madame d'Houdetot assistait en quelque sorte à la conversation, sans la diriger, sans l'exciter, point gênante, point maîtresse de maison, bonne, facile, mais prenant à tout ce qui se disait, aux discussions littéraires, aux nouvelles de société ou de spectacle, au moindre incident, au moindre mot spirituel, un intérêt vif et curieux; mélange piquant et original de vieillesse et de jeunesse, de tranquillité et de mouvement.

On trouvait chez M. Suard moins de facilité, moins de laisser-aller ; là, peu d'*a parte* entre les voisins, peu d'interruptions au gré de telle ou telle fantaisie, une conversation presque toujours générale et suivie. C'était l'usage de la maison et on y tenait ; il en résultait quelquefois, surtout au commencement de la soirée, un peu de gêne et de froideur. Mais en revanche, là régnaient une liberté plus sérieuse et bien plus de variété réelle. M. Suard ne craignait d'aborder ni de voir aborder chez lui aucun sujet. Nulle part la franchise de la pensée et du langage n'était aussi grande, aussi ouvertement autorisée, provoquée par le maître de la maison. Les hommes qui ne l'ont pas vu ne sauraient se figurer, et bien des hommes qui l'ont vu ont oublié quelle était alors la timidité des esprits, la retenue des entretiens ; à quel point, dès que le moindre contact avec la politique se laissait entrevoir, les figures devenaient froides et les paroles officielles. Un censeur de cette époque montrait à quelqu'un de ses amis certains passages d'une pièce de théâtre qu'il était chargé d'examiner : « Vous ne voyez là point d'allusions, lui disait-« il ; le public n'en verra point ; eh bien! monsieur, il y en a, « et je me garderai bien de les autoriser. » De 1809 à 1814, tous étaient à peu près comme le censeur ; tous se conduisaient comme s'il y eût eu des allusions là où personne n'en eût pu voir ; et sur tout sujet politique, ou seulement philosophique, toute conversation un peu sérieuse en était frappée de mort. M. Suard n'avait jamais souffert que cette mort pénétrât chez lui : nul homme n'était plus étranger à toute menée, à toute intention politique, plus modéré au fond dans ses opinions et ses désirs ; il n'avait même, pour l'action et les affaires, ni goût ni talent. Mais la liberté de la pensée et de la parole était sa vie, son honneur ; il se fût senti avili à ses propres yeux d'y renoncer, et il la maintenait au profit de

tous. La conversation ne manquait pas d'ailleurs chez lui d'étendue et de variété ; aucune habitude, aucune préoccupation spéciale n'en rétrécissait le champ ; philosophie, littérature, histoire, arts, antiquité, temps modernes, pays étrangers, tous les sujets y étaient accueillis avec faveur. Les idées jeunes et nouvelles, fussent-elles même peu en accord avec les traditions du XVIIIe siècle, n'y rencontraient point une hostilité repoussante ; on leur pardonnait de déplaire en faveur du mouvement d'esprit qu'excitait leur nouveauté ; car on avait besoin surtout de ce mouvement ; on vivait, en fait d'idées et de connaissances, sur un fonds depuis longtemps exploité ; ainsi que les mêmes personnes, les mêmes réflexions, les mêmes anecdotes revenaient souvent ; et l'activité, bien que réelle, n'était ni féconde ni progressive. Mais on y sentait incessamment cette sincérité, ce désintéressement de l'esprit qui font peut-être le plus grand charme de la pensée et de la conversation. On se réunissait, on causait sans nécessité, sans but, par le seul attrait des communications intellectuelles. Ce n'était pas sans doute le sérieux d'amis passionnés de la vérité et de la science ; mais c'était encore moins l'étroit égoïsme ou le mesquin travail des gens qui ne font cas que de l'utile et n'agissent ou ne parlent qu'avec un dessein spécial, en vue de quelque résultat déterminé. On ne recherchait pas, il est vrai, on ne reproduisait pas les idées pour elles-mêmes et pour elles seules ; on leur demandait quelque chose au delà, un plaisir social, mais rien de plus.

Et c'était précisément là ce qui distinguait, il y a trente ans, cette coterie de toutes les autres, ce qui en faisait l'image la plus vraie, la seule image de la société qui, cinquante ans auparavant, avait animé Paris, et l'Europe au nom de Paris.

Image bien froide sans doute, bien pâle. Cinquante ans auparavant, la coterie philosophique ne se resserrait pas au-

tour de deux vieillards ; elle était partout, chez les gens de cour, d'église, de robe, de finance; hautaine ici, complaisante là, tantôt endoctrinant, tantôt divertissant ses hôtes, mais partout jeune, active, confiante, recrutant et guerroyant partout, pénétrant et entraînant la société tout entière. Et le mouvement ne se renfermait pas dans Paris; il en partait pour se répandre en tous sens et y revenir plus vif, plus général. Grimm adressait sa correspondance à l'impératrice de Russie, à la reine de Suède, au roi de Pologne, à huit ou dix princes souverains tous avides des moindres faits, des moindres bruits venus de ce grand atelier de travail et de plaisir intellectuel. Il n'était pas besoin d'être prince souverain pour entretenir à Paris un correspondant : en Allemagne, en Italie, en Angleterre, de simples particuliers, riches et curieux, voulaient avoir le leur, et de mois en mois, de semaine en semaine, être tant bien que mal informés de tout ce qu'on faisait, disait ou pensait à Paris. On s'adressait à d'Alembert, à Diderot, à Grimm lui-même pour leur demander des correspondants de moindre figure; et des jeunes gens sans fortune, sans nom, à leur début dans les lettres, trouvaient là un moyen d'existence, comme ils en trouvent maintenant dans les journaux.

Certes, c'était là une autre société que cette petite coterie philosophique de 1809, si faible, si isolée. C'était un autre état intellectuel que celui dont le salon de M. Suard pouvait donner l'idée. Cependant le fond, sinon l'éclat, la direction, sinon le mouvement, étaient les mêmes; c'était le même goût des plaisirs et des progrès de l'esprit, également éloigné de la méditation pure et de l'application intéressée; le même mélange de sérieux et de légèreté ; le même besoin de nouveauté pour la pensée sans désir bien vif d'innovation dans les situations sociales et la vie; le même penchant à s'occu-

per des questions et des intérêts politiques, avec la même prépondérance de l'esprit philosophique et littéraire sur l'esprit politique. Le grand tableau n'existait plus ; le dessin qui en restait était fidèle et pur.

Madame de Rumford avait été élevée au milieu de ce monde dont les diverses coteries que je viens de rappeler étaient, en 1809, les derniers débris. Son père, M. Paulze, d'abord receveur général, ensuite fermier général des finances, homme très-éclairé dans la science et très-habile dans la pratique de son état, avait épousé une nièce du fameux contrôleur général, l'abbé Terrai. Celui-ci faisait grand cas des lumières et de l'expérience de son neveu, qui donnait souvent à son oncle, sur l'administration des finances, d'excellents conseils, fort bien compris, car l'abbé Terrai était homme de beaucoup d'esprit, et assez mal suivis, comme il devait arriver à un ministre qui ne voulait se brouiller avec personne à la cour, et qui ne recevait pas du pays de quoi suffire en même temps aux besoins de l'État et aux fantaisies de tout le monde. Une longue correspondance, entre l'abbé Terrai et M. Paulze, a été conservée, en grande partie du moins, dans la famille du fermier général, et contient, sur les mesures financières de ce temps, des renseignements fort curieux.

L'administration compte en France trois grandes époques. Elle a été créée au XVII^e^ siècle sous Louis XIV. Au XVIII^e^, de 1750 à 1789, elle est entrée dans les voies du progrès scientifique et de la civilisation universelle. C'est de nos jours, et d'abord par l'impulsion de l'Assemblée constituante, qu'elle a reçu sa forme systématique, et pris dans la société, aussi bien que dans le gouvernement, une influence destinée, si je ne me trompe, à s'accroître encore, en se combinant avec les institutions libres.

La seconde de ces époques a rendu à la France des services

à mon avis, trop peu connus et mal appréciés. Aux grandes questions de l'ordre moral appartient la prééminence. Je ne m'en étonne ni ne m'en plains. Ces questions, soulevées alors avec tant d'éclat et d'effet, ont éclipsé toutes les autres. L'administration s'est effacée devant la politique; ses travaux, ses projets étaient modestes au milieu, selon les uns, du bouleversement, selon les autres, de la régénération de la société. Un grand fait pourtant date de ce temps, la création des sciences qui planent au-dessus de l'administration et lui révèlent les lois des faits qu'elle est appelée à régir. Personne n'a encore entrevu, et peut-être ne saurait encore entrevoir le rôle que ces sciences sont destinées à jouer dans le monde. Rôle immense, quoiqu'il ne doive et ne puisse jamais être le premier. Au XVIII^e^ siècle en appartiendra le principal honneur : c'est là son œuvre la plus originale.

La partie théorique de cette œuvre n'a point à se plaindre de la renommée. Elle fit grand bruit en naissant. Les diverses écoles économistes, leurs systèmes, leurs débats n'ont jamais cessé d'attirer puissamment l'attention publique. Mais la partie pratique de l'administration française dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, l'esprit général qui y présidait, son respect pour la science et pour l'humanité, ses efforts, d'une part pour assurer l'empire des principes sur les faits, de l'autre pour diriger les faits et les principes vers le bien de la société tout entière, les résultats positifs de ces efforts, les innombrables et inappréciables améliorations accomplies, ou commencées, ou préparées, ou méditées à cette époque dans tous les services publics, les travaux, en un mot, et les mérites des administrateurs de tout genre et de tout rang qui ont eu alors en main les affaires du pays, c'est ce qu'ont trop effacé les orages et les triomphes de la politique, ce qui n'a pas obtenu sa juste part de reconnaissance et de célébrité.

La maison de M. Paulze était l'un des foyers de ces utiles études, de ces salutaires réformes. Là se réunissaient Turgot, Malesherbes, Trudaine, Condorcet, Dupont de Nemours; là dans des conversations à la fois sérieuses et faciles, sans préméditation savante, sans autre but que la vérité, les questions étaient posées, les faits rapportés, les idées débattues. M. Paulze n'y fournissait pas seulement le tribut de ses lumières personnelles; il avait institué à la ferme générale un bureau chargé de recueillir, sur l'impôt et le commerce de la France, sur le mouvement des ports, sur tout ce qui intéresse la richesse nationale, tous les renseignements statistiques. Il entretenait, dans le même dessein, avec un grand nombre de négociants et de banquiers étrangers, une correspondance assidue. Ces documents étaient libéralement communiqués aux hommes éclairés qui fréquentaient sa maison. L'abbé Raynal, entre autres, ami particulier de M. Paulze, y puisa la plupart des faits et des détails qu'il a consignés dans son *Histoire philosophique des deux Indes*, et qui en sont la seule partie encore importante aujourd'hui.

Cette société, ces conversations, n'avaient rien qui pût entrer dans l'éducation de mademoiselle Paulze, ni influer directement sur elle. Mais, à vivre et à se développer dans une telle atmosphère, elle apprit deux choses, le plus salutaire enseignement que l'enfance puisse recevoir et léguer à toute la vie, l'estime des études sérieuses et le respect du mérite personnel.

Elle avait à peine treize ans quand l'abbé Terrai voulut la marier à la cour. Son père, peu touché de cette fantaisie, préféra un de ses collègues dans la ferme générale, M. Lavoisier, et l'abbé Terrai n'en prit point d'humeur. Le mariage fut célébré dans la chapelle de l'hôtel du contrôleur général, le 16 décembre 1771.

En passant de la maison de son père dans celle de son mari, madame Lavoisier changea d'horizon sans changer d'habitudes. Au mouvement des sciences économiques succéda celui des sciences physiques, et la société des savants à celle des administrateurs. Les hommes spéciaux témoignent quelquefois un grand dédain pour l'intérêt que les gens du monde peuvent porter à leurs travaux ; et s'il s'agissait en effet d'en juger le mérite scientifique, ils auraient pleinement raison. Mais l'estime, le goût du public pour la science, et la manifestation fréquente, vive, de ce sentiment, sont pour elle d'une haute importance, et jouent un grand rôle dans l'histoire. Les temps de cette sympathie, un peu fastueuse et frivole, ont toujours été pour les sciences, des temps d'élan et de progrès ; et à considérer les choses dans leur ensemble, l'histoire naturelle et la chimie ont profité de l'existence sociale de M. de Buffon et de M. Lavoisier, aussi bien que de leurs découvertes.

Soit affection pour son mari, soit disposition naturelle, madame Lavoisier s'associa à ses travaux comme un compagnon ou un disciple. Ceux-là même qui ne l'ont connue que bien loin de la jeunesse ont pu démêler que, sous une apparence un peu froide et rude, et presque uniquement préoccupée de sa vie de société, c'était une personne capable d'être fortement saisie par un sentiment, par une idée, et de s'y adonner avec passion. Elle vivait dans le laboratoire de M. Lavoisier, l'aidait dans ses expériences, écrivait ses observations sous sa dictée, traduisait, dessinait pour lui. Elle apprit à graver pour qu'il fût sûr d'un ouvrier exact jusqu'au scrupule, et les planches du *Traité de Chimie* furent bien réellement l'œuvre de ses mains. Elle publia, parce qu'il le désirait, la traduction d'un ouvrage du chimiste anglais Kirwan « sur la force des acides et la proportion des

substances qui composent les sels neutres : » et elle avait acquis, de la science qu'ils cultivaient ensemble, une intelligence si complète que lorsque, en 1805, onze ans après la mort de Lavoisier, elle voulut réunir et publier ses mémoires scientifiques, elle put se charger seule de ce travail, et l'accomplit en effet, en y joignant une préface parfaitement simple, où ne se laisse entrevoir aucune ombre de prétention.

Un intérieur ainsi animé par une affection réciproque et des occupations favorites, une grande fortune, beaucoup de considération, une bonne maison à l'Arsenal, recherchée par les hommes les plus distingués, tous les plaisirs de l'esprit, de la richesse, de la jeunesse, c'était là, à coup sûr, une existence brillante et douce. Cette existence fut frappée, foudroyée par la Révolution, comme toutes celles qui l'entouraient. En 1794, madame Lavoisier vit monter le même jour sur l'échafaud son père et son mari, et n'échappa elle-même, après un emprisonnement assez court, qu'en se plongeant, avec la patience la plus persévérante, dans la plus complète et silencieuse obscurité.

Dès le début de la Révolution, M. Lavoisier, quelque favorables que fussent ses idées à la réforme de l'État, avait considéré l'avenir avec effroi. C'était un homme d'un esprit juste et calme, d'un caractère doux et modeste, qui poursuivait avec désintéressement, au sein d'une vie heureuse, de nobles et utiles travaux, et que les orages politiques dérangeaient beaucoup trop pour qu'il y plaçât ses espérances. En juin 1792, le roi lui fit offrir le ministère des contributions publiques. M. Lavoisier le refusa par cette lettre pleine d'élévation, de simplicité et de droiture :

« Sire,

« Ce n'est ni par une crainte pusillanime, bien éloignée

de mon caractère, ni par indifférence pour la chose publique, ni, je l'avouerai même, par le sentiment de l'insuffisance de mes forces que je suis contraint de me refuser à la marque de confiance dont Votre Majesté veut bien m'honorer en me faisant offrir le ministère des contributions publiques. Témoin, pendant que j'ai été attaché à la trésorerie nationale, des sentiments patriotiques de Votre Majesté, de ses tendres sollicitudes pour le bonheur du peuple, de son inflexible sévérité de principes, de son inaltérable probité, je sens, plus vivement que je ne puis l'exprimer, ce à quoi je renonce en perdant l'occasion de devenir l'organe de ses sentiments auprès de la nation.

« Mais, Sire, il est du devoir d'un honnête homme et d'un citoyen de n'accepter une place importante qu'autant qu'il a l'espérance d'en remplir les obligations dans toute leur étendue.

« Je ne suis ni jacobin, ni feuillant. Je ne suis d'aucune société, d'aucun club. Accoutumé à peser tout au poids de ma conscience et de ma raison, jamais je n'aurais pu consentir à aliéner mes opinions à aucun parti. J'ai juré, dans la sincérité de mon cœur, fidélité à la Constitution que vous avez acceptée, aux pouvoirs constitués par le peuple, à vous, Sire, qui êtes le Roi constitutionnel des Français, à vous dont les vertus et les malheurs ne sont pas assez sentis. Convaincu, comme je le suis, que le Corps législatif est sorti des limites que la Constitution lui avait tracées, que pourrait un ministre constitutionnaire ? Incapable de composer avec ses principes et avec sa conscience, il réclamerait en vain l'autorité de la loi à laquelle tous les Français se sont liés par le serment le plus imposant. La résistance qu'il pourrait conseiller, par les moyens que la Constitution donne à Votre Majesté, serait présentée comme un crime ; il périrait victime de ses devoirs

et l'inflexibilité même de son caractère deviendrait la source de nouveaux malheurs.

« Sire, permettez que je continue de consacrer mes veilles et mon existence au service de l'État dans des postes moins élevés, mais où je pourrai rendre des services peut-être plus utiles, et probablement plus durables. Dévoué à l'instruction publique, je chercherai à éclairer le peuple sur ses devoirs. Soldat citoyen, je porterai les armes pour la défense de la patrie, pour celle de la loi, pour la sûreté du représentant inamovible du peuple français.

« Je suis avec un profond respect, de Votre Majesté,

« Sire, le très-humble, etc., etc. »

L'illustre savant prétendait trop quand il demandait la permission d'employer sa vie « à éclairer le peuple » On l'envoya à la mort, au nom du peuple ignorant et opprimé.

Il légua à sa veuve toute sa fortune, et elle en dut en partie la conservation au dévouement habile d'un serviteur fidèle, à qui elle témoigna à son tour, jusqu'à son dernier moment, la plus fidèle reconnaissance.

En 1798, lorsqu'une proscription à la fois cruelle et honteuse d'elle-même frappa quelques-uns de ses amis, entre autres l'un des plus intimes, M. de Marbois, une lettre de crédit de madame Lavoisier, sur son banquier de Londres, alla les chercher dans les déserts de Sinamary.

Quand les proscriptions cessèrent, quand l'ordre et la justice revinrent apaiser et ranimer en même temps la société, madame Lavoisier reprit sa place dans le monde, entourée de toute une génération de savants illustres, les amis, les disciples, les successeurs de Lavoisier, Lagrange, Laplace, Berthollet, Cuvier, Prony, Humboldt, Arago, charmés, en honorant sa veuve, de trouver dans sa maison, en retour de

l'éclat qu'ils y répandaient, les agréments d'une hospitalité élégante. M. de Rumford arriva parmi eux. Il était alors au service du roi de Bavière, et jouissait dans le public d'une grande popularité scientifique. Son esprit était élevé, sa conversation pleine d'intérêt, ses manières empreintes de bonté. Il plut à madame Lavoisier. Il s'accordait avec ses habitudes, ses goûts, on pourrait presque dire avec ses souvenirs. Elle espéra recommencer en quelque sorte son bonheur. Elle l'épousa le 22 octobre 1805, heureuse d'offrir à un homme distingué une grande fortune et la plus agréable existence.

Leurs caractères ne se convinrent point. A la jeunesse seule il est facile d'oublier, au sein d'un tendre bonheur, la perte de l'indépendance. Des questions délicates furent élevées; des susceptibilités s'éveillèrent. Madame de Rumford, en se remariant, avait formellement stipulé dans son contrat qu'elle se ferait appeler *madame Lavoisier de Rumford*. M. de Rumford, qui y avait consenti, le trouva mauvais. Elle persista : « J'ai regardé comme un devoir, comme une religion, écrivait-elle en 1808, de ne point quitter le nom de Lavoisier... Comptant sur la parole de M. de Rumford, je n'en aurais pas fait un article de mes engagements civils avec lui si je n'avais voulu laisser un acte public de mon respect pour M. Lavoisier et une preuve de la générosité de M. de Rumford. C'est un devoir pour moi de tenir à une détermination qui a toujours été une des conditions de notre union; et j'ai dans le fond de mon âme l'intime conviction que M. de Rumford ne me désapprouvera pas, et qu'après avoir pris le temps d'y réfléchir... il me permettra de continuer à remplir un devoir que je regarde comme sacré. »

Ce fut encore là une espérance trompée. Après des agitations domestiques que M. de Rumford, avec plus de tact, eût

rendues moins bruyantes, la séparation devint nécessaire, et elle eut lieu à l'amiable le 30 juin 1809.

Depuis cette époque, et pendant vingt-sept ans, aucun événement, on pourrait dire aucun incident ne dérangea plus madame de Rumford dans sa noble et agréable façon de vivre. Elle n'appartint plus qu'à ses amis et à la société, tantôt étendue, tantôt resserrée, qu'elle recevait avec un mélange assez singulier de rudesse et de politesse, toujours de très-bonne compagnie et d'une grande intelligence du monde, même dans ses brusqueries de langage et ses fantaisies d'autorité. Tous les lundis elle donnait à dîner, rarement à plus de dix ou douze personnes, et c'était ce jour-là que les hommes distingués, français ou étrangers, habitués de la maison ou invités en passant, se réunissaient chez elle dans une sorte d'intimité momentanée promptement établie, entre des esprits si cultivés, par le plaisir d'une conversation sérieuse ou piquante, toujours variée et polie, dont madame de Rumford jouissait elle-même plus qu'elle n'en prenait soin. Le mardi, elle recevait tous ceux qui venaient la voir. Pour le vendredi étaient les réunions nombreuses, composées de personnes fort diverses, mais appartenant toutes à la meilleure compagnie de leur sorte, et venant toutes avec un grand plaisir entendre là l'excellente musique que faisaient ensemble les artistes les plus célèbres et les plus habiles amateurs.

Sous l'Empire, outre son agrément général, la maison de madame de Rumford avait un mérite particulier; la pensée et la parole n'y étaient pas officielles; une certaine liberté d'esprit et de langage y régnait, sans hostilité, sans arrière-pensée politique; uniquement de la liberté d'esprit, l'habitude de penser et de parler à l'aise sans s'inquiéter de ce qu'en saurait et dirait l'autorité. Précieux mérite alors, plus

précieux qu'on ne peut le supposer aujourd'hui. Il faut avoir vécu sous la machine pneumatique pour sentir tout le charme de respirer.

Quand la Restauration fut venue, au milieu du mouvement des partis et des débats parlementaires, ce ne fut plus la liberté qui manqua aux hommes de sens et de goût : un autre mal pesa sur eux : le mal de l'esprit de parti, des préventions et des animosités de parti; mal incommode et funeste, qui rétrécit tous les horizons, répand sur toutes choses un faux jour, roidit l'intelligence, aigrit le cœur, fait perdre aux hommes les plus distingués cette étendue d'idées, cette générosité de sentiments qui leur conviendraient si bien, et enlève autant d'agrément à leur vie que de richesse à leur nature et de charme à leur caractère. Ce fléau de la société, dans les pays libres, pénétra peu, très-peu dans la maison de madame de Rumford ; comme naguère la liberté, l'équité ne s'en laissa point bannir. Non-seulement les hommes des partis les plus divers continuèrent de s'y rencontrer, mais l'urbanité y régnait entre eux : il semblait que, par une convention tacite, ils laissassent à la porte de ce salon leurs dissentiments, leurs antipathies, leurs rancunes, et qu'évitant de concert les sujets de conversation qui les auraient contraints de se heurter, ils eussent d'ailleurs l'esprit aussi libre, le cœur aussi tolérant que s'ils ne se fussent jamais enrôlés sous le joug des partis.

Ainsi se perpétuait, dans la maison de madame de Rumford et selon son désir, l'esprit social de son temps et du monde où elle s'était formée. Je ne sais si nos neveux reverront jamais une société semblable, des mœurs si nobles et si gracieuses, tant de mouvement dans les idées et de facilité dans la vie, un goût si vif pour le progrès de la civilisation, pour l'exercice de l'esprit, sans aucune de ces passions âpres,

de ces habitudes inélégantes et dures qui l'accompagnent souvent, et rendent pénibles ou impossibles les relations les plus désirables. Ce qui manquait au XVIIIe siècle, ce qu'il y avait de superficiel dans ses idées et de caduc dans ses mœurs, d'insensé dans ses prétentions et de vain dans sa puissance créatrice, l'expérience l'a révélé avec éclat; nous l'avons appris à nos dépens. Nous savons, nous sentons le mal que nous a légué cette époque mémorable. Elle a prêché le doute, l'égoïsme, le matérialisme. Elle a touché d'une main impure, et flétri pour quelque temps de nobles et beaux côtés de la nature humaine. Mais si le XVIIIe siècle n'eût fait que cela, si tel eût été seulement son principal caractère, croit-on qu'il eût amené à sa suite tant et de si grandes choses, qu'il eût à ce point remué le monde? Il était bien supérieur à tous ses sceptiques, à tous ses cyniques. Que dis-je, supérieur? Il leur était essentiellement contraire, et leur donnait un continuel démenti. En dépit de la faiblesse de ses mœurs, de la frivolité de ses formes, de la sécheresse de telle ou telle doctrine; en dépit de sa tendance critique et destructive, c'était un siècle ardent et sincère, un siècle de foi et de désintéressement. Il avait foi dans la vérité, car il a réclamé pour elle le droit de régner en ce monde. Il avait foi dans l'humanité, car il lui a reconnu le pouvoir de se perfectionner et a voulu qu'elle l'exerçât sans entrave. Il s'est abusé, égaré dans cette double confiance; il a tenté bien au delà de son droit et de sa force. Il a mal jugé la nature morale de l'homme et les conditions de l'état social. Ses idées comme ses œuvres ont contracté la souillure de ses vices. Mais, cela reconnu, la pensée originale, dominante, du XVIIIe siècle, la croyance que l'homme, la vérité, la société sont faits l'un pour l'autre, dignes l'un de l'autre et appelés à s'unir, cette juste et salutaire croyance s'élève et surmonte

toute son histoire. Le premier, il l'a proclamée et a voulu la réaliser. De là sa puissance et sa popularité sur toute la face de la terre.

De là aussi, pour descendre des grandes choses aux petites et de la destinée des hommes à celle des salons, de là la séduction de cette époque et l'agrément qu'elle répandait sur la vie sociale. Jamais on n'avait vu toutes les conditions, toutes les classes qui forment l'élite d'un grand peuple, quelque diverses qu'elles eussent été dans leur histoire et fussent encore par leurs intérêts, oublier ainsi leur passé, leur personnalité, se rapprocher, s'unir au sein des mœurs les plus douces, et uniquement occupées de se plaire, de jouir et d'espérer ensemble pendant cinquante ans, qui devaient finir entre elles par les plus terribles combats.

C'est là le fait rare, le fait charmant que j'ai vu survivre encore et s'éteindre dans les derniers salons du XVIIIe siècle. Celui de madame de Rumford s'est fermé le dernier.

Il s'est fermé avec une parfaite convenance, sans que le découragement y eût pénétré, sans avoir accepté aucune métamorphose, en demeurant constamment semblable à lui-même. Les hommes ont leur caractère original qu'ils tiennent à garder jusqu'au bout, leur brèche où ils veulent mourir. Le maréchal de Villars enviait au maréchal de Berwick le coup de canon qui l'avait tué. Le parlement britannique n'avait point d'orateur qui ne vît d'un œil jaloux lord Chatham tombant épuisé dans les bras de ses voisins, au milieu d'un sublime accès d'éloquence. Le président Molé eût tenu à grand honneur de finir ses jours sur son siége, en rendant justice à l'État contre les factieux. Vespasien disait : « Il faut qu'un empereur meure debout. » Madame de Rumford avait passé sa vie dans le monde, à rechercher pour elle-même et à offrir aux autres les plaisirs de la société. Non que le monde

l'absorbât tout entière, et qu'elle n'eût, dans l'occasion, les plus sensés et les plus sérieux conseils à donner à ses amis, les bienfaits les plus abondants et les plus soutenus à répandre sans bruit sur le malheur. Mais enfin le monde, la société étaient sa principale affaire; elle vivait surtout dans son salon. Elle y est morte en quelque sorte debout, le 10 février 1836, entourée, la veille encore, de personnes qu'elle se plaisait à y réunir, et qui n'oublieront jamais ni l'agrément de sa maison, ni la solidité de ses amitiés.

VIII

(Page 264.)

Procès-verbal de l'audience donnée et de la réponse faite, le 17 février 1831, par le roi Louis-Philippe aux députés du Congrès national de la Belgique venus à Paris pour lui annoncer l'élection de S. A. R. Mgr le duc de Nemours, comme roi des Belges.

Paris, le 17 février 1831.

Aujourd'hui, à midi, la députation du congrès national de la Belgique s'est rendue au Palais-Royal ; deux aides de camp de Sa Majesté l'ont reçue au haut du grand escalier pour la conduire dans le premier salon, où l'attendait M. le ministre des affaires étrangères qui l'a introduite dans la salle du trône. Le Roi l'a reçue, étant placé sur son trône, ayant à sa droite monseigneur le duc d'Orléans, et à sa gauche monseigneur le duc de Nemours. Sa Majesté la Reine était présente, ainsi que LL. AA. RR. les princes ses fils, les princesses ses filles, et la princesse Adélaïde, sœur du Roi. Les ministres et les aides de camp du Roi entouraient le trône. M. le président du congrès a prononcé le discours suivant :

« Sire,

« Organe légal du peuple belge, le congrès souverain, dans sa séance du 3 février, a élu et proclamé roi S. A. R. Louis

Charles-Philippe d'Orléans, duc de Nemours, fils puîné de Votre Majesté, et nous a confié la mission d'offrir la couronne à S. A. R. dans la personne de Votre Majesté, son tuteur et son roi.

« Cette élection, qu'ont accueillie les acclamations d'un peuple libre, est un hommage rendu à la royauté populaire de la France et aux vertus de votre famille : elle cimente l'union naturelle des deux nations sans les confondre; elle concilie leurs vœux et leurs intérêts naturels avec les intérêts et la paix de l'Europe, et donnant à l'indépendance de la Belgique un nouvel appui, celui de l'honneur français, elle assure aux autres États un nouvel élément de force et de tranquillité.

« Le pacte constitutionnel sur lequel repose la couronne de la Belgique est achevé. La nation, reconnue indépendante, attend avec impatience et le chef de son choix et les bienfaits de la constitution qu'il aura jurée. La réponse de Votre Majesté comblera son attente fondée, et notre juste espoir. Son avénement a prouvé qu'elle connaît toute la puissance d'un vœu véritablement national, et la sympathie de la France nous est un gage de sa vive adhésion aux suffrages de la Belgique.

« Nous remettons en vos mains, sire, le décret officiel de l'élection de S. A. R. le duc de Nemours, et une expédition de l'acte constitutionnel arrêté par le congrès. »

M. le président du congrès a ensuite donné lecture de l'acte du congrès ainsi conçu :

Au nom du peuple belge,

Le congrès national décrète :

Article 1er. Son Altesse Royale Louis-Charles-Philippe d'Orléans, duc de Nemours, est proclamé roi des Belges, à

la condition d'accepter la constitution telle qu'elle sera décrétée par le congrès national.

Art. 2. Il ne prend possession du trône qu'après avoir solennellement prêté, dans le sein du congrès, le serment suivant :

« Je jure d'observer la constitution et les lois du peuple « belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité « du territoire. »

Bruxelles, palais de la nation, le 3 février 1831.

Le président du congrès, E. Surlet Chokier.

Les secrétaires membres du congrès, le vicomte Vilain xiv, Liedtz, Henri de Brouckère, Nothomb.

Le Roi a répondu à la députation :

« Messieurs,

« Le vœu que vous êtes chargés de m'apporter au nom du « peuple belge, en me présentant l'acte de l'élection que le « congrès national vient de faire de mon second fils, le duc de « Nemours, pour roi des Belges, me pénètre de sentiments « dont je vous demande d'être les organes auprès de votre « généreuse nation. Je suis profondément touché que mon « dévouement constant à ma patrie vous ait inspiré ce désir, « et je m'enorgueillirai toujours qu'un de mes fils ait été « l'objet de votre choix.

« Si je n'écoutais que le penchant de mon cœur et ma dis- « position bien sincère à déférer au vœu d'un peuple dont la « paix et la prospérité sont également chères et importantes « à la France, je m'y rendrais avec empressement. Mais « quels que soient mes regrets, quelle que soit l'amertume « que j'éprouve à vous refuser mon fils, la rigidité des de-

« voirs que j'ai à remplir m'en impose la pénible obligation, « et je dois déclarer que je n'accepte pas pour lui la couronne « que vous êtes chargés de lui offrir.

« Mon premier devoir est de consulter avant tout les inté- « rêts de la France, et par conséquent, de ne point compro- « mettre cette paix que j'espère conserver pour son bonheur, « pour celui de la Belgique et pour celui de tous les États de « l'Europe, auxquels elle est si précieuse et si nécessaire. « Exempt moi-même de toute ambition, mes vœux person- « nels s'accordent avec mes devoirs. Ce ne sera jamais la « soif des conquêtes ou l'honneur de voir une couronne pla- « cée sur la tête de mon fils qui m'entraîneront à exposer « mon pays au renouvellement des maux que la guerre « amène à sa suite, et que les avantages que nous pourrions « en retirer ne sauraient compenser, quelque grands qu'ils « fussent d'ailleurs. Les exemples de Louis XIV et de Napo- « léon suffiraient pour me préserver de la funeste tentation « d'ériger des trônes pour mes fils, et pour me faire préférer « le bonheur d'avoir maintenu la paix à tout l'éclat des vic- « toires, que, dans la guerre, la valeur française ne manque- « rait pas d'assurer de nouveau à nos glorieux drapeaux.

« Que la Belgique soit libre et heureuse ! qu'elle n'oublie « pas que c'est au concert de la France avec les grandes puis- « sances de l'Europe qu'elle a dû la prompte reconnaissance « de son indépendance nationale ! et qu'elle compte toujours « avec confiance sur mon appui pour la préserver de toute « attaque extérieure ou de toute intervention étrangère ! Mais « que la Belgique se garantisse aussi du fléau des agitations « intestines, et qu'elle s'en préserve par l'organisation d'un « gouvernement constitutionnel qui maintienne la bonne in- « telligence avec ses voisins, et protége les droits de tous, en « assurant la fidèle et impartiale exécution des lois ! Puisse

« le souverain que vous élirez consolider votre sûreté inté-
« rieure, et qu'en même temps son choix soit pour toutes
« les puissances un gage de la continuation de la paix et de
« la tranquillité générale! Puisse-t-il se bien pénétrer de
« tous les devoirs qu'il aura à remplir, et qu'il ne perde ja-
« mais de vue que la liberté publique sera la meilleure base
« de son trône, comme le respect de vos lois, le maintien de
« vos institutions et la fidélité à garder ses engagements se-
« ront les meilleurs moyens de le préserver de toute atteinte,
« et de vous affranchir du danger de nouvelles secousses!

« Dites à vos compatriotes que tels sont les vœux que je
« forme pour eux, et qu'ils peuvent compter sur toute l'affec-
« tion que je leur porte. Ils me trouveront toujours empressé
« de la leur témoigner, et d'entretenir avec eux ces relations
« d'amitié et de bon voisinage qui sont si nécessaires à la
« prospérité des deux États. »

IX

(Page 278.)

Lettre du général Chlopicki à l'empereur Nicolas (décembre 1830).

« Sire,

« L'assemblée délibérante (la Diète), malgré le talent et même la popularité de ses membres, est trop faible pour pouvoir ramener la tranquillité au milieu de l'orage. Convaincu de cette vérité, d'autant plus que j'ai devant les yeux l'expérience des jours de terreur qui viennent de s'écouler, j'ai résolu de réunir en ma personne le pouvoir exécutif dans toute son étendue, afin qu'il ne devînt pas la proie d'une foule d'agents provocateurs et de perturbateurs qui, timides à l'heure du danger, possèdent cependant l'art de tromper les masses par des mensonges, et de faire tourner à leur profit les nobles sentiments du peuple. Ennemi de l'anarchie, après avoir vu renverser par elle trois sortes de gouvernements, je me suis proposé d'appuyer le gouvernement provisoire par une force organisée, et de rendre l'autorité à un seul homme, en l'entourant du secours de l'armée et de l'obéissance du peuple.

« Cette mesure, Sire, a déjà rétabli la tranquillité dans les esprits; le soldat observe la discipline militaire; la populace retourne à ses occupations habituelles; tous confient sans crainte ce qu'ils ont de plus cher à une autorité qui

désire le bien public, et qui atteindra désormais ce noble but. En un mot, les troubles ont cessé et les traces de désordre s'effacent.

« Mais, Sire, ces sentiments qui, dans le cours de quelques heures, ont armé toute la capitale, qui ont réuni toute l'armée sous un même étendard, ces sentiments qui, comme une étincelle électrique, pénètrent tous les palatinats, et y produisent les mêmes effets, ces sentiments, dis-je, brûlent dans tous les cœurs, et ne s'éteindront qu'avec leur dernier soupir.

« Il en est ainsi, Sire ; la nation veut une liberté modérée; elle ne veut point en abuser ; mais par cela même, elle veut qu'elle soit à l'abri de toute violation et de toute agression ; elle veut une constitution applicable à la vie pratique. Par un concours inouï de circonstances, se trouvant dans une position peut-être trop hardie, elle n'en est pas moins prête à tout sacrifier pour la plus belle des causes, pour son indépendance nationale. Cependant, Sire, loin d'elle est la pensée de rompre les liens qui l'unissent à votre auguste volonté. Le gouvernement provisoire a déjà reconnu la nécessité d'envoyer à Saint-Pétersbourg deux députés qui ont été chargés de déposer au pied du trône de Votre Majesté Impériale et Royale l'expression des volontés et des désirs de la nation, que les provinces polonaises, anciennement incorporées à l'Empire, fussent admises à la jouissance des mêmes libertés que le royaume.

« Daignez, Sire, par humanité et par égard pour les bienfaits que vous avez répandus sur nous au commencement de votre règne, accueillir avec bonté les prières dont ils sont l'interprète! Que la Pologne, déjà reconnaissante à Votre Majesté Impériale et Royale pour les bonnes intentions que vous lui avez toujours montrées, que cette Pologne, dis-je, puisse vous entourer, Sire, de cet amour qu'elle conserve dans son

cœur pour son auguste régénérateur ! Que notre destinée s'accomplisse ! Et vous, Sire, remplissant à notre égard les promesses de votre prédécesseur, prouvez-nous par de nouveaux bienfaits que votre règne n'est qu'une suite non interrompue du règne de celui qui a rendu l'existence à une partie de l'ancienne Pologne. Du reste, la jouissance des libertés qui nous sont assurées par la Charte n'est point une concession que le trône nous fera ; ce ne sera que la simple exécution d'un contrat passé entre le roi et la nation, et confirmé par un serment réciproque.

« Connaissant, Sire, votre magnanimité, je dois espérer qu'une députation, qui n'a pour but que la paix, obtiendra l'effet qu'elle se propose ; les travaux du gouvernement provisoire sont consacrés à l'organisation intérieure du pays ; ses ordonnances seront respectées, comme les miennes propres, jusqu'au moment de la réunion du sénat et de la chambre des nonces, auxquels il appartiendra de prendre des mesures ultérieures.

« Sire, en ma qualité d'ancien soldat et de bon Polonais, j'ose vous faire entendre la vérité ; car je suis persuadé que Votre Majesté Impériale et Royale daignera l'écouter. Vous tenez, Sire, dans votre main les destinées de toute une nation : d'un seul mot, vous pouvez la mettre au comble du bonheur ; d'un seul mot, la précipiter dans un abîme de maux.

« Plein de confiance dans la magnanimité de votre cœur, Sire, j'ose espérer qu'une effusion de sang n'aura pas lieu, et je me regarderai comme le plus heureux des hommes si je puis atteindre au but que je me propose par la réunion intime de tous les éléments de bon ordre et de force. »

X

(Page 293.)

Mémorandum présenté le 21 mai 1831, par la Conférence de Rome, au pape Grégoire XVI.

I

« Il paraît aux représentants des cinq puissances que, quant à l'État de l'Église, il s'agit, dans l'intérêt général de l'Europe, de deux points principaux :

« 1° Que le gouvernement de cet État soit assis sur des bases solides par des améliorations méditées et annoncées par Sa Sainteté elle-même, dès le commencement de son règne ;

« 2° Que ces améliorations, lesquelles, selon l'expression de l'édit de S. E. Mgr le cardinal Bernetti, fonderont une ère nouvelle pour les sujets de Sa Sainteté, soient, par une garantie intérieure, mises à l'abri des changements inhérents à la nature de tout gouvernement électif.

II

« Pour atteindre ce but salutaire, ce qui, à cause de la position géographique et sociale de l'État de l'Église, est d'un intérêt européen, il paraît indispensable que la déclaration organique de Sa Sainteté parte de deux principes vitaux :

« 1° De l'application des améliorations en question, non-seulement aux provinces où la révolution a éclaté, mais aussi à celles qui sont restées fidèles et à la capitale ;

« 2° De l'admissibilité des laïques aux fonctions administratives et judiciaires.

III

« Les améliorations mêmes paraissent devoir embrasser le système judiciaire et celui de l'administration municipale et provinciale.

A. — Quant à l'ordre judiciaire, il paraît que l'exécution entière et le développement conséquent des promesses et principes du *motu proprio* de 1816 présentent les moyens les plus sûrs et les plus efficaces de redresser les griefs assez généraux relatifs à cette partie si intéressante de l'organisation sociale.

B. — Quant à l'administration locale, il paraît que le rétablissement et l'organisation générale des municipalités élues par la population et la fondation de franchises municipales pour régler l'action de ces municipalités, dans les intérêts locaux des communes, devraient être la base indispensable de toute amélioration administrative.

C. — En second lieu, l'organisation des conseils provinciaux, soit d'un conseil administratif permanent, destiné à aider le gouverneur de la province dans l'exécution de ses fonctions avec des attributions convenables, soit d'une réunion plus nombreuse, prise surtout dans le sein des nouvelles municipalités et destinée à être consultée sur les intérêts les plus importants de la province, paraît extrêmement utile pour conduire à l'amélioration et à la simplification de l'administration provinciale, pour contrôler l'administration

communale, pour répartir les impôts et pour éclairer le gouvernement sur les véritables besoins de la province.

IV

L'importance immense d'un état réglé des finances et d'une telle administration de la dette publique qui donnerait la garantie si désirable pour le crédit financier du gouvernement, et contribuerait essentiellement à augmenter ses ressources et à assurer son indépendance, paraît rendre indispensable un établissement central dans la capitale, chargé, comme Cour suprême des comptes, du contrôle de la comptabilité du service annuel dans chaque branche de l'administration civile et militaire, et de la surveillance de la dette publique avec les attributions correspondantes au but grand et salutaire qu'on se propose d'atteindre. — Plus une telle institution portera le caractère d'indépendance et l'empreinte de l'union intime du gouvernement et du pays, plus elle répondra aux intentions bienfaisantes du souverain et à l'attente générale.

Il paraît que, pour atteindre ce but, des personnes devraient y siéger choisies parmi les conseils locaux et formant, avec des conseillers du gouvernement, une *junte* ou consulte administrative. Une telle junte formerait ou non partie d'un conseil d'État, dont les membres seraient nommés par le souverain parmi les notabilités de naissance, de fortune et de talent du pays.

Sans un ou plusieurs établissements centraux de cette nature, intimement liés aux notabilités d'un pays si riche en éléments aristocratiques et conservateurs, il paraît que la nature d'un gouvernement électif ôterait nécessairement, aux améliorations qui formeront la gloire éternelle du Pontife

régnant, cette stabilité dont le besoin est généralement et puissamment senti, et le sera d'autant plus vivement que les bienfaits du Pontife seront grands et précieux.

Rome, 21 mai 1831.

XI

(Page 296)

1° Je n'insère pas ici le texte même des cinq édits du pape Grégoire XVI qui forment plus de 200 pages in-4°, et entrent dans des détails peu intéressants et peu clairs pour le public français; mais je donne un résumé exact de leurs dispositions essentielles, résumé fait sur les lieux mêmes et au moment de leur publication.

L'édit du pape Grégoire XVI en date du 5 juillet 1831 était divisé en trois titres. Le premier réglait l'administration des communes, le second celle des provinces, le troisième confirmait, en les améliorant, certaines dispositions qui avaient été établies par le *motu proprio* du pape Pie VII, du 6 juillet 1816, et qui étaient depuis tombées en désuétude.

L'ancienne division du territoire en dix-sept délégations de première, deuxième et troisième classe était provisoirement maintenue.

Rome et ses dépendances (la Comarque) restant soumises à un régime particulier, un chef, dont les attributions étaient analogues à celles de nos préfets, administrait, sous le nom de prolégat, chacune des provinces. En fait, ces magistrats étaient tous laïques. L'édit prévoyait, comme mesure exceptionnelle, que des cardinaux pourraient être mis à la tête

des délégations de première classe. Une congrégation *governative* composée de quatre propriétaires nés ou domiciliés dans la province, y ayant exercé des emplois administratifs ou la profession d'avocat, siégeait auprès du prolégat et délibérait sur toutes les affaires. Celles qui touchaient aux finances locales se décidaient à la majorité des voix. Pour celles qui touchaient à l'administration générale, la congrégation *governative* n'avait que voix consultative ; mais les avis de ses membres, quand ils étaient contraires à celui du prolégat, devaient être visés, enregistrés et transmis à l'autorité supérieure.

Chaque délégation était divisée en districts, et à la tête de chaque district des *gouverneurs* remplissaient des fonctions analogues à celles de nos sous-préfets, et servaient d'intermédiaires pour la correspondance entre le *prolégat* et les *gonfalonieri* ou maires des communes.

Dans chaque chef-lieu de délégation, sous la présidence du prolégat, un conseil provincial se réunissait à des époques déterminées ; le nombre des membres de ces conseils était proportionné à la population des provinces. Aucun ne pouvait être composé de moins de dix membres ; les conseillers étaient nommés par le souverain, mais sur une liste de candidats présentés en nombre triple par des électeurs choisis librement par les conseils municipaux.

Les conseils provinciaux réglaient le budget, assuraient les comptes des dépenses de la province, faisaient la répartition des impôts entre les districts, ordonnaient les travaux publics, en adoptaient les plans et en faisaient suivre l'exécution par des ingénieurs placés dans leur dépendance. Dans l'intervalle de leurs sessions, une commission de trois membres nommés par la majorité restait en permanence, pourvoyait à l'exécution des mesures arrêtées par les conseils,

et exerçait son contrôle sur les actes du prolégat et de la congrégation *governative*.

Le titre II de l'édit du 5 juillet 1831 réglait, d'après des principes analogues, l'administration des communes. Toutes recevaient des conseils municipaux de quarante-huit, trente-six et vingt-quatre membres. Ce dernier nombre s'appliquait aux villes d'une population de mille habitants. Les bourgs et les moindres villages avaient aussi des conseils composés de neuf membres, et les vacances survenues par cause de mort ou autrement étaient remplies par les conseils se recrutant ainsi librement eux-mêmes.

Des combinaisons habiles et conformes à l'esprit des localités réglaient le mode d'élection des conseils municipaux. On n'avait point visé à l'uniformité, à faire peser partout le même niveau. S'il arrivait que, dans quelques communes, les anciennes franchises parussent, à la majorité des habitants, préférables à la législation nouvelle, il était loisible de réclamer le maintien ou la remise en vigueur des statuts antérieurs.

La réunion des conseils avait lieu toutes les fois que les besoins de la commune le requéraient et sur la convocation d'un membre, tenu seulement à mentionner l'objet de la détermination à intervenir. Le gonfalonier et les anciens (maire et adjoints) étaient nommés par le souverain, mais parmi les candidats présentés sur une liste triple dressée par les conseils municipaux.

Enfin le cardinal Bernetti, en envoyant l'édit du 5 juillet 1831 dans les provinces, invitait expressément les congrégations *governatives* à lui faire connaître les vœux des habitants sur les améliorations à apporter dans les diverses branches des services publics. Il annonçait l'intention de Sa Sainteté d'y avoir égard. Une voie était ainsi ouverte aux

progrès ultérieurs que les habitants voudraient poursuivre légalement.

Les édits réformateurs de l'ordre judiciaire furent conçus dans le même esprit que cet édit du 5 juillet sur la réforme de l'ordre administratif. Un règlement organique de la justice civile parut le 5 octobre et fut suivi, le 31 du même mois, d'un autre édit beaucoup plus développé qui établissait sur des bases toutes nouvelles l'instruction des affaires criminelles, la hiérarchie et la compétence des tribunaux. Ces deux actes législatifs, les plus importants du pontificat de Grégoire XVI, opéraient dans l'ordre judiciaire une réforme fondamentale, et faisaient disparaître les griefs les plus généralement imputés au gouvernement pontifical.

Le reproche le plus grave adressé au système en vigueur dans l'État Romain pour l'administration de la justice était la multiplicité des tribunaux exceptionnels. Dans la seule ville de Rome, il n'existait pas moins de quinze juridictions diverses dont la compétence et les formes de procédure arbitraires jetaient les plaideurs dans un labyrinthe inextricable, et remettaient indéfiniment en question l'autorité de la chose jugée. Entre ces tribunaux d'exception, celui de l'auditeur du pape (*Uditore santissimo*) subsistait encore en 1831, comme un monument monstrueux d'injustice et d'absurdité. La juridiction de l'auditeur du pape au civil et au criminel n'avait pas de limites ; il pouvait à volonté interrompre le cours de toute procédure à un degré quelconque, casser, réformer les jugements rendus en dernier ressort. Ce droit ne périssait jamais. Les plus vieilles contestations pouvaient être renouvelées, et sans instruction dans la procédure, sans motif dans le jugement, une famille se voyait journellement privée de ses propriétés les mieux

acquises. Et comme si un tel instrument d'arbitraire n'était pas suffisant, les papes se réservaient le droit personnel d'évoquer toutes les causes et de les renvoyer à des commissions extraordinaires créées *ad hoc*. Les familles puissantes pouvaient ainsi se faire donner des juges complaisants, choisis sans égard à leur capacité, à leur instruction, et les habitants des provinces, enlevés à leurs magistrats naturels, pouvaient être traînés à Rome pour y défendre leur fortune contre des attaques inattendues. Cet incroyable abus trouvait des défenseurs parmi les gens de loi résidant à Rome. Il assurait la fortune et l'importance de cette classe dans laquelle se trouvaient les libéraux les plus accrédités, et ne pouvait cesser sans provoquer des clameurs intéressées.

L'édit du 5 octobre 1831 supprima la juridiction de l'*Uditore santissimo* et l'intervention personnelle du pape dans les causes civiles, qui toutes furent renvoyées à leurs juges naturels dans l'ordre établi par le droit commun. Il supprima pareillement les tribunaux d'exception et ne permit d'appel contre la chose jugée que pour vice de forme ou fausse application de la loi.

En France la vérité légale sort de l'ordre des juridictions, et la décision des juges d'appel est considérée comme ayant une valeur supérieure à celle des juges de première instance. A Rome la vérité légale sort de la majorité des jugements. Il y a trois degrés de juridiction, et deux jugements conformes font la chose jugée; si un second tribunal confirme la sentence rendue par le premier, elle devient définitive; s'il l'infirme, l'une ou l'autre des parties peut faire appel à un troisième tribunal auquel appartient la solution définitive du litige, à moins que les formes de la procédure n'aient été violées. En ce cas, il y a recours de-

vant le tribunal de la *signature*, dont les attributions sont analogues à celles de notre cour de cassation et qui couronne l'édifice judiciaire depuis qu'on ne voit plus s'élever au-dessus de lui la monstrueuse puissance de l'*Uditore santissimo*.

Dans les provinces, les trois degrés de juridiction, établis par le nouveau règlement organique du 5 octobre 1831, étaient :

1° Les *gouverneurs*, magistrats locaux qui correspondent à nos juges de paix avec des attributions plus étendues;

2° Les tribunaux civils établis dans chaque chef-lieu de délégation ; ils devaient être composés de cinq juges et remplaçaient les *préteurs*, qui précédemment jugeaient seuls en seconde instance. Dans un pays où malheureusement la corruption est fréquente, c'était un grand bienfait que l'organisation collégiale des tribunaux. L'obligation fut imposée aux juges de tous les degrés de ne prononcer leurs jugements qu'après discussion, de les motiver et aussi de les rédiger en langue vulgaire; jusqu'alors, deux mots latins, *obtinuit* et *petiit*, inscrits sur la requête des parties, avaient formé tout le libellé des sentences, rendues sans publicité et sans être précédées de plaidoiries;

3° Deux tribunaux supérieurs, dits tribunaux d'appel, composés chacun d'un président et de six juges, étaient établis l'un, à Bologne, pour les Légations; l'autre, à Macerata, pour la Romagne et pour les Marches. Les habitants de ces provinces ne devaient plus, comme par le passé, porter à Rome l'appel de leurs procès. C'était pour eux un fort grand avantage qu'ils ne pouvaient manquer de sentir vivement, mais qui devait naturellement causer des sentiments contraires parmi les gens de loi de la métropole.

Les tribunaux de province, à tous les degrés de juridiction, n'étaient composés que de laïques.

A Rome et dans la Comarque, l'administration de la justice ne recevait pas des améliorations moins importantes. Par le règlement organique du 5 octobre 1831, douze juridictions, composées presque exclusivement de prélats, étaient supprimées. Il ne restait plus en exercice que le tribunal du Capitole, celui de l'A. C. et celui de la Rote.

Le tribunal du Capitole, magistrature municipale, était présidé par le sénateur de Rome et composé de trois avocats. Il jugeait cumulativement, en première instance, avec le tribunal de l'A. C., toutes les causes où des laïques étaient intéressés. Le demandeur pouvait à son choix porter sa cause devant l'une ou l'autre des juridictions. Le tribunal de l'A. C. (ainsi nommé par contraction de *Auditor Cameræ*) était composé de cinq avocats et trois prélats, divisés en deux sessions. L'appel au premier degré était porté de l'une à l'autre. Si les jugements étaient conformes, il n'y avait point lieu à procédure ultérieure : en cas de dissentiment, la cause arrivait devant le tribunal de la Rote, cour d'appel pour Rome et la Comarque. La *Rota Romana* restait, comme par le passé, composée exclusivement de prélats, et elle continuait à rendre ses arrêts en langue latine. Les formes de la procédure étaient cependant simplifiées et améliorées. L'autorité suprême ne pouvait plus choisir arbitrairement parmi ses membres ceux qui connaîtraient de telle ou telle cause, et former ainsi des commissions particulières. Toutes les causes devaient arriver aux diverses chambres par la voie régulière, et y être jugées collégialement.

L'ancienne réputation de lumière et d'intégrité de la *Sacra Rota Romana* n'avait souffert aucune atteinte. Cette cour jouissait d'une considération générale en Italie et à l'é-

tranger. L'Europe catholique prenait part à sa composition : l'Allemagne, l'Espagne, le Milanais, la Toscane nommaient des auditeurs de Rote, et, après la révolution de 1830, Mgr Isoard continuait à y représenter la France.

Le tribunal suprême de la Signature couronnait l'édifice de l'ordre judiciaire romain, et, comme nous l'avons dit, ses attributions étaient analogues à celles de la Cour de cassation en France.

Si à toutes ces améliorations on ajoute la suppression des droits que, dans tous les tribunaux, les plaideurs étaient tenus de payer aux juges, à leurs secrétaires, à leurs domestiques, et l'obligation aux procureurs et aux avocats de rédiger en langue vulgaire des actes de procédure, on ne pourra contester que la réforme ne fût, sinon complète, au moins très-profonde, et que le pape Grégoire XVI et son ministre le cardinal Bernetti ne fussent entrés résolûment dans la voie que le mémorandum du 21 mai avait ouverte.

L'organisation, le nombre, la compétence et la hiérarchie des tribunaux étant déterminés par l'édit du 5 octobre, un autre édit du 31 régla la manière de procéder devant eux. L'article 1er remettait en vigueur le code de procédure de Pie VII, œuvre de sagesse qui avait illustré son pontificat et que son successeur avait malheureusement laissé tomber en désuétude. Depuis 1816, l'expérience avait suggéré quelques améliorations qui trouvèrent place dans l'édit du 31 octobre. Cet important travail était le résultat des délibérations, continuées pendant plusieurs mois, des jurisconsultes les plus éclairés de l'État romain ; et dans une telle matière, il est difficile de comprendre qu'ils n'eussent pas cherché à faire le mieux possible. Le pape et son ministre, loin de repousser les lumières et l'action de l'opinion publique, les appelaient au contraire, et l'article qui terminait le nouvel édit enjoi-

gnait expressément à tous les tribunaux de faire connaître officiellement leurs vues à la secrétairerie d'État, sur les réformes et les améliorations dont leur paraîtrait encore susceptible le système de la procédure.

Cinq jours après la publication du code de procédure civile, le gouvernement pontifical promulgua un règlement organique de la procédure criminelle (5 novembre 1831), travail plus considérable encore que le précédent. Pour la première fois, par cet édit, des règles fixes et invariables étaient établies pour l'instruction et le jugement des causes criminelles. Les accusés ne pouvaient plus être soustraits à leurs juges naturels. Des formes substantielles, ennemies de l'arbitraire, réglaient avec précision tout ce qui regarde les juges, les tribunaux, l'instruction des procès, les preuves du crime ou du délit, l'interrogatoire des accusés, le récolement des témoins. Jadis les procès s'instruisaient à huis-clos en l'absence du prévenu ; il avait un défenseur qui n'assistait ni aux débats, ni à l'audition des témoins, et qui devait seulement fournir des mémoires dans l'intérêt de son client. Pie VII avait ordonné en 1816 que les sentences fussent motivées et que les juges ne prononçassent que des peines prescrites par la loi. Ces dispositions, oubliées sous Léon XII, furent remises en vigueur par l'édit du 5 novembre.

Si la publicité des débats n'était pas complète, au moins l'accusé et son défenseur prenaient connaissance de toutes les pièces de l'instruction, communiquaient librement ensemble, et faisaient appeler à l'audience tous les témoins nécessaires à la défense (art. 386, 389 et 394). Au jugement de la cause, l'accusé comparaissait devant ses juges, assisté d'un ou de plusieurs conseils (art. 406). Il était mis en présence de la partie plaignante, de son dénonciateur et des témoins dont il discutait les dépositions (art. 417). L'avocat

de l'accusé résumait sa défense et parlait le dernier (art. 431). L'accusé déclaré innocent était mis de suite en liberté et ne pouvait être poursuivi de nouveau pour la même cause (art. 445). Toute condamnation au grand ou petit criminel était sujette à l'appel. L'instruction se devait faire dans les mêmes formes qu'en première instance. Les mêmes tribunaux, tant à Rome que dans les provinces, connaissaient des causes civiles et criminelles.

Ainsi, la Conférence de Rome avait prétendu seulement, par son mémorandum du 21 mai, obtenir du saint père en faveur de ses sujets : 1° La sécularisation de son gouvernement, 2° des institutions municipales et provinciales protectrices des intérêts locaux, 3° des réformes judiciaires favorables à la liberté ; et sur ces trois points les édits pontificaux du 5 juillet, des 5 et 31 octobre, et du 5 novembre, donnaient plus que les puissances n'avaient dû espérer après le refus du pape de prendre aucun engagement envers elles. Il semblait même que Sa Sainteté eût l'intention de tenir compte de la quatrième demande du mémorandum touchant la junte centrale à établir à Rome pour y maintenir l'ordre dans les finances, et la régularité dans les diverses branches de l'administration. Un édit du 21 novembre 1831 institua une commission permanente pour le contrôle des comptes des diverses administrations; cette commission, sous le titre de Congrégation de révision, fut composée d'un cardinal président, de quatre prélats et de quatre députés laïques, choisis à Rome ou dans les provinces. Les affaires devaient y être discutées librement et votées à la majorité des voix. La surveillance générale des recettes et des dépenses de l'État, la rédaction des budgets, l'apurement des comptes étaient dans ses attributions ; elle devait aussi s'occuper de la liquidation et de l'a-

mortissement de la dette publique, et généralement de toutes les fonctions de notre Cour des comptes; et dans l'article 23 de cet édit, la Congrégation de révision était mise en demeure de rechercher et de soumettre directement à Sa Sainteté toutes les réformes qui sembleraient nécessaires dans le système général des finances, comme les congrégations provinciales et les corps judiciaires y avaient été invités, chacun selon sa compétence.

2° *Lettre de M. Rossi à M. Guizot.*

10 avril 1832.

« Mon cher ami, je ne saurais vous dire tout le plaisir que m'a fait votre lettre, quoique déjà l'arrivée de votre beau discours sur les affaires extérieures de la France m'eût prouvé que vous ne m'aviez pas complétement oublié. J'ai cherché une occasion pour vous répondre; mais grâce au choléra, on revient de Paris, on n'y va pas.—Vous pensiez à moi, et vous ne vous trompiez pas en pensant que c'était de l'Italie que je m'occupais; c'est ma pensée, ma pensée de tous les jours; elle le sera tant que j'aurai un souffle de vie. J'ai compris votre système, comme vous avez compris mon chagrin. On ne saurait empêcher le malade qui a faim de se plaindre, lors même que le médecin est obligé d'être inexorable. Mais assez du passé. Vous me demandez quels sont mes rêves et mes espérances raisonnables. Laissons les rêves de côté. Tout le monde en fait; y croire c'est autre chose; les coucher sérieusement par écrit, c'est encore pis. Ils sont bons tout au

plus pour passer une soirée au coin du feu quand on n'a rien de mieux à faire.—Mes espérances de bon sens sont plus faciles à dire. J'espérais que, tout en conservant la paix, la France exercerait sur certaines parties de la péninsule une intervention diplomatique, propre à préparer à ce malheureux pays un meilleur avenir, à cicatriser un grand nombre de plaies, à faire cesser beaucoup d'infortunes et de souffrances, et à y assurer à la France elle-même une influence plus solide et plus profonde que celle de cent mille baïonnettes. J'espérais que, grâce à la France, il se formerait du moins en Italie quelques *oasis* où des hommes qui se respectent pussent vivre, et respirer, et attendre sans trop d'impatience un avenir plus complet pour eux et pour leurs enfants. Les pays où cela me paraissait possible étaient plus particulièrement le Piémont, les États Romains, et même le royaume de Naples. Mais ne parlons pas, ce serait trop long, de ce dernier. Laissez-moi vous dire quelques mots des deux autres. Quant au Piémont, mes espérances sont presque évanouies. J'ai par devers moi des preuves de fait qui ne me laissent guère de doute sur le système qui a prévalu dans ce pays-là : c'est le système jésuitique, anti-italien, anti-français, comme on voudra l'appeler. Si quelqu'un croit le contraire, il se paye de paroles. Encore une fois, j'ai là-dessus des renseignements positifs. Le gouvernement de Piémont est de l'autre côté. Au surplus le pays entier le sait, le voit, le touche avec la main. Ce qu'on a eu l'air de faire, ce sont de pures simagrées dont il serait ridicule de parler. Maintenant comment cela est-il arrivé? n'a-t-on pas eu les moyens de l'empêcher? ou bien s'est-on abstenu par crainte de déplaire trop au gros voisin, de réveiller sa jalousie ? Inutile de le dire. Ainsi les choses restant comme elles sont, les États sardes restent sous le coup d'une révolution future. Quand? comment? avec quel

succès ? Dieu le sait : mais les conditions y sont, et leur énergie va *crescendo*. Aujourd'hui que le système français est mieux assis à l'extérieur et même à l'intérieur, veut-il, peut-il reprendre ce travail sous œuvre et essayer de faire modifier le système piémontais? C'est à vous que je le demanderai. Mais puisque vous me demandez mes espérances, je vous dirai que je l'espère peu, très-heureux cependant si je me trompe. Car je suis, mon cher ami, tout aussi peu jacobin que vous ; seulement vous avez le sang-froid d'un homme qui est arrivé ; moi, l'impatience d'un homme qui veut partir. Et malgré cela, c'est avec un profond chagrin que je vois, grâce aux obstacles croissants, se développer au delà des Alpes, des opinions que je ne professe pas. C'est encore un fait bien positif, et croyez-moi, plus étendu qu'on ne pourrait le penser. Je connais le pays. Je disais en septembre 1830, à Paris, à MM... et plus tard ici à B... que je ne croyais pas qu'il se passerait six mois sans quelque éclat en Italie. Je ne me trompais point, et certes je n'étais point dans le secret, si secret il y avait. Malgré ce qu'il y avait de sérieux dans certaines assurances, ce n'est pas moi qui aurais donné le conseil ; je ne suis pas assez enfant.

« Venons aux États Romains. Je n'ai pas approuvé la première révolution, quoique légitime, très-légitime dans son principe. Une fois opérée, j'aurais voulu la diriger autrement. Mais que peut un homme à deux cents lieues de distance? Mettons de côté le passé. Je vous dirai aussi, comme preuve de ma franchise, que le ton de la première intervention diplomatique de la France me déplut souverainement. Aujourd'hui, je vois les choses autrement. Je retrouve la France, sa dignité, son poids, ses principes. Je ne me fais point d'illusion sur ce qui vous est possible. Je crois en entrevoir la mesure, et cependant je ne suis nullement au nombre de

ceux qui ne vous savent pas gré de votre intervention, moins encore de ceux qui la maudissent. Ainsi de ce côté-là, au lieu de s'affaiblir, mes espérances se sont confirmées. Qu'est-ce que j'espère ?

« J'espère qu'on est bien convaincu que la révolution, dans le sens d'une profonde incompatibilité entre le *système actuel* du gouvernement romain et la population, a pénétré jusque dans les entrailles du pays. Toute opinion contraire serait une pure illusion. Qu'on évacue demain en laissant les choses à peu près comme elles sont, et on le verra après-demain. Mais la chose ne se bornera plus au territoire des Légations et des Marches.

« J'espère qu'en partant de là on insistera fortement sur des changements sincèrement proportionnés au besoin.

« J'espère qu'au nombre de ces changements il y aura une administration générale, sinon exclusivement, du moins essentiellement laïque; une administration communale et provinciale qui ne soit pas une dérision ; un conseil central au siége du gouvernement composé, en partie du moins, d'hommes envoyés par les provinces et dont le préavis soit nécessaire, du moins pour les affaires intérieures, la législation, les impôts, etc. ; un changement radical dans l'administration de la justice, changement dont les effets seraient immenses sur l'esprit public et pourraient seuls réconcilier la population avec le gouvernement papal; une commission législative chargée de préparer, sans retard, la réforme des lois civiles, criminelles et commerciales ; c'est encore un de ces besoins, de ces nécessités sur lesquelles la population ne transigera pas; enfin un système de force publique qui ne soit ni écrasant pour le pays ni propre à le livrer soit à l'anarchie, soit à la fureur d'une soldatesque vendue et déhontée. Je n'ignore pas les difficultés de ce dernier arrange-

ment. Il y a cependant moyen de les lever par l'organisation d'une milice qui offrirait toutes les garanties désirables au gouvernement et au pays. Les éléments existent; il s'agit de savoir les mettre en œuvre. Il est impossible d'expliquer la chose en détail dans une lettre qui n'est déjà que trop longue.

« Je voudrais enfin espérer, mais je n'espère guère, qu'on trouvera moyen de garantir au pays ces concessions. Ne nous faisons pas d'illusion. Rome est toujours Rome. Tant que vous serez en Italie, c'est bon; mais après? De véritables garanties constitutionnelles, directes, positives, vous en voudrez et vous ne pourrez en obtenir. Le pape ne voudra pas, l'Autriche non plus. Dès lors que restera-t-il? L'influence française, les stipulations, l'ambassade du roi à Rome; c'est sans doute quelque chose; mais sérieusement, est-ce tout, une fois que vos troupes n'y seront plus, et que le parti apostolique nombreux, puissant, irrité, aura ou croira avoir le champ libre? Quand la garantie des choses manque, il faut au moins celle des hommes, de leur caractère, de leurs opinions, de leurs affections. Les uns, Rome ne voudra pas les employer; elle dira qu'ils sont ses ennemis, qu'ils viennent d'agir contre elle. Les autres (ceux-là elle saura les trouver) seront ennemis apparents ou cachés du nouveau système et de la France. Au fait, de quoi s'agit-il? de faire marcher d'accord un gouvernement qui cèdera à contre-cœur et un pays qui pendant longtemps se méfiera du gouvernement. Il faudrait pour cela des hommes acceptés d'un côté par le gouvernement et de l'autre bien vus du pays, également propres à modérer les uns, à se tenir en garde contre les autres et à faire marcher le système sans secousses, avec bonne foi, et sans alarmer aucune opinion, des hommes à qui le pays puisse en quelque sorte confier ses secrets sans craindre qu'ils en abusent, et la cour de Rome

ses alarmes sans craindre de les confier à l'ennemi. Encore une fois, où les prendra-t-on ?

« N'oublions pas que si le pays, se croyant joué, éclate de nouveau après le départ des Français, le mouvement sera de plus en plus général et sérieux, car on n'ôtera de la tête de personne que le drapeau tricolore s'est déployé en Italie en faveur du pays, et qu'au besoin il y reparaîtrait suivi de forces plus nombreuses. Toutes les déclarations et toutes les protestations n'y feraient rien. Quant aux conséquences, je n'ai pas besoin de les dire. Reste à savoir si elles seraient dans les convenances de la France.—Mon cher ami, je termine par un mot. Si on vous dit qu'en Italie il peut naître des faits qui ne seraient pas bien liés, qui n'amèneraient pas un résultat heureux pour l'Italie, vous pouvez le croire. C'est peut-être la vérité. Mais si on vous dit que des faits il ne peut plus en éclater, qu'il n'y a pas ou qu'il n'y a plus d'éléments, qu'il n'y existe pas de matières auxquelles il suffit qu'un homme, le jour qu'il voudra, approche une mèche pour exciter un embrasement quelconque, utile, pernicieux, durable, passager, partiel, général, peu importe, mais toujours embarrassant pour le système de la paix, n'en croyez rien.

« Vous le voyez ; mes espérances sont tellement raisonnables qu'en vérité vous les devez trouver timides et au-dessous de ce qu'on doit espérer de l'influence que la France a le droit et la puissance d'exercer.

« Car enfin, si je vous avais dit, à côté de l'exemple de la Belgique, que j'espérais voir les Marches et les Légations former un pays se gouvernant par lui-même, sous la *suzeraineté* du pape et en lui payant un tribut annuel garanti par la France, l'Angleterre et l'Autriche, qu'y aurait-il là

de si étrange ? Ce serait peut-être le seul moyen raisonnable de faire cesser un état de choses qui peut devenir de jour en jour plus sérieux et plus dangereux. Mais je ne vais pas si loin. Heureux si j'apprends que le peu que j'espère sera accompli ! »

XII

(Page 304.)

1° *M. Casimir Périer à M. le comte de Sainte-Aulaire.*

Février 1832.

Monsieur le comte,

En répondant à la lettre que vous m'avez écrite pour me recommander M. votre fils, et bien qu'elle n'ajoutât rien à ce que me disaient vos dépêches, je veux joindre à ma lettre officielle de ce matin quelques considérations plus intimes, quelques instructions plus particulières.

Je vous avouerai que j'ai été surpris que vous ayez cru voir, dans les intentions du gouvernement du Roi, l'idée d'une collision qu'il a constamment cherché à éviter de tous ses efforts. Rien ne serait plus opposé à nos vues ; et en occupant aujourd'hui une partie du nord de l'Italie, nous ne formons pas d'autres vœux que de pouvoir le plus tôt possible retirer nos troupes. Mais cela, nous ne voulons le faire que le jour où l'honneur de la France et sa dignité le permettront. Nous sommes entrés en Italie parce que, du moment où les Autrichiens y paraissaient, nos intérêts autant que l'amour-propre national étaient exposés ; nous ne pouvons avoir la pensée de favoriser des rébellions que nous avons toujours désapprouvées ; mais nous devons faire respecter un territoire sur lequel nous ne saurions souffrir, de la

part de l'Autriche, une occupation, même momentanée. L'occupation simultanée de nos troupes remédie jusqu'à un certain point au mal que nous voulons éviter ; mais nous espérons que le saint-siége comprendra ce qu'une pareille position a de difficile, et que, malgré l'espèce de refus que vous nous avez transmis, il ne croira pas devoir s'opposer davantage à une mesure que le gouvernement du Roi, parfaitement d'accord avec l'Angleterre, regarde comme indispensable.

Il faut bien le dire aussi : si les puissances désirent la paix comme elles nous l'assurent, elles doivent faire quelque chose pour le prouver, et ne pas créer des embarras à une administration qui leur offre seule peut-être des garanties et qui, si elle a des chances de succès, a des ennemis actifs, prêts à profiter de ses embarras passagers pour essayer de la renverser.

Je vous le répète donc, Monsieur, faites valoir de toutes vos forces ces raisons auprès du saint-siége ; montrez-lui ses véritables intérêts. Travaillez enfin avec constance et fermeté dans le sens des instructions que le gouvernement du Roi vous transmet aujourd'hui, et sur le but desquelles son opinion et sa volonté ne sauraient changer. Nous avons jusqu'ici beaucoup fait pour éviter la guerre, mais il nous faut trouver chez nos alliés loyauté et franchise. Nous comptons, Monsieur le comte, sur votre bonne et utile coopération dans cette circonstance, et le succès que nous en attendons ajoutera aux obligations que le gouvernement du Roi vous a déjà.

Je vous renvoie M. votre fils qui m'a témoigné le désir de vous rejoindre immédiatement, et qui vous répétera encore tout ce que je vous ai déjà marqué.

Agréez, Monsieur le comte, les assurances de ma haute considération.

2° *M. Casimir Périer à M. le prince de Talleyrand.*

Février 1832.

Prince,

J'ai tardé plus que je ne l'aurais voulu à répondre aux deux lettres particulières que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, car les premières discussions du budget ont été pour nous pénibles et laborieuses. Nous avons jusqu'ici gagné toutes les questions importantes. Nous avons surtout à combattre la Chambre sur des retranchements et des économies qui pourraient devenir embarrassantes pour le gouvernement. Au reste, nous sommes toujours décidés à lutter jusqu'au bout, à ne pas faire des questions ministérielles de celles qui ne seront que purement financières, et nous continuerons de faire tous nos efforts pour consolider au dedans ce système politique à l'affermissement duquel vous avez, Prince, si puissamment contribué au dehors.

J'ai reçu hier, Prince, avec les ratifications belges que vous m'avez envoyées, votre dépêche du ..... J'y ai vu avec la plus grande satisfaction ce que vous me dites du discours de lord Palmerston que je me suis fait représenter ce matin. Le gouvernement du Roi s'applaudit vivement de cette conformité de vues et de sentiments dont les deux pays peuvent attendre de si heureux résultats. Cette manifestation franche et sincère peut répondre à bien des choses et nous être véritablement utile. Nous y trouvons un gage nouveau de cet accord de la France et de l'Angleterre que nous nous efforcerons toujours de fonder sur des bases solides; nous y trouvons une confirmation de notre système de politique étrangère justifié par un aussi heureux succès dans son but le plus important.

Ma première dépêche officielle, Prince, vous donnera des détails étendus sur les affaires d'Italie; mais pour répondre à votre désir je m'empresse de vous informer aujourd'hui que nous avons lieu d'espérer que Sa Sainteté cédera aux pressantes instances que nous lui avons fait faire, et sera déterminée par elles à ne pas laisser subsister définitivement l'espèce de refus de nous permettre d'occuper Ancône, refus dont M. de Sainte-Aulaire fils nous avait apporté la nouvelle.

Nos troupes ont reçu provisoirement l'ordre d'entrer à Ancône, le seul cas excepté où les Autrichiens les y auraient devancées. Dans cette supposition, elles se porteraient sur Civita-Vecchia qu'elles occuperaient.

Nous ne varierons pas du but que nous nous proposons : montrer à l'Autriche que nous ne pouvons consentir à l'occupation de la Romagne qu'autant qu'elle ne sera que de courte durée; montrer au saint-siége que nous voulons obtenir de lui les concessions qu'il a solennellement promises aux puissances.

Du reste, sans nous départir en rien de cette volonté bien constante, nous ne comptons pas non plus nous éloigner de notre système politique que nous avons voulu rendre modéré et juste en même temps que ferme et digne de la France, et nous éviterons, aussi longtemps que nous le pourrons, une collision contre laquelle ont toujours été dirigés nos efforts.

XIII

(Page 317.)

De la charité et de sa place dans la vie des femmes, par madame Eliza Guizot [1].

On entend souvent les femmes se plaindre des étroites limites où leur vie est renfermée ; elles la comparent à l'existence si vaste et si variée des hommes ; elles accusent les lois de la société et presque celles de la Providence, qui les vouent à l'inaction et à l'obscurité.

De quelles classes de la société partent ces plaintes, ces reproches ? Est-ce de celles où les femmes ont le plus à souffrir, où la brutalité d'un mari met quelquefois leurs jours en péril, où son inconduite expose à la plus affreuse misère de pauvres enfants qui ne savent que pleurer, où sa perte plonge dans un complet dénûment sa famille entière ? Non ; les femmes qui ont à porter un tel fardeau ne déplorent point avec amertume la condition de leur sexe ; leur esprit n'a pas assez d'oisive liberté pour se sentir à l'étroit dans la sphère que lui assigne la volonté de Dieu ; et lorsqu'elles peuvent réfléchir un moment sur leur destinée, c'est du repos et non du mouvement qu'elles invoquent.

Nous seules, heureuses du siècle, nous seules élevons ces réclamations contre la condition des femmes telle que la font les lois divines et humaines. Et cependant en quel temps, en

[1] Écrit en 1828.

quel lieu cette condition a-t-elle jamais été ce qu'elle est de nos jours, et en France? Où le père a-t-il eu plus d'affection, le frère plus de tendres égards, le mari plus de confiance, le fils plus de doux respect, la société tout entière plus de soin et de protection?

Regretterions-nous cette époque encore près de nous où la vie domestique obtenait si peu d'honneur et de place, où les visites, la conversation, les intérêts et les plaisirs de société remplissaient les journées, où les hommes et les femmes abandonnaient, pour des relations frivoles, mobiles, coupables, ces liens puissants et purs qui sont d'institution divine, et procurent seuls un long et un vrai bonheur?

J'en ai la confiance : parmi les femmes mêmes que ne satisfait pas aujourd'hui leur situation, la plupart ne voudraient pas l'échanger contre cette vie tout extérieure et mondaine qui avait pour l'âme si peu de vraies joies et tant de périls. Ce n'est pas, à coup sûr, pour les dépenser ainsi en plaisirs vaniteux, en affections sans règle et sans dignité, que Dieu leur a si libéralement départi le don de plaire et la puissance d'aimer.

Il faut pourtant en convenir : ce mouvement, cet empire de salon accordé aux femmes dans le dernier siècle, était précieux à beaucoup d'entre elles, moins pour satisfaire de mauvaises passions que pour animer une vie qui leur semble à la fois trop courte et trop lente. L'ennui, ce fléau de ceux qui n'en connaissent pas d'autre, l'ennui est le mal réel dont se plaignent les femmes nées dans les classes aisées de la société et pour qui tout est facile : c'est à l'ennui qu'il faut attribuer ce malaise, ce mécontentement douloureux dont elles sont atteintes. En veut-on une preuve évidente? Jamais ce mal et les plaintes qui le révèlent n'éclatent aussi vivement que dans ces temps à la fois oisifs et animés, où le mou-

vement des événements ne répond pas à celui des intelligences, où c'est en soi-même, et non dans le monde extérieur, qu'il faut chercher l'aliment d'une énergie morale d'autant plus pénible aux femmes qu'elles ont moins d'occasions de l'employer et moins de ressources pour s'en distraire. Que la société au contraire se trouve fortement agitée, que les plus grands intérêts soient chaque jour mis en question et toutes les existences en péril, dans ces moments où l'activité, l'intelligence, la force du corps même sont si précieuses, on n'entend point les femmes regretter d'avoir été, sous tous ces rapports, moins bien traitées que les hommes : confiantes en leurs protecteurs naturels, elles ne demandent plus pourquoi il faut qu'elles en aient besoin ; et dans ces jours où toutes les puissances de leur âme arrivent au plus haut degré d'exaltation, lorsqu'elles sentent tout ce qu'il leur est donné d'être, elles ne songent plus à s'étonner de n'être pas davantage.

Comment croire cependant que les temps de trouble, de bouleversement social, soient pour les femmes des temps de faveur, de bien-être moral, et l'ordre habituel un état pesant et triste qui les condamne à se débattre en vain contre de nobles et légitimes besoins de l'âme ? Descendons au fond de nos cœurs; soyons sincères : cet ennui si lourd, si amer, n'est-il pas un tort encore plus qu'un malheur? S'il y a certains emplois de nos facultés que nous refusent notre faible nature et les lois de la société, avons-nous exploité tous ceux qui nous sont permis ? Si beaucoup de portes sont fermées à notre activité, avons-nous frappé à toutes celles qui peuvent s'ouvrir? Parce que Dieu nous a dispensées de la nécessité matérielle du travail, ne nous sommes-nous pas affranchies du devoir moral de l'occupation? Parce que nous ne sommes point appelées à jouer un rôle dans les affaires de notre pays, ne nous sommes-nous point regardées quittes envers lui de

toute responsabilité? C'est souvent l'erreur des femmes du monde de croire qu'elles ont rempli leur mission sur la terre lorsqu'elles ont accompli leurs devoirs de famille : certes, c'est bien là pour elles la grande affaire de la vie; et l'épouse, la mère qui se voit obligée de s'y consacrer entièrement, accomplit bien toute sa tâche : ni Dieu ni les hommes ne lui en demanderont davantage. Mais dans les classes aisées de la société, la femme qui a le plus à cœur ces chers et saints devoirs se repose cependant, sur des mains étrangères, de mille soins qui absorberaient un temps qu'elle peut mieux employer. Combien ne lui reste-t-il pas d'heures libres après qu'elle s'est acquittée de tout ce qu'elle doit à son mari, à ses enfants, à son ménage? Ce sont là les heures dont le vide est un poids si lourd, et que je viens réclamer au nom du devoir comme dans l'intérêt du bien-être de l'âme.

Bien des femmes, je le sais, se contentent de les perdre, et se flattent d'en éluder ainsi le fardeau. L'expérience ne tarde pas à dissiper leur illusion; l'ennui ne cède point à une activité vaine, à un mouvement sans but et sans résultat. D'ailleurs, il ne nous a pas été donné pour le perdre, ce temps, *le prix de l'éternité;* nous l'avons reçu pour le remplir de notre perfectionnement moral et du bien que nous pouvons faire sur la terre : si nous le prodiguons dans l'unique vue de nous en débarrasser, où le retrouverons-nous au moment du besoin, lorsque la vie se fermera pour nous, lorsque notre mémoire prête à s'éteindre se reportera avec inquiétude sur les années écoulées? La violence des passions et la fragilité de la nature humaine atténueront peut-être, devant le souverain juge, beaucoup de fautes et d'erreurs graves; mais une existence frivolement oisive, le mépris ignorant et futile des dons reçus de Dieu et des obligations qui en découlent, une indifférence égoïste pour les intérêts du prochain.... où

serait la justification? où serait seulement l'excuse? Le monde lui-même, dans sa légèreté et sa paresse, blâme une vie toute inutile, et retire sa considération à qui n'emploie pas un peu sérieusement son temps et ses facultés.

Il est une façon plus dangereuse, car elle est plus noble, sinon de perdre son temps, au moins de ne pas l'employer suivant l'intention de la Providence ; c'est de se livrer entièrement aux plaisirs de l'esprit, aux occupations intellectuelles recherchées uniquement pour elles-mêmes, sans application ni utilité pour autrui : tentation bien séduisante pour les âmes élevées, car elle les nourrit d'émotions généreuses et de hautes pensées, mais qui leur sera comptée pour bien peu au jour de la rétribution. Le développement de nos facultés, considéré comme moyen, est un devoir ; pris comme but, c'est une belle mais fâcheuse illusion. Sans doute le goût de l'étude, le plaisir de la méditation intérieure, de la contemplation pieuse, ne sauraient être taxés de frivolité ni de lâcheté; ce sont des besoins, des instincts sublimes, gages de notre glorieuse origine et de notre glorieuse destinée, mais qui ne sauraient absorber toute notre vie et auxquels ne se borne pas notre mission sur la terre. Peut-être y a-t-il quelques âmes destinées par une vocation spéciale à concevoir et à conserver dans leur pensée solitaire les plus hautes comme les plus mystérieuses vérités, à qui il n'a été commandé que d'être tout ce qu'il leur est donné d'être, et de développer en elles-mêmes des facultés et des vertus difficiles à acquérir dans le commerce des hommes. Quoique sans action visible et immédiate, de tels êtres exercent quelquefois une grande influence sur les destinées de l'humanité; ils frappent les imaginations, ils donnent des exemples; qui pourrait dire que leur carrière a été oisive, leur passage sur la terre inutile ? Mais tels ne sont point la vocation générale,

le devoir habituel ; chacun sent dans sa conscience la loi qui lui prescrit d'employer ce qu'il a reçu ; Dieu, qui a semé partout, a droit de recueillir partout. Quelle sera donc notre excuse, à nous dont la Providence a rendu la vie facile, si nous nous contentons de jouir de ses bienfaits sans penser aux devoirs qui leur correspondent ?

Est-ce pour que nos jours se passent mollement que Dieu nous a accordé les douceurs de l'aisance? Est-ce pour les faire servir à notre vanité ou à nos fantaisies qu'il a attaché quelques priviléges de considération et d'influence à certaines positions sociales? Est-ce pour qu'il reste sans fruit en nos mains qu'il nous a prodigué le loisir dont, pour beaucoup de nos semblables, il semble avoir été si avare ? N'a-t-il voulu que nous fournir de quoi satisfaire notre intelligence et peut-être notre orgueil, lorsqu'il nous a entourées de toutes les facilités de l'éducation, de tous les secours des lumières d'autrui ? Cela ne se peut supposer, à moins de supposer aussi que nous vivons uniquement pour *ce monde qui passe* et pour nous-mêmes, que notre destinée est essentiellement égoïste et fugitive. Mais si nous portons plus loin et plus haut nos regards, si nous nous considérons ici-bas comme les ouvriers de Dieu, si pour nous le temps n'est qu'un moyen et la vie le chemin de l'éternité, tout ce qui a lieu dans le présent doit se rapporter alors à ce qui nous attend dans l'avenir ; nous n'avons rien reçu dans la vue de si courts instants, de si étroits intérêts; tous les dons de Dieu, même les plus frivoles en apparence, nous ont été accordés dans l'intention du salut, du salut de nos semblables comme de nous-mêmes, et il nous en sera demandé compte un jour.

Quel moyen avons-nous donc d'employer, selon le vœu de la sagesse divine, nos loisirs, nos ressources, nos facultés ?

Il en est un qui, dans son immense étendue, suffit, et bien

au delà, à toutes ces conditions, l'exercice de la charité ; non de cette charité bornée, superficielle, qui se contente de donner des aliments et des vêtements aux malheureux que le sort jette devant ses pas, mais de cette charité prévoyante, élevée, qui va au-devant de toutes les infortunes, s'adresse à tous les besoins, aux misères de l'âme comme à celles de la vie, et ne *nourrit pas seulement de pain* ceux qu'elle prend sous sa protection.

Le moment est opportun, car jamais l'action de cette grande, de cette vraie charité n'a été à la fois plus nécessaire et plus facile. Malgré ses torts, malgré sa faiblesse morale, le siècle dernier a eu un mérite nouveau, immense; il a aimé les hommes, tous les hommes. La justice envers tous, la sympathie pour tous, le désir de la dignité et du bonheur de tous, l'humanité, pour tout dire en un mot et en prenant ce mot dans son acception la plus étendue, c'est là l'idée sainte et puissante qui, au milieu de tant de folies et de maux, a déjà valu, et vaudra encore à nos sociétés modernes tant et de si beaux progrès. Elle a été étrangement interprétée, défigurée, travestie, obscurcie; immorale et odieuse sous le nom d'*égalité*, ridicule sous celui de *philanthropie*. Elle a résisté à tout, survécu à tout; après toutes les épreuves, malgré toutes les réactions et tous les mécomptes, elle a toujours reparu et repris son empire; l'esprit d'humanité, le respect et le soin de l'homme dans toutes les conditions et sous toutes les faces de sa destinée, c'est là vraiment l'esprit du siècle, l'esprit nouveau et fécond qui anime le monde et présidera à son avenir.

Que la charité s'empresse donc : son temps est venu ; c'est à elle que l'esprit d'humanité prépare de la besogne ; c'est pour elle qu'on travaille en recherchant incessamment toutes les souffrances, toutes les misères de la société humaine, en

les mettant en lumière, en propageant avec tant d'ardeur ce besoin d'amélioration, cette soif du bien-être qui caractérisent notre époque. Longtemps les riches, les puissants, les heureux de la terre ont pu en quelque sorte ignorer les pauvres, les faibles ; il n'en est plus rien aujourd'hui ; de toutes parts les faibles, les pauvres sont mis en avant, se mettent en avant eux-mêmes; de toutes parts on réclame pour eux, on leur fait de magnifiques promesses. J'espère qu'elles ne seront pas toutes corruptrices et trompeuses; j'espère que l'amélioration, déjà si grande, du sort des pauvres et des faibles ira se développant, et qu'on apprendra à concilier, avec le progrès du bien-être, celui de la moralité. Mais je suis bien sûre qu'ici comme ailleurs les hommes promettront beaucoup plus qu'ils ne pourront tenir. Je suis bien sûre qu'on mettra au jour plus de souffrances qu'on n'en saura soulager, qu'on excitera plus de prétentions de bonheur qu'on n'en pourra satisfaire ; et lorsque la science et les institutions politiques auront atteint leurs limites, à quelle puissance s'adressera-t-on pour accomplir ce qu'on n'aura pas fait, sinon à la charité ? Qui, sinon la charité, entreprendra de guérir, d'adoucir du moins tant de misères qu'on aura révélées pour les laisser retomber ensuite sur elles-mêmes ?

A vous, ô mon Dieu ! je le sais, à vous seul il appartient de verser sur les plaies de tant d'hommes le baume véritable, le baume de la foi et de l'espérance en vous, et en vous seul. Mais vous permettez, vous commandez à la charité de consacrer ses efforts à cette œuvre ; et jamais, j'ose le dire, au milieu des perspectives si brillantes qu'on ouvre maintenant devant tous les yeux, jamais son zèle n'aura été plus indispensable, jamais elle n'aura eu plus à faire que de notre temps.

Jamais aussi, il en faut convenir, plus de facilités n'ont

été offertes et plus de succès assurés à ses efforts. Ardente et infatigable, la charité avait jadis à lutter contre beaucoup d'obstacles, et n'agissait souvent qu'au hasard, à l'aveugle, sans bien connaître les faits avec lesquels elle avait à traiter, ni le vrai résultat de ses travaux; aussi a-t-elle pu être quelquefois accusée de manquer son but et de propager les maux qu'elle voulait guérir. Aujourd'hui on s'empresse de toutes parts à la seconder et à l'éclairer ; non-seulement elle peut compter sur le concours des lois, de l'administration publique; mais des clartés nouvelles et chaque jour plus vives se répandent sur la route. Les hommes les plus puissants, les plus distingués, s'appliquent à recueillir pour elle tous les renseignements dont elle a besoin, à résoudre pour elle tous les problèmes qu'elle rencontre. L'amélioration de la condition humaine, le soulagement des misères humaines devient une science dont les limites et les moyens d'action sont étudiés, expliqués avec soin, et qui préviendra désormais, souvent du moins, un résultat profondément triste, les mécomptes des bonnes œuvres, un mal nouveau sortant d'une pensée pieuse et bienfaisante.

Et en même temps que la charité, élevée ainsi au rang d'une science, attire à son service les plus grands esprits, elle acquiert dans la société d'innombrables agents. Une puissance qui satisfait à la fois aux deux conditions imposées à toute œuvre humaine, l'unité d'intention et la division du travail, l'esprit d'association pénètre chaque jour plus avant dans l'exercice de la charité. L'esprit d'association ne s'effraye point des hautes théories et ne dédaigne pas d'infimes coopérateurs; semblable à ces machines merveilleuses où la main d'un enfant fait mouvoir les ressorts les plus compliqués, il admet la faiblesse, l'inexpérience, l'ignorance même à accomplir les desseins de la science, à réaliser les inspira-

tions du génie, et il assure ainsi aux plus grandes entreprises des moyens d'exécution, aux plus obscurs efforts une grande efficacité.

Plus de prétexte donc, plus d'excuse: aujourd'hui quiconque a un peu de temps à donner peut faire beaucoup de bien. Les femmes ont du temps; elles ont aussi ce qui importe encore plus au succès de la charité; elles ont de l'affection, de la sympathie, une imagination facile à émouvoir, des larmes promptes à couler, des paroles tendres et pénétrantes, tout ce qui fait que des créatures humaines se comprennent, s'acceptent réciproquement, s'aiment presque, bien qu'elles ne se voient qu'en passant. A ce prix seulement, la charité fait réellement le bien qu'elle promet, et encore un bien qu'elle ne songe pas à promettre. On l'oublie trop de nos jours; l'esprit de science et de règlement nous dominent; fiers de notre habileté méthodique, de notre civilisation régulière, nous penchons à croire que tout peut se calculer, s'administrer, et qu'avec des tableaux imprimés, des commissaires et des distributions, tout le bien qu'il y a à faire sera fait. On ne soulage pas les hommes si aisément et avec si peu; la science et l'administration y servent, mais n'y suffisent point. Il faut à la charité plus que de l'intelligence, plus que de l'activité bien ordonnée; il lui faut une âme, une âme sensible, qui s'inquiète de tout autre chose que du soulagement matériel, qui s'applique à rendre le bienfait doux en même temps qu'utile, et provoque à chaque instant, entre le bienfaiteur et le malheureux, cet attendrissement mutuel, seul gage de l'efficacité morale de leurs relations. C'est là ce que les femmes surtout peuvent porter dans l'exercice de la charité; c'est par là qu'elles seules peut-être peuvent lui rendre cet attrait, cette vie que la sécheresse scientifique et administrative de notre siècle court risque de lui faire perdre.

Ce n'est pas seulement du loisir de temps, c'est aussi du loisir d'imagination, du loisir de cœur, que les femmes ont à offrir à ceux qui souffrent; leur destinée, même heureuse, n'épuise point en ce genre les facultés de leur nature; hors d'état d'apporter à leur pays un tribut de forces et de lumières, elles ont à répandre des trésors infinis d'affection, de sympathie; et placées au-dessous des hommes pour la prévoyance et la raison, elles s'élèvent, par la puissance d'aimer, jusqu'à l'Être qui récompense la foi, qui accomplit l'espérance, mais qui réserve à la seule charité le privilége d'être éternelle comme lui.

Ma conviction est profonde; je voudrais la faire partager à d'autres femmes; je voudrais qu'elles vissent dans la charité une partie de leur mission en ce monde, et je suis sûre qu'elles y trouveraient aussi un remède au mal dont elles se plaignent, le vide du temps et de l'âme. Mais ce double bien n'est possible qu'à une condition, à la condition de contenir, de resserrer dans une sphère prochaine et bornée l'ambition et le travail de la charité. Là où il y a tant à faire, beaucoup de personnes hésitent à commencer; il ne faut pas hésiter : d'autres voudraient tout faire; il ne faut entreprendre que peu. Je viens de lire l'ouvrage du docteur Chalmers, *Civic and christian OEconomy;* il démontre avec une clarté admirable la folie de vouloir toujours agir en grand, et de dédaigner les petites œuvres, bien plus sûres, seules sûres. Sans parler du danger moral qui s'attache à des projets si brillants que l'on se sait déjà gré de les avoir conçus, et que, de leur flatteur aspect, on descend avec peine à la charité pratique et à ses humbles fatigues, n'est-il pas évident que personne, aucune femme surtout, ne dispose d'assez de temps, d'assez de moyens de tout genre pour suffire à une tâche étendue ou très-variée, et que des bienfaits qui, portés sur un seul point,

y seraient efficaces, perdent, en se divisant, presque toute leur vertu? Aussi, je le dis avec une ferme confiance, appuyée de l'autorité de Chalmers : c'est un impérieux devoir que de limiter, de régler sévèrement sa compassion. Il est très-douloureux, je le sais, de voir près de soi le malheur, de n'en être séparé que par une ligne imaginaire, et d'avoir cependant les mains liées à son égard; le cœur se révolte à ce spectacle, et l'on s'accuse soi-même d'injustice : mais si cette modestie, cette retenue dans les espérances et les œuvres de la charité sont les conditions d'un véritable succès, si l'activité et la fortune, qui suffisent au soulagement de quelques familles voisines de notre demeure, ne peuvent manquer, en se répandant dans la vaste enceinte d'une grande ville, de s'y engloutir comme la goutte d'eau dans l'Océan, et de s'épuiser inaperçues même des misères qui les auront absorbées, n'est-ce pas un bien mauvais calcul à faire, dans l'intérêt même des pauvres, que de s'abandonner toujours et partout à l'émotion que cause leur vue? Il n'y a personne, si sévère que soient envers eux ses théories, qui résiste toujours à leurs prières, qui puisse entendre, sans céder à l'instant même, ces mots : *J'ai faim*. Eh bien ! je le demande : si l'on réunissait, à la fin de l'année, tout ce qui se donne de la sorte dans Paris, et qu'on l'employât avec ordre et intelligence, n'en résulterait-il pas infiniment plus de bien? Et cependant, pour agir ainsi, combien de fois ne faudrait-il pas que la bienfaisance fît taire la charité ? On a beaucoup disputé sur ces deux mots; les partis se les sont même appropriés et en ont fait des bannières; il serait aisé, ce me semble, de les leur enlever en les rendant à leur sens naturel et vrai. Les expressions *bienfaisance* et *charité* ne désignent point, si je ne m'abuse, les mêmes dispositions, les mêmes actes; la bienfaisance ne me paraît pas plus la charité

des philosophes que la charité n'est la bienfaisance des dévots ; la bienfaisance me semble la science de la charité, la lumière de son feu, la raison de son sentiment. La bienfaisance et la charité ne sont ni semblables ni opposées ; elles existent à part, mais elles se donnent la main ; les sévères exigences, les sages combinaisons de la bienfaisance ne sont point étrangères à l'âme chrétienne de Chalmers lorsqu'il s'occupe du sort actuel des pauvres, surtout en vue de leur salut éternel. Elles n'ont point manqué au cœur du philanthrope Howard, ces émotions de la charité qui donnent, aux actions imposées par le devoir, le charme et la récompense de l'affection. Laissons donc les choses à leur place, les mots en paix, et tâchons, à l'exemple de ces illustres amis des hommes, d'unir toujours les vues de la raison aux mouvements du cœur, la science à l'amour, la bienfaisance à la charité.

Et qu'on ne croie pas que, pour y réussir, on ait besoin d'un effort toujours également pénible, et que nous devions éternellement nous condamner à voir, sinon d'un œil sec, au moins d'un regard oisif, toutes les misères que nous ne travaillerions pas à soulager, des misères plus affreuses peut-être que celles que nous soulagerions. Plus on donne, plus on donnera, a-t-on dit souvent ; on ne l'a pas encore dit autant que cela est vrai ; mais c'est surtout lorsque la charité se règle qu'elle devient féconde. Répandez des bienfaits sans discernement, ils auront trop peu de résultats pour vous encourager beaucoup vous-même et pour exciter vivement le zèle d'autrui : essayez au contraire de vous charger, soit d'un genre spécial de malheur, soit d'un espace limité ; que bientôt l'on voie, par vos soins, cette plaie de l'humanité soulagée, l'aspect de ce lieu changé ; qu'on mesure aisément ce qu'ont obtenu la force et la patience d'une personne,

d'une association; et bientôt d'autres associations, d'autres personnes se viendront placer à côté de vous, empressées d'exploiter le terrain que vous n'aurez pu vous approprier, de subvenir aux nécessités que vous aurez été contraint de négliger. Fiez-vous à l'esprit de justice inhérent au cœur de l'homme, et qui ne pourra soutenir, à côté de misères complétement secourues, la vue de misères complétement délaissées. Ce que d'autres ont fait pour cette infortune, il faut le faire pour celle-ci aussi douloureuse à supporter, aussi facile à soulager : voilà une rue voisine qui doit à tel de ses habitants tel ou tel avantage; celle que j'habite a le même besoin, a droit au même bienfait; et de proche en proche, les améliorations se propageront avec les vertus, et *l'Esprit renouvellera la face de la terre.*

Nous avons vu naguère combien il importe de se partager ainsi le travail et de faire le sien sans empiéter sur celui d'autrui. Le malheur et l'héroïsme des Grecs avaient profondément touché les cœurs; partout éclatait le désir de venir à leur aide. Le comité grec ordonna des quêtes : des femmes s'en chargèrent; elles se mirent à l'œuvre avec ce zèle et cette irrégularité, cette précipitation confiante qui leur sont naturels. Qu'en arriva-t-il? A certaines personnes on demanda six fois; à d'autres on ne demanda point; quelques rues furent visitées à plusieurs reprises, d'autres furent entièrement négligées; des plaintes s'élevèrent de toutes parts; l'humeur, excitée par ces instances répétées ou ces oublis désobligeants, refroidissait et choquait; la quête ne rapportait point ce qu'on s'en était promis : que fit-on? on régla les aspirations des dames quêteuses; on leur assigna le lieu précis où elles devaient essayer leurs prières; chacune dut accomplir toute sa tâche et nulle ne dut la dépasser. L'effet de cette régularité, de cet ensemble dans les démarches se fit bientôt

sentir; et un peu d'ordre imposé au plus noble élan aura conservé, pour le jour du triomphe et du repos, quelques fils de la Grèce, aura sauvé de la mort, et peut-être de pis, leurs femmes et leurs enfants.

Cette division du travail, cette modestie dans les desseins sont absolument nécessaires pour que chaque personne charitable connaisse bien ce qu'elle a à faire et puisse s'en acquitter. On épargne ainsi beaucoup de temps en évitant toute incertitude, en prévenant tout double emploi, et surtout en permettant à chacun de choisir la part d'occupation qui convient le mieux à ses goûts, à sa position, à ses habitudes. Quiconque agit isolé est obligé d'accomplir en entier une certaine œuvre, ou d'y renoncer tout à fait. Dans les associations, au contraire, et surtout dans celles qui n'embrassent pas de trop vastes projets, quelque peu que l'on fasse, on avance le succès général ; on ne met point à soi seul la roue en mouvement, et cependant on contribue à presser sa marche. Vous trouveriez difficilement peut-être dix personnes qui pussent donner à l'intérêt du prochain un jour entier par semaine; demandez seulement une heure, et des milliers se présenteront ; bien plus de temps sera employé au service des malheureux, et aucun devoir particulier n'en souffrira.

Un autre motif encore plus important, car il est plus élevé, nous prescrit de ne pas trop étendre la sphère de nos bienfaits. Tous les besoins de l'homme ne se rapportent pas à sa vie matérielle; il en est de plus nobles, de plus délicats, et par cela même, comme le remarque le docteur Chalmers, ils sont moins clairement aperçus, moins vivement sentis de ceux qui les éprouvent ; au rebours des besoins physiques qui, moins ils sont satisfaits, plus ils sont impérieux, les besoins de notre nature morale s'éteignent par la privation. Cet homme pleure pour avoir du pain, c'est qu'il n'a pas mangé de la journée;

celui-ci n'aspire pas même à sortir de sa brutalité, de son apathie; il n'a pourtant pas été *rassasié de la justice,* mais il n'en a *ni faim ni soif.* Si donc nous pouvons nous fier à l'impulsion de la nature qui porte les malheureux à venir entretenir de leur souffrance ceux qui peuvent quelque chose pour la soulager, si nous pouvons sans grand péril ni tort bien grave attendre que les pauvres nous avertissent de leurs misères corporelles, il n'en est pas ainsi de leurs misères intellectuelles; n'espérons pas les apprendre d'eux; ils les ignorent encore plus que nous, ou, s'ils les connaissent, ils ne s'en inquiétent pas. Gardons-nous donc de nous contenter, pour cette plaie sociale, des méthodes et des remèdes qui suffisent aux autres. A quoi seraient bons les hôpitaux où les malades ne voudraient pas aller? Que serviront des écoles, des prédications, si les personnes pour qui elles sont instituées passent chaque jour et n'entrent jamais? Le *festin était préparé,* dit l'Évangile, *mais ceux qui y étaient invités* ne s'y présentèrent pas. Nous contenterons-nous comme ce maître de maison de remplir la salle au hasard et abandonnerons-nous à leurs vaines excuses ceux pour qui nous l'avions disposée? Non, forçons-les d'entrer, mais comme force la charité; allons les chercher; montrons-leur le trésor caché qu'ils dédaignent; enseignons-leur à en connaître toute la valeur; prions, pressons, agissons par voie d'invasion, comme le dit ingénieusement Chalmers; pénétrons dans l'intérieur des familles; apprenons à cette mère, obligée par son travail de se séparer tout le jour de ses enfants, qu'il y a des lieux d'asile où ils passeraient innocemment leur temps à l'abri de la contagion des mauvaises habitudes et dressés à en contracter de bonnes. Donnons l'Évangile à ce vieillard privé de mouvement, et dont les jours s'écoulent dans un engourdissement stupide. Envoyons à l'école ce petit garçon qui use

sa force en querelles et son intelligence en mensonges. Trouvons un bon apprentissage à cette jeune fille qui erre dans les rues pour vendre des gâteaux ou des fleurs, et expose à tous leurs scandales un front qui sait encore rougir; engageons ce chef de famille à consacrer à d'utiles délassements le temps qu'il consumait au cabaret; parlons-lui de ses devoirs, de ses vrais intérêts, de sa femme, de ses enfants, de leur avenir; faisons appel à ces sentiments simples, honnêtes, qui sont toujours à la portée du cœur de l'homme parce qu'ils tiennent aux relations les plus puissantes comme les plus naturelles; et peut-être l'ordre rentrera dans cette maison, les liens domestiques se resserreront, la misère sera moins grande; et une famille sera rendue à la paix, à la vertu, et par conséquent au Dieu qui se glorifie dans le bien et se *souvient du fils de l'homme.*

Certes, si nous avions à nous féliciter d'un tel résultat, n'eussions-nous fait que cela dans notre vie, nous devrions remercier la bonté divine de nous avoir choisis pour une si belle tâche, et nous pourrions nous écrier avec saint Paul : *J'ai accompli ma course, j'ai combattu le bon combat; j'attends la récompense que Dieu prépare à ses élus.*

Les difficultés sont grandes, je le sais ; il y aura beaucoup de démarches désagréables, de peines perdues, et ce qui est pis peut-être, beaucoup d'espérances trompées. Quand on entre en relation avec les classes pauvres, on se heurte à chaque instant contre un mur de préjugés opiniâtres, de méfiances injurieuses et grossières ; mais qui tentera de les surmonter sinon les femmes? Elles y semblent appelées par leur nature; leur faiblesse même devient ici une puissance. L'homme du peuple le plus ombrageux, le plus brutal, ne peut voir en elles un maître ; dans leur bouche, les exhortations tiennent encore de la prière, les reproches de l'affection ; elles peuvent

parler avec vivacité, avec insistance, sans avoir rien de plus à craindre que de ne pas réussir. Les malheurs de la vie privée, de l'intérieur du ménage, les atteignent d'ailleurs plus complétement que les hommes, car ils leur enlèvent ce qui fait toute leur joie, toute leur existence : qu'elles les aient une fois ressentis, et elles sympathiseront avec toutes les douleurs de l'âme ; et leur cœur se fendra à la vue d'une mère qui perd son fils ; et celle-ci oubliera, en présence de leurs pleurs, la vanité de leur rang, le luxe de leur richesse ; elles seront des femmes, rien de plus. Les hommes auraient beau faire : ils n'arriveraient jamais à cette prompte et facile intimité.

Nous avons encore auprès du pauvre un autre avantage. Chargés de faire exécuter les lois, représentants de la justice divine sur la terre, les hommes ne peuvent pas toujours se montrer indulgents. Obligés de réprimer, il ne leur est guère loisible de pardonner, de tolérer; et cependant où en serait la pauvre nature humaine si l'on comptait toujours avec elle au poids de la balance du sanctuaire ? Nous n'avons point cette dure mission : ce n'est pas dans les sociétés, mais dans les âmes que nous sommes appelées à rétablir l'ordre, et l'on y réussit moins par la sévérité que par la patience. Si la rigueur peut convenir quelquefois à ceux qui ont reçu la force en partage, elle n'appartient jamais aux femmes, êtres faibles et qui ont toujours besoin d'appui. Quelle est celle qui oserait dire qu'elle eût été tout ce qu'elle devait être si son père eût été dur, sa mère corrompue, son frère indifférent, son mari dérangé ? Qui sait ce que serait devenue cette frêle créature privée de tous les secours qui l'ont soutenue ? et si elle a le juste sentiment de tout ce qu'elle doit aux circonstances propices de sa vie, sera-t-elle jamais sans pitié pour les fautes du prochain ?

Enfin, un mot bien redoutable, le mot *égalité* retentit sans cesse autour de nous : que de terribles passions, que de folles espérances il éveille ! Sans doute elles n'atteindront point leur but, elles ne bouleverseront pas chaque jour le monde sous prétexte de répartir également le bonheur. Gardons-nous cependant de ne leur opposer que la force ; la justice même des lois ne suffira point à les guérir. Il y faut la charité, la charité amicale, sympathique, ardente non-seulement à soulager les pauvres, mais à attendrir leur âme, à en bannir l'envie, la colère, à rétablir, à entretenir entre les classes diverses ces relations faciles et douces qui sont la véritable paix de la société. L'inégalité ne disparaîtra point de la terre ; les hôpitaux, les distributions de secours, les ateliers de travail, tous les établissements imaginables de philanthropie et de bienfaisance ne suffiront point à la faire accepter sans murmure. Lazare n'eût pas été fort reconnaissant pour avoir *ramassé quelques miettes à la table du riche ;* et maintenant plus que jamais l'homme demande à l'homme autre chose que son or ; il veut être connu, compris, aimé, il veut être traité en frère : c'est à nous de lui donner cette consolation. Effaçons tout ce que l'inégalité a de sec et d'amer ; allons chercher le pauvre ; apprenons-lui que, dans ces appartements dont le luxe l'offense, habitent des personnes qui songent à lui, se préoccupent vivement de ses maux et travaillent de cœur à les adoucir. Qu'il nous pardonne d'être riches, car nous n'oublions jamais qu'il ne l'est pas ; élevées dans la société, car notre main serre la sienne ; heureuses, car nous pleurons sur ses peines. Mettons-nous à l'œuvre avec courage ; *voici des jours favorables, voici des jours de salut.* Notre belle France en paix appelle toutes les améliorations ; les esprits sont en mouvement, les cœurs animés : jamais circonstances n'ont été plus favorables. Un moment viendra

peut-être où nous regretterons profondément de n'en avoir pas profité; et, s'il ne venait pas pour notre pays, il viendrait sûrement pour chacune de nous. Quand les temps ne seraient pas mauvais, *les jours sont courts;* nous marchons avec rapidité *vers le lieu d'où l'on ne revient pas; travaillons pendant qu'il fait jour.* Avons-nous le cœur triste ou trop peu occupé; le travail de la charité est la plus sûre consolation dans les épreuves de la vie, le plus doux passe-temps au milieu de ses langueurs; et si une destinée heureuse nous est réservée en ce monde, pouvons-nous jamais faire assez pour ceux qui soupirent après le bonheur?

XIV

(Page 319).

Extrait du Moniteur universel *du 5 avril 1832, sur les troubles et les meurtres survenus dans Paris à l'occasion du choléra.*

En rendant compte de l'agitation qu'on avait cherché à répandre dans le public, sous prétexte de prétendues tentatives d'empoisonnement qui auraient eu lieu depuis deux jours chez les débitants de vin, nous devions penser que les habitants de Paris, avertis que la sollicitude du gouvernement était éveillée sur ce point, s'en rapporteraient à son zèle pour rechercher la source et les auteurs de ces alarmes, ou pour découvrir, s'il y avait lieu, les artisans de pareils crimes.

Cependant des inquiétudes nouvelles ont été propagées, et à la faveur de soupçons aussi légers que cruels, des violences ont été commises sur des hommes paisibles ; et des groupes exaspérés ont osé donner la mort à des citoyens inoffensifs, désignés aux fureurs populaires par le nom d'*empoisonneur* appliqué au hasard.

Le gouvernement a dû prendre les mesures les plus actives, d'abord pour prévenir d'odieux attentats du même genre, ensuite pour éclaircir tous les faits à l'aide desquels on chercherait à égarer les esprits d'une manière si funeste.

Des chimistes expérimentés ont été chargés d'analyser des vins de toutes qualités recueillis chez un grand nombre de

débitants, chez cent cinquante environ ; pas une trace de poison n'a été reconnue. Dans quelques qualités de vins inférieures, ils ont signalé seulement la présence d'une petite quantité de cidre.

Des fioles, du pain, des dragées, de la viande saisis et signalés comme empoisonnés, ont été soumis également à l'analyse ; ils ont été reconnus purs de toute substance vénéneuse.

Des personnes arrêtées sur la clameur publique ont été attentivement visitées, interrogées. Il n'est résulté de toutes les recherches que la preuve de leur parfaite innocence.

Ainsi, toutes les vérifications les plus scrupuleuses n'ont abouti qu'à démontrer, de la manière la plus évidente, la fausseté, l'absurdité des bruits répandus.

Et cependant, c'est sur la foi de ces alarmes vagues que des citoyens ont été insultés, frappés, meurtris ou tués.

Hier, un employé a été dépouillé dans la rue Saint-Denis et assassiné. C'était un homme digne de l'estime de tous ceux qui le connaissaient.

Ce matin, un médecin se rendant par la rue Lafayette à la barrière du Combat, pour y faire, conjointement avec un vétérinaire d'Alfort, l'autopsie d'un chien, a été assailli par un attroupement, et n'a dû son salut, ainsi qu'un autre individu, inspecteur de la salubrité, qu'à son refuge dans la caserne la plus proche.

Le 4, à cinq heures, les attroupements poursuivaient du nom d'*empoisonneur*, sur la place de Grève, un homme qui s'est réfugié à l'Hôtel-de-Ville, d'où l'on voulait l'arracher de vive force. Deux individus ont été saisis par quelques furieux, et jetés, dit-on, dans la rivière par-dessus le pont d'Arcole. La force armée est accourue ; les attroupements ont été dissipés, et de nouveaux désordres évités. Un homme était

menacé par un groupe, parce qu'il portait une bouteille à la main : c'était du vinaigre. Un commissaire de police arrive et boit une partie de la bouteille pour rassurer la foule, qui se rend à cette démonstration.

Le préfet de police a publié une proclamation qui éclairera le public. « Que les chefs de famille, que les chefs d'atelier, que tous les bons citoyens secondent les efforts de l'autorité, et les esprits, si perfidement égarés, seront ramenés à des idées plus saines. Quant aux agitateurs qui se feraient de ces alarmes vaines un prétexte de désordre, les lois veillent et le gouvernement saura les faire respecter.

« Ce soir, la tranquillité est parfaitement rétablie. Nous ne saurions trop répéter qu'au moment où nous écrivons, il n'existe pas, après les plus actives recherches, un seul fait qui donne la moindre apparence de vérité aux bruits d'empoisonnement. Que l'on se rassure donc, et qu'on se mette en garde surtout contre ces mensonges qui produisent des résultats si funestes.

« Cette avidité à se repaître des bruits les plus mensongers, cette cruauté sanguinaire qui se signale par la violence et par les assassinats, sont indignes de la nation française! Des ordres sont donnés pour atteindre les auteurs ou les provocateurs des crimes commis : le premier devoir du gouvernement est de protéger l'existence des citoyens; espérons que de nouveaux attentats ou que de nouvelles tentatives ne rendront pas nécessaires les mesures que cette protection provoquerait. S'il en était autrement, les citoyens éclairés, les bons citoyens, souvent avertis de ne pas ravir à l'action de la justice les vrais coupables qui se perdent dans la foule, comprendraient que leur devoir est de ne pas grossir, par un sentiment de vaine curiosité, des attroupements qui ont été souillés par le crime.

XV

(Page 322).

1. *Discours de M. Royer-Collard aux obsèques de M. Casimir Périer* (19 *mai* 1832).

L'inexprimable tristesse de cette cérémonie est plus éloquente que nos vaines paroles. Il y peu de jours, nous avons vu s'éteindre la plus vaste intelligence du siècle, et voilà qu'un grand cœur est frappé, une âme héroïque se retire; sa dépouille mortelle est devant vos yeux, elle va descendre au tombeau, elle reçoit en ce moment notre dernier adieu.

Que vous dirai-je, Messieurs, que vous ne sachiez, que vous ne sentiez douloureusement? Comment M. Casimir Périer s'est-il élevé tout d'un coup au premier rang des hommes d'État? A-t-il gagné des batailles, ou bien avait-il lentement illustré sa vie par d'importants travaux? Non; mais il avait reçu de la nature la plus éclatante des supériorités et la moins contestée, un caractère énergique jusqu'à l'héroïsme, avec un esprit doué de ces instincts merveilleux qui sont comme la partie divine de l'art de gouverner. La Providence l'avait marqué de ce double signe; par là, il lui fut donné de prévaloir entre les hommes de son temps, quand son heure serait venue. Il ne fallait pas moins que les circonstances extraordinaires où nous vivons pour révéler à la France, à l'Europe, à la postérité, cette haute vocation de M. Casimir Périer. Jusqu'à ces derniers temps,

nous l'ignorions, il l'ignorait lui-même. D'orateur de la liberté constitutionnelle, devenu homme d'État et chef du cabinet dans une révolution qu'il n'avait point appelée, il l'a souvent dit et je l'en honore, sa probité généreuse et la justesse de son esprit lui font aussitôt comprendre que si l'ordre est la dette de tout gouvernement, c'est surtout la dette d'un gouvernement nouveau, pour qui l'ordre est la garantie la plus efficace de sa sûreté au dehors, comme de son affermissement au dedans.

L'ordre est donc la pensée de M. Casimir Périer ; la paix en sera le prix ; il se dévoue à cette grande pensée. Je dis, Messieurs, qu'il se dévoue : là est l'héroïsme. A tout risque, il veut sauver l'ordre, sans considérer s'il se perd lui-même, sans trop compter sur le succès, sans détourner son regard vers la gloire qui devait être sa récompense. Dans cette noble carrière, soutenu par les vœux, par la confiance, par les acclamations presque unanimes de son pays, il a combattu jusqu'au dernier jour avec une intrépidité qui ne s'est jamais démentie ; quand ses forces ont été vaincues, son âme ne l'a point été.

La gloire de M. Casimir Périer est pure et inattaquable. Sortie comme un météore de ces jours nébuleux où il semble qu'autour de nous tout s'obscurcisse et s'affaisse, elle sera durable, car elle n'est point l'œuvre artificielle et passagère d'un parti qu'il avait servi ; il n'a servi que la cause de la justice, de la civilisation, de la vraie liberté dans le monde entier. Il a succombé trop tôt ; que les bons citoyens, que les amis de l'humanité qu'il avait ralliés achèvent son ouvrage. Élevons sur sa tombe le drapeau de l'ordre ; ce sera le plus digne hommage que nous puissions rendre à sa mémoire.

2° *Portrait et caractère de M. Casimir Périer, par M. de Rémusat.*

Il était d'une très-grande taille; sa figure mâle et régulière offrait une expression de pénétration et de finesse qui contrastait avec l'énergie imposante qui l'animait par instants. Sa démarche, son air, son geste, avaient quelque chose de prompt et d'impérieux, et il disait lui-même en riant : « Comment veut-on que je cède avec la taille que j'ai ? » Un portrait peint par M. Hersent, et un médaillon sculpté par M. David, donnent une assez juste idée de sa physionomie. Dans les dernières années, ses traits s'étaient altérés, et portaient une empreinte de souffrance plus que d'affaiblissement. Il avait des jours, ou plutôt des moments d'un abattement douloureux, auquel l'arrachaient soudain toute provocation extérieure, toute nécessité présente, toute épreuve que réclamait son honneur ou sa conviction. En lui luttaient sans cesse une raison froide et une nature passionnée. C'est là ce qui faisait une partie de sa puissance. Toujours fortement ému, il réagissait énergiquement sur les autres, tantôt les soumettant par la force, tantôt les troublant par son émotion. Sa pensée se présentait à son esprit comme une illumination soudaine ; elle s'emparait de lui avec tant de véhémence qu'elle l'emportait pour ainsi dire, et sa parole brève et pressée avait peine à la suivre. Cependant, son idée était si nette et son impression si vive qu'il était sur-le-champ compris, et qu'il étendait autour de lui l'ébranlement qu'il éprouvait. C'est par là surtout qu'à la tribune il influait sur les assemblées, et c'est de lui plus que de tout autre qu'on aurait pu dire que l'éloquence est toute d'action, et que la parole est

l'homme même. Ces luttes intérieures donnaient souvent à ses mouvements une impétuosité qui trompait sur son caractère, et ne laissait pas apercevoir que sa raison restait calme, et que l'esprit d'observation et de calcul ne l'abandonnait guère dans ses relations avec les hommes. Presque toujours, il offrait le spectacle de l'effort d'une âme puissante qui veut en vain rendre à sa pensée toute la vivacité et toute la force de l'impression qu'elle lui cause. Il ne pouvait jamais se satisfaire lui-même, ni réussir à se communiquer tout entier. Car ce qu'on fait est toujours au-dessous de ce qu'on sent.

L'esprit de M. Casimir Périer devait plus à l'expérience qu'à l'étude, et puisait dans son activité propre des ressources qu'il exploitait habilement. Il se refusait au travail méthodique, et ne pouvait supporter le désœuvrement ; il voulait agir, mais en agissant il réfléchissait toujours ; il revenait incessamment sur lui-même, tournait et retournait sa pensée comme pour s'assurer dans sa croyance et consolider sa conviction. Peu curieux des théories, il procédait cependant toujours par quelques idées générales qu'il saisissait d'instinct, et auxquelles il rattachait tout. Il se fiait à son premier coup d'œil. — « Il me manque bien des choses, disait il, mais j'ai du cœur, du tact et du bonheur. » — Cependant il raisonnait à l'infini sur toutes ses résolutions. Déterminé sur les grandes choses, la décision journalière lui coûtait. Il hésitait longtemps, ajournait tant qu'il pouvait, et ne prenait son parti qu'à grand' peine. Quand sa résolution était formée, elle était inébranlable, car il était circonspect et intrépide. Dans le gouvernement, il avait certes un don bien rare, une forte volonté ; mais il lui manquait peut-être des volontés assez nombreuses.

M. Périer avait des moments d'abandon, peu de confiance habituelle et constante. En général, il jugeait rigou-

reusement les hommes, et son langage était sans indulgence, quoique son cœur n'eût aucune haine. Jamais, j'oserais l'attester, on ne lui a surpris le désir de faire le moindre mal à ses ennemis politiques, quoiqu'il leur prodiguât d'amers reproches et de hautains mépris. Il avait la passion de vaincre et non de nuire, et il concevait difficilement, n'apercevait qu'avec surprise l'inimitié que lui suscitaient parfois ses dédains et ses succès. Car il était porté à juger les hommes plutôt par leurs intérêts que par leurs passions, et ne tenait pas assez compte, à mon avis, de tout ce qu'il y a de mauvaises pensées et d'actions mauvaises qu'on ne peut imputer à aucun calcul. Le cœur humain est souvent désintéressé dans le mal.

Et cependant il a eu de tendres amis. Il gagnait aisément ceux qui l'approchaient; il inspirait du dévouement sans trop y croire; il se faisait aimer en se faisant un peu craindre. Pour qui le voyait avec intimité, il était attachant, et son commerce, quoiqu'il ne fallût pas y porter trop de liberté, avait du charme et du piquant. Rien n'était aisé pour qui le connaissait, je voulais dire pour qui l'aimait (car on ne connaît bien que ceux qu'on aime) comme de lui dire la vérité, toute vérité. Il cherchait les conseils, en demandait toujours, ne craignant pas d'être contredit, mais seulement d'être méconnu. Dans le monde, on le trouvait réservé, froid, un peu inquiet; dans sa famille, sa conversation était gaie et moqueuse; il riait quelquefois de ce rire des jeunes gens d'une autre époque, et s'amusait de mille puérilités de la vie intime dédaignées aujourd'hui que l'affectation du sérieux est la mode de l'esprit.

XVI

(Page 327).

Lettre de M. de La Fayette à M..... sur la mort de M. Casimir Périer.

On trouve dans les *Mémoires de M. de La Fayette* (t. VI, p. 660) une lettre par lui adressée le 16 mai 1832, à une personne dont le nom est laissé en blanc, et qui porte : « Le pauvre Casimir Périer est mort ce matin à huit heures. Il laisse, dans une des deux grandes divisions de la France et de l'Europe, de profonds regrets et une haute renommée, dans l'autre des sentiments d'amertume qui s'adouciront à mesure qu'on saura mieux qu'il n'était pas le chef du déplorable système adopté au dedans et au dehors. Déjà *le Moniteur* de ce matin en revendique la pensée pour qui de droit [1]. Quant à nous, nous n'éprouvons que des sentiments de famille et d'amitié, et nous voudrions empêcher, dans le peu qui dépend de nous, qu'on attaquât sa mémoire au delà de la condamnation de l'administration dont il a été l'organe..... On a beaucoup dit que j'avais causé avec le Roi sur notre

[1] Il y a dans cette lettre un anachronisme que la date de la lettre de M. de La Fayette (date fixée avec certitude par les premiers mots de cette lettre) rend bien difficile à expliquer. *Le Moniteur* du 16 mai ne dit absolument rien sur la politique de M. Casimir Périer, qui n'était pas mort au moment où il parut; c'est *le Moniteur* du 17 mai seulement qui contient l'article auquel fait allusion la lettre de M. de La Fayette, datée du 16.

situation actuelle. Plusieurs patriotes, même parmi les plus ardents, me pressaient de faire cette démarche. Je m'y suis refusé, parce que j'ai l'intime conviction de son inutilité, et que j'y vois des inconvénients. »

XVII

(Page 352).

Note sur la mise en état de siége de Paris par l'ordonnance royale du 6 juin 1831, par M. Vincens de Saint-Laurent, président de Chambre à la Cour royale de Paris.

§ Ier. La loi du 10 juillet 1791, concernant la conservation et le classement des places de guerre et postes militaires, la police des fortifications et autres objets y relatifs, considère les places de guerre et postes militaires sous trois rapports, savoir : dans l'état de paix, dans l'état de guerre et dans l'état de siége.

L'état de paix est l'état ordinaire dans lequel l'autorité civile conserve toutes ses attributions dans leur indépendance.

L'état de guerre doit être déclaré par un décret du Corps législatif, ou, dans l'intervalle des séances de ce corps, par le Roi. Il laisse à l'autorité civile ses attributions, mais à la charge de se prêter aux mesures que l'autorité militaire croit nécessaires pour le salut de la place.

Quant à l'état de siége, trois articles de cette loi sont à considérer. L'article 11 indique d'où résulte cet état, l'article 12 quand il finit, l'article 10 quelles sont ses conséquences relativement aux attributions de l'autorité militaire. En voici le texte :

ART. 11.

Les places de guerre et postes militaires seront en état de siége non-seulement dès l'instant que les attaques seront commencées, mais même aussitôt que, par l'effet de leur investissement par des troupes ennemies, les communications du dehors au dedans et du dedans au dehors seront interceptées à la distance de 1800 toises des crêtes des chemins couverts.

ART. 12.

L'état de siége ne cessera que lorsque l'investissement sera rompu ; et, dans le cas où les attaques auraient été commencées, qu'après que les travaux des assiégeants auront été détruits et que les brèches auront été réparées ou mises en état de défense.

ART. 10.

Dans les places de guerre et postes militaires, lorsque les places et postes seront en état de siége, toute l'autorité dont les officiers civils sont revêtus par la constitution, pour le maintien de l'ordre et de la police intérieure, passera au commandant militaire, qui l'exercera exclusivement sous sa responsabilité personnelle.

Il faut remarquer sur cette loi :

1° Qu'elle ne concerne que les places de guerre et postes militaires ;

2° Qu'elle ne fait résulter l'état de siége que d'une attaque ou d'un investissement réels, sans donner au gouvernement le droit de mettre en état de siége une place qui ne serait pas investie ;

3° Qu'elle n'explique point si l'autorité des tribunaux pour la répression des délits passe à l'autorité militaire.

§ II. La loi du 10 fructidor an V a rendu toutes les communes de l'intérieur, sans distinction entre celles qui sont places de guerre ou postes militaires et celles qui ne le sont pas, susceptibles de l'état de guerre et de l'état de siége, dans les termes suivants :

ART. 1er.

Le Directoire exécutif ne pourra déclarer en état de guerre les communes de l'intérieur de la République, qu'après y avoir été autorisé par une loi du Corps législatif.

ART. 2.

Les communes de l'intérieur seront en état de siége aussitôt que, par l'effet de leur investissement par des troupes ennemies ou des rebelles, les communications du dedans au dehors et du dehors au dedans seront interceptées à la distance de 3502 mètres (1800 toises) des fossés ou des murailles : dans ce cas, le Directoire exécutif en préviendra le Corps législatif.

Cette loi ne fait qu'étendre les dispositions de celle du 10 juillet 1791 aux villes qui ne sont point places de guerre ou postes militaires. Elle ne se compose que des deux articles ci-dessus.

1° Sous son empire, l'état de siége ne peut résulter que de l'investissement réel et non d'une déclaration du gouvernement ;

2° Bien qu'elle ne dise point quand cet état cesse, il est évident que, résultant du fait même de l'investissement, il doit cesser, comme sous la loi de 1791, lorsque le fait qui y donne lieu a lui-même disparu ;

3° Cette loi, muette sur les conséquences que l'état de siége doit avoir relativement aux attributions respectives de

l'autorité civile et de l'autorité militaire, se réfère nécessairement sur ce point à la loi de 1791.

Une loi du 19 fructidor an V, rendue après le coup d'État de la veille, après avoir annulé les opérations d'un grand nombre d'assemblées électorales, frappé de la déportation plusieurs membres de la représentation nationale et rapporté diverses lois récentes, contient, dans son dernier article, une disposition qui a pour objet de *rendre* au Directoire le pouvoir de mettre une commune en état de siége. Mais il faut remarquer que ce pouvoir ne lui avait jamais légalement appartenu ; il est vraisemblable qu'il l'avait usurpé, et que la loi du 10 fructidor an V avait été rendue pour mettre un terme à cette usurpation. Dans ces circonstances, la loi du 19 ne peut être considérée comme donnant au gouvernement le droit de déclarer l'état de siége. Cependant deux décrets du 26 mars 1807 ont déclaré les villes de Brest et d'Anvers en état de siége.

§ III. Avant d'aller plus loin, il convient de remarquer :

1° Que la loi du 10 juillet 1791 ne peut être invoquée pour justifier l'ordonnance du 5 juin 1832, puisque, d'après sa rubrique et ses termes exprès, elle ne concerne que les places de guerre et postes militaires, et que Paris n'est ni l'un ni l'autre;

2° Que la loi du 10 fructidor an V ne peut pas l'être davantage, puisqu'elle exige pour l'état de siége l'investissement et l'interception des communications entre le dedans et le dehors, et que ces circonstances n'ont point existé pour Paris les 5 et 6 juin 1832;

3° Que, d'après ces deux lois, l'état de siége cesse avec le fait de l'investissement qui seul a pu lui donner naissance, et qu'ainsi l'ordonnance dont il s'agit peut d'autant moins

être justifiée par ces lois que sa date et surtout sa promulgation sont postérieures à la répression de la révolte.

§ IV. Mais la législation a reçu de notables modifications par le décret du 24 décembre 1811, relatif à l'organisation et au service des états-majors des places. Trois articles de ce décret doivent être rappelés ici.

ART. 53.

L'état de siége est déterminé par un décret de l'empereur, ou par l'investissement, ou par une attaque de vive force, ou par une surprise, ou par une sédition intérieure, ou enfin par des rassemblements formés dans le rayon de l'investissement sans l'autorisation des magistrats.

Dans le cas d'une attaque régulière, l'état de siége ne cesse qu'après que les travaux de l'ennemi ont été détruits et les brèches mises en état de défense.

ART. 101.

Dans les places en état de siége, l'autorité, dont les magistrats étaient revêtus pour le maintien de l'ordre et de la police, passe tout entière au commandant d'armes qui l'exerce ou leur en délègue telle partie qu'il juge convenable.

ART. 103.

Pour tous les délits dont le gouverneur ou le commandant n'a pas jugé à propos de laisser la connaissance aux tribunaux ordinaires, les fonctions d'officier de police judiciaire sont remplies par un prévôt militaire, et les tribunaux ordinaires sont remplacés par les tribunaux militaires.

Si l'on compare ces articles aux dispositions correspondantes de la loi de 1791, on est frappé des dispositions suivantes :

1° L'investissement ou une attaque régulière ont cessé d'être les seuls faits déterminant l'état de siége. Il a pu résulter, soit d'une surprise, de rassemblements illégaux dans le rayon militaire, d'une sédition intérieure, toutes circonstances qui n'emportent point avec elles, comme l'investissement ou le siége proprement dit, l'interruption des communications entre le dedans et le dehors, soit aussi d'un simple décret du chef du gouvernement.

Quelques personnes confondant l'état de siége et l'état de guerre, et partant de ce principe que le droit de déclarer une place en état de guerre est une conséquence du droit de déclarer la paix et la guerre, ont pensé que la constitution de l'an VIII, donnant ce dernier droit au chef du gouvernement, lui donnait aussi le droit de déclarer une ville en état de siége. C'est sous ce point de vue que M. Merlin, dans son *Répertoire de jurisprudence*, considère les décrets qui, avant celui de 1811, ont mis diverses places en état de siége. D'après cette opinion, le décret de 1811, faisant résulter l'état de siége d'un décret de l'empereur, n'innoverait point et ne serait que l'exécution des lois antérieures et de la constitution elle-même. Mais cette opinion ne peut se soutenir en présence du texte des lois de 1791 et de l'an V.

Quelques autres personnes ont soutenu que le décret qui déclare l'état de siége devait être fondé sur l'une des circonstances qui sont énumérées dans l'article 53; c'est une erreur manifeste. La forme alternative dans laquelle l'article est rédigé ne permet pas de douter qu'une seule des causes qu'il signale ne suffise pour déterminer l'état de siége : et d'ailleurs ces circonstances sont de nature à exiger que l'état de

siége commence, que l'autorité militaire devienne plus forte, dès qu'elles existent, et sans attendre une déclaration du gouvernement qui risquerait le plus souvent d'arriver trop tard. L'état de siége, qu'on pourrait appeler fictif, résultant d'un simple décret, doit sans doute être déterminé par des motifs graves ; mais ces motifs peuvent exister avant ou après l'investissement ou la sédition.

2° D'après la loi de 1791, l'état de siége cessait avec l'investissement, et, en cas de siége, après la destruction des ouvrages de l'ennemi et la réparation des brèches. Le décret a une disposition pareille pour ce dernier cas, et il est muet pour tous les autres.

Il semble impossible de ne pas étendre cette disposition au cas de l'investissement déjà prévu par la loi de 1791 et aux nouveaux cas de la surprise, des rassemblements illégaux dans le voisinage de la place et de la sédition intérieure. L'analogie le demande ainsi et on ne voit rien dans le décret qui puisse faire décider le contraire. La cause cessant, l'effet doit cesser aussi.

Mais l'état de siége déterminé par une déclaration du gouvernement ne peut cesser que de la même manière qu'il a commencé. C'est au gouvernement seul, qui sait quels dangers l'ont décidé à recourir à une telle mesure, qu'il appartient de calculer leur durée et par conséquent celle du remède qu'il leur oppose.

3° La loi de 1791 faisait passer au commandant militaire toute l'autorité des officiers civils pour le maintien de l'ordre et de la police intérieure. Le décret, en répétant cette disposition, y substitue le mot *magistrats* aux mots *officiers civils*; et dans un second article plus explicite, il dépouille la juridiction criminelle ordinaire de ses attributions qu'il transporte aux tribunaux militaires.

Ces dispositions sont-elles dérogatoires à la loi de 1791 ou en sont-elles l'exécution?

On a soutenu qu'elles innovaient, que la loi de 1791 ne contenait aucun déplacement de juridiction; et l'on s'est fondé sur ce qu'elle ne parle point des tribunaux ni de la justice.

Il peut être répondu avec avantage que les mots officiers civils, employés dans la loi, et le mot magistrats, employé dans le décret, sont synonymes; que par officiers civils, la loi entend tout aussi bien les fonctionnaires de l'ordre judiciaire que ceux de l'ordre administratif; que l'autorité nécessaire pour le maintien de l'ordre et de la police intérieure, autorité que la loi de 1791 fait passer aux commandants militaires, ne peut être, au moins en partie, que l'autorité des tribunaux.

L'article 103 du décret n'est donc que le développement, le règlement du principe posé dans l'article 101 du même décret, et dans l'article 10 de la loi du 10 juillet 1791.

Au surplus, cette loi a de tout temps été exécutée dans ce sens que les tribunaux d'une ville assiégée ne continuaient leurs fonctions qu'avec l'autorisation du commandant militaire.

§ V. C'est sur ce décret que doit être appuyée la légalité de l'ordonnance du 6 juin.

Les objections, de nature fort diverses, qui ont été faites, ont été le plus souvent mêlées et confondues ensemble. Il est nécessaire de bien les distinguer pour les mieux apprécier. Elles peuvent se réduire aux quatre suivantes :

1° L'ordonnance ne s'appuie que sur un simple décret;

2° Elle est même rendue hors des termes de ce décret;

3° Dans tous les cas, elle ne peut rétroagir;

4° Enfin le décret a été, au moins en partie, abrogé par la Charte.

La question de rétroactivité a été soulevée la première et a paru quelque temps considérée comme la principale. Il n'en pouvait guère être autrement; les organes de l'opposition, ayant eux-mêmes sollicité cette mesure pour la Vendée et loué le gouvernement d'y avoir eu recours, ne pouvaient, dans le premier moment, avoir l'idée de la combattre comme illégale. C'est cette question de rétroactivité qu'a tranchée la Cour royale dans son arrêt du 7 juin 1832.

Mais bientôt le cercle de l'attaque s'est agrandi; c'est le droit même du gouvernement qui a été mis en doute; c'est la légalité de l'ordonnance qui a été contestée et surtout la compétence des tribunaux militaires. C'est dans ce sens que le défenseur de Geoffroy a plaidé devant la Cour de cassation.

§ VI. La première objection n'en est réellement pas une. La jurisprudence constante de la Cour de cassation et de toutes les Cours royales a reconnu aux décrets impériaux force de loi, lorsqu'ils n'avaient point été attaqués dans les dix jours de leur promulgation pour cause d'inconstitutionnalité, et avaient été au contraire reçus et exécutés comme lois.

Devant la Cour de cassation, le ministère public, voulant sans doute placer son argumentation sur une base plus respectable que l'usurpation du pouvoir législatif tant reprochée à Napoléon, a soutenu que le décret avait été rendu pour l'exécution de la loi du 10 juillet 1791 et y était conforme. Il l'a fait avec quelque avantage, parce que son adversaire a cherché l'innovation dans la disposition relative à la juridiction, où, d'après ce qui a été dit, § IV nº 3, elle n'existe pas. Mais cette argumentation n'en doit pas moins être rejetée, parce que le décret a innové sur un point important, en n'exigeant plus l'investissement pour condition déterminé-

nante de l'état de siége, ainsi que cela est expliqué au § IV, n° 1.

§ VII. La deuxième objection se divise en deux branches ;

Et d'abord on dit que le décret de 1811 ne concerne que les places de guerre et postes militaires, et ne pouvait, par conséquent, être appliqué à Paris.

On appuie cette proposition sur la signification ordinaire du mot *place*, qui s'emploie surtout pour désigner les places de guerre, et sur ce qu'un grand nombre d'articles de ce décret, par leur objet et par les termes dans lesquels ils sont conçus, supposent clairement que c'est des places de guerre qu'il y est question.

Sans nier ces deux points, il semble que les considérations suivantes établissent solidement l'opinion contraire :

1° Le décret de 1811, si l'on consulte son intitulé, est relatif à l'organisation et au service des états-majors des places ; il règle, entre autre choses, les attributions des gouverneurs et commandants d'armes avec les autorités civiles. Or, d'après l'art. 12, des gouverneurs peuvent être nommés dans les principales places de guerre ou villes de l'empire ; d'après l'art. 8, des états-majors peuvent être entretenus dans des villes de garnison non fortifiées. Les attributions de ces gouverneurs, de ces états-majors, ne peuvent être réglées que par le décret. Il n'est donc pas exclusivement relatif aux places de guerre;

2° Lorsque le décret est intervenu, la législation reconnaissait l'état de guerre et l'état de siége, non-seulement pour les places de guerre, d'après la loi de 1791, mais pour toutes les villes ou communes, d'après la loi de l'an V. Comment admettre que le décret, qui règle, ou, si l'on veut, qui modifie les causes et les résultats de cet état, ne se rattache pas également aux deux lois antérieures ?

3° Les villes qui ne sont pas places de guerre peuvent être, si ce n'est assiégées, au moins investies et attaquées par l'ennemi. Paris ne l'a-t-il pas été en 1814? Elles sont donc susceptibles de l'état de siége comme les places de guerre elles-mêmes; et lorsque le décret de 1811 a donné au gouvernement le droit de déclarer l'état de siége, même avant tout investissement et sur la seule prévision du danger, il a dû le lui donner pour toutes les places, de guerre ou non, qui pouvaient être exposées à une attaque.

§ VIII.—La seconde partie de l'objection consiste à dire que l'état de siége ne pouvait être déclaré après la cessation des troubles qui l'ont motivé.

Cette objection, sous le rapport de la légalité, ne pourrait avoir quelque poids qu'autant que, d'après les termes du décret, le droit de mettre une ville en état de siége serait subordonné au fait d'un investissement, d'une surprise ou d'une sédition. Mais il n'en est rien, et il a été expliqué, § IV, n° 1, que ce droit était abandonné à la sagesse du gouvernement, bien entendu sous la responsabilité des ministres qui ont conseillé la mesure.

Cette responsabilité donne lieu à une autre question sur la nécessité ou la convenance d'une mise en état de siége après que la révolte a été réprimée et que la perturbation a cessé; mais cette question n'a rien de judiciaire, elle est toute parlementaire.

§ IX.—On dit en troisième lieu que l'ordonnance ne peut rétroagir et soumettre à la juridiction militaire les délits consommés avant la déclaration de l'état de siége.

Cette difficulté doit se résoudre par les principes du droit qui veulent que tout ce qui tient aux formes et à la compétence soit réglé par la loi en vigueur à l'époque de la poursuite et non par la loi en vigueur à l'époque où le délit

a été commis, principes consacrés par divers arrêts et par une décision du conseil d'État du 5 fructidor an IX, relative, il est vrai, à une affaire civile, mais qui s'applique d'autant mieux à la question qu'elle a pour objet d'attribuer à l'autorité administrative, par suite des lois qui l'ont chargée de connaître du contentieux des domaines nationaux, le jugement de difficultés qui avaient pris naissance avant ces lois.

Sans doute il ne s'agit pas ici d'une loi, mais d'une ordonnance. Mais en reconnaissant que l'ordonnance ne peut pas rétroagir plus que la loi, on doit reconnaître aussi que les effets d'une ordonnance, lorsqu'elle est conforme aux lois, doivent être réglés par les mêmes principes que les effets d'une loi.

Les objections qu'on a faites contre l'application de ces principes à la question de l'état de siége ne sont guère prises que de l'importance de cette question et de la gravité des conséquences qui s'y rattachent. Mais, dans une discussion judiciaire, le plus ou moins de gravité des résultats n'est pas une raison de décider.

Le ministère public, devant la Cour de cassation, s'est appuyé sur un autre argument : c'est que l'ordonnance qui déclare l'état de siége ne le crée pas, que cet état préexistait dans les faits qui motivent l'ordonnance, laquelle ne fait que le constater ; d'où la conclusion que les conséquences de l'état de siége et notamment l'attribution de juridiction doivent remonter à l'instant même où ces faits ont commencé. Mais cette argumentation a le grave inconvénient de confondre l'état de siége réel avec l'état de siége fictif, de supposer que le gouvernement ne peut déclarer une ville en état de siége que lorsqu'elle se trouve investie, en proie à une sédition, ou dans quelqu'une des circonstances que précise l'art. 53 du décret ; ce qui n'est pas exact, ainsi que la chose

a été expliquée ci-dessus, § IV, nº 1. Cette confusion a un danger qu'il importe de signaler. Comme dans ce système la déclaration de l'état de siége, pour une ville qui a été investie mais qui ne l'est plus, serait évidemment illégale, puisque d'après les lois de 1791 et de l'an V, même d'après le décret de 1811, l'état de siége cesse avec l'investissement, il serait assez naturel de conclure de là, dans le silence du décret, que la déclaration de cet état pour une ville qu'une sédition a troublée, faite après la fin de la sédition, est pareillement illégale. Les troubles des 5 et 6 juin doivent être allégués non comme justifiant la légalité du décret, mais comme justifiant son opportunité ; non comme constituant l'état de siége, ou donnant naissance au droit du gouvernement de le déclarer, mais comme expliquant l'exercice qu'il a fait de ce droit.

§ X.—Enfin la Charte n'a-t-elle pas abrogé la faculté donnée par le décret au gouvernement de déclarer l'état de siége? N'a-t-elle pas au moins abrogé la disposition particulière de ce décret qui substitue, durant l'état de siége, la juridiction des tribunaux militaires à celle des tribunaux ordinaires? C'est la dernière objection soulevée contre l'ordonnance du 6 juin.

Il ne peut être ici question d'une abrogation expresse, aucun article de la Charte n'ayant littéralement abrogé les art. 53 et 103 du décret du 24 décembre 1811.

Quant à l'abrogation tacite, c'est un principe professé par tous les auteurs qu'on ne doit l'admettre qu'avec beaucoup de réserve et de discernement, parce que ce serait ébranler la force morale dont les lois ont besoin d'être environnées que de présumer facilement leur changement; on exige, pour qu'il y ait abrogation tacite, que la nouvelle loi soit incompatible avec l'ancienne.

Sans méconnaître cette règle, on a soutenu qu'une loi qui permettait au gouvernement de mettre, par une ordonnance, une ville non investie en état de siége, c'est-à-dire de la soumettre à un régime exceptionnel, de la placer en quelque sorte hors de la constitution, était contraire à la Charte et incompatible avec elle.

On a soutenu que cela était surtout vrai de la disposition de l'art. 103 du décret qui change, dans les lieux en état de siége, l'ordre des juridictions ; et ici l'on ne s'est pas borné à opposer à cette disposition les principes généraux de notre nouveau droit public, mais on a invoqué particulièrement les art. 53 et 54 de la Charte de 1830, qui portent que nul ne pourra être distrait de ses juges naturels, et qu'il ne pourra être créé de commissions ni de tribunaux extraordinaires, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être.

L'abrogation tacite en vertu des principes généraux que proclame la Charte est un argument qu'on a employé un très-grand nombre de fois, soit avant, soit depuis la révolution de Juillet, et que les Cours de justice n'ont jamais accueilli. On peut citer pour exemples les tentatives faites depuis juillet 1830 pour faire déclarer abrogés, soit l'article 291 du Code pénal relatif aux associations de plus de vingt personnes, soit la loi qui soumet les imprimeurs à avoir un brevet, ou celle qui exige des journalistes un cautionnement.

L'article 53 de le Charte s'explique par l'article 54, puisque celui-ci dit : En conséquence, il ne pourra être créé de tribunaux extraordinaires. Ce qu'ils contiennent, l'un et l'autre, c'est une défense de créer à l'avenir des tribunaux autres que ceux dont les lois actuelles reconnaissent l'existence. Qu'est-ce qu'une pareille défense peut avoir

d'incompatible avec un changement de compétence déterminé à l'avance, pour certains cas spécifiés, par une loi préexistante ?

Un second principe de droit, aussi généralement reconnu que le précédent, c'est que les lois générales ne sont jamais censées abolir les lois spéciales et exceptionnelles, à moins qu'elles n'en aient une disposition formelle. Quoi de plus exceptionnel que le décret de 1811 ? Quoi de plus général que la Charte ? Elle a évidemment laissé subsister le décret dont elle ne s'est point occupée.

Une dernière considération se présente, si l'on fait attention aux suites qu'aurait l'abrogation résultant de la Charte. Cette abrogation devrait être appliquée, sans aucune distinction, à tout état de siége, non-seulement à celui qui est déclaré par une simple ordonnance, mais encore à celui qui est déterminé par un investissement réel ; non-seulement aux villes non fortifiées, mais encore aux places de guerre. Qui n'est frappé du danger que présenterait la continuation libre et entière de la juridiction ordinaire dans une place de guerre assiégée?

§ XI. De toutes les questions ci-dessus, l'arrêt rendu par la Cour de cassation, le 29 juin 1832, dans l'affaire Geoffroy, n'en a jugé qu'une, l'abrogation par la Charte de l'article 103 du décret de 1811.

La solution que cette question a reçue pouvait dispenser la cour d'examiner les autres et de s'en expliquer en aucune manière. Elle a cru cependant devoir déclarer en tête de son arrêt que les lois et décrets qui régissent l'état de siége doivent être exécutés dans toutes les dispositions qui ne sont pas contraires au texte formel de la Charte. Elle semblerait par là avoir voulu décider implicitement en faveur du gouvernement quelques-unes des questions débattues devant elle.

Il ne faut cependant pas perdre de vue qu'elle n'a point indiqué si, dans sa pensée, le gouvernement, en déclarant Paris en état de siége, le 6 juin, s'était renfermé dans les limites de ses pouvoirs; elle n'a point, en un mot, tranché la seconde des objections ci-dessus, § V.

Elle n'a rien décidé non plus sur la rétroactivité.

Enfin, on ne peut pas méconnaître que la Cour de cassation, tout en paraissant reconnaître au gouvernement, dans certains cas, le droit de déclarer l'état de siége, s'est néanmoins placée en opposition avec lui sur la question de compétence. Le gouvernement, en effet, ne s'est pas borné à déclarer l'état de siége, laissant aux tribunaux de l'une et de l'autre juridiction à prononcer sur ses conséquences; le ministre de l'intérieur, dans son rapport au Roi qui a précédé l'ordonnance du 6 juin, et le ministre de la guerre, dans l'instruction qu'il a adressée le 7 juin au commandant de la première division militaire, ont expressément fait connaître que l'un des principaux objets que le gouvernement avait en vue, en prenant cette mesure, était le déplacement de la juridiction.

XVIII

(Page 353).

Tableau des condamnations prononcées par la Cour d'assises contre les individus poursuivis à raison de l'insurrection des 5 et 6 juin 1832.

Par suite de l'insurrection de juin, le jury a condamné quatre-vingt-deux individus à diverses peines, savoir :

7 à mort ; les sieurs Cuny, Lepage, Lecouvreur, Toupriant, Bainsse, Lacroix et Forthom ; tous ont vu commuer leur peine en celle de la déportation.

4 à la déportation ; les sieurs Colombat, le même qui fut arrêté par Vidocq, et qui s'est évadé du Mont-Saint-Michel en 1835 ; Jeanne, O'Reilly, dont j'ai fait commuer la peine ; Saint-Étienne.

4 aux travaux forcés à perpétuité.

5 — pour dix ans.

1 — pour huit ans.

1 — pour sept ans.

1 — pour six ans.

5 — pour cinq ans.

En général, ces peines ont été commuées en une détention pour une même durée.

3 à dix années de détention.

2 à sept années de détention.

(Les sieurs Thielmans et Marchands, chefs de la Société Gauloise.)

2 à six années de détention.
4 à cinq années de détention.
1 à huit années de réclusion.
3 à six années.

(Parmi ces trois condamnés, figurait le sieur Vigouroux, que j'ai fait gracier en 1835.)

4 à cinq années de réclusion.
10 à cinq années de prison.
3 à trois années.
1 à deux ans sept mois de prison.
5 à deux ans.
16 à dix-huit mois, treize mois, un an, six mois, trois mois, un mois de prison.

82

(*Mémoires de M. Gisquet, ancien préfet de police*, écrits par lui-même. T. II, p. 281-283.)

XIX

(Page 353).

1° *Le roi Louis-Philippe au maréchal Soult, en mission pour réprimer l'insurrection de Lyon.*

Paris, ce 29 novembre 1831, à 2 heures du soir.

J'ai reçu, mon cher maréchal, votre lettre datée de Mâcon le 27 et j'y réponds à la hâte. Toutes vos dispositions me paraissent excellentes et telles qu'on pouvait les attendre de vous. J'en dis autant de tout ce que vous me mandez. Déjà vous devez avoir reçu les ordonnances que vous demandiez, tant pour le licenciement des diverses gardes nationales de Lyon et de ses faubourgs, que pour la mobilisation des gardes nationales des départements voisins, avec la faculté de les en faire sortir. Ainsi vous êtes pourvu de tous ces moyens.

Quant à la mise de la ville de Lyon en état de siége, la question me paraît mériter un mûr examen, et j'ai convoqué le Conseil pour ce soir à huit heures et demie, afin qu'elle y soit bien discutée avant de me former une opinion et de prendre un parti. Je n'arrêterai donc aucune opinion finale avant ce soir, mais ma disposition actuelle est d'espérer que cette mesure ne sera pas nécessaire. Je crois que le seul cas où elle le serait est celui où l'entrée dans Lyon serait refusée aux troupes, ou que cette entrée ne serait accordée qu'avec des conditions. Alors il faudrait nécessaire-

ment cerner, bloquer, attaquer, et par conséquent l'état de siége deviendrait un fait qu'on devrait déclarer. Mais si au contraire, comme je l'espère et comme je le crois, et surtout comme je le désire vivement, les portes de la ville de Lyon s'ouvrent sans coup férir et sans conditions, et que les troupes y rentrent sans que nous ayons à déplorer une nouvelle effusion de notre précieux sang français, alors la mesure de la mise en état de siége me paraîtrait superflue, et je craindrais que, malgré la douceur que vous apporteriez dans son exécution, il n'en résultât des alarmes et des irritations dangereuses.

Le grand point, le point culminant de notre affaire, c'est d'entrer dans Lyon sans coup férir et sans conditions. Tout sera, si ce n'est fini, au moins sûr de bien finir, quand cela sera effectué. Sans doute, il faudra le désarmement et les mesures nécessaires pour l'opérer. Il faudra de la sévérité, surtout pour ces compagnies du génie et autres militaires qui ont quitté leurs drapeaux et sont restés à Lyon; mais vous savez pourtant que, quand je dis *sévérité*, ce n'est pas d'*exécutions* que je veux parler, et ce n'est pas à vous que j'ai besoin de le dire. Je suis bien sûr de votre modération sur tout; et elle est toujours nécessaire dans le succès, car alors les conseils violents arrivent de toutes parts, et surtout de ceux qui se tenaient à l'écart pendant la lutte. La bonne politique est d'être sage sans faiblesse et ferme sans violence.

Vous connaissez toute mon amitié pour vous.

2° *Le ministre du commerce et des travaux publics à M. le maréchal Soult, en mission à Lyon.*

Paris, le novembre 1831.

Monsieur le maréchal et cher collègue,

Je crois utile de mettre sous vos yeux le fond de la contestation qui, ayant agité la manufacture lyonnaise, a donné lieu enfin aux fâcheux événements qui ont éclaté.

A Lyon, les fabricants n'ont point de grands ateliers. Ils donnent les soies préparées pour chaque pièce d'étoffe à des maîtres-ouvriers qui en font le tissage dans leur propre domicile, sur des métiers dont ils se fournissent.

Chaque maître-ouvrier a ordinairement dans sa demeure plusieurs métiers. Il travaille sur l'un de ses mains ; il fait travailler sur les autres ou par ses enfants ou par des ouvriers compagnons qu'il prend à son service.

La main-d'œuvre du tissage se règle à la mesure, et non à la journée. Il y a du fabricant au maître-ouvrier une convention à faire pour déterminer le prix de cette main-d'œuvre ou façon, et une autre convention du maître-ouvrier à l'ouvrier compagnon pour savoir combien, sur ce même prix, il restera de salaire à l'ouvrier et combien au maître pour bénéfice, emploi de son métier, etc.

Il convient de remarquer, en passant, que le maître-ouvrier domicilié, propriétaire de métiers, offre plus de garanties d'ordre que la population plus nombreuse des ouvriers compagnons, population flottante qui circule sans cesse de Lyon à Avignon et à Nîmes, et sur laquelle on a peu de prise. Il est probable que ses exigences envers le maître-ouvrier ont

contribué à pousser celui-ci dans ses prétentions, et que, quand le maître a été exaspéré, ses ouvriers n'ont pas tardé à s'abandonner aux excès.

Depuis quelque temps, les uns et les autres prétendaient que le cours des mains-d'œuvre était trop bas, qu'ils ne pouvaient vivre sur leurs salaires, qu'ils avaient le droit d'exiger davantage, et que l'autorité devait y pourvoir; qu'à plusieurs reprises, et jusqu'en 1811, il avait été fait des tarifs concertés par les soins de l'autorité, garantis par elle, et que la sécurité ne pourrait régner que lorsqu'on aurait suivi cet exemple, qu'il y aurait un tarif reconnu et publié, en sorte que le fabricant ne pût plus essayer de faire agréer au plus misérable de moindres salaires qui finissaient par faire la loi à tous.

Il serait inutile aujourd'hui de rappeler comment leurs demandes se sont produites et ont été entendues, comment on a cru leur avoir procuré le tarif par voie de conciliation, comment un grand nombre de fabricants ont refusé de l'admettre, et comment les ouvriers, ayant cru en être légitimement en possession, ont regardé les refusants comme des réfractaires qui manquaient et à un traité et à un règlement public.

Quoi qu'il en soit, le tarif ne pouvait être admis. L'autorité n'a aucun droit de régler les salaires; aucune loi ne le permet; et dans l'ordre légal si universellement et si justement réclamé aujourd'hui, les exemples de 1811, pas plus que ceux de 1793 qu'on a cités aussi, ne sauraient être invoqués. Je le répète, aucune loi ne permet de donner un tarif à une manufacture. S'il y a des traités, ils n'engagent que ceux qui les consentent; l'autorité administrative, loin de pouvoir y soumettre personne, ne saurait même s'en mêler envers les parties contractantes; les tribunaux seuls pour-

raient connaître de leurs contestations ; et quant à ceux qui n'ont point adhéré à une transaction, aucun juge ne peut leur imposer un tarif qui leur est étranger. Si les prud'hommes s'y laissaient induire, la Cour de cassation en ferait justice.

Il est bon d'ajouter, pour empêcher toute méprise à venir, qu'on a particulièrement oublié à Lyon une loi très-expresse, quand on a cru pouvoir convoquer une assemblée légale de tous les fabricants et leur faire nommer des commissaires. Les assemblées de professions sont défendues et ne peuvent donner des pouvoirs qui engagent qui que ce soit; les assemblées des ouvriers, qui avaient précédé, étaient encore plus irrégulières, et, de plus, tombaient dans la disposition de l'art. 415 du Code pénal, car c'était évidemment une coalition pour renchérir le prix du travail.

Mais en laissant à l'écart ce qui s'est fait, sinon pour empêcher qu'on ne le refasse, et en examinant le tarif sous le rapport de la possibilité de l'exécuter, voici ce qu'il importe de savoir. Quel que soit le sort de l'ouvrier, il ne dépend pas du fabricant de l'améliorer, et il y a une grande injustice à croire que c'est pure dureté ou pure avidité que de ne pas accroître les salaires.

La fabrique de Lyon ne travaille en général qu'à mesure que des commandes lui arrivent ; celles de l'étranger sont considérables, et d'elles seules dépend le mouvement plus ou moins sensible de la fabrication ; le nombre des métiers occupés augmente ou diminue suivant que l'Allemagne, la Russie, l'Angleterre elle-même et surtout l'Amérique demandent ou ne demandent pas.

Mais Lyon rencontre aujourd'hui une grande concurrence, surtout pour les étoffes unies, dont le monopole lui échappe. Non-seulement l'Angleterre pourvoit à sa consommation,

mais Zurich, Bâle, Creveldt, Elberfeldt, fabriquent en grand, à des prix beaucoup plus modérés que les Lyonnais, et fournissent au dehors, à ceux qui autrefois ne connaissaient que Lyon. Les commandes y viennent encore de préférence, mais c'est à condition de n'y payer les étoffes pas plus cher que dans les autres fabriques; cette condition, on peut l'accepter ou la refuser, mais on ne saurait la changer. Elle est fondée sur la nature évidente des choses.

Quand la diminution du prix de l'étoffe fabriquée est ainsi imposée, il faut bien que le fabricant fasse économie; il peut sacrifier une partie de son bénéfice, mais il ne saurait travailler à perte; si l'ouvrier peut se contenter du prix qu'on lui offre, les commandes de l'étranger sont acceptées et Lyon travaille. Si l'ouvrier ne peut vivre et s'il ne peut accepter pour ressource le salaire que la circonstance comporte, il faut bien refuser la commission, et le travail est forcément interrompu.

On dira que ce partage du bénéfice étant fait par le fabricant, il se réserve un profit tandis qu'il laisse l'ouvrier en perte. Mais il n'en peut être ainsi, car le fabricant ne gagne rien s'il ne fait travailler ; il est évident qu'il offre à l'ouvrier tout le salaire qu'il peut donner plutôt que de refuser des commissions. D'ailleurs quand on pourrait l'astreindre à un tarif, s'il trouve qu'il lui est impossible de s'y accommoder et qu'il aime mieux ne pas faire travailler plutôt que de perdre, aucune puissance au monde ne peut l'obliger à donner de l'ouvrage aux ouvriers; le tarif ne peut donc en aucun cas être pour eux une garantie, et c'est ce qu'il serait bien essentiel de leur faire entendre.

Enfin, monsieur le maréchal, je crois utile de vous bien faire remarquer de quel point on est parti. La première fois que M. le Préfet a parlé du tarif, il a déclaré que la fabrique

de Lyon n'avait point eu les interruptions de travail qui ont affligé les autres manufactures, que tous les bras étaient occupés, qu'il en manquait à quelques milliers de métiers pour lesquels on avait de l'ouvrage ; ainsi, on se plaignait seulement que le travail fût trop peu rétribué. C'était là une position bien moins fâcheuse que celle de tant de villes où les ateliers étaient fermés ; ces villes ont souffert sans troubler l'ordre, et l'on ne peut assez regretter qu'à Lyon, où le travail abondait, une situation bien plus tolérable ait eu une semblable issue.

Veuillez agréer, monsieur le maréchal et cher collègue, l'assurance de ma haute considération,

Le pair de France,
Ministre de l'agriculture et du commerce,

Comte d'Argout.

En résumé, monsieur le maréchal et cher collègue, aucun tarif ne peut être maintenu à Lyon : 1° parce que cette mesure est illégale ; 2° parce qu'elle ne saurait être obligatoire, puisqu'aucun tribunal ne pourrait la reconnaître et forcer les fabricants à s'y conformer ; 3° parce qu'en supposant que cette mesure fût légale et que les tribunaux eussent la faculté d'en sanctionner l'exécution par des arrêts, il n'existe aucune puissance au monde qui puisse contraindre un fabricant à donner du travail aux ouvriers en leur payant un salaire qui mettrait le fabricant dans la nécessité de vendre à perte. La conséquence du tarif approuvé par M. Dumolard a donc été de tarir le travail et d'empirer la situation des ouvriers au lieu de l'améliorer. La conduite suivie par M. le président du Conseil et par moi, à l'égard de M. Dumolard, a été celle-ci : nous lui avons fait connaître l'illégalité de la me-

sure qu'il avait approuvée; nous l'avons éclairé sur les conséquences forcées qu'elle devait entraîner; nous lui avons déclaré que nous ne voulions pas casser le tarif pour éviter de provoquer une secousse à Lyon, mais que nous voulions lui laisser l'honneur de réparer le mal, qu'il devait éclairer les ouvriers, leur faire comprendre le dommage que le tarif leur causait à eux-mêmes, et, lorsque les esprits y seraient préparés, abroger le tarif sans éclat ou le laisser tomber en désuétude. Tels sont, monsieur le maréchal, les renseignements que j'ai cru utile de vous donner; il me semble en effet fort essentiel, maintenant que la révolte a éclaté, de ne laisser aucune espérance aux ouvriers (lorsqu'ils rentreront dans l'ordre) de conserver un tarif quelconque, car tant qu'ils en conserveront un, ou tant qu'ils auront l'espoir d'en obtenir un, Lyon se trouvera exposé à de nouvelles perturbations. Elles se manifesteront dès que les fabricants, mécontents d'un tarif qui ne leur permettrait pas de vendre avec profit, cesseront leurs commandes aux ouvriers.

FIN DES PIÈCES HISTORIQUES DU TOME DEUXIEME

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME

CHAPITRE IX.

LA RÉVOLUTION DE 1830.

(26 juillet—11 août 1830.)

Mon arrivée à Paris. — Je trouve la Révolution soudainement flagrante. — Réunions de Députés chez MM. Casimir Périer, Laffitte, Bérard et Audry-Puyraveau. — État des esprits dans ces réunions ; — parmi le peuple et dans les rues. — Les Députés prennent séance au Palais-Bourbon et appellent le duc d'Orléans à Paris.—Il accepte les fonctions de lieutenant général du royaume.—Insignifiants et vains essais de négociation entre Paris et Saint-Cloud. — Le raccommodement avec Charles X était-il possible? — La royauté du duc de Bordeaux avec la régence du duc d'Orléans était-elle possible?—M. de La Fayette et ses hésitations.—M. le duc d'Orléans et les motifs de sa détermination.—Il n'y avait de choix qu'entre la monarchie nouvelle et la République. — Emportement public.—Sentiment dominant parmi les royalistes.—Empire de l'exemple de la Révolution de 1688 en Angleterre.—Différences méconnues entre les deux pays et les deux événements.—Révision de la Charte.—Origine du parti de la résistance.—Fallait-il soumettre la royauté et la Charte nouvelles à la sanction populaire?—Symptômes anarchiques. — Prétentions républicaines. — Faits divers qui déterminent ma ferme adhésion à la politique de résistance. — Je deviens ministre de l'intérieur. 1

CHAPITRE X.

MON MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

(1er août—2 novembre 1830.)

Ma principale préoccupation en entrant au ministère de l'intérieur.—Voyage et embarquement de Charles X.—Composition et incohérence du cabinet du 11 août 1830. — Ses divers éléments.—MM. Laffitte, Dupont de l'Eure, maréchal Gérard et Bignon. — MM. Casimir Périer, duc de Broglie, baron Louis, comte Molé, général Sébastiani, Dupin et moi.—Attitude du Roi dans ce Conseil.—Vastes attributions et mauvaise organisation du ministère de l'intérieur.—Mes travaux.—L'Opposition m'accuse de ne rien faire.—Mon Exposé de l'état du royaume en septembre 1830.—Mes relations avec les préfets.—Mes relations avec M. de La Fayette au sujet des gardes nationales. — Mon administration dans ses rapports avec les lettres, les sciences et les arts.—Ma participation aux affaires extérieures. — L'Europe veut le maintien de la paix. — Dispositions de l'Angleterre, — de la Russie et de l'empereur Nicolas, — de l'Autriche et de la Prusse. — Le parti révolutionnaire en France méconnaît complétement cette situation européenne. —Le roi Louis-Philippe la comprend et en profite.—Sentiment de la France à l'égard des révolutions étrangères.—M. de Talleyrand ambassadeur à Londres.—Pourquoi il convient à cette mission.—Est-il vrai que le roi Louis-Philippe ait seul fait ce choix?— Notre politique envers la Belgique, le Piémont et l'Espagne. — Ma conduite envers les réfugiés espagnols. — Rapports du cabinet avec les Chambres. — La Chambre des députés se complète par des élections nouvelles.—M. Pasquier est nommé président de la Chambre des pairs. — Projets de lois présentés aux Chambres.— Propositions nées dans les Chambres. — Mes débuts à la tribune. — Fermentation des partis.—Débat sur les clubs.—Clôture des clubs.—La Chambre des députés accuse les ministres de Charles X.—Proposition de M. de Tracy et Adresse de la Chambre des députés pour l'abolition de la peine de mort.—Émeutes révolutionnaires.— Elles se portent sur le château de Vincennes,—sur le Palais-Royal.—Dissolution du cabinet.—Ses causes.—Mon sentiment en sortant des affaires.—Lettre de M. Augustin Thierry. 35

CHAPITRE XI.

LE PROCÈS DES MINISTRES DE CHARLES X ET LE SAC DE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS.

(3 novembre 1830—13 mars 1831.)

Dissentiments dans le cabinet de M. Laffitte.—Mort et obsèques de M. Benjamin Constant.—Procès des ministres de Charles X. —Mon discours contre l'application de la peine de mort.— Attitude de la Cour des pairs.—M. Sauzet et M. de Montalivet. —Embarras de M. de La Fayette après le procès des ministres. — Prétentions et espérances du parti démocratique. — La Chambre des députés abolit le commandement général des gardes nationales du royaume.—Négociations entre le Roi et M. de La Fayette à ce sujet.—Exigences et démission de M. de La Fayette.—Le comte de Lobau est nommé commandant supérieur de la garde nationale de Paris. — Conversations de M. Laffitte avec l'ambassadeur de France à ***. — M. Thiers sous-secrétaire d'État des finances.—État des affaires étrangères.—M. de Talleyrand et la Conférence de Londres.— Sac de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'archevêché de Paris. — Scènes anarchiques sur divers points.— Suppression des fleurs de lis dans les armes de France. — Effet de ces scènes en Europe;—sur l'état des partis en France;—dans la Chambre des députés.—Mollesse et impuissance du cabinet. —Mon opposition.—Chute du cabinet.—Lutte intérieure pour son remplacement. — M. Casimir Périer forme un nouveau ministère..... 136

CHAPITRE XII.

M. CASIMIR PÉRIER ET L'ANARCHIE.

(13 mars 1831—16 mai 1832.)

Rapports de M. Casimir Périer avec ses collègues;—avec le Roi Louis-Philippe;—avec les Chambres;— avec ses agents.— Action personnelle du Roi dans le gouvernement. — Prétendues scènes entre le Roi et M. Casimir Périer.—Anarchie dans Paris et dans les départements.—Efforts des partis politiques

pour exploiter l'anarchie.—Parti républicain.—Parti légitimiste.—Parti bonapartiste.—Leurs complots.—Faiblesse de la répression judiciaire.—Écoles et sectes anarchiques.—Les saint-simoniens.—Les fouriéristes.—Insurrection des ouvriers de Lyon.—Sédition à Grenoble.—Désordres sur divers autres points du territoire.—Grande émeute à Paris sur la nouvelle de la chute de Varsovie.—M. Casimir Périer et le général Sébastiani sur la place Vendôme.—M. Casimir Périer réorganise la police.—M. Gisquet préfet de police.—Le roi Louis Philippe vient habiter les Tuileries.—Travaux dans le jardin des Tuileries et leur motif.—M. Casimir Périer aussi modéré qu'énergique dans l'exercice du pouvoir.—Il se refuse à toute loi d'exception.—La reine Hortense à Paris.—Conduite du roi Louis-Philippe et de son gouvernement envers la mémoire et la famille de l'Empereur Napoléon.—Débats législatifs.—Liste civile.—Abolition de l'hérédité de la pairie.—Proposition pour l'abrogation de la loi du 19 janvier 1815 et du deuil officiel pour la mort de Louis XVI.—Discours du duc de Broglie sur cette proposition.—Mon attitude et mon langage dans les Chambres.—Ce qu'en pensent le roi Louis-Philippe, M. Casimir Périer et les Chambres,—Débat sur l'emploi du mot *sujets*.—État de la société dans Paris.—La politique tue les anciennes mœurs sociales.—Décadence des salons.—Ce qui en reste et mes relations dans le monde.—M. Bertin de Veaux et le *Journal des Débats*..... 180

CHAPITRE XIII.

M. CASIMIR PÉRIER ET LA PAIX.

(13 mars 1831—16 mai 1832.)

Caractère général de la politique extérieure de la France, de 1792 à 1814;—de 1814 à 1830.—Le congrès de Vienne.—La Sainte-Alliance.—Caractère général de la politique extérieure du gouvernement de 1830;—de la politique extérieure de l'opposition après 1830.—De l'alliance anglaise.—Question belge.—Le roi Louis-Philippe, le roi Léopold et M. de Talleyrand dans la question belge.—Rapports de M. Casimir Périer et de M. de Talleyrand.—Question polonaise.—Vitalité de la Pologne.—On n'a jamais tenté sérieusement de la rétablir.—Ce qu'auraient pu faire les Polonais en 1830.—Le général

Chlopicki et sa lettre à l'empereur Nicolas.— Que le gouvernement du roi Louis-Philippe n'a jamais donné de fausses espérances aux Polonais. — Comment et par qui ils ont été induits en illusion. — Question italienne. — Le Piémont et Naples, de 1830 à 1832. — Insurrection dans les petits États italiens gouvernés par des princes de la maison d'Autriche et dans les États romains.— Première occupation des Légations par les Autrichiens. — Ils les évacuent.—Le prince de Metternich et M. Casimir Périer sur les affaires d'Italie. — Le comte de Sainte-Aulaire, ambassadeur de France à Rome. — Démarché des grandes puissances auprès du pape pour lui conseiller des réformes. — Édits du pape. — Nouvelle insurrection.—Seconde occupation des Autrichiens. — Expédition d'Ancône. — L'amiral Roussin devant Lisbonne. — Grande situation de M. Casimir Périer en Europe. — Pourtant son succès est incomplet et précaire. — Son propre sentiment à ce sujet. — Explosion du choléra à Paris. — Mon sentiment sur la conduite du gouvernement et du peuple de Paris pendant le choléra. — Visite du duc d'Orléans et de M. Casimir Périer à l'Hôtel-Dieu. — Mort de M. Cuvier. — Maladie, mort et obsèques de M. Casimir Périer..... 248

CHAPITRE XIV.

INSURRECTIONS LÉGITIMISTE ET RÉPUBLICAINE. — OPPOSITION PARLEMENTAIRE. — FORMATION DU CABINET DU 11 OCTOBRE 1832.

(16 mai—11 octobre 1832.)

État des esprits après la mort de M. Casimir Périer ; — dans le gouvernement ; — dans les divers partis. — Insurrection légitimiste dans les départements de l'Ouest. — Principe et sentiments du parti légitimiste. — M^me^ la duchesse de Berry. — Principe et sentiments du parti républicain. — Ses préparatifs d'insurrection à Paris.— Manifeste ou *Compte rendu* de l'opposition parlementaire.— Ses motifs et son caractère.—Courage et insuffisance du cabinet. — On pense à M. de Talleyrand comme premier ministre. — Voyage de M. de Rémusat à Londres. — M. de Talleyrand s'y refuse. — Mort du général Lamarque. — Insurrection républicaine des 5 et 6 juin 1832. — Énergique résistance du parti de l'ordre. — Le roi parcourt Paris. — Je

me rends aux Tuileries. — Visite aux Tuileries de MM. Laffitte, Odilon-Barrot et Arago. — Leur conversation avec le roi. — Faiblesse croissante du cabinet malgré sa victoire. — Ses deux fautes. — Mise en état de siége de Paris. — Arrestation de MM. de Chateaubriand, Fitz-James, Hyde de Neuville et Berryer. — Tentative du Roi pour conserver le cabinet en le fortifiant. — M. Dupin. — Urgence de la situation. — Le Roi nomme le maréchal Soult président du conseil et le charge de former un cabinet. — Le duc de Broglie est appelé à Paris. — Il fait de mon entrée dans le cabinet la condition de la sienne. — Objections et hésitation. — Le maréchal Soult fait une nouvelle proposition à M. Dupin, qui refuse.—On me propose et j'accepte le ministère de l'instruction publique. —Formation du cabinet du 11 octobre 1332. . 324

PIÈCES HISTORIQUES.

I.

Protestation des députés contre les ordonnances du 25 juillet 1830..... 369

II.

Proclamation adressée à la France par les députés des départements réunis au palais Bourbon, après l'appel et l'arrivée de S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans à Paris..... 371

III.

Exposé de la situation du royaume présenté aux Chambres le 13 septembre 1830, par M. Guizot, ministre de l'intérieur..... 373

IV.

Rapport présenté au Roi le 21 octobre 1830, par M. Guizot, ministre de l'intérieur, pour faire instituer un inspecteur général des monuments historiques en France..... 385

V.

1° Décret de l'empereur Napoléon Ier (20 février 1806) qui règle la destination des églises de Saint-Denis et de Sainte-Geneviève..... 390
2° Ordonnance du roi Louis XVIII (12 décembre 1821) qui confirme et complète la restitution au culte de l'église Sainte-Geneviève..... 391

VI.

Circulaire adressée aux préfets par M. Guizot, ministre de l'intérieur (29 septembre 1830), sur les élections à la Chambre des députés..... 393

VII.

Notice sur madame de Rumford, par M. Guizot (écrite en 1841)..... 397

VIII.

Procès-verbal de l'audience donnée et de la réponse faite, le 17 février 1831, par le roi Louis-Philippe, aux députés du congrès national de la Belgique, venus à Paris pour lui annoncer l'élection de S. A. R. Mgr. le duc de Nemours comme roi des Belges..... 421

IX.

Lettre du général Chlopicki à l'empereur Nicolas (décembre 1838)..... 429

X.

Memorandum présenté le 21 mai 1831, par la Conférence de Rome, au pape Grégoire XVI..... 432

XI.

1° Résumé des édits de réforme du pape Grégoire XVI en 1831..... 436
2° Lettre de M. Rossi à M. Guizot (10 avril 1832)..... 446

XII.

1° M. Casimir Périer à M. le comte de Sainte-Aulaire..... 453
2° M. Casimir Périer à M. le prince de Talleyrand..... 455

XIII.

De la charité et de sa place dans la vie des femmes, par madame Éliza Guizot..... 457

XIV.

Extrait du *Moniteur* du 5 avril 1832, sur les troubles et les meurtres survenus dans Paris à l'occasion du choléra.... 477

XV.

1° Discours de M. Royer-Collard aux obsèques de M. Casimir Périer (10 mai 1832)..... 480
2° Portrait et caractère de M. Casimir Périer, par M. de Rémusat..... 482

XVI.

Lettre de M. de La Fayette à M*** sur la mort de M. Casimir Périer..... 485

XVII.

Note sur la mise en état de siége de Paris par l'ordonnance royale du 6 juin 1831, par M. Vincens de Saint-Laurent, président de chambre à la Cour royale de Paris.... 487

XVIII.

Tableau des condamnations prononcées par la Cour d'assises contre les individus poursuivis à raison de l'insurrection des 5 et 6 juin 1832..... 503

XIX.

1° Le roi Louis-Philippe au maréchal Soult, en mission pour réprimer l'insurrection de Lyon..... 505
2° Le ministre du commerce et des travaux publics à M. le maréchal Soult, en mission à Lyon..... 507

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.

PARIS.—IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS.

175325
HF.C.
G9805m
Author Guizot, François Pierre Guillaume.
Title Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU